



3 1761 07372405 6


COLLECTION D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS

HISTOIRE MORALE ÉCONOMIE POLITIQUE

LE SOCIALISME CATHOLIQUE

NITTI

GUILLAUMIN ET C^{ie}. ÉDITEURS



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LE

SOCIALISME CATHOLIQUE

COLLECTION D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS

HISTOIRE — MORALE — ÉCONOMIE POLITIQUE

- THOROLD ROGERS. — *Interprétation économique de l'histoire.* Traduction et Introduction par M. E. CASTELOT, ancien consul de Belgique. 1 vol. in-8°, cartonné..... 10 fr.
- HOWELL. — *Questions sociales d'Aujourd'hui. — Le Passé et l'Avenir des Trade Unions.* Traduction et Préface de M. LE COUR GRAND-MAISON, député. 1 vol. in-8° cartonné..... 7 fr.
- GOSCHEN. — *Théorie des Changes étrangers.* Traduction et Préface de M. Léon SAY, de l'Académie Française, Troisième édition française, suivie du *Rapport sur le Paiement de l'indemnité de guerre*, par le même. 1 vol. in-8° cartonné..... 8 fr.
- HERBERT SPENCER. — *Justice.* Traduction de M. E. CASTELOT, ancien consul de Belgique, 2^e édition. 1 vol. in-8°, cartonné..... 9 fr.
- LOUIS GUMLOWICZ. — *La Lutte des Races. — Recherches sociologiques.* Traduction de M. CHARLES BAYE. 1 volume in-8°, cartonné. 9 fr.
- HERBERT SPENCER. — *La Morale des différents Peuples et la Morale personnelle.* Traduction de MM. CASTELOT et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 volume in-8°, cartonné..... 9 fr.
- HERBERT SPENCER. — *Problèmes de Morale et de Sociologie.* Traduction de M. H. DE VARIGNY. 1 vol. in-8°, cartonné..... 9 fr.
- LOUIS BAMBERGER. — *Le Métal-Argent à la fin du XIX^e siècle.* Traduction de M. R. G. LÉVY. 1 vol. in-8°, cartonné..... 8 fr.

EN PRÉPARATION :

WESTERMARCK. — *Le Mariage humain.*

COLLECTION D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS

LE
SOCIALISME
CATHOLIQUE

PAR

NITTI

TRADUIT DE L'ITALIEN AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR



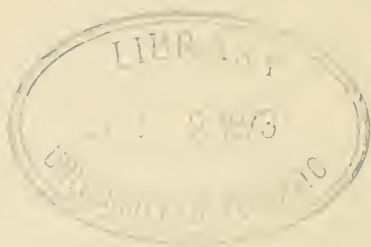
PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^{ie}

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation.

Rue Richelieu, 14

—
1894



HX
54
N714
1894

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Au lendemain de la révolution de 1848, qui ensanglanta la France et se répercuta dans toute l'Europe, le socialisme parut anéanti pour toujours, et les historiens et les économistes s'empressèrent d'en faire l'oraison funèbre, ou, pour mieux dire, la funèbre condamnation.

Aujourd'hui le socialisme est plus vivant, plus puissant qu'il n'a jamais été. En vain l'économie et l'anthropologie ont condamné les systèmes socialistes comme contraires à la science moderne et aux résultats des recherches positives; en vain beaucoup d'utopies sont tombées devant l'évidence des faits. Quoique nous condamnions le socialisme, que nous reconnaissons que les projets de reconstruction sociale, qui menacent de bouleverser la société et qui passionnent les foules, sont le plus souvent des rêves d'esprits malades et d'idéalistes auxquels

manque le sens de la réalité ; quoique nous blâmions la conception brutale de la vie qui forme l'idéal de la démocratie sociale, nous sentons, du reste, qu'en ce flot de contradictions, d'erreurs, d'incertitudes, qui forme la base du socialisme, il y a quelque chose qui résiste à nos critiques. Si les systèmes du socialisme sont ou faux, ou contradictoires, ou utopiques, la morale du socialisme est de beaucoup supérieure à celle de ses adversaires.

C'est pour cela que le peuple, qui ne voit pas l'erreur et qui se laisse égarer par certaines formules, malgré nos efforts, s'éloigne toujours plus de nous, et que le socialisme, ce nouvel Antée, qui reçoit la vie et la force de la terre, dont il tient l'existence, forme un péril toujours croissant pour la civilisation et pour l'avenir. Le demi-dieu qui doit dans son embrassement fatal étouffer le socialisme n'est pas encore né, et peut-être est-il très loin de nous, puisque, contrairement à l'Antée mythologique, le socialisme, ce nouveau fils de la terre, s'est fortement attaché à elle, et ne s'en est pas encore éloigné un instant.

Le Congrès de Paris, les élections allemandes, la démonstration du Premier-Mai sont des faits récents qui prouvent combien le sous-sol de notre société, de cette société qui est le fruit du travail continu des siècles, est miné par le mécontentement populaire.

Jusqu'à ce jour nous avons discuté ces problèmes,

desquels dépend l'avenir de notre civilisation, avec une déplorable légèreté. Nous avons proclamé qu'il n'y a pas d'autre pouvoir que celui de la Volonté du Peuple, et nous nous sommes résignés à la plus grande, à la plus terrible de toutes les tyrannies, à la tyrannie des majorités. Le peuple, ayant conquis le pouvoir politique, a senti plus lourd le poids de sa misère. Par ambition, par vanité, par ignorance, les démagogues l'ont trompé, lui promettant ce qu'il était impossible de tenir, comme si les rapports sociaux pouvaient être modifiés d'une manière durable par un décret ministériel ou une loi quelconque d'initiative parlementaire. Nos publicistes, nos philosophes, nos hommes politiques ne se lassent pas de prêcher au peuple les doctrines du matérialisme, et de détruire en lui cette foi religieuse, qu'un atavisme séculaire lui avait enracinée dans l'âme. Il en résulte que la base de notre société chancelle de plus en plus, et ceux même qui répandent ces principes ignorent quelles en seront les conséquences.

L'école libérale, qui a poussé le peuple dans la voie du socialisme, lui accordant le pouvoir politique, l'habituant aux grandes promesses, lui enlevant toute foi religieuse, n'a pu ensuite lui donner en compensation qu'une vaine phraséologie.

Quoi de surprenant si les classes inférieures tirent les conséquences logiques des principes qu'on leur a inculqués ; si, privées de l'Évangile du Christ, elles

embrassent celui de Bakounine; si, se voyant déçues dans leurs espérances par ceux qui leur avaient tout promis, elles tendent des yeux anxieux vers le socialisme et en attendent la rédemption et le salut? Quoi d'étonnant si, après leur avoir fait croire que l'égalité civile et l'égalité politique détruiraient toutes les injustices sociales, voyant au contraire augmenter les inégalités, effet naturel de la liberté, elles ne se contentent plus des vaines formules des politiciens, et aspirent à l'égalité économique?

Les principes de la Révolution Française perdent tous les jours du terrain. Un code qui interdit toute œuvre collective et durable ne peut engendrer que petitesse et faiblesse. C'est pour cela, dit très judicieusement Renan, que ceux qui ont liquidé si tristement la banqueroute de la Révolution, dans les dernières années du xviii^e siècle, ont préparé un monde de pygmées et de révoltés.

La question sociale — qui peut maintenant nier son existence devant la vive lumière des faits? — n'est pas seulement basée sur un problème économique, mais elle renferme surtout un problème moral, que notre société peut ajourner, mais qu'elle sera forcée de regarder en face.

Le sphinx de notre société est la Question sociale, et nous nous trouvons en présence du terrible dilemme, qui a troublé jadis d'autres sociétés non moins florissantes et non moins riches de lumières

intellectuelles que la nôtre : dilemme qu'il faudra résoudre sous peine de périr.

Si le socialisme se répand si rapidement, malgré nos critiques, malgré ses erreurs, malgré ses incertitudes, c'est qu'il y a dans sa nature une force morale, que nous pouvons méconnaître, mais que nous ne pouvons étouffer.

Tous ceux qui ont écrit sur le socialisme n'ont pu réussir que difficilement à se dépouiller de leurs préjugés.

Je me propose, dans une série de volumes, d'étudier avec sérénité de pensée et avec impartialité de critique toutes les principales formes du socialisme moderne : socialisme religieux, socialisme anarchique, collectivisme, socialisme d'État, etc. En commençant cette œuvre importante et ardue je sens toutes les difficultés de l'entreprise dans laquelle je me suis jeté.

Ceux qui s'occupent d'études sociales montrent souvent qu'ils ignorent quelles sont les vraies tendances et les vraies aspirations des nombreuses écoles socialistes. Or, pour guérir le mal, il faut le connaître à fond, et dans toutes ses manifestations.

J'ai consacré ce premier volume au socialisme catholique, parce qu'il est peut-être le moins connu en Italie, et parce qu'il m'a paru qu'après les derniers congrès chacun avait l'obligation de savoir quelles sont les tendances de cette nouvelle école socialiste

qui, à la différence des autres écoles, veut réformer la société au nom de Dieu, mais qui, cependant, ne veut pas la modifier moins profondément.

Si j'ai été trop minutieux dans cette exposition des théories des socialistes catholiques, c'est que j'ai voulu à tout prix être exact. Jusqu'ici aucune étude complète n'a été écrite en Italie sur cette question, et les quelques ouvrages publiés à l'étranger sont trop incomplets ou trop unilatéraux. Aussi les difficultés que j'ai rencontrées, dans l'étude d'un sujet si nouveau, n'ont-elles pas été légères ni peu nombreuses.

Malgré les nouveaux systèmes socialistes qui pullulent quotidiennement, le socialisme est encore beaucoup plus une aspiration qu'une doctrine. Celui qui veut étudier ce phénomène doit l'envisager de tous les côtés et sous tous les aspects. J'ose donc espérer que cet ouvrage, qui m'a coûté tant de travail et auquel j'attache tant de prix, ne sera ni inutile, ni superflu.

LE SOCIALISME CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

SOCIALISME ET CHRISTIANISME

Le socialisme dans l'antiquité et les écrivains modernes. — Les luttes sociales des temps anciens et le socialisme. — Le socialisme et la démocratie sont des phénomènes modernes. — Les démocraties anciennes. — Les données du problème social. — Les utopistes anciens. — La Révolution Française et le socialisme. — La philosophie utilitaire et le socialisme. — La doctrine hégélienne et le socialisme. — Limites de l'économie, considérée comme science biologique. — L'évolution économique. — L'égalité sociale. — La démocratie sociale et les doctrines matérialistes. — Les écrivains libéraux. — Les causes du socialisme. — La philosophie ancienne et le socialisme. — L'idéal chrétien et le socialisme. — Erreurs de la démocratie sociale. — Le préjugé antireligieux. — En quoi l'idéal chrétien se rapproche de l'idéal des socialistes. — L'école conservatrice. — *Christianity and socialism* — Les socialistes catholiques et la démocratie sociale. — Le danger du socialisme. — Les démocraties catholiques.

Les historiens modernes du socialisme, quelles que soient d'ailleurs leurs tendances économiques, exagèrent considérablement l'importance des luttes sociales des temps anciens, et attribuent à ce prétendu socialisme d'une autre époque une bonne partie du programme et des aspirations du socialisme contemporain.

Dans le concept fondamental du socialisme moderne il faut distinguer une doctrine morale et une doctrine écono-

mique. La première a été acceptée par la plupart de ceux-mêmes qui repoussent avec le plus d'énergie les idées économiques des écoles socialistes, la seconde est loin, par contre, d'être acceptée par l'universalité des écrivains qui arborent le même drapeau.

Les aspirations égalitaires et les rêves chimériques de reconstitution de l'édifice social sur des bases plus justes sont certainement un fait qui n'est point nouveau¹. L'histoire des peuples d'Orient, l'histoire grecque et l'histoire romaine abondent en luttes sociales, mais dans ces revendications anciennes les classes pauvres ne demandaient que des réformes partielles.

Parmi les écrivains anciens et du moyen âge, ceux qui ont rêvé une société constituée sur des bases nouvelles n'ont pas été, comme les socialistes modernes, l'expression d'un besoin réel; ils n'ont jamais cru eux-mêmes à la réalisation de leurs utopies.

Les sophistes grecs, qui soutinrent, en économie, des idées assez larges, ne furent après tout, eux-mêmes, que des penseurs isolés sans importance pratique. Ce qui distingue le socialisme moderne, c'est l'aspiration à un droit absolu et égal de tous les hommes au gouvernement de la société et à la jouissance des biens sociaux. Or, les philosophes anciens, lors même qu'ils acceptaient comme Platon quelques théories communistes, repoussaient l'idée d'un droit de participation quelconque des masses au gouvernement.

Lorsque Platon veut dépeindre une société démocratique « à laquelle ses magistrats, comme de mauvais échansons, ont versé le breuvage d'une fausse liberté », et qui s'est enivrée jusqu'à en perdre la raison, il représente comme comble

1. Sur la genèse des idées socialistes dans l'antiquité, consulter l'ouvrage remarquable de S. Cognetti de Martiis : *Le Socialisme ancien* (Turin, Bocca, 1888).

d'aberration l'esclave qui refuse l'obéissance, la femme qui se prétend l'égale de son mari.

Aristote est plus radical encore : « Sans doute, dit-il, il peut exister des femmes et des esclaves honnêtes ; l'on peut dire, néanmoins, que généralement la femme est d'une espèce inférieure, et que l'esclave est un être tout à fait méprisable ».

L'on croit à tort que l'idée communiste est nécessairement liée à l'idée démocratique, et bon nombre d'écrivains s'obstinent, sans raison, à considérer le communisme comme un dérivé ou plutôt comme une dégénérescence du programme démocratique. Cependant, dans l'antiquité et surtout en Grèce, c'était absolument le contraire qui avait lieu. Le communisme était un idéal aristocratique, et Platon comme Xénophon, qui le défendaient, étaient partisans convaincus de la forme aristocratique. Sparte, qui conserva pendant longtemps les institutions qui ont le plus d'analogie avec le communisme, était en même temps la république la plus aristocratique de toute la Grèce.

Du reste, les théories du doux philosophe hellène n'étaient considérées par ses contemporains que comme des rêves. Invité par plusieurs villes de Grèce et de Sicile à rédiger des constitutions, Platon eut la douleur de voir repousser avec unanimité ses plans de réforme, qu'il n'osait même plus, à la fin, proposer.

Vous rappelez-vous comme Aristophane raille avec esprit les projets de communisme, dans l'*Assemblée des Femmes* :

« Tu ne penses donc pas à déposer tes biens ? — Je m'en garderai bien avant de connaître l'avis du plus grand nombre. — On ne parle pas d'autre chose dans la rue. — Laissons que l'on en parle. — Chacun dit qu'il n'ose déposer ses biens. — C'est possible... Crois-tu qu'un citoyen non dépourvu de sens ira verser son avoir ? Ceci n'est point dans nos mœurs... »

Regarde les statues de nos dieux : lorsque nous demandons une grâce, ils tendent la main non pas pour donner, mais pour recevoir. »

Le problème social, dont personne n'osera plus maintenant nier l'existence, n'a été posé qu'au commencement de ce siècle, et il l'a été, dit Renan, « dans des termes extrêmement difficiles ». Il faut, en effet, d'une part, sauvegarder les conquêtes de la civilisation, et de l'autre admettre la participation de chacun aux bienfaits de cette civilisation. Or, ceci paraît contradictoire, parce qu'il semble, à première vue, que l'abjection de quelques-uns, et même du plus grand nombre, soit une condition nécessaire de l'état social tel que l'ont créé les temps modernes et particulièrement le XVIII^e siècle. Je n'hésite pas à dire que jamais l'esprit humain ne s'est trouvé en présence d'un problème aussi effrayant depuis les origines du monde. Celui de l'esclavage dans l'antiquité était bien moins terrible, et il a fallu pourtant des siècles pour que l'on arrivât à concevoir la possibilité d'une société sans esclaves¹.

Pour concevoir l'idéal socialiste, ou mieux pour croire que la réalisation de cet idéal est à la fois un devoir et une nécessité, il a fallu conquérir peu à peu les libertés politiques. Le socialisme est né précisément du contraste profond entre les libertés politiques dont le peuple s'est emparé, et la servitude économique dont il a trouvé le joug plus dur et le poids plus lourd après la conquête de ces libertés.

La démocratie moderne est un fait nouveau. Il ne peut y avoir de démocratie sans la participation, plus ou moins directe, des masses au gouvernement de l'État. Les villes de l'antiquité, au contraire, exerçaient un pouvoir absolu et

1. Renan. *L'avenir de la Science*, 2^e édit. (Paris, Calman Lévy, 1890), p. 366.

arbitral sur les territoires environnants, sur les colonies et sur les provinces conquises.

L'Attique, qui ne dépassait certainement pas en extension la plus petite des provinces de l'Italie, l'Attique, qui probablement n'a jamais eu plus de quatre cent mille habitants, était peuplée, pour les neuf dixièmes, par une agglomération d'esclaves, de colons, d'étrangers domiciliés. L'autre dixième seul, qui habitait Athènes et qui formait une vraie aristocratie bourgeoise, avait entre les mains non seulement la richesse publique, mais le gouvernement de l'État. La république athénienne était une vraie oligarchie bourgeoise, dans laquelle le peuple ou, pour mieux dire, la partie du peuple ayant des droits, se choisissait un maître, orateur éloquent, général heureux, homme d'État sans scrupule, et lui obéissait aveuglément, jusqu'au jour où elle le frappait d'ostracisme pour en choisir un autre. C'était, en somme, comme le fait justement remarquer de Noailles, une dictature de la persuasion tempérée par l'ostracisme ¹.

De même, Rome ne fut jamais réellement un état démocratique. Lorsque les sujets italiens acquirent droit de cité, ce privilège purement civil ne les admit pas à participer au pouvoir politique, qui ne sortit jamais du Sénat, du Champ de Mars ou du Forum où l'on ne pouvait rassembler que quelques milliers de personnes.

Juvénal lui-même, qui a été longtemps tenu à tort pour un esprit démocratique, était, au contraire, un aristocrate hautain et dédaigneux. Loin de plaindre le peuple pauvre et opprimé et d'en rêver l'affranchissement, avec quel mépris ne parlait-il pas de cette pauvre foule d'enfants de Rémus, *turba Remi*, qui ne sait que suivre le char du triomphateur, qui ne

1. De Noailles. *Cent Ans de République aux États-Unis* (Paris, Levy), t. I, p. 111.

demande à ses gouvernants que le pain et les jeux du cirque, qui s'incline devant la fortune et déteste les proscrits? Même la petite bourgeoisie, qui répand le commerce de Rome dans les pays les plus lointains, combien ne lui paraît-elle pas ignoble? Ces obscurs travailleurs, qui risquent leur vie sur quelques planches, et qui sillonnent les mers les plus dangereuses, sont, aux yeux de Juvénal, des personnes méprisables. Il lui semble, au contraire, tout naturel que des bourgeois peu fortunés, au lieu de tenter de s'enrichir peu noblement par le commerce, tendent la main dans la rue. Les riches les plus estimables ne sont pas ceux qui ont à cœur le développement de l'industrie, mais les Cotta, les Pison, les Lentulus, qui mettaient leur orgueil à donner « au delà de ce qu'ils possédaient du fait de leur naissance et des triomphes ».

Done, même pour le démocrate Juvénal, la société était bien constituée, quand des foules de clients s'assemblaient aux portes de leurs protecteurs, et que toute une partie de la population vivait de l'aumône de l'autre.

Les municipalités italiennes du moyen âge, elles-mêmes, ne peuvent être considérées comme de vraies démocraties. A Florence, Venise, Bologne, Milan, les pouvoirs politiques résidaient dans la ville; les campagnes environnantes, soumises à l'obéissance la plus stricte, n'avaient aucune part au gouvernement de l'État; le paysan, dans ces États dits libres de l'Italie, était non seulement privé de droits politiques, mais il n'avait très souvent pas de droits civils. Les républiques des Pays-Bas étaient aussi monopolisées par une aristocratie bourgeoise très restreinte : Amsterdam, qui jouissait de la prépondérance la plus absolue dans la république des Provinces-Unies, était administré par trente-six conseillers choisis dans trente-six familles privilégiées. La démocratie, de même que le socialisme, est un phénomène essentiellement

moderne, et le socialisme n'est pas seulement moderne, mais il est de plus, spécial aux populations chrétiennes. M. Paul Leroy-Beaulieu est donc peu exact lorsqu'il affirme que le socialisme a existé à toutes les époques. La sociologie moderne nous montre qu'il n'y a rien de permanent ni d'universel. Si on entend, par le mot socialisme, non point une aspiration vers un idéal social plus ou moins possible, mais un système économique complet, découlant directement et naturellement d'une doctrine philosophique, il paraîtra étrange que M. Leroy-Beaulieu ait pu voir du socialisme jusque dans les tendances utopiques et bizarres des sociétés secrètes de la Chine dont a parlé de Carné après un voyage au Mékong.

L'« *Utopie* » de Thomas Morus, la « *Civitas Solis* » de Tommaso Campanella, la « *République* » de Jean Bodin, l'« *Oceana* » de Harrington, le « *Code de la nature* » de Morelly, les « *Illustrations of Prophecy* » de Towers, etc., ne vinrent que plusieurs siècles après Platon et ne furent que des dérivés tardifs de ses théories adaptés aux systèmes philosophiques de l'époque et au milieu dans lequel vivaient leurs auteurs. Rechercher, dans les œuvres des utopistes, l'origine des tendances socialistes modernes, c'est ignorer les aspirations du socialisme contemporain et méconnaître les causes qui l'ont produit. Les hommes qui précédèrent et préparèrent la Révolution Française, furent les vrais précurseurs du socialisme, dont les origines certaines ne doivent pas être recherchées avant la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Si la Révolution a eu des conséquences tout à fait défavorables au système socialiste ; si la liberté économique qu'elle proclama et obtint, rendit plus dure et moins humaine l'institution de la propriété en l'affranchissant de tout devoir social ; si, en abaissant les barrières séculaires qui rendaient difficile la création des grandes fortunes et faisaient obstacle à l'accu-

mulation du capital, elle eut des effets différents, et peut-être même en opposition avec ses tendances primitives, il ne faut pas oublier, pourtant, que les écrivains qui la préparèrent ont presque tous été animés d'un souffle socialiste très vif.

Celui qui étudie les théories proclamées par les précurseurs de la Révolution Française, voit d'un coup d'œil que plusieurs philosophes et penseurs ont exprimé des opinions se rapprochant beaucoup de celles des socialistes d'aujourd'hui.

Pour l'abbé Mably, trop vite oublié, mais qui a exercé une influence très grande sur la philosophie du XVIII^e siècle, les maux de la société proviennent presque exclusivement de l'inégalité des biens, qui est contraire aux lois naturelles. L'égalité est la source de tous les biens, parce qu'elle unit les hommes entre eux ; l'inégalité, au contraire, engendre tous les maux, parce qu'elle fait naître les luttes entre riches et pauvres, les discordes civiles, la soif des richesses. L'inégalité des forces, de l'intelligence, des talents, ne sont point, pour lui, des arguments démontrant la nécessité des inégalités économiques. Les inégalités naturelles sont hors de proportion avec les monstrueuses inégalités des sociétés humaines. Dans l'opinion de Necker, la propriété héréditaire est une « loi des hommes, un privilège » ; dans la société, le fort opprime le faible, « or le fort, dans la société, est le propriétaire, le faible c'est l'homme nu, sans propriétés ». L'oppression de la part des riches consiste dans le pouvoir qu'ils ont « de ne donner, en échange du travail, que le plus petit salaire possible ». Dans cette lutte entre les forts et les faibles, entre propriétaires et travailleurs, l'État doit intervenir en faveur des seconds. « Comment ! s'écrie-t-il, le souverain doit pouvoir contraindre le peuple à exposer sa vie pour la défense de l'État, et il ne serait pas tenu de veiller à sa subsistance !

Il ne devrait pas modérer l'abus de la propriété au détriment du pauvre ! » Le bénédictin Deschamps pense que les principes de la saine morale chrétienne doivent nécessairement viser au communisme des biens. L'état dans lequel nous vivons est un état d'anarchie qui dérive de la liberté accordée aux plus forts d'opprimer les plus faibles. « Nous avons, dit l'audacieux bénédictin, l'espoir, moins chimérique que l'on ne pourrait le croire, de sortir de cet état pour parvenir à l'égalité ou à la vraie loi naturelle morale, ce qui est sans doute préférable à l'état sauvage. » L'épigraphe du journal de Marat était : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis*¹. Et Condorcet a dit : « L'égalité de fait est le but suprême de l'art social. » Saint-Just dit : « L'opulence est une infamie » ; et Robespierre ajoute que personne ne doit posséder plus de trois cents livres de rente.

Necker entrevoyait, avec beaucoup de perspicacité, que le pouvoir politique appartenait toujours aux classes en possession du revenu : « D'où provient, disait-il, la misère du peuple dans tous les temps et tous les pays, et quelle en sera la source éternelle ? De la faculté qu'ont les capitalistes de ne donner, en échange du travail, que ce qui leur plaît, c'est-à-dire le plus faible salaire, représentant le strict nécessaire. Or, cette faculté, entre les mains des capitalistes, est basée sur leur nombre extrêmement restreint, en comparaison de celui des hommes sans avoir, sur la grande concurrence que se font ceux-ci entre eux, et surtout sur l'inégalité prodigieuse existant entre les hommes qui vendent aujourd'hui leur travail pour vivre et ceux qui l'achètent simplement en vue d'ac-

1. Voy. au sujet de Deschamps et de ses idées, Beaussire : *Antécédents de l'Hégélianisme en France* (Paris, 1865), p. 124. Sur les tendances socialistes des philosophes et des publicistes du XVIII^e siècle, voy. également les deux ouvrages de Jeannet : *Les Origines du Socialisme contemporain*, pp. 119-132 ; *Histoire de la Science politique dans ses Rapports avec la Morale* (Paris, Alcan Lévy, 3^e édit., 1883), t. II, pp. 635-670.

croître leur luxe et leur bien-être ; les uns sont poussés par le besoin du moment, les autres ne le sont pas ; les uns feront toujours la loi, les autres devront toujours la subir. C'est à ces conditions toutes différentes qu'il faut attribuer le pouvoir du capitaliste sur l'homme sans propriété ».

Montesquieu donnait, à son époque, la formule du socialisme, lorsqu'il disait que l'État « doit à tous les citoyens l'existence assurée, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé ». Plus tard, Chapelier, dans son rapport sur le décret du 14 juin 1791, répétait que la nation « a le devoir de fournir du travail à ceux qui en ont besoin pour leur existence, et des secours aux infirmes ». Et la Convention sanctionnait ce principe en décrétant que « les secours publics sont un impôt sacré. La société doit pourvoir à la subsistance des citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant le moyen de vivre à ceux qui sont hors d'état de travailler ». Quelles qu'aient été les conséquences économiques et sociales de la Révolution Française, il ne faut pas nier qu'un grand nombre d'entre ceux qui l'ont préparée et qui l'ont faite, entrevoyaient déjà les problèmes du socialisme moderne.

Les principes de l'école libérale paraissent et sont certainement en pleine contradiction avec ceux du socialisme, mais il n'en est pas moins vrai que l'influence de l'école libérale sur le développement du socialisme a été très grande.

Le député socialiste Bebel a dit aux députés libéraux, pendant un de ses discours au Reichstag : « Nous sommes vos élèves ; nous n'avons fait que populariser vos doctrines et en tirer les conséquences en faveur du peuple ». La morale utilitaire des Ricardo, des Senior, des Stuart Mill, des Bastiat, des Rossi, des Dunoyer, lorsqu'elle a été poussée à ses dernières conséquences, a produit le socialisme. En effet, lorsque

l'utilité est devenue la base unique de la morale économique, le peuple en a tiré certaines conséquences qui, exagérées, ont conduit au socialisme.

Les théories utilitaires de Bentham et de Mill, appliquées logiquement, mènent d'une part à l'absolutisme, de l'autre au communisme le plus avancé. Bien qu'ils s'efforcent l'un et l'autre de défendre la liberté de conscience et la liberté politique, il est incontestable que les conséquences extrêmes de leurs théories sont, d'une part, le communisme, et de l'autre, l'absolutisme, même en matière religieuse.

Si les protestants anglais, partant de l'idée que l'utilité du ciel est supérieure à celle de la terre, arrivent à se convaincre de l'utilité de supprimer les catholiques irlandais, n'ont-ils pas raison au point de vue utilitaire? Hobbes, qui avait voulu pousser à l'extrême les conséquences de son système, accordait logiquement au souverain le droit de décréter, même en matière religieuse.

Si l'on débarrasse la théorie de Mill de ces considérations morales qui sont souvent en contradiction avec le principe utilitaire, l'on voit de suite que la morale utilitaire est au fond la même que celle des communistes; du moment que le droit n'est « que le pouvoir que la société a intérêt à accorder à certains individus », il n'y a aucune raison pour que l'État ne soit pas l'arbitre de tout droit de propriété.

Dans son *Programme of the land local tenure association*, Mill arrive à reconnaître que si l'État doit laisser intact le revenu du travail et du capital, il a le droit et le devoir de frapper le prix du monopole naturel ou le revenu du sol proprement dit, d'un impôt spécial sur la propriété foncière, impôt qui restituerait à la société la part légitime de la dite société dans la propriété de l'individu.

Lorsque Mill veut justifier le droit de propriété, il est

obligé d'invoquer des raisons de nature juridique et morale qui n'ont rien de commun avec son idéalisme utilitaire.

Dès lors, il n'y a pas lieu d'être surpris si les socialistes anglais ont profité de doctrines que l'école libérale utilitaire n'osait pas pousser jusqu'à leurs extrêmes conséquences.

Owen a été, sans contredit, le plus logique des disciples de Bentham.

Celui qui a étudié à fond les ouvrages des auteurs socialistes s'aperçoit de suite qu'ils se rattachent à des idées philosophiques que l'école libérale a elle-même proclamées et qu'elle proclame encore très souvent.

Si les socialistes anglais se sont ralliés pour la plupart à la doctrine utilitaire, les premiers socialistes allemands se sont, au contraire, rattachés à la théorie hégélienne, et en général, aux juristes de l'école historique fataliste. D'après Savigny et Thibaud il n'existe pas de droit imprescriptible et inaliénable. Un droit n'est que la force organisée par le temps, la puissance accumulée des générations.

« L'homme, dit Hégel, est, sans contredit, libre, et doit être respecté comme tel; mais l'homme-individu ne doit être respecté comme tel que par l'individu et non pas par l'État, parce que l'État ou la nation est sa substance. » La morale individuelle est par conséquent différente de la morale publique, et les actions justes sont celles dans lesquelles l'esprit individuel s'identifie avec l'esprit de la nation.

« Dans l'espèce humaine comme dans le règne animal, écrit Schopenhauer, ce qui compte est la force, et non le droit... Le droit n'est que la mesure des forces de chacun. »

« Que m'importe, ajoute alors Max Stirner, que m'importe le droit? Je n'en ai nul besoin. Ce que je puis conquérir par la force, je le possède, j'en jouis. Quant à ce dont je ne puis

m'emparer, j'y renonce; je ne vais pas, pour me consoler, me parer de mon prétendu droit imprescriptible. »

Le résultat de cette théorie fataliste si profondément enracinée dans l'âme allemande est, qu'en fait comme en droit, le triomphe n'appartient qu'au plus fort, et qu'il n'existe pas un droit, mais simplement des compromis ou des conflits entre les forces.

Quoi d'étonnant alors, si les socialistes allemands ont profité de cette doctrine et s'ils prétendent que la classe ouvrière doit être organisée de telle sorte qu'elle ait en main la force nécessaire pour changer radicalement les bases du droit ?

Il n'y a pas de doute que les causes économiques ont eu beaucoup moins d'influence sur les progrès du socialisme que les causes politiques. La misère n'est point un mal qui surprend, c'est au contraire un mal qui tend à diminuer. Ce qui rend aujourd'hui l'homme du peuple plus mécontent qu'avant, c'est la conscience de sa propre misère. Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'ouvrier n'osait pas se révolter contre son état, mais à mesure qu'il a conquis les libertés politiques, il a senti plus vivement le besoin d'acquérir l'indépendance économique. Il n'est pas possible de nier que le mal existe, mais il ne s'est point aggravé: il y a que le peuple en a conscience. La misère des classes laborieuses, qui tend chaque jour à diminuer, est aujourd'hui moins intense qu'elle le fut jamais, et si aujourd'hui le cri de douleur monte plus haut c'est que le mal est devenu subjectif, de purement objectif qu'il avait été jusqu'à présent.

Il faut néanmoins reconnaître que la liberté industrielle et commerciale nous a mis à l'abri des terribles famines d'autrefois, mais elle n'a pas rendu plus sûre la position de l'ouvrier. Cependant, les socialistes sont injustes et ne sont pas dans le vrai lorsqu'ils soutiennent que la condition des travailleurs

est beaucoup plus pénible que par le passé. Ce que l'ouvrier a acquis aujourd'hui, c'est la conscience du mal et l'espérance de rapides progrès que le développement de l'industrie moderne a rendus possibles. Il n'y a pas encore deux cents ans qu'un magistrat de Dijon pouvait répondre en riant à des paysans affamés qui s'adressaient à lui : « Retournez à vos champs, voici bientôt le printemps, l'herbe commence à pousser ». Il y a injustice à trop admirer l'organisation industrielle du moyen âge ; et les anciennes corporations si contraires aux tendances et aux progrès de l'industrie moderne sont jugées avec un optimisme exagéré par les auteurs qui déplorent le système industriel de notre époque.

Ces retours vers le passé dépendent bien moins de la vertu intrinsèque d'institutions qui étaient déjà devenues inutiles ou nuisibles lorsqu'elles furent abolies, que de la défiance envers l'organisation actuelle et envers la liberté qui, conquise à travers tant d'obstacles, n'a pas donné les résultats sur lesquels l'inexpérience des masses avait compté.

Cependant l'on ne saurait nier que la rapidité des échanges commerciaux, l'instabilité des industries, la concurrence, les crises de surproduction, etc., ont rendu la position de l'ouvrier à notre époque beaucoup moins sûre. Au moyen âge l'ouvrier était dans une situation précaire, mais au moins cette position était assurée ; il était protégé de la concurrence par les privilèges de métiers ; il n'y avait ni grèves, ni crises. Il avait une petite clientèle, mais il l'avait toujours. Il trouvait dans les corporations, dont il a été dit trop de bien et trop de mal, son boulevard et sa défense. Entre l'ouvrier et le consommateur, il n'y avait pas d'intermédiaires. Les privilèges des classes étaient aussi un frein à la puissance du capital. Le gentilhomme campagnard breton qui menait une existence presque misérable et qui ne mangeait peut-être pas tous les

jours était presque un indigent, mais dans sa misère il ne permettait jamais qu'un homme riche du pays prit le pas sur lui, et dans les assemblées provinciales il parlait le premier, la tête haute et sans se découvrir. De nos jours, dans presque tous les États de l'Europe organisés démocratiquement, ces barrières ont été détruites, la force de la richesse a augmenté, et le capital n'a plus eu d'obstacles à son expansion. La production s'est accrue, les salaires ont monté également, mais la position de l'ouvrier, au lieu de s'améliorer, est devenue plus instable. Les salaires, toujours incertains et variables, toujours sujets aux lois de la concurrence, aux crises que l'ouvrier ne peut ni prévoir, ni éviter, deviennent de plus en plus une valeur soumise aux fluctuations quotidiennes du marché.

Le socialisme est né d'un sentiment de protestation contre cette organisation du capital dans la société contemporaine. Par l'adoption du suffrage universel, commun désormais à presque tous les pays civilisés les plus importants, nous avons dit aux masses, ainsi que le fait remarquer de Laveleye : Vous êtes les arbitres de l'État. Mais comme nous avons en même temps ravalé le travail de l'ouvrier au rang d'une marchandise dont la valeur est instable et incertaine, nous avons créé une contradiction évidente. N'est-il pas bien étrange, en effet, de venir dire à la fois à la masse : Tu es souveraine, et tu es asservie ?

« La production, dit un illustre économiste anglais, s'est accrue au delà des espérances les plus excessives, et cependant le jour où l'ouvrier sera appelé à en obtenir une forte part semble plus éloigné que jamais, et, dans sa pauvre demeure, sa lutte contre la misère et le besoin est plus dure qu'elle le fut jamais. Il en est résulté une hostilité profonde contre les principes fondamentaux sur lesquels repose la société. »

Le travailleur est, du reste, encore exclu du pouvoir politique, auquel le suffrage, très étendu, comme en Italie, ou universel, comme en France et en Allemagne, l'appellerait de droit.

« Pendant la période de l'esclavage, dit Loria, la condition juridique même du travailleur l'exclut de toute participation au gouvernement de l'État : dans la période du salaire élevé cette exclusion est systématiquement assurée malgré la généralisation du droit de vote, par le fait même de la réduction du salaire au minimum, qui assujettit le vote de l'ouvrier au bon plaisir du capital. Mais quelque différent que puisse être le procédé, le résultat est le même : le monopole politique de la classe qui possède ¹. »

Les économistes, en général, ont le tort grave d'attacher beaucoup plus d'importance à la production qu'au producteur, et de rejeter, par conséquent, une grosse part de ces doctrines qui font déjà partie du patrimoine de la philosophie ou de la sociologie modernes.

L'économie politique, contrairement à la plus grande partie des sciences positives, a un champ bien déterminé, et ses lois n'ont d'importance que pour des sociétés déterminées. Rien dans l'univers ne peut se soustraire aux lois de la gravitation et de l'attraction ; il en est de même pour toutes les lois naturelles définies scientifiquement. Au contraire, les lois économiques les plus généralement acceptées s'appliquent seulement à certaines sociétés. L'économie moderne nous fait bien connaître les lois de quelques sociétés déterminées, c'est-à-dire de celles qui ont la forme sociale adoptée par les peuples de civilisation gréco-latine, mais elle ne nous enseigne ni quel a été le premier ni le dernier degré de l'évolution

1. A. Loria. *La Teoria economica della Costituzione politica* (Turin, 1886), p. 14.

humaine. Ces formes d'organisation, que l'économie restreint aveuglément, ont souvent pu exister. On a vu des sociétés pratiquer le communisme le plus pur, comme les Incas au Pérou, et échapper même à la loi de l'offre et de la demande, et d'ailleurs, sans aller chercher des exemples chez les peuples de l'antiquité ou chez les barbares, nous pouvons en trouver d'autres plus clairs et plus récents. La société du moyen âge, avec ses corporations fermées, sa sévère réglementation du travail, le servage, etc., s'est assise sur des principes diamétralement opposés aux principes généraux de l'économie moderne. Puisque certaines formes sociales ont existé et duré longtemps, cela signifie qu'elles étaient possibles et que l'humanité peut même s'adapter à des formes sociales que la science économique n'admet pas. Si cela est arrivé par le passé, nous n'avons pas l'expérience du lendemain, nous ne pouvons pas dire que cela ne se reproduira pas et que l'avenir n'amènera pas telle organisation sociale que la science économique ne prévoit pas. Un naturaliste qui aurait vu une larve sans en suivre la transformation, ne saurait prévoir ni la chrysalide, ni le papillon. Ainsi dans la sociologie on ne peut baser une certitude sur l'observation d'un fait isolé, surtout quand ce fait s'applique à un individu dont l'évolution n'est pas accomplie. Le communisme, quoique contraire à toutes nos tendances, quoique constituant une forme de société radicalement à l'inverse de toutes les lois de l'économie sociale, a pu exister et résister longtemps. Les économistes modernes n'ont donc aucun droit, dans l'état actuel de la science, de nier *a priori*, pour l'avenir et après une longue évolution, l'avènement de nouvelles formes d'organisation, impossibles à prévoir ou à définir d'ores et déjà.

Celui qui étudie avec calme et sérénité les transformations de la propriété, voit tout de suite qu'elle s'est modifiée avec

lenteur et qu'elle n'a pas plus échappé aux lois de l'évolution que tous les autres faits sociaux. Chez les hordes sauvages primitives qui vivaient de la chasse, la propriété consistait à peine dans quelques armes, quelques ustensiles et de rares ornements qui se portaient sur la personne et la suivaient ordinairement dans la tombe. Par la suite, la première phase de la propriété industrielle apparut sous la forme d'objets créés par l'individu, puis vint celle des objets volés ou conquis, les femmes ravies aux tribus voisines, les esclaves faits à la guerre, etc. L'agriculture, d'abord nomade et assez bornée, ne se développa que très lentement, parce que la collectivité des clans n'y attachait aucune importance. L'apprivoisement de certains animaux que l'on pouvait perdre, aliéner, multiplier, fit naître le goût des premières transactions. Les animaux devenus domestiques devinrent un objet d'échange et furent utilisés pour les travaux agricoles. Ainsi la chasse, qui avait été le premier et le seul moyen d'existence, céda progressivement le pas à l'agriculture et à la vie pastorale. Tout d'abord les troupeaux furent divisés dans des pâturages en commun; mais les tendances vers l'individualisme firent que les pâturages commencèrent à être partagés à leur tour. On eut recours aux partages périodiques des terres, concédées en usufruit à chaque famille. Graduellement, les partages devinrent moins fréquents, et ils disparurent enfin pour faire place à la propriété familiale. La possession devint peu à peu définitive, de temporaire qu'elle était, et l'inégalité des fortunes, favorisée par l'extension du commerce et de l'industrie, finit par devenir énorme. L'origine des propriétés a été à peu près identique dans tous les pays et chez tous les peuples. Ainsi, à la sélection physiologique, en vertu de laquelle les forts dominaient les plus faibles, a graduellement succédé dans les sociétés gréco-latines, où les grandes fortunes mono-

polisèrent le pouvoir politique, la sélection par l'argent, grâce à laquelle, le plus souvent, la victoire n'appartient pas au plus fort intellectuellement, mais au plus fort économiquement.

En Grèce, à l'époque de la décadence, et dans la Rome impériale, où la richesse s'était accumulée dans un petit nombre de mains, la dissolution fut la conséquence du cumul excessif de la richesse. L'histoire des temps anciens nous démontre clairement que toutes les civilisations d'autrefois disparurent pour les mêmes causes. « De toutes les civilisations qui sont nées et qui ont fleuri par la suite, dit un célèbre auteur américain, il ne reste que celles qui se sont arrêtées dans leur développement, et la nôtre, mais celle-ci n'est nullement plus ancienne que ne l'étaient les Pyramides, lorsqu'Abraham les contemplait ¹. »

Le droit de propriété moderne n'est malheureusement, le plus souvent, contrebalancé par aucun devoir social, et le *jus utendi et abutendi*, qui était la base du droit de propriété à Rome, fait encore, à présent, le fond d'une grande partie de nos codes. A aucune époque l'État n'a donné les garanties complètes qu'il assure aujourd'hui aux détenteurs de la propriété, et cependant il ne lui a jamais moins demandé.

Si les classes laborieuses se sont résignées jusqu'à présent à leur condition, cela tient à ce qu'elles n'avaient pu encore obtenir de participer au pouvoir politique. Dans une société où il n'y avait que le maître et l'esclave, celui-ci ne pouvait aspirer à l'égalité économique puisqu'il se croyait naturellement inférieur et que les lois civiles sanctionnaient cette inégalité. L'antiquité et le moyen âge ont été sans doute troublés par des luttes sociales, mais ces luttes, provoquées par des hommes tantôt honnêtes, tantôt pervers, par des tyran-

1. H. George. *Progrès et Pauvreté*, trad. franç., p. 450.

neaux ou des tribuns, ne furent que des tentatives partielles d'une importance relative. Ce furent des luttes auxquelles la science n'eut aucune part, que la philosophie de l'époque n'aida point. Le socialisme moderne, au contraire, a une origine scientifique, et c'est un fait qui n'est certes ni borné, ni partiel.

Les tendances vers l'égalité économique sont la conséquence de l'égalité civile et politique. Toutes les écoles socialistes modernes partent de ce principe que la perfection sociale a pour base des sentiments d'égalité. D'après elles, le bonheur est en proportion de la répartition des richesses; par conséquent le luxe d'une classe entraîne naturellement la misère de l'autre. L'absence d'égalité est donc l'essence du malheur social, et le progrès, qui doit avoir le bonheur pour but, tend constamment à nous ramener à l'égalité. Tous les moyens proposés par les socialistes — la terre à l'État, l'impôt progressif, la réduction de la journée de travail, la mise en commun de toutes les sources de la production — ne tendent pas, en somme, à autre chose. En général, presque tous les socialistes partent du principe que le travail est la seule cause réelle de la richesse, et que, par conséquent, la richesse doit être répartie proportionnellement au travail. L'homme est essentiellement pour eux un « *labouring animal* », et une réunion d'hommes selon le progrès fournira toujours, quelle que soit leur organisation, une somme donnée de travail; en d'autres termes, l'action qui produit le travail est étrangère au milieu dans lequel l'homme vit, et la somme d'habileté et de travail qui se dépense annuellement dans une association donnée est indépendante des usages auxquels on l'applique, de sorte que ceux-ci peuvent varier sans que les ressources diminuent. Or, ces conceptions sont contraires aux principes de la sociologie et de l'anthropologie, qui nous enseignent que

l'homme ne fait que ce qui est strictement nécessaire pour vivre. Tout travail qui dépasse ce but ou qui s'en éloigne n'est accompli qu'en vertu de circonstances déterminantes de nature variable, et le travail strictement nécessaire à la subsistance de l'homme n'est, sans doute, qu'une partie assez petite du travail total.

D'autre part, les socialistes-démocrates, dans leurs conceptions souvent brutales de la vie, considèrent fréquemment la richesse comme la seule cause du bonheur. Au contraire, le bonheur et la richesse, le malheur et la pauvreté, ne sont pas en corrélation nécessaire. Les souffrances du pauvre ne sont pas la conséquence de l'inégalité, qui a été de tous les temps, dans une certaine mesure, le grand levier du progrès; ces souffrances viennent de l'excès de l'inégalité, de ce fait qu'il y a encore un grand nombre de personnes qui réussissent à grand'peine à gagner ce qui est strictement nécessaire à leur entretien et à leur subsistance.

Une étude attentive des progrès du socialisme nous montre que, s'il est alimenté par la misère, il n'est pas seulement le produit de la misère mais d'un ensemble de circonstances historiques et ethniques qui varient d'un pays à l'autre.

On a cru jusqu'à ces derniers temps que les pays agricoles devaient être préservés de l'invasion du socialisme, que l'on a considéré pendant longtemps comme une maladie des nations industrielles. Au contraire, spécialement dans ces vingt dernières années, le socialisme s'est rapidement infiltré dans les États les plus agricoles de l'Europe. Ainsi en Allemagne, pays classique du socialisme, il s'est répandu dans les campagnes non moins rapidement que dans les centres industriels.

Si l'idéal chrétien n'est nullement en opposition avec l'idéal socialiste, il n'en est pas moins vrai que le socialisme a eu

plus d'effet dans les pays et parmi les personnes dont le sentiment religieux était faible. Il est clair que quand le peuple n'a plus rien attendu du Ciel, quand il s'est convaincu qu'au delà de ce monde il n'avait plus rien à demander ni à espérer, il a senti plus vivement le besoin d'une existence terrestre moins dure et moins pénible¹. Chez un grand nombre d'individus peu instruits, l'absence de foi religieuse, la certitude que les actions humaines n'auront ni châtement ni récompense dans une autre vie, a produit un profond découragement, et, par suite, un besoin profond de renverser par la violence les institutions considérées par eux comme la cause de la misère actuelle. Le socialisme anarchique est certainement un dérivé indirect des tendances antireligieuses et individualistes répandues dans le peuple par l'école libérale.

Il y a un lien intime entre la question religieuse et la question sociale; il faut une foi aux millions de travailleurs qui peinent dans l'obscurité usine ou dans l'étendue des champs; s'ils n'ont pas d'espoir dans les consolations de la vie future, ils doivent courir après les joies du présent.

« Si aujourd'hui, remarque avec beaucoup de perspicacité un illustre publiciste, les sophismes des socialistes sont si profondément enracinés dans les classes ouvrières en Europe, cela dépend en grande partie de ce qu'elles ont perdu toute foi religieuse. Ne croyant plus en Dieu, et sans espoir dans les consolations de la vie future, elles poursuivent les compensations qui sont à leur portée. Le socialisme révolutionnaire a pris chez elles la place de la religion, et à mesure que l'influence de cette dernière s'affaiblit, ce successeur malencontreux gagne de l'ascendant. Il ne faut point se le dissimuler, c'est un fait avéré, une vérité qui s'impose, le sentiment reli-

1. Anatole Leroy-Beaulieu. *Les Catholiques libéraux, l'Église et le Libéralisme, de 1830 à nos jours* (Paris, Plon, 1885), pp. 12-16.

gieux une fois disparu, la seule barrière qui reste contre le déchaînement des appétits est la force. »

Bien plus, une vraie religion du socialisme est en train de se former parmi les classes incultes. Un grand nombre d'auteurs socialistes, faisant fond sur la théorie de l'évolution, voient dans l'histoire de l'humanité les mêmes transformations que celles que Darwin a constatées dans les grandes périodes géologiques du monde. Ils soutiennent donc, contrairement à ce qu'ont pensé Darwin et Huxley, que la perfection humaine sera un jour atteinte, et que les grandes injustices économiques étant supprimées on verra naître une ère de bien-être et de bonheur générale. Sans tenir compte de ce fait que l'évolution morale et psychique est trop lente pour servir de base à une réforme sociale quelconque, ils se livrent à de vrais songes optimistes.

A. Wagner, critique implacable de cette religion socialiste, contait récemment qu'ayant assisté à une réunion d'ouvriers socialistes il fut vivement surpris d'entendre un orateur dépeindre sous les plus brillantes couleurs la société de l'avenir, et la représenter comme garantissant le bonheur de l'homme et la disparition de l'égoïsme, de la méchanceté et de la violence.

« Mais, dit Wagner, ceci ne pourrait arriver que si les hommes devenaient des anges.

— Pourquoi, reprit l'orateur, les hommes ne deviendraient-ils pas des anges? Il n'y a qu'à supprimer les injustices économiques actuelles, pour qu'ils le deviennent. »

Le peuple, qui a dans le sang des siècles d'atavisme religieux, ne peut délaissier une religion sans s'en créer une autre. Cependant, ces progrès rapides et inévitables du socialisme parmi les populations chez lesquelles l'idéal religieux et la foi se sont affaiblis, ne doivent point faire croire qu'il

existe une opposition irréconciliable entre le socialisme et le christianisme, et qu'il s'agisse là de deux termes opposés et contraires; l'idéal des socialistes présente au contraire des affinités essentielles avec l'idéal chrétien, sinon en tout au moins pour une bonne part.

Je ne sais pas bien pourquoi les socialistes-démocrates s'obstinent à combattre le christianisme et à manifester leur attachement au positivisme scientifique. A l'occasion de la mort de Darwin, l'organe de la démocratie sociale en Allemagne écrivait : « Qu'est la mort du monarque le plus puissant, ou d'un général toujours victorieux, en comparaison de la perte de cet homme? Le prolétariat, qui lutte pour sa délivrance, honorerait la mémoire de Darwin¹ ». Et pourtant, que peut avoir de commun l'idéal socialiste avec les théories scientifiques de Darwin? Selon Darwin et son école, le progrès s'accomplit parce que, dans la lutte pour la vie, *struggle for life*, à laquelle aucun être organisé ne peut se soustraire, le fort vainc toujours le faible, qui est ainsi éliminé naturellement. La même chose se produit chez les hommes et chez les animaux. Et, bien que le but des sociétés humaines doive être le plus grand bonheur des masses, ce but doit être atteint non point en poursuivant un idéal de réformes, mais en laissant agir les lois naturelles. Il n'y a pas place pour les faibles au banquet de la vie. Or, le socialisme aussi bien que le christianisme protestent, au nom de l'idéal, contre ce précepte fondamental du système de Darwin. Ils déclarent l'un et l'autre la guerre aux forts, et veulent relever le faible. C'est ainsi que le christianisme et le socialisme placent leur idéal en dehors de l'action de l'État, et imposent quelques graves restrictions à la liberté individuelle. L'Église elle-même en vient à admettre

1. *Sozial Demokrat*, du 27 avril 1882.

que la société idéale rêvée par les socialistes ressemble par beaucoup de côtés au royaume des Cieux fondé par Jésus-Christ.

Ces affinités sont si évidentes et si profondes, que les hommes les plus naturellement conservateurs en ont été frappés. En novembre 1889, l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales ouvrait un concours sur le thème suivant : « Indiquer par quels points le socialisme contemporain se rapproche de l'enseignement de Jésus, et par quels points il s'en écarte ».

Les évêques catholiques et les pasteurs protestants qui ont défendu et qui défendent le socialisme contre les attaques de l'école libérale sont, ainsi que nous le verrons plus tard, très nombreux¹.

Si les économistes, en étudiant les questions sociales, ont le tort grave de donner le plus souvent beaucoup plus d'importance à la production qu'à l'individu, les autres chrétiens sont disposés, par tendance naturelle, à se préoccuper beaucoup plus de l'individu que de la production. Ils se rapprochent d'autant plus de l'école socialiste qu'ils s'éloignent plus de l'école libérale.

L'évêque catholique, le pasteur protestant, doués de vues hautes, découvrent bientôt que la soi-disant école conservatrice se sert, pour combattre le socialisme, des arguments qu'aurait employés un païen du temps d'Auguste contre les humbles novateurs venus de l'Orient. « J'ai souvent pensé, fait remarquer Renan, qu'un païen contemporain d'Auguste aurait pu faire valoir pour la conservation de l'ordre de choses

1. Les évêques et les pasteurs protestants reconnaissent que l'idéal des socialistes vaut mieux, se montre plus chrétien, que celui des ennemis du socialisme (Voy. dans les *Travaux* du Congrès précité, p. 60). Le révérend Trial a été jusqu'à dire que les pasteurs qui traitent d'utopies les idées des socialistes ne sont pas de vrais chrétiens (Voy. le discours sur *la Question sociale, le Paupérisme et la Mendicité*, dans les actes du dit congrès, p. 175).

ancien, toutes les raisons que l'on met en avant aujourd'hui pour prouver qu'il ne faut rien changer dans la société actuelle. Que veut cette religion sombre et triste? Quelles personnes sont ces Chrétiens? Ce sont des gens qui fuient la lumière, insociables, plèbe, lie du peuple! Je serais bien surpris si quelques-uns des satisfaits de ce temps-là n'avait point dit, comme ceux du nôtre : « Il ne faut pas repousser le christia-
 « nisme, il faut le supprimer. La société est en présence du
 « christianisme comme devant un ennemi implacable, il faut
 « que la société l'anéantisse ou qu'elle soit anéantie par lui. Dans
 « ces termes toute discussion se réduit à une lutte, tout argu-
 « ment est une arme. Que fait-on vis-à-vis d'un ennemi irrécou-
 « cillable? des controverses? Non, on fait la guerre. Ainsi la
 « société ne doit pas se défendre contre le christianisme par
 « des raisonnements, mais par la force. Elle ne doit pas discuter
 « ou rejeter ses doctrines, mais les supprimer ». Je m'imagine Sénèque tombant par hasard sur le passage de Saint Paul :
 « *Non est judæus neque græcus, non est servus neque liber,*
 « *non est masculus neque femina; omnes enim vos unum estis*
 « *in Christo* », il aurait certainement dit : « Voici un utopiste.
 « Comment voulez-vous qu'une société se passe d'esclaves? Il
 « faudra alors que je cultive mes terres de mes propres mains.
 « C'est vouloir renverser l'ordre public. Et puis, qui est ce
 « Christ qui remplit une mission si étrange? Ces gens sont dan-
 « gereux. J'en parlerai à Néron ». Il est certain que si les
 esclavés, prenant à la lettre et comme immédiatement appli-
 cable la parole de Saint Paul, avaient établi leur domination
 sur les ruines fumantes de Rome et privé le monde des bien-
 faits qu'il pouvait retirer de la domination romaine, Sénèque
 aurait eu quelque peu raison. Mais si un esclave chrétien
 avait dit au philosophe : « O Annæus, je connais l'homme
 « qui a écrit ces sentences : il ne prêche que la soumission et

« la patience. Ce qu'il a dit s'accomplira sans révoltes et par « les mains des mêmes maîtres. Un jour viendra où la « société sans esclaves sera possible, quoique vous, philo- « sophe, ne puissiez pas vous la représenter », Sénèque ne l'aurait pas cru, sans doute; peut-être, néanmoins, aurait-il consenti à ce que l'on ne battit pas de verges cet innocent rêveur¹ ».

Si, aujourd'hui, la démocratie socialiste est presque exclusivement athée, cela dépend moins du contraste entre l'idéal socialiste et l'idéal chrétien, que de ce fait que les classes moyennes se sont servies très souvent de la religion pour faire obstacle aux progrès du socialisme parmi les masses. L'ostentation antireligieuse a été par conséquent une nécessité inéluctable pour un grand nombre de socialistes.

Cependant, dès l'année 1878, l'organe scientifique du socialisme démocratique allemand, le *Zukunft*, de Berlin, reprochait la propagande antireligieuse faite au nom du parti. « Le programme de la démocratie sociale en Allemagne, écrivait le *Zukunft*, proclame que la religion est un intérêt purement privé, dérivant exclusivement de la conscience individuelle. En vertu de sa constitution, de son code fondamental, le socialisme allemand, en tant que parti politique et économique, n'accepte ni ne combat officiellement aucune doctrine religieuse, aucun dogme, aucune tendance théologique ou philosophique. Il se conserve neutre entre les croyances et les écoles, travaillant uniquement en vue de son but qui est la réforme des conditions économiques de l'organisation du travail... Voilà la lettre même du programme. En réalité pourtant, les agitateurs du parti, lorsqu'ils parlent à leurs adhérents et à la masse du peuple, au nom de la démocratie sociale, se

1. Renan. *L'Avenir de la Science*, pp. 368-69.

posent volontiers en adversaires acharnés du christianisme et de toute religion positive et en partisans du matérialisme et de l'athéisme. Une telle attitude est en contradiction flagrante avec les déclarations fondamentales du parti. » « D'autre part, remarque avec raison le *Zukunft*, les tendances athées de la démocratie sociale peuvent bien lui attirer, par esprit d'opposition, des personnes professant l'antireligion, mais elles ne peuvent, en même temps, que lui aliéner un nombre considérable d'esprits réfléchis, penchant vers le côté idéal de la vie, qui saluent dans le Christ une des grandes figures de l'histoire, et dans l'Évangile une morale pure, sur laquelle le socialisme peut très bien enter ses principes de justice et d'équité dans l'organisation du travail et dans la répartition des produits de l'activité commune¹. »

Les affinités entre la doctrine morale du socialisme et la doctrine morale du christianisme sont d'ailleurs fort peu apparentes et en surface, de sorte que les hommes d'Église les plus fermement attachés à l'Évangile se sentent avec répugnance entraînés vers le socialisme par les principes mêmes de la religion qu'ils professent.

L'archevêque anglican d'York, le docteur Thompson, dans le discours d'inauguration de la conférence œcuménique tenue à Lambeth en 1889 et à laquelle prirent part 145 évêques anglicans, acceptant, au nom du christianisme, le principe fondamental du socialisme, parla sur la question sociale avec une ampleur et une hardiesse qu'Henry George lui-même n'a jamais atteinte. En même temps, les évêques de Manchester, Brisbane, Carlisle, Berry, Michigan, Mississippi, Pittsburg, Rochester, Sydney, Wakefield, chargés à la même conférence de présenter un rapport sur l'aspect religieux du problème

1. Cf. dans le *Zukunft*, du 15 juin 1878, l'article : *Die Kirche und Zukunftsstaat*.

social, affirmèrent ouvertement qu'il n'y a pas incompatibilité entre le christianisme et le socialisme qui ne recourt pas aux moyens révolutionnaires, et bien que n'acceptant pas, pour des raisons économiques, la nationalisation du sol, ils se déclarèrent favorables non seulement à la coopération distributive mais encore à la coopération productive encouragée directement ou indirectement par l'État, toutes les fois qu'elle serait nécessaire ou même simplement avantageuse.

Le Rév. E. Plumptree, doyen de Well, l'un des hommes les plus éclairés du clergé anglican, dans un article des plus remarquables publié par la *Contemporary Review*, a abordé avec un grand courage la question des rapports du christianisme et du socialisme. Entre les préceptes de l'Évangile considérés dans leur esprit et les théories des socialistes modernes il y a, croit-il, de très grandes affinités, tandis que le soi-disant individualisme économique est une doctrine inique et antichrétienne. La concurrence, base de notre système industriel, la concurrence qui pousse les hommes à lutter sans cesse les uns contre les autres, dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, et dans tous les champs de l'activité humaine, est, elle aussi, un principe antichrétien. En effet la concurrence se propose d'éliminer les faibles, les impropres, tous ceux, en un mot, qui sont incapables de résister; or, le christianisme est né précisément du besoin de défendre les faibles contre les forts, de les garder, de les protéger. Concurrence, lutte pour la vie, sont des termes opposés à christianisme, tandis qu'il n'y a presque rien dans le socialisme évolutionniste de contraire à la doctrine de Jésus.

Comme nous le verrons par la suite, pour Ketteler, Hitze, Weiss, de Mun, Decurtins, pour presque tous les économistes catholiques, et pour presque tous les ecclésiastiques, la liberté

économique est un principe inique et contraire à toutes les lois chrétiennes.

Le socialisme n'est pas un système ferme et absolu, mais une direction qui doit varier selon le milieu historique et les tendances économiques des peuples ; c'est en cela qu'est vraiment la cause de sa force et de son très rapide développement. Il ne s'est pas renfermé dans des formules déterminées, et cette élasticité, si elle fait s'accroître chaque jour le nombre des écoles socialistes, leur donne, en revanche, une merveilleuse faculté d'adaptation.

Les principes sur lesquels s'appuie la démocratie sont en opposition flagrante avec les lois du développement social et avec les lois de l'anthropologie. Si les socialistes radicaux recueillent un si grand nombre d'adhésions et se répandent si rapidement, cela tient à un ensemble de causes économiques et morales qui changent selon les pays mais qui existent presque partout. Malgré cela, la démocratie sociale ne représente point un système social supérieur contre lequel la société actuelle ne pourrait pas se défendre.

Stuart Mill, dans ses fragments posthumes sur le socialisme moderne¹, observe avec juste raison que si les socialistes sont presque tous d'accord dans la partie négative de leurs systèmes, il est rare de les trouver unis, dès qu'il s'agit de porter remède aux maux qu'ils déplorent.

Les efforts des socialistes pour prouver que la question sociale repose partout sur les mêmes termes, qu'elle a partout le même avenir, ont été et devaient être vains.

Quiconque étudie avec intérêt le développement et l'expansion des théories socialistes dans toute l'Europe, voit de suite qu'elles se transforment par adaptation dans tous les pays où

1. Publiés dans la *Revue Philosophique*, de septembre 1879.

elles peuvent prendre racine. Entre le socialisme belge qui borne désormais ses prétentions au remplacement de l'industrie capitaliste par les sociétés coopératives, et à la substitution du suffrage universel au suffrage censitaire, et le socialisme allemand qui se forge un avenir plein d'illusions, il y a une différence considérable qui ne disparaîtra peut-être jamais.

Ce qui donne à réfléchir, c'est qu'à l'exception de la Belgique, où le socialisme pourra peut-être un jour triompher, parce que l'on ne demande que des choses réalisables et que le mouvement est dirigé par des hommes pratiques comme Anseele, le fondateur du *Vooruit*, Volders et Bertrand, à l'exception de la Belgique, les autres pays se distinguent par une tendance presque générale des masses socialistes à dépasser les théories de leurs chefs.

En Allemagne, le programme de Lassalle paraissait, il y a vingt-cinq ans, le but extrême des aspirations des socialistes. Aujourd'hui on peut compter les ouvriers socialistes qui se contentent des sociétés coopératives de production subventionnées par l'État.

La lutte des classes, et par suite l'expropriation de la bourgeoisie capitaliste, qui constituent les points principaux de la doctrine marxienne, forment aujourd'hui le programme du socialisme allemand, dirigé par Bebel et Liebknecht.

Cependant les théories et le mode d'action de ces derniers semblent déjà indécis et manquer d'énergie, aussi l'extrême-gauche du socialisme allemand préconise un schisme nouveau et elle suit avec confiance les pas de Wilhelm Werner.

Ceux qui étaient encore hier les propagateurs des théories les plus avancées, semblent s'arrêter découragés en présence de ceux qui, comme Werner, trouvent toujours une fraction extrême à la tête de laquelle se placer. Il est superflu d'ajou-

ter que ces hommes, pour qui Bebel et Liebknecht même ne sont que des tyrans, trouvent bientôt aussi dans leur parti quelques hommes qui les traitent à leur tour de tyrans.

Pour pouvoir assurer la publication de son journal *Berliner Volkstribune*, Werner dut rétablir dans son imprimerie le travail à forfait, déjà condamné par presque tous les congrès socialistes, et il fut obligé de congédier des ouvriers qui, au lieu de travailler, chantaient la Marseillaise socialiste; ils partirent en criant : *Abas le tyran!* Le tyran c'était tout simplement Werner lui-même, celui qui lutte avec tant d'ardeur contre la tyrannie des chefs actuels du socialisme allemand, et il dut paraître devant un tribunal professionnel où il fut jugé en qualité de patron capitaliste¹!

Le plus grand danger pour la démocratie réside dans ce fait que tout Lassalle trouve ses Liebknecht et tout Liebknecht trouve son Werner. De même tout Werner ne tardera pas à trouver celui qui se plaindra d'être tyrannisé par lui.

Les socialistes catholiques, qui forment actuellement une école très nombreuse, qui ont leurs journaux, qui font une propagande des plus actives, surtout dans les États du centre de l'Europe, sont eux aussi d'accord avec toutes les autres écoles socialistes au point de vue de la critique destructive de notre organisation sociale. Ils s'en écartent, à la vérité, assez souvent, dans les voies et moyens, mais, s'ils rejettent la violence et les révolutions, ils ne sont ni moins audacieux ni moins convaincus que tous les autres socialistes.

La Papauté a vu croître cette vaste agitation catholico-socialiste, sans chercher à l'entraver ou à l'arrêter. Il faut reconnaître que l'Église ne combat pas dans les démocraties socialistes modernes l'esprit démocratique de fraternité et d'égalité,

1. Le fait est rapporté par de Wizeva, *op. cit.*, pp. 107-108.

mais l'esprit antireligieux qui semble les dominer. A l'apogée de sa grandeur, l'Église romaine a vu, sans croire de son devoir de les excommunier ou de les combattre, des démocraties disputer victorieusement le gouvernement de Florence et des communes italiennes aux classes riches et nobles.

Et actuellement la Papauté, juste à l'opposé des écoles libérales, se montre beaucoup moins contraire aux tendances religieuses qui animent la démocratie sociale.

CHAPITRE II

LES LUTTES SOCIALES DANS L'ANTIQUITÉ, ET LE SOCIALISME MODERNE

Le socialisme ancien n'a jamais existé. — L'égalité sociale selon les philosophes anciens. — Dans les luttes sociales de l'antiquité, on ne trouve pas trace de doctrine socialiste proprement dite. — La propriété collective en Grèce. — Le communisme aristocratique. — Les luttes sociales et la décadence de l'ancienne Grèce. — La démocratie et les lois de la population. — L'évolution de la propriété à Rome. — L'assimilation des propriétés *mancipi* aux propriétés *nee mancipi*, et la concentration des richesses. — Les *equites* et la bourgeoisie capitaliste à Rome. — L'économie sociale chez les Romains. — Les sociétés par actions et les abus de la propriété capitaliste à Rome. — La bourgeoisie financière à Rome. — Les banques et la république romaine. — *Honestiores tenuiores*. — L'esclavage et les luttes sociales modernes. — Les nécessités historiques et les théories du socialisme moderne. — Mépris de la philosophie ancienne pour les classes laborieuses.

Si les luttes sociales sont aussi anciennes que la civilisation elle-même, le socialisme, tel que nous l'entendons, découle de la science et il est essentiellement moderne. Il suffit de connaître, même sommairement, l'histoire grecque et l'histoire romaine, pour remarquer que si ces nations furent en proie à des luttes sociales elles ne connurent jamais de socialisme réel. A une époque où la philosophie et la science considéraient l'esclavage non seulement comme une institution nécessaire au point de vue économique, mais comme une loi de la nature ; dans un temps où la religion sanctionnait une pareille doctrine, on pouvait voir se produire de grands conflits économiques, mais il n'y avait point de place pour des aspirations

vers le socialisme, et encore moins des luttes pour le socialisme.

Cependant les causes économiques qui ont enfanté le socialisme moderne, telles que : la centralisation du capital, les vastes spéculations, les abus des banques, l'antagonisme profond entre la classe des travailleurs et les classes riches, l'absorption des petites fortunes, les grands monopoles, les tyrannies du crédit, ont tourmenté les sociétés de la Grèce et de Rome anciennes, avec tout autant d'intensité que les sociétés modernes.

Le communisme pratiqué dans quelques États de la Grèce, était un communisme aristocratique s'exerçant au profit d'un nombre relativement restreint de personnes.

L'antagonisme entre le travail et le capital existait déjà à ces époques lointaines, le conflit entre la richesse et l'indigence était déjà des plus vifs, mais les travailleurs, bien que conscients de leur propre misère, n'avaient ni l'espoir ni la foi en une répartition plus équitable de la fortune publique.

Le socialisme moderne n'est pas seulement un ensemble d'aspirations et de tendances plus ou moins vagues : il part au contraire, d'un principe que la philosophie ancienne ne pouvait admettre, le droit absolu et le même pour tous les individus, de participer au gouvernement de l'État et à la jouissance des biens sociaux.

Il est certain qu'en Orient, comme à Athènes et à Rome, l'absorption de la propriété foncière par le petit nombre, les abus du capital, le système des banques, provoquèrent dans l'antiquité des luttes très vives, funestes à la grandeur des États et à la civilisation, mais ce ne furent jamais que des luttes partielles, sans grande importance, inspirées non pas par un principe philosophique ou une théorie scientifique mais par un ordre de besoins circonscrit et limité. La base

même du socialisme manquait alors; le travailleur asservi ne pouvait aspirer à la rédemption économique, puisque le droit de propriété et de famille même lui était refusé, puisqu'il n'était le plus souvent pas maître de sa personne. Nous avons vu que l'ancien monde gréco-romain ne connut jamais en réalité de démocraties proprement dites, et que les formes de gouvernement appelées de ce nom ne furent elles-mêmes que de simples oligarchies financières ou mobilières; nous verrons par la suite qu'il n'y eut pas non plus, et qu'il n'aurait pu y avoir dans l'antiquité d'agitation socialiste telle que nous l'entendons actuellement.

Les Grecs abandonnèrent de bonne heure le système de la propriété en commun. Les anciennes tribus monarchiques subdivisées en clans organisés collectivement ne purent résister au travail de la civilisation et à l'accroissement rapide de la population: les clans avaient en commun le culte, les sépultures, la vengeance, quelquefois même un trésor et des biens. Quand cette collectivité fut restreinte à la famille, l'évolution vers l'individualisme s'accrut avec rapidité. Les édits qui défendaient la vente de la terre, sauf dans certains cas bien définis, les peines sévères prononcées contre ceux qui, vivant en communauté, n'apportaient pas leur quote-part de produits agricoles, démontrent combien les tendances individualistes furent rapides et impérieuses, et à quel point furent vaines les tentatives faites par les législateurs pour s'y opposer. Le prêt hypothécaire, introduit d'assez bonne heure, porta le dernier coup aux petites propriétés collectives de famille. C'est en vain que Solon chercha à s'opposer aux riches, aux « *eupatrides* », et à mettre obstacle à l'usure: qu'il tenta, au moyen de l'impôt foncier progressif, de mettre un frein à la richesse et aux spoliations des riches: en vain, qu'il voulut protéger uniquement la fortune acquise par le travail. Comment dis-

tinguer entre une telle fortune et celle gagnée d'une autre manière? L'usure, combattue par le législateur, blâmée par les philosophes et les poètes, n'en fut pas moins largement pratiquée.

De véritables oligarchies financières se formèrent, qui eurent le monopole du pouvoir politique et l'exercèrent uniquement dans le sens de leurs intérêts. Aristote dit qu'au temps d'Agis II, la Laconie était la propriété d'une centaine de personnes seulement. Les classes riches n'avaient à peu près en vue que leur bien-être personnel. Souvent elles pactisaient avec l'étranger. A Athènes, les riches prirent parti en faveur de Sparte pendant la guerre du Péloponèse; ils soutinrent plus tard l'invasion macédonienne et accueillirent avec joie les légions romaines. « Dès les premiers temps de l'histoire grecque, fait observer Létourneau, nous assistons au conflit entre l'indigence et la richesse, ce que l'on appelle aujourd'hui le capital et le travail. L'oppression exercée par le premier sur le second rendit possibles et nécessaires les réformes de Solon et de Lycurgue. A Athènes, le mal était déjà si grand, l'évolution dans le sens individualiste si avancée, que le législateur dut se contenter de palliatifs tels que la réduction et même la dispense d'impôts, la contribution proportionnelle, l'obligation pour les riches d'accepter de coûteuses fonctions publiques, les entraves mises à l'aliénation des biens immeubles, etc. Il n'osa point abolir le droit de tester. A Sparte, où l'on touchait encore de plus près à la civilisation primitive, Lycurgue put restaurer complètement le système collectif avec la répartition de leurs terres et les repas en commun, et à cet ordre de choses Sparte dut sa grandeur politique, sa force, et finalement sa suprématie : mais l'on sait qu'il suffit que l'éphore Épidadée accordât la liberté de tester, pour que l'inégalité pécuniaire fût créée

immédiatement, avec le prolétariat industriel, la ruine du sentiment patriotique chez les déshérités, etc. Ce fut en vain que plus tard Agis et Cléomène se sacrifièrent, en voulant restaurer l'ancien ordre de choses (Plutarque : « Agis et Cléomènes », VII, VIII et *passim*). Ce fut bien pire à Athènes, ville maritime commerçante et industrielle, sorte d'Angleterre hellénique, où se déchaînèrent l'agiotage, le prêt usuraire, la spéculation financière, et où cet état de choses fit naître la séparation du corps social en deux classes ennemies, c'est-à-dire d'une part une minorité détentrice de la majeure partie du capital, n'ayant d'autre but que de l'augmenter, et de l'autre une masse prolétaire naturellement hostile à l'aristocratie de l'argent. La suite est connue. Les caractères s'amollirent; les anciennes et héroïques vertus disparurent; les classes dirigeantes firent passer les intérêts de la patrie après ceux de leur coffres-forts. Philippe de Macédoine survint. Il se trouve toujours un Philippe pour asservir les Athènes dégénérées. Puis, à la splendeur passagère des conquêtes d'Alexandre succéda le despotisme politique, et enfin la glorieuse Grèce ne fut plus qu'une province romaine¹. »

Les guerres civiles qui ensanglantèrent Athènes eurent, il est vrai, souvent pour prétexte immédiat une cause politique, mais ce ne furent, au fond, que de vraies guerres économiques, dans lesquelles les petits propriétaires libres s'insurgeaient contre la concentration rapide et constante de la richesse. Les orateurs et les poètes suivaient cette tendance avec appréhension et en tiraient les plus sinistres présages pour l'avenir.

Les soulèvements de Rhodes en 355, de Mégare en 410, de Samos en 412, de Mycènes en 411, etc., eurent précisément

1. Letourneau *L'Évolution de la Propriété* Paris, Lecrosnier, 1889, pp. 336-337.

pour cause l'oppression des oligarchies financières. Le peuple, las de l'asservissement économique auquel il était soumis, se révoltait, tuait les riches, refusait et abolissait les impôts, annulait les créances, confisquait et distribuait les terres, etc.

Les progrès de l'individualisme économique ne furent certes pas la seule, mais bien la principale cause de la décadence de la Grèce ; l'ancienne solidarité, conséquence du système de propriété collective, se désagrégea peu à peu lorsque les banquiers monopolisèrent les pouvoirs de l'État.

A l'aristocratie religieuse, qui avait longtemps gouverné la Grèce, avait succédé une aristocratie financière, avide et toute-puissante. Dans Athènes, Solon, en divisant les classes d'après leur revenu, avait préparé le triomphe de cette catégorie de privilégiés, qui par ses abus amena peu à peu le démembrement de la République.

« Les villes grecques, dit un fin observateur, Fustel de Coulanges, oscillaient entre deux révolutions : l'une qui dépouillait les riches, l'autre qui les remettait en possession de leur fortune. Cela dura de la guerre du Péloponèse jusqu'à la conquête romaine ¹. »

La fameuse égalité de biens dans Sparte, dont continuent à parler les historiens superficiels, n'a jamais existé. Il y régnait plus qu'ailleurs une grande disparité de fortune, et jusqu'au III^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque des révolutions démagogiques, il n'y eut, contrairement aux assertions de quelques historiens, aucune répartition de la propriété foncière.

« Sparte, ainsi que le fait judicieusement remarquer Montesquieu, n'était qu'une armée entretenue par les paysans », et un historien du socialisme reconnaît qu'il a fallu toute la

1. Cf. Fustel de Coulanges. *La Cité antique* (Paris, Hachette, 1870).

mauvaise foi de certains auteurs pour représenter la tyrannique cité comme le type de toute réalisation communiste.

La centralisation des capitaux, l'absorption rapide des petites propriétés, les révolutions fréquentes auxquelles donnèrent lieu les abus de l'aristocratie financière, produisirent dans toute la Grèce la raréfaction des populations agricoles, la misère des habitants, et préparèrent le pays à subir sans résistance, peut-être à accepter avec joie la domination étrangère.

Il se produit, dans les sociétés humaines, un phénomène de capillarité sociale qui fait que les individus tendent tous à s'élever aussi bien par la richesse que par l'intelligence. Tant que les distinctions de classes et la rigidité de la forme monarchique font que certaines limites ne peuvent être dépassées et que les hommes ne peuvent s'élever bien haut, tant qu'il n'existe pas de grandes inégalités économiques, les nations subsistent longtemps.

Mais lorsque la démocratie agit en ce sens que tous les citoyens peuvent parvenir aux situations élevées, et que dans le même temps les inégalités économiques profondes tiennent les hommes dans un état de continuelle attente et de continuelles aspirations, la natalité décroît, et le développement de la population est paralysé.

Les États de l'antiquité ont pu vivre longtemps, et progresser, tant qu'ils ont été régis par des monarchies vigoureuses ou des démocraties basées sur une égalité économique relative. Mais le progrès des idées démocratiques et la démocratie césarienne s'accompagnant d'inégalités économiques profondes, ont tué les États anciens par la décroissance rapide du chiffre de la population. La démocratie qui n'a pas pour base une constitution économique très large, a toujours pour conséquence la diminution ou la stagnation dans les nais-

sances : de même, la concentration de la propriété, dans les États démocratiques, a toujours pour suite l'anémie de la nation.

C'est par cette loi seulement que l'on explique comment des États florissants de l'antiquité ont disparu lentement.

« Les institutions démocratiques, ainsi que le dit judicieusement de Laveleye, n'ont assuré le repos aux hommes que lorsque, comme en Suisse, ou dans les temps primitifs, les mœurs sont simples et les conditions très égales ¹. »

Les écrivains anciens avaient du reste pressenti cette vérité. « Il faut citer, dit Polybe, cette décroissance de la population, cette pénurie d'hommes qui se fait sentir de nos jours dans toute la Grèce, qui fait nos villes désertes, nos champs incultes, sans que des guerres prolongées ou des fléaux comme la peste aient épuisé nos forces ². » Et Plutarque ajoute tristement que, de son temps, la Grèce entière ne pouvait plus mettre sur pied 3,000 hoplites, que la petite ville de Mégare seule envoyait dans d'autres temps combattre à Platée.

A Rome, l'évolution de la propriété dans le sens de l'individualisme, les abus commis par les capitalistes, la toute-puissance des associations de banquiers, opérèrent plus en grand et plus rapidement qu'en Grèce, et par suite, les luttes qui tourmentèrent Rome pendant des siècles et qui aboutirent à la chute du colossal édifice de l'Empire romain furent bien plus vivaces et plus intenses que chez les autres peuples de l'antiquité.

L'histoire de la propriété à Rome se résume, au fond, dans l'histoire de la fusion graduelle des biens « *mancipi* » et des « *nec Mancipi* », ou l'assimilation de la propriété immobilière

1. Laveleye. *De la Propriété et de ses Formes primitives*, 4^e édit. (Alcan, 1891), p. 362.

2. Polybe, liv. XXXVIII, 4, 79.

à la propriété mobilière. Les choses « *mancipi* » étaient, au début, d'après Ulpien, uniquement les héritages immobiliers sur le sol de l'Italie, les servitudes d'héritages ruraux en Italie, les instruments agricoles. La catégorie des biens « *nee mancipi* » était ouverte, indéfinie, et ces biens pouvaient être aliénés sans aucune garantie, par simple « *traditio* ». Tant que la distinction vécut, la centralisation rapide de la propriété rencontra des obstacles très graves, mais lorsque l'« *equitas* », la jurisprudence des préteurs, le « *jus gentium* », par des dispositions sans nombre, firent à peu près disparaître toute différence entre ces deux catégories de biens, et même la distinction entre « *cognati* et « *agnati* : lorsqu'enfin le testateur obtint une liberté des plus larges, la centralisation de la propriété s'ensuivit promptement. La loi « *Furia* », qui limita le montant des donations : la loi « *Glicia* », qui obligeait le testateur, sous peine de nullité, à faire connaître ses justes raisons, au cas où il déshéritait ses fils ; la loi « *Fulcidia* », qui assurait le quart aux héritiers naturels ; la loi « *Julia et Papia Poppæa* », qui forçait les parents riches à assurer une dot aux filles nubiles, favorisèrent les grandes fortunes.

Mais le dommage résultant du cumul de la propriété entre un petit nombre de mains fut bien moins grave, moins gros de conséquences, que celui que produisit le système des banques et la concentration du capital. L'invasion des barbares, l'infiltration dissolvante du christianisme, contribuèrent moins que cette cause à la chute de Rome. Si l'Empire put retarder cette décadence en mettant un frein aux abus des publicains et des banquiers, il ne put qu'éloigner la catastrophe, non l'éviter.

La bourgeoisie capitaliste, composée de l'ordre des chevaliers et des publicains, fut pendant plusieurs siècles au-dessus de toute loi. Contre elle ne prévalurent ni les récriminations

du patriciat qui sentait le pouvoir lui échapper, ni les révoltes du peuple, ni les tardives dispositions législatives.

Rome était, à l'origine, un petit État agricole organisé aristocratiquement. Lorsque les conquêtes y firent affluer les richesses du monde, et que des fortunes colossales y furent constituées, les distinctions entre les classes sociales, entre riches et pauvres, devinrent profondes.

Toutes les fois qu'un législateur ou un tribun tenta de mettre obstacle à l'absorption des petites fortunes par les banquiers et les capitalistes, il y perdit misérablement la vie, comme Sempronius Asellus, ou il dut s'arrêter devant des difficultés insurmontables.

Toute la législation économique romaine, pendant plusieurs siècles, ne fit que servir les intérêts de la grande propriété. La lutte contre Carthage fut surtout une lutte commerciale. Le « *Delenda Carthago* » était le cri des protectionnistes romains. Cicéron raconte que le Sénat, composé de riches propriétaires terriens, fit arracher les vignes et les oliviers des Gaules, pour parer à une concurrence nuisible aux riches propriétaires romains. « Les grands propriétaires étaient, pour la plupart, des capitalistes avides. Peu à peu ils exproprièrent la plus grande partie des petits possesseurs de la terre, et en contraignirent un grand nombre à cultiver leurs vastes domaines, car d'après la loi romaine, le débiteur insolvable ne pouvait abandonner la terre qu'il avait occupée. Des troupeaux d'esclaves se substituèrent ainsi aux travailleurs libres. »

Le passage de la « *gens* » au groupement par communauté de famille avait eu lieu promptement, mais les collectivités de cette sorte, soumises à l'autorité absolue du père, formaient, aux temps héroïques de Rome, de petites unités sociales tenues par une solidarité et des liens d'intérêts. Lorsque la propriété individuelle prit un grand et rapide développement et qu'il

n'y eut plus de bornes à la liberté de tester ; lorsque l'accroissement des échanges commerciaux amena de grandes richesses et que les conquêtes portèrent à plusieurs millions le nombre des esclaves : lorsque les petits propriétaires, incapables de soutenir la concurrence des « *latifundia* », tombèrent en faillite, et que la politique protectionniste qui avait conduit les Romains à détruire Carthage, par haine commerciale, devint la règle constante de toute loi économique, il n'y eut plus en Italie que des gens trop riches et des gens trop pauvres. « L'évolution économique, dit Létourneau, va toujours de pair avec l'évolution morale : les deux sont corrélatives. Habités, comme nous le sommes, au régime individualiste, nous avons peine à comprendre le patriotisme féroce qui enflammait les citoyens des petites républiques de l'antiquité. C'est que ce sentiment était inspiré par l'instinct même de la conservation ; les intérêts étaient solidaires au sein des « clans » et des familles ; la défaite pouvait conduire non seulement à la ruine totale, mais encore à l'esclavage : le patriotisme exalté n'était donc que l'amour de la propriété idéalisé. Mais à mesure que l'individualisme économique faisait des progrès, la masse se détacha d'une « *res publica* » qui n'avait plus rien de public ; les riches, les dirigeants, pensèrent tout d'abord à conserver ou à accroître leurs richesses ; quant à la foule asservie, que lui importait de changer ou non de maître¹ ! »

Les vertus romaines, que l'on a trop vantées, n'étaient bien souvent que des vertus civiques, et consistaient surtout en un dévouement absolu à la patrie et en un prodigieux courage. « Mais l'on remarque à côté, dit Deloume, par une sorte de contraste, ou plutôt de conséquence logique de ce que ces énergies avaient d'excessif et de déréglé, le mépris de la vie et

1. Létourneau. *L'Évolution de la Propriété*.

des souffrances d'autrui, allant, à l'égard des ennemis et des esclaves, jusqu'à la plus terrible cruauté, et aussi une rapacité, une passion de gain, un culte de la richesse qui furent poussés systématiquement et légalement jusqu'aux derniers excès¹. »

Les sociétés par actions, qui s'emparèrent de tout le mouvement commercial, qui étendirent leurs affaires jusqu'aux provinces les plus éloignées de la république, furent, pendant longtemps, plus puissantes que l'État.

Dans les pays où les traditions aristocratiques restent très vivaces, ceux qui se lancent dans les grandes spéculations, surtout quand ils n'appartiennent pas à la classe d'où sortent ceux qui détiennent le pouvoir, sont suspects et regardés avec défiance. Les commandites par actions, outre qu'elles supprimaient en grande partie ces difficultés, permettaient aux gouvernants eux-mêmes, aux sénateurs, auxquels la loi défendait de se mêler à des opérations de commerce, de participer aux énormes spéculations des publicains, sans, pour cela, se compromettre vis-à-vis du pays et sans violer en aucune manière la loi ouvertement.

L'usure était pratiquée sur vaste échelle et sans vergogne, non seulement par les banquiers et les publicains, mais encore par les soldats, les hommes politiques, les philosophes. L'austère Caton faisait lui aussi de l'usure dans de grandes proportions, et avait même recours, pour se faire payer, à des expédients très ingénieux. Cicéron, l'avocat des publicains et des banquiers, qu'il appelle fréquemment, dans ses élans oratoires, « *ornamentum civitatis, firmamentum reipublice, flos equitum* », tandis qu'il philosophait sur la vertu, dépouillait par la violence la province qu'il administrait, en gagnant, « *salvis*

1. Antonin Deloume. *Les Manieurs d'Argent à Rome. — Les Grandes Compagnies par actions. — Le Marché. — Puissance des Publicains et des Banquiers* (Paris, 1899). E. Thorin, p. 8.

legibus », en moins de douze mois, deux millions deux cent mille sesterces. L'honnête Brutus plaçait à Chypre ses capitaux, à 48 p. 100; Verrès, en Sicile, à 24 p. 100. Beaucoup plus tard, quand la dissolution économique produisait l'empire, Sénèque, qui dans ses écrits philosophiques prêchait le mépris des richesses, dépouillait la Bretagne par l'usure.

Tous les riches Romains étaient actionnaires de Sociétés commerciales, « *particulas habebant* ». Les fonctionnaires de l'État étaient presque tous des actionnaires, et les nobles eux-mêmes possédaient, secrètement il est vrai, des actions ¹.

De l'an 214 av. J.-C. jusqu'à la chute de la république, les publicains et les banquiers qui composaient la bourgeoisie romaine, et qui possédaient une grande partie des capitaux immenses ravis dans les provinces conquises, constituèrent le pouvoir le plus effectif dans Rome; la guerre que leur fit l'aristocratie ne réussit pas plus que les révoltes du peuple à leur faire perdre le monopole du pouvoir politique. A l'époque même de la plus grande splendeur de Rome, la vénalité s'établissait impunément et impudemment, ce qui faisait dire à Jugurtha, l'altier monarque numide, quittant la ville : « *O urbem cenalem ! et mature perituram, si emptorem invenerit* ».

La richesse peut se comparer à l'eau des fleuves, qui, lorsqu'on la retient sur un point de son cours, a besoin de se répandre et inonde, mais qui porte au contraire partout la vie et la prospérité quand on la fait circuler librement au moyen de canaux nombreux.

Lorsque, les ayant achetés à prix d'or, les banquiers devinrent les maîtres incontestés du Sénat, de la magistrature des comices populaires, leurs abus de pouvoir n'eurent plus de bornes. « Les financiers de Rome, dit Deloume, ont été pen-

1. Mommsen, *Histoire Romaine*, trad. Alexandre, t. V, p. 58.

dant plus de trois siècles infiniment plus maîtres de la politique intérieure, de la guerre et de la paix, que ne peuvent l'être, en général, les plus hautes puissances financières contemporaines¹. »

C'est en vain que quelques prêteurs tentèrent de s'opposer à la toute-puissance de la bourgeoisie riche ; toutes les révolutions faites contre elle n'aboutirent qu'à la consolider. Avec les finances de l'État dans les mains, les bourgeois étaient les vrais maîtres du pouvoir politique. On vit alors des publicains fournir, sur vaste échelle, aux emprunts des nations étrangères, comme ce Rabirius qui « *credidit populis* » ; d'autres se vantaient d'avoir plus d'or que trois rois.

La classe des capitalistes expropria graduellement les petits propriétaires terriens, et en contraignit une grande partie à cultiver les vastes domaines expropriés, le débiteur insolvable et sans caution ne pouvant, d'après la loi romaine, abandonner la terre qu'il occupait.

C'est précisément en traversant ces terres que l'usure et les monopoles commerciaux avaient réunies entre les mains d'un petit nombre de propriétaires, que Tibérius Gracchus conçut l'idée de ses lois agraires. Allant de Rome à Numance et passant par l'Étrurie, il fut saisi d'une tristesse profonde. La vue des champs déserts cultivés par des esclaves barbares, fit naître chez lui la pensée de mettre un frein aux abus des riches capitalistes romains. Plutarque raconte qu'il s'étonnait de voir les pauvres, auxquels manque le refuge dont ne sont pas privées les bêtes féroces elles-mêmes, « aller à la guerre, combattre et mourir, pour que d'autres jouissent des plaisirs de la richesse et du superflu² ».

Les publicains et les banquiers, qui détenaient la richesse

1. Deloume. *Les Manieurs d'Argent à Rome*, etc., p. 33.

2. Plutarque. *Vie de Tibérius Gracchus*, XIII.

de la république, qui étaient, jusqu'à un certain point, plus forts que le Sénat et que les comices populaires, puisqu'ils achetaient l'un et les autres quand leur intérêt le rendait nécessaire, appartenaient en grande partie à la classe des chevaliers : « *equites* ». Ils n'étaient pas nobles et n'étaient pas non plus plébéiens : ils formaient la classe intermédiaire, c'est-à-dire, pour employer la locution moderne, la bourgeoisie de la république. L'aristocratie de la république, qui devait s'abstenir de prendre part aux opérations commerciales plutôt par tradition qu'en vertu d'une loi, y participait au contraire, tantôt, comme Pompée, en organisant de vastes opérations financières d'un caractère équivoque, en faveur des fonctions publiques qu'ils exerçaient, tantôt en achetant simplement des « *particulas* », actions de Sociétés de publicains, et en devenant « *participes* ».

La grande puissance de la bourgeoisie financière romaine, déjà énorme précédemment, commença à devenir absolument prépondérante pendant le III^e siècle av. J.-C. Ce fut alors qu'elle put en venir à violer impunément les lois ; ce fut alors que les fraudes de Postumius et de Pomponius Veientanus envers l'État (214 av. J.-C.) faillirent demeurer impunies.

Les publicains étaient les vrais arbitres de la situation politique. Mommsen, après avoir étudié la situation économique et financière de la république, ajoute : « Qui pourra s'étonner maintenant de ce que les capitalistes imposent la politique extérieure, de ce qu'ils ont fait détruire Carthage et Corinthe par rivalité commerciale, comme les Étrusques ont détruit autrefois Acélie et les Syracusains Cère ; de ce qu'ils ont, malgré le Sénat, sauvé Narbonne ! ».

1. Mommsen. *Histoire Romaine*, t. VI, p. 26; et aussi Vigliè : *Des Douanes dans l'Empire Romain* (Montpellier, 1884), pp. 18 et suiv.

La démagogie et le militarisme qui agitèrent les deux derniers siècles de la république favorisèrent aussi considérablement les spéculations des banquiers. Dans la république romaine, ainsi que cela est arrivé du reste dans plusieurs États modernes, après l'abolition de la plupart des privilèges de l'aristocratie, la puissance de l'argent était venue donner, aux classes moyennes, une prépondérance dangereuse dans les affaires de l'État.

Lorsque la fonction de publicain, d'abord méprisée, devint non seulement lucrative, mais encore estimée, lorsque ces fermiers eurent entre leurs mains tous les pouvoirs et le monopole des revenus publics, la dégénérescence intérieure amena la chute de la république.

Les compagnies financières avaient envahi tous les pays conquis ; il y avait des compagnies pour la Sicile, l'Asie, la Grèce, la Macédoine, l'Afrique, la Bithynie, la Cilicie, la Syrie, la Judée, l'Espagne, la Gaule ; elles spéculaient sur tout : sur les constructions, sur les mines, sur les transports et les fournitures des armées, sur les douanes, etc. Chaque compagnie avait à Rome un *magister* auquel on confiait la direction des affaires. Indépendantes les unes des autres, elles formaient pourtant une classe compacte, un État dans l'État. L'ordre des chevaliers fut absorbé peu à peu par les publicains, dans la classe desquels se concentrèrent tous les droits, tous les privilèges, tous les abus d'une bourgeoisie financière arrivée à la toute-puissance. Grâce à cette union et aux immenses richesses accumulées, les publicains devinrent maîtres du Sénat, de la justice, en même temps que des finances de l'État et des suffrages du peuple.

Par le fait de cette organisation financière, des domaines s'étaient formés dont l'étendue était telle que leurs propriétaires n'auraient pas pu les parcourir à cheval. Tout *fager*

publicus de certaines provinces appartenait, à un moment donné, à quelques familles de l'Afrique romaine, qui comprenait une grande partie de l'Afrique septentrionale, était la propriété de six personnes seulement que Néron eut plus tard la pensée de faire mettre à mort.

Lorsque la plupart des privilèges de classe en vigueur à l'époque héroïque eurent été abolis, lorsque le titre de citoyen romain fut devenu accessible à tous, l'empire se divisa en deux classes très distinctes : les *honestiores* ou les riches, et les *tenuiores* ou les pauvres, et l'égalité politique, ou tout au moins l'abolition des grands privilèges politiques, devint illusoire et sans effet, à cause des grandes inégalités économiques. La loi pénale sanctionnait, d'ailleurs, ces profondes différences et réduisait presque à rien le privilège de la nationalité romaine.

Les abus résultant du capital amassé, le système de propriété foncière, les privilèges accordés aux banquiers et aux publicains, l'oppression de la classe pauvre, prédisposaient Rome plus que tout autre pays de l'antiquité à accepter les théories du socialisme moderne ; cependant il est très difficile de trouver dans les longues luttes sociales de Rome des traces d'un véritable socialisme.

Les lois agraires de Spurius Cassius, de Licinius Stolon, de Flaminius, de Tibérius Gracchus, ne furent nullement, comme on l'a dit, des lois communistes. Nulle part au monde le respect de la propriété ne fut plus grand qu'à Rome. L'œuvre des Gracques elle-même fut inféconde et nuisible puisqu'elle conduisit à un résultat complètement différent de celui que, dans leur grandeur d'âme, ils avaient rêvé. La loi agraire multiplia les germes de discorde et jeta le trouble dans le monde romain ; elle inaugura, avec la loi *frumentaria*, la plus détestable et la plus fatale des institu-

tions, totalement opposée à son but; ces deux lois assurèrent le triomphe des publicains, de l'aristocratie de l'argent, et garantirent pour longtemps l'impunité à leurs plus épouvantables exactions.

La chute de Rome est due encore bien plus à la détestable et immorale répartition des richesses qu'à l'invasion des barbares et à la dissolvante pénétration du christianisme; pourtant, si ces énormes inégalités économiques furent précisément la cause des longues luttes intestines dont elle eut à souffrir, il n'y eut jamais, quoi qu'on en ait dit, de vraie agitation socialiste, et aucune théorie socialiste proprement dite n'y fut acceptée ou accueillie.

Dans leurs nombreuses révoltes contre la tyrannie des capitalistes et des publicains, les travailleurs n'appelèrent à leur aide ni la science ni la religion.

Le principe fondamental du socialisme moderne, qui reconnaît à tous les hommes, et uniquement à ce titre, un droit absolu et égal au pouvoir politique et à la jouissance des droits sociaux, l'obligation de la part de l'État de garantir la capacité économique du travailleur, qui est la base de presque toutes les écoles socialistes¹, ne pouvaient être reconnus par la science et la philosophie anciennes.

L'histoire de l'humanité n'est pas, comme veulent le prétendre tant d'historiens, l'histoire de son affranchissement, mais l'histoire de son éducation. Vouloir voir l'humanité en lutte perpétuelle avec une puissance supérieure et inconnue qui cherche à la retenir dans l'état de barbarie est une erreur que la science positive ne devrait point partager. Il n'existe pas d'institution, si inique et contraire à nos sentiments qu'on la conçoive, qui ne trouve sa justification dans les besoins du

1. Leroy-Beaulieu. *Le Collectivisme* (Paris, Guillaumin, 1884), p. 6.

peuple qui l'a reconnue et adoptée. Les partisans à tout prix de l'abolition de l'esclavage dans tous les pays s'illusionnent. Croit-on que si l'esclavage n'avait pas été nécessaire, il aurait pu durer si longtemps ? Croit-on que les millions d'esclaves et de travailleurs en état de servitude se seraient pliés à leur sort si leur asservissement n'avait pas été une nécessité économique et sociale qui les liait, malgré eux, à la condition servile ? La morale ancienne devait reconnaître dans l'esclavage une institution naturelle, puisque l'abolition de l'esclavage à certaines époques aurait amené le démembrement social. L'esclavage s'est adouci et a disparu peu à peu, moins sous l'influence des idées répandues par le christianisme que parce qu'il était devenu plus nuisible qu'avantageux.

Comment admettra-t-on que le socialisme réel ait existé en Grèce et à Rome, lorsque l'on sait que les plus illustres philosophes tenaient l'inégalité civile comme un fait naturel, que la religion sanctionnait ces inégalités, que le peuple, quoique pauvre, formait une vraie aristocratie vis-à-vis des esclaves qui étaient le plus grand nombre et qui, traités comme les bêtes, finissaient par croire eux-mêmes qu'ils ne valaient pas mieux ?

L'éducation militaire faisait naître chez le Romain une fierté excessive et le poussait souvent à une cruauté également exagérée envers les faibles, aussi à Rome, plus que partout ailleurs, l'esclave ressentait son avilissement.

L'antiquité n'avait à l'égard de l'esclavage aucun des doutes, aucune des idées que nous voulons lui attribuer. Elle n'était, en somme, ni froidement cruelle, ni cyniquement égoïste. Les Romains, les Grecs, les Orientaux, ne savaient pas que l'esclavage est contraire à toutes les lois naturelles, et ils ne le pratiquaient pas par calcul. L'antiquité le considérait comme une institution humaine, naturellement nécessaire.

L'esclave lui-même ne croyait point qu'on lui imposât quelque chose par la violence, et que l'esclavage fût contraire à la morale et au droit. Lorsque les esclaves se sentaient forts par le nombre, dans les mines, les plantations, là où l'on faisait de grands travaux édilitaires, ils se mettaient en révolte. Mais dans les très nombreuses révoltes d'esclaves que vit l'antiquité nous ne trouvons jamais un principe de légalité ou de droit qui serve de ralliement.

Les philosophes les plus humains, les citoyens les plus intègres, ne soupçonnaient même pas que la pratique de l'esclavage fût incompatible avec un certain degré de sentiment moral.

L'honnête Caton pratiquait non seulement l'usure avec beaucoup d'habileté, mais il considérait les esclaves comme bien inférieurs aux animaux, et il les nourrissait avec des aliments malsains et répugnants.

Le bon Sénèque lui-même, qui disait que les serfs sont des amis d'un rang inférieur, *servi sunt imo humiles amici*, et qui ajoutait avec tristesse, en parlant des esclaves : « Que d'animaux affamés dont il faut apaiser la voracité ! Que de dépenses pour les vêtir ! Quelles préoccupations pour surveiller tant de mains rapaces ! Quelle satisfaction de se faire servir par des personnes qui gémissent et nous détestent ! » Sénèque ne pouvait admettre qu'une société pût subsister sans l'esclavage.

L'esclavage, d'ailleurs, rendait les luttes sociales de l'antiquité moins intenses que celles de nos jours. Auprès de la foule des esclaves, les plébéiens libres formaient une aristocratie privilégiée. En outre, les perturbations de l'ordre social n'arrêtaient pas l'essor de la production, tandis qu'aujourd'hui il suffit que cent mille ouvriers suspendent le travail et se mettent en grève, pour que tout le pays s'en ressente

Ainsi il n'y a pas de rébellion moderne, pas de conflit dont l'économie nationale et le commerce international ne subissent les conséquences fatales.

En Grèce et à Rome, au contraire, tandis que riches et pauvres luttèrent à l'envi, la production de la richesse ne s'arrêtait point, car lors même que le sang rougissait les rues des villes, les esclaves des deux partis continuaient leur travail incessant, et dans les usines comme dans les champs la production ressentait peu ou point les effets de la lutte politique.

La base sociale des démocraties anciennes, qui n'était autre que l'économie fondée sur l'esclavage, et la lenteur des échanges commerciaux, s'opposèrent dans l'antiquité au développement d'une doctrine socialiste proprement dite.

Il existe, du reste, dans l'histoire de la Grèce comme dans celle de Rome, une tache que ni la lumière intellectuelle de la première ni la gloire militaire de la seconde ne peuvent effacer : le mépris des humbles. Le simple ouvrier, le travailleur, le paysan, aussi bien en Grèce qu'à Rome, ne furent pas seulement privés de l'appui des hommes éclairés : ceux-ci, les savants, les philosophes, les traitèrent avec mépris. Les philosophes de la Grèce, dit un historien illustre du christianisme, tout en rêvant l'immortalité de l'âme, furent pleins de tolérance pour les iniquités de ce bas monde ¹.

1. Renan. *Histoire du Peuple d'Israël*, 8^e édit., t. I, p. 11 de l'Introduction.

CHAPITRE III

ORIGINES ÉCONOMIQUES DU CHRISTIANISME ET TRADITIONS SOCIALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Les luttes sociales en Judée. — Motifs de ces luttes. — La propriété collective en Judée. — Transformation rapide de la propriété. — Législation de Moïse au point de vue du travail. — Les prophètes d'Israël et les théories anarchiques. — La richesse selon les Juifs. — Les luttes religieuses d'Israël étaient des luttes économiques. — Les doctrines sociales de Jésus-Christ et la critique moderne. — Le renoncement. — La richesse opposée à la religion et aux prophètes. — Les premiers compagnons de Jésus. — Le communisme des premiers chrétiens. — Transformations historiques des doctrines économiques du christianisme primitif. — L'ouvrier chrétien. — Le christianisme envisagé comme révolution économique. — Les premiers apologistes. — Les doctrines communistes des Pères de l'Église. — Le communisme forme la plus parfaite organisation sociale d'après les idées chrétiennes. — Modifications successives des théories sociales du christianisme.

Mais aucun pays ne connut dans l'antiquité des luttes sociales aussi prolongées et aussi riches en conséquences que ce petit coin de la Syrie dont l'ardent génie sut produire et répandre dans le monde la plus pure, la plus noble et, sans contredit, la plus grande de toutes les religions dont l'histoire nous ait transmis le souvenir. Dans aucun pays du monde, sauf Israël, les pauvres et les faibles n'eurent, à l'appui de leurs revendications, la religion et les prophètes.

Les Hébreux ne sortirent que tard de l'état nomade¹, et

1. Voir Renan : *Histoire du Peuple d'Israël*, liv. I : *Les Benù-Israël à l'état nomade*.

naturellement, pendant cette première période de leur existence sociale, ils n'eurent, comme en général presque tous les peuples de race sémitique, aucune tendance pour les travaux de l'agriculture et pour la vie sédentaire. Cependant, à l'opposé des Arabes et d'autres populations sémitiques qui confièrent les travaux de la terre aux peuples vaincus, les Hébreux, ayant exterminé leurs ennemis, durent s'astreindre à regret aux pénibles travaux des champs ¹.

Les Beni-Israël, à l'état nomade, calculaient leur richesse d'après le nombre de têtes de bétail. Nabal de Maon, regardé comme un homme immensément riche, possédait trois mille brebis et mille chèvres. Le régime de propriété adopté par les Hébreux nous est presque complètement inconnu. Il est certain cependant que quand les conquérants hébreux se mirent à cultiver les terres fertiles de Chanaan, un grand nombre de règlements durs et minutieux entravèrent le développement rapide de l'agriculture. La propriété, pourtant, subit une évolution des plus rapides, si bien que la Genèse parle déjà de propriété de famille. Le pays de Chanaan, conquis par la violence, avait été assez inégalement partagé, et quelques familles nobles avaient même reçu dans leurs lots des villes entières. La propriété familiale était cependant inaliénable, et les femmes qui, à défaut de mâles, héritaient, ne pouvaient pas se marier hors de la tribu. Le droit de tester, non reconnu et non admis dans la jurisprudence primitive, n'avait été reconnu que plus tard, en cas de mort de tous les parents ou d'impossibilité de les retrouver. Cependant la propriété familiale ne dura pas très longtemps, et les Beni-Israël connurent bientôt la propriété individuelle. Leur esprit religieux, leur nature réfléchie et à la fois ardente, les conduisit, même

1. Letourneau. *L'Évolution de la Propriété*, pp. 275 et 284.

quand la propriété individuelle fut assise sur des bases solides, à adopter des dispositions nombreuses en faveur des pauvres. L'homme à gages n'était pas sans protection et devait recevoir son salaire quotidien avant le coucher du soleil. Le repos hebdomadaire était assuré à tous, et la terre elle-même avait son année « sabbatique », pendant laquelle tous ses produits appartenaient aux pauvres. Plusieurs fois par an, les riches invitaient à de grands repas toute leur famille et tous les pauvres du voisinage. Il était prescrit de moissonner et de vendanger avec quelque négligence, en pensant au pauvre et à l'étranger. Et lorsque, disait Javeli, « vous moissonnez le blé de vos terres, ne moissonnez pas un coin du champ et ne ramassez pas les épis oubliés de la récolte, et ne vendangez pas toute la vigne et n'en ramassez pas les grains; laissez-les aux pauvres et aux étrangers¹. ». Le prêt avec intérêt, considéré, de même que dans les autres législations primitives, comme une iniquité, et confondu avec l'usure, était strictement défendu. Bien plus, le créancier ne devait point traiter le débiteur pauvre avec trop de dureté ni se montrer impitoyable envers lui. Toutes ces prescriptions, si elles prouvent une grande solidarité sociale, démontrent aussi que le système de propriété individuelle établi trop tôt avait produit de grandes inégalités sociales.

Les habitudes de luxe introduites par Salomon étaient considérées comme contraires à la piété et comme dangereuses pour la liberté. « La force d'Israël, en effet, la base même de ses convictions morales, étaient profondément entamées. Cette splendeur extérieure cachait des excès d'iniquité. L'ancienne noblesse de sentiments, la fierté de l'homme libre, avaient disparu. Tous étaient asservis. Il y avait des

1. *Lévitique*, XIX, pp. 9 et 10.

riches, mais aussi des pauvres. L'éternelle lutte s'ouvrait, l'ancienne fraternité patriarcale n'existait plus. Et quel était le profit net de la révolution accomplie ? Que Jérusalem voyait des fêtes brillantes ; que des milliers d'hommes gémissaient dans les fosses de Juda, dans les forêts du Liban, sur les galères du golfe d'Oman, pour procurer à quelques heureux des habitations commodes, et pour approvisionner les bazars de Jérusalem des bagatelles luxueuses à l'usage des harems ¹. » Un désir de revenir à l'ancienne vie patriarcale, au système de propriété collective, avait pénétré dans l'esprit du peuple qui sentait vivement le besoin d'une meilleure constitution de la société, d'un régime où le riche et le pauvre ne formeraient pas deux classes distinctes. Ce fut cette saine et vigoureuse tendance, ce besoin instinctif d'un peuple trop rapidement entré dans le système de propriété individualiste, qui agita pendant plusieurs siècles Israël, et qui prépara et rendit possible la grande révolution chrétienne. Tous les jours, à partir du ix^e siècle, se levaient, parmi le peuple, des prophètes qui prêchaient l'égalité sociale. « Les prophètes israélites, dit Renan, sont de fougueux publicistes du genre que nous appellerions aujourd'hui socialiste et anarchique. Ils sont fanatiques de justice sociale et ils proclament hautement que si le monde n'est point juste et susceptible de le devenir, il vaut mieux qu'il soit détruit : manière de voir très fautive, mais très féconde, car, comme toutes les doctrines désespérées, comme le nihilisme russe de nos jours, par exemple, elle produit l'héroïsme et un grand réveil des forces humaines. Les fondateurs du christianisme, continuateurs directs des prophètes, finissent dans un appel incessant à la fin du monde, et, chose étrange, ils transforment en réalité le

1. Renan. *Histoire du Peuple d'Israël*. t. II.

monde¹. » Les prophètes du temps de Jésus étaient aussi animés de ce besoin impérieux qui entraînait tout le peuple. Jean prêchait la mise en commun des biens ; il disait que le pauvre doit avoir la première place dans le royaume de Dieu, et soutenait que les riches sont obligés de partager leurs richesses.

Dans notre société moderne, la richesse est une garantie d'honnêteté. Or, chez les Israélites, c'était tout le contraire. *Omnis dives*, dit Saint Jérôme, *aut iniquus est aut haeres iniqui*. C'était, en effet là, l'idée que le peuple et les prophètes d'Israël se faisaient de la richesse.

Sous les Séleucides, les riches de Jérusalem étaient, pour la plupart, passés à l'hellénisme. La conquête romaine avait aussi introduit plus abondamment le luxe et le goût de la vie mondaine en Judée, où les riches et l'aristocratie avaient embrassé le parti des dominateurs. Le peuple, demeuré fidèle aux anciennes traditions, enveloppait dans une haine commune les riches et les étrangers. Parmi la foule des pauvres, des humbles, des laborieux, l'aspiration vers l'ancienne vie pastorale se répandait toujours plus, soutenue et encouragée qu'elle était par les prophètes. L'ébionisme, qui devint plus tard la base d'une secte religieuse, était la doctrine fondamentale des prophètes. *Ébion*, pauvre, était synonyme de saint, d'ami de Dieu, d'humble, de bon, tandis que riche avait le même sens qu'impie, violent et oppresseur. En Judée, le peuple concevait l'impie comme un riche et opulent Sadducéen qui traîne le pauvre devant les tribunaux. Toute cette agitation populaire, toute cette fermentation contre la propriété et la richesse, tiraient précisément leur origine de causes économiques. La religion servait à revêtir d'un caractère élevé la cause des prophètes, mais ceux-ci étaient, peut

1. Renan. *Histoire du Peuple d'Israël*, Préface, p. 111.

être inconsciemment, les instruments de la réaction populaire contre le rapide et dangereux cumul des richesses en Judée. L'évolution de la propriété, dans le sens individualiste, y avait été si soudaine et si rapide, les traditions de la vie patriarcale des premiers habitants étaient si vivantes, que le peuple ne savait se résoudre à accepter une répartition de la propriété qu'il considérait non seulement comme injuste, mais encore comme contraire à la religion et aux prophètes.

« Le code de Javeh, dit justement Renan, a été une des premières et des plus audacieuses tentatives faites pour défendre les faibles, car il renferme un véritable programme de socialisme théocratique à base de solidarité, et absolument contraire à l'individualisme. »

L'homme juste, selon les prophètes, doit non seulement protéger les faibles, ne molester personne, mais s'abstenir de prêter à intérêt, vêtir et nourrir les pauvres, etc. L'idée de la justice est si profondément enracinée chez le peuple, qu'elle apparaît quelquefois supérieure à Dieu lui-même. Éliphas Témaïte se demande justement : « Dieu peut-il détruire la justice ? peut-il renverser l'équité ? »

L'homme, d'après la doctrine hébraïque, est né pour le travail, comme l'oiseau pour le vol. Mais le travail, précisément pour cela, doit être rétribué justement : tout travail mérite un salaire, de même que tout service mérite une récompense. C'est pour cela que celui qui paie mal le travailleur, celui qui enlève à un homme le pain qu'il a gagné à la sueur de son front, est comme l'homme qui assassine son prochain.

La propriété ne constitue pas un droit absolu : la dîme, l'aumône obligatoire, l'organisation des secours mutuels, sont autant d'obligations imposées au propriétaire comme autant de devoirs sociaux. La Bible parle d'un grand nombre

d'hommes justes qui jouirent en paix d'une aisance abondante ; au surplus, Abraham était riche ; Job, Salomon, l'étaient également. Néanmoins, la richesse, selon les prophètes et la philosophie hébraïque, est, presque toujours, une présomption d'iniquité.

Jésus, né dans un pareil milieu, n'aurait pas pu s'opposer au courant d'idées qui dominait déjà depuis longtemps dans Israël, de sorte que, sans tenir à aucun système économique, conseillant même le mépris des richesses, il partagea les doctrines sociales des prophètes.

L'Évangile n'est pas un *bill of rights*, car la mission de Jésus n'eut rien de politique ; ce n'est pas non plus, comme le Coran, un code de théologie. On n'y trouve que le récit fragmentaire de la vie et des enseignements du Maître sublime. Dans tous les actes de sa vie, dans toute sa doctrine, Jésus a été un parfait idéaliste, et ses disciples conquièrent le monde parce qu'ils surent y renoncer.

Les rapports entre Jésus et les Esséniens sont très incertains, mais il y a des similitudes essentielles et profondes entre la doctrine essénienne et la chrétienne. L'avarice était, pour Jésus, le péché capital, et par avarice il entendait seulement l'attachement à la propriété. La pauvreté était, pour lui, la condition indispensable pour entrer dans le royaume de Dieu. La parabole de Lazare est devenue la parabole du mauvais riche lorsque la société chrétienne a senti le besoin de légitimer la richesse, mais ce n'est que la parabole du riche. « Or, il y avait un homme riche qui était vêtu de pourpre et de lin, et qui faisait tous les jours de magnifiques repas. Il y avait aussi un pauvre nommé Lazare, couché à sa porte et tout couvert d'ulcères, lequel eût bien voulu se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, mais personne ne lui en donnait. Or, il advint que le mendiant mourut

et fut porté par les anges au Ciel; et le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Et, étant dans les tourments de l'Enfer, il leva les yeux et vit Lazare dans le sein d'Abraham. Et il se mit à crier : « Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare afin qu'il trempe son doigt dans l'eau et qu'il me rafraichisse la langue, car je suis tourmenté par cette flamme ». Mais Abraham dit : « Mon fils, souviens-toi que tu as reçu les biens pendant ta vie, et que Lazare a reçu les maux; maintenant il est consolé et tu es tourmenté¹ ». Or, le riche est en Enfer uniquement parce qu'il est riche, parce qu'il se vêt de pourpre et de lin, parce qu'il jouit largement. Et dans une autre occasion, à un jeune homme riche qui lui avait demandé le moyen d'obtenir la vie éternelle, Jésus répond : « Vends tout ce que tu as et distribue-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le Ciel; puis viens et suis-moi ». Mais lui, ayant entendu ces choses, en fut très attristé, car il était fort riche. Et Jésus, le voyant affligé, dit : « Oh ! qu'il sera malaisé à ceux qui ont des richesses, d'entrer dans le royaume de Dieu ! Car il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des Cieux ». Et Jésus, à tous les pas, dans toutes les circonstances, répète la pensée contenue dans les paroles du sermon de la montagne : « Malheur à vous, riches, car vous avez votre consolation² ». Jésus ne veut point conquérir la richesse, il veut l'anéantir. Souvent, il exprime des théories économiques singulières. Ainsi, dans son idéalisme parfait, Jésus, dans la parabole de l'économe infidèle, loue un intendant qui se fait des amis parmi les pauvres en volant son maître, et qui espère ainsi d'être introduit par les pauvres dans le royaume des Cieux. La richesse est donc contraire à la vie

1. Saint Luc, t. XVI, pp. 19-31; Saint Marc, t. X, pp. 17-31.

2. Saint Luc, VI, 24.

éternelle, puisque le vol, au détriment des riches et au profit des pauvres, devient non seulement louable, mais rend digne du royaume des Cieux.

L'idéal des premiers disciples de Jésus, de ceux qui furent les vrais fondateurs du Christianisme, n'est guère différent : Saint Jacques, dans son Épître, éclate en menaces si terribles contre les riches, que l'on découvre aisément, dans les violences de l'apôtre, la révolte du pauvre contre ceux qu'il considère comme les ennemis naturels de sa classe; riche est pour lui synonyme de pervers et d'impie.

Ceux que l'Évangile désigne comme premiers compagnons de Jésus, étaient en général des pauvres, d'humbles travailleurs. Le seul publicain parmi les Apôtres, Mathieu, n'était pas un vrai publicain, mais un *telonarius*, employé des gabelles ou des douanes, qui vivait, lui aussi, d'un mince salaire journalier.

Paul, le plus grand et le plus ardent des Apôtres, conçoit comme type idéal du chrétien un ouvrier, humble, laborieux, modeste. Le riche est, pour lui aussi, un parasite; il formule, en effet nettement, une loi économique destinée à devenir, bien des siècles plus tard, le principe fondamental du socialisme : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger ».

Les Apôtres pratiquaient certainement le communisme, mais même au temps de Marc-Aurèle, alors que le communisme n'existait plus, la propriété des fidèles n'était qu'une demi-propriété, car l'Église participait au profit, autant, et même plus, que le propriétaire.

Le christianisme, qui avait été, à l'origine, une société d'*ébionites*, avait adopté l'idée que si le riche ne donne pas ce qui est pour lui le superflu, il devient un détenteur du bien d'autrui. Dans les églises primitives, les riches fort rares qui se convertissaient au christianisme étaient suspects; l'Évan-

gile leur fermait l'entrée du royaume des Cieux, et les pauvres, fiers de ces promesses divines, traitaient les riches avec une singulière arrogance.

Au iv^e siècle, le christianisme était devenu la religion des basses classes dans une grande partie de l'Empire romain; les riches, au contraire, demeuraient fidèles au culte ancien. Et la lutte religieuse se transformant en une lutte économique, la haine entre deux classes déjà naturellement hostiles ne pouvait que croître.

Les riches devaient considérer avec mépris des gens qui prêchaient la pauvreté et qui vivaient pauvrement. Mihir Nerseh, dans une proclamation aux Arméniens, après les avoir détournés d'embrasser le christianisme, leur demande comment ils pourraient écouter des gueux mal vêtus qui préfèrent les personnes d'humble condition à celles d'un rang social plus élevé, et qui sont assez absurdes pour faire peu de cas de la richesse.

« Voulez-vous savoir, disait Celse, comment ils s'expriment? Voici leurs propres paroles : « Qu'aucun savant, « qu'aucun sage, aucun homme instruit ne vienne à nous; « mais s'il y a quelque part un ignorant, un sot, un homme « de rien, qu'il nous suive. »

C'était donc un peuple entier d'humbles et honnêtes travailleurs que suivait cette nation de ténèbres, ennemie de la lumière, *latebrosa et lucifuga natio*.

Dans l'antiquité païenne, l'ouvrier comptait pour peu de chose; les philosophes grecs et romains n'ont pour lui que des paroles de mépris. Dans les premières communautés chrétiennes, au contraire, l'ouvrier commence à être respecté : un travailleur humble, doux, pieux, méprisant la richesse, était vraiment l'idéal rêvé par les Apôtres. Ainsi, sur les tombeaux des premiers chrétiens, le qualificatif d'ouvrier

prenait un sens honorable. Le chrétien primitif se faisait gloire d'avoir vécu modestement du travail de ses mains. On lit très souvent sur les tombes : « *Amatrix pauperorum et operaria, laborum autrix, amicus pauperum, etc.* ».

Le peuple voulut conquérir le Ciel par la pauvreté. Les premiers chrétiens dédaignaient la richesse, considérée par eux comme la source du mal. Dès qu'ils eurent la liberté religieuse, ils se soumièrent à toutes les privations, à toutes les injustices. L'avarice, que l'Église primitive tenait pour le plus grand de tous les péchés, n'était, au fond, que de l'épargne. L'usure (et l'on entendait par là tout prêt intéressé), l'usure, strictement interdite, rendait la grande industrie impossible.

Il est nécessaire de se convaincre de ce fait que le christianisme a été une immense révolution économique¹. Les premiers chrétiens ne voulurent point conquérir la richesse; comme Jésus, ils voulurent l'anéantir. Ils n'eurent, comme leur grand Maître, aucune idée de gouvernement civil; l'idée religieuse les domina au point de détruire chez eux toute différence de nationalité ou de position sociale.

Les premiers Pères de l'Église, fidèles à l'enseignement de Jésus, émirent des théories empreintes d'un véritable communisme. Ils vivaient dans un milieu où régnait la communauté, et ils n'auraient pas pu soutenir des idées opposées à celles de Jésus et des Apôtres. « Tout est commun entre nous, dit Tertullien, sauf les femmes. » Et Saint Jacques ajoute : « Nous portons ce que nous possédons, et nous partageons tout avec les pauvres² ».

Il convient de ne pas oublier qu'au temps des apologistes l'aristocratie industrielle et l'aristocratie de la terre étaient

1. Renan. *Marc-Aurèle*, p. 598.

2. Justin. *Apolog.*, I, 14.

presque exclusivement païennes. Le christianisme était encore la religion des pauvres, et rassemblait autour de lui les ouvriers indigents, les travailleurs d'humble condition, les esclaves.

Le monde officiel n'avait pas encore adopté le christianisme. Bien plus, Marc-Aurèle lui-même, dont les idées se rapprochent tant de celles du christianisme, dans son stoïcisme si élevé et dans sa philosophie sereine, Marc-Aurèle considérait les doctrines des chrétiens comme funestes à la grandeur et à l'unité de l'Empire.

Les idées communalistes des premiers apologistes et des premiers Pères de l'Église sont donc non seulement le résultat de la doctrine évangélique, mais encore et surtout la conséquence du milieu qui les vit naître. Lorsque, au contraire, après Constantin, le catholicisme devint la religion officielle et fut embrassé par les riches et les hommes du gouvernement, les auteurs ecclésiastiques manifestèrent des idées bien différentes sur la propriété.

Les doctrines des Pères de l'Église sur le caractère de la propriété privée sont parfaitement uniformes. Ils admettent tous que la richesse est le produit d'une usurpation, et, considérant le riche comme détenteur des biens du pauvre, ils veulent que la richesse serve seulement à secourir ceux qui sont dans le besoin; refuser aux pauvres est, par conséquent, bien plus coupable que de voler aux riches. Selon les Pères, dans le principe tout était en commun : la distinction entre le mien et le tien, c'est-à-dire la propriété individuelle, a été l'œuvre du Malin Esprit.

« La terre, dit Saint Ambroise, a été donnée en commun aux riches et aux pauvres. Pourquoi, ô riches, vous en attribuez-vous la propriété ? » Et ailleurs il dit encore plus clairement :

1. Ambrosii. *Opera*, ed. bened.; *De Nabuthe*, israélite, chap. 1, p. 2.

« La nature a mis en commun toutes choses, à l'usage de tous, l'usurpation a créé le droit particulier¹ ». « Voici, écrit Saint Jean Chrysostome, l'idée que nous devons nous faire des riches et des avarés : ce sont de véritables voleurs qui occupent la voie publique, dévalisent les passants, et transforment leurs demeures en cavernes où ils amassent le bien d'autrui². » « Il n'y a pas grand mérite, écrit Saint Grégoire le Grand, à ne pas voler ce qui est à d'autres, et c'est à tort que se croient innocents ceux qui s'approprient seulement les biens que Dieu a mis en commun; en ne donnant pas aux autres ce qu'ils possèdent, ils deviennent meurtriers et homicides, car, en gardant pour eux-mêmes ces biens qui auraient soulagé les souffrances des pauvres, il est permis de dire qu'ils font mourir chaque jour tous ceux qu'ils auraient pu nourrir. Donc, lorsque nous donnons de quoi vivre à ceux qui sont dans l'indigence, nous ne nous privons pas de ce qui nous appartient, nous leur donnons ce qui est à eux. Ce que nous faisons dans ce cas, n'est pas autant une œuvre de miséricorde que le paiement d'une dette³. »

« *Communis vita, dit Saint Clément, fratres, omnibus necessaria est, et maxime his qui Deo irreprehensibiliter militari cupiant et vitam apostolorum, eorumque discipulorum imitari volunt. Communis enim usus omnium quæ sunt in hoc mundo, omnibus esse hominibus debuit. Sed per iniquitatem alius hoc suum esse dicit, et alius illud et sic inter mortales facta divisio est.* »

Saint Augustin dit que la propriété n'est point de droit naturel, mais de droit positif, et qu'elle repose simplement sur l'autorité civile.

1. Ambrosii. *Opera. De Officiis*, liv. I, chap. xxviii.

2. Saint Jean Chrysostome. *De Lazaro Concio*, I.

3. Saint Grégoire le Grand. *Opera* Paris, 1605, *Regimen pastorale*, p. 3, chap. xxii.

« Malheureux que vous êtes, dit Saint Basile le Grand, en s'adressant aux riches, que répondrez-vous au Souverain Juge? Vous couvrez de tapisseries la nudité des murs, et vous ne couvrez pas d'habits celle des hommes! Vous ornez vos chevaux de riches caparaçons, et vous méprisez votre père qui est couvert de guenilles. Vous laissez ronger ou pourrir le blé dans les greniers, et vous ne daignez pas jeter un regard sur ceux qui n'ont pas de pain. Vous épargnez et thésaurisez, et vous ne daignez pas accorder une pensée à ceux que la nécessité abat et opprime! Vous me direz : A qui donc fais-je tort en gardant ce qui est à moi? Et je vous demande : Quelles sont les choses que vous croyez être à vous? de qui les avez-vous reçues? Vous faites comme un homme qui, étant au théâtre et s'étant hâté de prendre les places que les autres pourraient occuper, voudrait empêcher tout le monde d'entrer, appliquant à son propre usage ce qui doit être à l'usage de tous. C'est ainsi qu'agissent les riches, qui s'étant emparés des choses qui sont communes, se les approprient en les possédant; car si chacun ne prenait que ce qui lui est nécessaire pour vivre et donnait le reste aux indigents, il n'y aurait ni riches ni pauvres¹! »

Saint Jean Chrysostome, dans ses *Homélies*, parle avec un profond mépris des riches d'Antioche et de Constantinople. Toute la tourbe des opulents oisifs, adonnés à la mollesse d'un luxe oriental, trouva en lui un ennemi déclaré et un censeur impitoyable. « Vous avez, dit-il, reçu vos richesses en héritage; soit! vous n'avez donc pas péché vous-mêmes; mais savez-vous si vous ne jouissez pas du produit de vols et de crimes antérieurs²? » En fait Saint Jean ne conçoit pas les grandes fortunes sans admettre qu'elles ont été acquises au

1. Saint Basile. *Concio de divitiis et paupertate*.

2. Chrysostome. *In Epist. 1. ad Cien.*, 12.

détriment de milliers de travailleurs et de pauvres. A ses yeux, l'on ne s'enrichit que par les fraudes commerciales, par les monopoles, ou l'usure. Et les plus cruels sont précisément les plus riches, qui traînent les ouvriers devant les tribunaux et achèvent de les ruiner.

Il ne manque jamais une occasion de blâmer les riches, et, en dépit de persécutions qui finissent par le perdre et par le contraindre à sortir de Constantinople, il n'en nourrit que plus d'aversion pour les richesses. Un jour qu'il parlait des malheurs de Saturnin et d'Aurélien, et qu'il avait lancé de violentes accusations contre les riches de la ville, il s'écriait : « J'entends dire : Ne finiras-tu point de parler contre les riches ; encore des anathèmes contre les riches ! Je réponds : Encore votre dureté envers les pauvres ! »

Les riches d'alors ne raisonnaient pas très différemment de quelques écrivains individualistes d'aujourd'hui. Les pauvres, disaient-ils, méritent leur sort. Ce sont gens qui ne travaillent pas et ne veulent pas travailler ; ce sont des parasites nuisibles qu'il vaut mieux faire disparaître ; quelques-uns d'entre eux sont de vrais quémandeurs qui spéculent sur la charité du public. « Non, disaient-ils, Dieu n'aime pas les pauvres, car, s'il les aimait, il secourrait leur misère. »

Mais Chrysostome répondait à ces deux objections par des accusations plus violentes : « Vous dites que les pauvres ne travaillent pas, mais travaillez vous vous-mêmes ? Ne jouissez-vous pas dans l'oisiveté de vos biens mal acquis ? N'êtes-vous pas les exploités du travail d'autrui, des oisifs jouissant de la misère de votre prochain ? »

On pourrait multiplier à l'infini les citations, car presque

1. Chrysostome. *Homelia in verba David*.

tous les Pères de l'Église, jusqu'au VII^e siècle, ont considéré le communisme comme la forme la plus parfaite et la plus chrétienne d'organisation sociale.

L'usure, et sous ce nom ils comprenaient, comme Jésus-Christ, le simple prêt avec intérêt, l'usure était pour eux le péché capital. Ce furent précisément les théories de cette sorte sur le crédit, qui devinrent, pour plusieurs siècles, une source de misère, par l'obstacle qu'elles mirent au développement des échanges.

« L'opulence est toujours, d'après Saint Jérôme, le produit du vol; s'il n'a pas été commis par les propriétaires actuels, il l'a été certainement par quelqu'un de leurs ancêtres. » Ainsi donc, pour Saint Clément, la propriété privée est née de l'iniquité; pour Saint Basile, le riche est un voleur. Saint Jean Chrysostome veut le retour à l'égalité des biens. Saint Ambroise juge que la propriété privée est le fruit d'une usurpation, etc.

Ces maximes ont, du reste, laissé des traces profondes dans le droit canon. Le *corpus juris canonici* considère, lui aussi, la propriété privée comme un mal, puisque, d'après le droit divin, toutes choses sont communes aux hommes comme l'air et la lumière.

De pareilles théories pouvaient être reçues par l'Église, lorsqu'elle n'était que le refuge des classes pauvres, l'asile des faibles, lorsque la communauté des biens était plus ou moins pratiquée; mais, dès que le christianisme devint la religion officielle, et qu'il fut, par nécessité sociale, adopté aussi par les riches, par ceux qui avaient soutenu l'ancien culte jusqu'à la fin, l'obligation s'imposa de mitiger la doctrine évangélique sur la propriété. Ainsi voyons-nous, alors que le conflit au sujet de la propriété individuelle était encore animé, Saint Clément d'Alexandrie, dans son traité: *Quis Dives salvetur?*

s'efforcer de concilier les enseignements de l'Église avec les nécessités économiques de l'époque.

L'interprétation de Saint Clément d'Alexandrie est un pur sophisme, tel que pouvait seul l'enfanter le cerveau d'un auteur alexandrin, et elle est en pleine contradiction avec tout ce qu'avaient écrit et prêché les Pères de l'Église. Saint Clément dit, en altérant le sens de la parabole de Lazare : « Notre-Seigneur ne commande pas à l'homme riche, comme voudraient le supposer quelques-uns, de sacrifier son avoir, mais de bannir de son cœur l'amour de l'argent, avec les préoccupations et les craintes qui étouffent le germe de la vie... Que nous enseigne donc de nouveau le Fils de Dieu ? Ce n'est pas quelque action extérieure, comme l'ont fait d'autres, mais quelque chose de plus haut, de plus divin et de plus parfait : il nous dit d'arracher les passions de notre âme et de rejeter tout ce qui lui est étranger. L'homme pourra se défaire de ses biens d'ici-bas, mais la cupidité et l'amour des richesses pourront être aussi forts en lui, et il s'expose ainsi à une double inquiétude, et au double regret de sa prodigalité et de sa misère... Comment des œuvres de charité pourraient-elles être faites, si personne n'avait les moyens de donner ? Si c'était là l'enseignement de Notre-Seigneur, il serait en opposition évidente avec bien d'autres leçons également glorieuses qu'il nous a transmises... Les biens de ce monde doivent être considérés comme des matériaux destinés à quelque chose d'utile, et des moyens d'action à mettre en œuvre au profit de ceux qui savent s'en servir avec habileté ¹ ».

Ne voit-on pas là les premiers essais d'adaptation de la doctrine chrétienne aux exigences de l'époque et aux institutions de la société ? N'y a-t-il pas dans les paroles de Sain

1. Clément d'Alexandrie, *Quis Dives salvetur?* chap. xi-xiv.

Clément le germe de toutes ces idées qui devaient, beaucoup plus tard, former la base de la doctrine sociale catholique?

L'activité économique, action mondaine, était jugée répréhensible par le droit canon : « *Negotium negat otium neque querit veram quietatem quæ est Deus* ! »

Ces maximes, qui faisaient la pauvreté sainte et agréable à Dieu, devaient naturellement accroître le nombre, déjà grand, des donations en faveur des églises, donations qui, au moyen âge, contribuèrent beaucoup à grossir l'immense patrimoine des religieux, auxquels incombait obligatoirement l'assistance.

Ce n'est qu'au XIII^e siècle, alors que l'Église était déjà extrêmement riche, que l'on voit des auteurs ecclésiastiques soutenir ouvertement le droit de propriété. Ainsi Saint Thomas s'efforce de mettre d'accord la doctrine conservatrice d'Aristote sur la propriété, avec l'enseignement tout opposé de l'Évangile et des Pères de l'Église des II^e, III^e et IV^e siècles.

L'Église n'a pas dû seulement répudier peu à peu ses premières tendances, elle a été amenée encore à exclure de son sein, après de longs conflits, ceux qui voulaient y être fidèles et les soutenir.

Pélagé, qui niait, au temps de Saint Augustin, la possibilité de concilier la propriété individuelle avec l'idéal chrétien; les ordres mendiants, qui n'admettaient pas le droit de propriété, parce que Jésus et les Apôtres n'avaient jamais rien possédé; les innombrables sectes religieuses du moyen âge; Wicléf, Huss, Jean Petit, les anabaptistes, etc., firent des efforts restés vains, pour en revenir aux idées de l'Évangile sur la propriété. Leurs conflits, quoique ayant la religion pour point de départ, ont toujours revêtu un caractère écono-

1 *Decret. Grat.*, chap. XII.

mique. Il ne faut pas perdre de vue qu'au moyen âge toutes les questions étaient discutées au point de vue théologique. Ainsi, quand les religieux des ordres mineurs déclaraient que Jésus et les Apôtres n'avaient jamais rien possédé, ils portaient un coup sensible au droit de propriété qu'ils considéraient comme un mal essentiellement contraire à la perfection chrétienne. Il est par conséquent permis de dire, sans être taxé d'exagération, que presque tous les grands schismes, presque toutes les grandes agitations qui ont éclaté dans le sein de l'Église catholique, n'ont été que des luttes économiques.

CHAPITRE IV

LE CATHOLICISME ET LE PROTESTANTISME DANS LA QUESTION SOCIALE

L'assistance aux pauvres « *debitum legale* » et les enseignements de l'Église. — Le socialisme catholique contemporain et ses origines naturelles. — L'individualisme économique dans la doctrine de Luther et de Melancthon contraires au socialisme. — Luther et les paysans, insurgés contre les abus de la grande propriété. — L'œuvre sociale de Luther. — L'œuvre de l'Église au moyen âge. — Le protestantisme imposé et le paupérisme accru. — Influence des doctrines sociales du christianisme sur les premiers auteurs socialistes de notre siècle. — L'idéal du droit selon le christianisme. — Socialisme catholique et socialisme évangélique. — Raisons de l'importance supérieure du socialisme catholique. — Le clergé catholique et l'agitation socialiste. — Les pasteurs protestants et l'individualisme économique. — Historique abrégé du socialisme évangélique. — Le socialisme évangélique en Angleterre. — L'extrême-gauche du socialisme évangélique anglican. — Les disciples de Henry George Stewart. — D. Healam. — La « Guilde » de Saint-Mathieu. — Les théories du Rév. E. Symes. — Le socialisme évangélique aux États-Unis. — Les disciples de George en Amérique. — Le mouvement socialiste évangélique en Suisse et en France. — Le congrès de Lyon. — C. Gide. — L'école de la solidarité. — Les socialistes évangéliques en Allemagne. — Leur activité. — A. Stocker. — R. Todt. — L'antisémitisme et le socialisme. — La souveraineté démocratique. — La tradition de Frédéric II. — L'antiparlementarisme démocratique. — L'accord entre socialistes évangéliques et socialistes catholiques. — Impossibilité d'une action commune. — Importance supérieure du socialisme catholique. — Difficulté d'une entente entre les confessions protestantes, sur le terrain de la question sociale. — L'Église catholique et la question sociale.

Cependant, lorsque l'Église dut, contrainte par les nécessités sociales, défendre contre le radicalisme évangélique des ordres mineurs, le système de la propriété individuelle, elle n'en considéra pas moins l'assistance envers les pauvres comme un *debitum legale*. Les secours aux pauvres donnés par l'Église, fait remarquer Roscher, ne doivent pas être con-

sidérés comme œuvre de spontanéité pure. Saint Thomas d'Aquin l'appelle *debitum legale* ; on obligeait les riches à donner aux pauvres, seulement l'obligation n'était pas une fonction politique, elle n'était que religieuse. Bossuet, entouré des splendeurs de la cour de Louis XIV, a dit avec justesse dans son magnifique style, que l'Église, dans sa constitution primitive, n'a été fondée que pour les pauvres, et ceux-ci sont les vrais citoyens de cette cité heureuse que l'Écriture a appelée la Cité de Dieu.

Si l'on considère les maximes de l'Évangile, les origines de la religion chrétienne, les tendances socialistes des premiers Pères de l'Église et les traditions du droit canon, il ne paraîtra pas surprenant que, de nos jours, le socialisme compte de nombreux adhérents parmi le clergé et les écrivains catholiques.

La réforme de Luther fut, au contraire, une réforme religieuse au profit des classes riches de l'Allemagne. Luther, ce pontife bourgeois, a été non seulement l'antipode des théories communistes des Pères de l'Église, qui considéraient la propriété comme un mal devenu nécessaire à la suite de la chute de l'homme par le péché, mais il a soutenu des maximes très restrictives sur la propriété.

Au commencement du xvi^e siècle, la bourgeoisie capitaliste était déjà très puissante en Allemagne. Cependant, le pouvoir politique, exercé personnellement par les Princes-Électeurs, tenait à l'écart du gouvernement la petite noblesse et la bourgeoisie riche, qui se résignaient de mauvaise grâce à n'avoir dans les assemblées des États qu'une représentation purement nominale. Dans cette lutte entre l'aristocratie féodale d'une part, et la bourgeoisie capitaliste jointe à la petite noblesse de l'autre, les grands seigneurs s'efforcèrent par tous les moyens d'écraser les riches industriels.

Ainsi, par exemple, en 1522, le commerce fut lourdement imposé, et il fut fait défense de constituer des associations commerciales à un capital supérieur à 50,000 florins.

Franz de Sickingen, dont la figure a été popularisée par Ferdinand Lassalle dans un drame fameux, fut le héros de la petite noblesse ; d'autre part, la bourgeoisie capitaliste, par ses réclamations à Charles V, parvint à obtenir la révocation des lois qui opposaient une barrière infranchissable à l'expansion du capital.

Cependant les populations rurales, réduites à la misère et opprimées depuis des siècles, s'insurgèrent contre leurs spoliateurs, elles incendièrent les châteaux des seigneurs et firent serment de ne plus laisser sur terre que les cabanes du pauvre. La bourgeoisie capitaliste parut d'abord faire cause commune avec le peuple ; à Strasbourg, à Nuremberg, à Ulm, les paysans reçurent des encouragements, des secours, des provisions ; mais bientôt, effrayée de l'extension prise par l'émeute, elle se joignit à la noblesse pour réprimer cette insurrection rurale. Luther, qui était alors à l'apogée de sa puissance, blâma ce mouvement, au nom de la religion, et proclama la servitude du peuple comme sainte et légitime. « Vous voulez, écrivait Luther aux paysans, affranchir vos personnes et vos biens ; vous convoitez le pouvoir et les fruits de la terre. Vous ne voulez supporter aucun tort. L'Évangile, au contraire, ne fait aucun cas de ces choses, et il place avant tout la vie extérieure dans la souffrance, l'injustice, la croix, la patience et le mépris de l'existence. Souffrir ! Souffrir ! La Croix ! La Croix ! Voilà ce qu'enseigne Jésus-Christ ! » De tels enseignements, donnés au nom même de la foi, au peuple affamé qui se soulevait contre l'oppres-

1. Rapporté par Janet : *Histoire de la Science politique*, t. XI, p. 6.

sion et l'avidité d'une aristocratie dominatrice, ne devaient-ils pas influencer fatalement sur les destinées de la masse des paysans, dont les souffrances se trouvaient ainsi légitimées par la religion qui devait venir à leur secours ?

Luther ne trouvait point injustes les prétentions des paysans, qu'il considérait comme « non contraires au droit naturel et à l'équité ». Mais, apôtre inconscient des intérêts bourgeois, il ajoutait aussitôt : « Personne n'est juge en sa propre cause, et les torts de l'autorité n'excusent pas la révolte. Tout homme n'est pas appelé à punir les coupables. Et ici, l'autorité de l'Écriture vient à l'appui. Que chaque âme soit soumise aux puissances supérieures. Quiconque tire l'épée, périra par l'épée ».

Luther, ennemi de toute revendication économique de la part des travailleurs, s'efforça de déprimer l'élément ecclésiastique au profit de l'élément laïque bourgeois. Les biens ecclésiastiques furent sécularisés, les couvents fermés, l'immense patrimoine que possédait l'Église lui fut soustrait ; en somme, dit un écrivain libéral « la source d'où s'épandait l'aumône sur les malheureux fut tarie, et l'assistance aux pauvres cessa entièrement de faire partie des attributions de l'Église ¹ ».

Les idées de Mélanchton, au point de vue économique, ne sont certes pas moins restrictives que celles de Luther, il s'élève même plus violemment que celui-ci contre les théories communistes des anabaptistes. Dans l'opinion de Mélanchton, la propriété est de droit divin et ne peut être modifiée *jure imperatoris*, comme l'avait dit Saint Augustin. Nier la propriété individuelle, ou la limiter, serait aller contre la morale et l'enseignement de Jésus-Christ et des Apôtres, car la pro-

1. Mazzola. *L'Assicurazione degli Operai nella Scienza e nella Legislazione germanica* (Rome, Botta), p. 33.

priété privée, quels que soient ses abus, non seulement n'est pas contraire aux lois de la nature, mais ne l'est pas non plus aux préceptes de l'Évangile.

Luther était même d'opinion que l'Église ne devait point se préoccuper de la question du paupérisme, et que le devoir de pourvoir aux besoins des pauvres, de venir à leur secours par de sages mesures économiques, incombait à l'État. A ce titre, il fut, jusqu'à un certain point, plutôt d'intention que par les résultats, le vrai précurseur du socialisme d'État.

En 1520, à cause de la grave misère qui affligeait l'Allemagne, Luther recommanda à toutes les villes de contribuer à l'entretien de leurs pauvres, fût-ce avec l'aide des villes voisines, et de ne tolérer aucun mendiant étranger. En 1523, il dicta les règles pour l'organisation de la « caisse commune de Leisnig », en posant les principes suivants : l'assistance publique est de la compétence de la communauté laïque, avec laquelle l'Église n'a rien à faire : il n'est permis à personne de mendier : les pauvres aptes à travailler doivent être astreints à l'ouvrage ; les impotents doivent être secourus ; les ouvriers qui ne peuvent continuer à exercer leur métier par manque de moyens, doivent être aidés au moyen de prêts ; si enfin, le capital de la caisse venait à s'épuiser ou devenait insuffisant, les associés devraient recueillir entre eux la somme nécessaire. Cette organisation fut adoptée pendant longtemps par toute l'Allemagne luthérienne, mais, en dépit des ordres les plus sévères de l'autorité, et malgré les efforts des communes et des particuliers, elle donna toujours des résultats relativement bornés.

Cette diversité dans les tendances de l'Église catholique et de la Réforme de Luther par rapport à la question du paupérisme, est allée en s'accroissant progressivement. Ainsi, de nos jours, tandis que, comme on le verra par la suite, les

socialistes catholiques veulent que l'Église s'impose comme arbitre absolue dans cette lutte colossale entre le capital et le travail, les Églises évangéliques, au contraire, sont encore imbuës des principes de l'individualisme.

De quelque façon qu'on l'envisage, le socialisme n'est que la doctrine opposée à l'individualisme. Or, le protestantisme est d'origine trop individualiste pour pouvoir embrasser avec foi le programme socialiste.

L'Église catholique, lors même qu'elle a possédé des domaines immenses, n'a jamais considéré le droit de propriété comme un droit absolu; elle s'est toujours crue obligée à l'entretien des pauvres, et tenue à pratiquer l'assistance publique.

Ainsi, au VII^e siècle, le clergé possédait déjà en France un tiers de tout le territoire; au IX^e siècle, c'était la moitié du sol de l'Italie qui appartenait à l'Église; la même chose arrivait en Angleterre et en Allemagne au XII^e siècle. et à ces époques le sort des pauvres était meilleur que par la suite lorsque l'Église perdit ses biens.

Tandis que le pouvoir civil, après avoir dépouillé l'Église d'une grande partie de ses biens, faisait peser sa main de fer sur les foules affamées, et que les barons opprimaient leurs vassaux, les propriétaires des fiefs ecclésiastiques, qui n'avaient ni filles à marier, ni cour ouverte à tenir, se montraient tolérants envers les pauvres agriculteurs. Et pendant que les infortunés vassaux des barons étaient en butte à de continuelles vexations et traînaient misérablement leur vie au service du seigneur, les serviteurs des fiefs ecclésiastiques étaient traités avec amour et avec bienveillance.

Ainsi, dans le royaume de Naples, alors que les barons angevins, devenus puissants et orgueilleux, aggravaient par toute sorte d'abus de pouvoir le sort de leurs vassaux, l'ab-

baye la plus importante de tout le Midi, l'abbaye de Cava, renonçait au service personnel et à la main-d'œuvre des artisans, tout en continuant à payer les salaires correspondants. « Les habitants de la Cava, dit un historien libéral, jouissaient, à l'ombre du monastère de la Très-Sainte-Trinité, de l'exemption des droits fiscaux, et d'avantages commerciaux : ils avaient presque un port franc à Vietri, ils cultivaient des terres fertiles sans impôts, sans taxes ni surtaxes (abolies dès l'an 1322 par l'abbé Philippe), sans vexations de la part des seigneurs, dans une condition presque *ex lege*, car, n'étant pas sujets du roi comme ceux des villes domaniales, ni vassaux des seigneurs, ils prospéraient chaque jour, jusqu'à ce que, parvenus à la situation la plus florissante, leur commerce et leurs richesses finirent par être un sujet d'envie pour les Napolitains eux-mêmes¹. »

L'appauvrissement de l'Église par l'aristocratie féodale et par la bourgeoisie capitaliste, fut un grand malheur pour le peuple, et, dans les pays où cette transformation s'opéra lentement, les résultats furent moins désastreux que dans ceux, comme l'Angleterre, par exemple, où elle eut lieu en peu de temps.

Dans la plupart des cas, la répartition des dîmes ecclésiastiques avait lieu de telle sorte qu'un tiers était destiné aux pauvres, les deux autres tiers aux dépenses du culte et à l'entretien du clergé. Donc, en d'autres termes, les évêques consacraient plus de la moitié des revenus de leurs diocèses à des dépenses étrangères au culte.

A une époque où les différences de classes étaient énormes et impossibles à combler, l'Église catholique toute seule ouvrait les bras à tous et réalisait ce fait, que des fils

1. Abignente, *Gli Statuti ecc.*, p. 93.

d'humbles paysans arrivaient aux échelons les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Il ne faut pas oublier non plus que les couvents contribuaient presque partout à rendre moins pénible le sort des pauvres. Chaque couvent avait ses clients, auxquels il donnait le pain quotidien. Dans quelques-unes des grandes abbayes d'Italie, le nombre de ces habitués montait souvent jusqu'à trois cents, ainsi que j'ai pu m'en assurer moi-même, en consultant les archives des couvents.

D'ailleurs, dans chaque monastère, il y avait un certain nombre de personnes (observants, mineurs, convers, pratiquants, etc.) qui menaient la vie monastique et échappaient ainsi aux dures exigences de la lutte pour l'existence, vraies natures timides faites pour la paix et le silence. C'était une sélection non point des forts, mais des faibles, dont l'entretien et la tranquillité étaient ainsi assurés et à qui le célibat était imposé.

Un socialiste anglais, à qui ses adversaires eux-mêmes reconnaissent une science de l'histoire et de l'économie peu commune, a admirablement compris tout ce que l'organisation sociale de l'Église a produit de bien au moyen âge¹ :

« Les rapports entre l'Église, les ordres religieux, le clergé et le peuple, dit Hyndmann, étaient, à tous les points de vue, de la plus grande importance. Il n'y a rien de plus singulier dans l'histoire de l'esprit humain, que les jugements portés, en général, par nos économistes, nos historiens et les théologiens protestants, sur cette partie importante de l'organisation sociale au moyen âge. Des écrivains ordinairement modérés, et même très remarquables comme culture, sem-

1. Hyndmann. *The Historical Basis in Socialism in England* (London, Kegan Paul, Trench and Co, 1884).

blent, dès qu'ils abordent ce sujet, perdre toute impartialité et rompre avec la vérité. De même que le capitaliste moderne ne veut voir dans les rapports entre les seigneurs des temps féodaux et le peuple, qu'une tyrannie sans loi ni frein, et l'oppression la plus cruelle, de même ces auteurs qui représentent l'école économique de la bourgeoisie et des docteurs du protestantisme, ne voient, dans l'Église catholique du xvi^e siècle, que corruption morale, débauche et hypocrisie. Or, il est temps de renverser ces préjugés que des hommes ayant intérêt à cacher la vérité ont imposés, jusqu'à ce jour, au public. Non, il n'est pas vrai de dire que l'Église de nos ancêtres n'a été que le vice et le mensonge organisés, comme ces fanatiques se plaisent à la représenter. Non, il n'est pas vrai que les revenus immenses du clergé célibataire et des religieuses vouées à la virginité aient été follement dissipés dans les excès d'une vie dissolue. En ce qui regarde le côté purement religieux, le catholicisme est l'égal, au moins, de n'importe laquelle des croyances répandues actuellement dans le monde. Il n'est certes pas exempt d'abus, et la plus grande partie de ces abus sont attaqués et blâmés par les membres mêmes de l'Église; on y peut citer également des exemples d'oppression et de persécution sous diverses formes, mais l'Église catholique, on le sait, est la seule grande corporation dans laquelle a toujours régné le principe de l'égalité de toutes les conditions. Dans son sein, au moins, l'homme supérieur, qui, hors de l'Église, aurait dû s'incliner profondément devant le farouche baron normand dont les ancêtres avaient fait partie des bandes de Guillaume, pouvait parvenir à une dignité du haut de laquelle il faisait à son tour trembler le baron arrogant, ignare et brutal. Le pape Sixte V était de l'extraction la plus basse, et notre pape anglais Adrien IV était fils d'un pauvre paysan; et ce ne sont là que

deux exemples entre mille, de princes de l'Église issus des classes les plus humbles. »

Non seulement, d'après Hyndmann, l'Église dépensait la moitié de ses revenus pour les pauvres, mais elle faisait encore plus. « Les comptes des monastères encore conservés, attestent qu'une grande partie de leurs rentes était employée par les supérieurs à soigner, nourrir et loger les voyageurs, les mendiants, les malades, et à d'autres œuvres de charité. En admettant même que de grosses sommes fussent dépensées en cérémonies religieuses et en illuminations, que certains monastères aient eu un réfectoire luxueux et des caves fournies de vins rares, il n'en reste pas moins établi que les abbés et les prieurs étaient les meilleurs propriétaires de l'Angleterre, et qu'aussi longtemps que l'Église catholique resta en possession de ses biens et de sa puissance, la pauvreté permanente, le paupérisme populaire, fut chose inconnue. Les occupations multiples qu'elle procurait à la population au milieu de laquelle elle vivait comme propriétaire, les améliorations de ses biens ruraux, la construction d'édifices, la création des routes, précieuse et d'une importance capitale surtout à cette époque, jointes à son action, à la fois secourable aux pauvres et moralisatrice, à la fondation et à la direction de nombreuses écoles, aux services que par sa science et son dévouement elle rendait aux malades, tout cela démontre jusqu'à quel point, en réalité, ces moines et ces religieuses si odieusement calomniés ont été précieux pour l'humanité. Ces moines « stupides » et superstitieux, sur le compte desquels tant d'énormités ont été dites, ces « parasites » qui traînaient leur existence dans l'ivrognerie et les jouissances, qui s'engraissaient de la sueur des autres, n'étaient certes pas plus ignorants qu'un pasteur anglican ou qu'un prédicateur wesleyen quelconque; ils ne vivaient pas

plus du travail de leurs concitoyens, que l'orateur anabaptiste ou que le capitaliste libéral d'aujourd'hui...¹ »

L'action bienfaisante de la religion catholique au moyen âge, la grande utilité, au point de vue social, des ordres religieux, à cette rude époque où la force primait tout, l'organisation très souvent socialiste des fiefs ecclésiastiques au moyen âge, ont, du reste, été reconnus non seulement par le socialiste Hyndmann mais par des ennemis de l'Église catholique et par des écrivains sincères de l'école libérale, comme Théobald Royers, Adam Smith, Eden, etc. Quel fut, d'après Hyndmann, le résultat auquel aboutit, en imposant violemment le protestantisme, la reine Élisabeth, complice inconsciente de la nouvelle aristocratie financière ? « Les pauvres, qui trouvaient toujours aide et secours auprès de l'Église ; les voyageurs, auxquels les couvents offraient toujours le gîte et la nourriture ; les enfants du peuple, qui y recevaient l'instruction et l'éducation, se trouvèrent tous instantanément privés de ces bienfaits. La grande et puissante propriété foncière ecclésiastique, qui, par sa nature, aidait de son influence le peuple contre les princes et la noblesse, se transforma en un nouvel instrument d'oppression populaire en passant dans les mains des nouveaux seigneurs et de la bourgeoisie ; l'exploitation du sol et l'usure furent alors autorisées, de condamnées qu'elles étaient, et la religion protestante devint la cause directe et immédiate de la misère en Angleterre². »

Naturellement, lorsque la paix, l'organisation politique et économique eurent rendu possible un accroissement considérable de la population, les couvents, qui avaient été pendant des siècles l'unique sauvegarde des pauvres et des faibles, commencèrent à devenir onéreux. Des terres, appar-

1. Hyndmann. *The Historical*, etc.

2. *Id.*, *ibid.*

tenant aux églises ou aux convents, demeuraient ineultes, un grand nombre étaient mal cultivées. Pendant ce temps, la bourgeoisie, lentement constituée dans les villes et dans les villages, à l'ombre protectrice de la paix, et enrichie par un commerce florissant, commençait à placer ses capitaux en terres ; la propriété foncière attirait à soi l'épargne bourgeoise.

Alors les couvents, qui, dans quelques régions, étaient aussi nombreux que les points habités, commencèrent à paraître nuisibles, et alors commença à poindre, presque partout, cette législation qui visa graduellement leur suppression.

Les démocrates-socialistes, dans leurs conceptions assez souvent brutales de la vie, s'obstinent à tort à considérer le christianisme et surtout le catholicisme comme contraires aux doctrines fondamentales du socialisme ; ils nient de plus, injustement, l'action généreuse et bienfaisante qu'a exercée autrefois l'Église catholique.

Néanmoins, quiconque examine avec impartialité les œuvres des premiers écrivains du socialisme, voit immédiatement quelle influence considérable a exercée sur eux le principe socialiste du christianisme, et dans quelle mesure ce même principe a partout préparé le terrain aux revendications actuelles. Ceux-mêmes qui, comme Saint-Simon, Cabet, et plusieurs autres, firent preuve d'une hostilité plus marquée à l'égard du christianisme, en ont ressenti l'influence au delà de ce que l'on croit communément.

Saint-Simon, nature mystique, esprit ardent, a, dans la dernière de ses œuvres : *Le Nouveau Christianisme*, proposé une vraie réforme du christianisme. Selon la pure doctrine chrétienne, les classes pauvres doivent se résigner au sacrifice et à la privation ; Saint-Simon veut, au contraire, qu'elles

aspirent au bien-être et à la jouissance. Il a cru être ainsi l'interprète plus juste et plus large du christianisme. Robert Owen, au contraire, séduit par son idéal de religion rationnelle, a rencontré des obstacles insurmontables précisément de la part du clergé. Owen considérait toutes les religions existantes comme fausses, immorales, subversives, contraires aux lois de la nature ; la preuve la plus convaincante de la vanité de ces religions se trouvait, selon lui, dans le malaise des sociétés créées à leur image. Dans la colonie de New-Lanark, on voyait, vivant ensemble, catholiques, quakers, anabaptistes, anglicans, presbytériens, méthodistes, sans la moindre velléité de prosélytisme ; dans l'école, à New-Lanark, les enfants ne recevaient pas d'enseignement religieux. La même conception guide Owen dans la formation de la colonie américaine de New-Harmony. Il est néanmoins très facile d'apercevoir que les doctrines chrétiennes ont exercé une influence bien supérieure à celles du rationalisme, sur l'esprit du philanthrope anglais.

Cabet n'a pas échappé davantage à cette influence.

Le *Voyage en Icarie* a été un dérivé plus ou moins direct des utopistes des xvi^e et xvii^e siècles, des doctrines sociales de l'Évangile et des premiers Pères de l'Église. Bien plus, dans la Préface du Voyage bizarre de lord Carisdal dans le mystérieux pays d'Icarie, Cabet, dont le fanatisme communiste allait jusqu'à ranger parmi les communistes : Cousin, Guizot, Villemain, Lamennais, de Tocqueville, etc., a avancé que le christianisme et le communisme ne sont qu'une seule et même chose ¹.

En Allemagne, Marlo lui-même, toujours si rigoureusement exact dans ses déductions économiques, a émis l'opinion que

1. Cabet a démontré plus complètement cette thèse dans une compilation médiocre sur l'Évangile, intitulée : *Le Vrai Christianisme*.

la vraie cause du problème social réside dans notre organisation industrielle qui ne correspond point à l'idée chrétienne du droit, que nous nous sommes graduellement formée. L'idée du droit, selon la doctrine chrétienne, est fondée sur la dignité du genre humain, et atteste que tous les hommes, par le seul fait qu'ils sont tels, ont un droit égal à la plus grande somme possible de bonheur. Jusqu'à la Révolution Française, l'idée païenne du droit a prévalu, d'où le privilège héréditaire, le « monopolisme »; maintenant, selon Marlo, l'idée chrétienne doit triompher et amener le « panpolisme ».

Cette tendance à considérer l'organisation économique actuelle comme étant absolument contraire aux principes sociaux du christianisme, a été, ainsi que nous le verrons plus tard, l'origine réelle du socialisme évangélique et du socialisme catholique, nés d'un même besoin, presque dans les mêmes circonstances. Il est à remarquer cependant que cette tendance ne se trouve pas seulement chez les écrivains catholiques ou protestants, mais même chez les auteurs positivistes.

L'Allemagne, qui a été et est encore la vraie patrie du socialisme, a vu naître et se développer le socialisme catholique et le socialisme évangélique; mais, bien que les populations catholiques soient bien peu nombreuses en proportion des protestants, le socialisme catholique a pris une extension et une importance très supérieure par rapport au socialisme évangélique. Les causes de cette double supériorité sont des plus évidentes.

La réforme de Luther a été, ainsi que nous l'avons dit, le triomphe de l'individualisme bourgeois. Luther lui-même, professait des théories économiques et sociales assez étroites.

L'Église luthérienne a toujours conservé cette tendance

émanée de son fondateur. Le catholicisme, au contraire, dont les origines sont communistes et qui conserve cette tradition depuis sa naissance, le catholicisme qui, dès les premiers temps de l'Église, lui imposait le devoir d'assister les pauvres, devait être naturellement enclin à s'occuper avec des vues très larges de la question ouvrière.

D'ailleurs, l'organisation de l'Église catholique permet, en outre, au clergé, de mieux connaître les besoins et les aspirations du peuple et de s'occuper bien plus de la question ouvrière que ne peuvent le faire les pasteurs protestants. Les prêtres catholiques doivent toujours compter, presque tous, sur la charité et sur les offrandes volontaires des fidèles. Par nécessité de position, ils sont forcés de passer une grande partie de leur existence au milieu des pauvres, dont ils connaissent les besoins, les tendances, les aspirations. L'Église catholique, d'ailleurs, avec sa robuste et séculaire organisation, a habitué les populations à l'obéissance passive, à l'abandon, sans lutte, de plusieurs des tendances individualistes ; quoique souvent poussée par le soin de ses intérêts à agir dans un sens opposé, elle doit sentir le besoin d'une organisation économique aussi rigide et aussi forte que son organisation religieuse.

Les pasteurs protestants, au contraire, sont presque toujours des docteurs assez largement pourvus par les soins de l'État. Ils sont, dans toute la force du terme, de vrais bureaucrates de la religion, manquant le plus souvent de tout esprit d'initiative, satellites d'ordre secondaire se mouvant dans l'orbite du gouvernement, portés par situation à accepter les idées conservatrices des hommes haut placés dont ils dépendent et de qui ils reçoivent leur subsistance.

Le mouvement socialiste catholique a eu, en outre, une importance bien supérieure à celle du socialisme évangé-

lique. Entré en lice beaucoup plus tôt que ce dernier, et placé sous le patronage des dignitaires de l'Église, il a naturellement reçu l'approbation de la Curie romaine, et il fournit, jusqu'à un certain point, un indice quant à l'attitude que l'Église compte prendre vis-à-vis de la question sociale.

Les diverses confessions protestantes manquent d'unité organique parce qu'elles n'ont pas de chefs directs. Chaque pasteur protestant agit par impulsion propre, sans contrôle direct de la part de ses supérieurs. L'absence de hiérarchie ecclésiastique peut bien rendre aisées les initiatives personnelles hardies, mais elle empêche presque absolument les initiatives d'ensemble, où l'unité de direction en haut, l'obéissance et le dévouement en bas, sont nécessaires.

Par contre, l'histoire ne nous a pas transmis le souvenir d'une association religieuse mieux organisée que l'Église catholique. Il en résulte qu'un courant socialiste qui se manifeste dans le sein de l'Église ou parmi le clergé d'une certaine région a une importance bien plus grande qu'il ne semble à première vue, car si cette manifestation était contraire aux tendances, aux besoins et aux aspirations de l'Église, celle-ci pourrait la réprimer avec facilité.

— S'il arrive, au contraire, que les pasteurs protestants s'occupent de la question sociale, ils n'apportent que leur note individuelle. Une action commune serait-elle possible entre eux, que l'unité de direction ferait défaut. Il y aurait, dans tous les cas toujours un certain nombre de pasteurs qui pourraient, en le voulant, se tenir à l'écart du mouvement ou s'y opposer, tandis qu'en toute occasion le clergé catholique, qui doit tant compter sur la générosité des fidèles, a tout intérêt à se concilier le bon vouloir des classes laborieuses, surtout depuis que, à la suite de la Révolution, la classe bourgeoise se laisse envahir par l'indifférence en matière religieuse.

Les pasteurs protestants, qui vivent aux frais de l'État, doivent avoir précisément, par le fait de leur position officielle, une certaine attraction vers les classes dirigeantes, dont les intérêts ne peuvent pas toujours être les mêmes que ceux des classes plus nombreuses. Ils se trouvent ainsi dans une position incertaine et malaisée : d'un côté les leçons de l'Évangile, le besoin de ne pas s'aliéner le peuple, la nécessité de juger avec quelque ampleur les questions d'importance majeure : de l'autre, la tradition luthérienne, la position semi-officielle, l'obligation de ménager les intérêts des classes qui gouvernent ; cette position douteuse est la cause principale de leur manque d'unité dans l'action, de leur absence d'initiative hardie.

Ainsi l'on voit qu'en Allemagne, où la lutte est plus étendue et plus vive, le clergé catholique, embrassant bon nombre de théories socialistes, a produit de grands effets, tandis que les pasteurs évangéliques qui se sont occupés de la question sociale n'ont abouti qu'à d'interminables discussions, à des congrès plus ou moins utiles et à des agitations antisémitiques. Il manque surtout au clergé protestant ce qui fait la force du clergé catholique : la puissance d'association et l'unité de direction.

C'est en Angleterre seulement que les tendances socialistes d'une assez grande partie du clergé évangélique de l'Église anglicane peuvent être rapportées à une époque relativement ancienne. En 1848, Kingsley, Frédéric Denison, Maurice Tom Hughes, M. Sudlow, etc., s'inspirant des doctrines de Lamennais, publiaient déjà un journal : le *Christien Socialist*, et aidaient activement au développement des Sociétés coopératives. S'ils manquaient d'un système socialiste, ils n'en attaquaient pas moins violemment les abus de la grande propriété et l'influence pernicieuse de l'école de Manchester.

« Je ne vois qu'une chose, disait Maurice, la concurrence donnée comme loi à l'univers est une honte. » Quant à Kingsley, le système d'économie libérale de l'école de Manchester est pour lui « une conception de l'univers étroite, prétentive, hypocrite, anarchique et athée ». Le mouvement socialiste évangélique était d'abord sans lien avec le mouvement coopératif ; ainsi les pionniers de Rochedale, qui avaient donné la première impulsion aux Sociétés de distribution, étaient des owennistes. Cependant, Maurice réunit en 1850, dans la « Société pour l'Encouragement des Associations ouvrières », les socialistes évangéliques et les promoteurs de la coopération.

Bien que la plupart des associations chrétiennes socialistes aient peu vécu, l'initiative du *Christian Socialist* n'a pas été sans influence utile et féconde, même en matière de législation.

Aujourd'hui, les socialistes chrétiens d'Angleterre se sont divisés en plusieurs écoles, dont la première, la moins importante, reste fidèle à Kingsley et Maurice ; la seconde, beaucoup plus accentuée, suit les traces du pasteur allemand Stocker et de l'archevêque catholique Ketteler ; la troisième, enfin, née il y a une dizaine d'années, est la plus radicale de toutes, la plus hardie, puisqu'elle accepte les théories de Marx et d'Henry George. L'extrême-gauche du parti socialiste chrétien en Angleterre est représentée par la « Guilde » de Saint-Mathieu. Le révérend Stewart B. Headlam, doyen de la Guilde, disait il y a quelques années, à Orpen : « Notre position, vis-à-vis de Maurice et de Kingsley, est celle de disciples enthousiastes. Nous savons bien que quelques-unes de leurs tentatives ont échoué, mais nous tâchons de mettre plus fidèlement en pratique leurs principes, que ceux qui ne travaillent qu'en vue de la coopération. Je crois pouvoir avancer qu'un socialiste chrétien doit admettre à peu près ceci : l'Église, c'est-à-dire la

réunion complète de tous les hommes baptisés, doit être considérée comme une Société fondée pour faire triompher la justice ; et lorsque ce principe sera reconnu par tous, inférieurs et supérieurs, la répartition des richesses sera tout autre que ce qu'elle est aujourd'hui. Néanmoins, considérant que l'État est aussi une institution sacrée, nous réunissons tous nos efforts pour obtenir les lois propres à assurer une répartition meilleure, par exemple la suppression de la propriété individuelle du sol, le rétablissement immédiat de l'impôt de quatre shillings sur la valeur actuelle, la confiscation de tout accroissement naturel de la valeur ; l'impôt progressif sur le revenu ; les écoles gratuites avec nourriture gratuite, etc. Nous démontrerons à tous les chrétiens qui seront surpris de ces mesures, que celles-là, seules, peuvent les faire entrer dans la voie de la vraie fraternité, ce qui, dans l'état de civilisation compliquée de notre époque, leur serait impossible avec la meilleure volonté du monde. Nous croyons que toutes les petites Sociétés coopératives, communistes, etc., vivront aux dépens des autres, tant que durera l'anarchie actuelle. J'ai toujours cru que la première chose à faire était de convaincre un chrétien que Jésus-Christ était un ouvrier séculier, et que le royaume des Cieux dont il parlait voulait dire l'Église sur terre. Si vous pouvez mettre un terme à ces « mondanités » qui constituent la religion de tant de personnes, la bataille sera plus qu'à moitié gagnée. »

Les socialistes chrétiens anglais les plus avancés ne s'éloignent que sur peu de points de la démocratie sociale. Et, bien que le *Church Reformer* de la « Guilde » de Saint-Mathieu dise que le socialisme dérive de Jésus et de Saint Paul, bien plus que de Karl Marx, de Frédéric Engels, l'influence de ces derniers sur l'extrême-gauche du clergé anglican est très considérable. Le révérend E. Symes, professeur à l'« Uni-

versity college » de Nottingham, a réduit le programme de son parti à cette simple expression : « Oter aux riches et donner aux pauvres ». Dans une conférence faite devant un public composé presque exclusivement de gens d'Église, le révérend Symes soutint précisément cette thèse que tout homme a droit au produit de son travail, et que si le produit est insuffisant il a droit aux secours des autres hommes. Ceci justifie l'impôt sur la richesse au profit des pauvres. Au point de vue économique il faut faire une distinction entre l'impôt qui frappe le revenu et celui qui frappe le salaire. L'impôt sur le revenu, n'étant qu'un simple transfert de la richesse, est excellent ; il n'enlève rien à la production du sol et ne fait monter le revenu que là où la terre a été louée à un prix très bas. Un impôt sur l'intérêt, qui pousserait probablement les capitaux à se réfugier à l'étranger, pourrait être funeste, le capital étant indispensable au travail. Au contraire, l'impôt sur les professions libérales et sur les bénéfices du commerce rencontrerait de bien moindres difficultés, car s'il est facile de faire émigrer le capital il n'en est pas de même des capacités.

Ce ne sont pas seulement les Églises non conformistes, avec des noms considérables comme ceux du docteur Clifford, des révérends Stead, Labrum, Mearns, et bien d'autres, qui ont embrassé le socialisme ; l'Église anglicane elle-même, malgré ses traditions conservatrices, accueille à présent dans son sein des hommes très avancés socialement, comme le chanoine Westcastle, le révérend Gilestone, et tant d'autres qui n'hésitent pas à admettre les réformes les plus hardies et les plus radicales.

Une partie considérable du clergé anglican suit depuis plusieurs années le courant évangélico-socialiste. Cependant, le nombre de ceux qui acceptent les idées du pasteur Stocker et

du prélat Ketteler, est bien plus grand que celui des adeptes de Karl Marx ou de Henry George. Néanmoins, ces derniers sont aussi en grand nombre. La « Guilde » de Saint-Mathieu, la plus radicale de toutes, compte, à elle seule, 45 ecclésiastiques, parmi lesquels il se trouve des hommes de beaucoup de science et d'une grande valeur.

Le socialisme chrétien a fait de très rapides progrès depuis quelques années aux États-Unis, et il a été embrassé par une grande partie du clergé protestant, dans lequel Henry George recueille de très grandes sympathies. Le *Ban*, de Boston, organe de la très nombreuse et importante « Christian Socialist Society », expose tous les jours des idées qui ne s'éloignent pas beaucoup de celles des collectivistes. L'évêque de New-York, Frédéric van Huntington, a aussi fondé, il y a trois ans, une « Church Association for the Advancement of the Interests of Labor » qui se répand rapidement et qui a été accueillie avec la faveur la plus marquée.

En Suisse, les socialistes évangéliques sont beaucoup moins actifs, beaucoup moins instruits, beaucoup moins hardis que les socialistes catholiques, que guide avec tant d'ardeur Gaspard Decurtins. La « Société chrétienne suisse d'Économie sociale », de la Suisse française, fondée l'année dernière et présidée actuellement par F. Necker, se plaçant en dehors de « toute préoccupation politique, ecclésiastique et dogmatique », se propose uniquement pour but de se rendre compte de ce qui, « dans l'état social actuel, est en contradiction avec les lois de la justice, de la charité, de la solidarité, qui, selon le commandement de Dieu même, doivent régir les rapports des hommes entre eux et provoquer la réforme par des moyens en harmonie avec ces mêmes lois ¹ ».

1. Voy. l'article premier des statuts, dans le *Bulletin de la Société chrétienne suisse l'Économie Sociale*, n° 1 (Geneve, Richter, 1889), p. 3.

On remarque, au contraire, que les pasteurs de l'Église protestante de France ne manquent ni d'activité ni d'audace. Un grand nombre d'entre eux ont adopté plusieurs théories des socialistes; et les idées mises en avant par plusieurs orateurs au congrès du mois de novembre 1889, à Lyon, prouvent que ces théories ont fait depuis quelque temps beaucoup de chemin. Les pasteurs les plus autorisés ont reconnu que l'idéal des socialistes est bien supérieur à celui de leurs adversaires; ils ont admis que notre système industriel est antichrétien et injuste, car il est basé sur la concurrence et les privilèges; ils ont émis l'avis que tout pasteur qui traite d'utopies les idées des socialistes et n'accepte pas ce qu'elles contiennent de bon, n'est point chrétien, et ont accepté en somme des idées qui tendent visiblement vers le socialisme. Le représentant le plus illustre de l'école protestante française, Charles Gide, a très bien défini le programme de son parti, dans une conférence qu'il a faite à Genève l'an dernier. Entre l'école libérale, l'école autoritaire, qui est celle des socialistes catholiques, il place l'école de la solidarité. La liberté, l'égalité, ne sont pour l'illustre écrivain qu'un idéal; la solidarité est un fait, l'un des mieux établis de la science et de l'histoire. Les rapports sociaux vont croissant. Les hommes dépendent les uns des autres bien plus que par le passé; la société est un tout organisé; un jour viendra où personne ne pourra devenir pauvre sans que tous s'appauvrissent. Il faut considérer l'ordre de choses actuel non pas comme nécessaire et permanent, mais comme le simple résultat d'une longue série de causes historiques, destiné à se modifier progressivement dans le sens d'un accroissement de la solidarité. Mais pour modifier l'état de choses actuel dans le sens qu'indique l'histoire et que la morale prescrit, il ne faut pas se contenter du stérile laissez-faire, il ne faut pas se

borner à recourir à l'énergie individuelle, mais il faut, pour modifier l'atmosphère sociale, recourir hardiment à l'intervention de l'État.

Les socialistes protestants français, de même qu'une grande partie des socialistes protestants d'Angleterre et d'Amérique, voient dans le développement de la coopération le moyen le plus efficace de résoudre la question sociale.

Cependant, quelles que soient leurs vues, les protestants sont trop peu nombreux en France pour pouvoir prétendre à une influence décisive sur la politique économique du gouvernement et sur le mouvement social du pays.

En Prusse, grâce à bien des circonstances particulières, le socialisme évangélique constitue, depuis nombre d'années, et constitue encore, un parti bien organisé, ayant à sa tête des personnes habiles et intelligentes, jouissant jusqu'à un certain point de la faveur des gouvernants, et recevant les encouragements d'économistes de grande valeur; c'est dans cette terre désormais classique du socialisme que sont nées et ont acquis une valeur scientifique toutes les formes les plus importantes du socialisme contemporain.

Quoique de formation relativement récente, le parti socialiste monarchique chrétien dispose de forces très grandes, et il a d'ores et déjà une assez grande importance.

En présence de l'agitation considérable produite par Ketteler et les évêques catholiques, les pasteurs protestants virent la nécessité de ne pas se désintéresser de la question sociale. «L'Église romaine, écrivait un de leurs principaux journaux, en repoussant la loi contre le socialisme, apparaîtra comme la protectrice des droits du peuple. L'Église évangélique, qui n'est point représentée dans le Parlement, est considérée comme l'alliée du despotisme. Le protestant chrétien ne doit-il pas s'efforcer de détruire cette impression en se vouant aux

intérêts du peuple ? Si le protestantisme, croyant se désintéresser de la question sociale, qui est la plus grande du temps présent et de l'avenir, ne s'en occupe pas avec ardeur et dévouement, il perdra toute influence sur les classes inférieures, qui se tourneront vers le catholicisme ou le libéralisme incrédule¹. »

Secondé par des économistes illustres comme A. Wagner, Schaffle, Scheel, le parti évangélique social put de suite se répandre rapidement, grâce à l'impulsion que lui donnèrent deux hommes d'une grande activité, le pasteur Todt et A. Stocker, prédicateur de la cour. Ils comprirent que le peuple s'éloigne de la religion, parce que celle-ci ne le retient que par des formules abstraites. Si elle descend sur le terrain des luttes économiques, si elle étudie les besoins sociaux des classes pauvres, et si elle osait défendre la cause du peuple, elle pourra au contraire conquérir avec facilité la confiance et le dévoûment des masses.

Pourquoi le peuple suivrait-il la démagogie révolutionnaire et athée, qui lui prêche une doctrine de désespoir, et non le prêtre qui lui présente l'Évangile, ce livre de l'opprimé et du pauvre ?

Adolphe Stocker, prédicateur de cour, cherche depuis tantôt quinze ans, avec beaucoup de hardiesse, à combattre les tendances matérialistes et athées de la démocratie sociale, et à ramener les masses au christianisme dont elles se sont éloignées ou s'éloignent chaque jour davantage. A Berlin, il a très hardiment fait échec pendant longtemps aux progrès du socialisme démocratique. Parlant au peuple dans les réunions publiques, combattant en face ses adversaires, il est arrivé à se concilier de nombreuses sympathies, et à arracher même

1. Voy. *Die Neue evangelische Kirchenzeitung*, d'octobre 1878.

des applaudissements à un auditoire hostile. Il ne s'est laissé influencer ni par l'ironie des libéraux, ni par les violences des anarchistes. L'antisémitisme farouche de Stocker, n'est au fond qu'un véritable socialisme. Nous verrons, par la suite, que les antisémites, en Autriche et en Allemagne, ne sont le plus souvent que des socialistes inconscients. L'antisémitisme moderne est bien plutôt un phénomène économique qu'un phénomène religieux. Les Juifs, en Allemagne comme en Autriche, forment une classe à part qui absorbe tout, accapare tout, dispose de toutes les ressources financières, prend part à toutes les spéculations. En Angleterre, en France, en Italie, les Juifs se sont fondus plus ou moins dans la masse de la population; c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons juger l'importance de la croisade antisémitique du prédicateur allemand, qu'en nous plaçant à son point de vue. En Allemagne, au contraire, les Israélites, disposant d'une grande partie des capitaux, forment la bourgeoisie capitaliste la plus nombreuse et la plus puissante d'Europe. La religion sert donc à justifier la lutte et à enlever à l'antisémitisme populaire une partie de son apparence de radicalisme et de socialisme.

Rodolphe Todt, dont le livre sur le socialisme radical en Allemagne, sur la société chrétienne, a obtenu un si grand succès, est, après Stocker, le représentant le plus éminent du socialisme évangélique dans ce pays. Bien que les idées émises par Todt ne présentent rien d'original, c'est, à tous les points de vue, un écrivain fort remarquable. L'économie politique est, selon lui, l'anatomie du corps social, dont elle fait connaître la construction; le socialisme est la pathologie qui en décrit les maux; l'Église est la thérapeutique qui propose les remèdes appropriés. « Celui qui veut comprendre la question sociale et contribuer à sa solution, dit l'épigraphe que

l'on trouve en tête de son livre, doit avoir d'un côté les traités d'économie politique, de l'autre les ouvrages qui traitent du socialisme scientifique, et devant les yeux le *Nouveau Testament*. »

Le caractère de cette étude ne me permet pas d'exposer amplement les doctrines et les tendances des Sociétés ou des congrès socialistes évangéliques en Allemagne. Ils sont, en général, politiquement conservateurs, et ils affectent de professer un grand mépris pour le régime parlementaire. Les partis, dans les Chambres, sont, à leurs yeux, des coalitions d'intérêts, des groupes, représentant l'égoïsme des classes bourgeoises qui exploitent à leur profit l'œuvre de l'État. Le roi seul, représentant en permanence l'intérêt national, peut prendre hardiment la défense des faibles et des opprimés, puisque lui seul ne retire aucun bénéfice de l'asservissement de la masse. Il faut, par conséquent, que le souverain soit le protecteur des classes laborieuses contre la bourgeoisie capitaliste qui domine dans les parlements et qui opprime le peuple.

Ces tendances à l'antiparlementarisme sont du reste très communes en Allemagne où la monarchie suit les traditions du Grand Frédéric, et croit encore aujourd'hui que la garde des intérêts populaires lui est naturellement confiée.

L'accord est-il possible entre les catholiques et les protestants évangéliques, sur le terrain de la question sociale ? Aux derniers congrès évangéliques qui se sont réunis en Allemagne, plusieurs prêtres catholiques étaient intervenus, et les protestants peuvent être reçus comme membres associés dans presque toutes les associations catholiques ; nous verrons par la suite que, d'autre part, un bon nombre de catholiques font partie d'associations protestantes. Mais une entente vraie, un accord réel, est plus que difficile, il est impossible.

S'il existe entre le socialisme catholique et le socialisme évangélique d'assez nombreux points de contact, le but vers lequel chacun d'eux tend, et les principes desquels ils partent, l'ont que, de part et d'autre, une entente sincère et durable présente bien peu de probabilité.

Certes, il y a parmi les socialistes protestants, surtout parmi les Anglais et les Américains, des hommes d'une grande valeur et de beaucoup d'initiative, qui acceptent avec enthousiasme les idées de Marx et de George, et sont des collectivistes convaincus; mais le socialisme qui restreint de toute façon la sphère de la liberté individuelle, rencontrera de bien plus faciles adhésions dans le clergé catholique que parmi les pasteurs protestants. La Réforme a eu un caractère d'individualisme des plus marqués, les traditions originelles de l'Église luthérienne sont individualistes et conservatrices. Les catholiques, au contraire, sont habitués depuis des siècles à accepter des restrictions à leur liberté individuelle, et ils se résignent plus facilement au socialisme conservateur.

L'extrême-gauche du socialisme évangélique compte, à vrai dire, des hommes comme Stewart et B. Headlam, qui prêchent jusqu'au collectivisme, mais les confessions protestantes manquant absolument d'unité d'organisation, chacune de leurs tentatives un peu hardies reste un fait isolé et de peu d'importance. Les pasteurs protestants, n'ayant pas de hiérarchie ecclésiastique sérieuse, agissent le plus souvent spontanément et isolément. Les Églises protestantes, si nombreuses et peu unies entre elles, varient selon les pays et sont souvent, comme aux États-Unis, en nombre considérable dans un même État. Or, toute initiative très large a besoin d'une base d'action également large. La question sociale et le socialisme sont des questions internationales qui ne concer-

nent pas un État isolé mais bien toutes les nations civilisées.

L'Église catholique, qui a eu depuis le III^e siècle un caractère universel, est donc bien mieux préparée que les Églises protestantes à affronter la question sociale. Elle est, de plus, compacte, et sa hiérarchie est solide et régulière. Dans des questions aussi importantes que le socialisme, aucun ecclésiastique n'agit de son propre mouvement, sans le contrôle direct de l'Église. Naturellement, toute tentative du clergé catholique qui n'est pas désapprouvée par le Vatican, acquiert une grande importance, car elle démontre une tendance nouvelle de l'Église. Il est par conséquent hors de doute que le Souverain Pontife n'aurait pas permis que des écoles socialistes prissent naissance et fissent des progrès dans le sein de l'Église, s'il les avait crues contraires à l'Évangile et aux traditions du catholicisme.

CHAPITRE V

MONSIGNOR VON KETTELER ET LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

Le socialisme en Allemagne. — Socialisme allemand et socialisme français. — La défiance envers la liberté. — Les progrès du socialisme en Allemagne. — Les traditions du socialisme conservateur. — Le *Preussische Allgemeine Landrecht*. — La politique sociale de l'Allemagne. — Les traditions historiques de l'Allemagne et le socialisme d'État. — L'Église catholique en Allemagne et la question sociale. — L'invitation de Dollinger. — Les « Gesellenvereine » de Kolping. — M^{sr} von Ketteler. — Les doctrines de Ketteler. — La question ouvrière est une question d'estomac. — Ketteler et l'organisation industrielle moderne. — Critique du « self help ». — L'école libérale opposée au socialisme. — Les conséquences du libéralisme. — Les associations productives de Lassalle et les associations productives de Ketteler. — L'œuvre de l'État et l'œuvre de l'Église. — Les désillusions de M^{sr} Ketteler.

Le socialisme, comme parti politique, a pénétré tard en Allemagne. La révolution de 1848 même n'eut que le caractère de mouvement national et unitaire. La robuste organisation économique du pays, les privilèges séculaires des familles aristocratiques, l'état de sujétion des paysans, la participation quasi nulle des ouvriers à la vie politique, et beaucoup d'autres causes historiques, mirent de grandes entraves, jusqu'en 1860, au progrès rapide du socialisme. Il est constant même, que les écrivains et les économistes qui furent les vrais précurseurs du socialisme moderne, Fichte, Rodbertus, Jagetzow, Marlo, etc., ne commencèrent à être connus et étudiés que depuis la hardie et fougueuse propagande de Lassalle et de Marx.

Le socialisme n'avait pas encore pénétré en Allemagne, qu'il était déjà en France dans sa période de décadence. En 1863, Louis Reybaud, dans son optimisme aveugle, s'écriait : « Le socialisme est mort » ; mais qu'il était peu de chose, ce socialisme français, allant des rêves creux de Saint-Simon aux phalanstères de Fourier ou aux utopies icariennes de Cabet, aux idéalités romantiques de Leroux ou aux bizarres violences de Proudhon, dont la *Philosophie de la Misère* était justement traitée, par Marx, de misère de la philosophie.

Les origines du socialisme, en France, diffèrent beaucoup de celles qu'il a eues en Allemagne.

Le socialisme est né en France d'une méfiance excessive envers la liberté. Les hommes de la Révolution avaient cru longtemps que la liberté suffisait à tout, que c'était un bien si grand, que sa possession devait faire paraître moins durs et moins pénibles tous les malheurs sociaux, mais lorsqu'il devint évident que les libertés politiques rendaient l'action du gouvernement moins ferme et plus incertaine, lorsque l'on put attribuer l'antagonisme des classes et l'asservissement de l'ouvrier au capitaliste, aux effets de la liberté économique, le socialisme apparut, réaction naturelle contre l'école libérale.

Quiconque veut bien considérer tout le terrain qu'a perdu la cause de la liberté depuis quelques années, ne peut qu'être surpris. Le temps n'est pas encore loin, où son nom s'écrivait encore avec une majuscule, comme autrefois celui du roi. Elle régnait, souveraine absolue et incontestée. Même après les premières désillusions, Tocqueville disait encore d'elle : « Ne me demandez point d'analyser ce goût sublime, il faut l'éprouver. Il pénètre de lui-même dans les grands cœurs que Dieu a préparés à le recevoir, il les remplit, les enflamme. Il

faut renoncer à le faire comprendre aux âmes médiocres qui ne l'ont jamais senti¹ ».

Maintenant, au contraire, en philosophie, la liberté a été tuée par le déterminisme; en politique, la liberté, tant préconisée d'abord, a produit ensuite beaucoup de désillusions et de découragement; et c'est enfin à la liberté économique que l'on attribue, presque toujours à tort, une grande partie des défauts de notre organisation industrielle.

L'ouvrier, en France, a perdu confiance dans la liberté, il est tombé dans le socialisme.

Le *XX^e Siècle*, répondant à la *Revue Socialiste*, disait : « Le temps du libéralisme est fini, et la question se pose entre le Catholicisme intégral et la Révolution logique ».

Les ouvriers allemands, au contraire, ont été tenus trop longtemps à l'écart de la politique, sans avoir la plus petite participation aux affaires du gouvernement. Lorsqu'ils ont obtenu, sans préparation, le suffrage universel, ils ont conçu des espérances trop hautes et d'une réalisation trop difficile.

Le manque de confiance dans la liberté est beaucoup plus commun parmi les Français que parmi les Allemands. Ceux-ci, par leurs traditions historiques, par le fait de leur organisation sociale, n'ont jamais éprouvé cette confiance excessive qui devait produire une réaction. Un grand nombre de socialistes allemands modernes ne dissimulent point leurs sympathies pour un idéal de gouvernement monarchique. Le roi, surtout en Prusse, a été longtemps le défenseur des classes pauvres contre les prétentions de la bourgeoisie et de la classe des hobereaux. La rudesse des anciennes institutions féodales a habitué le peuple allemand à l'obéissance; la

1. Voy. d'Haussonville : *Socialisme d'État et Socialisme chrétien*, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 juin 1890.

constitution si solide et si sévère de son ancien système industriel, l'a presque façonné à une forme militaire d'organisation sociale. C'est pour cette raison que les nationaux-libéraux, bien qu'ils comptent dans leurs rangs les plus riches industriels, la bourgeoisie de finance, n'ont jamais pu réussir à se concilier par des promesses de liberté la confiance du peuple. C'est pour cette raison que les ouvriers allemands discutent beaucoup leurs intérêts économiques et se passionnent peu ou point pour les débats politiques.

La confiance excessive qui se manifeste actuellement dans l'action et l'intervention de l'État n'est au fond que l'ancienne confiance populaire dans la personne du roi.

Les causes de la propagation rapide du socialisme en Allemagne sont d'ailleurs très nombreuses et dépendent moins de la grande inégalité des conditions ou de la mauvaise répartition des richesses, que de facteurs historiques et politiques. Néanmoins, il faut reconnaître que la condition de l'ouvrier en Allemagne n'est supérieure en général qu'à celle de l'ouvrier italien et de l'autrichien ; elle est très inférieure à celle du français, de l'anglais, du belge, du suisse, etc.

Le système des corporations ayant été aboli dans presque tous les États de l'Europe, après la Révolution Française, et depuis la première moitié du siècle en France et en Angleterre, les ouvriers et les patrons se constituèrent en groupes puissants ayant un programme absolument opposé. En Allemagne, au contraire, la législation rechercha dans presque tous les États l'accord entre patrons et ouvriers, non point par la reconnaissance des droits de ces derniers, mais en faisant aux premiers de grandes concessions. Cette tendance de la législation allemande se retrouve même dans les lois récentes du 23 juillet 1869 et du 18 juillet 1881 (*die Gewerbeordnung*). D'après ces lois industrielles, les seules Sociétés

reconnues comme personnes civiles, et autorisées, sont les associations des patrons, qui exercent la juridiction la plus étendue sur l'ouvrier, lequel peut être reçu comme associé, mais dans le cas seulement où il est employé par un des membres de l'association, et en restant toujours dans une position subordonnée. Il était naturel que le parti socialiste s'élevât violemment contre de pareils systèmes.

En Prusse, sur un peu plus de vingt-trois millions d'habitants en 1875, il y avait six millions de personnes ayant un revenu inférieur à 420 marks (525 francs), ce qui, en tenant compte des familles de ces maigres propriétaires, donne plus de la moitié de la population totale. En outre, deux millions de propriétaires terriens possédaient à peine un demi-hectare à cinq hectares. Il y a actuellement en Prusse des cantons où le salaire de la semaine, pour un travail quotidien de douze à quatorze heures, descend souvent au-dessous de sept marks. Une statistique très exacte, établie par les soins du « Gewerkvereine », et qui embrasse plus de mille communes, confirme pleinement ces remarques.

D'autre part, le peuple allemand a, par tradition, l'habitude d'attendre et d'espérer de l'intervention de l'État beaucoup plus que ce qui est raisonnable et possible.

Lorsque la réforme de Luther eut enlevé à l'Église presque tout de l'énorme patrimoine qu'elle possédait et qui était en grande partie destiné à secourir les pauvres, plusieurs princes allemands virent la nécessité de reconnaître la protection légale des travailleurs comme un devoir de l'autorité. Au début, cela parut être et fut vraiment une simple protection de seigneur à vassal, mais l'esprit du XVIII^e siècle vint élargir cette conception. Frédéric II, qui introduisit à la fois dans la manière d'envisager l'idéal d'organisation d'un État, la tradition germanique et les idées libérales des encyclopé-

distes, expose, dans le préambule de ses édits de réforme, le programme d'un vrai socialisme d'État.

Le *Preussische Allgemeine Landrecht*, rédigé par ordre de Frédéric, et qui fut publié en 1794 par son successeur, contient absolument le programme des socialistes chrétiens d'aujourd'hui ¹.

Le socialisme théorique remonte à Fichte, mais son éclosion comme parti politique a été assez tardive. Selon l'heureuse expression de Lassalle, il a fallu donner au peuple allemand non seulement conscience de ses droits, mais encore de ses malheurs.

Mais, en plus des traditions particulières au peuple allemand, en plus de sa foi atavique dans l'intervention de l'État, d'autres causes ont fortement accéléré le développement et l'expansion du socialisme. Jusqu'en l'année 1848, l'ouvrier allemand était tenu dans une sujétion très dure et n'avait aucune participation à la vie politique. « Les institutions de l'ancien régime, dit Laveleye, avaient en partie disparu, mais leur esprit et leur influence régnaient encore. Les artisans étaient à la fois soutenus et retenus par les corps de métiers. La grande industrie débutait. Les travailleurs des campagnes étaient soumis aux seigneurs à peu près comme les serfs dont ils descendaient. Le prolétaire moderne était presque inconnu. Les basses classes n'avaient aucune idée de pouvoir, un jour ou l'autre, acquérir le droit de vote et avoir une importance politique quelconque. Et comme elles ne s'imaginaient pas que leur sort pût être différent de ce qu'il était, elles s'y résignaient, comme au moyen âge ². »

Tout à coup, le suffrage universel leur fut accordé, à la veille de la guerre avec l'Autriche, alors que l'agitation socia-

1. Voy. titre XIX, part. II.

2. Voy. Laveleye. *Le Socialisme contemporain*, p. 7.

liste était à son comble et que les germes du socialisme commençaient à pénétrer dans les masses. L'ouvrier allemand, non habitué à la pratique salutaire de la discussion publique, mal préparé pour la lutte politique, surchargé d'impôts, flatté par le parti démocrate-socialiste, confiant dans l'intervention de l'État, l'ouvrier allemand devait fatalement être entraîné vers le socialisme.

Les progrès du socialisme dans ces vingt dernières années ont été assez rapides pour rendre la conduite du gouvernement difficile et compliquée. Le prince de Bismarck a été jusqu'à dire qu'à certains points de vue la France devenait un pays plus facile à gouverner que l'Allemagne.

Les socialistes-démocrates ont fait des progrès vraiment extraordinaires depuis 1871, année de l'entrée de leur premier représentant au Reichstag, jusque aujourd'hui :

DÉPUTÉS SOCIALISTES ÉLUS AU REICHSTAG.

1871.....	1	1881.....	12
1874.....	9	1884.....	22
1877.....	12	1887.....	11
1878.....	9	1890.....	36

NOMBRE DE VOIX EN FAVEUR DES CANDIDATS SOCIALISTES.

1871.....	101,927	1881.....	311,961
1874.....	351,670	1884.....	549,990
1877.....	493,447	1887.....	763,128
1878.....	437,158	1890.....	1,341,587

La progression est absolument vertigineuse.

Les fameuses lois répressives imposées par M. de Bismarck sous l'impression des attentats de Hodel et de Nobiling, n'ont aucunement mis obstacle à cette diffusion si rapide du socialisme. Dans la catholique Bavière seulement, les socialistes

comptent 2,200 associations avec 122,000 membres ; il y a dans la seule ville de Berlin 100 associations.

De 1878 à 1890, les voix données aux candidats socialistes ont monté : à Berlin, de 57,000 à 126,000 ; à Hambourg, de 29,000 à 66,000 ; à Munich, de 5,000 à 25,000 ; à Magdebourg, de 6,000 à 17,000 ; à Francfort, de 4,000 à 12,000 ; à Königsberg, de 1,000 à 12,000 ; à Hanovre, de 6,000 à 15,000.

Ces progrès étonnants ont rempli la démocratie sociale d'une confiance illimitée dans ses propres forces et dans sa destinée.

Depuis les dernières élections du 20 février 1890, dans lesquelles le succès des socialistes dépassa de beaucoup toutes les prévisions, le *Sozialdemokrat*, organe principal des socialistes allemands, qui a été imprimé jusqu'ici à Londres, et qui a toujours pénétré en Allemagne par milliers de copies, en dépit des persécutions de la police, a publié un numéro en rouge, dans lequel on voyait la révolution acclamée par les ouvriers aux cris de : « *Le monde est à nous quoi que l'on fasse !* »

Les socialistes allemands ne sont pas, comme la plupart des socialistes français, gens se berçant d'utopies et d'illusions ; ils ne vivent pas, comme ceux-ci, dans un isolement de bouddhistes, se contentant de protestations tumultueuses et irréalisables, aspirant à un nouvel ordre de choses plus ou moins possible, et se renfermant dans un mysticisme théorique ; leurs tendances sont, au contraire, souvent pratiques, leurs aspirations bien définies et leur programme bien déterminé. Ils sont, pour le plus grand nombre, possibilistes et évolutionnistes, forment un vrai parti politique dont l'importance numérique est considérable, et ne craignent point de discuter pratiquement, et même impartialement, les intérêts des classes laborieuses.

Il faut ajouter que le socialisme n'a pas seulement pénétré parmi les classes populaires, mais encore parmi les bourgeois aisés et une bonne partie de la noblesse. Un des députés libéraux les plus connus du Reichstag allemand, Ludwig Bamberger, a très bien fait ressortir le rapide procédé d'infiltration par lequel le socialisme est arrivé à atteindre les hautes classes. « L'Allemagne, disait-il, est devenue la terre classique de la guerre de classes. Sans doute, le socialisme existe aussi en France, en Angleterre, en Italie ; mais là, au moins, tous ceux dont il menace les intérêts sont unis pour le combattre. Ce n'est qu'en Allemagne que l'on peut voir des groupes nombreux de gens riches, nobles, instruits et pieux, déclarer la guerre à la bourgeoisie. Les gentilshommes campagnards attaquent le capital, sans doute pour améliorer leurs cultures ; les professeurs déclarent que le chemin qui mène à l'opulence côtoie le bagne, et enfin des évêques conspirent avec les démagogues. Ce n'est qu'ici que l'on peut assister à ce spectacle étrange de personnes qui, avec une frivolité tout aristocratique, se font un jeu de saper les bases de l'ordre social, sous prétexte d'intérêt, de morale et de religion ¹. »

Une des causes qui ont le plus contribué à l'extension du socialisme, a été la persécution prolongée et violente de M. de Bismarck. Cet homme a été le Dioclétien du socialisme allemand, dont l'empereur actuel voudrait être le Constantin. Nature brutale, caractère violent et peu prédisposé à l'idéalisme, Bismarck a détesté, par dessus tout, ce qu'il a appelé les deux Internationales, la rouge et la noire, le Socialisme et l'Église catholique. Les lois d'exception contre les socialistes, l'exil, les persécutions, les procès, n'ont fait que grouper en une seule phalange tous les adeptes du socialisme ; liée par le

1. Laveleye. *Le Socialisme contemporain*, p. 95.

péril commun, unie par le malheur, la phalange a grossi et a fini par former une armée nombreuse et puissante. Les persécutions contre les catholiques, le *Kulturkampf*, les arrestations d'évêques, les confiscations de biens ecclésiastiques, ont rendu le clergé catholique allemand batailleur, habile, intelligent, l'ont habitué à la lutte, et l'ont rendu à la fois plus actif et meilleur que dans tous les autres pays de l'Europe. Ainsi, les catholiques ont gagné bien des éléments jeunes, dont ils n'auraient jamais obtenu l'adhésion sans la persécution.

Rien n'aide mieux au triomphe et à l'expansion d'une idée, qu'une persécution injuste et violente.

Dans sa lutte contre Rome, M. de Bismarck, avant que l'empereur Guillaume II l'éloignât justement du pouvoir, dut faire le voyage de Canossa ; dans sa lutte contre la démocratie sociale, il émoussa ses armes, et le parti, qui, en 1871, avait à peine cent mille électeurs, est devenu plus tard le plus fort numériquement.

En présence d'une aussi puissante agitation socialiste, le gouvernement n'avait que trois moyens de défense : ou se renfermer dans la vaine formule de l'école libérale, et continuer à soutenir que la liberté économique est le plus précieux de tous les biens, qu'elle guérit, comme la lance du héros de la mythologie, les blessures qu'elle a faites ; ou réprimer le mouvement par la force ; ou adopter un programme large et sain de réformes, capable de raviver la confiance des classes laborieuses dans l'action de l'État. Or, l'école libérale n'a jamais trouvé beaucoup de partisans parmi les hommes de science allemands ; les traditions de liberté de la France sont contraires à la tendance et au caractère du peuple german, habitué au contraire, à beaucoup trop compter sur l'intervention de l'État. La seconde voie fut tentée, mais n'a donné que des résultats négatifs, car, ainsi qu'on l'a vu, les voix recueil-

lies par les candidats socialistes, après avoir baissé une fois de 493,447 en 1877 à 311,961 en 1881, prirent ensuite leur revanche, et de quelle manière, en remontant à 763,128 en 1887, et à 1,341,587 en 1890.

La troisième méthode, plus en harmonie avec le caractère, les traditions, les tendances du peuple allemand, a déjà été choisie depuis quelques années, et le gouvernement, en faisant sienne une bonne partie du programme des socialistes d'État, est entré dans la voie des réformes sociales, dont on peut dire qu'il est devenu le porte-drapeau en Europe. Après avoir garanti la protection de la femme et de l'enfant par les lois sur les fabriques, et par le système de l'assurance obligatoire, il a cherché à mettre l'ouvrier à l'abri contre les maladies, la vieillesse, les infirmités, les revers. Quelles que puissent être les conséquences économiques et financières d'une entreprise aussi hardie de la part de l'Allemagne, une telle initiative n'en restera pas moins un des événements sociaux les plus importants de ce siècle. Le système des assurances obligatoires fonctionne depuis trop peu de temps, pour qu'il soit possible d'en juger en connaissance de cause, mais l'on peut déjà faire remarquer que les critiques d'écrivains de l'école libérale, surtout celles venues de France, sont inspirées, pour la plupart, par des idées théoriques préconçues, et que les observations pessimistes de Leroy-Beaulieu et de Jeannet sont le produit d'un préjugé scientifique plutôt que le résultat d'une étude impartiale.

L'opinion publique, en France, en Angleterre, en Italie, attribue à tort une très grande importance à l'influence exercée sur les lois récemment édictées en Allemagne par les doctrines de l'école historique, ou par celles des socialistes dits de la chaire.

Cependant, les lois dites sociales — qui ne sont ni toutes

bonnes ni toutes utiles — sont nées de causes bien diverses et bien éloignées. D'un côté, le gouvernement, voyant l'inutilité des mesures répressives, a voulu s'affectionner les classes populaires ou au moins gagner leur confiance. De l'autre, le gouvernement allemand, suivant ses traditions, croyait avoir le droit d'intervenir dans les rapports économiques des classes entre elles. Lorsque M. de Bismarck voulut faire des lois protectrices il ne s'adressa point, vu son mépris profond pour tous les théoriciens, à des économistes, ni à des ouvriers, qui lui étaient suspects. mais à un des plus grands industriels de l'Allemagne, à M. Stumm. Celui-ci, très humain, mais en même temps d'humeur despotique, immensément riche, se préoccupait beaucoup du bien-être de ses ouvriers, mais ne tolérait point qu'ils parlassent de revendications et de droits. Ennemi de la loi sur la responsabilité des patrons, moins à cause de ses conséquences économiques qu'à raison de l'idée d'indépendance qu'elle réveille chez les ouvriers, Stumm avait cependant assuré auprès des grandes compagnies tous ses travailleurs. Ceux-ci, garantis pour la vieillesse, restaient attachés à la maison et se pliaient avec plus de facilité aux exigences de M. Stumm. Ainsi, quand M. de Bismarck voulut présenter ses lois d'assurance, il n'eut pas besoin de recourir à des économistes ou à des théoriciens; il copia le système de Stumm, qui avait le grand mérite de garder la classe ouvrière en tutelle, et l'avantage de pourvoir d'ailleurs aux besoins matériels les plus urgents.

Mais les congrès du *Verein für Sozial Politik*, aussi bien que les théories des socialistes de la chaire, demeurèrent sans résultat. Schaffle fut interrogé une fois, sans qu'une seule de ses idées fût accueillie. Ni Wagner, ni d'autres encore, n'obtinrent plus de succès ¹.

1. Cf. la très belle étude de H. Saint-Marc: *Étude sur l'Enseignement de*

En présence des difficultés soulevées par une réglementation du travail de la part de l'État, l'empereur d'Allemagne a reconnu la nécessité d'arriver à un accord international avec les autres pays industriels de l'Europe, et la Conférence de Berlin, quels qu'en puissent être les résultats, est le premier pas décisif dans la voie d'une action commune.

Par le projet de réglementation du travail présenté au Reichstag, l'empereur s'efforce de réaliser le plus largement possible les vœux émis par la Conférence de Berlin.

Les économistes de l'école pour ainsi dire classique, ne rencontrent en Allemagne qu'un assez maigre accueil; depuis l'empereur jusqu'au dernier des ouvriers, tous pensent que l'État doit intervenir dans les rapports entre capitalistes et travailleurs, en prenant en main la tutelle et la défense de ces derniers.

« En présence de la terreur qu'inspirent — a écrit le *Reichsanzeiger*, dans un article reproduisant la pensée de Guillaume II — le socialisme et les idées de la démocratie socialiste; en présence des maux qu'amènerait le « laissez-faire » pratiqué à l'égard du socialisme, il faut que les partis s'unissent étroitement, qu'ils cachent leurs armes, qu'ils renoncent à se disputer le pouvoir et qu'ils se groupent autour du protecteur naturel de toutes les classes de la société, autour de celui qui porte la couronne et possède la force et la puissance. La société peut se comparer à une balance placée dans la main du souverain, lequel doit ajouter un poids d'un côté ou de l'autre, pour arrêter les oscillations et rétablir l'harmonie troublée¹. »

Guillaume II a certainement rêvé, pendant quelque temps, de devenir le premier défenseur de la cause populaire. « Vous

l'Économie politique dans les Universités d'Allemagne et d'Autriche, dans la *Revue d'Économie Politique*, d'avril 1892.

1. Voy. *l'Association Catholique*, du 15 mai 1890, p. 605.

avez raison, disait-il aux ouvriers, de demander des réformes sociales. Mais ceci ne peut venir que d'en haut. Remettez votre cause entre mes mains, parce que je sais ce qui vous est nécessaire et que j'ai le pouvoir de vous aider. »

Voilà des paroles qui révèlent à la fois un esprit rêveur, une éducation féodale, et une réelle bonté. Mais les réformes en faveur du peuple ont été le programme de tous les césars de naissance ou d'aventure de notre siècle, et il faut au contraire, pour que ces réformes se réalisent, qu'elles soient faites *par* le peuple.

Du reste, Guillaume II, effrayé de l'impression produite sur les industriels par ses projets de réforme de 1890, les a retirés peu à peu. Les dernières lois qu'il a voulu faire voter sont regardées par les ouvriers plutôt comme des lois restrictives que comme des lois protectrices¹.

Si l'empereur envisage ainsi sa mission sociale et croit que l'autorité souveraine peut seule, en agissant avec hardiesse et résolution, remédier au manque d'équilibre social dont souffre la société, les catholiques allemands, tout en ayant pleine confiance dans l'action de l'État, n'en pensent pas moins qu'une telle mission doit être dévolue en grande partie à l'Église.

Les économistes catholiques français de l'école classique s'obstinent à attribuer au mot : socialisme, un sens révolutionnaire, et à penser qu'il ne peut y avoir affinité d'aucune sorte entre le socialisme et le catholicisme ; ils y voient même deux termes différents et contraires, dont l'un ne saurait être considéré que comme la négation de l'autre.

Or, au contraire, la morale chrétienne et les doctrines de l'Église n'ont rien qui soit en contradiction manifeste avec la

1. Voy. l'intéressante lettre du député allemand Wollmar, dans la *Revue Bleue*, du 15 juin 1892.

morale du socialisme. Ainsi nous avons vu et nous voyons encore des ecclésiastiques d'une grande valeur, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, en Suisse, confesser leur adhésion au socialisme, et même accepter les idées du socialisme le plus avancé. Meyer, Losewitz, Decurtins, catholiques convaincus, admettent et soutiennent des théories du plus pur socialisme, et le cardinal Manning, ultra conservateur en politique, acceptait en économie les idées et les programmes des écrivains socialistes. Chaque jour, des évêques font entendre leur voix pour protester d'une part contre les écoles laïques, le système de liberté laïque, l'indifférence ou l'hostilité de l'État envers l'Église, mais pour s'élever aussi, d'autre part, avec autant de violence, contre les abus du capital, la soumission forcée des ouvriers aux classes riches, la tyrannie des rentiers. Il est même à remarquer, phénomène digne d'attention, que ce sont les évêques les plus notoirement conservateurs et ultramontains qui ont soutenu en économie sociale les idées les plus radicales. Mgr von Ketteler, archevêque de Mayence, appartenait au parti autoritaire et féodal; Henri-Édonard Manning, archevêque de Westminster, était un ardent ultramontain; le cardinal Mermillod, évêque de Fribourg, était, lui aussi, un infaillibiliste convaincu et ennemi de toute liberté laïque, etc.

Le clergé allemand a été le premier à s'occuper de la question sociale, et c'est lui qui s'en est occupé avec le plus d'autorité, avec le plus d'initiative, avec le plus de hauteur de vues.

La réforme de Luther a envahi l'Allemagne avec l'impétuosité d'un torrent; elle était pourtant le produit d'une longue période de préparation et d'incubation. Le mécontentement religieux, la lutte contre Rome, les rébellions envers le Pape

étaient déjà très fréquents pendant les deux siècles qui précéderent la venue de Luther.

Il en a été de même du socialisme moderne dans le même pays. Il s'est répandu avec la violence d'un torrent qui déborde. Cependant l'observateur avisé voit facilement que le socialisme allemand a été le résultat nécessaire d'une préparation historique ancienne et continue. De même que la Réforme, il s'est déchaîné comme un ouragan, mais le mode de formation a été lent et de longue durée, et quiconque remontera aux sources en saura facilement découvrir les origines.

Le clergé catholique allemand, l'eût-il voulu, aurait difficilement résisté au flot montant du socialisme. Se désintéresser de la question sociale, c'était s'aliéner à tout jamais l'affection des masses. Les intérêts de l'Église, le désir de s'assurer la confiance et le dévouement du peuple, autant que les aspirations chrétiennes et les traditions historiques de l'Église d'Allemagne, poussaient le clergé à soutenir la cause du plus grand nombre des fidèles et à adhérer à la plus grande partie des théories du socialisme.

Déjà, lorsqu'en 1863 l'agitation soulevée par Lassalle était à son comble, le plus illustre des prélats allemands, Ignace von Dollinger, adressait de chaudes recommandations aux cercles catholiques d'Allemagne, pour les engager à s'occuper de la question sociale. Il était alors le plus ferme soutien de l'Église catholique dans son pays, et la question de l'infaillibilité du Pape n'était pas encore venue l'éloigner pour toujours du Vatican. Possédant une érudition extraordinaire et une merveilleuse fécondité scientifique, il avait pourtant en politique des idées absolument conservatrices. Ses concitoyens le considéraient comme le catholique romain le plus rigide, comme l'ennemi le plus ouvertement déclaré et le

plus acerbe des protestants dans toute l'Allemagne. Dans les assemblées des évêques allemands, il s'était toujours montré l'adversaire le plus terrible des tendances laïcisatrices de l'État, le défenseur le plus résolu de tout ce qui émanait de Rome. Heine l'avait déjà maltraité en 1848 pour ces tendances, dans les vers suivants :

*Iener er noch am Isartrande
Iener alte gottverdamnte
Erzpfaff Dollingerius.*

« Il vit encore sur les bords de l'Isar, disait le poète israélite, ce damné vieillard l'archiprêtre Dollinger. »

Les cercles catholiques ouvriers auxquels Dollinger s'était adressé, avaient été, pour la plupart, fondés par la généreuse initiative du Père Kolping. Celui-ci, avant d'entrer dans les ordres, avait été ouvrier, et il avait pris pour devise ces mots : « Pas de phrases, elles enveniment les plaies ; la charité seule peut tout ». Lui qui, en 1847, n'était encore qu'un pauvre cordonnier, avait, dès cette époque, encouragé à Cologne la création d'associations ouvrières catholiques de secours mutuels, qui étaient de véritables Sociétés d'amélioration mutuelle, d'éducation et de bienfaisance. Chaque « Gesellenverein » a un cercle, une auberge, un hospice, où les membres qui voyagent sont assurés de trouver aide et hospitalité. Un ecclésiastique dirige chacune des « Gesellenvereine », à la tête d'un comité dont font aussi partie deux assistants et quatre surveillants, tous ouvriers. Lorsque Kolping mourut, en 1865, après une vie d'honnête labeur passée tout entière au milieu du peuple, il y avait, dans toute l'Allemagne, quatre cents « Gesellenvereine », comptant 80,000 ouvriers associés. Aujourd'hui, le nombre des « Gesellenvereine » dépasse huit cent.

Mais le mouvement socialiste catholique d'Allemagne serait resté circonscrit et aurait eu une efficacité bien restreinte s'il n'avait eu à sa tête, dès l'année 1864, un homme d'une activité extraordinaire et d'une haute intelligence, le baron Guillaume Emmanuel von Ketteler, archevêque de Mayence, qui, entraîné par l'ardente et audacieuse propagande de Ferdinand Lassalle, crut de son devoir de chrétien et d'évêque de s'occuper de la question sociale, et publia, en 1864, le fameux livre : *Die Arbeiterfrage und das Christenthum*, dont le succès parmi le clergé et les masses fut si grand. Esprit d'élite, fortement trempé pour les luttes de la vie, von Ketteler ne dédaigna pas de traiter la question ouvrière en reniant la plupart des préjugés de sa classe et en acceptant ce qu'il jugeait sain et pur dans la morale et dans les doctrines économiques du socialisme.

G. E. von Ketteler naquit à Munster, le 25 décembre 1811, d'une famille très riche et noble. Il reçut une éducation religieuse et alla, en 1824, faire ses études en Suisse, dans un collège de jésuites du canton du Valais. Ayant terminé ses études classiques, il s'appliqua, de 1829 à 1833, à acquérir la connaissance des lois sociales et juridiques, et suivit les cours de droit et d'économie politique dans les quatre universités de Göttingue, Berlin, Heidelberg et Munich. Ce fut à Göttingue qu'il reçut, dans un duel d'étudiants, la blessure qui lui enleva une partie du nez. En 1833, il fit son année de volontariat militaire et fut quelque temps sous-officier de uhlans. En 1834, il embrassa la carrière administrative, dans laquelle il resta jusqu'en 1837. Le 1^{er} décembre 1837, dix jours après que les gendarmes avaient emmené de Cologne l'archevêque de Droste, Ketteler demanda au gouvernement six mois de congé, pour se consacrer, dit sa requête, « à des études destinées à le perfectionner dans les

matières administratives », et le 26 mai 1838 il envoya sa démission au Ministère. La cause réelle de son abandon du service fut, ainsi qu'il l'écrivit à son frère, le désir de ne pas rester fonctionnaire d'un gouvernement qui le forçait à renoncer à ses convictions religieuses. Les circonstances sembleraient, ajoutait-il, me pousser vers la carrière ecclésiastique, mais je ne sais me décider. Il habita Munich pendant les années 1839-40, et il commença alors à fréquenter les églises catholiques. Cependant, dans les lettres qu'il écrivait à cette époque, on ne trouve pas trace d'études théologiques ou autres, mais il parle, au contraire, très souvent de chasse et des *Historisch Politische Blätter*, revue ultra-catholique qui se publiait à Munich.

Ce fut le comte Reisach, alors évêque d'Eichstadt et plus tard archevêque de Munich et cardinal, qui le décida enfin à revêtir l'habit ecclésiastique. Ketteler s'adonna alors à l'étude de la théologie, et eut pour compagnons son frère cadet Richard, qui avait été lieutenant de hussards, et Melchers, sorti comme lui de la carrière de l'administration et qui devint plus tard, au temps du « Kulturkampf », archevêque de Cologne. Il suivit spécialement les cours d'Ignace von Dollinger, dont la science profonde lui fut extrêmement profitable. A l'automne de 1843, il entra au séminaire de Munster, et fut ordonné prêtre le 1^{er} juin 1844. Il commença sa carrière d'Église dans la situation la plus humble, en qualité de vicaire de Beceleum, où il resta jusqu'en 1846, et ensuite de Hopsten, jusqu'en 1849. Avidé de lutte, il se mêla bientôt aux débats politiques, et fut élu, en 1848, député de Teklenburg, au Parlement de Francfort. Il s'y fit de suite remarquer par son activité, et il attira l'attention sur lui par une oraison funèbre prononcée sur la tombe des députés Avenswald et Liebnowski, massacrés dans une émeute, le 23 septembre 1848. Ses

discours sur la crise sociale et sur la liberté de l'Église achevèrent de le mettre en vue et de lui valoir de la notoriété.

Le 19 mai 1849, sur la proposition de von Diepenbrock, archevêque de Breslau, et du conseiller ministériel, Ketteler fut nommé prévôt de Sainte-Hedvige, la plus importante des églises catholiques de Berlin, et délégué épiscopal pour les communautés catholiques du Manderbourg et de la Poméranie. A Berlin, il convertit au catholicisme la comtesse Ida Hahn-Hahn qui le suivit plus tard à Mayence.

Le 22 février 1849, le professeur Léopold Schmid avait été nommé archevêque de Mayence, mais cette nomination n'ayant pas été confirmée par le Pape, le chapitre de la cathédrale proposa alors, le 24 février 1850, trois nouveaux noms parmi lesquels se trouvait celui de Ketteler, qui fut effectivement nommé par le Pape archevêque de Mayence, le 15 mars de la même année.

A Mayence, pendant le cours de son long épiscopat, il fit sentir au clergé l'influence de son tempérament batailleur et austère. Il vivait en ascète, prêchait souvent, confessait, parcourait plusieurs fois par an son diocèse, réveillant l'ardeur d'un clergé qu'il trouvait enclin à l'inertie. En 1851, il appella à Mayence les Frères des Écoles chrétiennes ; en 1854, les capucins ; en 1858, les jésuites. Il était sévère avec tout le monde, d'un caractère prompt, et imposait au clergé des pratiques religieuses pénibles ; il exerçait, en résumé, son ministère avec une extrême ardeur. En 1851, il fit du séminaire de Mayence un institut théologique complet. Il fonda des collèges catholiques dans d'autres villes du diocèse, entre autres un très important à Diesburg (1849).

Il tenta, et avec un certain succès, de régler les rapports entre le gouvernement de la Hesse grand-ducale dont Mayence faisait partie, et l'Église catholique. Le jour même de la

consécration de Ketteler, les évêques catholiques de la province du Haut-Rhin, réunis à Mayence, avaient décidé de régler d'un commun accord leurs rapports avec les États respectifs. En effet, aux mois de mars 1851 et de juin 1853, ils formulèrent, dans des mémoires identiques, présentés aux différents États, les demandes de l'Église. En 1854, Ketteler publia son *Das Recht und den Rechtschutz den Katholischer Kirche in Deutschland*, qui atteignit en peu de temps sa cinquième édition et qui fut très apprécié, très discuté. Il stipula, en 1854, une convention avec le gouvernement grand-ducal, au sujet des rapports de l'Église et de l'État, mais cet acte n'entra pas en vigueur. Un projet de loi sur le même sujet, présenté en 1862, fut repoussé par la seconde Chambre.

Ketteler n'alla jamais occuper le siège auquel sa dignité ecclésiastique lui donnait droit, dans la Chambre haute du grand-duché de Hesse. Il s'y fit représenter par le chanoine Christophe von Moufang, qui devait jouer, lui aussi, un rôle si important dans l'histoire du socialisme catholique allemand. Il fut plusieurs fois proposé pour diriger des diocèses plus importants que celui de Mayence, mais sans résultat, soit qu'il n'ait pas voulu abandonner ce poste, soit que les gouvernements des diocèses pour lesquels il était proposé n'aient pas accepté sa nomination.

Ketteler fut toute sa vie, ainsi qu'il l'a déclaré, dans une lettre restée célèbre à la *Gazette de la Croix*, « catholique ecclésiastique », et dans tous les actes de son existence ecclésiastique, dans tous ses livres, dans toutes ses œuvres, il n'eut qu'une préoccupation, le bien de l'Église, qu'un désir, la rendre plus grande et plus puissante.

Jusqu'à 1866, il passa pour « grossdeutsch », c'est-à-dire pour antiprussien ; mais, par la suite, il accepta les faits accom-

plis et voulut même, dans un de ses livres, confirmer cette évolution.

En 1869, il alla à Rome pour le concile. Comme la plupart des autres évêques allemands, il était contraire au dogme de l'infaillibilité, mais ses connaissances en théologie manquaient de profondeur et en firent un opposant peu redoutable; il tomba à plusieurs reprises dans des contradictions répétées. Il n'avait, pendant sa vie si agitée, suivi aucun cours de théologie, et ce n'est qu'en 1862 qu'il avait été nommé docteur *honoris causa* par la Faculté de théologie de Munster. Il combattit donc le dogme de l'infaillibilité, mais avec la ferme intention de s'y soumettre s'il était proclamé. En effet, il vota contre, le 13 juillet 1870, et, ayant obtenu une audience particulière du Souverain Pontife, il se prosterna devant lui et le supplia instamment de rendre à l'épiscopat allemand la paix et l'union.

L'infaillibilité ayant été proclamée, il ne figura pas parmi les 56 évêques formant la minorité. Au contraire, de retour à Mayence, il soutint avec une ardeur extrême la cause du Pape, et, par esprit de soumission, accepta tout ce que le Vatican avait fait; il publia même plusieurs petits ouvrages pour défendre ce qu'il avait d'abord combattu.

Il ne montra pas dans cette circonstance la grandeur d'âme de son illustre maître Ignace von Dollinger, qui mourut excommunié plutôt que d'accepter un dogme qu'il jugeait contraire à l'esprit du christianisme et aux saines traditions de l'Église.

En 1871, après avoir, dans une longue lettre au prince de Bismarck, réclamé avec chaleur l'insertion, dans la Constitution germanique, des articles de la Constitution prussienne relatifs à l'Église catholique, Ketteler consentit à faire partie du Reichstag, comme représentant le collège badois de Tau-

berlichafsheim, mais il y resta très peu et en expliqua les motifs dans une brochure.

Pendant toute la durée du « Kulturkampf » il sut, avec une audace admirable, se faire le défenseur de l'Église contre l'État, et il publia de nombreux ouvrages pour faire connaître ses idées sur les rapports qu'il jugeait devoir exister entre ces deux éléments constitutifs des sociétés.

En 1877, il se rendit à Rome, à l'occasion du jubilé de Pie IX. En rentrant en Allemagne, il tomba malade en chemin et voulut s'arrêter dans le couvent de Burghausen, pour voir un de ses amis d'enfance, Clément von Korff, qui avait, à soixante et un ans, pris la robe de l'ordre de Saint François ; mais, terrassé par le mal, il ne put se remettre en route, et mourut à Burghausen, le 13 juillet 1877, à l'âge de soixante-six ans.

Lorsque von Ketteler fit paraître son livre sur la question sociale et le christianisme, toute l'Allemagne s'en occupa. C'était la première fois qu'un évêque, très connu pour ses opinions ultra-cléricales, prenait ouvertement la défense des classes ouvrières avec l'ardeur, les tendances, souvent même avec les expressions textuelles d'un Lassalle.

Ketteler pensait qu'il était de son devoir de s'occuper de la question sociale, comme évêque et comme chrétien. Dès qu'il fut nommé évêque il promit de s'occuper avec amour des faibles, des malheureux, des pauvres. Pouvait-il manquer à une promesse aussi solennelle ? Le Christ, rédempteur du monde, ne voulut pas seulement sauver spirituellement l'humanité, il chercha aussi à lui rendre la vie d'ici-bas moins dure et moins pénible. Les écrivains libéraux qui se disent amis du peuple n'ont en réalité à lui offrir qu'une phraséologie vide.

La question ouvrière est, pour ainsi dire, avant tout, une

question d'estomac, qui regarde le plus grand nombre. Elle a, par conséquent, plus d'importance que les questions politiques, qui sont cependant la principale préoccupation des assemblées législatives. Les partis politiques, qui ont besoin de la sympathie du peuple, lui font de grandes promesses, et, lorsqu'ils ont triomphé, l'oublient, le laissant plus pauvre et plus désillusionné qu'auparavant. Combien ne voit-on pas de ces hommes politiques qui doivent leur réputation à de pareilles fantasmagories dont le seul résultat est de tromper les masses sans leur procurer aucun avantage réel ?

En général, l'immense majorité des travailleurs vivent du salaire quotidien. « Or, le salaire est calculé, dans toute la force du terme, sur le strict nécessaire, c'est-à-dire sur ce qui est indispensable à l'homme pour se nourrir, se vêtir, s'abriter, en un mot pour conserver son existence physique. Les discussions entre Lassalle et ses contradicteurs ont rendu cela tellement évident, qu'il est impossible de le nier, sans tromper le peuple ¹. »

De qui dépend cette situation de l'ouvrier ?

« Le travail est devenu, dit Ketteler, d'accord en cela avec Lassalle, une marchandise soumise aux lois qui régissent toutes les autres. Le prix du travail, le salaire, dépend, comme celui des marchandises, de l'offre et de la demande, et le prix de la marchandise est, par conséquent, déterminé d'après les dépenses indispensables de production, mais la concurrence exige que le producteur se procure la marchandise au plus bas prix possible, pour pouvoir la vendre à un prix inférieur. S'il y parvient il débarrassera peu à peu le marché de tous ceux qui ne peuvent livrer une marchandise de la même qualité qu'à un prix supérieur. Il arrivera même

1. Ketteler. *Die Arbeiterfrage*, p. 17, édit. de Magonza.

quelquefois que pour faire vivre une industrie qui périlite et prolonger une existence impossible, il vendra au-dessous du prix d'achat, mais après, c'est le désastre et la ruine. Quoique les frais de production déterminent le prix de la marchandise, le prix du travail est réglé d'après les besoins stricts de l'homme en fait de nourriture, vêtements et habitation. Pour déjouer la concurrence, le producteur s'efforce de diminuer les frais de production : s'il y a surabondance de travailleurs, les ouvriers sont fatalement entraînés, pour conserver leur vie, à se restreindre même sur le nécessaire. Les producteurs sont sur le marché et demandent : Qui veut travailler pour un salaire minimum ? et tous s'efforcent alors, dans la mesure de leurs besoins, de demander un prix qui n'est pas l'équivalent de leur travail. Enfin, de même que pour la marchandise en général, il arrive un jour, jour de désolation, où cette marchandise humaine est offerte au-dessous du prix d'achat, où, pour parler clair, la nécessité oblige l'infortuné travailleur à ne demander qu'un salaire insuffisant pour pourvoir à ses besoins les plus urgents et à ceux de sa famille. Il doit alors se priver, lui et les siens, du strict nécessaire en fait d'alimentation, de vêtements et de logement, parce que son salaire ne peut plus le lui procurer. Être privé du strict nécessaire, même pour peu de jours, que de misère et de désolation dans ces quelques mots !¹ »

Aujourd'hui, personne ne peut se refuser à admettre que la vie matérielle de l'ouvrier, qui représente la grande masse dans les États modernes, est soumise aux fluctuations du marché. Existe-il au monde rien de plus douloureux et de plus déplorable ? « Voici le marché des esclaves ouvert par toute l'Europe moderne et calqué sur le modèle confectionné

1. Ketteler, *loc. cit.*

par notre libéralisme éclairé et par notre franc-maçonnerie humanitaire. »

Quelles sont les causes de cette condition désastreuse des classes ouvrières ? Il y en a deux qui influent sur toutes choses, ce sont : la suppression de toute organisation en fait de travail et l'emploi toujours croissant des machines, qui favorisent la grande industrie, font décroître le nombre des ouvriers qui, pouvant disposer d'un petit capital, travaillent à leur compte, et croître celui des salariés. Le parti libéral, composé en grande partie d'« adeptes de la franc-maçonnerie, de gros capitalistes, de docteurs en rationalisme et de littérateurs populaires, lesquels, admis dans la société des grands seigneurs, paient cet honneur en chantant leurs louanges », le parti libéral trompe sans cesse le peuple par de vaines promesses. Les abus de la liberté industrielle et de la liberté du travail que rien ne limite, que personne n'a cherché à réprimer, seront bien plus pernicieux que les abus qui ont pu se produire dans les corps de métiers¹ ». — Les remèdes que propose le parti libéral sont basés sur un principe faux. Les inégalités humaines sont grandes, et dans cette lutte pour la vie, les faibles succombent. « Supprimer tous les moyens de protection, laisser l'homme, avec toutes ses différences naturelles et sociales, concourir chaque jour avec ses semblables, est donc un vrai crime contre l'humanité. » La liberté pour l'ouvrier est une vraie dérision, car elle consiste, pour lui, à offrir son travail au rabais et à mourir de faim, si personne n'a besoin de ses services. — Les libéraux parlent de « self help » et de l'éducation du peuple ; ils affectent de tourner en ridicule les aumônes de l'Église et des cléricaux. Cependant ce rationalisme superficiel n'a compris ni le côté surnaturel

1. Ketteler, *loc. cit.*

du christianisme, ni les enseignements de l'Église. Les plus belles dissertations du monde sur le « self help » ne feront pas que l'ouvrier trouve son sort digne d'envie. Les théories du libéralisme n'empêcheront jamais les travailleurs de comparer leur position à celle de leurs patrons. Le christianisme seul peut, avec ses sublimes leçons, engager les ouvriers à la résignation, leur faire accepter sans révolte ce qu'il y a de pénible dans le travail humain. Mais le « self help » et la dignité humaine invoqués par le parti libéral n'allégeront le poids d'aucune chaîne. L'instruction athée que l'État donne à l'ouvrier rendra la mésintelligence de plus en plus accusée. Le riche, incrédule, trouve dans la jouissance des biens de la terre satisfaction et consolation, mais, lorsqu'il prend à tâche d'ôter à l'ouvrier toute croyance dans la vie à venir, il le pousse, sans s'en douter, au désespoir.

Les associations coopératives ouvrières ne peuvent donner que des résultats bien mesquins. L'ouvrier qui vit de son salaire, à peine suffisant pour les besoins les plus urgents de la vie, ne peut, ainsi que Lassalle l'a démontré jusqu'à l'évidence, tirer profit de ces associations. Les Sociétés de crédit ne peuvent être utiles qu'à celui qui est à la tête d'une industrie, si petite qu'elle soit; les ouvriers salariés n'y trouvent aucun avantage. Il en est de même des associations pour l'achat des matières premières. Elles ne sont d'aucune utilité pour l'ouvrier payé, qui ne fournit pas ces matières. Du reste, les associations coopératives peuvent procurer des avantages momentanés, la situation de l'ouvrier n'en restera pas moins ce qu'elle est. Schultze-Delitz démontre, sans s'en rendre compte lui-même, à quel point les avantages de ces associations sont relatifs.

Le parti radical a au moins, pense Ketteler, cette supériorité sur le parti libéral, qu'il est plus logique, et Lassalle a eu

le mérite de dépeindre avec une cruelle vérité la misérable condition de l'ouvrier.

Cependant, nier le droit de propriété, comme le font souvent les socialistes-démocrates, est une erreur grave. La propriété privée est dans l'ordre naturel, et se fonde sur les principes éternels et immuables qui le régissent. Néanmoins, lorsque l'État permet que l'on prêche le matérialisme du haut des chaires universitaires, et que la jeunesse soit élevée dans le doute, il est forcé d'admettre que le droit de propriété et les lois qui le gouvernent, sont exclusivement de droit positif. Alors, comment peut-il se plaindre de ce qu'une majorité composée de personnes ne possédant rien décrète qu'elle a droit aux biens de ceux qui possèdent, puisque tout se résout par une question de majorité? Si l'État moderne ne reconnaît pas d'autre droit que celui des majorités, pourquoi ceux qui ne possèdent rien et qui sont le plus grand nombre, ne devraient-ils pas appliquer ce droit, qui est le leur, à la révision du droit de propriété? En se plaçant au point de vue philosophique du parti libéral et de la doctrine universitaire, les moyens proposés par Lassalle ne sont point illégitimes.

Mais ceux qui croient en Dieu ne regardent point ce que la majorité décide; ils recherchent si elle a le droit de décider. Toutefois, il y a une limite même au droit de propriété. « Les théologiens catholiques sont unanimes à enseigner que le droit de propriété n'a pas une telle extension, qu'il puisse être invoqué même contre le prochain en danger de mourir de faim (*extrema necessitate*). Ici, apparaît l'influence immense que la théologie et la religion exercent sur le droit de propriété¹. »

Les pauvres ont le droit d'être secourus, et l'État peut, par

1. Ketteler, *op. cit.*, p. 77.

conséquent, sans violer pour cela le droit de propriété, taxer les paroisses et les propriétaires en faveur des indigents ; il ne saurait dépasser cette limite sans commettre une spoliation ; il peut, en somme, imposer la population pour sauver les ouvriers de la misère, mais il ne peut le faire pour améliorer leur condition normale.

Ce que l'État ne peut pas faire, l'Église le peut. Enfermée dans le cercle étroit de la légalité, que le magistrat et le percepteur des contributions ont le devoir de faire observer, à quoi se réduit l'activité humaine ? Au-dessus de la justice de ce monde il y a la justice divine, et sous l'empire de cette dernière, l'homme, jugeant d'après sa conscience, accomplit les œuvres de bienfaisance qu'il considère comme un devoir sacré. Aujourd'hui, grâce à l'affaiblissement de la conscience religieuse, il a fallu inventer un système compliqué d'impôts et de violence, qui ruine presque tous les États et qui ne laisse aucune place au libre arbitre et à l'opinion individuelle.

Les associations productives voulues par Lassalle sont certainement le moyen le plus efficace, le plus sûr, le plus juste pour rendre moins difficile, moins pénible, la situation de l'ouvrier. Cependant, il est inutile d'espérer, avec Huber, que le capital de ces associations puisse être réuni par les ouvriers. Ceux-ci, sous la terrible loi du salaire, ne gagnent que ce qui leur est strictement nécessaire pour vivre au jour le jour. Les économies des ouvriers sont si petites et si insuffisantes que, vu d'ailleurs l'étendue du mal, elles ne permettraient de fonder que des associations sans importance. Recourir à l'intervention de l'État, signifie que l'on n'a pas confiance dans l'initiative individuelle. Les associations coopératives de production doivent être patronnées par l'Église et créées par voie de contributions volontaires, en faisant appel à ces sentiments de devoir chrétien qui n'ont jamais fait défaut. L'Église

a vu jadis la noblesse, animée d'une ardeur religieuse, fonder des monastères. Pourquoi ne verrait-elle pas naître actuellement des associations productives par contribution des fidèles ?

« Puisse Dieu dans sa bonté, s'écriait le grand évêque, susciter bientôt des hommes qui porteront cette idée féconde des associations productives sur le terrain du christianisme, et l'y faire prospérer pour le bonheur des classes ouvrières ! »

Mgr de Ketteler emploie constamment dans son livre les mêmes pensées, souvent les mêmes phrases, et jusqu'aux mêmes mots que Lassalle dont il accepte la critique destructive de notre système industriel. Dans ses projets de reconstruction, il est aussi assez souvent d'accord avec le réformateur israélite, et ne voit pas d'autre moyen de venir en aide aux classes ouvrières, que d'adopter les associations productives. Comme Lassalle, il ridiculise le « self help » de Schultze-Delitz, mais tandis que Lassalle demande à l'État cent millions de thalers pour réformer l'ordre de choses actuel, l'évêque de Mayence espère dans le produit de la charité chrétienne.

La fin de l'agitation produite par les œuvres et la propagande de Lassalle, n'amena aucun ralentissement dans le désir qu'avait Ketteler de coopérer efficacement à l'amélioration du sort des classes ouvrières. Le 25 juillet 1869, dans la plaine de Liebefrauen, parlant aux ouvriers réunis, Mgr de Ketteler disait : « L'impiété du capital qui exploite le travailleur comme force productrice, ni plus ni moins que s'il s'agissait d'une machine et jusqu'à sa destruction, doit être à son tour détruite. C'est un crime commis contre la classe ouvrière, une œuvre de dégradation. Et il blâmait, avec une énergie appelant Lassalle, les abus du capital dans notre système industriel.

Cependant, si les années et la perte de ses illusions ne par-

vinrent jamais à éteindre en lui son amour intense du peuple et sa foi dans un avenir moins bourgeois et moins injuste, les espérances qu'il avait conçues en 1864, lorsqu'il publiait son *Arbeiterfrage und das Christenthum*, allèrent en s'affaiblissant graduellement.

Ketteler avait reconnu, en 1864, que les associations productives étaient, dans l'état de notre société, le seul moyen de relever la condition de l'ouvrier. Comme Lassalle, il ne croyait ni aux illusions de Schultze-Delitz ni à l'efficacité du « self help »; mais l'agitateur israélite voulait que les sociétés coopératives naquissent au moyen d'un subside énorme de l'État, tandis que Mgr de Ketteler avait espéré que la somme nécessaire pourrait être fournie par la charité chrétienne des fidèles.

Or, cette confiance dans la générosité des âmes pieuses, cet optimisme catholique, durent s'affaiblir et disparaître peu à peu, sous le poids des désillusions de chaque jour. Bien qu'il ait continué à écrire et à s'occuper de la question ouvrière, il ne revint jamais sur son projet primitif. Et lorsque plus tard un véritable parti catholique socialiste fut formé, et que ce parti eut recours à l'intervention de l'État, dont l'action énergique et l'appui financier étaient regardés comme le seul moyen de salut, il ne s'y opposa pas et en prit même la direction. Il dut peut-être se convaincre tardivement que, dans les questions ouvrières, rien n'est dangereux comme les espérances exagérées dans l'initiative individuelle d'une classe naturellement conservatrice par besoin naturel de défendre ses intérêts, voire même ses privilèges.

CHAPITRE VI

LES SOCIALISTES CATHOLIQUES ALLEMANDS ET LEURS DOCTRINES ÉCONOMIQUES

Le succès de Mgr Ketteler. — Mgr Ketteler et Lassalle. — La réunion de Crefeld. — Le Congrès de Fulde. — « Die Christlich sociale Blätter. » — Les évêques et le rôle social de l'Église. — Le programme des évêques allemands. — Le socialisme catholique et ultramontain. — Christophe Moufang. — Le crédo économique des ultramontains allemands. — Les catholiques et le « self help ». — Les sociétés coopératives de production, subventionnées par l'État. — Les catholiques et le « Manchesterthum ». — Le groupe du « Christlich sociale Blätter ». — L'abbé Hitzte et la quintessence de la question sociale. — Les devoirs de l'Église d'après Hitzte. — Les effets des machines. — Les corporations obligatoires. — Projets de réorganisation sociale de Hitzte. — Le parti des « Jünftler ». — Propositions de Hitzte et de Haberland. — Les conclusions de Hitzte Hertling — Les théories de Ratzinger. — Le comte Losewitz et l'organisation du travail. — Critique de la société actuelle. — L'économie de l'esclavage et l'économie moderne. — Le « self help » selon Losewitz. — Le droit romain et son influence pernicieuse. — Le clergé alsacien et la question sociale ; « libertistes et interventionnistes ». — Winterer et ses théories. — Le congrès d'Amberg. — Les « Staat socialisten » et les socialistes catholiques. — Points de contact. — Le système coopératif et les catholiques. — Les catholiques et l'invasion des pouvoirs de l'État. — Les adversaires des corporations. — Mgr Kopp. — Le Centre catholique et sa politique sociale.

Les publications de Ketteler eurent et durent avoir nécessairement une vogue et une importance très grandes. C'était la première fois que l'on voyait un membre de la noblesse, à la tête d'un des principaux diocèses d'Allemagne, connu d'ailleurs pour ses opinions absolutistes et pour sa ferveur chrétienne, accepter le programme et les idées de Lassalle, et juger l'organisation économique moderne avec la même vigueur d'expressions, la même dureté, la même puissance de langage qu'un israélite que les hommes de gouvernement, sauf quelques exceptions, regardaient comme un dangereux révolu-

tionnaire; cependant, avant que Mgr de Ketteler eût publié son fameux livre, une grande partie du clergé allemand partageait les opinions de Lassalle et le jugeait très favorablement.

La comtesse Hatzfeld, qui se rendit chez Mgr de Ketteler, pour le prier d'intervenir en faveur de Lassalle, lorsque celui-ci cherchait, sans pouvoir y réussir, à épouser Hélène de Dönniger, pour laquelle il fut tué en duel, reçut l'accueil le plus cordial de l'archevêque de Mayence et entendit l'illustre prélat parler de Lassalle avec sympathie et admiration, comme d'un homme digne de la plus haute estime.

Et lorsque Lassalle, le héros de la démocratie, blessé mortellement pour une maîtresse infidèle, mourut comme un vulgaire personnage de roman, le clergé allemand voulut accueillir triomphalement sa dépouille. La comtesse Hatzfeld, dévouée à la mémoire de Lassalle, avait voulu exposer, dans une salle publique, le cadavre embaumé du célèbre agitateur. Le gouvernement défendit de donner suite à ce projet, parce qu'il redoutait une manifestation, et Lassalle fut enterré dans le cimetière israélite de Breslau, avec cette simple épitaphe : « Ici repose la dépouille mortelle de Ferdinand Lassalle, penseur et agitateur ». Mais bien qu'il s'agit d'un matérialiste et d'un israélite révolutionnaire, tué au surplus en duel, le clergé catholique, qui nourrissait des sentiments très favorables à l'égard de Lassalle et qui acceptait une grande partie de ses idées économiques, rendit à la dépouille du grand agitateur les honneurs funèbres que l'on ne rend qu'aux fidèles les plus illustres.

Les idées de Ketteler pénétrèrent rapidement dans presque tout le clergé catholique d'Allemagne. Le fait de voir un des prélats les plus éminents de la hiérarchie ecclésiastique, le plus éminent par l'élévation de ses vues et par son esprit d'in-

dépendance, soutenir au nom du christianisme des théories que les hommes de gouvernement considéraient comme subversives de l'ordre social, devait naturellement produire une grande impression.

La première réunion des associations ultramontaines eut lieu à Crefeld, au mois de juin 1868. Trois associations seulement se firent représenter; les idées de Ketteller furent acceptées presque sans réserves, et l'on décida d'adopter pour organe du mouvement un journal que le recteur Schings publiait depuis peu à Aix-la-Chapelle : *Die Christlich sociale Blätter*. Une seconde réunion fut décidée pour l'année suivante, et lorsque, le 9 septembre 1869, cette réunion eut lieu, l'on put constater combien l'agitation avait fait de chemin, attendu que le nombre des associations s'était considérablement accru, et qu'elles tombèrent d'accord sur le programme et la ligne de conduite à adopter. Il y eut, entre autres décisions importantes, la nomination d'une section permanente, chargée de provoquer la prompte formation des sociétés catholico-sociales ayant pour but le relèvement moral de l'ouvrier et l'amélioration de sa situation au point de vue économique. Cette section était composée du vicaire Gronheid de Munster, du professeur Schultze de Paderborn, et du baron de Schorlemer-Alst, l'illustre député catholique westphalien.

Pendant le même mois de la même année, un congrès d'évêques allemands, réuni à Fulde, s'occupait également de la question sociale. Les demandes discutées dans ce congrès furent les suivantes :

- 1° La question sociale intéresse-t-elle aussi l'Allemagne?
- 2° L'Église peut-elle et doit-elle intervenir?
- 3° Quels sont les remèdes?
- 4° Comment l'Église peut-elle contribuer à l'application pratique de ces remèdes?

Les évêques, d'accord en cela avec les socialistes les plus avancés, reconnurent que la question sociale intéresse non seulement un État, mais, plus ou moins, tous les États de l'Europe. La liberté commerciale fait que les petits commerçants ne peuvent pas résister à la concurrence des grands. La société industrielle moderne est régie de la façon la plus brutale par la loi du trafic. Ces deux causes ont accumulé sur la tête de l'ouvrier toutes sortes de maux : le salaire d'abord est soumis à la loi inflexible de l'offre et de la demande; le travailleur n'a aucune garantie; il n'a aucun espoir de se relever; il n'a aucun encouragement au progrès spirituel et moral. Le mal n'est nulle part circonscrit. En Allemagne, comme ailleurs, les mêmes causes produisent les mêmes effets. En somme, « l'ouvrier ne peine pas pour lui mais pour le capitaliste. Dans l'atmosphère matérialiste qui enveloppe le monde industriel moderne, il compte comme une marchandise, comme une machine vivante, et il commence lui-même à se considérer comme une simple machine ».

L'Église peut-elle demeurer indifférente? Non, elle « peut et doit voler au secours; tous ses intérêts l'y engagent. Elle manquerait, envers des millions d'âmes, à ce devoir que lui a imposé le Christ, si elle ignorait la question sociale et se bornait à vouloir conjurer le péril par l'exercice usuel de son ministère ».

Il faut venir en aide à la classe ouvrière :

- 1° En prenant les mesures propres à la mettre à l'abri du besoin et de « misère;
- 2° En travaillant à extirper le vice;
- 3° En poursuivant l'amélioration des conditions morales et intellectuelles de l'ouvrier;
- 4° En organisant le travail et le salaire de telle façon que

l'état de l'ouvrier soit meilleur (systèmes de travail à la tâche, augmentation de salaire progressive en raison du nombre d'années de service, participation aux bénéfices);

5° Il faut aider l'ouvrier à pouvoir se contenter de son intérieur;

6° Favoriser les habitudes d'économie;

7° S'efforcer de faire régner l'harmonie parmi le personnel des manufactures;

8° Entretenir de bons rapports entre patrons et ouvriers;

9° Faire alterner les travaux industriels avec des travaux d'économie rurale;

10° Protéger les mœurs des jeunes ouvrières;

11° Rendre possible, aux ouvrières mères de famille, l'accomplissement de leurs devoirs;

12° Activer la législation en faveur des ouvriers, et, par conséquent : interdire le travail précoce des enfants; limiter les heures de travail des adolescents, séparer les ouvriers des ouvrières dans les usines; fermer les locaux de travail insalubres; déterminer les heures de travail; assurer le repos dominical; accorder des indemnités aux ouvriers devenus, sans qu'il y ait de leur faute, temporairement ou définitivement impropres au travail; accorder des garanties locales aux sociétés ouvrières; faire contrôler énergiquement par l'État l'exécution des lois sociales.

L'Église ne peut et ne doit pas rester inerte. Elle doit, tout d'abord, stimuler le zèle du clergé en faveur de la classe ouvrière. Si les prêtres qui exercent leur ministère dans les centres industriels avaient la généreuse initiative et la noble persévérance du Père Kolping, combien plus grande serait la confiance des ouvriers dans l'appui de l'Église et son action sociale!

On était à la veille du « Kulturkampf », et le clergé, voyant

la bourgeoisie, généralement imbuë des idées libérales, s'éloigner de lui, sentit plus vivement le besoin de conquérir l'attachement du peuple. Au fond, selon Mgr de Ketteler et ses partisans, l'ouvrier est devenu une marchandise (« *die Arbeit ist eine Waare* »), par la faute précisément des idées libérales de l'école anglaise, de l'odieux « Manchesterthum ». Ne sont-ce pas les « manchesteriens » qui considèrent le travail, cet élément de civilisation, comme une simple force naturelle ? Ne sont-ce pas eux qui considèrent les lois réglant la production et la répartition des richesses comme des lois naturelles et conséquemment immuables ? qui, à l'aide de ces préjugés libéraux, empêchent toute intervention en faveur de l'ouvrier ? Ne sont-ce pas eux qui s'obstinent, au mépris de toute justice, contre toute équité, à considérer encore aujourd'hui le travail comme une denrée quelconque dont le prix est fixé par la discussion des deux parties ?

La propriété, telle que l'entendent les *Christlich sociale Blätter*, n'est point dépendante du travail comme le veulent ceux de l'école de Manchester, c'est un principe (*Moment*) qui n'est subordonné en rien au travail, ni à son origine, ni à son importance. Il faut donc rétablir les corporations, fixer le salaire par des lois, réglementer l'industrie, créer une magistrature spéciale pour appliquer le droit ouvrier (*Arbeitsrecht*).

« Il est facile de comprendre, dit M. de Laveleye, le succès que devaient obtenir de semblables doctrines chez cette partie de la classe laborieuse qui n'avait point encore été complètement conquise par le mouvement antireligieux et athée, prêché par les agitateurs de la démocratie. C'étaient simplement les idées de Marx et de Lassalle, recouvertes d'un léger vernis catholique et rattachées, par quelque citation, aux enseignements des Pères de l'Église. Les ultramon-

tains, déguisés en socialistes, ou sincèrement devenus tels, en attaquant le libéralisme, l'économie politique et l'industrie, obtinrent l'adhésion de deux classes nombreuses que les socialistes-démocrates n'avaient point pu obtenir. D'une part, les propriétaires ruraux et surtout la petite noblesse campagne, les gentilshommes-fermiers, qui, ne participant en rien à l'enrichissement des grandes villes, voyaient avec une jalousie haineuse l'influence et l'argent passer aux mains des grands fabricants, des banquiers, des actionnaires, des fondateurs de Sociétés anonymes et de tous ces spéculateurs de Bourse qui, dans l'Allemagne « industrialisée », tiennent la position la plus importante. Ce parti de ruraux se réjouissait beaucoup de voir dénoncer les abus du capital, et s'imprégnait d'un socialisme réactionnaire et féodal. D'après eux, Marx n'avait rien écrit de trop violent contre l'industrialisme. Bien entendu, le parti des « agraires » ne songeait point à une loi agraire, à moins qu'on ne l'appliquât aux capitaux de la Bourse et des juifs, qu'ils exétraient particulièrement. L'autre catégorie d'adhérents que trouvèrent les « Christlich-socialen » ultramontains fut celle des paysans catholiques. Les chefs du « Kulturkampf » qui persécutaient leurs prêtres et leurs croyances, étaient des libéraux et des économistes. On devait donc leur plaire en attaquant le libéralisme et l'économie politique. Ils trouvaient les impôts et le service militaire écrasants, et le chanoine Moufang écrivait dans son programme qu'il fallait les diminuer de beaucoup. Quant à la loi d'airain et à Riccardo, je suppose qu'ils croyaient leur évêque sur parole ¹ ».

Le programme du parti catholique socialiste fut exposé plus tard, avec une extrême ampleur de vues, par un docte

1. Laveleye. *Le Socialisme contemporain*, p. 154.

chanoine de la cathédrale de Mayence, le « Domcapitular » Christophe von Moufang.

Mgr de Ketteler, noble et hautaine nature, impatiente des obstacles, avait eu pour compagnon von Moufang, et s'était peut-être inspiré de ses idées. Il avait pleine et entière confiance en lui, et se faisait représenter par cet ami, qu'il chérissait, à la Chambre haute du grand-duché de Hesse, où il avait le droit de siéger, comme archevêque de Mayence.

Né en 1817, von Moufang fut d'abord destiné à la médecine, il étudia ensuite les sciences physiques à Bonn et à Munich, mais il abandonna bientôt tout, pour s'adonner exclusivement à la théologie. En 1839, il fut ordonné prêtre, et il exerça son ministère avec ardeur et foi pendant plusieurs années. Aussitôt que Ketteler le connut, il apprécia sa rare intelligence et sa science profonde, et lorsqu'il fonda, en 1851, le grand séminaire de Mayence, il l'appela à enseigner la théologie analytique, et le nomma, en 1853, chanoine métropolitain. Von Moufang entra, en 1862, à la Chambre haute de Hesse en qualité de représentant de l'archevêque, et il y défendit avec ardeur les intérêts de l'Église et le programme de Ketteler. Très entier dans ses opinions, très instruit, d'un tour d'esprit génial, il ne tarda pas à être très en vue. Il fut appelé, en 1868, à faire partie du comité chargé de préparer les questions pour le concile du Vatican. A ce concile, il combattit, comme presque tous les prélats les plus marquants d'Allemagne, le dogme de l'infailibilité, et lorsqu'il s'aperçut de l'inutilité de ses efforts, lorsqu'il fut convaincu de l'impossibilité de remonter le courant, il s'éloigna de Rome, avant que le dogme fût proclamé. Plus tard pourtant, il s'y soumit avec regret, jugeant qu'il serait funeste de semer la discorde dans le sein de l'Église, et il fit même tous ses efforts

pour que le dogme fût accepté et reconnu également par les autres ecclésiastiques.

En février 1871, en se présentant comme candidat au Reichstag, le chanoine Christophe von Moufang exposa, dans un important discours à ses électeurs de Mayence, le programme de son parti. Le discours en question fut appelé le crédo des ultramontains « Christlich-socialen », et est resté, pour plusieurs années, avec des variantes plus ou moins fortes, le programme des *Christlich sociale Blätter* et du parti socialiste catholique.

Von Moufang, d'accord lui aussi avec Lassalle comme point de départ, se sépare de Mgr de Ketteler sur la question fondamentale ; Ketteler pensait que les Sociétés productives de travailleurs étaient le seul remède à la condition actuelle des ouvriers ; mais, tandis que Lassalle voulait que le capital de ces associations fût fourni par l'État, Ketteler au contraire avait confiance dans les contributions volontaires des fidèles. Recourir à l'État, c'était, pour lui, se défier des sentiments chrétiens des classes aisées.

La critique destructive de notre organisation industrielle faite par son évêque, de Moufang l'accepte également sans restriction ; la loi d'airain de Riccardo, la vanité du « self help », sont pour lui des vérités indiscutables et ne demandant pas confirmation. La condition de l'ouvrier devient, selon le savant chanoine, chaque jour plus incertaine et plus précaire. L'Église peut et doit faire beaucoup pour lui. Elle doit répandre l'esprit de charité, de justice, d'équité, parmi les classes de la société. Elle doit aider les pauvres et les faibles, mais cela ne suffit pas : l'État a, de son côté, de grands devoirs. Il faut qu'il intervienne de quatre manières, pour défendre les travailleurs : par la protection législative, par les secours pécuniaires, par la diminution des charges fis-

cales et militaires, enfin, et surtout, par une limitation de la tyrannie et des abus du capital.

L'État protège actuellement la propriété foncière ; il donne, au moyen des hypothèques, une sûreté absolue aux créanciers ; il hâte, au moyen des tribunaux de commerce, la solution des controverses commerciales. Puisqu'il prend en main la défense des droits et de la propriété de chacun, pourquoi ne devrait-il pas de même protéger les droits et la propriété de l'ouvrier ? Or, si l'ouvrier ne possède que son travail, pourquoi le travail ne serait-il pas défendu à son tour contre la concurrence, contre la terrible loi du salaire qui exploite le travailleur et l'abandonne après l'avoir épuisé ? « La loi, dit von Muffang, protège le capitaliste dans son droit à l'intérêt, et certes, la force vitale du travailleur doit être considérée de même. Si un entrepreneur dit à un capitaliste auquel il a emprunté de l'argent : Voici une crise, un ralentissement dans les affaires, je ne suis plus en mesure de payer un intérêt aussi élevé, je paierai les deux tiers, un tiers de la somme d'abord consentie ; que répondra le capitaliste ? Il refusera d'accepter la réduction ; et pourquoi ? Tout simplement parce qu'il sait que la loi le soutient dans sa prétention. Mais si l'entrepreneur dit à son ouvrier : Il y a une crise commerciale, je ne puis plus vous payer que les deux tiers ou un tiers de votre salaire actuel, que peut faire l'ouvrier ? Il n'a d'autre alternative que d'accepter le salaire qui lui est offert ou d'abandonner la place, ce qui signifie mourir de faim. Pourquoi la loi ne devrait-elle pas son appui à l'ouvrier comme au capitaliste, et soutenir ce qui est de droit et juste ? Il n'y a pas plus violation de la liberté dans un cas que dans l'autre. »

La protection législative de la part de l'État est donc, sans aucun doute, due et nécessaire. Dans la concurrence entre industriels, l'ouvrier ne doit pas être la victime.

L'État, certainement, ne doit pas fonder lui-même les associations, mais il doit faire en sorte qu'elles se développent ; il doit donner, comme au moyen âge, force de loi aux statuts des associations ouvrières librement constituées. L'interdiction du travail le dimanche est en même temps un devoir religieux. L'homme est fait à l'image de Dieu, ce n'est pas une machine que l'on peut forcer impunément. Il a besoin d'avoir ses heures de repos, ses heures de tranquillité. C'est pourquoi la durée du travail doit être fixée par l'État. C'est la loi de l'offre et de la demande qui doit régler le prix de la marchandise, et non l'« Arbeitskraft », l'aptitude au travail, de l'ouvrier. Sans doute, la liberté des contrats doit être respectée, mais ce respect ne doit pas être poussé jusqu'au point de menacer les moyens d'existence de l'ouvrier. L'État a donc le devoir de fixer le taux des salaires. Lorsque le patron veut diminuer le salaire de ses ouvriers parce que pour vendre il désire baisser ses prix, l'ouvrier n'a qu'à se résigner ou à aller demander l'aumône. Ces énormités de notre système industriel sont en contradiction absolue avec nos sentiments chrétiens.

La loi ne doit pas se contenter de limiter le travail des femmes et des enfants, elle doit le défendre absolument. C'est une erreur de croire que ce travail augmente les ressources des familles des ouvriers. Pour une production donnée, un certain nombre d'heures de travail est indispensable. Si ce travail n'est pas accompli par les femmes et les enfants, il l'est par les hommes, dont le salaire augmente naturellement d'autant, et l'argent qui entre dans le ménage reste le même. Les fabriques, les usines, constituent le plus souvent, pour les femmes, un milieu où elles se corrompent et où le lien de la famille chrétienne ne peut que s'affaiblir.

L'anarchie industrielle qui règne actuellement doit avoir

une fin. De même qu'il y a un droit civil, un droit commercial, un droit maritime, il faut qu'il y ait un droit ouvrier, qui règle les rapports des apprentis et des patrons, des industriels et des travailleurs. L'ordre doit être rétabli, non de la même manière que jadis, mais en partant des mêmes principes.

L'État avance, tous les jours, des fonds pour des entreprises de chemins de fer, pourquoi n'offrirait-il pas de prêter aux ouvriers pour les entreprises coopératives dans de bonnes conditions? Naturellement, la plus grande clairvoyance est nécessaire pour ne pas tomber dans l'erreur et pour ne pas favoriser d'odieuses spéculations. Mais s'il s'agit de projets utiles, réalisables, bons, d'une réussite facile, pourquoi l'État ne ferait-il pas l'avance du capital?

Les injustices du système d'impôt moderne sont énormes; le capitaliste qui a des millions en portefeuille ne paie rien à l'État, tandis que l'ouvrier, qui arrive à grand'peine à vivre sur son salaire quotidien, est accablé par les charges fiscales et militaires. Le militarisme, cette plaie de l'Allemagne, enlève, chaque année, aux champs et aux usines, des centaines de milliers de bras vigoureux. La richesse et la pauvreté viennent de Dieu. Il ne faut pas, par conséquent, combattre la richesse, mais la manière honteuse de s'enrichir des millionnaires et des milliardaires. Les millions que ceux-ci gagnent sans travail, même quelquefois sans le moindre risque, sont prélevés sur le labeur des classes pauvres qui doivent payer les revenus de ces immenses fortunes créées par des coups de Bourse et par des entreprises plus ou moins immorales. L'État a le devoir de mettre un frein à la tyrannie du capital, à l'excès de la spéculation, et de surveiller les opérations de Bourse.

De même que Mgr von Ketteler, le chanoine Moufang

trouve, en parlant de l'existence de l'ouvrier, de la misère du peuple, des accents vraiment pathétiques. Mais lorsqu'il propose les moyens de venir en aide à ces déshérités il tombe souvent dans des erreurs et des contradictions.

Les Sociétés que Moufang voulait voir naître, grâce aux subsides de l'État, ne sont-elles pas quelque chose de bien semblable aux ateliers nationaux de Louis Blanc ? Comment Moufang déclare-t-il alors qu'il n'est point partisan des associations rêvées par le même Louis Blanc ?

L'État doit mettre un frein à la trop rapide expansion et à la tyrannie du capital. Mais quels moyens doit-il employer ? La tyrannie du capital est souvent déplorée par des économistes qui sont bien éloignés du socialisme, mais que doit faire l'État pour la modérer ?

Le patron est maître absolu du marché. Lorsque, pour vendre à plus bas prix sa marchandise et résister à la concurrence, il réduit le salaire de l'ouvrier, celui-ci doit se résigner à accepter ces dures conditions, ou aller mendier. Mais comment l'État pourrait-il engager un industriel à payer un salaire qui le met en perte ? Et si les produits restent non vendus, l'État peut-il leur ouvrir des débouchés ? Peut-il, moins encore, persuader aux consommateurs de payer aux producteurs un prix assez rémunérateur pour que le salaire de l'ouvrier ne subisse pas de changement ? Toutes ces suppositions invraisemblables ne finiraient-elles pas par rendre impossible toute industrie ?

D'autre part, il n'est pas vrai qu'il existe les mêmes rapports d'analogie entre les industriels et les travailleurs et entre les entrepreneurs et les capitalistes. Si l'entrepreneur, dit Moufang, a contracté une dette envers le capitaliste, il est forcé de le payer intégralement, même lorsque son industrie est peu rémunératrice, tandis que le même entrepreneur, ne

tenant compte de rien, réduit le salaire de l'ouvrier quand ses affaires vont mal ou lorsqu'il veut faire face à la concurrence. Vraiment l'analogie n'est qu'apparente, car, dans le contrat pour l'emploi du capital, l'entrepreneur s'engage à payer l'intérêt d'une somme prêtée pour tout le temps pendant lequel il retiendra cette somme, sans profiter aucunement d'un rabais quelconque dans le marché monétaire; dans le contrat pour l'emploi du travail, l'entrepreneur conduit l'ouvrage par semaines ou par jours, en restituant, pour ainsi dire, le capital à ce terme, ou en faisant un nouveau contrat. Les lois fondamentales qui règlent les contrats ne sont donc point violées, ce qui, tout en n'admettant pas l'argumentation du chanoine de Moufang, n'empêche pas de souhaiter plus de stabilité aux contrats entre ouvriers et entrepreneurs.

Ainsi Ketteler et Moufang sont dominés par le désir d'émanciper l'ouvrier des fluctuations du marché, de la concurrence, des abus de la spéculation, et ils trouvent le système actuel non seulement injuste, mais encore antichrétien et contraire à tous les principes d'équité sociale. Ketteler compte sur la générosité des fidèles; Moufang ne voit de salut que dans l'intervention énergique de l'État et dans une législation inflexible. Aux yeux de tous les deux, le libéralisme économique, le « Manchesterthum », est aussi dangereux et aussi nuisible que le libéralisme politique. Pour tous les deux, les excès de la démocratie sociale sont une réaction nécessaire contre les excès du « Manchesterthum ». Le gouvernement devrait, dit Moufang, instituer un mécanisme régulier, une commission munie de pouvoirs coactifs, composée de magistrats et d'ouvriers, et chargée de fixer un salaire équitable pour le travail moyen d'une journée, dans chaque industrie.

Il apparaît clairement que les deux fondateurs du socialisme catholique en Allemagne, Ketteler et Moufang, marchent

d'accord avec les autres socialistes dans les questions de suppression de ce qui existe; ils s'en éloignent au contraire dans les projets de reconstruction.

Autour des *Christlich sociale Blätter* fondés par le recteur Schings d'Aix-la-Chapelle, et inspirés ensuite par Moufang, vint se former progressivement un fort noyau d'écrivains catholiques socialistes, dont les opinions, au point de vue économique, se rapprochent beaucoup de celles des socialistes, mais qui croient que la réforme sociale doit être opérée par l'initiative de l'Église et avec son concours. C'est ainsi qu'est née une véritable école socialiste catholique qui compte encore aujourd'hui parmi ses adhérents des hommes remarquables, comme l'abbé Hitze, le comte de Lösewitz, économiste protestant devenu depuis, sous l'influence des idées de Ketteler, socialiste et catholique, le professeur Rodolphe Meyer que les persécutions de M. de Bismarck contraignirent à quitter l'Allemagne, et qui alla en Autriche y fonder le parti socialiste catholique, l'historien Ratzinger, Albertus, Hohenberg, Bongartz, le comte von Hertling, Jörg, etc.

De tous ces hommes, le plus considérable par la hauteur de vues, par la connaissance des rapports de l'économie sociale, par l'impartialité comme critique, est sans contredit Rodolphe Meyer.

Le chanoine Hitze, qui est aujourd'hui le vrai chef du parti catholique socialiste au Reichstag, et qui, depuis la mort de Ketteler et la retraite de Moufang de l'arène parlementaire, est le plus connu et le plus remarquable de tous, s'occupe depuis plusieurs années avec beaucoup de succès de la question sociale.

Les idées du chanoine Hitze ont été reconnues et acceptées non seulement par une grande partie des catholiques allemands, mais elles ont franchi les frontières de l'Allemagne, et

ont trouvé bon accueil parmi les catholiques de Suisse, d'Autriche et de France.

De même que Ketteler et Moufang, Hitze croit que l'Église a le devoir de s'occuper de la question sociale.

Le docte et jeune chanoine, s'adressant aux catholiques allemands réunis au congrès de Fribourg-en-Brisgau, leur tenait le langage suivant : « Quand même nous voudrions rester étrangers à ces questions, le pourrions-nous ? Pourrions-nous dire en quoi elles nous regardent ? Certainement elles sont toutes nouvelles pour nous-mêmes : l'enseignement traditionnel de l'école nous laisse non préparés, nous en sommes encore à la période de l'initiation. Oui, certes, les principes datent de loin, ils ont été magistralement exposés par saint Thomas ; les principes, en ce qui concerne l'usure, la propriété, le travail, la justice, la charité, les lois et le gouvernement, sont anciens, mais ce qui est nouveau c'est leur application et leur développement. Qui oserait comparer notre siècle de chemins de fer et de bateaux à vapeur avec celui où Saint Augustin écrivait la *Cité de Dieu* et Saint Thomas la *Somme* ! Les revers économiques et sociaux ont créé de nouveaux devoirs envers les âmes, ils ont ouvert des voies nouvelles, et c'est en vain que vous chercheriez des éclaircissements et des solutions dans les ouvrages de philosophie, de morale et de religion. Si vous voulez vous élever à la hauteur de votre mission, il faut que vous vous mettiez à l'étude des problèmes de ce siècle, il vous faut apprendre en enseignant, enseigner en apprenant ; cette mission serait-elle périlleuse qu'il faudrait la remplir, les circonstances sont urgentes.

« Oui, nous devons étudier les questions sociales, nous devons les connaître et les enseigner pour apprendre à distinguer ce qui est juste de ce qui ne l'est pas ; nous devons savoir reconnaître les revendications légitimes, les soutenir et nous

opposer à l'injustice. L'erreur est nuisible, lors même qu'elle s'appuie sur une base juste; le socialisme démocratique a des prétentions légitimes, seulement il les a mêlées à de nombreuses erreurs. Vouloir la vérité, éliminer l'erreur, voilà le meilleur moyen de combattre le socialisme démocratique.

« Nous devons encore vouloir que l'enseignement de l'économie sociale soit conforme à celui de la foi; nous devons proclamer hautement l'idéal chrétien au milieu des erreurs et de la confusion de la question sociale, et montrer que le progrès économique doit s'inspirer de cet idéal. Nous nous inclinons devant le clergé de Belgique, devant sa science théologique et l'intégrité de ses mœurs, mais les maux que les théories de Manchester ont causés dans ce pays n'auraient pas été possibles s'il avait eu un évêque comme Ketteler, s'il avait déployé, quelques années plus tôt, le zèle et l'intelligence des questions sociales dont il fait preuve aujourd'hui, sous la direction éclairée du vénérable évêque de Liège.

« Nous devons étudier les questions sociales : la parole de Dieu donnera aux conditions sociales du jour sa force et son à propos. Lisez les sermons de Saint Jean Chrysostome, toutes les questions sociales du jour y sont éclaircies. Des sermons chaleureux sur le mariage et sur la vie domestique chrétienne feront peu d'effet s'ils restent en dehors des circonstances sociales du moment. Montrez le péril social; indiquez-le comme un écueil à éviter. Si vous pouvez obtenir de l'époux et de l'épouse que celle-ci cesse d'aller à l'usine, qu'elle consacre toutes ses facultés aux soins de la famille, vous aurez rempli le devoir que vous impose le salut des âmes¹. »

Hitze s'est séparé ouvertement d'une grande partie de ses

1. Voy. *l'Association Catholique*, du 15 mars 1889, p. 330.

amis; pour lui, non seulement la liberté économique est le plus grand danger qui menace notre société et le plus grand mal qui pèse sur les classes laborieuses, mais le seul moyen de rétablir la paix sociale consiste dans la mise en vigueur à nouveau des anciennes institutions corporatives.

Dans sa brochure : *Die Quintessenz der Socialen Frage*, écrite à Rome, en janvier 1880, le savant chanoine a résumé ses doctrines sociales avec la plus grande clarté.

La question sociale, d'après Hiltze, est essentiellement économique; si d'autres facteurs déterminent des crises sociales, la racine du mal n'en n'est pas moins dans notre organisation économique. Jamais aucune société restée chrétienne n'a laissé pénétrer dans l'ordre économique les maximes et les pratiques qui troublent aujourd'hui la nôtre. La question sociale est au fond celle de la transformation produite par les machines dans l'organisation sociale économique, et par suite dans les rapports sociaux. Il est donc permis de la définir ainsi : « la recherche d'une organisation sociale correspondant aux conditions modernes de la production, de la même manière que l'organisation sociale au moyen âge répondait à la simplicité des conditions dans lesquelles était alors la production dans les villes et les campagnes ».

Par le fait de l'emploi des machines, la production industrielle a augmenté dans des proportions inouïes. Mais la machine produit en masse : il faut donc que son travail trouve un marché étendu et que le commerce soit libre. Pour cela elle a besoin du capital libre et mobile, de main-d'œuvre libre et salariée. Le capital employé dans l'industrie, produisant son propre accroissement, diffère en cela du capital qui constitue la propriété foncière; l'aristocratie industrielle supplante progressivement l'aristocratie terrienne. Les petits capitaux sont, chaque jour, absorbés par les grands favoris de

la concurrence libre, et en sont réduits à s'associer à des compagnies financières qui sont elles-mêmes à la merci des gros capitalistes. Le capital devient chaque jour plus indépendant de l'entreprise, et l'anarchie de la production augmente sans cesse. Le producteur ne produit plus pour sa clientèle mais pour le public. La production augmentant outre mesure ne dépasse pas seulement la consommation, elle la surpasse hors de toute proportion. La concurrence devient par conséquent plus ardente, et le peuple, qui s'appauvrit toujours plus, achète toujours moins, et comme il forme la clientèle la plus nombreuse, l'équilibre entre la production et la consommation se rompt de plus en plus. Ainsi la crise économique n'est plus un phénomène passager, mais un fait normal. Le capitaliste qui est en mesure de la prévoir ferme son portefeuille à la première panique, et l'entreprise, qui vivait précisément sur le crédit, est condamnée à périr. Plus tard, lorsque tout a baissé, le capital, poussé par le besoin d'autorité qui est son essence, et plus encore par le besoin de consommation qui se fait de nouveau sentir, afflue de nouveau et se prête aux spéculations les plus risquées. Et ainsi de suite, de panique en réaction, l'équilibre est toujours dépassé par l'oscillation. Au fond, le vrai maître dans nos sociétés c'est le capitaliste, car tous, entrepreneurs, patrons, ouvriers, sont à la merci du capital.

La substitution de la main-d'œuvre mécanique au travail manuel n'a pas eu des effets moins pernicieux dans l'ordre moral et dans l'ordre politique. La constitution de la famille et l'attachement au foyer sont minés par le caractère centralisateur du système des machines. Graduellement, après le magasin, la machine a envahi la fabrique; elle n'a plus eu assez du petit centre de population, il lui a fallu la grande ville, puis l'État lui-même. Encore un pas en avant et elle ne se

trouvera plus à l'aise même dans ce dernier, et alors nous aurons l'Internationale mécanique, à côté de l'Internationale des travailleurs. Dans cette voie de nivellement et de centralisation, le socialisme et le libéralisme se donnent la main, seulement le libéralisme veut que les citoyens soient égaux de droit, le socialisme veut qu'ils le soient de fait. Au lieu de l'égalité devant la loi au service d'une oligarchie, il veut l'égalité devant le budget au profit de la démocratie. La logique des faits, tout comme celle des idées, se trouve du côté du socialisme, parce que le régime de la production a déjà perdu actuellement son caractère individuel pour prendre un caractère socialiste; les voies dans lesquelles elle se trouve entraînée ne sont plus celles de la liberté, mais celles du socialisme. Il ne manque à ce dernier que de donner à la progression des faits une expression légale qui y corresponde. « Le socialisme apparaît fatalement comme le dernier tome de l'évolution¹. »

La machine n'a pas été mise au service de l'ouvrier, c'est celui-ci qui a été mis au service de la machine; elle l'a jusqu'à un certain point rendu semblable à elle. N'ayant pas besoin de repos, elle lui demande de travailler le dimanche et la nuit; n'ayant pas besoin, pour être mise en marche, de beaucoup de force physique, elle lui prend sa femme et ses enfants. Enfin elle ne lui paie cette existence machinale, qu'elle lui fait à son image, qu'à un prix très inférieur à celui qu'il pouvait retirer du travail de ses mains lorsqu'il avait un métier.

L'envahissement des machines est très rapide; elles ont pénétré dans toutes les branches de l'activité industrielle. Les arts, l'agriculture même, n'y échappent pas et subissent

1. Cf. Hiltz: *Die Quintessenz der Socialen Frage*, p. 19.

les conditions générales de la production : la mobilisation de leur capital, le régime hypothécaire de leur crédit, la concurrence internationale illimitée. Tout cela tue l'activité de l'ouvrier et lui crée une situation insoutenable rendue encore plus pénible par l'instruction obligatoire, le service militaire, les impôts.

Voilà les raisons qui font que le socialisme trouve un terrain favorable sinon à sa mise en pratique, au moins à ses revendications.

Les remèdes à un mal si douloureux et si profond ne doivent pas être recherchés dans la liberté, qui n'exerce dans l'ordre social qu'une action négative, mais dans le socialisme même. La liberté a détruit le système des corporations et a ouvert le chemin au système industriel moderne. Il faut maintenant une organisation nouvelle, analogue à l'ancienne, mais sur une plus grande échelle. Les idées sociales du moyen âge resteront éternellement vraies, et y faire retour en les adaptant aux besoins nouveaux, et aux nouvelles tendances économiques, pourrait ramener la paix sociale. Il faut que les institutions de l'avenir soient conçues plus largement et plus démocratiquement que les anciennes, et il ne faut pas se bercer de l'espoir que cette réorganisation puisse être instinctive et spontanée, comme celle du moyen âge, mais il faut avoir confiance dans l'action de l'État, qui invite les intérêts à s'associer. Il n'est pas douteux que cette intervention de l'État présente des dangers, mais il faut désespérer de tout si l'on y renonce.

Les socialistes démocrates veulent tout niveler, tout réduire à un jeu de machines : ils veulent que l'État soit tout et prenne en main la production et la distribution des produits. Cette conséquence extrême du principe socialiste ne se justifie ni en droit ni en fait.

La solution sociale est dans « l'organisation sociale des professions ». Les corps de métiers du moyen âge étaient de vrais organismes sociaux. Le seul moyen, aujourd'hui, de réprimer les abus du capital et d'atténuer les maux résultant de l'emploi général des machines, est de faire en sorte que le progrès croissant de la production profite à tout le monde.

Les corporations libres sont un rêve. Une corporation libre est un trait sans énergie, incapable d'atteindre sérieusement le capital : toute réglementation entraîne la contrainte ; qui dit obligation dit contrainte.

Les associations entre petits commerçants et petits producteurs ne servent à rien. La concurrence d'un grand magasin ou d'une grande fabrique suffit pour les ruiner. Le régime des corporations, au contraire, est assez fort pour protéger le droit au travail et pour le doter de toutes les institutions économiques auxquelles l'initiative individuelle n'aurait pas suffi. Il y a plus : ce régime ne devrait pas seulement être rétabli pour les métiers, il devrait être adopté aussi pour la petite et pour la grande culture, pour la grande industrie et la grande propriété. Il y a dans toute la question un côté économique et un côté politique ; le régime des corporations peut nous donner le seul système électoral qui concilie le régime censitaire avec celui du suffrage universel, qui ne soit pas moins démocratique que ce dernier, et ne présente pas moins de garanties que le premier. C'est ainsi seulement que les ouvriers pourront avoir des représentants à eux propres, et la voie sera ouverte aux transformations de l'avenir.

Ce qui est urgent par-dessus tout, c'est d'organiser la grande industrie. La société sent le besoin de régler la production, qui est actuellement désordonnée et anarchique. Le doctrinarisme libéral, la « bourgeoisie éclairée », ont donné

la mesure de leur insuffisance en ne cherchant pas à satisfaire ce besoin de notre société.

Il faut rendre moins précaire la position des salariés, en créant une plus grande réciprocité de devoirs, une plus grande solidarité entre patrons et ouvriers. Notre époque, qui se dit démocratique, ne peut consentir à ce que l'ouvrier continue à être une marchandise que l'on achète ou que l'on vend au gré des fluctuations du marché. Il y a pour la classe ouvrière un « droit au travail » et à la participation aux profits du capital national.

Il semble que les agriculteurs doivent accepter avec moins d'enthousiasme le système des corporations : il est certain que parmi eux, le travailleur est encore trop circonscrit et trop indépendant pour désirer une organisation semblable ; mais laissez s'accroître dans la culture l'invasion de la chimie agricole, des machines, et vous verrez les agriculteurs se rallier au système des corporations, car il n'y a qu'une association de cette nature qui puisse mettre à leur disposition la science, la machine, le crédit, qui puisse, en un mot, leur ouvrir des débouchés et leur conserver le marché.

Une organisation sociale professionnelle doit être le prélude obligé à la solution de toutes les questions sociales. L'organisation professionnelle devra nécessairement exercer une très grande influence sur la vie politique, puisqu'elle donnera aux besoins réels de la société la place qu'occupe actuellement la phraséologie des partis. L'esprit politique sera alors naturellement conservateur, et la bureaucratie, le despotisme en haut et en bas, trouveront les moyens d'opposer une barrière à leurs empiétements.

Enfin, le chanoine Hitze arrive à cette conclusion :

« Le mode de production actuel, de plus en plus enclin, dans la pratique, au socialisme, demande à trouver son expres-

sion, en droit comme en fait, dans un ordre légal correspondant, inspiré par le même principe social. Le règne de l'individualisme et du libéralisme n'est en réalité que celui d'un despotisme hypocrite, et ne donne satisfaction ni aux besoins de la communauté ni aux intérêts de la production. L'avenir appartient au socialisme, soit au socialisme absolu, démocratique et révolutionnaire de l'État, soit au socialisme relatif, conservateur et sage, des corps de métiers. *Organisation sociale des États*, voilà la solution de la question sociale¹ ».

Il n'y a pas lieu d'être surpris de ce que Hitze ne voie pas d'autre moyen de salut que le retour aux anciennes institutions des corporations adaptées aux besoins du temps présent. Les corporations ont résisté en Allemagne au choc des idées libérales et des tendances économiques de notre siècle. Elles ont des racines très profondes dans les traditions historiques du peuple allemand. L'industrie allemande s'est appuyée pendant plusieurs siècles sur ce système, et ce n'est qu'en 1868 que la loi a retiré officiellement aux corporations le privilège séculaire qui interdisait aux étrangers l'exercice d'une industrie, et a accordé la faculté à tout industriel d'employer des ouvriers et des apprentis en nombre non limité. Ce n'est qu'en 1871 que la loi, tout en conservant les anciennes corporations dans l'empire, leur retira avec les anciens privilèges tout caractère d'institutions publiques et les réduisit à être de simples associations commerciales d'industriels autonomes réunis pour administrer et faire prospérer leurs affaires.

Mais la réaction fut très grande dans tout l'empire. Le malaise économique fut presque toujours, à tort, attribué à l'abolition des corporations, et le parti qui en désirait le réta-

1. Hitze, *op. cit.*, p. 32.

blissement, le parti des « Zünftler », augmenta rapidement. Et dix ans plus tard, en 1881, la Diète vota une loi proposée par Ackermann, qui conférait de nouveau aux corporations leur caractère d'associations industrielles autonomes fondées sur le droit public, soumises à l'autorité administrative, et ayant pour but l'intérêt général.

Cependant comme les ouvriers restaient pour la plupart en dehors des corporations, une loi du 6 juillet 1887 accorda à l'Administration supérieure le droit de forcer les patrons ne faisant pas partie des corporations à participer aux frais à faire pour le logement des ouvriers de passage (Hebergen), pour les écoles professionnelles et pour la création de tribunaux d'arbitres.

Ces dispositions semblaient décidément être le prélude naturel de l'abolition des corporations obligatoires, et en effet, après une discussion des plus animées, le 1^{er} mars 1888, le Reichstag approuva, par 115 voix contre 114, une proposition du chanoine Franz Hitze et du député Haberland, qui imposait à tous les ouvriers l'épreuve de capacité professionnelle, devant une commission spéciale de chaque corporation de leur district, avant de pouvoir exercer légalement leur métier.

Dans cette même session de 1888, en même temps que la loi d'initiative de Hitze et de Haberland, le Reichstag avait voté plusieurs autres lois pour la protection du travail, telles que : la réglementation minutieuse du travail des femmes, surtout des femmes mariées; l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants au-dessous de 16 ans; la fixation plus étroite de la limite à imposer au travail des enfants; l'interdiction générale et absolue du travail le dimanche et les jours de fête. Il avait enfin invité le gouvernement à fixer un maximum légal de la journée de travail pour les adultes, et à réglementer également les industries dites domestiques.

Ces projets de loi, qui, appliqués, auraient, tout au moins au début, causé un véritable bouleversement dans l'industrie, créèrent une panique parmi les intéressés, et le tout-puissant *Central verband deutscher Industriellen* leur déclara une telle guerre que le Bundesrath, sans s'arrêter à ce qu'ils pouvaient contenir de bon et d'utile, les rejeta en bloc, ce qui entraîna du même coup l'abandon de la proposition de Hitze et Haberland.

Écrivain hardi, savant, précis, Franz Hitze ne s'est point arrêté à mesurer les conséquences auxquelles ses théories devaient conduire. Les conclusions à tirer de l'étude de ses nombreux ouvrages, pleins d'érudition et de clairvoyance, sont, au fond, les suivantes :

1° La question sociale est une question distincte de la question religieuse, mais elle n'en est pas indépendante ;

2° La question sociale ne saurait se résoudre que par une réorganisation du travail ;

3° Cette réorganisation doit connaître et protéger les droits du travail ;

4° Elle doit, par conséquent, accepter le principe fondamental du socialisme ;

5° Elle ne peut être réalisée qu'à la condition d'être rendue obligatoire pour toutes les professions, c'est-à-dire de faire partie en même temps de la constitution politique et du régime économique de la nation ;

6° Il serait conséquemment impossible, dans un État composé de peuples de religions différentes, de la fondre avec l'organisation religieuse ;

7° Enfin tous, même ceux que divisent les questions politiques et religieuses, doivent faire de cette réorganisation de la société le but d'un programme social commun.

Le chanoine Hitze ne recule nullement devant les consé-

quences les plus extrêmes de ses théories; il est socialiste convaincu, et voit dans le socialisme, largement compris, dans un esprit chrétien, l'avenir de notre civilisation moderne.

« Faire l'aumône, dit Hitze, n'est pas grand'chose si l'on ne donne satisfaction aux revendications du Quatrième État. Celui-ci réclame son droit, et non pas l'aumône; l'aumône doit être l'exception. Celui qui ne veut pas reconnaître ce droit sera considéré comme un ennemi par l'ouvrier¹. Du reste, à quoi bon la charité? La bonne volonté, la charité, ne suffisent pas et ne peuvent servir à rien dans une organisation sociale fondée sur la concurrence, sur la lutte, dans laquelle la charité n'a trop souvent d'autre récompense que la faillite, et n'est qu'une prime donnée à la sécheresse du cœur. » La bienveillance n'est pas un remède propre à guérir les plaies sociales. La charité et l'aumône peuvent adoucir les misères individuels, mais dans les grandes questions sociales elles ont bien peu d'importance. — Pas d'aumône ni de secours personnel, des secours organisés². »

Aucun député du centre allemand n'a un programme aussi clair et aussi explicite que le chanoine Hitze; aucun parmi eux ne sait, comme lui, passer par dessus les préjugés du vulgaire et de cette partie du clergé qui s'obstine à croire au libéralisme catholique.

Après la mort de Windthorst et la chute de Bismarck, la position de Hitze a considérablement grandi. Les catholiques ont en lui, on peut dire, toute confiance, et l'empereur, bien qu'il s'agit d'un ecclésiastique d'à peine quarante ans, n'a pas craint de l'appeler à faire partie du Conseil d'État.

Dans son dernier livre sur la protection des travailleurs, que l'on peut considérer comme une paraphrase intelligente

1. Hitze. *Die Soziale Frage*, p. 314.

2. Id. *Kapital und Arbeit*.

et large des rescrits imperiaux, Hitze réclame surtout une réglementation sévère du travail, et témoigne à cet égard une grande confiance. Dans ce dernier ouvrage, l'abbé Hitze ne se contente pas d'une critique intelligente et large du système actuel, mais il indique, avec autant de perspicacité que de savoir, les réformes à faire¹.

Dès l'année 1878, le programme social de la fraction la plus modérée du parti catholique était développé par le baron von Hertling, devant le Reichstag, dans sa séance du 9 janvier.

« Les gouvernements confédérés, disait l'interpellation du baron de Hertling, ont-ils l'intention de poursuivre la réforme de la législation concernant les manufactures et usines, de façon à supprimer le travail dominical, à réduire considérablement le travail des femmes, à empêcher que le travail des hommes dépasse toute limite, faire publier enfin des instructions relatives aux précautions à prendre pour protéger la santé et l'existence de l'ouvrier, et donner aux inspecteurs des usines le pouvoir nécessaire pour l'exécution de ses instructions? »

En développant son interpellation, von Hertling commence, lui aussi, par faire ressortir la misérable condition des travailleurs, et particulièrement la situation précaire des ouvriers de l'industrie. « Il est forcé, dit-il, en parlant de l'ouvrier, de prendre le travail où il le trouve, sans s'occuper de savoir si le salaire est élevé ou bas, si le travail dure peu ou se prolonge outre mesure, si l'usine est, ou non, construite conformément aux principes de l'hygiène. La solidarité industrielle créée dans le monde civilisé par la facilité des communications est telle que les fluctuations du marché universel atteignent jusqu'au dernier des ouvriers. On vient vous dire

1. Voy. l'ouvrage de Hitze : *Schutz dem Arbeiter* (Cologne, 1870).

que le travail est une marchandise dont l'ouvrier dispose, mais l'ouvrier est constamment dans le cas du commerçant forcé de vendre à tout prix. Les encouragements donnés à l'ouvrier pour le pousser à l'économie sont demeurés à peu près stériles, car ils n'ont pas trouvé l'appui de quelque institution ayant des racines profondes. Il est rare que le salaire de l'ouvrier dépasse d'une façon durable ce qui est nécessaire à sa subsistance. Ensuite, les encouragements à l'épargne supposent chez l'ouvrier une supériorité morale que l'exemple des patrons n'est pas souvent de nature à faire naître. Il ne faut oublier d'ailleurs ni les variations du marché ni les crises périodiques, ni la cessation du travail, ni l'abaissement des salaires ¹ ».

Mais pour porter remède à tous ces maux, l'action de l'État ne suffit pas. L'intervention de l'État doit se produire, cependant, toutes les fois qu'il s'agit de protéger ces droits inaliénables que l'enfant de l'ouvrier apporte en naissant avec lui, comme tous les autres, toutes les fois qu'il faut concilier des intérêts en lutte ou aider une œuvre sociale légitime. La femme, à qui incombe le devoir sacré d'élever la famille devrait, aux termes d'une législation chrétienne, être exclue de l'usine, ou tout au moins être efficacement protégée contre les abus que tolèrent trop d'industriels. Le baron von Hertling, tout en reconnaissant la difficulté de fixer la journée moyenne des adultes, croit cependant que pour éviter les graves abus qui se commettent chaque jour, il suffirait de déterminer une limite maximum qui ne pourrait être dépassée.

Le docteur Georges Ratzinger, tout en reconnaissant l'injustice du système d'organisation industrielle de l'époque, tout en constatant que la condition des travailleurs devient chaque

1. Voy. *l'Association Catholique*, du 15 août 1882, pp. 176 et suiv.

jour plus incertaine et plus difficile, n'arrive pas aux mêmes conséquences que Hiltze. Il admet certainement que la cause principale de la lutte du capital et du travail réside en grande partie dans le contraste qui se manifeste entre les principes que le parti proclame et la position faite à l'ouvrier; il voit clairement les maux causés par le libéralisme, et il attribue à la liberté économique la plupart des souffrances présentes, mais il ne croit point que les corporations obligatoires soient l'unique planche de salut. La mésintelligence qui règne entre les capitalistes et les ouvriers, ce cruel désaccord qui sape les bases de notre existence sociale et qui est le plus grand danger menaçant notre avenir, peut, d'après Ratzinger, être apaisé d'abord par une organisation sociale chrétienne et une juste réforme de l'industrie, mais aussi et surtout par une sorte de patronat chrétien semblable à celui qui a été tenté avec beaucoup de largeur d'idées et de générosité par les industriels du Nord.

Pour venir en aide aux propriétaires fonciers, et surtout aux petits propriétaires qui, par manque de capital, n'arrivent que difficilement à cultiver leurs terres, le docteur Ratzinger a proposé que l'État et les provinces fissent évaluer tout le sol du pays et émissent jusqu'à concurrence de la moitié de cette valeur officiellement déclarée, un papier spécial et à cours forcé sur ces terres, avec lequel le gouvernement pourrait faire des avances aux agriculteurs. Ces avances devraient être gratuites et n'obligerait les débiteurs qu'à payer le deux et demi pour cent d'intérêt annuel pendant vingt-huit ans, pour obtenir l'amortissement du capital reçu.

Le jeune comte de Lösewitz, converti à la religion catholique, s'adonna lui aussi avec ardeur à l'étude de la question sociale. Partisan convaincu du système des corporations, défenseur à outrance d'une forte organisation du travail, il pu-

blia en France, dans l'*Association Catholique*, plusieurs articles extrêmement remarquables qui furent le sujet de longues discussions et de nombreuses polémiques en Allemagne. Dans ces articles, le comte de Lösewitz, précédant en date Flürsheim, en arrive à rien moins qu'accepter, en grande partie, les conclusions des collectivistes ; mais les idées qu'il exprimait si brillamment et en si parfaite connaissance des progrès et des lois de l'économie sociale, parurent si hardies et si dangereuses, que le comte de Mun jugea prudent de décliner toute responsabilité et de faire une évolution dans le sens conservateur.

Le comte de Lösewitz croit, comme tous les socialistes de toutes les écoles, que la position de l'ouvrier est plus difficile et moins sûre que jamais. On insiste surtout sur ce fait, dit-il, que l'esclavage, institution fondamentale de la société ancienne, n'existe point dans les sociétés modernes, et sur cet autre fait, non moins important, que le travail productif, jadis méprisé, est reconnu actuellement comme la vraie base de tout l'ordre économique. Un changement profond s'est en effet produit à cet égard par l'influence du christianisme, mais on oublie que l'ordre social chrétien a cessé d'exister déjà depuis plusieurs siècles, et que les principes païens sur lesquels reposaient l'esclavage et la situation anormale du travail dominant en réalité toute la vie publique des sociétés modernes. Ainsi le travail est aussi méprisé et sans protection légale qu'autrefois, et l'esclavage existe de fait très souvent, grâce à la dépendance absolue dans laquelle le travail se trouve vis-à-vis du capital. L'école libérale, qui se paie volontiers de mots et de phrases, sans se préoccuper le moins du monde de la réalité des faits, préfère ne tenir aucun compte de cet état de choses, mais ceux qui ont pu mesurer l'abîme de misère physique et morale et d'abrutissement dans lequel

sont plongés les prolétaires des sociétés modernes, se convaincront facilement que, pour employer les expressions d'un penseur profond, l'esclavage, sous sa forme la plus dure, a été encore moins cruel et moins inhumain et par conséquent moins antichrétien (le christianisme étant l'humanité même), que cet état de proscription, de relâchement et d'abandon, dans lequel se trouve l'immense majorité des gens, chez les nations qui passent pour les plus civilisées.

Les observateurs perspicaces se convaincront de même que dans l'Europe qui se dit chrétienne et civilisée, la civilisation des uns a pour condition nécessaire l'asservissement de presque tous les autres, et que la situation actuelle des ouvriers se rapproche beaucoup plus de celle des esclaves de l'antiquité qu'au moyen âge : « que tout ce que l'école libérale peut dire de la liberté du travail, n'empêche pas que, pour l'ouvrier, il n'existe ni liberté, ni travail, ni choix de domicile ; il est lié, lui et sa famille, s'il ne veut pas mourir de faim, à une localité et à une occupation déterminées. Il est forcé de travailler pour le riche fabricant, et cette nécessité est aussi absolue pour lui, qu'elle l'était pour l'esclave travaillant sous la menace du fouet et des chaînes ».

Que signifie, en pareil état de choses, la liberté, de droit, des ouvriers de l'époque moderne ? L'intérêt, plus puissant, plus impérieux du patron, les asservit plus cruellement, et souvent les rapports ne conservent même pas cette apparence de libre contrat qui fait que les conditions sont stipulées du consentement plein et entier des deux parties, apparence dont l'école libérale se prévaut, pour dissimuler sous des phrases sonores le caractère odieux de l'esclavage du travail salarié. L'Église avait travaillé sans relâche à procurer aux serfs une liberté réelle, en pénétrant toujours plus de l'esprit chrétien la nature du lien réciproque qui unissait

les serfs à leurs seigneurs. Elle n'avait jamais pensé à détruire ces rapports et à créer une malheureuse classe de prolétaires, libres de nom, mais en réalité abandonnés et à la merci des riches. Le libéralisme a procédé autrement. Le sentiment humanitaire, c'est-à-dire, dans ce cas, l'intérêt de la production capitaliste, qui l'a poussé et le pousse encore à demander partout l'abolition de l'esclavage, a poussé de même à Rome les capitalistes qui entendaient le mieux leurs intérêts matériels, à affranchir leurs esclaves. Notre état social n'est donc point sous ce rapport si différent de l'état de la société ancienne qu'on pourrait le croire.

La sociologie rationnelle nie les causes finales, elle n'admet que le droit de la force et ne trouve au fond de sa doctrine que le principe de l'anarchie.

C'est ainsi que chaque jour croît avec l'affaiblissement de la foi religieuse le malaise économique, et les injustices sociales deviennent toujours plus dangereuses et plus cruelles.

Le parti catholique est appelé à exercer une influence prépondérante sur les événements qui se dérouleront, s'il sait éviter de se faire le complice d'une civilisation hypocrite qui croit pouvoir remédier par une philanthropie officielle ou privée à des injustices criantes.

Il ne suffit plus que la doctrine du Christ et l'esprit chrétien constituent la base de notre vie privée et de notre vie publique; il faut rendre aux institutions politiques et sociales leur caractère chrétien, et élever sur les ruines de cette législation païenne qui est la nôtre, une législation qui mérite, comme celle de Charlemagne, d'être appelée la fidèle observatrice des préceptes canoniques, *canonum pedisequa*.

La prospérité apparente de notre société cache des plaies sociales prêtes à s'ouvrir. Le seul remède serait dans une profonde régénération de la société.

A tous les maux, l'économie libérale n'oppose que de vaines formules et des remèdes insuffisants. Elle se contente de recommander les institutions philanthropiques et coopératives, les caisses d'épargne et de prévoyance, le principe du « self help », l'initiative individuelle.

Les instincts de haine et de destruction dont la brutale expression aveugle les économistes et leur fait nier l'existence de la question sociale, sont non point la cause, mais la résultante de la constitution vicieuse de l'organisme social, dont le dernier terme menace d'être la décomposition. La question sociale en Europe, la question agraire en Irlande, ne sont que des phases de cette décomposition.

La liberté du travail, produite par les idées libérales, a écarté tous les obstacles qui pouvaient mettre des bornes aux forces de production du capital et à sa puissance. Le système électoral, presque partout censitaire, a réservé le pouvoir politique aux capitalistes seuls, et ils ont fait répandre partout cette notion, que dans l'ordre naturel des choses l'État doit leur assurer le droit d'exploiter librement et impunément les masses. Comme le sens droit et la conscience chrétienne pourraient créer un obstacle permanent à la diffusion de cette théorie, l'autorité de l'État doit y pourvoir à l'aide de l'enseignement public; ainsi s'explique cette contradiction apparente du libéralisme, qui répudie l'ingérence du gouvernement dans le domaine économique et la réclame dans la sphère intellectuelle. afin que les jeunes générations deviennent de plus en plus incapables de s'apercevoir que la liberté du travail n'est en réalité que la liberté du brigandage. De là vient le succès des juifs, rois de l'époque, suivant l'expression de Toussenel, puisqu'ils sont à la fois « ploutocrates » et antichrétiens.

Il n'y a pas de doute qu'un changement radical s'impose

dans l'état de notre société. L'organisation économique réclamée par les catholiques, doit avoir pour base le retour au règne de la justice, qui n'est autre chose que l'observation de l'ordre social commandé par Dieu. C'est sur la justice que reposent l'équilibre réel des forces humaines et cette paix entre les hommes qui a pour fondement la paix entre la créature et le Créateur.

L'école libérale, avec Adam Smith et les Physiocrates, ramène toute la science économique à l'observation des prétendues lois qui présideraient « naturellement » à la production des échanges et à la distribution des richesses; cela reviendrait à borner la partie la plus importante des sciences à l'étude des phénomènes condamnés à se reproduire sans cesse. La liberté laissée aux agents économiques ne serait plus que la faculté de suivre des règles imposées par une force invincible, quelque chose comme la liberté de la pierre, qui obéit à la loi de la pesanteur dès qu'elle a perdu l'impulsion contraire que la main de l'homme lui avait communiquée.

Le but suprême de l'économie sociale est donc, d'après cette doctrine, la satisfaction des besoins matériels, et pour les mieux assouvir il faut accroître, sans trêve, l'intensité de la production, c'est-à-dire de l'action combinée du travail et du capital sur la nature, action d'autant plus forte que le jeu des institutions économiques est plus libre.

La doctrine naturaliste en matière économique est donc fautive et injuste; comme elle n'admet aucun système légal artificiel; comme le salaire est pour elle une marchandise assujettie à la loi de l'offre et de la demande, elle est d'essence purement païenne, et ne conduit à rien moins qu'à nier la liberté humaine.

Suivant cette conception matérialiste, c'est la loi de la force

et non point celle de la justice qui domine la vie sociale.

La production et la répartition des richesses sont, dans l'organisme social, ce que la nourriture est dans l'organisme animal : les troubles, atrophie ou hypertrophie des membres, sont aussi dangereux pour l'un que pour l'autre. L'absence d'un pouvoir régulateur doit avoir pour conséquence nécessaire la destruction de l'équilibre social.

La contrainte, qui n'a été imposée à l'homme ni par Dieu ni par la nature, est un devoir qu'il a à remplir volontairement; d'où résulte la nécessité de faire des lois qui, pour produire la justice, s'appuient non pas sur la liberté, mais sur l'ordre social. Les pouvoirs publics ont par conséquent bien mieux à faire que de se borner à garantir la sûreté des personnes et le respect de leurs droits individuels; leur mission bien plus importante est de les seconder dans l'accomplissement de leur but commun. La politique du « laissez-faire, laissez-aller » est antisociale.

L'État doit diriger les forces sociales vers une unité de tendances, au lieu de se substituer à elles et de les absorber, comme cela a lieu dans les États modernes, où l'on ne découvre plus de forces sociales, mais seulement des forces individuelles.

S'il est vrai que l'État a un pouvoir souverain vis-à-vis de la société comme des individus, il ne s'ensuit pas pour cela que son autorité doive être absolue. Il ne crée point le droit qu'il a le devoir de faire respecter, ni les principes éternels de l'ordre, qu'il a pour mission de sauvegarder. L'intérêt de la société, dont il a la garde, ne peut résider ailleurs que dans le rétablissement du règne de Jésus-Christ sur la terre, par l'assimilation de la société humaine à son prototype éternel. L'intérêt individuel est au contraire la source même du mal. Ainsi, le socialisme chrétien peut

exister, tandis que l'individualisme sera toujours une iniquité.

L'altération profonde que subit le régime du travail est due bien plus aux idées nouvelles qui se sont fait jour dans les institutions publiques, qu'aux grandes découvertes modernes.

Les peuples, comme les individus, sont maîtres de leurs destinées. Il n'y a pas de nations vouées à une décadence irrémédiable : *Sanabiles fecit nationes orbis terrarum*. Les institutions qu'elles se donnent sont la cause principale de leur chute ou de leur renaissance. Le pouvoir doit par conséquent exercer une action, avoir une politique sociale. L'expérience et l'étude de l'histoire ont conduit l'école économique, ce qu'on appelle les socialistes de la chaire, à admettre que l'État, qui soutient le droit de propriété, a également le devoir de protéger les droits du travail, vérité fondamentale et qui a été toujours proclamée par les docteurs catholiques. C'est l'influence pernicieuse de l'idée libérale qui a fait accepter de notre temps, par des personnes se disant dévouées à l'Église, la thèse de l'abstention de l'État, thèse qui est en opposition formelle avec la doctrine catholique.

L'influence du droit romain sur les législations du moyen âge, et particulièrement sur la législation allemande, a été funeste. La civilisation romaine était uniquement basée sur la conquête et l'égoïsme. La propriété, dans le droit romain, consiste en *jus utendi et abutendi*; ce droit va jusqu'à la destruction. Le système économique romain se base sur le capital, et non pas sur le travail. Le prix des marchandises n'est pas réglé d'après la valeur objective des choses, mais par simple convention entre les intéressés. Pas la moindre équité objective.

L'ouvrier des sociétés modernes, avec toute sa liberté, pour

ainsi dire juridique, n'est pas moins asservi que l'esclave des temps anciens. La nécessité de travailler exerce sur lui une contrainte non moins grande que la crainte du fouet ou des chaînes. A Rome, les capitalistes qui comprenaient le mieux leurs intérêts avaient affranchi leurs esclaves; le libéralisme moderne a agi de même, son zèle « humanitaire » lui a fait substituer aux serfs les prolétaires, nominalement libres, et en réalité livrés à la merci des riches.

Le culte exclusif de la richesse, et le petit nombre des capitalistes (2,000, sur un million et demi), la formation d'un prolétariat nombreux, l'antagonisme violent des classes, ont été les causes principales de la décomposition de la société romaine. Ces symptômes reparaissent aujourd'hui que les sociétés modernes sont, selon l'expression d'Adam Smith, uniquement dominées par l'esprit commercial. C'est ainsi seulement que s'explique ce double fait, que le prétendu droit naturel des temps modernes n'est au fond que le droit romain dépouillé de ces particularités qui avaient leur raison d'être dans les circonstances propres à la société romaine, et que les soi-disant « lois naturelles » de l'économie libérale se trouvent toutes, sans exception, dans les Pandectes.

Cette aversion pour le droit romain est commune à tous les écrivains catholiques de l'Allemagne, qui attribuent en général les maux de la législation économique actuelle à l'influence délétère exercée par les juristes du moyen âge. Nous avons déjà parlé des théories sociales du baron de Hertling, qui exerce, grâce à sa haute position, une grande influence sur les catholiques allemands. Nous devrions aussi nous occuper de Jäger et de Jôrg, mais ces deux historiens catholiques du socialisme dérivent plus ou moins de Ketteler et de Hitze, et dans toutes leurs œuvres l'on constate cette double influence.

Parmi les publicistes catholiques avant des idées très

avancées sur le socialisme, et les principaux écrivains du parti socialiste catholique d'Allemagne, il ne faut pas omettre de mentionner l'abbé Schings, Albertus, Hohenberg, etc., qui, bien que très souvent sans originalité, apportent pourtant dans l'étude des phénomènes sociaux une justesse d'observation et une hardiesse d'idée que l'on trouve bien rarement chez les auteurs catholiques des autres pays.

Le clergé alsacien, en présence de l'invasion du socialisme, n'est pas demeuré indifférent ; mais, composé surtout de prélats français, dévoués à la France, devenu tout à coup allemand, juste au début de la croisade anticatholique entreprise par le gouvernement, il a dû, tout en acceptant les idées générales du clergé catholique socialiste, témoigner d'une confiance assez restreinte dans le concours de l'État. Et il est évident que ceci a dépendu beaucoup plus de raisons politiques que de causes économiques et sociales.

Le socialisme, auquel l'Alsace semblait devoir rester rebelle, à cause de son organisation économique, de sa richesse agricole, et surtout à cause de ses passions politiques très vivaces, s'est, au contraire, insinué d'abord lentement et ensuite avec rapidité, dans tout le pays. Importé par les ouvriers allemands et suisses, il n'avait recueilli en 1881 que 462 voix, mais aux dernières élections, les socialistes ont gagné du terrain partout : Bebel a failli être élu à Strasbourg, et à Mulhouse c'est un démocrate socialiste qui l'a été à une grande majorité contre le député sortant, l'abbé Keller, libéral et ardent ami de la France.

Les deux membres du clergé alsacien qui se sont le plus occupés de la question sociale sont l'abbé Keller et l'abbé Winterer. Le premier, non réélu député, et remplacé, au grand regret du parti protestataire, par un démocrate socialiste, a toujours professé des opinions tout autre que radicales

sur les questions économiques débattues au Reichstag et parmi les écrivains allemands. Nationaliste et francophile, il a été, pendant tout le temps qu'a duré son mandat de député, l'adversaire du système d'assurance obligatoire et de l'intervention de l'État dans les rapports entre capitalistes et travailleurs.

L'abbé Winterer, au contraire, est l'auteur d'études très remarquées sur le socialisme et sur l'histoire de ce parti, et ses idées sont beaucoup plus avancées et beaucoup plus personnelles que celles de l'abbé Keller. Winterer n'essaie pas de nier l'existence d'une question sociale qu'il faudra résoudre pour éviter d'immenses catastrophes. Pour cela, « l'intervention de l'État est nécessaire, indispensable ». « Je tiens, dit-il, à l'affirmer le plus hautement possible. Les funestes lois d'un autre temps ont contribué à créer le mal social : c'est là pour l'État une première raison d'intervenir. » Mais l'action de l'État, survenue très tardivement, est insuffisante parce que le socialisme n'est pas seulement un mal économique. Les lois protectrices des ouvriers sont un devoir pour l'État ; mais le système d'assurance obligatoire est un remède insuffisant ; l'ouvrier atteint par la maladie n'est secouru que pendant trois mois, et l'on rencontre des ouvriers sans travail sur tous les chemins conduisant aux centres industriels. Mais l'État ne peut pas tout faire, et sa sphère d'action, quoique très étendue, a cependant des limites ; l'Église a aussi son rôle social, et elle a aussi, par ses évêques, abordé hardiment le problème ouvrier. Tous les prêtres ont le devoir de s'occuper non seulement des âmes, mais encore des conditions matérielles du peuple.

Dans son dernier discours au Reichstag, prononcé le 19 mai dernier, à propos des lois sociales présentées par ordre de l'empereur à la suite de la Conférence internationale de Berlin,

l'abbé Winterer a exposé très clairement son programme et ses idées.

Si, a-t-il dit, les catholiques ont cru devoir combattre les derniers projets, touchant l'assurance obligatoire poussée au delà des bornes de la justice, ils se sont cependant depuis longtemps placés sur le terrain d'une protection équitable en faveur des ouvriers. « Nous posons ce principe, que l'ouvrier est le faible et le capital le fort; l'État, par conséquent, n'a pas seulement le droit, mais il a le devoir de protéger le faible dans son droit, quand cela est devenu nécessaire. » Il ne faut pas confondre le mouvement ouvrier avec le mouvement socialiste : la fin du siècle dernier a été aux prises avec le Tiers État, la fin de celui-ci a à compter avec les exigences du Quatrième État. Dans la mesure où ces exigences sont justifiées, il faut les satisfaire. Il faut de plus que l'œuvre de protection soit internationale, comme le sont le mouvement ouvrier et l'alliance des partis socialistes; et, de même que la situation créée par la production est internationale, les mesures destinées à protéger les ouvriers doivent l'être aussi. L'obligation du repos dominical, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants doivent être assurées. Il est à déplorer que la Conférence de Berlin n'ait pas aussi fixé le maximum d'heures de la journée de travail des adultes, alors que la Suisse et l'Autriche ont déjà donné l'exemple. Il est inutile de dire que l'ouvrier adulte n'a pas besoin de protection comme les femmes et les enfants. Il faut, ou qu'il soit protégé par la loi, ou bien qu'il ait recours à la grève. « Entre la grève qui trouble des contrées entières, qui ne peut être qu'un pas de plus dans la voie de la haine sociale, et la réglementation par la loi, mon choix est fait : je voterai pour la réglementation par la loi. »

Le projet Hartmann, comme tous les projets qui ont pour

but de protéger le patron, n'est pas juste. Si la cause du patron ne doit pas être abandonnée au profit de celle de l'ouvrier, si les grèves sont condamnables, si ceux qui les provoquent méritent d'être punis, il ne faut pas cependant oublier tout à fait qu'avec le système de salaires actuel, le droit de coalition est souvent la seule arme que l'ouvrier a dans les mains. Tant qu'une concurrence impitoyable décidera du taux des salaires, tant que les moyens d'existence de l'ouvrier dépendront de cette concurrence aveugle et nuisible, il faudra laisser un libre exercice au droit de coalition.

« La question sociale, a dit Winterer, au dernier congrès de Liège, a été réduite à une question exclusivement économique, une question de production et de consommation. Il faut cependant se rappeler que, selon la parole divine, l'homme ne se nourrit pas que de pain. L'homme a été mis au service d'une machine : il est temps, au nom de l'humanité, d'invertir les rôles et d'asservir la machine à l'homme. L'on n'a vu dans l'homme qu'un instrument, un facteur du problème de la production ; il faut se rappeler que l'ouvrier est un père, l'ouvrière une mère. On a permis que l'argent devint insensiblement la première puissance du monde. Il a été loisible au capital d'enrégimenter les hommes individuellement et de créer cette multitude inouïe de prolétaires qui nous épouvante, cette armée bien autrement nombreuse que les armées des États modernes. Il faut, au prix de n'importe quel effort, arrêter ou tout au moins entraver cette source funeste de prolétariat indéfini ¹. »

Les idées que l'on vient d'exposer sont cependant loin d'être celles de la majorité du clergé d'Alsace. Celui-ci, en effet, trop occupé jusqu'à présent de la question de nationalité,

1. Voy. la *Gazette de Liège*, du 9 septembre 1890.

dans un pays où le socialisme a pénétré tard, a beaucoup moins étudié et traité la question sociale, que le clergé catholique du reste de l'empire d'Allemagne.

« Nous soutiendrons, disait le manifeste du parti catholique aux électeurs, à la veille des élections générales de 1884, nous soutiendrons, dans la lutte des intérêts matériels et économiques, le faible contre le fort, en recherchant une voie de juste compensation pouvant satisfaire les intérêts des grands et ceux des petits, tout en faisant passer la sollicitude pour les besoins moraux avant celle pour les besoins matériels. Dans ce but, nous demandons l'organisation autonome des corps de métiers, et adapter cette organisation aux mœurs, à l'état de la science et aux progrès de l'époque, ne nous paraît aucunement irréalisable ¹. »

Depuis l'époque de la grande initiative prise par Mgr de Ketteler, les catholiques n'ont jamais négligé dans leurs congrès annuels de confier à une section spéciale la mission d'étudier, au point de vue chrétien, les côtés les plus importants de la question sociale.

Après le programme de Haid, de profondes divisions s'étaient manifestées parmi les socialistes catholiques; la scission s'accrut dans les congrès suivants, et au congrès de 1882, à Francfort, les délégués de l'Allemagne du Nord ne purent s'entendre avec les autres délégués de l'Allemagne catholique.

Dans la trente et unième assemblée générale à Amberg, en 1884, la section d'études sociales, présidée par le prince de Löwenstein, remit à l'assemblée un long rapport sur les trois importantes questions de l'usure, du dégrèvement de la propriété foncière et des salaires.

1. Voy. *l'Association Catholique*, du 15 octobre 1884, p. 492.

Le comité d'Amberg, bien qu'admettant le prêt avec intérêt, a reconnu que l'abus qui en a été fait dans la société moderne est nuisible et ne saurait se justifier.

« La funeste prépondérance acquise par le capital dans tout ce qui touche à l'économie, disait le rapport de la commission, ne peut être vaincue que moyennant une réorganisation complète des relations sociales, sur la base de l'ordre juridique et moral correspondant au droit naturel et à la doctrine chrétienne. » Considérant le désordre qui règne actuellement, les moyens les plus propres à faire échec à la toute-puissance du capital sont : « *a*) le retour aux dispositions législatives fixant le taux maximum de l'intérêt pour les différentes espèces d'opérations de crédit; *b*) la régularisation et la surveillance des opérations d'escompte sur l'or et les effets de commerce, dans le but surtout d'empêcher les spéculations frauduleuses et les jeux de Bourse à découvert; *c*) la punition sévère de l'usure, non seulement dans le cas de prélèvement d'un intérêt excessif par suite de besoin ou d'ignorance de la part du débiteur, mais toutes les fois que le taux légal maximum serait dépassé, et surtout quand le prêt usuraire deviendrait un métier ».

Le comité d'Amberg a reconnu la nécessité d'une législation du travail conçue dans le sens chrétien, et pouvant assurer à l'ouvrier les garanties suivantes : fixation légale d'un maximum de durée de la journée de travail selon les diverses branches d'industrie et selon l'âge de l'ouvrier, la réduction aussi complète que possible du travail du dimanche et du travail de nuit, l'interdiction de l'emploi de femmes mariées dans les usines. La législation sociale et l'organisation corporative, doivent, d'après les catholiques réunis à Amberg, « avoir pour but principal d'assurer l'équilibre et la stabilité dans la production et la consommation ».

Ainsi, les socialistes catholiques et les catholiques sociaux d'Allemagne qui, au temps de Ketteler, professaient une confiance plus grande dans l'action sociale de l'Église que dans celle de l'État, se sont progressivement ralliés de plus en plus aux théories et au programme des « Staats-socialist ».

Mais quelle a été, quelle est encore maintenant, l'attitude des socialistes catholiques d'Allemagne, vis-à-vis des « Staats-socialist » et du programme de réformes sociales entrepris par le gouvernement allemand ?

Les économistes et les publicistes catholiques qui se sont occupés de la question sociale pendant et après les luttes du « Kulturkampf », se sont trouvés dans une position des plus difficiles. Continuer à compter sur l'initiative privée, eût été puéril, alors que Ketteler lui-même avouait, dans les dernières années de sa vie, qu'il jugeait l'intervention de l'État nécessaire ; d'un autre côté, recourir entièrement à l'État au moment même où le gouvernement se livrait à la plus active persécution contre l'Église, c'était négliger par trop les intérêts catholiques.

C'est pour ces raisons que, pendant la première période comprise entre les publications de Mgr de Ketteler et le commencement du « Kulturkampf », les socialistes catholiques allemands exposent des théories économiques et des projets de réforme, tandis que pendant la seconde période ils cherchent avant tout à grouper fortement les ouvriers catholiques en sociétés servant le double but de défendre les intérêts de l'Église et de concourir à améliorer le sort des travailleurs.

Il est évident cependant que les doctrines des socialistes catholiques ont plus ou moins pour origine commune celle des « Staats-socialist », et que les uns et les autres, quoique partant de points différents, et quoique ayant des buts quelque

peu dissemblables, entendent parcourir presque toujours la même voie.

Le régime des corporations, qui est celui que recommandent presque tous les socialistes catholiques d'Allemagne, et depuis une dizaine d'années les socialistes catholiques de France, sert aussi de point de départ aux « Staats-socialist » : et quiconque examine le plan de réformes exposé par Hitze voit de suite qu'il ne s'écarte pas beaucoup de celui des socialistes d'État, et qu'il existe entre eux des affinités essentielles.

D'après la théorie des « Staats-socialist » tous les patrons et tous les travailleurs devraient être groupés en corporations. Nul ne devrait pouvoir exercer une industrie sans faire partie de la corporation correspondante ; nul ne pourrait entrer dans les corporations sans subir au préalable un examen de capacité et sans avoir à compter avec les limitations de nombre. Les établissements de la grande industrie devraient former des corporations régionales ou nationales, et les corporations d'un même métier, résidant dans différentes villes, des fédérations nationales.

Il y a un grand nombre de socialistes d'État qui ne s'arrêtent pas là. Ils veulent que l'État ne soit pas seulement le régulateur de la production, mais encore celui de la population ; ils veulent que la loi, en restreignant la liberté de domicile, en proscrivant l'émigration des campagnes et l'accroissement rapide de la population des villes, s'oppose encore au mariage des prolétaires. Or les catholiques ne peuvent accepter ces théories, quelles que soient d'ailleurs leurs idées économiques ; ils admettent seulement assez souvent la nécessité de régler la production. La « Frei Vereinigung der Katolischen Politiker », réunie à Mayence le 15 août 1887, après avoir énoncé un certain nombre de thèses qui devaient logiquement conduire à limiter le droit de mariage des prolétaires, dut,

après avoir blâmé la tendance des ouvriers à se marier sans ressources suffisantes, se borner à ces affirmations platoniques et déclarer qu'elle ne pouvait aller plus loin, en présence des droits imprescriptibles de l'Église sur la législation du mariage.

Il règne d'ailleurs dans le parti catholique social un fort courant, qui, tout en répudiant le libéralisme économique, témoigne d'une confiance très limitée dans le rétablissement des corporations, et regarde d'un œil soupçonneux l'accroissement et l'extension du rôle de l'État. Ce courant, que dirige l'abbé Shings dans les *Christlich-soziale Blatter*, est opposé au rétablissement des corporations obligatoires, qui, une fois admis, pourrait placer les catholiques dans une position de grande infériorité vis-à-vis des protestants, sans compter que le système de bureaucratie appelé à appliquer les réformes du socialisme d'État serait hostile aux intérêts et à l'avenir du catholicisme.

« Les vieilles corporations, écrit Schings, étaient une création de l'Église. C'est parce qu'elles constituaient des associations religieuses et qu'elles conservaient ce caractère, qu'elles ont eu vie et solidité... L'esprit chrétien formait comme un lien de famille entre les patrons, les compagnons et les apprentis. Le jour où la Renaissance et le protestantisme ont eu détruit cet esprit, elles ont reçu un coup mortel. Eh bien, comment des corporations obligatoires devant comprendre forcément tous les artisans sans distinction de religion, pourraient-elles produire ces utiles résultats? Comment cet esprit de famille pourrait-il exister là où le patron serait protestant, le compagnon israélite, et l'apprenti catholique ou *vice versa*? Une corporation composée de protestants et de catholiques n'aurait aucune consistance et ne pourrait que paraître extérieurement unie grâce à l'autorité. Or l'autorité qui s'impose peut contraindre les hommes, mais ne crée rien de spontané :

« le bâton de l'agent de police peut effrayer, il ne saurait faire surgir l'eau pure d'un rocher comme la verge de Moïse ».

D'ailleurs « le bâton de l'agent de police est déjà trop puissant dans l'empire allemand, et le nombre de citoyens qui vivent sous la férule gouvernementale est déjà assez grand ». Que les artisans « se gardent de sacrifier sur l'autel du Dieu-État la liberté civile qui leur reste ». Lorsqu'on aura réuni « dans les corporations obligatoires, les ouvriers catholiques et les ouvriers protestants sous la haute direction de l'État, l'indifférence religieuse, le protestantisme, feront de rapides progrès, sous l'égide de l'égalité confessionnelle qui est le principe constitutionnel de la Prusse. Et c'est avec grande raison que Windthorst a pu dire à l'assemblée des catholiques à Munster : « Si nous ne voulons pas des corporations obligatoires, c'est parce qu'avec elles, nous catholiques serions les serviteurs, et les protestants seraient les maîtres... »

A la suite du congrès de Fulde, presque tous les ecclésiastiques d'Allemagne s'occupent plus ou moins sérieusement de la question sociale; le plus grand nombre d'entre eux accepte avec quelques restrictions, voulues par l'esprit du catholicisme, les idées des « Staats-socialist »; une autre partie, sans accepter les doctrines de l'école libérale, regarde d'un œil défiant le pouvoir envahissant de l'État. Le haut clergé même reconnaît, du reste, que la plupart des prétentions des ouvriers sont justes, et que l'on doit beaucoup faire pour rétablir, au moins en partie, un système d'économie sociale plus conforme aux principes du christianisme.

Le mouvement catholique social est d'ailleurs si large en Allemagne qu'il a entraîné peu à peu tous les ordres religieux. Les jésuites eux-mêmes, ont montré dans leur importante revue, *Stimmen aus Maria Laach*, qu'ils entendaient non seulement adhérer aux idées des socialistes d'État, mais qu'ils

pouvaient à l'occasion en être les précurseurs. Le Père Lehmkühl, qui a étudié les questions sociales avec beaucoup d'intelligence, croit non seulement que l'État doit réglementer la journée de travail, mais que dans les pays où le contrat librement passé entre l'ouvrier et le patron produit soit l'oppression, soit le danger de l'oppression de l'ouvrier, les pouvoirs publics peuvent et doivent même, selon les circonstances, fixer un salaire minimum et surveiller l'application de la règle.... Dans les circonstances actuelles, la réglementation directe et indirecte du salaire, semble en effet s'imposer à la sollicitude des pouvoirs publics.

Il est à noter qu'aucun catholique ne se fait plus actuellement l'illusion que des réformes de quelque importance puissent être réalisées sans l'intervention de l'État. Ceux-mêmes parmi les évêques qui ont subi, au cours de la lutte entre l'Église et l'État, des arrestations, qui ont été persécutés et condamnés, se retournent désormais anxieux vers l'État, sans le secours duquel, croient-ils, toute tentative de réforme demeurerait vaine.

Mgr Korum, évêque de Trèves, après avoir raconté, dans un discours des plus éloquentes au Congrès de Liège, toutes les persécutions souffertes, après avoir énuméré tout ce que le clergé a fait en Allemagne pour améliorer le sort des ouvriers, a déclaré hardiment qu'il fallait agir bien plus énergiquement encore, mais que rien d'efficace ne pourrait être fait sans le concours actif de l'État.

A la Conférence de Berlin, le mémoire radical présenté par l'ouvrier-mécanicien français Delahaye et inséré *in extenso* dans le protocole des délibérations, a reçu un accueil favorable ou tout au moins bienveillant de la part du seul ecclésiastique présent à la Conférence, Sa Grandeur Mgr Kopp, archevêque de Breslau et délégué par l'empereur

d'Allemagne; « chose significative », fait remarquer l'« Association catholique ».

Le centre catholique au Reichstag, dirigé naguère par Windthorst, a été le véritable arbitre de la situation parlementaire, car il décidait par ses votes de la victoire des conservateurs ou de celle des nationaux-libéraux. Il est, par conséquent, facile de comprendre quelle est l'importance du parti catholique dans la législation sociale en Allemagne. Von Windthorst qui était chef du centre catholique était, à la vérité, peu versé dans la science économique. Ancien ministre du roi de Hanovre, avide d'un pouvoir auquel il n'était parvenu qu'après nombre d'années d'inutiles efforts, il s'est occupé avant tout de questions politiques, laissant le soin des questions sociales à quelques prélats intelligents. Les catholiques allemands ont adopté une devise très heureuse : dans la question religieuse, disent-ils, d'abord catholiques, ensuite allemands; dans les questions politiques, d'abord allemands, ensuite catholiques.

Le centre catholique a été, jusqu'ici, en Allemagne, et il est encore, l'arbitre de la situation parlementaire puisque, grâce à la répartition des groupes au Reichstag, il a décidé, par ses votes, de la victoire des conservateurs ou de celle des nationaux-libéraux.

En réalité, von Windthorst qui a été, jusqu'à sa mort, le chef des catholiques, s'est occupé bien plus des questions politiques que des questions sociales. Orateur énergique et agitateur remuant, il manquait à la fois de science et de cette hauteur de vues si nécessaire à qui veut s'occuper de la question sociale¹.

1. Cf. sur Windthorst, la biographie apologétique de Kannengierer; *Catholiques allemands*, pp. 1-48. Cf. ensuite, en sens opposé : *La Société de Berlin*, 23^e édit., chap. x : *M. de Windthorst et les Catholiques*, par Paul Vasili (1887, Paris), pp. 110-118.

Cependant, le Reichstag a dans son sein des prêtres intelligents, tels que l'abbé Hitze, qui n'ont jamais cessé de demander et qui demandent encore une législation ouvrière sérieuse, et qui consacrent toutes leurs forces à ce noble but.

Le centre catholique allemand, quoique dévoué au Vatican, et défenseur constant des intérêts de l'Église catholique, garde son initiative propre en matière politique et sociale. Le baron de Frankenstein, député du centre catholique et alors vice-président du Reichstag, écrivait, il y a quelques années, au nonce apostolique : « Je n'ai pas besoin de dire que le Centre a toujours été heureux de se conformer aux ordres du Saint-Siège, chaque fois qu'il s'agissait de lois ecclésiastiques, mais je me suis déjà permis d'écrire en 1880 que le Centre était dans l'impossibilité absolue d'obtempérer à des ordres concernant des lois non ecclésiastiques. Selon moi, ce serait un mal pour le Centre et une source de graves ennuis pour le Saint-Siège, si le Centre demandait les instructions du Souverain Pontife au sujet de lois qui n'ont aucun rapport avec les droits de notre Sainte Église ».

Le centre catholique a presque toujours manifesté peu de propension pour le système d'assurance obligatoire, en quoi il a eu tort et s'est montré peu élément. L'abbé de Winterer a dit en effet, dans la séance du 4 avril 1889, au Reichstag : « Quand plus de 13 millions d'hommes auront un droit reconnu à l'entretien, de la part de l'État, dans leur vieillesse ou en cas de maladie, ces fils adoptifs sauront bien s'adresser au père qui les nourrit pour lui rappeler ses devoirs, et ils diront bien vite qu'un père qui donne trop peu à ses enfants n'est pas un bon père... Les masses, qui compteront sur le devoir de l'État, oublieront leurs devoirs envers elles-mêmes, et les devoirs envers la famille. Les enfants, au lieu de

s'intéresser au sort de leurs parents, les familles, au lieu de s'occuper de leurs serviteurs, se retourneront vers l'État comme ayant les grands et les principaux devoirs. Il sera regardé comme la providence universelle, mais comme il sera loin de pouvoir donner tout ce qu'on lui demandera, ce n'est pas la paix qui régnera dans la société mais l'antagonisme. Alors les partisans de la démocratie sociale se lèveront et diront : « L'État est la providence universelle ; non pas l'État actuel, mais l'État socialiste ». Néanmoins, quoique par le fait d'une prévention naturelle les catholiques aient craint d'abord l'intervention de l'État, ils ont dû peu à peu revenir sur ce sentiment et reconnaître la nécessité de l'action gouvernementale. Après avoir appuyé de leur concours quelques-uns des projets d'assurance obligatoire et presque tous les projets de législation sociale, ils suivent actuellement avec une grande ardeur, un programme qui n'est pas moins hardi que celui des socialistes d'État. L'observateur attentif, quel que soit le parti auquel il appartient, quelles que puissent être ses idées, voit de suite que cet accord des catholiques allemands sur le terrain de la question sociale est un fait d'une importance considérable. Les catholiques représentent un bon tiers de la population de l'empire d'Allemagne ; ils ont un programme, une direction, uniques, une discipline admirable. La division des partis parlementaires est telle que très souvent les catholiques du centre sont maîtres de la situation. Si les économistes, les écrivains, les publicistes catholiques poussent leur parti plus avant dans la voie qu'il suit, s'ils ont le courage d'aller jusqu'aux conséquences des principes qu'ils exposent avec tant d'animation, on ne peut dire où ils s'arrêteront et s'ils n'arriveront pas à dépasser même nos prévisions les plus hardies.

CHAPITRE VII

LES SOCIALISTES CATHOLIQUES ALLEMANDS ET LEUR ŒUVRE SOCIALE

La propagande catholico-sociale. — Journaux et revues du parti catholico-social. — Le Père Kolping et les « Gesellenvereine ». — L'action du clergé. — Les « Arbeiter Vereine », et leur programme. — Le mouvement catholique ouvrier. — Les industriels catholiques et l'*Arbeiterwohl*. — Les « Bauern Vereine » de Westphalie et le baron de Schorlemer-Alst. — Les théories sociales et le programme du baron de Schorlemer-Alst. — Importance, crédit, expansion des « Bauern Vereine ». — Les « Bauern Vereine » dans l'Allemagne catholique. — Leur influence sur l'économie agraire du pays. — La « Landschaft » catholique. — Le crédit aux petits agriculteurs catholiques. — Les « Nassauischer Bauern Vereine ». — Le clergé allemand et le mouvement catholico-social.

Le parti catholico-social s'étend par le fait de la propagande de ses écrivains et de l'activité du clergé, mais surtout grâce à l'influence de la presse et à l'organisation des sociétés.

Les catholiques allemands ont une presse très bien organisée, à laquelle collaborent souvent des hommes de beaucoup de valeur. Autour de la *Germania*, leur organe principal, se groupent, en assez grand nombre, des journaux politiques, des revues, de petites feuilles hebdomadaires, assez bien écrits et souvent très compétents dans la question. L'*Arbeiterwohl*, dirigé par Hitze, l'*Historisch-politische Blätter*, le *Cristlich-sociale Blätter* de l'abbé Schings, sont des revues très bien rédigées, où les principaux problèmes économiques sont abordés avec hardiesse et traités avec science.

Il n'y avait en 1814, en Allemagne, qu'un seul grand journal catholique, le *Rheinische Merkur*, dirigé par le célèbre Goerres, il y en a à présent environ 450 dont plusieurs ont un grand tirage. Le *Presskaplan*, ou « prêtre-journaliste » est actuellement un type très répandu en Allemagne.

IL Y AVAIT EN 1880, DANS TOUT L'EMPIRE :

60 organes paraissant 6 ou 7 fois par semaine.

38	—	—	3	—	—
42	—	—	2	—	—
46	—	—	1	—	—

EN 1890, IL Y EN AVAIT :

94	paraissant	6 ou 7 fois par semaine.
48	—	3 — —
53	—	2 — —
75	—	1 — —

Ce n'est pas seulement le nombre des journaux catholiques allemands qui s'est accru, leur importance a augmenté proportionnellement¹.

La presse, dont le rôle est si actif, si important, a de plus pour auxiliaires un grand nombre d'associations catholico-sociales étroitement unies entre elles et ayant le même programme social.

Ce qui est, à la fois, incontestable et digne de remarque, c'est que les socialistes démocrates gagnent peu de terrain dans les districts catholiques, où les conditions économiques des classes populaires sont plutôt plus mauvaises que dans le reste de l'empire. Dans la province rhénane et en West-

1. J'ai relevé cette statistique dans l'ouvrage de Kannengieser : *Catholiques allemands*; cependant, comme il s'agit d'un auteur très optimiste, il y a lieu de faire des réserves sur ce qu'il affirme.

phalie, où les mineurs et les ouvriers sont presque tous catholiques, à Essen, à Crefeld, à Gladhac, à Bochum, à Dortmund, les socialistes démocrates se sont heurtés à des obstacles insurmontables dans leur propagande. Ce n'est qu'à Cologne et à Munich que le mécontentement a poussé un assez grand nombre d'ouvriers à entrer dans les rangs de la démocratie sociale.

Sur les 36 députés socialistes faisant partie du Reichstag, 25 ont été élus par des pays totalement protestants.

Il est vrai que Munich est une des citadelles du socialisme, et que toute la Bavière a de grandes sympathies pour Vollmar. Mais il faut noter que Vollmar n'est ni un intransigeant autoritaire comme Bebel, ni un collectiviste outré comme Werner. De famille noble et catholique, d'une nature fervente, il mit dans d'autres temps, son épée au service de l'Église, et il fut officier dans la petite armée pontificale. Orateur brillant et écrivain plein de finesse, il se sépara peu à peu de Bebel, de Liebknecht ; il n'a désormais que peu d'idées en commun avec ses anciens compagnons ; c'est un vrai possibiliste, et c'est l'intelligence la plus haute et la plus sérieuse que compte le socialisme allemand¹.

Longtemps avant que l'illustre archevêque de Mayence eût enseigné du haut de la chaire de sa vieille cathédrale le verbe du socialisme chrétien aux foules impatientes, le Père Kolping, d'abord humble cordonnier, plus tard prêtre, avait, dès l'année 1847, puissamment aidé le développement des associations catholiques ouvrières dans toute la vallée du Rhin.

« Pas de vaines paroles, disait Kolping, elles enveniment les plaies ; la charité seule peut tout faire. »

1. Sur Vollmar, son passé, sa rupture avec Bebel et Liebknecht, et sur les sympathies dont il jouit parmi les catholiques, cf. de Wyzeva : *Le Mouvement socialiste en Europe*, pp. 125-147 et 255-276.

Et sa propagande fut si active, si féconde, qu'en dix-huit ans, de 1847 à 1865, il réussit à répandre ses associations ouvrières « Gesellenvereine », dans tout le pays rhénan. Chaque « Gesellenverein », placée sous la direction d'un comité, composé d'un président, toujours ecclésiastique, de deux surveillants, de quatre aides et d'un ancien, tous de la classe ouvrière, avait un cercle, un hospice, une auberge, où les associés en voyage étaient sûrs de trouver du secours et un gîte. A la mort de Kolping, en 1865, il y avait dans tout le pays rhénan environ 400 « Gesellenvereine », qui comptaient 80,000 membres.

Dès l'époque de la publication de son remarquable ouvrage sur la question sociale, Ketteler avait vu de quelle importance pouvait être pour le parti socialiste catholique le développement des associations ouvrières fondées par le Père Kolping, et il les fit adopter et soutenir par les socialistes catholiques, puis vinrent les luttes du « Kulturkampf », et les catholiques sentirent plus vivement le besoin de s'organiser et de rester unis pour mieux résister aux persécutions du gouvernement.

Le clergé, comprenant quels avantages il pourrait retirer des associations ouvrières catholiques, s'efforça de les faire prospérer le plus possible, et la grande extension que prirent ces associations est due principalement à des ecclésiastiques, tels que le recteur Shings, le vicaire Kronenberg d'Aix-la-Chapelle, le vicaire Laaf d'Essen, le « Domecapitular » E. Klein de Paderborn, et surtout à l'abbé Arnold Bongartz. Les statuts de ces associations, successivement modifiés, tournent cependant tous autour d'un même type. Chaque association catholico-sociale s'oblige à se conserver fidèle aux leçons de l'Église, et les membres ne peuvent faire partie des associations de la démocratie sociale qui renient Dieu et se séparent radicalement du programme de l'Église : *Extra Ecclesiam nulla salus*. Quoiqu'elles aient souvent, selon les métiers, des

patrons différents, elles vénèrent principalement Saint Joseph qui fut un humble ouvrier, et quelquefois aussi Saint Paul, un autre ouvrier, défenseur ardent des droits du travailleur. Les membres associés doivent être ouvriers et catholiques, et les personnes riches ou les industriels ne peuvent en faire partie que comme membres honoraires ne prenant pas de part active à la direction de la Société. Les personnes proposées à la direction doivent posséder la confiance du clergé, mais ne sont pas des prêtres. Les ouvriers doivent, d'un commun accord, et par tous les moyens en leur pouvoir, s'efforcer de se soustraire à la tyrannie du capital, de ne pas se mettre à sa remorque : *im Schlepptau des Kapitals*. Les grèves et les coalitions des travailleurs, qui, étant donné le système économique actuel, sont souvent la seule arme dont disposent les ouvriers, ne doivent pas être proscrites d'une manière absolue. La politique doit être bannie des associations, mais si les intérêts de l'Église venaient à être menacés, le devoir commanderait de se jeter dans la lutte. Il importe que les ouvriers soient étroitement unis entre eux, et qu'ils puissent s'entretenir avec calme de leurs propres intérêts. Qui pourrait connaître mieux que les ouvriers les besoins et les souffrances de leur classe? qui saurait mieux qu'eux signaler les maux qui les affligent, et lutter plus activement pour leur bonheur? Mais ce ne sont certainement pas les vaines promesses et les mirages séduisants de l'école libérale qui sauveront l'ouvrier de la tyrannie du capital, c'est l'union entre les travailleurs, l'union de tous ceux qui souffrent plus ou moins de la même manière, et qui poursuivent le même but. Or, si chaque association a sa sphère d'action propre, dépendante des circonstances locales, toutes ensemble doivent avoir pour guide un idéal commun, et tendre vers un même résultat.

« Quæ congregationes, dit un rapport sur les « Arbeiter Vereine », id agunt et expetunt, ut fides catholica nec non morum sanctitas in sodalium animis alatur, confirmetur, augeatur atque vitæ conditio in meliorem statum redigatur. Regimen aut certe regiminis summa penes clerum est.

« Ad finem propositum contendunt, eo quod :

« 1^o Vitam omnem religionis imbuere et ordinis cujusque virtutem amplificare et exercere student ;

« 2^o Concionando et disserendo sodales edocent ;

« 3^o Ea instituunt, quæ ad emendandam et sublevandam operariorum conditionem idonea videntur esse :

« 4^o Sodalium animos ad humanitatem, liberalitatem, honestatem confirmare nituntur.

« Patrones hæc congregationes venerantur plerumque S. Josephum, S. Paulum, alios. In numerum sodalium, quicumque operariorum fidem catholicam profitetur, ætatis annum duode vicesimum excessit neque civilis honoris aut existimationis experts est. »

Il existe actuellement des Sociétés catholiques de compagnons, « Katholische Gesellenvereine », sur le modèle de celle de Kolping, des Sociétés catholiques d'apprentis, des Associations de maîtres-ouvriers, d'ouvriers-mineurs, etc.

Les Sociétés du type de Kolping sont très nombreuses ; elles comptent près de cent mille membres et sont multipliées dans presque toutes les villes catholiques. Elles ont un but d'éducation et d'instruction ; elles tiennent même parfois une caisse d'épargne, et sont arrivées, comme à Berlin, à fonder une académie destinée à former le goût des ouvriers qui se préparent aux travaux d'art et d'industrie.

Les associations ouvrières catholiques de production patronnées par Ketteler sont, par contre, peu nombreuses, par la raison qu'elles ont peu réussi. Les associations catholiques

de mineurs sont très importantes, surtout dans le bassin houiller de la Roer.

Il serait trop long d'exposer en détail les programmes et les tendances de toutes ces associations. Cependant, avant de clore ce rapide examen il est bon de signaler les Sociétés catholiques d'épargne et de crédit, les Sociétés d'ouvrières catholiques, les Sociétés catholiques sociales si répandues, où sont admis des bourgeois et des industriels, et qui ont pour but unique la discussion de la question sociale, à un point de vue chrétien.

Dans ces associations, les prêtres parlent, au moins une fois par semaine, aux ouvriers, des droits des travailleurs, de la question sociale, du socialisme.

Les ouvriers prennent part aux discussions, et c'est ainsi que le prêtre apprend à connaître à fond les besoins, les tendances, les aspirations des classes ouvrières.

Quoique toutes les associations d'ouvriers catholiques tendent plus ou moins vers des buts identiques, elles ne sont liées entre elles par aucune obligation, et chacune d'elles s'efforce de ne pas étendre son action au delà des limites de son programme. Mais le besoin d'un lien plus fort, la nécessité d'une direction unique et d'un programme commun, les poussent chaque jour davantage à se réunir en un seul faisceau.

En présence de la vaste agitation patronnée par le clergé parmi les ouvriers catholiques allemands, les industriels catholiques ont senti la nécessité de s'unir. C'est ainsi que s'est formée, sur l'initiative de quelques industriels, une association de patrons, présidée actuellement par Frantz Brandts, qui a pour secrétaire général l'abbé Hitze et pour organe l'*Arbeiterwohl*.

L'*Arbeiterwohl* est une des revues allemandes les mieux

écrites, elle ne manque ni de largeur de vue ni de hardiesse, et Brandts est un partisan convaincu de la réglementation du travail par l'État.

L'association (convaincue qu'une lutte efficace contre les inconvénients multiples de la grande industrie et les dangers qui menacent la société civile n'est possible qu'en prenant pour base le christianisme), et ne s'occupant aucunement de questions politiques, se propose pour but de concourir à l'amélioration du sort des ouvriers.

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'association s'efforce d'atteindre ce but en soignant les intérêts religieux, moraux et matériels de la classe ouvrière, et plus particulièrement :

1° En secondant les efforts tendant à relever l'éducation et la vie chrétienne; encourager la bonne conduite des ouvriers dans les usines, le repos du dimanche; organiser chrétiennement et étendre les associations d'ouvriers et d'ouvrières, leur fournir des lectures morales et instructives, etc.

2° En favorisant un rapprochement entre les patrons et les ouvriers, par l'intérêt que les premiers prendraient à la situation de famille des seconds, etc. ;

3° En améliorant les habitations des travailleurs (Logements sains et à bon marché, loyers modérés, etc.) ;

4° En pourvoyant à l'éducation, à l'instruction, à la récréation (Asiles pour l'enfance, Instituts pour l'enseignement de l'économie domestique et du travail manuel des femmes, Enseignement des matières élémentaires et techniques, Associations récréatives, etc.) ;

5° En créant, par la coopération des ouvriers, des institutions économiques à leur profit (Caisse de secours aux malades, Caisse d'épargne, Caisse de secours et d'avances, Caisse de secours pour la vieillesse et les veuves, Tribunaux

d'arbitrage, Fournitures d'aliments de première nécessité à bon marché, Lutte contre l'usure, etc.);

6° En soignant l'hygiène des ouvriers et des ouvrières (Bonne aération des usines, Établissements balnéaires, surveillance des sages-femmes, Prohibition du travail trop prolongé, Fixation du temps de travail des femmes et des enfants, etc.);

7° En créant des institutions protectrices de la santé et de la vie des ouvriers (Institutions de prévoyance, Assurance des ouvriers contre les revers de fortune).

Claudio Jannet dit que l'Association des Industriels allemands est une de ces œuvres qui font la force des catholiques d'Allemagne. Et c'est, en effet, une chose bien rare, de voir de grands industriels patronner et protéger des institutions que la plupart des industriels du reste de l'Europe repoussent au nom de leurs propres intérêts.

L'*Arbeiterwohl*, discutant pratiquement les intérêts et les besoins de la classe ouvrière, n'est arrêté ni par les préjugés de classes, ni par des préjugés religieux, dans l'examen des questions fondamentales de notre organisation économique, et les conclusions auxquelles il arrive, aussi bien que les concessions qu'il fait chaque jour aux revendications des socialistes, sont bien plus larges et plus substantielles que celles que font, en général, les industriels de l'Allemagne protestante.

Mais si, dans les villes industrielles, le clergé allemand n'a pas cessé et ne cesse point de s'occuper de la question sociale, de réunir les ouvriers et les industriels, et de leur imposer l'étude des problèmes les plus essentiels de la société moderne, il ne s'est montré ni moins actif, ni moins persévérant dans les campagnes.

En juin 1868, dans la première réunion des Associations

catholico-sociales, une section permanente fut nommée pour s'occuper « du relèvement moral et de l'amélioration, au point de vue économique, du sort de la classe ouvrière ».

Le baron de Schorlemer-Alst, un des gentilshommes les plus nobles et les plus catholiques de la province de Westphalie, faisait partie de cette commission.

En 1862, le baron Schorlemer-Alst, ayant abandonné la carrière militaire, s'était retiré dans ses propriétés de Westphalie, concentrées pour la plupart dans l'arrondissement de Burgensteinfurt.

La Westphalie, différente en cela des provinces de la Prusse-Orientale, n'a que peu de grands fiefs : la propriété foncière est très divisée, et le pays a une constitution rurale très semblable à celle de la France. Le sort des paysans y est par conséquent moins misérable que dans la plupart des autres provinces germaniques.

Pourtant, depuis l'année 1850, la liberté des contrats, du taux de l'intérêt, des changements de domicile, la faculté accordée à tous d'émettre des lettres de change, finirent par engager les paysans dans la voie désastreuse des dettes, et par faire passer une grande partie des petites propriétés dans les mains des grands propriétaires et des banquiers.

Le baron de Schorlemer-Alst vit le grave péril que courait la prospérité des paysans, et en 1862 il invita sept grands propriétaires, ses voisins, à étudier une question aussi difficile ; d'accord avec eux il forma une Union pour la défense des intérêts agricoles. Plus tard, ayant publié quelques ouvrages importants sur la réforme des lois de succession et sur l'état de la propriété foncière, il créa dans toute la population westphalienne une agitation marquée, dans le sens de ses idées.

Un petit cultivateur de l'arrondissement de Reklingshausen,

appelé Breuker, répondit immédiatement à l'initiative du baron de Schorlemer-Alst, en fondant dans son arrondissement une association de paysans.

En 1867, les associations fondées sur l'initiative de Schorlemer-Alst se réunirent dans une association centrale et nommèrent pour leur président le baron d'Alst, et pour vice-président l'agriculteur Breuker, les deux hommes à qui on devait la création de ces « Westfälischer Bauern Vereine » qui devaient, peu d'années après, avoir une si grande influence sur l'économie sociale du pays.

Dans un de ses discours prononcé en 1887, l'illustre baron a raconté les difficultés qu'il a rencontrées au début de son apostolat : « Lorsque naquirent les premières « Bauern Vereine », dit-il, nous ne trouvâmes partout que de l'opposition ».

« Le mot *Bauer*¹ surtout soulevait un grand nombre d'objections. On proposait d'autres noms; personne ne voulait être paysan, et ce n'est pas un des moindres services rendus par les « Bauern Vereine », que d'avoir remis en honneur ce noble nom allemand, de paysan. Selon moi, aucun nom ne nous convient mieux à tous, depuis le prince jusqu'au dernier des manœuvres, que celui de paysan, et si nous travaillons tous ensemble, comme de loyaux paysans, pour le bien de la Patrie, nous pourrons porter ce nom avec honneur². »

Dans un autre discours prononcé le 18 février 1880, au Congrès des Agriculteurs allemands, à Berlin, le baron de Schorlemer-Alst dit : « Le devoir du grand propriétaire consiste principalement à se montrer un vrai chrétien, dans ses rapports avec sa religion et son église, dans sa famille, dans toute sa conduite personnelle... Il doit vivre chrétiennement, non seulement en public, mais en particulier. Nous devons

1. Paysan.

2. Jannet. *Le Socialisme d'État*, p. 197.

nous distinguer de ceux qui ne considèrent une grande propriété agricole que comme un emploi avantageux de leur capital, ou comme un moyen agréable d'échapper aux chaleurs de l'été. Nous devons partager les souffrances et les joies du peuple ; alors un lien entre la grande, la petite et la moyenne propriété sera facilement trouvé. Sur cette base, l'union sera faite le jour où tous, jusqu'au dernier des travailleurs, auront le sentiment qu'il existe un point de vue qui nous place tous au même niveau, c'est-à-dire que devant Dieu nous ne sommes que des serviteurs inutiles. C'est là qu'est la vraie égalité : nous verrons alors la vraie hiérarchie sociale se rétablir d'elle-même par la volonté toute spontanée des autres classes, et avec les meilleurs résultats. »

Les grands propriétaires, d'après Schorlemer-Alst, ont été jusqu'à ce jour trop avides de gain, trop insouciants des besoins du peuple, qu'ils ont poussé inconsciemment, par leur égoïsme, dans les bras de l'athéisme et de la démocratie sociale.

« La grande propriété doit, tout d'abord, savoir discerner son devoir, qui consiste à précéder dans la voie du progrès la petite et la moyenne propriété, et à savoir faire, dans ce but, des sacrifices même importants. Si elle se heurte à des préventions ou à des antagonismes, elle doit savoir en triompher par l'exemple et par une conduite pratique.

« En précédant ainsi les petits et les moyens propriétaires, il ne faut pas, je le dis bien haut, montrer les préventions d'un patronat orgueilleux, mais cette bienveillance réelle qui fait que l'on partage leurs souffrances, que l'on s'efforce, lorsqu'on est matériellement en situation de les aider, de vouloir le faire et de le faire de bon cœur. Je crois que si les grands propriétaires remplissaient leurs devoirs, que je ne puis qu'indiquer à grands traits, il ne serait point en réalité

aussi difficile de créer, sur le terrain de la question sociale, une étroite alliance avec la petite et la moyenne propriété. Je demeure convaincu que les privilèges dont on déplore l'abolition, mais qu'il est impossible de rétablir, seraient accordés volontairement et offerts spontanément par les petits propriétaires aux grands propriétaires qui vivent parmi eux, si ceux-ci remplissaient exactement leurs devoirs envers eux. Mais une chose est essentielle : à mon avis, si le grand propriétaire veut avoir de l'influence, il doit, dans toute son existence, être un type d'homme libre et indépendant. Or, c'est précisément pour remplir ces devoirs que le don inappréciable de l'indépendance qui est attachée à la grande propriété, lui a été accordé par la Providence. La chasse, le sport, sont certainement de très belles choses, dont je sais parfaitement apprécier la valeur; mais ce n'est point en cela, messieurs, que consistent les devoirs du grand propriétaire. Ils sont d'un ordre plus élevé. Ce n'est point à notre époque que l'on en peut méconnaître la gravité et l'urgence. Il y a des maux considérables qui demandent un remède, et des dangers imminents à éviter. Tous les grands propriétaires doivent avoir présent à l'esprit que nous pouvons à tous moments être précipités dans un abîme et voir éclater une tempête formidable ¹. »

Au début de son apostolat, Schorlemer-Alst se heurta à de nombreuses difficultés. Les milliers d'électeurs qui, après l'adoption du suffrage universel, furent lancés par lui contre des candidats du gouvernement, inquiétèrent M. de Bismarck, et, en 1871, un rescrit ministériel prescrivit la dissolution des « Bauern Vereine » de Westphalie, considérées comme des associations politiques, contraires à la loi. Pourtant le

1. Jannet, *Le Socialisme d'État*, p. 195.

baron de Schorlemer-Alst, au lieu de se décourager, poursuivit activement l'œuvre commencée. Les associations dissoutes se reconstituèrent sous d'autres noms, et, ayant fait subir de légères modifications à leurs statuts, elles purent reprendre une plus grande extension, malgré l'opposition du gouvernement, que les populations des campagnes considéraient le plus souvent comme l'ennemi de leur religion et de leur clergé.

Selon l'article 4 de leurs Statuts, il faut, pour faire partie de l'association, appartenir à une des deux confessions chrétiennes, exercer l'agriculture et posséder une propriété agricole d'une importance quelconque. La constitution du sol de la Westphalie, où la propriété foncière est très divisée, permet par conséquent à un très grand nombre d'agriculteurs, purs et vrais paysans, de faire partie de l'association, ce qui n'est donc pas, comme on pourrait le croire à première vue, un privilège pour les classes riches. Dans la Westphalie, le nombre de ceux qui ne possèdent même pas un petit morceau de terrain, est relativement très limité, et ainsi les plus petits agriculteurs, qui forment la majorité des habitants, peuvent faire partie des « Bauern Vereine ».

L'association, qui compte actuellement plus de vingt mille membres et qui s'étend dans toute la Westphalie, dans les cantons limitrophes du Hanovre, du duché d'Oldenbourg, dans la province rhénane, a un journal qui lui est propre, le *Westfälischer Bauer*. Ce journal a, actuellement, plus de vingt ans d'existence, et il est envoyé à tous les membres de l'association. Le *Westfälischer Bauer* s'occupe à la fois d'éducation, d'instruction et d'agriculture; il est rédigé par des hommes de valeur, et il est pour les petits agriculteurs un utile conseiller. Il prend une part des plus actives aux luttes électorales, et n'a pas peu contribué à donner à la West-

phalic un groupe de députés presque entièrement catholique.

Le *Westfälischer Bauer* est protectionniste jusqu'aux moelles, et presque toutes les pétitions dont il a pris l'initiative ont fini, grâce au crédit dont il jouit, par aboutir à la réforme de lois considérées comme contraires aux intérêts de la grande propriété. C'est à lui, par exemple, qu'est due, entre autres lois, celle qui assure aux agriculteurs la transmission intégrale de leurs domaines.

Les « *Westfälischer Bauern Wereine* » s'occupent surtout d'empêcher les jeunes agriculteurs d'abandonner la classe dans laquelle ils sont nés.

Le Comité directeur a garanti aux associés de nombreux avantages sérieux, grâce à des contrats habiles avec les Compagnies d'assurances.

Le *Westfälischer Bauer* cherche avec beaucoup d'adresse à soutenir l'agriculteur dans sa lutte contre les bas prix. En groupant les demandes de ses membres, il réussit à acheter aux grandes maisons, moyennant paiement immédiat, des semences et des engrais, des machines agricoles, du bétail, à des prix relativement très bas. Un bureau de vérification des semences et des engrais fonctionne actuellement, à Munster.

Le baron de Schorlemer-Alst provoque parmi les membres de l'association, la formation de Sociétés coopératives de consommation, et il a tenté également, quoique avec peu de succès, la vente en commun des produits agricoles.

Empêcher le fisc et la procédure judiciaire de détruire les petits héritages, a été une des plus grandes préoccupations de l'illustre baron de Schorlemer-Alst. Et pour atteindre ce but, il a créé des bureaux d'assistance judiciaire composés de juristes catholiques et d'hommes de loi d'une grande expérience, qui aident les membres des *Westfälischer Bauern*

Wereine à rédiger leurs testaments. De plus, pour éviter des procès inutiles et nuisibles aux membres des Associations, il a, depuis 1886, adopté des dispositions très utiles. Les membres qui ont des contestations à régler avec d'autres membres, ont recours, d'abord, à des arbitres, « Vergleichsamter », choisis parmi leurs voisins. Si le jugement de ceux-ci ne les satisfait pas, les parties nomment un tribunal arbitral, « Schiedsgericht », qui juge, la loi à la main, et dont les sentences ont pour les membres des « Westfälischer Bauern Wereine », la même valeur que celle des tribunaux ordinaires.

L'usure constituait pour les petits propriétaires westphaliens le plus grand danger. Aussi, le baron de Schorlemer-Alst n'a pas voulu négliger la question du crédit. Les « Bauern Wereine » servent d'intermédiaires à leurs membres pour les demandes et les offres de capitaux. En 1877, grâce à l'influence des « Bauern Wereine », la Diète provinciale a établi une Banque de Crédit foncier, « Landschaft », qui consent des prêts au 3 1/2 p. 100, plus 1/2 p. 100 pour l'amortissement et 0.25 p. 100 pour les frais d'administration. Le paiement d'une annuité de 4.25 p. 100 éteint la dette en quarante ou cinquante ans, selon que la « Landschaft » reconstitue plus ou moins rapidement, par intérêts composés, ses propres capitaux. Chacun sait que le Crédit agricole, pour procurer des avantages réels à l'agriculture, doit être à longue échéance, et par conséquent chacun comprend l'utilité de la « Landschaft ».

Pour le Crédit agricole à brève échéance, on a fondé cent quarante-cinq « Sparundlarlehncassen Wereine » ou Caisses de prêts mutuels, du type « Raiffeisen », groupées autour de la Caisse centrale, « Landliche Centralkasse », de Munster.

La Caisse centrale vérifie la comptabilité des Caisses

locales; elle escompte les effets qu'elles ont acceptés, elle reçoit leurs fonds et leur fait des avances en comptes courants. Comme elle peut prendre de l'argent dans des Banques et les Caisses d'épargne, elle avance aux Caisses locales plus qu'elle n'en reçoit. En 1887, la « Landlische Centralkasse » avait reçu des Caisses locales 1,375,764 marcs, et leur avait prêté 1,569,757 marcs; mais elle avait reçu elle-même en dépôt, des Banques du pays, 856,606 marcs, et elle leur en avait rendu 582,262. Au 31 décembre, son compte courant avec les Banques se clôturait par une dette de 221,756 marcs.

Le baron de Schorlemer-Alst, d'accord en cela avec presque tous les économistes catholiques allemands, soutient que la plus grande partie des maux dont souffrent les populations catholiques en Allemagne provient de l'introduction du droit romain dans ce pays, vers la fin du moyen âge. La liberté des échanges, la liberté de domicile, la liberté d'aliéner la terre, la plus grande facilité des relations commerciales avec les pays étrangers, sont, de l'avis du baron de Schorlemer-Alst, les principales, sinon les seules causes du présent malaise économique. Il croit, lui aussi, que l'on doit, par de sages mesures, rétablir l'équilibre entre la production et la consommation, et que l'État doit mettre un frein à la tyrannie du capital, en restreignant surtout le développement des Sociétés par actions.

L'exemple des « Westfälischer Bauern Wereine » fut bientôt suivi par plusieurs contrées de l'Allemagne agricole. Les « Bauern Wereine » de Bavière avec plus de 12,000 membres, celles de Silésie avec plus de 8,500, celles de Nassau avec plus de 3,000, du Grand-Duché de Bade avec plus de 4,000, celles du pays d'Eichsfeld avec 1,450, d'Arn avec 1,400, ont chacune leur journal propre, des Sociétés coopé-

ratives de consommation, des Caisses « Raiffeisen », et elles se répandent tous les jours plus rapidement.

L'année 1877 vit naître à Neuss, dans la province rhénane, par l'initiative du baron Félix de Loë, une Société d'économie populaire, qui se proposait de protéger les intérêts matériels de la population en ce qui regarde l'économie rurale, l'éducation du peuple, le commerce, les assurances. En 1882, cette association se transforma en « Reinischer Bauern Verein », et en 1888 elle comptait déjà plus de 29,000 membres. Différentes en cela des associations westphaliennes, les associations rhénanes ont donné une vaste impulsion aux Sociétés coopératives de consommation.

L'Association des vigneronns de la Province Rhénane mérite surtout de fixer l'attention : « Depuis quelque temps, dit l'abbé Bongartz, les conditions de l'industrie des vigneronns sont changées. Autrefois le consommateur de vin s'adressait au vigneron et faisait ses provisions ; mais les grands industriels achetaient les raisins en gros et ne vendaient que le vin travaillé par eux. Ce procédé de commerce a mis les petits vigneronns dans une situation précaire, en les obligeant, pour soutenir la concurrence, à vendre au même prix. Ensuite l'importation des vins rouges étrangers survint et la falsification augmenta considérablement. Il en résulta une diminution dans la vente des vins allemands, faute de qualité et de densité. Les choses en étaient là, lorsque les vigneronns prirent la résolution de se coaliser et de faire en commun ce qu'ils ne pouvaient pas faire isolément. L'Association fit construire et installer des locaux et des caves pouvant recevoir immédiatement après les vendanges tout le raisin des associés. Le vin est beaucoup mieux surveillé et mieux soigné que par les vigneronns isolés. La vente des pro-

duits est confiée à un comité choisi par l'Association et qui traite directement avec les acheteurs. Le vin jouit aujourd'hui d'une bonne réputation comme qualité et comme prix, et les petits vigneron, dont la situation s'est améliorée, ont repris courage. Les premières associations de ce genre furent fondées sur l'Aar : on en compte maintenant neuf avec 546 membres. Sur le Rhin il y en a trois avec 45 membres, sur la Meuse deux avec 153 membres. Total : 15 associations avec 734 membres.

Depuis 1882, le nombre de ces associations a considérablement augmenté, et le « Nassauischer Bauern Verein » fait à leur profit une propagande des plus actives.

Le baron de Schorlemer-Alst a commencé sa propagande au milieu des difficultés les plus considérables, en opposition avec le gouvernement et combattu par M. de Bismarck. On alla jusqu'à le menacer de le mettre sous la surveillance de la police, comme chef d'associations dangereuses. L'opposition pourtant s'est dissipée peu à peu, et l'année dernière, le poste de gouverneur de Westphalie fut offert à l'éminent député catholique du Centre.

Ce qu'il y a de tout à fait remarquable chez les catholiques allemands, c'est que l'initiative est partie d'en haut : ceux, parmi les catholiques, qui ont lancé les invectives les plus amères contre le système capitaliste, ceux qui ont blâmé avec la véhémence la plus grande les abus de la propriété et l'asservissement économique des classes laborieuses, ceux qui ont déploré avec le plus d'ardeur les maux de notre système bourgeois, ne sont pas des ouvriers, ce ne sont pas davantage de pauvres prêtres, ce sont des évêques, des chanoines, de riches gentilshommes, des industriels opulents, des personnes, en un mot, dont la position élevée est une garantie de modération, et qui doivent naturellement rester,

au point de vue économique et politique, fidèles au programme conservateur.

Le clergé est descendu dans l'arène et a pris part à la lutte, dès qu'il s'est persuadé que le libéralisme incrédule était aussi nuisible à la prospérité des travailleurs que dangereux pour l'avenir de l'Église. Le mouvement a commencé en haut, et les associations d'ouvriers et de paysans catholiques n'ont prospéré que depuis le moment où le grand Évêque de Mayence a blâmé, du haut de la chaire, avec peut-être plus de succès, quoique avec moins de savoir que Ferdinand Lassalle, les maux de notre organisation sociale.

Les études sur le socialisme catholique et les associations qui en forment le programme politique et économique ont suivi des routes parallèles : les délégués de ces associations se réunissent chaque année pour formuler d'un commun accord leurs revendications économiques et politiques, et tout le mouvement catholico-social, en dépit des longues persécutions qu'il a eu à souffrir de la part du gouvernement, et malgré les sarcasmes des libéraux, poursuit sa voie toujours plus ferme, plus prospère et plus hardie.

CHAPITRE VIII

L'ANTISÉMITISME ET LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN AUTRICHE

Rapide diffusion du socialisme autrichien. — Ses causes. — Antisémitisme et socialisme. — Maxen. — Le premier « Katolikentag » autrichien. — Rudolf Meyer et ses théories économiques et sociales. — Programme et tendances de Meyer. — Meyer et l'école libérale. — La morale économique contemporaine d'après Meyer. — Meyer et les corporations. — Les maux produits par le droit romain et l'école conservatrice. — Le programme des conservateurs. — Le groupe du Vaterland. — Le prince de Lichtenstein. — Critique de l'école libérale. — Le baron de Vogelsang. — La révolution de 1848 et ses conséquences. — Le triomphe de la bourgeoisie capitaliste. — Le capital et l'industrie. — Le capital de l'agriculture. — Réformes urgentes. — Succès de Vogelsang. — Rétablissement des corporations. — Législation sociale autrichienne. — Les devoirs sociaux des catholiques d'après Weiss-Blome. — Kuef Stein. — Costa Rossetti. — Les catholiques et l'État. — Congrès catholique — Socialisme catholique et socialisme d'État. — Le socialisme allemand et le socialisme autrichien. — Causes du développement rapide du socialisme catholique.

Le socialisme autrichien, aujourd'hui si vivace, si puissant, si redouté, était, il y a vingt ans, un parti assez limité et assez circonscrit. Il semblait incroyable que des régions entièrement agricoles, où l'industrie est encore assez peu développée, des pays qui tirent de la terre leurs principales ressources, et où l'agriculture elle-même n'est pas très avancée, pussent être envahis aussi rapidement par le socialisme. Mais la misère excessive des paysans, la diversité de races entre les différentes classes sociales, qui impriment un caractère de violence aux luttes économiques, l'absence d'une bourgeoisie

industrielle chrétienne, l'abus du capital de la part des Juifs, les excès de la spéculation qui ont caractérisé les quinze dernières années, les nombreux monopoles, la constitution économique du pays, ont fait pénétrer le socialisme jusque dans les régions les plus éloignées de l'empire.

L'antisémitisme en Autriche, comme dans beaucoup d'autres pays de l'Allemagne, n'est qu'une simple forme du socialisme.

Il ne faut point oublier que les Juifs, surtout en Autriche et en Hongrie, sont presque les détenteurs exclusifs de la rente industrielle; il ne faut pas oublier que la presse, la banque, la Bourse, sont entre les mains des Juifs, et que ceux-ci, au lieu de se fondre dans le reste de la population, comme en Angleterre, où l'on a pu voir même un lord-maire de Londres israélite, se tiennent isolés et s'efforcent de conserver leurs traditions et leur nationalité.

L'accroissement numérique des Juifs a suivi en Autriche et en Hongrie une marche parallèle à leur invasion dans le domaine économique. Tandis qu'en 1869, sur une population de 35,904,000 habitants, il y avait 1,154,000 Juifs, en 1880 il y en avait 1,640,708 sur une population de 37.741,000. Ainsi, tandis que la population chrétienne avait une augmentation annuelle de 0.77 p. 100, celle des Juifs augmenta tout au contraire de 27 p. 100.

Les israélites ne sont pas seulement en Autriche les maîtres absolus du commerce et des banques, mais ils travaillent activement à s'emparer encore de la terre. Ce n'est qu'en 1848 en Hongrie, et en 1862 dans les autres provinces de l'empire, que leur a été conférée la capacité de posséder des terres : eh bien, dans cette courte période, ils se sont emparés de 8 p. 100 du territoire de la Galicie; la famille Rothschild possède à elle seule le quart du territoire de la Bohême, c'est-à-dire un domaine territorial sept fois plus étendu que celui de

la famille impériale : en Hongrie, les israélites, qui n'étaient que 1 sur 22 dans la totalité de la population, possèdent actuellement près du tiers du territoire de la Monarchie de Saint-Étienne. Dans cette rapide conquête du sol ils sont aidés non seulement par les banques, mais encore par le fisc, qui met en vente chaque année nombre de petites propriétés. Ainsi, le système du salaire restant en vigueur, la moitié des ouvriers de l'industrie, et plus du quart des paysans, travaillent au profit d'une race étrangère, que la différence de religion rend encore plus impopulaire et plus odieuse.

Au surplus, les grands industriels et les grands propriétaires juifs ne cherchent nullement à améliorer la condition des travailleurs et à arriver par ce moyen à dissiper l'atmosphère d'impopularité et de haine dont ils sont enveloppés. Une enquête récente a montré que les ouvriers, dans tout l'Empire, sont traités avec plus de dureté et exploités avec plus d'avidité dans les domaines et les industries appartenant à des Juifs.

Ainsi, les pauvres paysans qui se livrent avec passion à l'antisémitisme, les ouvriers des villes et des campagnes qui écoutent religieusement le verbe antisémitique de von Schonerer, sont poussés à combattre les Juifs non point pour la cause religieuse, mais pour des raisons économiques.

Les prêtres, qui, dans les églises de la Monarchie de Saint-Étienne ou dans celles de Bohême ou d'Autriche, élèvent la voix contre les israélites usurpateurs, qui exploitent l'ouvrier, usurpent la richesse publique, monopolisent les deniers publics, les prêtres, qui prêchent le verbe antisémitique et les ouvriers qui s'exaltent à leur voix, sont des socialistes inconscients.

Dans un pays où l'aristocratie du capital est presque entiè-

rement israélite, dans un pays où l'ancienne noblesse féodale et les petits propriétaires fonciers sont menacés d'absorption par les Juifs, on peut facilement imaginer le succès et l'accueil qu'ont dû avoir les théories des socialistes catholiques et quel terrain propice elles doivent avoir trouvé.

Les œuvres de M^{sr} de Ketteler, dès l'époque de leur première apparition, avaient eu en Autriche comme en Allemagne une grande publicité, et avaient été lues non seulement avec intérêt, mais avec enthousiasme.

Maxen, professeur à Göttingue, ayant suivi à Vienne le roi de Hanovre, en qualité de précepteur de son fils, contribua beaucoup à populariser les idées de l'illustre évêque de Mayence. Maxen, porté par nature à la solitude et au dédain, vivait très retiré et ne s'occupait aucunement de politique. Il recevait cependant, chez lui, les jeunes gens de l'aristocratie viennoise, avec lesquels il s'occupait d'économie sociale, discutant, en particulier, sur les doctrines sociales de l'Église, sur les salaires, sur l'usure, et en général sur les revendications des classes ouvrières et des socialistes. Au nombre des disciples de Maxen se trouvaient le prince A. de Lichtenstein et les rédacteurs du journal catholique *Das Vaterland*, propriété du comte Léo Thun. Peu à peu, ce petit groupe, assemblé autour du professeur de Göttingue, en arriva à se convaincre que l'Église seule, pouvait résoudre la question sociale, que l'usure était contraire au christianisme, et que la société devait être organisée d'après les principes du moyen âge. Dans un congrès de catholiques tenu à Vienne, le prince de Lichtenstein et le comte Egbert Belcredi, fils de l'ancien président du Conseil autrichien, soutinrent cette thèse avec ardeur. C'est ainsi que prit naissance le parti catholique social, et que ses premiers fondements furent établis.

Mais si l'Autriche est aujourd'hui le pays d'Europe où le socialisme catholique a le plus d'importance, et où les théories des socialistes catholiques sont le plus répandues et le plus discutées, le mérite principal doit en être attribué sans aucun doute à deux hommes dont la valeur ne peut être niée par personne, ce sont : R. Meyer et le baron de Vogelsang.

R. Meyer est sans contredit le plus illustre de tous les économistes du parti catholique. Écrivain hardi, savant, génial, connaissant à fond les lois naturelles qui régissent l'économie sociale, il jouit, non seulement parmi les catholiques, mais parmi les socialistes et les écrivains libéraux, d'une renommée que personne n'ose lui contester. De Hyndmann à Jannet, de Laveleye à Vogelsang, tous s'accordent à lui reconnaître une grande valeur, une grande science.

Dès l'année 1872, dans le congrès « Katheder Socialisten » d'Eiselak, le docteur Meyer développa largement son programme social ; il appartenait alors à ce parti socialiste conservateur qui s'était formé lentement autour de Rodbertus-Jagetzow, et il en acceptait les idées et le programme. Forcé d'abandonner l'Allemagne à la suite de la publication d'un livre sanglant et plein de courage contre M. de Bismarck, il se réfugia en Autriche, où il devint bientôt l'âme du parti catholique féodal autrichien. Quoique protestant, il ne tarda pas à devenir à Vienne le plus ferme soutien des idées des socialistes catholiques, et le pivot du mouvement catholico-social.

Dans son excellente étude originale sur l'émancipation du Quatrième État, le docteur Meyer a développé avec une grande ampleur de vues et avec un savoir profond, ses idées sur la question sociale. Il est d'abord, contrairement à presque tous les économistes du parti catholico-social, partisan convaincu du suffrage universel. Il reconnaît, en effet, justement, que c'est par ce seul moyen que le Quatrième État, c'est-à-dire le

peuple, peut participer à la vie politique, et se garder des chimères irréalisables qu'il a poursuivies jusqu'à présent.

Exclu de la vie politique, dénué d'expérience, il n'a conçu, jusqu'à ce jour, que des réformes absolues : mais dès qu'il prendra part aux luttes politiques, il distinguera bien plus facilement les utopies de la réalité.

Rodbertus croyait pouvoir atteindre son idéal de réforme sociale grâce : 1° à la fixation légale d'un salaire minimum et à la limitation de la journée de travail de l'ouvrier adulte ; 2° à la réglementation de la production industrielle par l'État, dans l'intérêt de la collectivité ; 3° à l'institution de magasins coopératifs par les soins de l'État. Rudolf Meyer croit qu'il est nécessaire d'ajouter à tout cela la suppression de la liberté testamentaire et la protection de la petite propriété, par des mesures analogues aux « Homestead exemption laws » des États-Unis. Bien plus, d'après Meyer, l'État ne doit pas seulement régler la production, mais il doit régler également, d'après les principes de la morale et de la justice, la distribution de la richesse. Meyer pense que de nos jours la question de la répartition de la richesse est bien plus importante que celle de la production, car le développement de l'industrie a créé d'une part une classe extrêmement riche, et de l'autre une classe très nombreuse et extrêmement pauvre. Cette détestable distribution de la richesse a été cause que tandis qu'il existe en haut un luxe immoral, le peuple, exploité par des spéculateurs avides, ne nourrit plus que des sentiments de révolte et de haine.

L'État a négligé jusqu'à présent sa mission ; au lieu d'être, comme il l'aurait dû, le régulateur de la production, le répartiteur de la richesse, il s'est renfermé dans une sorte de neutralité, et son action a été inféconde.

Le salariat, selon Meyer, comme selon Rodbertus, dont du

reste Meyer descend directement, nous conduit au même résultat que l'esclavage dans les temps anciens. Les puissants, au lieu de posséder la terre, possèdent les hommes, et forcent les prolétaires à accomplir leur travail à un prix toujours plus faible. Contrairement à ce que disent les économistes, les intérêts des travailleurs sont en opposition ouverte avec ceux des capitalistes et des propriétaires. Les salaires ne peuvent pas s'élever, parce que les instruments de production, le capital et la terre, sont inaccessibles aux travailleurs. La valeur de la terre et du capital est un poids mort, arbitraire, que la société capitaliste traîne après elle. Et dans ce système de liberté illimitée des contrats, le prolétaire devient de jour en jour plus malheureux.

L'État doit chercher, par tous les moyens, à mettre un frein aux abus du capital. Le rétablissement des anciennes lois contre l'usure pourrait peut-être servir admirablement à atteindre ce but. Mais il ne suffit pas de mettre obstacle à l'usure, il faut aussi limiter l'intérêt payé aux capitalistes.

L'État doit étendre chaque jour la sphère de ses attributions ; il pourrait ainsi forcer maintenant toutes les industries à construire des habitations pour leurs ouvriers. Le taux du salaire que l'État paie à ses ouvriers, finira par s'imposer aux ouvriers. Et le devoir suprême de l'État doit être de favoriser le développement de la petite propriété et de contribuer à sa création. Ce n'est que lorsque le peuple possédera quelque chose, qu'il aura intérêt à la stabilité du régime actuel.

Chaque métier devra, d'après Meyer, avoir, en outre, une caisse de retraites et de secours, et le chef de chaque industrie sera tenu d'y contribuer pour une part égale à celle de tous les ouvriers réunis. Enfin, un conseil de prud'hommes serait créé pour régler les différends qui pourraient s'élever entre

fabricants et ouvriers, et une cour arbitrale réglerait les questions qui n'auraient pu être tranchées par voie de transaction.

Dans deux ouvrages publiés en 1883, l'un sur la législation patrimoniale et économique des États-Unis, du Canada, de la Chine, de la Roumanie et de l'Angleterre, l'autre sur les causes de la concurrence américaine, le docteur Meyer, revenant largement sur la question ouvrière, a étudié également la question sociale agraire, à laquelle, depuis quelque temps, il consacre de nombreux travaux, dans des revues publiées en France, en Autriche et en Allemagne.

Ce qu'il y a de plus dangereux, selon le docteur Meyer, ce que nous devons surtout éviter, c'est l'optimisme de l'école libérale. « Il y a, dit-il, en parlant du libéralisme allemand, une science officielle, qui s'est constituée à l'état d'église infallible, bien autrement intolérante que Rome, dont la mise à l'index ne frappe que le crédit de l'auteur auprès des croyants, tandis que cette nouvelle église nous met hors de la loi commune pour cause d'hérésie. Cette prétendue science attend le mot d'ordre de la Chancellerie impériale, ne nous donnant en fait de progrès scientifiques que des discussions arrangées au goût du monarque, et toujours identiques, sur des traités économiques écrits par les maîtres d'il y a cinquante ou cent ans, alors que la situation économique du monde n'avait aucun rapport avec celle d'aujourd'hui. Quoique nous ayons dépassé, dans ces derniers temps, la mesure de ce que nous avons à reprocher de criminel à la « Grande Nation », il faut bien reconnaître que ses savants officiels ont fait preuve d'une grande ignorance de ce qui se passe dans le reste du monde et spécialement en ce qui concerne les connaissances statistiques de leur propre pays. Il n'y a pas un seul de ces fléaux de la science officielle allemande qui

soit en état d'exposer la désastreuse situation économique de l'Allemagne, par la raison que personne ne doit la connaître, mais que tout doit aller pour le mieux, dans le meilleur des empires. Que si quelqu'un se permet d'en douter et cherche surtout d'y voir clair, celui-là devient un homme dangereux, un ennemi de l'Empire, qui mérite qu'on lui impose silence, qu'on le ruine, qu'on l'emprisonne, et qu'on le conduise à la frontière. Sans doute si la chaire vous est fermée, vous pouvez encore écrire, mais alors la coterie régnante vous noie sous la conspiration du silence. Telle est la doctrine et la pratique de l'école libérale. »

Après avoir étudié profondément les institutions économiques des États de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique, Meyer, tout en reconnaissant l'influence que les facteurs ethniques et naturels exercent sur les peuples, affirme et démontre que la cause la plus caractéristique de la diversité des phénomènes de la vie sociale et économique réside dans les lois et dans la constitution de l'État qui les donne.

Les maux toujours croissants de la société moderne ne sont point le résultat de lois naturelles, mais pour la plus grande partie le produit de nos propres lois, car, ainsi que le fait observer Rodbertus, ce n'est point la physiocratie qui domine dans l'économie politique, mais bien l'anthropocratie.

Or, quels sont les principes de l'économie libérale ? Elle prétend que les intérêts de la production doivent passer avant ceux du producteur, ceux de la richesse avant ceux de l'humanité. Tout ce que Marx a écrit sur les désastreux effets de l'économie libérale doit être accepté par ceux-mêmes qui ne peuvent pas également accepter le programme entier de ce socialiste israélite.

Dans l'état actuel des choses, une réforme dans le sens

chrétien ne sera possible que quand ses partisans se convaincront que la propriété ne confère aucun droit sur le prochain, mais seulement des droits envers lui. Lorsque l'on considère, sous ce point de vue, la part qui revient actuellement aux trois agents combinés de la production : le capital, la direction et la main-d'œuvre, on voit de suite que le premier s'est soustrait complètement à cette loi, et que loin de remplir ses devoirs envers les deux autres, il les exploite sans rencontrer d'autre obstacle que la résistance, aussi intéressée et aussi exorbitante que ses exigences. Ce qui arrive dans une usine, arrive de même, avec des proportions plus grandes, dans un marché plus ou moins étendu et même sur le marché universel, grâce à l'association des capitaux, des patrons, des ouvriers entre eux. La société ne connaît pas d'autre équilibre que celui des forces opposées, équilibre essentiellement instable, parce que ses forces ne sont guidées et soutenues par aucune règle de droit public. Ainsi la formule de notre régime industriel n'est pas même : « La Force prime le Droit », mais : « La Force ignore le Droit ».

Le problème en présence duquel se trouve la société de nos jours, et qu'elle doit résoudre à tout prix, n'est pas de supprimer le capital, mais de le ramener, au moyen des lois et des mœurs, à l'accomplissement du devoir social vis-à-vis des éléments associés dans l'œuvre de la production. La religion peut pourvoir aux mœurs, mais l'œuvre des lois, en s'inspirant aussi des principes de la religion, doit être efficace et active et renfermer dans de justes limites la puissance toujours croissante du capital.

La législation sociale, même en Suisse et en Angleterre où elle est le plus avancée et où on s'est le plus occupé de sauvegarder l'intérêt des travailleurs, n'a jamais été, malgré les craintes qu'elle a pu inspirer, jusqu'à commettre le grave

attentat aux droits de propriété que les économistes de l'école libérale et les juristes du droit romain voient dans toute entrave quelconque à la liberté du capital.

La « Heimstätten und andere Wirthschaftsgesetze » nous montre précisément que les nations qui ont mis un frein, par des lois restrictives, à la toute-puissance du capital, et qui ont protégé par des droits d'importation la production de l'ouvrier, sont précisément celles chez lesquelles la richesse sociale est plus grande.

Dans les États-Unis d'Amérique, les lois restrictives du taux de l'intérêt, limitant avec la faculté de prêter, les poursuites contre le débiteur, jointes aux tarifs douaniers contre l'importation européenne, grâce auxquels les salaires ont doublé, ont pu gêner momentanément l'expansion du capital déjà formé, mais ces mesures ont favorisé en revanche la formation de nouveaux capitaux chez le patron et même chez l'ouvrier, qui peut ainsi s'élever davantage dans l'échelle sociale. Ce qu'il faut rechercher surtout, dit Meyer, c'est de restreindre la liberté du capital, par des dispositions législatives, et d'en favoriser en même temps, par des mesures d'administration, non point l'accumulation, mais la formation. Il n'est point vrai que la fixation du maximum de l'intérêt ait pour conséquence de faire monter le minimum, que la protection du débiteur insolvable diminue le crédit du débiteur solvable, ni enfin que la répression de l'agiotage éloigne les capitaux des entreprises productives. De nombreux exemples relevés dans différents pays d'Europe et d'Amérique nous font voir précisément le contraire.

La morale économique est tombée si bas de nos jours, que les catholiques eux-mêmes, oubliant les nombreuses dispositions des conciles, ne craignent pas de participer à des

entreprises immorales. « Il y avait vraiment quelque chose de comique, observe le docteur Meyer, dans le fait de voir des hommes d'intelligence, qui dissertaient avec respect sur les prescriptions des conciles contre l'usure, n'éprouver par ailleurs aucun scrupule en présence de l'amorce d'un bénéfice de 78 p. 100 que leur offrait certaine grande Société de crédit. Le sens moral est déjà tellement faussé sous ce rapport, même chez les gens de bien, que leur conscience ne reconnaît plus le mal, là où elle voit une perspective de gain. »

Mais s'il est nécessaire qu'une législation sociale, sage et avisée, oppose un obstacle à l'accumulation du capital et en empêche les excès, il est indispensable, d'autre part, d'instituer un système de douanes protectrices de l'industrie nationale. « Si je veux, disait, il y a plusieurs années le docteur Meyer à un illustre publiciste français, conserver à une industrie nationale quelconque la possibilité de lutter sur le marché extérieur contre le produit étranger similaire, je dois tout d'abord me rendre compte de la différence du prix d'achat, de la matière première à transformer ou à employer à la transformation, et, si elle coûte 10 p. 100 de plus dans le pays, retenir précisément ce chiffre de 10 p. 100 comme un élément à faire entrer dans le tarif protecteur. Mais ce n'est pas tout, car de ce côté je ne protégerai que la fabrication, et non point l'ouvrier. Si, au contraire, je ne considérais que ce dernier, et si j'imposais à son profit à la fabrication les circonspections et la protection légitime qu'elle lui doit, sous la forme de la fixation de la journée de travail, de la responsabilité des accidents, etc., je grèverais cette fabrication d'un accroissement de dépenses de salaires d'environ encore 10 p. 100. Ce n'est donc pas seulement au point de vue de la reproduction du capital employé, mais encore eu égard à l'existence convenable de la famille de l'ouvrier, que je dois

baser le calcul du tarif de la protection nécessaire, non pour assurer à la production nationale le monopole du marché intérieur, mais pour lui permettre de s'y maintenir dans des conditions d'égalité vis-à-vis de la production étrangère. Dans le cas que nous venons de citer, il faudrait un tarif de 20 p. 100 au dessous duquel l'industriel ne pourrait vivre qu'aux dépens de l'ouvrier, et au-dessus duquel il s'enrichirait aux dépens du consommateur national¹. »

Les métiers étant organisés en corporations, il sera nécessaire, pour compléter le système, d'organiser dans la même forme la grande industrie.

Là où il faut se hâter pour pouvoir faire faire les premiers pas à la législation sociale ouvrière, c'est de fixer la durée du travail dans les usines à dix heures ou à huit, dans le cas de travail de jour et de nuit, réglementer le travail des femmes et des enfants, faire inspecter les usines et manufactures par des inspecteurs spéciaux, et frapper les chefs d'industries d'amendes élevées, toujours accompagnées de prison, pour toute infraction aux prescriptions de la loi.

Il faut, en outre, faire comprendre le devoir et l'intérêt social qu'il y a pour l'Europe à favoriser, moyennant des conventions internationales, la production du pays où l'ouvrier est bien traité, c'est-à-dire protégé par de bonnes lois, et doté de bons salaires, comme, par exemple, la Suisse, et jusqu'à un certain point l'Angleterre et la France, en entravant le plus possible les rapports commerciaux avec les pays où l'ouvrier est abandonné d'une façon inhumaine, et pourvu d'un salaire insuffisant, afin de à forcer ces derniers à entrer dans la voie des premiers.

« Nous nous trouvons, dit le docteur Meyer, en présence de

1. Cf. La Tour du Pin-Chambly, *Étude de Législation sociale*, dans l'*Association Catholique*, du 15 octobre 1883, p. 482.

cette question vitale : l'Europe peut-elle, organisée comme elle l'est actuellement, résister à la concurrence américaine ? Et à quelle condition ? celle d'une profonde réforme de sa constitution sociale dans le sens des conservateurs purs, ou celle d'une révolution socialiste ? »

Il ne peut y avoir d'autre alternative.

Le docteur Meyer, en étudiant la question agraire, au point de vue spécial de la concurrence américaine, se déclare partisan de la propriété individuelle, pourvu que ce principe soit uni étroitement à cet autre : que le sol est une propriété d'une nature particulière, que le législateur ne peut assimiler, dans aucune de ses conditions d'usage et de transmission, à la propriété du capital meuble. Le sol national appartient aux familles du pays, et non point à une classe de capitalistes cosmopolites, qui, sous le convert de la liberté économique et de la liberté du crédit, exploitent les malheureuses populations des campagnes, dont ils sont la terreur.

Le propriétaire d'une parcelle du sol national a, vis-à-vis de la société, une réelle obligation, à laquelle il ne peut se soustraire sans manquer à ses devoirs. Le propriétaire d'un terrain ne peut pas plus s'affranchir de tout lien avec l'organisation sociale, que l'État ne peut tolérer l'éviction pour cause de dettes envers le fisc ou les particuliers, sans travailler à sa propre ruine. Il est bien vrai qu'aujourd'hui le paysan n'est plus, comme autrefois, serf de la glèbe, mais la glèbe est toujours liée au paysan, puisqu'elle constitue un capital dont la jouissance comporte certaines conditions particulières. Ces conditions sont incompatibles avec les changements fréquents de propriétaires, et surtout avec le morcellement ou l'agglomération, en dehors de certaines limites variables, selon la nature du sol et les conditions locales.

L'adoption presque générale des doctrines du droit romain,

en transformant les prestations en nature qui incombait aux possesseurs de la terre en impôt foncier d'une quotité déterminée, en imposant des droits de transmission, et le partage égal des héritages, de telle sorte qu'à l'accroissement de la population corresponde une aggravation des charges et une diminution de revenu du sol qui doit la nourrir, a produit le phénomène le plus antisocial et le plus antiéconomique que l'intelligence de l'homme puisse produire. Quels en ont, en effet, été les résultats ? Ici, l'arrêt dans l'accroissement de la population et l'impuissance à coloniser, comme en France ; là, la désolation dans les campagnes, comme autrefois en Mésopotamie, et aujourd'hui en Hongrie ou même en Bavière. Un village hongrois des environs de Gross-Wardein, qui comptait 137 feux en 1848, 70 en 1867, en compte aujourd'hui 35, c'est-à-dire est en train de disparaître. Ceci a lieu, sans doute, parce qu'on a voulu assimiler la propriété rurale à tout autre genre de propriété. Les impôts, les droits de partage et de succession, le capital nécessaire pour les améliorations, tant de causes inévitables dans un certain laps de temps, ont fait diminuer de près de 500,000, le nombre des propriétaires hongrois. Or, ces mêmes maux, produits par des causes plus ou moins identiques, se retrouvent dans presque tous les pays d'Europe. En Italie, où la longue application du droit romain a eu des conséquences plus funestes, la question agraire, depuis les Romains jusqu'à nos jours, n'a jamais cessé d'être une cause d'agitation : et ceci a eu lieu sous tous les gouvernements, dans un pays qui ne pourrait se trouver dans des conditions naturelles plus heureuses.

Quel contraste avec les États-Unis d'Amérique et le Canada, où le principe fondamental de la législation est bien différent de celui qui règne en Europe, et où la propriété agricole est rendue inaliénable, dans une proportion variable

selon les États, mais toujours considérable! Cette garantie du foyer domestique est, dans ces pays, accordée d'office à la femme elle-même, sans le consentement de son mari, dans le cas même où elle n'a rien apporté, mais pourvu qu'elle en fasse la déclaration au tribunal. Et cependant, il s'agit assez souvent de terres à mettre en culture, pour lesquelles le crédit foncier devrait être plus largement employé.

C'est bien moins au crédit agricole, qui absorbe la rente et rend les cultivateurs tributaires du capitaliste, qu'à la rente elle-même, qu'il faut demander la formation lente, mais sûre, du capital agricole; et le moyen de favoriser cette formation est d'abord de diminuer considérablement l'impôt foncier, sans se préoccuper de savoir si l'État ne perd pas le plus sûr de ses revenus. Du reste, l'État doit réduire ses dépenses insensées, attendu que la centralisation et le militarisme, ces deux colonnes du régime actuel, rendent la situation économique absolument insoutenable, et comparable seulement à ce qu'elle était en Allemagne après la guerre de Trente-Ans.

« Les conservateurs, dit Meyer, ont tout oublié ou n'ont rien appris. Ils ont perdu de vue les devoirs de la grande propriété, qu'ils n'ont plus considérée que comme un placement de capital, tandis qu'elle constitue un devoir social. Ils ont oublié que l'ancienne occupation du sol, d'où découle leur droit de propriété, était liée essentiellement à des restrictions considérables de ce droit. Ils ont oublié que l'abolition de ces charges, de ces servitudes, de ces obstacles aux mutations, aux partages, aux fractionnements, a été un coup porté à la forme sociale où ils avaient une raison de prévaloir. Et ils n'ont pas su voir que vis-à-vis de la société nouvelle dont ils s'étaient volontiers accommodés, n'y voyant d'abord que des avantages, naissait, de l'autre côté de l'Océan, une société encore plus moderne, plus démocratique dans

ses mœurs politiques, et bien plus encore dans ses lois économiques, une société dont la puissance industrielle et agricole augmente et augmentera tous les jours davantage. Ils n'ont pas compris que le régime économique actuel est insoutenable, et que, dans la crise économique qui se prépare, ils seront responsables vis-à-vis du peuple, des maux qu'ils n'ont pas su conjurer ; alors, leur liberté et leurs droits modernes, conquis en 89, ne pèseront pas plus dans la balance, que les droits historiques que 89 a jetés au vent, sans que nos pères eussent rien prévu à la veille de cette révolution, comme nous ne prévoyons rien nous-mêmes à la veille de celle de demain. »

Bien que protestant, réfugié en Autriche, le docteur Meyer devint, comme nous l'avons dit, l'âme du parti catholique socialiste. Bien plus, il traça les lignes du programme du parti, au cours d'une série d'articles dans le *Vaterland*. La rédaction du *Vaterland* a été et est encore le vrai centre du parti catholique social : le comte de Falkenhayn, qui devint plus tard ministre, le comte Zallinger, le comte Blôme, le baron Dipauli, le prince A. de Lichtenstein et le comte E. Beleredi, etc., prenaient part aux réunions qui avaient lieu dans les bureaux du *Vaterland*. Lorsque le comte Taaffe arriva au pouvoir, le gouvernement parut vouloir accepter une bonne partie des idées du groupe chrétien, et en effet, un projet de loi assez large, comprenant la majeure partie des idées des rédacteurs du *Vaterland*. fut présenté à la Chambre ; mais les quatre commissions chargées de l'étude du projet ne terminèrent point leur travail pour la fin de la session, et au commencement de la session suivante le groupe catholico-socialiste résolut de restreindre ses travaux à un projet d'organisation corporative de la petite industrie, dont le comte Beleredi avait été nommé rapporteur.

Le projet, défendu avec beaucoup de chaleur, fut combattu avec une extrême vivacité par toute la presse libérale. Mais, malgré les attaques des journalistes israélites, un grand nombre de villes se prononcèrent en sa faveur, et à Vienne eut lieu une réunion de patrons qui l'acceptèrent dans son entier. Le projet triompha, et le parti qui l'avait soutenu profita largement de la victoire.

Cependant, Meyer, qui avait été l'âme de tout le mouvement, qui avait tracé dans ses articles le programme du parti catholique socialiste, et qui l'avait défendu, avec tant d'habileté et de savoir, contre les attaques de l'école libérale, fut forcé de s'exiler d'Autriche, comme il avait, quelques années auparavant, été obligé de quitter l'Allemagne.

Lorsque Bontoux, avec l'aide de Dunajewsky, fonda la Banque des Pays-Autrichiens, Meyer attaqua violemment, dans le *Vaterland*, le comte Taaffe, et celui-ci fut forcé, peut-être à contre-cœur, d'exiler le professeur prussien, qui se réfugia à Paris où il devint un des collaborateurs et des inspireurs les plus illustres de l'Association catholique.

A l'opposé du docteur Meyer, le prince A. de Lichtenstein, qui a été depuis plusieurs années et qui est encore un des chefs les plus actifs du groupe catholique social, n'est ni un économiste, ni un homme politique de marque, mais sa position sociale très élevée en a fait l'un des personnages les plus remarquables du groupe qui s'est formé autour du *Vaterland*. Clérical et catholique de conviction et de naissance, il soutient, depuis plusieurs années, au Reichsrath, dans les comices, dans les congrès catholiques, les idées du parti catholique social.

« L'organisation de cette société moderne à laquelle nous appartenons, disait, il y a plusieurs années, le prince de Lichtenstein. dans un remarquable discours, est aussi simple

qu'anormale et peut se définir en peu de mots : en haut, une classe nombreuse et extraordinairement riche de rentiers, qui, sous la forme de coupons et d'intérêts accumulés, concentre, chaque jour, une part considérable des travaux du peuple, sans être tenue, par compensation, à une obligation quelconque personnelle ou matérielle ; une oligarchie nombreuse, mais puissante, et dont la corruption égale le pouvoir, qui dispose de la fortune de ces rentiers et les exploite à son gré, parce qu'ils sont sans défense. Au-dessous, la masse appauvrie, écrasée, des producteurs et des travailleurs, des artisans, des marchands, des entrepreneurs, des propriétaires fonciers grands et petits. Au sommet, l'État libéral, dans une misère chronique ¹. »

Que doivent faire les catholiques, en présence de ces maux ?

« Il y a deux choses, poursuit le prince, que nous ne devons pas perdre de vue : 1^o que le nombre est petit des institutions que nous devons laisser subsister intactes ; 2^o qu'aucune de ces institutions ne doit être purement et simplement détruite. Dans cette société moderne où la catégorie des rentiers est relativement si considérable, la production s'est développée proportionnellement à cet état de choses : on travaille relativement beaucoup pour le luxe et peu pour les besoins ordinaires de la vie. Toute brusque transition à une situation meilleure, toute réforme précipitée, produirait, par conséquent, des maux terribles et une réaction violente. Nous sommes forcé de constater que l'édifice entier tombe en ruines et oscille sur sa base, mais nous n'avons point le droit de le renverser, parce qu'il écraserait dans sa chute les innocents et les coupables. Nous devons au contraire le démolir

1. *Le Discours du Prince de Lichtenstein sur la Question sociale*, dans l'*Association Catholique*, des 15 juin, 15 août et 15 septembre 1878.

lentement et avec précautions, afin que l'on puisse employer les matériaux à une nouvelle construction. »

La théorie de la libre concurrence, de même que presque toutes les théories de l'école libérale, a été, selon le prince de Lichtenstein, funeste pour le peuple.

« Le capital meuble, à cause de son influence désordonnée, a fait revivre, en les aggravant, tous les maux des siècles passés. Vous retrouvez dans les emprunts des États une vieille connaissance : l'antique tribut. Il est vrai qu'il n'est plus payé par un peuple voisin à ses conquérants, mais par un État appauvri à une classe de rentiers, ce qui ne change point l'effet pour ceux qui paient l'impôt. Les dettes colossales qui pèsent sur la grande et sur la petite propriété, ont fait revivre les dîmes du moyen âge, doublées et triplées, mais avec cette différence que la noblesse féodale avait à sa charge le service militaire, l'administration, la police et les fonctions judiciaires, c'est-à-dire tout le travail qui incombe aujourd'hui à la bureaucratie et aux armées permanentes, tandis que la catégorie actuelle des rentiers n'est tenue à aucun sacrifice personnel ou matériel. Les tarifs différentiels des chemins de fer, leur monopole et leur despotisme, ont dépassé, sous plus d'un rapport, les inconvénients ou même les tortures des moyens de communication anciens. L'escompte des banques d'émission constitue un moyen plus simple d'exploiter le commerce et de faire renchérir les denrées, que les droits vexatoires d'importation dont nos pères se plaignaient; enfin, la fabrication des billets de banque est un moyen plus commode de diminuer la valeur du numéraire et d'altérer la monnaie. »

Les maux que le système économique moderne a produits sont si profonds, qu'il y aurait à la fois sottise et injustice à ne pas le reconnaître. Que devons-nous faire pour soulager

ces maux, pour venir en aide aux victimes ? La charité chrétienne peut beaucoup, mais ne peut pas tout. Nous devons avant tout reconnaître la légitimité des plaintes qui frappent nos oreilles. En outre, les bienfaits de la charité ne sauraient se substituer à la justice : la charité ne peut être imposée à personne, mais la justice doit l'être à tous. Il faut donc établir une distinction entre les vertus chrétiennes, grâce auxquelles on peut arriver à supporter le sort le plus cruel, mais qui sont essentiellement d'ordre surnaturel, et les obligations d'ordre extérieur, qui doivent être imposées également à ceux qui n'ont pas de vertu. Ainsi la résignation chrétienne est un devoir, mais, qu'elle soit résignée ou non, la victime d'une injustice a le droit de voir l'injustice cesser, et que tous travaillent dans ce but. De même, lorsque les socialistes déplorent une injustice sociale, il faut avoir le courage de la reconnaître, et tout chrétien a le devoir de chercher à distinguer ce qu'il y a de juste ou d'injuste dans les plaintes de ceux qui souffrent. L'économie politique moderne, qui se fonde sur le « laissez-faire, laissez-passer », est à la fois antisociale et injuste, car c'est de l'application de ces principes que sont nées les grandes injustices sociales de notre époque.

Le prince de Lichtenstein, d'accord en cela avec tous les socialistes démocrates, pense que le travail est, ou tout au moins devrait être, une fonction déléguée par la société. « On nous accuse, disait-il un jour au Reichstag, de retourner au moyen âge, de rétablir les maîtrises. Les maîtrises reposaient sur une vérité indestructible, que le travail n'est point une affaire privée, mais une fonction déléguée par la société à chacun de ses membres. »

Quiconque admet que le travail est une fonction sociale, doit naturellement admettre aussi que l'État doit être le

régulateur suprême de la production et de la répartition de la richesse.

Mais l'homme qui a eu l'influence la plus grande, l'homme qui par sa propagande, son activité, son apostolat, a rendu la législation corporative possible, l'homme qui a répandu avec une ardeur infatigable les idées du socialisme chrétien, a été le baron Karl de Vogelsang, le personnage le plus éminent parmi tous les publicistes catholiques autrichiens. Il a été l'apôtre le plus fervent du socialisme chrétien dans le journal le *Vaterland*, et surtout dans son *Monatschrift für Christliche Social Reform*, qu'il a dirigé pendant douze ans avec intelligence et une persévérance infatigable. C'est à bon droit que le 10 décembre 1888, au moment de la célébration à Vienne du 50^e anniversaire de la naissance de l'illustre écrivain, les hommes les plus éminents de son parti voulurent le saluer comme le chef vénéré des socialistes catholiques autrichiens; le comte Blome, le docteur Pattaï, le comte Belcredi et le docteur Brzobohety rivalisèrent dans cette circonstance pour lui apporter le tribut de leur admiration.

Le baron de Vogelsang est prussien comme le docteur Meyer, mais il se convertit, jeune encore, au catholicisme, et plus tard, lorsqu'il embrassa les idées du socialisme chrétien, il en devint le soutien le plus convaincu et le plus ardent. Ennemi déclaré du libéralisme, il reconnut de suite que les conséquences de la Révolution Française de 1789 s'étaient reproduites en Autriche après la révolution de 1848. L'ordre social ancien que la Révolution a renversé, reposait, selon lui, sur ce principe fondamental que toute propriété doit « être une parcelle de la fortune nationale commune, concédée à titre de jouissance particulière, en échange de services rendus à la communauté ». Il n'existait pas alors de propriétés privées sans devoirs corrélatifs : le seigneur d'un

domaine territorial était tenu à des devoirs publics, pour la part de rentes que les paysans lui procuraient; le bourgeois était débiteur envers la ville et la corporation pour le monopole de son travail professionnel. Le prince devait représenter à l'intérieur et à l'extérieur la somme des intérêts sociaux et politiques, et il recevait en échange des honneurs exceptionnels et de vastes domaines. Toute propriété était ainsi une fonction conférant des droits et des devoirs. Mais malheureusement les institutions anciennes dégénérent, le sentiment des droits prit le dessus sur celui des devoirs, et les droits de la fonction devinrent trop souvent écrasants pour ceux qui auraient dû profiter des devoirs correspondants. Aucune force ne se trouva qui fût capable d'une réforme hardie, et les anciennes institutions furent renversées par la Révolution. Mais celle-ci ne fit que détruire l'organisation sociale, en confiant toutes les fonctions publiques à l'omnipotence bureaucratique de l'État, en transformant les droits qui garantissaient la fortune nationale en propriété particulière dont chaque individu peut user et abuser à son gré. La révolution de 1848 produisit les mêmes effets sur le reste de l'Europe centrale, à l'exception pourtant de la Belgique où la bourgeoisie avait déjà effectué la transformation, était maîtresse absolue du pouvoir, et en possession de propriétés ne devant rien à qui que ce soit. La bourgeoisie se servit du peuple pour effectuer ses conquêtes, en le trompant avec le mirage de la liberté; et le peuple combattit aveuglément pour former et étendre la classe nombreuse du prolétariat. L'avènement de la bourgeoisie amena le triomphe du capitalisme, « c'est-à-dire la maxime que toute part de richesse est une propriété individuelle sans devoirs ni charges, destinée à procurer à son propriétaire la plus grande somme possible de profits, sans égard aucun pour la communauté ou ceux

qui la lui auront procurée. Cette maxime trouve son expression la plus exacte dans le capital-argent, c'est-à-dire dans la valeur séparée de l'objet, valeur qui doit porter intérêt au capitaliste en toute circonstance, quoi qu'il puisse arriver à l'objet lui-même. C'est sous cette forme que l'idée capitaliste domine actuellement toute la vie économique des peuples. Les États sont ses tributaires par leur dette publique écrasante; le sol lui est assujéti de telle sorte qu'il en accapare non seulement la rente foncière, mais encore la plus grande partie des produits du travail; l'industrie ne travaille presque plus que pour le capital, les villes lui appartiennent en entier. La machine gouvernementale, étrangère à toute conception plus élevée, ne fonctionne plus que pour lui. Tout est devenu sa propriété et sa proie ». Et qu'est-il advenu des travailleurs ? « L'ouvrier des villes, dépouillé de son indépendance, sans sécurité pour le pain du lendemain, a été rabaisé au niveau du prolétaire. Le paysan, chassé de son pays, de sa maison, est entré, lui aussi, dans les rangs du prolétariat. L'ouvrier, démoralisé par l'avalissement des métiers, ne trouve plus de garanties ailleurs que dans les nouvelles lois d'État, pour que son nouveau seigneur et maître ne le laisse pas mourir dans la vieillesse sur la paille; son sort, sous le régime de l'économie capitaliste, est devenu plus misérable qu'on ne saurait l'imaginer. Mais l'ouvrier, tout en souffrant de sa misère, en ignore la cause.

Il faut à tout cela trouver un remède, il faut que le système des corporations, reconstitué sur des bases solides, vienne mettre un frein à cette tyrannie du capital qui constitue le plus grand danger des sociétés modernes.

Le capital ne domine pas seulement l'industrie, mais il s'impose de même à l'agriculture, et l'abus que le capital a fait des progrès agricoles, a frappé l'agriculture au cœur.

C'est de nos jours qu'il a été possible de voir une société américaine tentant de monopoliser le commerce des blés en Amérique et en Russie. On a cru protéger l'agriculture en édictant des tarifs protecteurs ; mais quand bien même l'État élèverait ses tarifs du double, quand bien même il diminuerait les impôts, tout serait bientôt à recommencer, car, dans l'espace d'une génération, tout bénéfice, tout privilège se trouverait capitalisé sous la forme de lettres de change ou d'hypothèques, et serait rentré dans le coffre-fort des capitalistes, en créant une situation plus mauvaise que la précédente.

Néanmoins, quoique acceptant presque en entier le programme fondamental du socialisme d'État, le baron de Vogelsang, répondant à Flürscheim, s'oppose vigoureusement au principe de la nationalisation du sol. « Je suis, écrit-il, par tradition, par sentiment, par réflexion et en vertu de toutes mes conceptions sociales, qui, quelque avancées qu'elles soient, n'ont pas d'autre base que la vieille civilisation chrétienne des peuples occidentaux, l'adversaire déclaré de cette omnipotence de l'État, de cette suppression byzantine de toute liberté, de toute vie intellectuelle, qui serait la conséquence inévitable de la nationalisation.

« Cependant les catholiques se trompent lorsqu'ils veulent que la solution de la question sociale ait lieu par l'intervention seule de l'Église, et lorsqu'ils proscrivent l'intervention de l'État. Il n'y a pas lieu d'espérer de voir créer une organisation sociale basée sur la justice envers les faibles, si ce n'est sous l'influence de la foi chrétienne, mais il ne faut pas non plus se faire des illusions, il faut comprendre qu'il n'y a pas de remède possible aux maux de cette société infestée de capitalisme, sans une intervention énergique de l'État. »

L'ordre social moderne ne reconnaît que des individus,

chacun desquels, dans cette lutte sauvage, se débat dans ses intérêts propres. Il faut donc, d'après la doctrine libérale, que le plus faible succombe et que le plus fort soit vainqueur. Or, le plus fort n'est ni le plus habile, ni le plus favorisé par les circonstances, c'est celui qui possède le capital le plus élevé : cette soi-disant liberté et égalité ne font donc que favoriser le capital meuble, le gros capitaliste. Il faut, par conséquent, que les corporations professionnelles, dans lesquelles les ouvriers peuvent trouver exclusivement leurs garanties, soient pourvues de la capacité civile, c'est-à-dire qu'elles acquièrent le pouvoir d'administrer les biens meubles et immeubles, qu'elles aient juridiction sur leurs propres membres, qu'elles forment, en un mot, des corps autonomes sous la surveillance de l'État. La question sociale est à la fois une question morale et une question économique. Une société organisée chrétiennement ne doit pas avoir pour but de créer un ordre particulier de travailleurs, parce que, dans une telle société, tous doivent travailler, et la propriété ne doit pas s'affranchir de ses devoirs. Au lieu des lignes horizontales formées dans la société par les oisifs et les riches, il faut fonder un système de superpositions verticales d'après la profession de chacun, car il ne doit point y avoir d'oisifs, et chacun doit prendre, dans l'organisation corporative, le poste qui lui revient. L'assurance des ouvriers de l'industrie, en dehors du système des corporations, n'est qu'un simple engagement de la part des autres classes sociales d'entretenir les invalides de la grande industrie, afin que celle-ci puisse exploiter les travailleurs avec moins de préoccupations. Il est impossible d'espérer qu'un changement radical se produise si l'on n'a pas d'abord reconstitué sur des bases solides le système des corporations.

Les catholiques, ou tout au moins un grand nombre

d'entre eux, se font trop d'illusions sur les effets de la charité, et ont recours aux « calmants pieux ». Mais la charité est insuffisante, et vouloir la substituer à la justice, est une interprétation fautive de la doctrine chrétienne, puisqu'on livre au gré de la charité ce que tout homme doit reconnaître comme un devoir.

« Nous devons, dit l'abbé Eichhorn, député au Reichstag, à l'occasion du jubilé de Vogelsang, faire revivre les doctrines sociales et politiques de nos ancêtres. Ces doctrines restituent au travail ses droits, à l'homme sa ressemblance avec Dieu : la terre est considérée comme un dépôt confié par Dieu au travailleur, pour qu'il l'administre en vue du bien commun. C'est, après l'Église, gardienne de toutes les grandes vérités morales, à notre vénéré Vogelsang que nous sommes redevables de ce retour. C'est lui qui, le premier parmi nous, a exhumé de la poussière du passé et semé comme un germe fécond dans le cœur des chrétiens alarmés la morale sociale et politique du christianisme. »

Et ce n'est certes pas un moindre mérite pour Vogelsang que d'avoir demandé et obtenu une enquête sur la condition des travailleurs autrichiens, enquête qui, par les cruelles vérités qu'elle a révélées, a produit une profonde sensation dans tout l'empire, et poussé le Reichsrath dans la voie des réformes sociales.

Les théories de Meyer et de Vogelsang, soutenues avec ardeur par le *Vaterland*, acceptées par des hommes qui avaient la haute position sociale du prince de Lichtenstein, du comte Blome, du comte Belcredi, du comte Kuefstein, etc., etc., eurent et devaient avoir, en dépit de l'opposition de la presse libérale, en majorité israélite, une très grande influence sur la politique sociale de l'empire et sur les tendances économiques de l'Autriche.

En effet, les lois industrielles de 1883 furent la première grande victoire du parti. Les corporations, qui avaient été abolies en 1859 et qui n'avaient pas entièrement disparu, furent rétablies en Autriche par la loi du 15 mars 1883, et en Hongrie par la loi du 21 mai 1884. La loi autrichienne de 1883 autorise également le rétablissement des corporations régionales de la grande industrie, sans lesquelles les corps de métiers ne peuvent avoir aucune importance. Mais jusqu'ici, malgré les votes répétés des congrès ouvriers catholiques, les difficultés contre lesquelles on a eu à lutter ont été si grandes, que la réalisation du projet a été des plus difficiles. A l'aide de l'article 107 de la loi autrichienne sur le rétablissement des corporations, grâce à une série de dispositions, à la tutelle, à l'intervention continuelle de l'État, on s'est efforcé de prévenir les abus du monopole des corporations obligatoires.

Le rétablissement des corporations s'est effectué au milieu d'obstacles très grands. Cependant, en 1887, elles montaient déjà en Cisleithanie au nombre de 4,548, et malgré les critiques de leurs adversaires, malgré l'opposition des libéraux, malgré les inconvénients très fréquents auxquels leur rétablissement a donné lieu, les résultats n'ont pas été mauvais, et les jugements que l'on porte sur elles, surtout en Autriche, dépendent surtout du point de vue des écrivains, et des régions dont ils s'occupent.

A la suite de la vive insistance des députés catholiques, la loi du 8 mars 1885 a assigné des bornes au travail des enfants et des femmes, et fixé à onze heures le maximum de la journée de travail. Les députés catholiques n'ont pas même reculé devant la détermination légale du minimum de salaire, et la « Freie Vereinigung der Katholischen sociale politiker », dans ses réunions annuelles, a déjà adhéré à une grande

partie du programme et des tendances du socialisme. Il est certain que dans les critiques tendant à la destruction de l'ordre social actuel, les socialistes catholiques marchent d'accord, sur un grand nombre de points, avec les socialistes démocrates ; et l'enquête faite par Vogelsang sur les conditions des ouvriers autrichiens, avec une si grande hauteur de vues et de pensées, sert encore aujourd'hui de base aux revendications de la démocratie sociale.

« L'individualisme, a dit le comte de Blome au dernier Congrès de Liège, n'est plus viable, et le régime économique actuel, bâti sur la concurrence et sur l'égoïsme, est destiné à périr. L'Église ne peut pas ne pas appuyer les justes prétentions des ouvriers qui luttent pour leurs droits et pour leur rédemption. »

Dans le même congrès, le comte Kuefstein a reconnu que la situation de l'ouvrier, prise dans son ensemble, ne s'est améliorée ni moralement, ni matériellement. Une réforme est donc nécessaire. Le dépérissement physique des travailleurs, qui résulte de leurs conditions économiques, est incessant et continu, et l'État n'a pas seulement le droit, mais le devoir d'en prendre la défense. Il est, par conséquent, nécessaire d'introduire une réglementation nationale du travail, et de faire protéger par l'État l'existence des travailleurs ; il faudra, en même temps, fixer par une loi le salaire minimum et la limite maximum de la journée de travail.

Le clergé, d'autre part, quoique très ignorant dans les campagnes et trop mondain dans les villes, ne se tient point à l'écart du mouvement.

Un membre de la Compagnie, de Jésus jouissant de la plus grande autorité en Autriche, a donné dans un ouvrage important de théologie, adopté par les séminaires et le clergé, des définitions du capital, du salaire, du profit, de la

rente, etc., qui ont une affinité frappante avec les dispositions des écrivains socialistes.

Il y a deux ans, le R. P. Albert-Marie Weiss, provincial des Dominicains d'Autriche, à propos du projet suisse de législation internationale du travail, résumait, dans une lettre adressée à l'illustre docteur Decurtins, les devoirs des catholiques à l'égard de la question sociale.

« Vous savez, écrivait le P. Weiss à celui qui le premier a soutenu la nécessité d'une réglementation internationale du travail, vous savez mieux que moi, monsieur, que les idées auxquelles vous voulez ouvrir la voie n'ont encore rencontré, en général, que des obstacles. J'entends dire que Thiers, et Gambetta après lui, ne croyaient point à l'existence d'une question sociale. La chose, si elle est vraie, est assez grave, car elle montre mieux que tout le reste, le peu de valeur de ces personnages en tant qu'hommes d'État. Et, cependant cela n'est point incroyable, car aujourd'hui même le nombre est assez grand des personnes auxquelles cette parole répugne, et qui ne veulent point l'entendre prononcer devant elles. Ce sont, cependant, chose surprenante, des personnes qui occupent des positions très élevées et d'une grande responsabilité. Je ne sais si vous avez chez vous des hommes de cette espèce, mais je puis vous en nommer d'autres, tout prêts, si la conversation vient à tomber sur ce sujet, à vous dire : « Allons, chez nous, grâce à Dieu, il n'y a point de question sociale ». Ce que ces personnes entendent par question sociale, on ne le sait point, et elles seraient probablement très embarrassées de le dire elles-mêmes. Je suppose qu'elles entendent par là une conflagration embrasant le monde entier, de telle sorte que personne ne puisse espérer l'éteindre. Que Dieu nous préserve alors de voir les choses arriver au point que ces gens, semblables à l'autruche, soient

forcés de s'écrier : « Oui, il y a une question sociale ». Elle varie selon les pays, mais elle est partout d'une actualité urgente, et tout homme de bonne volonté a le devoir de faire son possible pour conjurer la catastrophe qui nous menace. Il ne faut point attendre jusqu'au moment où il sera peut-être trop tard, car ce ne sont pas les situations désespérées qui réclament la plus grande sollicitude, mais celles dans lesquelles une tentative de réforme peut encore être faite avec espoir de succès.

« Mais quelques-uns pensent et disent que tout irait bien si cette entreprise ne présentait pas tant de dangers, qu'il est à peine possible de descendre sur un pareil terrain, sans faire cause commune avec les individus les plus suspects, et sans s'exposer aux dangers de tomber dans les erreurs les plus funestes.

« Les choses, d'ailleurs, sont arrivées à un tel point, que l'on n'est jamais sûr, en faisant ces tentatives, de ne pas accroître le mal et de ne pas mettre, malgré toutes les précautions, le feu aux poudres. Ces terreurs sont exagérées. Nous n'en sommes pas, grâce à Dieu, arrivés au point de craindre que la bombe éclate en l'air, au simple contact. Cela pourrait peut-être se passer ainsi, dans certains cas, en Russie ou en Angleterre, où l'on a dit qu'il était également dangereux d'entreprendre une réforme ou de laisser aller les choses. De ce que nous avons laissé le mal faire de si grands progrès, grâce à un principe d'inertie mal entendu, il n'en serait pas moins déplorablement exagéré de croire que tout est perdu sans ressources. Les victimes infortunées de la désorganisation sociale moderne se sont jetées dans les bras de gens qui ont trop abusé de leur confiance et ont été les instruments inconscients de leurs projets ambitieux et de leurs intrigues politiques.

« Les vérités primordiales sur lesquelles reposent la vie sociale et les rapports des hommes entre eux, sont révoquées en doute et complètement perverties. Ce mal est si ancien et a tant de racines profondes, que les meilleurs esprits semblent avoir perdu la notion de ce qui est juste et de ce qui est vrai. Ainsi, pour un ecclésiastique, le premier devoir, la mission la plus haute est actuellement de rappeler au monde les anciens principes de justice, si longtemps méconnus, et finalement oubliés, principes qui sont le fondement même de toute vie sociale ».

Il ne faut point, lorsqu'on étudie la question sociale, s'arrêter timidement, par crainte de se tromper. Que penserait-on d'un homme qui ne se lèverait pas, de peur de se casser une jambe ? Que dirait-on d'un médecin qui s'éloignerait des malades pour ne pas s'exposer à la contagion ? « Il ne vous échappera point, monsieur, poursuit le R. P. Weiss, que j'ai de bonnes raisons pour m'exprimer d'une manière aussi catégorique. Dans votre excellent discours, vous avez énergiquement déclaré que c'est un devoir sacré pour l'État de contribuer à la solution de la question sociale. Je partage entièrement votre opinion. Oui, c'est un droit, et, par conséquent, un devoir pour tous les gouvernements, de traiter sérieusement cette question. Nous savons, de reste, que l'État moderne n'est que trop disposé à tirer tout à lui, non pas au nom du devoir, mais au nom du droit, et que plus d'un homme d'État abuse sans scrupule de sa toute-puissance, pour prétendre qu'il n'y a pas un point de la vie humaine qui ne lui soit absolument et exclusivement soumis. Quelques esprits supérieurs, cependant, ne l'ont fait qu'avec réserve et défiance ; c'est ainsi qu'ils n'entendent pas sans regret répéter que l'État a, au point de vue social, une grande mission à remplir. Et ni audace, ni réserve, ne

doivent empêcher de proclamer la vérité et de dire, comme nous l'avons fait, que, sur ce terrain, l'État a un vaste champ ouvert devant lui. » Néanmoins, il ne faut pas espérer et attendre tout de l'État. « Nous ne pouvons tomber d'accord ni avec les partisans exclusifs de l'absolutisme de l'État, ni avec les socialistes démocrates, et tous ceux, sous n'importe quel nom, qui imposent à l'État l'obligation exclusive de pourvoir à toutes les misères et à tous les besoins matériels. Ces deux tendances, ouvertement hostiles, et cependant, en réalité, liées, sont aussi erronées en elles-mêmes que funestes à l'État, et c'est pour cela que nous les déclarons toutes deux inacceptables : l'État n'a ni un droit, ni un devoir exclusifs. L'État n'est pas tout et ne peut pas tout. Il est suffisant, et il nous suffit à tous ; qu'il fasse ce qu'il peut et ce qui constitue son devoir, c'est ce que nous souhaitons de tout cœur pour la guérison des maux de la société. »

Les préventions qu'un si grand nombre d'hommes de cœur ont contre la question sociale, sont peut-être un préservatif salubre contre les hardiesses inconsidérées. « Si donc l'État veut être fidèle à sa mission, vis-à-vis de la question sociale, non seulement il ne peut pas usurper la liberté humaine, mais il doit lui garantir entièrement sa sphère d'action. Par la liberté humaine, nous entendons : d'une part, la liberté intérieure et personnelle pour chacun de vivre selon sa conscience, et d'autre part, la liberté extérieure de se mouvoir d'après son droit et les lois divines, comme membre d'un grand corps, et en harmonie avec les autres membres de la communauté, pour atteindre au bien-être matériel extérieur et au perfectionnement moral et intellectuel. Cela veut dire, en d'autres termes, que l'État, au lieu d'entraver la liberté d'association et l'action sociale, et de chercher à les absorber, doit les seconder pour donner une bonne solution à la question sociale. »

Mais un accord parfait entre l'État et la société, n'est pas possible sans l'intervention de la religion, à défaut de laquelle aucune solution de la question sociale n'est possible. « Sous ces réserves, nous nous associons entièrement à la thèse que l'État a une grande mission à remplir pour aider à dissiper les nuages qui chargent actuellement l'horizon social. Nous disons intentionnellement l'État dans le sens le plus général, car on ne pourrait arriver à aucun résultat si certaines mesures n'étaient adoptées que par quelques États. Cela a été fait en réalité avec des résultats insuffisants. Dans la situation actuelle des choses, les tentatives de réformes les plus sincères mais isolées, viennent se heurter à des obstacles insurmontables, par le seul fait qu'ailleurs on permet et on pratique le contraire. En admettant qu'anciennement, lorsque les différents régimes sociaux offraient néanmoins encore plus de différence qu'aujourd'hui, les institutions admirables qui protégeaient la société dans des conditions semblables fussent demeurées stériles, comment cela pourrait-il se produire maintenant que toutes les barrières sont tombées et que les contrées les plus distantes se trouvent à peine plus éloignées que ne l'étaient jadis des villes contiguës ? Ainsi, il est nécessaire que, dans ces temps de rapports internationaux, un droit social international pour le travail trouve sa place, droit qui, au moins dans ses grandes lignes, devrait être uniforme partout, sous la réserve naturelle qu'il soit tenu compte, dans son application, des conditions sociales particulières de chaque peuple. »

« C'est un principe désormais reconnu, disait le Père jésuite Kolb, dans un sermon prêché à l'église Saint-Pierre, à Vienne, que, pour la solution de la question sociale, il est absolument indispensable d'en arriver à une réglementation internationale du travail, qui s'étende à tout le monde civilisé. »

Le rétablissement des corporations, selon la loi de 1883, ne s'est effectué qu'à travers de très grands obstacles ; et les inconvénients que les corporations produisirent, surtout par la faute de la bureaucratie chargée de les protéger et de les surveiller, causèrent de grandes désillusions. Les socialistes catholiques, au lieu de s'arrêter, attribuèrent ces obstacles, non sans quelque raison, à l'action des bureaux et aux imperfections de la loi. Dans le congrès tenu à Vienne en 1888, et dans lequel le comte Blome, le prince de Lichtenstein, le comte Kuefstein, le professeur Schindler, etc., furent nommés rapporteurs, ceux-ci reconnurent que l'organisation de la société en corporations, devait être le but des efforts faits pour la restauration de l'ordre économique et social.

Au congrès de l'année suivante, ils demandèrent « que les droits des corporations, au sujet de l'admission dans leur sein, soient étendus, qu'elles acquièrent surtout le droit de s'opposer à la délivrance du brevet de capacité, et d'établir une seconde épreuve de capacité pour passer du grade d'ouvrier à celui de patron ». Ils exprimèrent en outre le vœu que la preuve de capacité fût étendue aux industriels dont les fabriques livrent des produits semblables à ceux des artisans, et qu'il fût défendu d'employer des journaliers au lieu d'artisans, transformant ainsi en grandes industries mécaniques les industries susceptibles d'être exercées comme métier manuel.

Dans la discussion de la question des salaires, l'assemblée voulut avant tout « la réglementation de la production actuelle, telle qu'elle résulte de la concurrence illimitée. Cette concurrence doit être maintenue dans certaines bornes, à l'extérieur par des traités de commerce, et à l'intérieur par une réglementation de la production nationale qui équilibre entre eux tous les intérêts légitimes des parties. La réglementation et

l'organisation corporative de la grande industrie doivent, en outre, établir un juste rapport entre la production et la demande ». Mais les catholiques autrichiens ne s'en sont pas tenus là, au congrès de 1889; ils ont en effet cru nécessaire d'établir que l'autorisation de fonder de nouveaux établissements industriels fût soumise à des preuves de capacité, basées sur la solidité de l'entreprise, sur sa probabilité de durée, sur ses résultats probables, sur les facultés de travail de la population, etc. Dans le dernier congrès de 1890, auquel ont assisté 23 évêques et 600 prêtres, des vœux ont été formés et approuvés à l'unanimité, sur la nécessité de rétablir le système des corporations, d'abaisser encore davantage la limite des heures de travail des femmes et des enfants, de restreindre le maximum de la journée de travail, fixé par la loi autrichienne à onze heures, etc.

Il est clair que nulle part plus qu'en Autriche, les idées des socialistes catholiques ne cadrent avec celles des socialistes d'État. Le baron Vogelsang, le prince de Lichtenstein, le comte Belcredi, etc., descendent plus ou moins des socialistes d'État les plus avancés de l'Allemagne, et l'homme qui a exercé la plus grande influence sur la direction qu'ils ont choisie et sur leurs tendances, a été précisément un socialiste d'État allemand, Rodolphe Meyer, dont la parole autorisée a eu pendant un si long temps une si grande importance dans les congrès des socialistes d'État d'Allemagne.

Le socialisme allemand est certainement plus scientifique, et de conception plus large que le socialisme autrichien. Cependant, les doctrines socialistes ne se sont enracinées plus profondément dans les rangs du peuple, dans aucun autre pays du monde. Dans tous les pays de l'empire autrichien, la classe des rentiers, des capitalistes, souvent la classe même des détenteurs du revenu agricole, ne sont ni de la

même religion ni de la même race que les travailleurs et les paysans. Ainsi, le modeste agriculteur de Bohême, qui voit tous les jours vendre aux enchères le lopin de terre du pauvre, et le fisc contribuer à l'accroissement des vastes domaines juifs, sent croître en lui la haine pour ceux qu'il considère comme des dominateurs étrangers et comme des usurpateurs. Un homme très médiocre, un homme qui est probablement inconnu au delà des limites de l'empire d'Autriche, le chevalier von Schonerer, a été pendant plusieurs années et est peut-être encore maintenant, l'homme le plus populaire de l'empire, simplement parce qu'il représente l'idée antisémite. Naturellement, l'antisémitisme, si répandu et si populaire en Autriche, est un terrain propice pour l'expansion du socialisme.

En outre, il y a peu de pays où les anciennes institutions conservatrices aient eu des racines aussi solides et aussi profondes qu'en Autriche. Lorsque le souffle démocratique de 1848 balaya la plupart des anciennes institutions, les paysans et les ouvriers crurent, eux aussi, que la liberté leur assurerait un meilleur avenir. Mais lorsqu'ils virent que leur position ne s'améliorait point, que les juifs accaparaient peu à peu la richesse nationale, lorsqu'ils constatèrent que la position de l'ouvrier devenait plus incertaine sinon pire, ils crurent alors que les anciennes institutions seules pourraient lui rendre la tranquillité du présent et la sûreté pour l'avenir. Telle est la raison pour laquelle les associations catholiques, fondant leurs critiques sur un malaise et sur un mécontentement réels, et prêchant le retour aux anciennes institutions, ont obtenu des succès si considérables.

CHAPITRE IX

GASPARD DECURTINS ET LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN SUISSE

Le socialisme et la démocratie en Suisse. — Lente expansion du socialisme. — Le socialisme et les institutions démocratiques. — Catholiques et protestants. — Mgr Mermillod et le discours de Sainte-Clotilde — Un évêque socialiste. — Les devoirs des catholiques et la question sociale. — Les socialistes catholiques et l'État. — Évolution des socialistes catholiques. — Gaspard Decurtins. — Le chef des ultramontains. — Le Secrétariat ouvrier. — Decurtins et la réglementation internationale du travail. — Decurtins et Favon. — La Conférence de Berne. — Le *Basler Volksblatt*. — Les tendances de Decurtins. — Th. de la Rive et le péril social. — Le docteur Feigenwinter. — Le Congrès de Bâle. — Associations ouvrières catholiques. — Le Congrès d'Olten. — Catholiques et démocrates. — Les catholiques suisses et la démocratie socialiste.

La Suisse est peut-être, de tous les pays de l'Europe, celui où la situation de l'ouvrier est la meilleure, où l'antagonisme entre les patrons et les ouvriers est le moins intense, et où le danger d'une conflagration est le moins à craindre.

L'absence de grandes agglomérations ouvrières, la stabilité relative du taux des salaires, la conduite même des industriels, ont rendu la position de l'ouvrier plus sûre que partout ailleurs. La quantité déjà considérable d'institutions fondées par les industriels au profit des ouvriers, tend encore à augmenter chaque jour, et contribue admirablement à adoucir l'existence des travailleurs. La participation aux bénéfices, admise et pratiquée dans un grand nombre de cantons, ceux

surtout où l'industrie est la plus avancée, les pensions alimentaires, les Sociétés coopératives de consommation, les caisses d'épargnes, les Sociétés de secours mutuels, les associations permanentes entre ouvriers et industriels, qui préparent la voie aux corporations libres, ont préservé la Suisse des excès et des violences du socialisme démocratique. En outre, la Suisse, où le peuple participe plus ou moins directement à la législation et au gouvernement, semble devoir être préservée encore plus par ses institutions politiques, de la contagion du socialisme démocratique, que par les causes purement économiques.

Une étude attentive de l'histoire du socialisme nous montre clairement que le socialisme démocratique s'est manifesté plus tard, mais avec beaucoup plus d'intensité, et s'est répandu dans sa forme la plus accentuée, dans les pays où le peuple n'a pas été appelé ou a été appelé assez tard à participer à la politique. Or, le peuple suisse, indépendamment des élections, exerce quand il le veut son pouvoir souverain, au moyen du *referendum*. Dans huit cantons, les citoyens prennent part même à la fonction législative ordinaire; les lois les plus importantes ne sont pas mises effectivement en vigueur, si elles ne sont pas d'abord, une par une, votées et approuvées par le peuple, après avoir été préparées par l'Assemblée cantonale. Dans les autres cantons de la Confédération, le peuple peut, s'il le veut, demander le *referendum* pour chacune des lois.

Lorsque les ouvriers ne participent que très indirectement ou point du tout à la vie politique, ils écoutent facilement ceux qui leur parlent de révolution et d'émancipation; lorsque, au contraire, ils sont associés à la vie publique, ils voient la difficulté des réformes économiques sérieuses, et arrivent à se convaincre plus facilement de la nécessité d'effectuer certaines

réformes par une évolution progressive plutôt que par une transition brusque et violente.

Ainsi, la Suisse qui, à cause de la largeur de ses institutions démocratiques, a été depuis un demi-siècle et est encore le refuge des conspirateurs et des révolutionnaires du monde entier, la Suisse, qui a abrité et qui abrite encore les anarchistes et les communistes, qui est pour ainsi dire le centre d'irradiation du mouvement socialiste, a été préservée de ces agitations qui ont troublé et troublent encore les États européens plus avancés dans les progrès de la civilisation et de l'industrie.

Agitée par des luttes religieuses qui durèrent de longues années, la Suisse n'obtint le calme qu'à la paix d'Ararou, en 1712. Les catholiques et les protestants continuèrent cependant à lutter entre eux, et, en 1848, l'antagonisme religieux eut un tel réveil, qu'il devint la cause principale de la guerre du Sonderbund : mais depuis 1848 jusque aujourd'hui, les discordes religieuses n'ont plus troublé la paix et n'ont plus causé de luttes intestines. Les catholiques, de même qu'en Angleterre, en Allemagne, et ailleurs, ont gagné du terrain en Suisse contre les protestants. Ainsi, tandis que, il y a un demi-siècle, il y avait 1,156,000 protestants et 770,000 catholiques, sur une population totale de 1,926,000 habitants, il y a aujourd'hui, sur 2.846,000 habitants, 1,667,109 protestants et 1,160,702 catholiques. La proportion montre clairement les progrès lents, mais sûrs, du catholicisme, car, tandis qu'il y avait avant 606 protestants et 390 catholiques sur 1,000 habitants, il y a maintenant 586 protestants contre 408 catholiques.

Devant lutter avec les protestants sur un même terrain, du moment que la question sociale s'imposait à l'attention des savants et des hommes politiques, le clergé catholique suisse a vu la nécessité de ne pas s'en désintéresser.

Déjà, en 1868, feu Mgr Mermillod, devenu plus tard cardinal et archevêque de Genève et de Fribourg, dans un courageux discours prononcé le 23 février, à Sainte-Clotilde, et qui eut un immense succès, jetait, selon l'exemple donné par Ketteler en Allemagne, les bases du socialisme catholique en Suisse. « Notre siècle, dit-il, voit se dresser devant lui le terrible problème de l'inégalité des conditions. C'est là qu'est le nœud des difficultés actuelles, l'énigme posée au monde moderne par les idées et par les choses... A travers nos agitations actuelles, l'œil qui veut discerner le fond des choses, voit tout de suite que la question sociale est le dernier mot de toutes nos luttes... Déjà les camps se forment, et nous nous demandons si le monde deviendra un champ de bataille, ou si un traité de paix sera signé entre riches et pauvres¹. »

Quelle est la situation actuelle des classes ouvrières?

Quel peut être le rôle de l'Église?

Quelle part d'activité et quels devoirs incombent aux classes élevées, à l'époque actuelle?

Voilà trois demandes auxquelles tout homme d'Église devrait tenter de trouver réponse. Il sait sans doute que personne ne peut se faire d'illusion sur le sort de l'ouvrier moderne. L'ouvrier est condamné à un travail acharné, incessant, qui déprime son intelligence et le détourne de ses devoirs de chrétien et de père de famille. Il se trouve, d'ailleurs, poussé vers le socialisme démocratique par un certain besoin de dignité et d'indépendance, par un désir légitime de justice. L'ouvrier ne veut plus, aujourd'hui, d'une aumône qui l'humilie, d'un patronat qui le soutienne; il a ses livres, ses journaux, ses relations universelles; il ne veut pas se renfermer dans un étroit patriotisme national, et est

1. Voy. G. de Pascal: *La Question sociale et l'Épiscopat*, dans l'*Association Catholique*, t. XXV, pp. 1 et suiv.

fasciné par les formules magiques du socialisme. « Ne me taxez point d'exagération, disait Mgr Meruillod, il est inutile de détourner les yeux de l'abîme; on n'arrive, par là, ni à le combler, ni à l'éviter. Les dangers ne sont pas conjurés par un aveuglement involontaire; envisageons sans terreur et sans alarmes les conditions que les idées, les mœurs et les progrès créent à notre époque. Ce mouvement des classes ouvrières vous paraît comme un torrent qui descend des montagnes et qui peut tout détruire sur son passage, en semant la ruine dans nos vallées; ce doit être l'honneur de la Sainte Église Catholique de marcher contre ces forces, de leur opposer des digues, de canaliser ces flots impétueux, et de les transformer, au XIX^e siècle, en un fleuve puissant et fécond. »

L'Église seule peut, par son action bienfaisante, amener la paix parmi tant de haines et de discordes. Mais les classes élevées doivent concourir, elles aussi, à ce but; car si elles prenaient au contraire le parti de la résistance, elles seraient entraînées par le courant. Le premier devoir des classes élevées est d'accepter la situation telle qu'elle se présente, de la voir dans toute sa réalité, de l'étudier franchement avec le secours des idées chrétiennes. Le second devoir est de donner l'exemple, c'est-à-dire d'accepter loyalement et complètement le christianisme. « Ce qui nous sauvera, dit encore Mgr Mermillod, n'est point un christianisme affaibli et énérvé, mais un christianisme sérieux et vivant, s'incarnant dans les vertus qui touchent le peuple et qui lui inspirent ces forces qui font sa joie et sa dignité. Nous vous supplions de garder une fidélité inviolable à l'Évangile, parce qu'il faut avant tout que les classes supérieures se tiennent à la tête de la société, donnant l'exemple à ceux qu'elles veulent et doivent guider. Quelle influence, quelle autorité peut-on exercer sur le

peuple si l'on n'agit pas mieux que lui? Comment lui montrer le droit chemin si on ne le sait pas soi-même? Avec quelle autorité lui conseillera-t-on le travail et la prévoyance, lorsqu'on passe sa vie dans l'imprévoyance et dans l'inaction? Osera-t-on lui reprocher de ne pas travailler le lundi lorsqu'on reste oisif toute la semaine? Si on l'accuse de lire de mauvais journaux, il ne faut pas ensuite se nourrir d'une littérature malsaine. Si vous lui défendez d'aller applaudir des chanteurs populaires, il faut tout d'abord s'abstenir de les faire applaudir dans vos propres salons. On ne saurait condamner à la fois les amusements publics de l'ouvrier, et aller voir des nudités obscènes dans les théâtres. On perd le droit de reprocher à l'ouvrier, comme un crime, de se ruiner au cabaret, lorsque dans les clubs élégants on sacrifie en une nuit l'honneur des familles et la fortune des enfants. »

Lorsque Mgr Mermillod prononça le discours de Sainte-Clotilde, M. de Pascal dit qu'il fut considéré presque comme un visionnaire; la société élégante et corrompue de l'Empire en fut scandalisée, et dans les salons de Paris la parole hautaine et loyale de l'évêque socialiste produisit un effet inattendu et pénible.

L'Évangile, selon Mgr Mermillod, ne doit pas être dans les mains du clergé un simple missel du moyen âge, et ceux qui l'interprètent ne doivent point se faire les complices des abus sociaux, car, « il n'est point permis d'avoir deux doctrines, l'une pour protéger les raffinements de la dévotion, l'autre pour bénir la chaîne du pauvre ».

Plusieurs années après le discours de Sainte-Clotilde, l'illustre évêque de Lausanne et de Genève, en présentant au Souverain Pontife les représentants de l'Union catholique d'Études sociales et économiques, résumait en peu de mots son dégoût pour la forme actuelle d'organisation sociale :

« Non seulement, disait-il, le droit moderne ne tient aucun compte des lois de l'Église, mais les conceptions qui avaient ces lois pour point de départ se sont effacées de l'esprit public; les principes tirés de l'Évangile et mis en lumière par les Docteurs, spécialement par Saint Thomas d'Aquin, se sont obscurcis; on a perdu la saine notion du travail et de la propriété, en méconnaissant les obligations que celle-ci impose et les droits que celui-là confère. La lutte pour la vie étant admise aujourd'hui comme loi des rapports humains, et le travail traité comme une marchandise, l'existence des travailleurs est soumise au libre jeu des forces matérielles, et ils en sont réduits à un état qui rappelle l'esclavage païen. La propriété, prise uniquement dans son sens égoïste, séparée des obligations correspondantes qui leur font contrepoids, a repris le caractère absolu qu'elle avait au temps du paganisme. Enfin l'économie rationaliste, en faisant une distinction entre les choses et leur valeur, établit, comme base du système de production et d'échange, le prélèvement d'un intérêt fixe en proportion de la valeur à répartir entre tous ceux qui, par leur activité, ont coopéré à l'entreprise. On trouve là évidemment les traits caractéristiques de l'usure. Le désordre est arrivé partout à un tel point, que, dans le monde entier, la question sociale s'est imposée aux préoccupations de tous. Il a été fait, d'une part, des tentatives individuelles dans différents pays; de l'autre, les gouvernements se sont convaincus de la nécessité d'une intervention législative pour procurer quelque soulagement aux souffrances des masses. Mais le mal est trop profond pour être détruit par des remèdes partiels et intéressés, ainsi que Votre Sainteté l'a déjà proclamé: et en affirmant une fois de plus que l'Église seule possède, en vertu de sa mission traditionnelle, la solution de tous les problèmes sociaux, le Vicaire de Jésus-Christ a revendiqué le

privilège divin de son ministère suprême : la protection des faibles et des opprimés. Les souffrances profondes des classes laborieuses menacent de les rendre accessibles aux excitations révolutionnaires, qui leur font entrevoir, au-dessus de ce qu'il y a de juste dans leurs revendications, la satisfaction de tous leurs appétits ».

Dans le Congrès de Liège de 1886, Mgr Mermillod, après avoir proclamé le devoir de tout homme honnête d'affronter la question sociale, comme le soldat marche à l'ennemi, examine sous un jour vraiment radical le grave problème de l'intervention de l'État.

Tous ceux qui m'ont suivi dans mes recherches, ont pu voir que les premiers évêques qui ont abordé l'étude de la question sociale avec sincérité, voulaient recourir le moins possible à l'intervention de l'État. Mgr von Ketteler, le vénérable archevêque de Mayence, en faisant la critique de notre organisation économique et industrielle, avec la même franchise, souvent avec la même violence que Ferdinand Lassalle, exprimait cependant l'espoir que l'on obtiendrait une réforme radicale par l'action de l'État et par la générosité spontanée des fidèles, et que les Sociétés coopératives de production préconisées par Lassalle seraient organisées sans le secours financier de l'État. Mais en avançant en âge et en perdant des illusions, il avait renoncé à ses espérances et pensait, lui aussi, recourir à l'État.

Depuis Ketteler, presque tous les évêques qui se sont occupés de la question sociale sont arrivés aux mêmes conclusions.

« Il faut, dit Mgr Mermillod, au Congrès de Liège en 1886, éviter deux écueils : il ne faut point refuser la protection de l'État pour ceux qui en ont besoin, et il faut se garder de tomber dans l'extrémité opposée. Il ne faut être ni de l'école

païenne de Rousseau, ni sectaire d'une neutralité qui finirait par réduire à néant les devoirs des pouvoirs publics. C'est pourquoi les principes chrétiens sont nécessaires, et l'on ne doit marcher dans la voie difficile que sous leur égide. Je me souviens d'avoir entendu un homme d'État peu catholique, le comte de Cavour, me dire, en parlant d'une loi sur le mariage en vigueur dans un pays étranger : « Je ne l'accepterai « jamais, parce que ce n'est point une législation libérale ; toute « loi libérale doit protéger la faiblesse, et celle-ci ne protège point la femme... » L'ouvrier, de nos jours, a constamment besoin d'une législation libérale dans ce sens, c'est-à-dire d'être défendu contre l'isolement, contre la solitude odieuse dans laquelle il se trouve. L'État, par conséquent, ne peut pas se soustraire aux obligations de la paternité sociale ; ses droits et ses devoirs ne s'éteignent pas au seuil de l'Usine. »

Le cardinal Mermillod s'inspirant de ces pensées, a toujours défendu, jusqu'à sa mort, un véritable programme de socialisme d'État. Né en Suisse, élevé et grandi dans ce pays où la démocratie a accompli les réformes les plus difficiles sans secousses et sans violence, le cardinal Mermillod n'avait et ne pouvait avoir contre la démocratie et contre l'État démocratique les préjugés et l'aversion d'une si grande partie des catholiques des autres pays¹.

Mais le plus éminent des socialistes catholiques suisses, celui qui, non content d'une vaine propagande théorique, est descendu sur le terrain pratique des réformes sociales et a eu une influence décisive sur la législation de la Suisse et sur le mouvement catholique dans toute l'Europe, est Gaspard

1. Trois discours de Mermillod : *L'Église et les Ouvriers au XIX^e Siècle*, 1868 ; *Second Discours sur les Ouvriers au XIX^e Siècle*, 1868 ; *La Question ouvrière*, 1872, sont inspirés par un sentiment vraiment démocratique. Sur le cardinal Mermillod, sa vie et ses tendances, voy. H. de Vanssay : *Monsieur Mermillod* (Paris, 1868), et Prosper Sacy : *Le Cardinal Mermillod*, dans la *Revue Générale*, d'avril 1872.

Decurtins, dont la hardiesse de conception est jointe à une science économique des plus remarquables et à un esprit d'une élévation peu commune.

Le fossé qui sépare l'Allemagne de la France aurait empêché les deux pays de s'entendre et de se mettre d'accord sur les grandes lignes de leur programme social, sans l'entremise de Decurtins, qui procura l'entente sur le territoire neutre de la Suisse.

Gaspard Decurtins n'a point refusé de s'allier aux radicaux, ni de s'entendre avec les socialistes, toutes les fois que son programme social cadrerait dans ses lignes principales avec le programme des uns et des autres. Au Congrès d'Aarau, alors que les Sociétés de Berne ne voulaient, sous aucun prétexte, admettre les Sociétés catholiques à voter, il dit : « La faim n'est ni catholique ni protestante. C'est pourquoi quiconque prête son concours à la solution de ces questions, doit être le bienvenu, de quelque confession religieuse qu'il fasse partie, qu'il appartienne à l'école de Bakounine ou de Lassalle, ou bien eroie au contraire à l'Évangile du Christ ».

Il est facile de comprendre qu'un catholique professant des théories aussi larges, et pour lequel la question sociale n'est point un prétexte à propagande religieuse, ait fini peu à peu par s'imposer à ses adversaires mêmes.

Élevé dans le couvent de Dissentès qui est déjà depuis quelques siècles le foyer de la culture scientifique et littéraire du canton des Grisons, après avoir achevé ses études à Heidelberg et après avoir obtenu le grade de docteur, il se retira dans son district natal. A peine de retour de l'Université, il fut élu *Landamman*. Catholique intransigeant, peu rompu aux discussions métaphysiques, il saisit de suite l'immense force sociale du catholicisme. Ennemi des Vieux-Catholiques qui se refusaient à reconnaître l'infaillibilité du

Pape, il devint bientôt chef du jeune parti ultramontain. Lorsque des tentatives eurent lieu en Suisse pour l'abolition de la propriété collective, grâce à laquelle des vaches et des chèvres du pauvre peuvent paître sur les terres de la commune et jusque dans les champs des particuliers, il s'éleva contre cette tentative et fit conserver aux pauvres paysans leurs coutumes collectivistes séculaires. Il fit adopter, peu après, un projet de loi sur les accidents du travail, et le projet de loi fut suivi d'un rapport dans lequel il exposa, dès cette époque, son programme social. Selon Decurtins, le travailleur a, comme tout homme, droit à l'existence. Son travail doit, par conséquent, lui rendre non seulement ce qui lui est strictement nécessaire pour vivre au jour le jour, mais encore le garantir contre le risque d'être tué ou estropié, ce qui serait le priver de sa force, son unique capital. Or, le salaire, en vertu de la fameuse loi d'airain de Lassalle, est à peine suffisant pour lui fournir le strict nécessaire : la loi doit donc imposer aux patrons, ou un minimum de salaire qui permette à l'ouvrier de se garantir contre les dangers de sa profession, ou une indemnité qui compense dans tous les cas d'accidents l'insuffisance inique de la rémunération quotidienne.

Pour mieux sauvegarder les droits de l'ouvrier, Decurtins fit adopter, à l'imitation des socialistes, l'institution du Secrétariat ouvrier, qui n'existe dans aucun autre pays industriel d'Europe. Le Secrétariat ouvrier est un bureau de statistique, créé pour servir d'intermédiaire entre le pouvoir et la masse des travailleurs. Le titulaire, payé par la Confédération, est pourtant nommé par les représentants des Sociétés ouvrières ; il peut, par conséquent, garder vis-à-vis du gouvernement et des industriels, une attitude ferme et indépendante. Le Secrétariat ouvrier se charge de porter devant le gouvernement les plaintes des ouvriers qui l'ont élu, leurs réclamations contre

les fonctionnaires chargés de l'application des lois industrielles ; il fournit d'un autre côté aux ouvriers, tous les renseignements qui leur sont nécessaires.

Dès l'année 1885, alors que le parti socialiste catholique en était à ses tout premiers débuts en Suisse, G. Decurtins traçait les premières lignes de son programme dans une motion par laquelle il invitait le Conseil fédéral à revoir soigneusement la loi sur la responsabilité civile des patrons. « Il faudrait, disait-il en développant sa motion, que l'ouvrier trouvât dans son salaire l'équivalent des dangers qu'il court. L'excès de la production qui est devenu général et presque constant est cause que les salaires ont atteint un minimum et qu'ils ne représentent souvent que tout juste ce qui est indispensable pour ne pas mourir de faim. C'est la terrible loi de fer de Lasalle. La moyenne des salaires est précisément celle qui permet à l'ouvrier de végéter et de se reproduire. Elle ne peut s'élever à cause de l'excès de la production, et elle ne saurait non plus baisser, car dans ce cas la mortalité se chargerait de diminuer le nombre de bras disponibles. L'État doit intervenir, corriger la brutalité de la loi économique. L'ouvrier, a comme tous les autres, le droit d'exister. C'est un principe de droit naturel, auquel l'État ne peut renoncer sans se nuire s'il veut servir les hautes aspirations d'un idéal de justice. Il faut que le salaire satisfasse au minimum à trois conditions : subvenir aux besoins de l'existence de l'ouvrier, l'indemniser du danger de mort ou de mutilation qu'il court au service de son patron, et enfin lui donner compensation pour l'utilisation normale et régulière de ses forces ¹. »

Decurtins ne s'est pas contenté des réformes intérieures. De même que tous ceux qui ont foi en la réglementation du

1. Pictet, art. cit.

travail par l'entremise de l'État, il a compris qu'un pays qui cherche à protéger par des lois sociales la capacité économique des travailleurs, doit nécessairement se trouver, sur les marchés internationaux, dans une position d'infériorité vis-à-vis des autres pays où l'État ne vient point borner son activité.

L'idée d'une Conférence internationale pour réglementer, ou pour mieux dire pour établir des conventions internationales en faveur des ouvriers, exposée pour la première fois, il y a tantôt cinquante ans, par un industriel alsacien. Daniel Legrand, avait trouvé en Suisse des partisans convaincus. En 1881, sur l'initiative du colonel Frei, de Bâle, la Suisse avait invité les principaux pays industriels de l'Europe à se mettre d'accord sur les bases fondamentales de la législation ouvrière. Cette tentative n'avait pourtant pas eu de suite, principalement à cause de l'opposition de l'Allemagne qui avait déclaré en 1881 que pour régler ces questions les lois intérieures de chaque État suffisaient, et que par conséquent il n'était point nécessaire de se lier par des traités internationaux.

Decurtins voulut reprendre la proposition de Frei, mais avec l'aide des catholiques seuls il aurait difficilement réussi à remporter la victoire. Il eut alors recours aux radicaux. Le directeur du journal radical *Le Genevois*, Favon, député et ancien président du Conseil fédéral, souscrivit à la proposition de Decurtins, et cette entente rendit le succès facile. Les radicaux les plus avancés, qui s'étaient depuis longtemps tenus éloignés des cléricaux, en furent scandalisés. Mais les Jeunes-radicaux, voyant que leur programme de réformes économiques correspondait en grande partie à celui des catholiques, firent aboutir l'accord. Ils craignaient d'ailleurs d'être battus par les conservateurs libéraux, et le concours des

catholiques leur était précieux. « Je sais bien, disait Favon en expliquant au Conseil fédéral les raisons de son entente avec le chef du parti des Jeunes-Catholiques, je sais bien que Decurtins et moi, avons un idéal de société tout différent; il espère que la question sociale sera résolue au profit de l'Église catholique; je crois, au contraire, qu'elle le sera en faveur de la libre pensée. Qu'importe? retardons notre rencontre; commençons par rendre la société meilleure, plus unie, mieux ordonnée, nous arriverons alors dans cette société améliorée avec notre confiance et nos convictions. Si ce sont des roses elles fleuriront, dit un proverbe italien. Et entre nous deux, celui qui aura rendu le tribunal appelé à le juger aussi digne et aussi élevé que possible, aura la victoire. »

Le Conseil fédéral, ayant accepté la proposition de Decurtins, convoqua en effet la Conférence de Berne, qui, à la vérité, n'eut pas lieu et qui fut remplacée, pour des raisons politiques, par celle de Berlin.

Selon Decurtins, l'extension de la législation protectrice des ouvriers dans les différents pays de l'Europe, n'émane point de théories abstraites ou de vellétés philanthropiques, mais elle est la conséquence forcée des conditions de la production moderne. L'industrialisme actuel a produit à peu près les mêmes effets chez tous les peuples, quelles qu'en soient la race, la langue, la culture intellectuelle. La durée excessive de la journée de travail et l'admission au travail industriel, des enfants et des femmes, ont un rapport intime avec le développement de l'industrie mécanique. La raison du grand contraste entre le travail manuel et le travail mécanique réside dans le fait que le premier exige une certaine force physique et une certaine habileté technique, qui sont remplacées dans le travail mécanique par les forces élémentaires et par les fonctions dont l'ingénieur-mécanicien a doué son engin. Par

conséquent, dans le travail mécanique, le faible enfant et la jeune fille inexpérimentés peuvent produire un travail de beaucoup supérieur à celui que peut fournir de ses mains un homme vigoureux dont les forces auraient été développées par un exercice prolongé et quotidien : il en résulte que l'homme en pleine vigueur est très souvent remplacé par la femme; et ainsi, tandis que l'ouvrier pourvoyait jadis à la subsistance de sa famille et que son salaire y suffisait, maintenant la femme et l'enfant font concurrence à l'homme, et quoique le salaire collectif d'une famille soit quelquefois supérieur actuellement à celui qu'obtenait autrefois le père seul, l'organisation de la famille perd, précisément par l'emploi des femmes et des enfants à des travaux industriels, sa force morale, tandis que s'affaiblit sa cohésion. Partout où l'industrie a pu exploiter librement l'ouvrier, on a vu la population ouvrière dégénérer physiquement, moralement, et même perdre une partie de ses capacités économiques. Le but des machines est l'accroissement de la production, et l'excès de production a eu pour conséquence nécessaire la dépréciation des produits. L'industriel cherche alors à se refaire grâce à une circulation plus active, et comme il a avancé pour l'acquisition des machines un capital auquel il a besoin de faire rendre le plus possible, il s'efforce de faire fonctionner les machines le plus rapidement et le plus longuement qu'il pourra; les machines sont d'ailleurs sujettes à des perfectionnements rapides et continus. Une funeste interprétation de la liberté a empêché jusqu'à présent l'État de s'occuper de ces questions, et il ne se décide à intervenir que quand il y est forcé par le spectacle de maux et de misères que l'optimisme le plus convaincu ne saurait plus cacher.

Aucun doute donc que l'État doive intervenir pour protéger les enfants et les femmes, aucun doute qu'il puisse et doive

fixer la longueur de la journée de travail des adultes, et qu'il doive assurer à tous les travailleurs le repos hebdomadaire. Ceux qui repoussent toute intervention de l'État partent d'une erreur fondamentale. L'objet du contrat de travail n'est pas seulement une certaine quantité de travail, mais bien plus la capacité du travail, par conséquent l'homme tout entier. Prétendre que l'ouvrier est libre dans ses contrats est une dérision ; en effet, peut-on appeler liberté l'alternative entre le bas prix offert par le patron et la perspective de mourir de faim ?

D'un autre côté, la nécessité d'une législation internationale est évidente. L'industrialisme a pris partout les mêmes caractères et le même aspect. C'est un véritable fleuve sans bords. L'ouvrier qui ne trouve point de travail en Suisse et en Belgique passe aujourd'hui sans difficultés en Allemagne et en Angleterre ; ainsi la production d'un pays influe sur le marché de l'autre, et pour deux nations il n'est pas indifférent de connaître de quelle manière la production est réglée dans chacune d'elles. Le législateur, en présence de la production qui augmente chaque jour, devra prendre des décisions relativement au salaire, à la protection de l'ouvrier, etc., imposer, dans d'autres termes, de lourdes charges aux patrons. Lorsque de pareilles mesures sont prises par un seul État, les fabricants sont tout disposés à les trouver injustes, car ils se trouvent dans des conditions désastreuses vis-à-vis de la concurrence étrangère. C'est pour cela qu'une entente internationale est la condition *sine qua non* du développement du droit ouvrier en général.

C'est sur la base des propositions de Decurtins et de Favon, que le gouvernement prit la décision d'inviter les États industriels de l'Europe à la Conférence de Berne qui fut l'origine de la Conférence internationale de Berlin dont les résul-

tats ne peuvent pas être mis en doute, et dont l'influence sur la législation sociale en Europe sera certainement très grande.

« Vers la fin du siècle passé, disait Decurtins au Congrès catholique de Fribourg-en-Brigau, des ferments hostiles à la religion prirent naissance, et une philosophie désolante surgit qui ne voyait de salut que dans la négation. Cette philosophie fit de même irruption dans le domaine économique où elle prit pour devise : « Laissez faire, laissez aller, c'est-à-dire : que chacun agisse selon son bon plaisir, tout s'arrangera pour le mieux. Cette doctrine était certes la descendante directe de ce courant de scepticisme et d'égoïsme auquel un jansénisme empoisonné avait ouvert la voie, et par lequel Voltaire et Rousseau avaient remporté leurs plus grands triomphes. Et comment se sont réalisées les fausses espérances de ces apôtres de la Liberté ? Aujourd'hui, après un siècle, nous recueillons la moisson telle qu'elle est éclosée de leurs principes. Nous assistons à une lutte sauvage d'intérêts, semblable au passage de la Bérésina, que quelques audacieux réussissaient seuls à passer, tandis que des milliers d'autres périsaient sous les pieds des chevaux. C'est une lutte terrible pour l'existence ; les hommes de la Révolution Française ont dépassé sous ce rapport Darwin et ses théories ».

La Suisse, par une loi en date du 23 mars 1877, a fixé le maximum de la journée de travail, après avoir déjà, par d'autres lois, protégé les ouvriers contre les accidents, et les enfants et les femmes employés dans les manufactures. Maintenant les catholiques, après avoir obtenu l'institution du Secrétariat ouvrier, demandent, de concert avec les radicaux, l'extension des conseils de prud'hommes, l'organisation de l'assurance obligatoire contre les maladies et les accidents, etc. L'accord avec les catholiques et les radicaux dans la voie des réformes sociales, pour ne pas être apparent, n'en est pas

moins réel : les Jeunes-Ultramontains, conduits par Decurtins, marchent très fréquemment de concert avec les radicaux avancés, et le *Basler Volksblatt*, qui est l'organe du parti ultramontain jeune et intransigeant, se trouve assez souvent en communauté d'idées avec les journaux modérés du parti socialiste.

G. Decurtins, qui a à peine passé la trentaine, est certainement l'homme le plus populaire de la Suisse catholique. « Figurez-vous, dit une de ses biographies, un homme grand, aux épaules larges, aux manières simples, à la démarche hardie et résolue : une belle chevelure blonde, d'épaisses moustaches de la même couleur, de grands yeux bleus qui font penser au type traditionnel des anciens Gaulois. Ajoutez à tout cela une voix chaude et sonore, une parole abondante et passionnée qui se précipite comme un torrent : un vrai tempérament de tribun, d'orateur populaire. Il appartient à une bonne famille des Grisons, mais en lui il n'y a rien d'affecté, de voulu, de hautain : une cordialité naturelle qui attire de suite la sympathie. Dans son pays, il n'y a pas de noce villageoise, pas de fête champêtre, à laquelle il manque et dans laquelle il ne prene la parole. Ses préférences ne sont pas seulement pour les humbles, il les aime et il les fréquente.

Actuellement Decurtins n'a pas seulement pour lui l'appui des catholiques, mais celui de la plupart des ouvriers suisses quel que soit le parti auquel ils appartiennent et quelle que soit leur religion. Au lieu de combattre l'« Arbeiterbun », la puissante association d'ouvriers suisses qui constitue un véritable État dans l'État, Decurtins en a toujours pris la défense, et il a provoqué dans le sein de cette Société la fusion entre les catholiques et les protestants. Il a en outre obtenu l'adhésion de l'un des démocrates suisses les plus connus,

Curti de Zurich, et l'appui du parti ouvrier, du *Grütliaver*, qui dispose de milliers de travailleurs.

Decurtins a, d'ailleurs, non seulement reçu des encouragements du cardinal Manning et de plusieurs autres prélats, mais il ne lui a pas même manqué ceux du Souverain Pontife.

Selon une lettre que Mgr Jacobini lui a adressée au nom du Pape, la loi civile a le devoir et le droit de protéger l'enfance pour que ses forces ne soient pas gaspillées avant le temps, et pour que l'innocence ne soit pas mise en péril prématurément; elle a aussi le droit et le devoir d'empêcher que les femmes et les mères de famille ne soient ruinées au physique et au moral par le travail industriel, et de protéger les adultes afin que la durée du travail quotidien ne dépasse pas certaines limites, et de garantir dans tous les cas le repos dominical.

Fidèle à ses principes et à ses tendances, Decurtins fut le premier à protester contre l'expulsion des socialistes allemands, du territoire suisse, bien que l'adversaire des procédés révolutionnaires du socialisme démocratique.

Ce n'est ni un visionnaire ni un illuminé, c'est un homme pratique qui n'ignore point les côtés ardu de la question dont il s'occupe, qui connaît toutes les difficultés de la vie réelle si éloignée souvent de la théorie. C'est pour cela qu'au lieu de présenter, comme d'autres socialistes, un programme entier ou des plans de réorganisation universelle irréalisables, il se contente de proposer et de soutenir des réformes pratiques. Mais lorsqu'il soutient une idée, il ne pense qu'à celle-là et concentre sur elle tous ses efforts. A côté du socialisme pratique et pour ainsi dire légal de Decurtins, il y a encore parmi les catholiques un petit parti de socialistes imbu de théories philanthropiques ou sentimentales, qui, tout en déplorant et en critiquant l'état social actuel, ne lui op-

pose que des affirmations vagues et des aspirations sans consistance.

Un admirateur de Decurtins, un protestant converti au catholicisme, Théodore de la Rive, dans une conférence sur le péril social, faite à Genève le 17 mars 1889, parla comme un vrai socialiste des maux dont souffre l'organisation de notre société; mais ayant dû, dans une seconde conférence, faite sept jours après, indiquer les remèdes, il se contenta de dire qu'une législation ouvrière, saine et efficace, ne sera possible qu'à la condition de se pénétrer de l'esprit chrétien.

Toute l'Europe, dit de la Rive, s'est émue à la pensée de l'esclavage africain, et elle a cherché à le combattre par tous les moyens. Mais l'Europe est, comme l'Afrique, remplie d'esclaves, car nous avons les esclaves du travail des usines et des manufactures. Nous avons, nous aussi, les esclaves des besoins, des plaisirs et des vices des autres. «Voilà, en effet, le mal dont nous souffrons, voilà le péril que nous dénonçons, la plaie douloureuse qui ronge plus que jamais la société. D'un côté, chez les classes ouvrières, un excès de besoins et de misères. De l'autre, dans les classes aisées, un excès de jouissances, de luxe inutile et de plaisirs. D'une part des pauvres qui meurent de faim; de l'autre, les riches dont les artistes culinaires ne savent plus par quelles recherches ingénieuses réveiller l'appétit blasé. D'un côté des hommes et des femmes qui luttent et se fatiguent, qui compromettent leur santé pendant les douze mois de l'année, attachés aux mêmes lieux, rivés à la même besogne, souffrant des rigueurs de l'hiver et des chaleurs excessives de l'été; de l'autre côté, des hommes et des femmes qui suivent complaisamment tous les caprices de leur fantaisie, qui fuient devant les premières atteintes du froid en se réfugiant dans le

Midi, et les premières ardeurs de juillet en se rendant dans les montagnes ; des hommes qui gaspillent leurs forces l'hiver en s'amusant dans les théâtres et les salons, et qui vont les réparer l'été en s'amusant encore dans les villas des stations balnéaires.

« Pour les premiers, tout est difficile et pénible; pour les seconds, tout est facile et aisé, ils ignorent absolument le travail, ils n'ont eu, comme disait Figaro, que la peine de naître. Ah ! riches, riches inutiles, prenez garde à ce que vous faites, pensez à tous les yeux avides qui vous contempnent et au compte qui vous sera demandé un jour; rappelez-vous le mot d'un vieil évêque, mot sévère sans doute, peut-être désagréable, mais au fond juste dans sa franche brutalité : « Si les riches ne travaillent pas, ils volent, car ils sont payés d'avance ¹ ».

« D'accord avec l'école démocratique, dit en 1887, au Congrès catholique de Baden, le docteur Feigenwinter, nous condamnons les conditions sociales présentes. » Qu'importe que les catholiques soient appelés socialistes ? les théologiens protestants n'ont-ils pas reproché à Thomas d'Aquin et à Gratien d'être des socialistes ? et une accusation pareille-a-t-elle été épargnée à Saint Ambroise lui-même ? Si les catholiques peuvent accepter les théories fondamentales du socialisme, à défaut de ses procédés, ils ne peuvent, sans se contredire, se rallier à celles du libéralisme économique, pires que celles du libéralisme politique. Un des chefs de l'école libérale, le professeur Treitschke de Berlin, disait que la misère sociale doit être considérée comme l'aliment de la civilisation. Est-ce que tout cela n'est pas inique, contraire aux enseignements de l'Église ?

1. Th. de la Rive. *Le Péril social et le Devoir actuel. Le Mal. Le Remède* (Genève, H. Trembley, 1889), pp. 55-57.

Les conditions du travail sont actuellement injustes, car le salaire n'est point proportionnel au travail produit, et la situation de l'ouvrier devient, avec le progrès de la civilisation, de jour en jour plus précaire. Le taux de l'intérêt repose sur des bases iniques, parce que le cultivateur qui retire de la terre le 2 ou le 3 p. 100, paie pour ses dettes hypothécaires le 5 p. 100. De sorte que le paysan ayant épuisé son capital dans le paiement des dettes, va chaque jour grossir la classe déjà si étendue des prolétaires des villes. Or les catholiques et les socialistes comprennent qu'il est de leur devoir de porter remède à ces maux qui tourmentent si durement notre société.

Les évêques suisses réunis à Baden avaient voté à l'unanimité, en septembre 1887, un ordre du jour invitant le clergé à procéder à la fondation d'associations ouvrières. Dans tous les pays catholiques de la Confédération, naquirent rapidement des Sociétés ouvrières catholiques, et l'année suivante le Congrès de ces associations, réuni à Baden le 4 décembre 1888, prit la résolution de les réunir toutes en un seul faisceau sous une direction unique. Zurich fut choisi comme siège central, et le 3 février 1889 les délégués des associations catholiques, d'accord avec ceux des autres Sociétés ouvrières, nommèrent le comité central. Ce comité, dont faisaient partie des hommes éminents, comme Conrad d'Argovie, Python de Fribourg, des prêtres, des députés, des journalistes, des écrivains, était cependant composé en grande majorité d'ouvriers. Dans un manifeste aux catholiques, le Comité expliquait les tendances de l'association : « L'Association, que veut-elle ? elle veut étudier et discuter les plus graves et les plus urgentes questions du jour ; elle veut que les catholiques de Suisse ne soient plus seulement tolérés, mais qu'ils jouissent de droits égaux à ceux de tous les Confédérés ; elle veut que tous les

catholiques de la Suisse s'unissent dans un grand parti conservateur, toujours prêt à combattre pour la vérité et le droit. Elle veut enfin et par dessus tout donner toute son attention à la question capitale du jour, à la question sociale, et travailler de toutes ses forces à sa solution, car, qui ne connaît la misère des ouvriers, qui n'entend leurs cris de douleur? »

Les catholiques ont fait un autre grand pas en avant en fondant une Université catholique à Fribourg. Decurtins, secondé par Python, réussit à recueillir les fonds nécessaires à cette vaste entreprise, et, depuis quelques années, l'Université fonctionne assez bien. Il y a parmi les professeurs, des hommes d'un mérite réel, et les cours d'Économie politique sont confiés au Père Weiss, le savant dominicain, qui est l'un des chefs les plus actifs du socialisme catholique ¹.

Les socialistes catholiques suisses ont adopté les doctrines du socialisme d'État avec beaucoup moins d'hésitation que leurs amis de France et d'Allemagne. Au fond, dans un pays largement représentatif, dans un pays où quelques gouvernements cantonaux sont entièrement catholiques et la discipline du parti admirable, les catholiques ont peu à craindre de la part de l'État, et ils ont contre lui des préventions bien moindres que les catholiques d'autres pays, où l'action du gouvernement, non tenue en bride par les institutions démocratiques locales, peut produire des inconvénients.

Ainsi, les quelques catholiques réunis à Olten, pendant

1. Voy. la *Nouvelle Revue*, de septembre 1890. l'article de Georges Renard : *Deux Nouvelles Universités suisses*. Sur l'enseignement donné dans la nouvelle université, voy. *l'Index lectionum quæ in universitate Friburgensi per menses æstivos anni MDCCCXI inde a die XV aprilis habebuntur* (Fribourg, 1891 : Pistet, art. cit.

le mois d'avril de 1891, d'accord avec les représentants des associations radicales, demandèrent à l'État une réglementation, de nature, en réalité, à dépasser les désirs des socialistes d'État les plus avancés. Le Congrès, présidé par le radical Schener, et composé en majorité de représentants d'associations radicales, n'avait que quatre représentants d'associations catholiques, parmi lesquels le chef de tout le mouvement ultramontain suisse, G. Decurtins. Les catholiques acceptèrent sans la moindre hésitation les propositions et les résolutions des radicaux. Les quatre rapporteurs du Congrès, Curti, Grenlich, Cornaz et Decurtins, bien que d'opinions politiques tout à fait différentes, s'entendirent sans difficulté au sujet des réformes sociales. L'assemblée reconnut à l'unanimité l'urgence des assurances obligatoires contre les accidents et les infirmités. Sur le rapport du radical Grenlich, elle vota l'institution des corps de métiers, des chambres ouvrières et de la chambre industrielle avec droits de corporations spéciaux ; elle admit la nécessité de rendre obligatoires, pour tous les travailleurs d'une même profession, les règlements et les dispositions élaborés d'un commun accord par les patrons et les ouvriers. Sur la proposition de Decurtins et de Schener, elle vota la réforme de la loi sur les manufactures, qui devrait, selon le vœu du Congrès, être étendue aux petites usines occupant plus de trois ouvriers, avec surveillance à domicile du travail industriel des enfants. Elle fixa en outre, à dix heures, la journée normale de travail.

Ce qui a arrêté les catholiques des autres pays, l'union avec les partis avancés, n'a été en aucune façon un obstacle pour les catholiques de Suisse. Démocrates et socialistes peuvent s'entendre sur le terrain des réformes économiques sans que les premiers renient leurs principes, ni que les

seconds manquent aux canons de leur foi. Dans un pays libre, dans un pays où les partis doivent se disputer tous les jours le gouvernement des cantons, et où grâce aux nécessités de la lutte ils se voient de plus près, l'entente a été possible et a eu lieu bien plus tôt qu'ailleurs.

CHAPITRE X

LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN FRANCE ET EN BELGIQUE

Origines et tendances du socialisme français. — Caractère et évolution du socialisme français. — Influence de Marx et du socialisme allemand. — Possibilistes et impossibilistes. — Le mouvement catholique. — Le libéralisme catholique. — Le socialisme catholique. — Les deux courants du socialisme catholique en France. — Charles Périn. — L'école de Le Play. — Claude Jannet. — Le Père de Besse et l'économie libérale. — Les socialistes catholiques. — L'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers et ses tendances. — L'Œuvre et les socialistes. — Origine, histoire et programme de l'Œuvre. — Le comte de Mun. — Critique de l'économie libérale. — Le système corporatif. — Effets de la liberté, d'après M. de Mun. — M. de Mun et le socialisme. — L'Œuvre de M. de Mun. — Projets de loi de M. de Mun et les socialistes catholiques à la Chambre des députés. — La protection et la réglementation du travail. — Le marquis de la Tour du Pin-Chambly. — Les corporations obligatoires et l'économie chrétienne. — Le programme social du marquis de la Tour du Pin. — Le parlementarisme, voilà l'ennemi ! — De Ségur Lamoignon. — Critique du capitalisme et de l'industrialisme. — Le capitalisme, dissolvant social. — E. de Pascal. — Roquefeuil-Bréda. — Progrès de l'Œuvre. — Les partisans des corporations libres. — Léon Harmel. — Essais pratiques à Val-des-Bois. — Organisation et histoire d'une corporation chrétienne. — Les industriels catholiques du Nord. — L'abbé Fichaux. — Les corporations libres du Nord. — Les juriconsultes catholiques français et leur programme conservateur. — Le socialisme catholique en Belgique. — François Huet et le règne social du christianisme. — Le collectivisme de Huet. — Influence de Périn. — Organisation des catholiques belges. — Mgr Donteloux. — L'abbé Potier et les revendications ouvrières. — Modération des catholiques belges. — L'Œuvre des catholiques au pouvoir.

La France est, de tous les pays de l'Europe, celui où les doctrines du socialisme moderne ont été tout d'abord le plus répandues dans les rangs du peuple. S'il est vrai qu'en Allemagne, dès avant 1848, quelques penseurs isolés tels que

Rodbertus Jagetzow, quelques philosophes originaux comme Fichte, quelques économistes plus ou moins avancés, comme Michael ou Engels, ont affiché des théories ayant de l'affinité avec celle du socialisme moderne, l'agitation socialiste ne s'est emparée de l'Allemagne que bien après l'année 1848, et lorsque le peuple, ayant conquis l'égalité civile, put aspirer, sous l'influence de la propagande de Lassalle, à la possession du pouvoir politique. Mais bien que le socialisme démocratique ait produit en France, à un moment donné, des secousses comme la sanglante épopée de la Commune; bien que l'agitation des socialistes français ait souvent revêtu un caractère violent, le socialisme français n'a pas eu, à l'origine, des tendances révolutionnaires, et s'il en est venu là, ce n'est que par la contagion et l'infiltration lente et sûre du socialisme allemand. A part Babœuf, dont les criminelles rêveries et les sanguinaires projets ne rencontrèrent qu'un nombre relativement restreint de partisans, les fondateurs du socialisme français ne furent pas des révolutionnaires. Au fond, Pécqueur ne visait que la nationalisation du sol et de l'industrie par des réformes progressives; Saint-Simon, apôtre inconscient du socialisme bourgeois, préconisait la démocratisation du crédit et la suppression de l'hérédité; Fourier voulait créer le phalanstère; Proudhon bornait presque entièrement ses aspirations à la gratuité du crédit et aux banques populaires; Blanqui, vrai possibiliste, se contentait de réformes graduelles et successives, et finissait par s'occuper beaucoup plus de questions politiques que d'économie.

Sans vouloir nier l'influence nuisible que les idées des collectivistes allemands et que la propagande de Bakounine ont exercée sur le socialisme en France, il faut reconnaître que la Commune fut bien plutôt le résultat de circonstances particulières, qu'une manifestation socialiste. Le cas était celui

d'une ville ayant supporté pendant plusieurs mois des privations de toutes sortes, et qui était en grande fermentation; trahie par ses chefs, abandonnée à elle-même, elle devait nécessairement se livrer à des excès ¹.

Ce furent les idées de Marx et l'agitation soulevée par Bakounine, qui préparèrent la Commune, l'épisode le plus sanglant du socialisme moderne. D'ailleurs, la responsabilité des violences du socialisme français est bien moins imputable aux écrivains de ce parti qu'à l'hérédité fatale léguée au peuple par la Révolution de 1889. La masse est imbue de la notion funeste que la révolution peut renverser un ordre social fondé sur des siècles d'histoire et en créer un nouveau, d'après des aspirations plus ou moins utopiques et bizarres. Ce dangereux préconcept, qui renferme le plus grave péril pour l'avenir de la France, et qui a été depuis un siècle la cause de la plupart de ses malheurs, a contribué pendant longtemps à imprimer au socialisme français un caractère odieux et turbulent. L'évolution dans le sens conservateur du socialisme français n'en a pas moins été des plus rapides dans les dix dernières années.

Le seul poète de quelque talent qu'ait produit le socialisme français avancé, Eugène Potier, ancien membre de la Commune, qui jouit pendant un temps d'une grande popularité, dans un sonnet sur la *Toile d'Araignée* parle de Dieu ainsi :

*De sa rosace immense encombrant le ciel bleu
Il est un monstre amorphe intangible et farouche,
Ce cauchemar du vide affole ce qu'il touche
Et répand un venin qui met la terre en feu.*

*Ce parasite ignore et le temps et le lieu
Rend l'univers bancal et la nature louche,
Et, liant la raison comme une faible mouche,
Il lui boit le cerveau. Le vampire, c'est Dieu ! ²*

1. Cf. Camille Pelletan : *De 1815 à nos jours* (Paris, 1892), pp. 298-300.

2. P. Argyriadès. *Le Poète socialiste Eugène Potier* (Paris, 1883), p. 15.

Dans le langage des socialistes français, il y a dix ou douze ans, Dieu était synonyme de tyran, prêtre synonyme de vampire, et dans les réunions comme dans les journaux de propagande, on ne prêchait que la mise à mort des bourgeois. « *Dieu c'est le mal, a dit Proudhon. Disons-en de même de la Patrie* ¹. » Qu'est-ce que la propriété ? « *Un mot vide de sens qu'il faut détruire* ². »

Aucun socialiste anglais ou allemand ne s'est exprimé de cette façon, et ces violences étranges demeurent le triste privilège des socialistes des pays latins.

En 1880, les chefs du parti marxiste étaient placés, sans opposition, à la tête du parti socialiste en France. Guesde, Deville, Lafargue, qui dirigèrent cette année-là les travaux du Congrès du Havre, firent accepter la nécessité de l'action révolutionnaire, et imposèrent « *Das Kapital* » de Marx comme évangile du parti.

Mais les possibilistes, dégoûtés des violences et des excès des socialistes révolutionnaires, créèrent un courant d'opinion qui gagna du terrain avec une rapidité extraordinaire, et en 1882, au Congrès de Saint-Étienne, les possibilistes, guidés par Benoît Malon, avaient déjà une majorité très considérable. Les marxistes tentèrent en vain de résister ; ils essayèrent dans une dernière et violente défense de faire obstruction ; non seulement ils ne purent rallier la majorité, mais ils furent expulsés de l'assemblée. Et lorsqu'ils lançèrent à leurs adversaires l'accusation de possibilisme, il leur fut répondu : « Oui, nous sommes des possibilistes, et vous êtes des impossibilistes ». Presque en même temps, dans la Revue la plus sérieuse et la plus scientifique du socialisme français, la *Revue Socialiste*, Benoît Malon commen-

1. Voy. la revue *la Question Sociale*, mars et avril 1888, p. 76.

2. Voy. la *Question Sociale*, avril et mai 1885, p. 113.

çait à faire disparaître le mot révolution et à le remplacer par celui de « crise d'évolution ». Dans quelques articles importants de la même Revue, Rouanet démontrait à la même époque l'incompatibilité du programme de la démocratie socialiste allemande avec les tendances et les besoins des ouvriers français.

De même, le titre de « Parti ouvrier socialiste révolutionnaire » fut remplacé par celui de « Fédération des Travailleurs socialistes de France ».

La désunion entre les possibilistes et les marxistes n'a fait, depuis lors, que s'accroître, et au 9^e Congrès, en 1888, ces derniers, en grande minorité, ne purent faire passer presque aucune de leurs motions ; de même à la Chambre des députés, tandis que les marxistes ne sont que 4, il y a au moins 43 socialistes possibilistes.

On comprend facilement, du reste, que dans un pays naturellement riche, où l'ouvrier est dans de meilleures conditions que presque partout ailleurs en Europe, dans un pays où la propriété est assez divisée et où l'ouvrier possède depuis plusieurs années les droits électoraux, on comprend que malgré le caractère superficiel et violent de la masse, les luttes sociales doivent avoir bien moins d'intensité et présenter moins de danger qu'en Allemagne. — Il y a déjà quarante ans que le problème de l'attitude à prendre par l'Église en présence des revendications ouvrières s'était présenté à l'esprit des socialistes français d'alors. En 1852, Blanqui écrivait : « Il y a des questions d'économie politique qui resteront sans solution tant que la religion n'y mettra pas la main, comme la répartition équitable des produits du travail et bien d'autres problèmes encore¹ » ; et bien avant lui,

1. Blanqui. *Histoire de l'Économie politique* (Paris, 1852), t. I, p. 152.

Proudhon avait écrit : « C'est aux prêtres, spécialement, qu'il appartient de réveiller les esprits de leur sommeil ; qu'ils s'emparent de la noble mission qui s'offre à eux. La question sociale est déjà soulevée, mais elle est errante comme une théorie sans principes ; il faut s'en saisir et l'approfondir dans toute sa vérité. Prêchée au nom de Dieu, consacrée par la parole du prêtre elle se répandra avec la rapidité de la foudre ».

Le mouvement catholique libéral, commencé en France par Lamennais, et conservé vivace par Lacordaire et Montalembert, condamné par Grégoire XVI dans la fameuse encyclique *Mirari vos*, avait éveillé, dès l'année 1840, chez le clergé et la société catholique de France, le besoin de concilier les tendances et les traditions de l'Église avec les aspirations de la société moderne.

Malgré l'opposition des ultramontains, ce besoin a été toujours croissant, surtout à cause de la participation du clergé à la vie politique, et des besoins nouveaux de l'Église ; le socialisme ayant d'ailleurs abandonné une grande partie de ses tendances révolutionnaires primitives, les catholiques français, plus éclairés, plus instruits, plus hardis, ont senti la nécessité de s'occuper de la question sociale. Cependant, les traditions historiques, la condition de l'Église, l'organisation politique en Allemagne, en Autriche, en Suisse, ont amené le clergé de ces pays à accepter plus facilement les théories des socialistes d'État, qu'il a même dépassées quelquefois, tandis qu'en France le clergé a regardé et regarde encore avec défiance le progrès constant de la puissance de l'État.

Ainsi, les catholiques français qui s'occupent de la question sociale, se divisent en deux grands groupes d'école : le premier suit les traces de Périn et de Le Play, il a une con-

fiance plus ou moins marquée pour la liberté économique, il repousse aussi loin que possible l'intervention de l'État, il ne croit point à la nécessité de revenir aux corporations ; le second, au contraire, suit d'assez près les théories exposées par Hitze et Ratzinger en Allemagne, par Vogelsang en Autriche. La première de ces écoles n'est nullement socialiste ; en effet, les adeptes croient, comme le croyait leur chef Le Play, que l'État doit contenir son activité dans d'étroites limites, et que la liberté économique est, dans tous les cas, le seul moyen à employer pour atteindre de bons résultats.

Charles Périn, qui a professé pendant plusieurs années à l'Université de Louvain, est encore, actuellement, l'auteur qui jouit du plus grand crédit parmi les catholiques français. D'après lui, une réforme de l'ordre social chrétien est urgente.

Mais, tout en préparant cette réforme à venir, il ne faut point oublier les mesures de conservation indispensable, et ne point sortir du champ purement économique, afin d'arrêter les progrès du mal. Il faut surtout rompre de suite avec le système absolu du laissez-faire. « L'intervention de l'État est indispensable, tout le monde en convient, pour la répression du mal ; mais elle peut être indispensable aussi dans quelques cas pour le prévenir ou pour garantir l'efficacité et la durée des institutions au moyen desquelles les travailleurs de toutes les classes s'unissent, s'organisent et se fortifient contre les dangers et les maux de la vie industrielle ¹. » Toutes les revendications de la démocratie ouvrière ne sont pas à repousser en bloc. Il y en a dans le nombre qui peuvent se justifier par des raisons de protection générale, mais il

1. C. Périn. *Le Droit nouveau en matière économique*, pp. 23.

n'en existe pas qui puissent être légitimées au nom de l'obligation du patron vis-à-vis de l'ouvrier, en vertu du contrat de louage de la main-d'œuvre. Le principe socialiste de l'assurance ouvrière obligatoire doit par conséquent être proscrit, et celui qui fait entrer la charité dans le domaine de la justice n'est pas à rejeter. Il faut donc se garder non seulement du socialisme démocratique, mais encore du socialisme d'État, car « rien n'est plus opposé à toute espèce de socialisme que la doctrine et la pratique des catholiques dans les questions sociales » : pour tout catholique, le socialisme c'est l'ennemi. Le socialisme est par essence révolutionnaire, et les catholiques ne peuvent pas capituler devant les ennemis implacables de toute foi chrétienne.

Si l'Église est opposée aux dogmes de liberté absolue proclamés par la Révolution, elle est également contraire à la servitude administrative que le socialisme, seul, peut se représenter comme un idéal à poursuivre. Dès que l'on admet que l'État a le droit de réglementation en matière de production, dès que l'on accepte pour base de l'organisation économique l'intervention de l'État dans les rapports d'intérêt privé, on va fatalement droit au socialisme.

Le problème social est, d'après Périn, bien plutôt moral qu'économique. Il juge, en effet, que nous en sommes venus à réglementer le travail des femmes et des enfants, à entrer dans les rapports de patron à ouvriers, à l'usine, et même dehors, comme dans le cas du « truck system », lorsque la déchéance morale a engendré les abus que nous déplorons actuellement.

Lorsque les légistes révolutionnaires eurent renversé violemment l'ancien régime économique, et que l'institution des corporations eut totalement disparu, il ne resta entre l'individu et l'État, ces deux pôles opposés de la société, aucune catégorie

intermédiaire. Or, l'individualisme et la collectivité sont aussi les pôles du socialisme. Ou la collectivité engloutit tout, comme dans le système de Saint-Simon, de Fourier, de Cabet, ou l'individualisme dissout tout par l'anarchie, comme dans le système de Proudhon ¹.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est toujours le socialisme que les catholiques repoussent.

Aux maux de la société actuelle, en dehors de l'habituelle charité chrétienne, qui est « le premier et le dernier mot » de l'économie sociale chrétienne, en dehors de la réforme morale qui doit être opérée par l'Église, Périn n'oppose que de vagues formules, telles que la corporation chrétienne libre, la corporation chrétienne, le patronat chrétien, toute sorte de choses chrétiennes, comme l'on voit, mais malheureusement pas très efficaces. Et l'école nombreuse créée en France et en Belgique par Périn, n'a aucunement dépassé les conclusions de son fondateur.

L'école de Le Play, qui a pour principal interprète Claude Jannet, pour organe la *Réforme Sociale*, comprend en France, dans ses rangs, le plus grand nombre de catholiques français qui s'occupent d'économie sociale. Le modeste ingénieur catholique n'aurait peut-être jamais pu prévoir que ses idées auraient un si grand succès et se répandraient à ce point. Claude Jannet, l'interprète le plus remarquable de Le Play, est considéré, par ses adversaires mêmes, comme l'un des plus savants économistes français.

Les réformes sociales doivent être, d'après Jannet, le résultat de l'action combinée de la religion, de la famille, de la charité composée dans son sens le plus large, du « self help » des intérêts se traduisant par les associations libres et

1. Ch. Périn. *Le Socialisme chrétien*, pp. 43 et suiv.

volontaires, de l'intervention de l'État pour faire respecter la justice. L'État a une mission très importante, mais il ne peut pas dépasser impunément certaines doctrines. Hormis le repos du dimanche, la loi doit s'imposer de grandes réserves en ce qui touche le travail de l'ouvrier adulte. Le socialisme chrétien n'est qu'un jeu de mots, car en vérité le socialisme s'annonce, dans l'ère moderne, comme la formule de l'anti-christianisme.

Les idées de libéralisme économique de l'école de Le Play, dont l'organe est la *Réforme Sociale*, sont partagées par la majeure partie des professeurs des universités catholiques, par le groupe de juristes que préside le sénateur Lucien Brun, par la *Revue des Institutions et du Droit*, qui se publie à Grenoble, par feu Mgr Freppel qui déclarait à la Chambre repousser toute solidarité d'idées économiques avec le comte de Mun, par le groupe des Industriels catholiques du Nord, par la Revue des Jésuites, les *Études Religieuses*, qui publiaient récemment des articles du Père Fristot et du Père Caudron, acceptent le programme entier de l'école de Le Play, et finalement celui du Père Ludovic de Besse, fondateur des banques populaires.

Le Père Ludovic de Besse admet que la concurrence industrielle libre n'a rien qui soit contraire aux principes du christianisme. Les catholiques commettent, par conséquent, une faute en regrettant les anciens ordres sociaux dans lesquels une foule de corps privilégiés avaient comme contrepoids de leur monopole le devoir de faire respecter la loi morale, en quoi ils réussissaient plus ou moins bien. Pour remédier aux misères et aux souffrances morales des travailleurs, le Père de Besse s'est fait le propagateur des Sociétés de consommation ou économats domestiques, des banques populaires, des bureaux gratuits de placement.

Au dernier Congrès de Liège, dans un mémoire bref mais substantiel sur les Œuvres destinées à ramener et à pratiquer l'honnêteté chrétienne dans le travail, le Père Ludovic de Besse a exposé ses idées avec beaucoup de clarté. Le savant religieux, qui est à Paris secrétaire du Crédit mutuel et populaire, croit nécessaire d'arrêter à tout prix les progrès rapides du mécontentement. Mais que peuvent des efforts isolés ! Si l'on veut lui opposer une barrière de hauteur suffisante, il faut avoir recours au système de l'association qui peut seul produire de bons résultats. Il est donc nécessaire d'en arriver à protéger et même à faire revivre l'honnêteté chrétienne dans le monde du travail, par des créations d'ordre économique.

Telles sont les Sociétés coopératives de consommation, les Sociétés d'habitations ouvrières à bon marché, les banques populaires, etc. Un grand nombre de personnes pensent que le remède aux maux des travailleurs consisterait dans la suppression de la liberté du travail, et voudraient que l'État, appréciant les besoins de la clientèle, fixât pour chaque branche de l'industrie et du commerce le nombre d'ouvriers qui seraient autorisés à exercer un métier. Mais cet odieux retour aux anciennes corporations avec monopole, est irréalisable : les institutions, pas plus que les rivières, ne remontent vers les sources. Les corporations ont fait leur temps, et il faut les remplacer par des Sociétés corporatives, qui laissent le travailleur libre de gagner sa vie honnêtement, mais qui condamnent à disparaître l'ouvrier sans moralité.

Ainsi, les partisans de Le Play, tout comme ceux de Périn, donnent au problème social un caractère bien plus moral qu'économique ; ils nient que l'État doive le moins du monde intervenir pour protéger l'ouvrier adulte, autrement que pour lui garantir le repos du dimanche ; ils admettent que la con-

currence n'est pas un principe contraire aux doctrines du christianisme; ils ne pensent pas que l'État doive se préoccuper de la répartition de la richesse sociale; ils s'éloignent donc non seulement du socialisme, mais ils se rangent presque tous, avec plus ou moins de franchise, sous la bannière du libéralisme économique.

A côté de ce courant conservateur, il y en a un autre, peut-être moins étendu, mais bien plus actif, bien plus original et plus hardi, qui a pour centre de propagande l'Œuvre des Cercles catholiques, et qui reçoit principalement l'impulsion du comte de Mun, le célèbre orateur de la Chambre française. M. de Mun et ses amis défendent avec beaucoup d'ardeur, dans leur revue et dans leurs cercles, les idées de Hitze et de Vogelsang. Cette seconde école combat bien, en théorie, les prétentions du socialisme démocratique, mais en réalité, loin d'en repousser résolument le programme, elle en adopte une bonne partie. Aussi, les socialistes, bien qu'hostiles à toute tendance religieuse, ne cachent point leurs sympathies pour l'Œuvre et pour le comte de Mun qui en est le principal promoteur. « Il y a aussi, dit Malon, parmi les conservateurs, des âmes généreuses que le conflit économique contemporain n'effraie pas, qui se jettent dans la mêlée en taçant l'égoïsme bourgeois et la spoliation capitaliste, qui réclament plus de sûreté et plus de bien-être pour les travailleurs. Mais elles mêlent à ce demi-socialisme économique un conservatisme religieux et politique intraitable, qui oppose l'ancien dogme à la science, les traditions monarchiques à la Révolution. De Mun et ses amis n'arriveront jamais, de cette façon, au cœur du peuple, nonobstant une bonne volonté parfaite, infatigable, et un louable sentiment de justice. Le socialisme veut à la fois des cœurs généreux et des penseurs libres, capables de sacrifier à l'amour

de la liberté, et sans crainte de l'inconnue qui doit apparaître. Les hommes de l'Association catholique n'iront jamais aussi loin. Nous avons voulu quand même noter leur bonne volonté qui contraste généreusement avec l'égoïsme aveugle, la pusillanimité inintelligente et la coupable hostilité des bourgeois conservateurs en général ¹. »

Un autre des plus vaillants collaborateurs de la *Revue Socialiste*, quoique hostile au catholicisme, appelle les fondateurs de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers et les écrivains de l'Association catholique des « hommes de valeur plus avancés socialement que leur parti ».

D'autre part, l'Association catholique n'accepte pas seulement une bonne partie des tendances économiques des socialistes, et adhère sans restriction aux délibérations des socialistes allemands de Halle; non seulement elle laisse voir chaque jour qu'elle tient compte aux socialistes de leurs efforts, mais elle défend souvent leur cause.

Dans une revue qui est l'organe de l'Association catholique de la Jeunesse française, et en même temps une branche de l'Association catholique, on lit cette déclaration: « Il y a entre les socialistes et nous, ce point commun: nous reconnaissons les uns et les autres la nécessité de « transformations radicales » pour remédier à l'état de désorganisation actuel de notre société; mais il y a entre eux et nous cette différence absolue, qu'ils veulent construire sans Dieu, tandis que nous ne voulons construire qu'avec Dieu et sa loi ». Or il importe bien plus à l'économiste et au sociologue d'étudier la tendance novatrice commune aux socialistes démocrates et aux socialistes catholiques, que la divergence qui existe entre eux au sujet de la foi religieuse.

1. Voy. Malon *Les Confluents du Socialisme*, dans la *Revue Socialiste*, de janvier 1889.

Si les socialistes catholiques trouvent en France des sympathies enfin marquées parmi les socialistes les plus avancés, ils poursuivent cependant leur œuvre au milieu de l'hostilité d'une grande partie des catholiques et de la persécution journalière du parti conservateur libéral. Un journal libéral a même été jusqu'à dire, à tort certainement, que « le socialisme chrétien est le communisme le plus violent et le plus radical ¹ ». Et le plus modéré, le plus impartial des organes du parti conservateur libéral, a déclaré que le socialisme catholique prêché par l'Œuvre « ne serait pas moins nuisible que le socialisme d'État ² ».

Au lendemain des lamentables épisodes de la Commune, un groupe de catholiques, sous l'inspiration du plus illustre des orateurs parlementaires du parti légitimiste, le comte de Mun, fondaient à Paris, l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers.

Le comité central de Paris, se réservant la direction du mouvement, partagea dès lors la France en sept grandes zones, en assignant à chaque zone des comités locaux. Dans chaque comité, il y a quatre sections : la première s'occupe de la propagande, la seconde de la fondation et de l'entretien des cercles, la troisième des finances, de la création et de l'administration des entrées, la dernière de l'enseignement. Dans chaque comité, le bureau du secrétariat est constitué par le président et les chefs qui dirigent le mouvement d'une façon autoritaire quasi absolue ³.

Née au lendemain des désastres de 1870, l'Œuvre a voulu se tenir éloignée des doctrines révolutionnaires et réagir contre les tendances individualistes et matérialistes qui ont

1. Voy. le *XIX^e Siècle*, du 18 février 1884.

2. Voy. les *Débats*, du 29 janvier 1884.

3. Voy. G. de Molinari : *Les Congrès catholiques*, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 septembre 1885.

prévalu depuis la Révolution de 1889. « La classe élevée, dit un compte rendu de 1874, en se nourrissant de la philosophie subversive du XVIII^e siècle et en abandonnant la tutelle des classes populaires, menace chaque jour de ruiner la patrie ¹. » Les initiateurs de l'Œuvre se proposaient d'opposer « aux doctrines subversives, aux doctrines funestes, les saints enseignements de l'Évangile.... à la négation athée, l'affirmation catholique ». Tous les membres des cercles ouvriers de l'Œuvre doivent par conséquent être non seulement catholiques, mais accomplir certaines pratiques religieuses. Chacun des comités locaux a une grande liberté d'action, mais doit cependant dépendre du comité central. Chaque cercle possède une chapelle desservie par un aumônier.

Le comité central, dit Comité de l'Œuvre, a la direction du mouvement, mais l'unité de direction n'amoindrit nullement la liberté de chaque association. Les ouvriers sont membres de l'Œuvre au même titre que les personnes n'appartenant pas à la classe ouvrière, pourvu que tous en acceptent le programme. Chaque cercle, institué par les comités locaux, a une chapelle, une salle de jeu, des salles de réunion, une bibliothèque, un cabinet pour le directeur, un autre pour l'aumônier, un jardin; ce doit être, en un mot, pour tous les ouvriers qui en font partie, un lieu d'éducation et de récréation, et leur servir en même temps à se procurer un genre d'existence plus respectable et une protection effective.

Selon les principes de l'Œuvre, la forme de l'organisation actuelle devra faire place à la forme corporative. La corporation cependant devra être catholique, autrement elle sera sans esprit de justice ou de charité; hiérarchique, afin de

1. *Exposé de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers* (Paris, 1874).

pouvoir se constituer sur les bases de l'autorité, « qui est la condition de l'ordre et du succès dans toute société »; unie, afin que les efforts individuels ne soient pas infructueux; professionnelle, parce que la profession est le lien le plus solide entre ouvriers; familiale, pour embrasser dans sa sollicitude tous les besoins et tous les devoirs du foyer; propriétaire, car sans propriété il n'y a point d'existence réelle dans l'ordre économique; légale, c'est-à-dire reconnue et protégée par les pouvoirs publics. En 1885, il y avait déjà 90 comités et plus de 100 cercles. Les ouvriers associés aux cercles ont, outre les secours en cas de maladies ou d'accidents, des brevets qui sont pour eux la meilleure recommandation auprès des industriels catholiques; ce sont, du reste, les comités eux-mêmes, qui se chargent la plupart du temps de procurer de l'ouvrage à ceux qui en cherchent.

L'organe propre de l'Œuvre est la *Corporation*, mais la revue qui en représente le mieux les idées. la seule qui ait une certaine valeur scientifique, et qui soit une publication d'économie sociale est l'« *Association Catholique*, Revue des Questions sociales et ouvrières », autour de laquelle est venu se former un groupe compact d'économistes et d'écrivains catholiques dont les plus marquants sont MM. de la Tour du Pin-Chambly, de Ségur-Lamoignon, Urbain Guérin, Geofroy de Grandmaison, de Pascal, etc., dont les opinions sont, à peu de chose près, celles exprimées en Autriche par la revue de Vogelsang.

Le comte Albert de Mun à qui revient la meilleure part du succès de l'Œuvre et qui en défend les idées avec un talent admirable dans le Parlement, est un caractère d'une ténacité et d'une énergie remarquables. Capitaine autrefois dans la cavalerie, il apporte dans sa propagande le tempérament

ardent du soldat. Selon lui, la seule voie de salut est dans le retour au régime économique du moyen âge et le rétablissement des corporations.

La loi de l'intérêt personnel, base de notre civilisation, a donné, selon de Mun, l'élan le plus immoral au commerce de l'argent. Les débordements les plus scandaleux en ont été la conséquence immédiate, et notre siècle sera réputé historiquement comme le siècle de l'usure. « Le fossé de plus en plus profond créé entre le capital et le travail par la loi de l'intérêt individuel a forcé le travail à demander ses ressources non au crédit mutuel ou à la force de l'association mais aux détenteurs de la richesse, qui l'ont exploité par des profits excessifs; tout, dans la circonstance, a contribué à aggraver le mal : l'accroissement des entreprises, la transformation des machines, les besoins de la concurrence, ont obligé l'industrie à amasser de grands capitaux; pour les réunir, on a eu recours à des Sociétés financières de forme particulière, qui, poussées par l'appât des gros bénéfices, ont pu, grâce à l'anonymat qui les couvre, détruire la responsabilité du patron et ont permis un accroissement de la production avantageux surtout pour les capitalistes, et qui entraîne le plus souvent, par le fait des crises périodiques, des grèves forcées.

« La liberté du crédit a permis de faire du commerce un véritable jeu, le plus coupable de tous, puisqu'en donnant au capital réel une valeur fictive il lui fait produire des bénéfices scandaleux.

« De là est née cette puissance nouvelle et cosmopolite qui se concentre de plus en plus dans un petit nombre de mains; qui soumet à son tribut le commerce, l'industrie, l'agriculture; qui exploite la propriété foncière et la tient à sa merci par l'hypothèque; qui compromet et accapare souvent

même la fortune nationale, en exploitant par le moyen de l'agiotage et de la spéculation la dette publique toujours croissante, grâce au système des emprunts ; qui, enfin, réduit la masse des travailleurs à subir les brusques alternatives de la richesse et de la misère, offrant à ceux qu'elle exploite des perspectives de fortune inespérée, anéanties trop souvent par des catastrophes sans remède.

« J'entends dire souvent, poursuit M. de Mun, que la position des travailleurs est meilleure aujourd'hui qu'autrefois. Je ne suis point de cet avis, car il y a un mal spécial à notre époque et qui nous vient de la Révolution, un mal qui découle à la fois du mépris de la loi divine et du déchaînement de la liberté absolue. Ce n'est pas la pauvreté, c'est le paupérisme. c'est-à-dire l'état précaire d'une multitude d'ouvriers réduits, d'un jour à l'autre, à la misère, par les modifications les plus brusques du système industriel. C'est, dans les campagnes, la destruction des foyers, l'instabilité des familles, la disparition de centres entiers de population et la création d'un prolétariat rural, analogue à celui des centres industriels.

« Voilà le point culminant de la question. N'y eût-il que ceci, un ordre social qui se base sur deux mots : l'agiotage et le paupérisme, qui s'appuie sur l'omnipotence de la Banque et qui engendre le prolétariat, un tel ordre social est jugé et condamné. Il n'a pas le droit de se glorifier, de se présenter à la nation et au monde comme un régime d'affranchissement, d'égalité et de justice. Il a produit la plus dure des servitudes, la plus inique de toutes les inégalités. Il n'a pas le droit de vanter ses progrès et ses réformes. Il a fait reculer la société chrétienne jusqu'aux mœurs du paganisme. Il a formulé dans des codes et des lois tous les abus que l'on reproche à l'ancien régime, et enfin il a substitué à la législation chrétienne

et à la coutume traditionnelle, les principes de Rome païenne et les maximes des légistes du XIV^e siècle ¹. »

Qu'est-ce donc que cette liberté populaire dont on parle tant et dont on se vante à tout propos ? « J'en entends parler de toutes parts, dit M. de Mun, et je ne vois que des gens qui la confisquent à leur profit. Partout on proclame que cette liberté est le commencement de l'affranchissement du peuple, et je vois qu'en pratique elle conduit à la servitude des travailleurs. » La liberté absolue, née de la Révolution, « a donné pour but à ses efforts l'intérêt personnel, et en dépouillant le pouvoir souverain du devoir de protection qui est le fondement de son droit, en supprimant d'un seul trait toute intervention tutélaire, elle a abandonné les plus faibles à la merci des plus forts ; en créant l'individualisme, elle a laissé les uns isolés des autres et prêts à se mesurer, victimes de la concurrence libre, c'est-à-dire de cette guerre implacable qui ressemble à ces duels gigantesques auxquels se livrent sur les grands fleuves d'Amérique deux navires de compagnies rivales, marchant à toute vitesse jusqu'à ce qu'il fassent sauter en l'air l'équipage et les passagers ». La formule funeste du laissez-faire sert aujourd'hui à consacrer les abus de la force. « La fièvre de spéculation envahit tout : la lutte sans trêve a pris la place de l'émulation féconde, la petite industrie est écrasée, le travail professionnel en décadence, les salaires s'avalissent, le paupérisme s'étend comme une lèpre effrayante ; l'ouvrier exploité sent germer dans son cœur le ferment d'une haine implacable, il n'a de refuge que dans la résistance et ne peut recourir à la lutte ; la coalition et la grève remplacent l'organisation du travail. Qu'importe, laissez faire, laissez passer ! C'est l'intérêt du libéralisme, et voilà

1. Voy. le *XX^e Siècle*, de juin 1890, pp. 137-139.

la liberté révolutionnaire. Elle n'a qu'un nom : c'est la liberté de la force. »

Taire des maux si profonds, dissimuler la vérité, serait désormais une faute. C'est en vain que les libéraux, parvenus pour la plupart en exploitant les passions révolutionnaires, se hâtent de nous dire : Vous faites appel aux passions subversives. « Nous sommes, dit de Mun, appelés socialistes parce que nous faisons ressortir ce qu'il y a de légitime dans les revendications des ouvriers ; on nous dit que nous troubons la paix publique parce que nous reconnaissons la conséquence naturelle et forcée des principes révolutionnaires dans les querelles violentes de ceux qui demandent à en jouir à leur tour, et qui, au lieu de faire des révolutions pour les autres, demandent que l'on fasse enfin la leur, celle qui leur a été promise et pour laquelle ou armait leurs bras ¹. »

Maintenant, pour remédier à cet immense désordre produit par les abus de la liberté, il faut faire retour aux anciennes institutions que la Révolution a brutalement renversées. Il faut renoncer à cette liberté économique dont les funestes effets rongent les viscères de l'organisme social. Le régime des corporations peut seul, en rendant moins précaire la position de l'ouvrier, en l'attachant à son métier, en lui créant des liens, rétablir la paix sociale. Naturellement, il ne saurait être question de corporations libres, car celles-ci ne peuvent vivre et prospérer sans privilèges. Les corporations obligatoires, avec capital propre, reconnues et protégées par l'État, peuvent seules mettre un terme à l'amer dissentiment qui constitue le plus grand danger pour notre civilisation et notre avenir. En effet, la vraie cause du paupérisme, du mécontentement, des grèves, est « l'isolement de l'ouvrier, cet antago-

1. Voy. le discours prononcé à Chartres et publié dans l'*Association Catholique*, du 15 septembre 1878.

nisme fatal qui l'éloigne du patron, qui tient séparés ces deux facteurs de la production dont l'entente est la condition indispensable de la paix sociale et de la prospérité nationale ». Lorsqu'au contraire, le travail sera organisé corporativement, « l'arbitrage remplacera la grève, l'apprentissage se reconstituera d'une manière sérieuse et pourra prévenir la décadence professionnelle qui favorise le travail étranger ».

Au lendemain de quelques grèves, le comte de Mun présentait à la Chambre française un ordre du jour par lequel il invitait le gouvernement à prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires pour favoriser le principe d'association et de solidarité professionnelle entre les patrons et les ouvriers, spécialement en présentant un projet de loi sur les caisses de prévoyance par corps de métiers destinées à protéger les ouvriers en cas d'accidents ou de chômage involontaire, à préparer l'adoption d'une législation internationale qui permette à chaque État de protéger l'ouvrier, la femme, l'enfant, contre les excès du travail, de protéger enfin, par une bonne législation, le travail national.

L'année suivante, dans une lettre adressée au comte de Bézizal, le comte de Mun traçait les lignes générales du programme du parti catholico-social. Il voulait que le parti soutînt la limitation du travail moyennant l'obligation légale du repos dominical, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, et la suppression progressive du travail des femmes et des enfants des deux sexes ; une législation protectrice contre les accidents, les maladies, le chômage involontaire et l'incapacité de travail résultant de la vieillesse.

Pour rendre cette législation pratique et efficace, il voulait une organisation par corporations destinée, selon l'encyclique *Humanum genus*, à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts et les mœurs des travailleurs.

La loi du 21 mars 1884, par laquelle les syndicats furent institués, a été une première victoire pour le comte de Mun et pour les partisans du système des corporations, mais les catholiques ne se sont pas arrêtés là, la division créée par la loi de 1884 entre les patrons et les ouvriers, leur a paru injuste et mauvaise, car le désaccord entre les industriels et les travailleurs ne devait pas cesser; l'institution des syndicats mixtes aurait, dans l'opinion des catholiques, donné de beaucoup les meilleurs résultats.

Le comte de Mun, en vrai chevalier que ne peuvent arrêter les luttes de ses amis ni les dissensions de son parti, a justement pris pour lui l'ancienne devise des chevaliers français :

*Chevalier en ce monde-ci
Ne peut vivre sans souci,
Il doit le peuple défendre
Et son sang pour la foi espandre.*

En effet, ni les luttes des catholiques libéraux, ni les reproches des cléricaux purs qui l'accusent de faire du socialisme, ni l'indifférence odieuse de la grande majorité des catholiques, n'ont pu le troubler. Chacun de ses discours à la Chambre est un succès que les journaux de tous les partis et de toutes les nuances sont forcés de constater. Orateur d'une grande puissance, son éloquence chaude et persuasive retentit dans le Parlement comme dans les réunions et les cercles d'ouvriers, dans les pèlerinages des catholiques comme dans les discussions du parti conservateur.

Antérieurement à la Conférence internationale de Berlin, le comte de Mun avait déjà présenté, conjointement avec quatre de ses collègues, un projet de loi sur le travail des enfants et des ouvriers adultes, projet qui, à défaut de l'approbation des membres du parti conservateur et des catholiques libéraux, recueillit celle des socialistes.

Lorsque le projet de loi fut présenté, M. Ferroul, député socialiste de l'Aude, dit à la Chambre : « J'ai lu les déclarations de M. de Mun ; nous ne pouvons, mes amis et moi, qu'y applaudir : ses revendications sont en réalité les mêmes que celles formulées par les congrès socialistes ». Par contre, le projet de réorganisation du travail de M. de Mun parut si hardi aux catholiques modérés que Mgr Freppel, qui avait signé, en 1884, l'ordre du jour de M. de Mun, tint à déclarer cette fois qu'il ne voulait ni socialisme d'État, ni socialisme d'Église, qu'il craignait l'un comme l'autre, et qu'il ne voyait de solution à la question sociale, que dans l'alliance féconde de la liberté individuelle et de l'association libre.

Dans le rapport joint au projet, M. de Mun déclara qu'il faut considérer dans l'ouvrier, le père, le soldat, l'électeur, que par conséquent le salariat ne doit en rien faire obstacle à l'accomplissement de cette triple mission sociale, et que surtout le fonctionnement du suffrage universel exige chez l'électeur un degré d'éducation morale qui ne peut s'allier qu'avec une certaine somme de bien-être. La réduction de la journée de travail est donc une prétention juste, car dans les pays d'Europe la journée de travail dépasse très souvent toute mesure. La protection de l'ouvrier est un devoir, car le salaire n'est point libre et dépend au contraire du capital, qui, ne se trouvant pas, comme l'ouvrier, en présence de nécessités immédiates, peut attendre impunément. Les bienfaits de la loi de 1884, sur les syndicats, sont illusoire, parce que la plupart des patrons refusent de traiter officiellement avec les représentants des syndicats ouvriers, et quelquefois les excluent des ateliers. Les mesures pénales proposées contre ces abus menacent de rester lettre-morte. L'ouvrier est, aujourd'hui, plus que jamais, à la merci du capitaliste, « et la suppression des propriétés collectives, de même que le

caractère de plus en plus absolu du droit de propriété, ont rendu bien difficiles pour l'ouvrier l'acquisition d'un bien et la formation d'un capital; il reste ainsi sans garantie effective et sans espérance pour l'avenir ». Il est donc nécessaire de reconnaître les droits du travail et d'émanciper le travailleur, « l'État doit conséquemment protection à l'ouvrier qui est un faible, et il la lui doit comme compensation aux injustices persistantes dont il est l'objet ».

Après avoir proposé une série de mesures pour régler le travail des femmes et des enfants, le projet de Mun tendait d'une façon plus absolue à la protection du travail de l'ouvrier adulte. La durée du travail effectif, dit le projet, ne devrait pas dépasser 58 heures par semaine, c'est-à-dire dix heures pour chacun des cinq jours, du lundi au vendredi, et huit heures le samedi (art. 8 et 9). Des inspecteurs, nommés par le gouvernement, devraient surveiller rigoureusement non seulement les ateliers, mais encore les petites fabriques et le travail en famille, et tenir à la stricte application de la loi.

Le projet contient, en outre, de nombreuses dispositions empruntées aux législations autrichienne, allemande et suisse. La faculté donnée aux prud'hommes de rendre obligatoires les règlements et tarifs homologués par eux, conduirait sans doute aux anciennes pratiques des corporations obligatoires. Le projet de loi impose de plus aux patrons l'obligation de déposer entre les mains de l'inspecteur de leur circonscription une copie légalisée du tarif des salaires, et de lui communiquer toutes les modifications (art. 13); de lui faire connaître, toutes les semaines, un état indiquant le nombre d'ouvriers employés pendant les six mois écoulés, classés par catégorie de salaire, et faisant ressortir, par chaque catégorie, la somme de travail effectif et le montant de la

solde (art. 14). Les inspecteurs doivent avoir le droit d'entrer à toute heure dans les ateliers et de se faire présenter les documents attestant l'exécution de la loi.

Parti des mêmes prémisses que les démocrates socialistes, dans son projet de loi sur la réglementation du travail, le comte de Mun se rapproche au contraire des socialistes d'État dans ses propositions. Bien qu'il croie, avec tous les socialistes catholiques, que la question sociale n'est pas seulement affaire d'économie mais de morale, il admet, avec raison, que l'ouvrier ne pourra gagner en moralité que quand il aura amélioré sa situation, au point de vue économique, et que cette situation restera mauvaise tant que l'ouvrier sera laissé à la merci du capitaliste, et que l'État ne se décidera pas à intervenir avec énergie.

Le marquis de la Tour du Pin, ancien militaire comme le comte de Mun, et avec lui promoteur de l'Œuvre des Cercles, est actuellement directeur de l'Association catholique ; ses idées se rapprochent beaucoup de celles de M. de Mun.

Le marquis de la Tour du Pin a tracé depuis déjà plusieurs années les lignes principales de son programme, dans quelques réponses à un questionnaire important de l'Œuvre. Dans l'ordre moral et religieux, il déclare nécessaires la liberté de l'enseignement, la reconnaissance de la personnalité civile à toutes les associations, sauf celles dangereuses pour l'ordre social, l'abrogation du divorce, la liberté de tester jusqu'à concurrence de la moitié des biens. Les mesures nécessaires dans l'ordre politique sont la reconstitution des assemblées provinciales, la suppression de la juridiction administrative, la représentation des intérêts professionnels substituée au suffrage universel, c'est-à-dire l'admission des représentants des corporations reconstituées dans les assemblées provinciales et municipales.

Les réformes jugées nécessaires dans l'ordre économique sont encore plus importantes; ce sont : la reconstitution des corporations professionnelles, la création du « homestead », la réglementation sévère des Sociétés anonymes, et même la restriction des entreprises en vue desquelles ces Sociétés pourraient se constituer, la protection de l'agriculture, et l'abrogation de tous les traités de commerce, etc.

Ce qui est surtout indispensable, c'est de sortir l'ouvrier de l'état d'isolement dans lequel il se trouve. L'économie moderne, basée sur le régime de la liberté économique et de la concurrence, est inique et injuste : la prétendue liberté économique du travailleur n'est en somme qu'un esclavage. La question de la limite maximum du travail et de la limite minimum du salaire doit être résolue; si l'économie libérale n'en a pas trouvé le moyen, son impuissance est démontrée.

L'économie du moyen âge valait mille fois mieux que l'économie libérale si injustement vantée. Le travail alors, était une fonction sociale, la propriété un emploi social, et le crédit, ce troisième facteur de la vie économique, avait, lui aussi, une forme sociale. Il y avait aussi alors formation de capital, mais il n'y avait pas constitution de rente : l'argent ne rapportait que par contrat de Société.

Notre régime représentatif, tel qu'il est pratiqué actuellement, est en opposition ouverte avec les tendances sociales. L'absolutisme, l'irresponsabilité et l'incompétence, sont les caractères les plus marquants du système parlementaire que l'école libérale veut faire passer pour le dernier échelon du progrès politique. Les parlements disposent d'un pouvoir absolu, car ils n'ont pas, comme anciennement, un frein à leurs tendances. Tandis que les Chambres n'ont que la durée d'une législature, et que les majorités qui ont voté une loi s'en vont, la loi reste, et ses effets commencent à se faire

sentir quand ces majorités disparaissent. Si au moins ce pouvoir parlementaire, absolu et irresponsable, était à peu près à la hauteur de son mandat ! Mais non, les partis parlementaires se composent de médecins, d'ingénieurs, d'avocats, surtout d'avocats, qui, dans les rangs où ils militent, se font remarquer par l'ardeur de leurs opinions, mais qui n'ont en dehors de là aucune capacité pour les fonctions sociales qu'ils doivent remplir. Et il n'est point vrai que le régime parlementaire contente ordinairement le plus grand nombre d'électeurs. En effet, tandis qu'il prive de tout pouvoir les électeurs qui se sont trouvés en minorité dans la lutte électorale, il ne fournit pas même une expression satisfaisante des opinions de la majorité, puisque celle-ci ne peut se former que par la coalition des partis, en sacrifiant ses espérances, non pas à ce que chacun estime en soi le plus grand bien, mais le moindre mal. Partout et toujours, étant donné que toutes les questions politiques et sociales, et la constitution même du pays ont été livrées à l'arbitre du parlement, trois partis se sont dessinés : celui des hommes qui sont au pouvoir et qui veulent y rester, celui des personnes qui n'y sont plus et qui ne savent pas se résigner, celui enfin des personnes qui n'y sont pas parvenues et qui veulent y parvenir. Il faut donc, pour créer une majorité, que deux de ces partis s'unissent contre le troisième, et c'est précisément des réunions et des abandons périodiques de ces éléments, que résulte tout le fonctionnement du système. Il y a toujours ainsi un tiers de la nation opprimé tout à fait contre son gré, et un autre tiers opprimé plus ou moins malgré lui. Le régime parlementaire ne consiste pas, comme on le croit communément, dans la soumission des minorités à la majorité, mais dans la soumission de la majorité à une minorité.

Le vicomte de Ségur-Lamoignon a non seulement une

confiance plus ou moins limitée dans l'organisation politique des sociétés modernes, mais encore il dénonce ouvertement la tyrannie de notre régime économique où la puissance du capital devient chaque jour plus grande et plus redoutable.

Autrefois, remarque le vicomte de Lamoignon, il y avait, comme à présent, des riches, mais les riches ne dominaient pas comme aujourd'hui la situation politique et sociale du pays, et cela dépendait en grande partie de ce fait que la richesse publique consistait en propriétés immobilières, ce genre de fortune ne se prêtant pas à l'agiotage.

Dans tous les États, mais surtout en France, afin d'attirer le capital, on lui a assuré des avantages considérables, tels que le taux excessif de la rente, le paiement à date fixe et en tous lieux, les facilités d'achat avec dépense minime, le prêt sur titres, l'exemption ou quasi-exemption d'impôt, les garanties de sécurité extraordinaires, etc.

Au contraire, quelle est l'entreprise privée pouvant offrir de pareils avantages? Pendant que celui qui veut faire fructifier son capital dans des entreprises commerciales, doit s'exposer à de grosses pertes pour obtenir souvent un bien mince profit, pendant que le propriétaire terrien est obligé de s'occuper de son entreprise agricole, faisant les améliorations nécessaires, perfectionnant les procédés de culture, ayant à se garder des malversations, celui qui place son capital en valeurs de Bourse, n'a d'autre peine que de toucher son revenu à l'échéance. Quoi de surprenant si le capital afflue sur les valeurs mobilières et déserte l'agriculture et l'industrie! Une créance n'est pas une richesse, mais un simple droit sur la richesse d'autrui, les valeurs de Bourse ne sont que des créances actives. Une créance provient presque toujours d'un prêt, c'est-à-dire qu'un prêt ne fait que transmettre une valeur d'une personne à une autre. il ne peut par consé-

quent produire aucun accroissement de richesse. Si celui qui emprunte consacre le capital prêté à quelque entreprise industrielle productive, la richesse représentée par le prêt n'est point diminuée; mais si celui qui fait l'emprunt dissipe le capital, s'il l'emploie à couvrir un passif arriéré ou à des travaux improductifs, la richesse publique en subit une diminution.

Or, les valeurs de Bourse ne sont pas couvertes par des valeurs réelles, équivalentes, mais elles servent à couvrir la part des pertes ou des dépenses improductives; il y a donc une somme énorme qui doit être inscrite au passif de la fortune publique. La plus petite partie seulement du capital primitif est employée plus fructueusement, mais son profit très incertain ne correspond point au capital, et il faut demander de l'argent aux contribuables pour pouvoir en payer la rente.

La plus grosse part des emprunts de l'État est employée en dépenses de guerre, travaux de défense, casernes, etc., qui ne représentent qu'une perte sèche, et qui sont absolument improductives. Une autre part, beaucoup plus petite, est employée en travaux publics, qui sont, comme les chemins de fer, très souvent à la fois des instruments de production et de consommation.

En réalité, les valeurs de Bourse ne sont qu'une richesse fictive, c'est-à-dire un château de cartes que le premier coup de vent renversera. La Dette publique paralyse la vie économique de l'État, et les intérêts que nous sommes forcés de payer nous écrasent. Quand et comment le capital pourrait-il être remboursé? Pour alléger le fardeau, il faudrait commencer par amortir la dette, mais avant de l'amortir il faut pourtant cesser d'avoir recours à de nouveaux emprunts.

Il en résulte, par conséquent, que les valeurs mobilières, le capital, et avec eux la spéculation la plus effrénée, sont maîtres du marché économique européen ; tout ce qui arrive est une preuve de la « juiverie » de notre siècle, qui a asservi non seulement les particuliers, mais encore les États. La terre, la richesse immobilière par excellence, sous le régime des crédits hypothécaires qui l'écrasent tend elle-même à devenir une valeur meuble. « Serions-nous, par hasard, conclut M. de Ségur-Lamoignon, arrivés, grâce au capitalisme, à un tel état de désorganisation économique et sociale, qu'il ne reste de salut que dans un cataclysme universel, comparable à la chute de l'empire romain et à l'invasion des barbares, d'où les principes essentiels et permanents de l'ordre social sortirent rajournis par les enseignements de la plus terrible catastrophe ? Il ne faut pas s'y tromper : ce sont ces aberrations et ces crimes économiques qui ont engendré le socialisme, qui lui ont procuré ses dangereux progrès, et qui finiront par lui assurer la victoire, non pas pour longtemps, mais pour la durée que la Providence jugera nécessaire au repentir et à la conversion du monde contemporain ¹. »

Le Père G. Pascal voudrait que l'État intervint, non seulement dans les rapports entre industriels et travailleurs, mais que, vu les conditions présentes des ouvriers, le salaire minimum fût définitivement fixé. D'après lui, le travail, c'est-à-dire l'exercice de l'activité humaine, auquel participe toute la personne, l'âme et le corps, l'intelligence et les bras, ne peut pas être considéré comme une marchandise assujettie aux fluctuations du marché. Le travail doit être considéré comme un acte humanitaire, qui tend à procurer à la per-

1. Ségur-Lamoignon. *La Dissolution et le Capitalisme*, dans l'*Association Catholique*, du 25 novembre 1887.

somme qui l'accomplit des moyens d'existence convenables. Voici dix ouvriers qui vous offrent leur travail ; les paierez-vous moins parce qu'ils sont plusieurs et que l'offre dépasse la demande ? Est-ce que, par hasard, ils ne sont pas tenus de faire les mêmes efforts, d'accomplir le même ouvrage ? Le but du travail est de satisfaire équitablement les besoins raisonnables du travailleur : le produit, effet du travail, doit donc pourvoir à ces besoins. La part que le travailleur prélève sur les résultats de la production, constitue le salaire ; ce salaire doit, par conséquent, suffire aux besoins légitimes du travailleur. Voilà le critérium qui doit nous conduire à déterminer le « minimum » du salaire, c'est-à-dire la mesure de rémunération assurée dans toutes les circonstances au travailleur. Pour avoir sauvegardé ce « minimum », il n'est pas moins vrai qu'une certaine oscillation des salaires pourra avoir lieu sous l'influence de la loi de l'offre et de la demande.

Le travail humain, ayant pour but la production, doit être considéré non seulement comme une action morale, mais comme un fait économique. A ce point de vue, le travail est un service qui s'échange contre une rémunération, c'est une valeur sujette aux mêmes variations que les autres valeurs économiques. A partir du « minimum » fixé, le salaire croîtra ou décroîtra selon l'offre et la demande, et selon la valeur du travail, mais cette loi, loin d'être le régulateur du suprême salaire, ne doit influencer que sur la partie qui dépasse le « minimum » exigé par la nature et le but même du travail.

Mais qu'est-ce ce « minimum » ? Si l'on s'en tient à la théorie de l'école classique, que Lassalle a justement appelée la loi de fer du salaire, ce taux normal du salaire doit se régler sur le chiffre strictement nécessaire pour permettre à

un travailleur de vivre avec sa famille ; pour être plus clair, permettre à la population ouvrière de vivre et de se reproduire. Cette théorie fait peser le joug le plus lourd sur la classe ouvrière, qu'il réduit à une condition désespérée. L'on comprend dès lors les anathèmes terribles, les clameurs de révolte de l'ouvrier contre la loi impitoyable qu'a créée l'organisation économique actuelle.

Si l'on peut dire que sous certains rapports la condition de l'ouvrier de nos jours s'est améliorée, qu'un relèvement purement nominal des salaires s'est produit, il est constant que le salaire réel, qui seul compte, c'est-à-dire la quantité d'objets utiles que l'ouvrier peut se procurer, s'est accrue d'une manière générale, en proportion du coût de la vie, de la production du travail, de la part, toujours plus grande, faite au capital par rapport aux causes nombreuses du ralentissement et de l'intermittence du travail.

Le travail ne doit pas suffire à l'individu seulement, mais encore à la famille. Il y a d'ailleurs un autre élément dont il doit être tenu compte. L'homme qui a travaillé pendant de longues années, et dont le travail a profité à la société, a le droit de ne pas être traité comme un meuble usé, et de ne pas être condamné à la mendicité. Le salaire doit donc être établi de telle sorte qu'il permette à l'ouvrier de faire quelque épargne pour les mauvais jours et pour la vieillesse. Mais ce douloureux problème ne sera jamais résolu par les moyens autoritaires. Le vrai salaire inspiré par l'humanité, le salaire de famille, ne reviendra qu'avec le retour de l'association corporative et personnelle dotée d'un capital d'association, dont les chefs pourront, au besoin, sans faire tort à personne, fixer ce qui sera dû à chacun des facteurs du travail accompli.

Mais en attendant que la réforme sociale basée sur le sys-

tème des corporations puisse avoir lieu, l'État a, dès à présent, le devoir de déterminer le minimum du salaire. Si une rémunération insuffisante du travail constitue un abus, il est logique que l'État, protecteur et gardien de la justice, intervienne pour rétablir l'ordre.

L'abbé Morel et Sémichon ne sont pas moins affirmatifs dans leurs critiques adressées au capitalisme, qu'ils chargent de tous les maux de l'ordre social actuel. Ils admettent, sans réserve, comme d'ailleurs presque tous les économistes catholiques, les griefs des socialistes démocrates.

Quant au comte de Roquefeuil, on retrouve décidément dans l'expression de ses opinions quelque chose de la vivacité de Lassalle et de l'intransigeance de Marx. « Entre le patron et l'ouvrier païens, dit-il, il y avait les chaînes, le fouet, la hache : l'ouvrier était un esclave, une chose. L'Église a combattu cet esclavage, non seulement en prêchant la charité, mais par le moyen de la loi : au nom de la justice, elle a brisé les chaînes, fait disparaître le fouet et la hache : l'ouvrier alors a été maître de lui-même, de droit sinon de fait. Entre le patron et l'ouvrier d'aujourd'hui, il n'y a plus ni chaînes, ni fouet, ni hache, mais il y a la faim, cet autre esclavage qui fait l'homme libre de droit et prolétaire de fait. » La prétendue liberté de travail tant vantée, n'est donc, en définitive, qu'un vain et odieux mensonge.

« Dans la situation économique créée par la liberté du travail et de la concurrence, le contrat de travail entre l'ouvrier qui meurt de faim et le patron qui peut attendre, ne saurait être qu'injuste, car la liberté du travail, qui n'est en réalité que la liberté du capital, rend le travail esclave. La faim oblige l'ouvrier à souscrire des contrats iniques à son détriment ; il accepte n'importe quel prix, même notoirement insuffisant. Un morceau de pain vaut mieux que rien. Lorsque de pareils

contrats peuvent être passés entre le fort et le faible, le pouvoir est le protecteur naturel du droit du faible ¹ ».

« Le but de la justice, écrit le comte de Bréda, pour absoudre, ou au moins pallier l'indifférence des catholiques, étant extérieur et positif, il peut arriver que l'on fasse des choses injustes, sans être injuste soi-même. L'ignorance est, dans ce cas, une excuse suffisante pour la conscience, et c'est ainsi que des personnes absolument honnêtes ont pu se laisser séduire par des théories économiques basées sur l'oubli de la justice. Nous ne prétendons, par conséquent, condamner personne, mais il faut obvier à des confusions de mots et de notions comme celles dont il est question. Tel qui s'efforce d'être charitable, c'est-à-dire de pratiquer la justice la plus parfaite, peut, sans s'en apercevoir, participer à une grande injustice sociale, et toutes ses bonnes intentions, qui l'empêchent d'être personnellement coupable d'injustice, ne peuvent faire qu'il ne commette des actions injustes. C'est là précisément ce qui rend si urgente l'étude des injustices sociales sur lesquelles repose l'économie moderne. »

Gabriel Ardant, le vaillant collaborateur de R. Meyer, s'est efforcé, dans un livre d'un haut intérêt historique, *Papes et Paysans*, de démontrer que l'Église catholique n'a jamais admis la propriété quiritaire du sol. En effet, plusieurs papes ont souvent, par des édits spéciaux, ordonné qu'il fût permis à quiconque d'occuper et de cultiver des terres possédées par des personnes qui croyaient pouvoir les laisser incultes ².

L'influence des doctrines de Hitze, de Ratzinger, et surtout

1. Comte de Roquefeuil. *Questions sociales et ouvrières*, pp. 176 et suiv. (Paris, Lecoffre, 1883).

2. G. Ardant : *Papes et Paysans* (Paris, Gaume, 1892, p. 268. Cependant, Ardant, catholique et partisan du pouvoir temporel, exagère beaucoup et se laisse guider par ses sentiments politiques plutôt que par la réalité des faits, lorsqu'il juge de l'état actuel de l'Italie.

de Vogelsang, sur l'école française, est des plus évidentes. Si les socialistes catholiques de tous les pays sont d'accord pour condamner le capitalisme, et tendent la main, sur ce point de la question, aux socialistes démocrates, tous n'ont pourtant pas le courage d'accepter toutes les conséquences de leurs principes, et d'exposer un programme de réformes complet. Ils se contentent presque toujours de blâmer le mal, sans proposer aucun remède. Or, au contraire, les socialistes catholiques français ont, depuis plusieurs années, un programme bien défini, et luttent tous pour le même but, sous le même drapeau. Sauf sur quelques points touchant la religion, le programme de Mun et des écrivains de l'« Association catholique », n'est autre que celui des socialistes d'État les plus avancés. C'est en vain que le comte de Mun, dans une note communiquée aux journaux, a cru repousser toute solidarité avec le socialisme d'État et qu'il en a proscrit le nom. Qui s'excuse, s'accuse, lui ont répondu ses amis et ses adversaires.

L'école libérale n'a jamais joui d'une popularité bien marquée en Allemagne; en France, au contraire, elle a des traditions anciennes et des bases solides; il devait en résulter une scission profonde entre les catholiques partisans des corporations. Ceux qui, comme de Mun, soutiennent les corporations obligatoires, n'ont pas tardé à trouver devant eux les avocats de la corporation libre, tels que Léon Harmel. « Nous ne voulons, à aucun prix, écrivait Léon Harmel à l'Association catholique des patrons du Nord, de la corporation obligatoire, parce que l'ensemble d'éléments disparates, et souvent opposés, au point de vue moral, ne peut produire que des effets désastreux. Lorsque l'ont veut construire, il faut, avant tout, parler la même langue. Or, les catholiques et les libres penseurs parlent une langue absolument diffé-

rente : les uns appellent honneur ce que les autres appellent lâcheté ; les uns appellent liberté ce que les autres appellent servitude ; les uns sont prêts à sacrifier leur vie à leur devoir, les autres font de la révolte l'obligation suprême. Sur tous les sujets, probité, vertu, désintéressement, ils ont chacun leur langage. Comment pourraient-ils s'entendre pour reconstruire un édifice moral, où il est si nécessaire d'avoir la communauté, l'unité des efforts ¹. »

Les jeunes-catholiques les plus intelligents, ceux qui renient les formules vides des vieux-catholiques, et qui ne savent se résoudre à adopter les conclusions de l'économie libérale, suivent avec un véritable enthousiasme l'initiative prise par l'Œuvre des Cereles catholiques d'Ouvriers. En Provence surtout, l'Association de la Jeunesse française, dans sa revue : *Le XX^e Siècle*, dont la publication est récente, se voue avec une énergie admirable à la vulgarisation des idées du comte de Mun et des écrivains de l'Association catholique. Les rédacteurs du *XX^e Siècle*, pour s'assurer une plus grande liberté de critique et une indépendance plus complète de jugement, ont adopté le système de l'anonymat ; mais leurs critiques à l'adresse du capitalisme moderne, les accusations contre l'économie libérale ne sont pas moins graves que celles de l'Association catholique. Jeunes, et partant prompts à l'enthousiasme, les écrivains du *XX^e Siècle* ne se laissent pas effrayer par les difficultés ; les invectives amères contre le capitalisme, la mise à nu impitoyable des préjugés du libéralisme, la haine de toutes les formules de l'école libérale, le souci nul de cacher les maux réels, les sympathies avouées pour les socialistes, font des jeunes et hardis écrivains du *XX^e Siècle* les pionniers du socialisme catholique.

1. Voy. Fristot. *Une Tentative d'organisation ouvrière dans le nord de la France*, p. 25 (Paris, Dumoulin, 1889).

La corporation doit, d'après Léon Harmel, être libre, mais elle doit être légalement reconnue et avoir la faculté de posséder. Si la corporation n'est pas reconnue par la loi, les décisions du conseil corporatif n'ont aucune sanction, et le conseil, dans des questions importantes, comme celles des salaires, de la concurrence ou d'autres intérêts professionnels, ne peut prendre que des mesures inefficaces et sans résultats sérieux. Sans la faculté de posséder, la reconnaissance légale serait insuffisante, puisque la propriété peut seule garantir l'avenir de la corporation et la mettre à même de défendre utilement les intérêts de ses membres. L'histoire nous apprend que les anciennes corporations ont été plus ou moins fortes, selon l'état plus ou moins prospère des confréries dont faisaient partie les membres de la corporation : celle-ci doit donc, pour réussir, avoir un caractère religieux.

Dans une lettre datée de décembre 1888, et adressée à Hervé Bazin, le jeune et courageux économiste d'Angers, mort à la fleur de l'âge, en donnant les plus belles espérances, Léon Harmel faisait déjà connaître ses idées et ses projets sur la propagande et les moyens d'action de l'Œuvre.

« L'économie moderne, dit Harmel, basée sur le principe de la concurrence et de la lutte, est injuste et antichrétienne. Le travail, qui devait être le trait d'union entre les hommes, est devenu, au contraire, un élément de dissociation, de haine, de lutte fratricide. Tandis que l'Évangile dit : Aimez-vous les uns les autres, l'économie moderne dit : Détruisez-vous. La prétendue liberté du travailleur n'est qu'une servitude, et ce qu'on a cru devoir rehausser la dignité de l'ouvrier n'a servi au contraire qu'à la rabaisser. L'isolement a engendré la défiance, puis la rivalité; l'économie est devenue, par suite, le champ de luttes terribles, où clients, patrons et ouvriers, sont tour à tour des rivaux et des ennemis. Il faut donc que,

profitant de la loi sur les syndicats, les catholiques tentent de créer des Sociétés professionnelles. L'expérience prouve que le syndicat mixte est un des moyens les plus efficaces pour assurer la paix sociale, et l'organisation professionnelle s'impose comme une question de vie ou de mort. Les ennemis de l'ordre social travaillent avec énergie à grouper partout les ouvriers, sous prétexte de protection du travail, en réalité pour les organiser comme machines de guerre contre la société. Il faut donc que se forment des groupes chrétiens qui puissent réagir contre le mal qui nous envahit. »

Pourtant, le mérite de Léon Harmel ne réside pas tant dans le fait d'avoir, dans deux livres qui, à leur point de vue, ne manquent pas d'intérêt, expliqué quelle devrait être l'organisation de la corporation chrétienne, et quels sont les devoirs des patrons, que dans celui d'avoir largement appliqué son programme à l'usine de Val-des-Bois qui lui appartient.

« La question sociale, dit Léon Harmel, n'est point seulement une question de nourriture, de logement et d'habillement, c'est surtout une question de paix du cœur. L'important n'est pas que l'ouvrier soit plus ou moins riche, mais qu'il soit content de son sort; et tandis que nous voyons la paix sociale régner là où les salaires sont minimes, l'agitation et le mécontentement font éclater la guerre parmi les populations où les salaires sont le plus élevés ¹. »

Partant de ce principe, Léon Harmel a cherché, avant tout, par des dispositions d'ordre économique et morales, dignes de l'étude la plus attentive, à assurer la paix et la tranquillité de ses ouvriers. Les ouvriers de Val-des-Bois jouissent de la plus grande liberté possible et aucune délibération importante n'est prise sans que tous les membres de la corpora-

1. Harmel. *Manuel d'une Corporation chrétienne*, p. 223.

tion aient été réunis et consultés. Une série de mesures très habiles ont pour résultat que les ouvriers peuvent participer à l'administration et connaître les prix d'achat ou de vente de toutes les marchandises.

La corporation de Val-des-Bois, composée des ouvriers de l'établissement Harmel, a commencé à fonctionner en 1867. En 1874, lorsque l'usine Harmel fut détruite par un terrible incendie, la corporation comptait déjà 144 membres. Affiliée à l'Œuvre des Cercles catholiques, elle fonctionnait cependant bien avant la création de l'Œuvre.

Les familles faisant partie de la corporation possèdent un livret corporatif. Le détenteur du livret est tenu de faire inscrire, au fur et à mesure, le montant de ses achats, soit chez les marchands attitrés de la corporation, soit au bureau des bons de pain, en monnaie corporative, et les achats directs, sous peine de déchéance de ses droits. Tous les trois mois, les livrets sont remis au trésorier qui établit le bon corporatif, selon les sommes qui s'y trouvent inscrites.

Le conseil corporatif se réunit toutes les six semaines et dirige le mouvement de l'association. Quatre divisions, qui se réunissent chaque semaine, ont chacune une tâche bien définie. La première s'occupe des Sociétés de secours mutuels, des accidents, des sépultures, de l'hygiène et des bains ; la seconde des fournisseurs privilégiés ; la troisième des achats, des expositions de vêtements, du bon corporatif, de l'hospice ; la quatrième, enfin, de la caisse corporative, de la caisse d'épargne, du fonds de prévoyance, des assurances sur la vie, de l'instruction professionnelle, de la dotation annuelle de l'école d'arts et métiers, des consultations légales, des formalités du mariage.

La monnaie spéciale de la corporation, qu'il est très difficile, sinon impossible de contrefaire, n'est reconnue et reçue

que chez les marchands et les fournisseurs qui ont fait un contrat régulier avec la corporation.

La Société de secours mutuels, présidée par le patron, procure gratis les soins médicaux et les remèdes aux malades faisant partie de la corporation, leur donne, en cas de maladie, une indemnité égale à leur cotisation mensuelle, et en cas d'accident accorde une indemnité supplémentaire payée par la compagnie d'assurances « la Royale Belge ». Ainsi, si l'ouvrier perd un membre, ou bien est forcé de changer d'ouvrage à la suite d'une blessure, la compagnie lui assure une pension basée sur le gain journalier et sur l'âge du blessé, qui ne perdrait jamais son droit à cette pension, lors même qu'il quitterait Val-des-Bois.

Si l'accident est suivi de mort, la compagnie paie aux héritiers, dans les trois mois qui suivent le décès, une prime égale à quatre cents journées de travail.

La Société fournit aussi gratuitement les livres d'enseignement aux enfants des associés et paie les frais d'inhumation des membres défunts. La quote-part payée par chaque associé atteint à peine 1 1/2 p. 100 de leur salaire.

Un médecin, payé par le patron, donne des consultations gratuites aux ouvriers des usines, et un pharmacien fournit les médicaments gratuitement. Le médecin visite chaque jour les malades dont les noms sont inscrits aux bureaux. Ceux qui préfèrent se faire soigner à l'hôpital de Reims y ont leurs dépenses couvertes par les soins de la Société de secours mutuels.

Des arrangements spéciaux avec un boucher, un charcutier, un boulanger, un épicier et un maraîcher, assurent aux membres de la corporation de nombreux avantages; les prix, arrêtés chaque mois, d'accord avec le conseil, sont affichés dans les lieux de réunion. Un escompte de 5 ou

6 p. 100 est payé en nature au trésorier sur les achats faits par les membres de la corporation qui doivent faire porter la somme sur leur livret. Tous les trois mois, le trésorier signe sur le livret les sommes inscrites par chaque fournisseur ; ce résultat constitue le montant de la remise. Le 5 p. 100 forme le bon corporatif, le reste est versé dans la caisse corporative. Il est défendu aux marchands de vendre à des prix supérieurs à ceux fixés par le conseil, mais le conseil leur garantit les crédits des membres jusqu'à une somme déterminée. Ainsi, ceux-ci achètent à un prix inférieur à l'ordinaire. Le charbon de terre et les pâtes sont achetés directement par l'association, sur la demande de ses membres. Dès qu'un wagon arrive, la part de chacun est transportée à domicile, et l'on épargne ainsi les dépenses et les risques du magasinage. Deux fois par an, il y a une exposition d'étoffes demandées aux principales fabriques et une exposition de vêtements fournis par un marchand de confections en gros. Les mères de famille visitent ces expositions et font leurs demandes. Les familles paient le prix des vêtements par voie de retenues dont le montant est fixé d'avance.

Le bon corporatif, composé d'une remise de 5 p. 100 sur les achats effectués, soit chez les fournisseurs, soit à la corporation, est établi et distribué, à l'occasion des fêtes, par le trésorier et sous la responsabilité de la troisième section.

Il y a en outre un hospice pour les veufs sans enfants et pour les orphelins. Chacun d'eux a une petite chambre à coucher ; les jardins et les salles de récréation sont en commun. La caisse corporative est alimentée par les legs et les dons, par les remises des marchands et par le profit des ventes d'où est résulté le bon corporatif. Les entrées de la caisse sont réparties entre les cercles et les associations dont se compose la corporation. La caisse d'épargne de la corporation est divisée

en trois sections : la première comprend ceux qui ont dépassé 100 francs ; la seconde ceux qui ne font que commencer et qui ont besoin d'être encouragés ; la troisième se compose des enfants des écoles. Une caisse de prévoyance a été aussi instituée pour venir en aide aux ouvriers qui ont plus de vingt-cinq ans de services dans l'usine. Des concours sont établis entre les jeunes gens et les jeunes filles, pour les encourager dans l'étude professionnelle, et il est délivré une bourse annuelle pour l'école d'Arts et Métiers de Lille.

La quatrième section achète directement la bière, le café, les sirops, le vin, et en surveille la vente, qui est faite par un des membres de la corporation indemnisé à cet effet.

Léon Harmel a pensé, de plus, avec raison, que construire des cités ouvrières et tasser les ouvriers, les condamner à une cohabitation forcée, serait une faute. A Val-des-Bois il y a, au contraire, de petites maisons avec un petit jardin, dont le prix varie selon la grandeur et qui sont construites dans un rayon de 600 mètres autour de l'usine.

Le fonctionnement de toutes ces Œuvres est confié principalement aux membres de la corporation. « Le temps que nous consacrons à nos Œuvres, s'écrie dans sa ferveur chrétienne l'illustre industriel catholique du Val-des-Bois, les dépenses qu'elles nous coûtent ne sont-elles pas largement compensées, au point de vue industriel, par un travail consciencieux, par des soins plus diligents, par une stabilité plus grande et par l'accord affectueux et confiant qui facilite l'administration ? N'est-ce donc rien que de voir des physionomies franches, des visages ouverts, de vivre au milieu d'hommes qui nous aiment et dont l'attachement produit un respect plus sincère et un dévouement plus réel ?

« Ne parlons pas des avantages spirituels : comment Jésus ouvrier pourrait-il demeurer insensible à l'hommage que lui

fait un patron, c'est-à-dire le père d'une nombreuse famille, non seulement de son cœur et de celui des siens, mais encore de ceux de tous ses ouvriers qui commencent à l'aimer parce qu'ils ont appris à le connaître¹ ? »

Ceux qui ne partagent point les idées religieuses de Léon Harmel, ceux même qui s'en éloignent le plus ne peuvent cependant ne pas admirer la tentative hardie de l'industriel catholique, qui, dans sa corporation de Val-des-Bois, a osé appliquer ses théories sociales sans s'arrêter aux difficultés de l'entreprise.

A la suite des désastres de 1870, les industriels catholiques du nord de la France avaient consacré une grande partie de leurs réunions à l'étude de la question sociale. Suivant l'exemple de Féron Vrau, ils introduisirent les religieuses dans les établissements industriels, non pas pour surveiller le travail des ouvriers, mais pour apporter dans la surveillance des mœurs cette délicatesse qu'il aurait été impossible d'exiger des surveillants et des directeurs. Ainsi naquirent, grâce à l'initiative de l'évêque de Grenoble, les Petites-Sœurs de l'ouvrier, dont la mission est de faire revivre l'influence du foyer et de la religion parmi la population des usines.

En septembre 1884, l'Association catholique des Patrons du Nord tint ses premières réunions, sous la présidence de l'abbé Fichaux. Tous les industriels présents, reconnaissant que l'ouvrier n'est pas une force à rejeter après l'avoir utilisée, en ne tenant compte d'autre chose que des besoins immédiats de la production, convinrent de la nécessité, de la part des patrons, de traiter les ouvriers avec plus d'intérêt et de sollicitude. C'est ainsi que fut fondée, sur le modèle de Val-des-Bois, la confrérie de Notre-Dame de l'Usine, qui prit une

1. L. Harmel, *op. cit.*

extension des plus rapides à Roubaix et à Tourcoing. D'autres corporations libres furent fondées à Lille et dans d'autres centres du nord de la France. Les industriels catholiques du Nord, qui sont bien peu partisans des doctrines du socialisme, qui les rejettent même absolument, admettent cependant, eux aussi, que l'individualisme est contraire à la loi chrétienne ; mais ils ne croient pas que le remède aux maux de la société industrielle soit dans l'intervention de l'État. Tout en ne niant pas que l'État puisse avoir une influence très grande, ils avancent que l'on ne parviendra à rien sans une réforme des mœurs. Quand le souffle chrétien passera dans les âmes, l'ouvrier sera plus économe, plus résigné, plus confiant, et le patron, de son côté, mènera une vie moins fastueuse et oubliera moins ses devoirs. Néanmoins, ils ne pensent pas, pour cela, que l'État doive s'abstenir, qu'il ne doive pas, par de sages dispositions législatives, veiller sur l'hygiène et le moral de l'ouvrier, et ils reconnaissent le besoin d'une législation internationale du travail.

Sans méconnaître qu'en pratique l'Association des Patrons catholiques du Nord de la France a contribué, dans une certaine mesure, au bien-être de la classe ouvrière dans la région où elle exerce son influence, il faut cependant convenir qu'elle suit un ordre d'idées diamétralement opposées à celles des socialistes catholiques et qu'elle borne son action à des Œuvres de médiocre portée.

Les juristes catholiques français sont presque tous dans le même ordre d'idées que Jannet. Selon les délibérations prises récemment au congrès d'Arras, ils admettent que l'État doit se restreindre à un rôle subsidiaire. Par conséquent, la rémunération du travail ne peut avoir d'autre mesure que la loi de l'offre et de la demande.

Les patrons ne sont nullement responsables de l'insuffi-

sance des salaires, ne sont point, dans les cas de force majeure, tenus de parer aux accidents du travail, ou de prendre à leur charge l'obligation de la preuve; moins encore peut-on établir un tarif pour les accidents. Les patrons ont, en outre, le droit de se coaliser comme ils l'entendent, même de faire hausser et baisser artificiellement le prix des denrées, et la défense qu'en fait l'article 419 du Code pénal est injuste. L'assurance obligatoire, contraire aux principes du droit naturel, est, en effet, une utopie absolument désastreuse. L'agriculture, l'industrie, le commerce ne sont point des actes sociaux, l'État n'a pas la haute main sur les biens des particuliers, et peut d'autant moins intervenir pour régler la production. Le mal ne provient pas de la liberté, mais des conditions défectueuses dans lesquelles a lieu l'exercice de la liberté. Ces conclusions, qui ne sont pas toujours justes, s'éloignent autant du socialisme que s'en approchent celles de l'école dont M. de Mun est le porte-drapeau.

Ainsi, les doctrines économiques des catholiques français, leurs aspirations et leurs conclusions sont loin d'être d'accord. Entre le comte de Mun plein d'enthousiasme pour un système qu'il ne veut pas reconnaître comme dérivé du socialisme d'État, et qui n'en est, en réalité, que la forme la plus avancée, avec un léger vernis catholico-légitimiste, et l'odieux égoïsme bourgeois des juristes catholiques dont les conclusions ne sont même pas toujours empreintes de morale chrétienne, il y a, pour le moins, la même différence qu'entre un socialiste et un conservateur, mais un conservateur qui admet seulement la liberté dans les relations économiques et ne la désire nullement dans les rapports politiques.

Le socialisme catholique prêché par le comte de Mun a passé par trois phases très différentes. Dans la première, l'Œuvre a soutenu la nécessité absolue du retour au régime

des corporations ; dans la seconde, après la loi sur les syndicats, elle a poursuivi la création des syndicats mixtes ; dans la troisième, enfin, désespérant du rétablissement des corporations, elle a avancé que l'autorité avait le devoir de procéder à des réformes économiques profondes, accentuant ainsi davantage ses tendances vers le socialisme d'État.

Malgré la fréquence des grèves, le socialisme belge est également éloigné des violences du socialisme français et des tendances doctrinaires du socialisme allemand.

S'il existe un pays au monde où le socialisme est, de sa nature, possibiliste et pratique, c'est la Belgique. Anseele, Volders, Bertrand sont des hommes pratiques peu enclins aux affirmations théoriques, et réellement désireux d'assurer le bien-être des ouvriers. Les socialistes belges se bornent à demander la substitution des Sociétés coopératives à l'industrie capitaliste individuelle, et celle du suffrage universel au suffrage censitaire ¹.

Sauf Liège, qui est un vrai foyer de doctrines anarchiques, tout le reste de la Belgique reste fidèle à l'idée coopérative, et les chefs du socialisme eux-mêmes ne font, le plus souvent, qu'une propagande active et zélée en faveur de la coopération.

Néanmoins, le mouvement catholico-socialiste a été beaucoup moins vaste et moins fort en Belgique qu'en France, quoique ayant pris naissance depuis assez longtemps.

Dès l'année 1846, François Huet, l'un des plus illustres philosophes spiritualistes de la Belgique, appuyant ses principes de sociologie sur l'idéal du christianisme, mais suspect aux croyants qui ne le jugeaient pas suffisamment chrétien, et mal vu des socialistes qui l'accusaient de ne pas être assez

1. De Wizeva. *Le Mouvement socialiste en Europe* (Paris, Perron, 1892, p. 182.)

socialiste, dépassait déjà de beaucoup, dans son livre sur le *Règne social du Christianisme*, les idées des modernes socialistes chrétiens.

Ayant pris pour devise les trois principes de la Révolution de 1789 : Liberté, Égalité, Fraternité, il arrivait logiquement aux conclusions du socialisme. Les hommes ayant des droits égaux doivent, d'après Huet, pouvoir se développer librement; mais la condition essentielle de la liberté est la propriété : donc la propriété est un droit naturel et, comme tel, appartient à tous les hommes. « Ou bien les mots n'ont plus de sens, ou mettre la propriété au nombre des droits naturels signifie que le titre original d'investiture pour les biens de la terre est la qualité d'homme; que la qualité d'homme engendre par elle-même et immédiatement un droit à une quantité déterminée de ces biens : première propriété qui devient pour chacun la source, le fondement et le moyen de toutes les autres. C'est la conséquence irrécusable du droit de vivre. Ce droit n'est-il point égal, et le besoin des choses pour vivre n'est-il pas le même chez tous? Chacun, comme image de Dieu, n'a-t-il pas droit au patrimoine primitif, don magnifique du Créateur? Comment chacun ayant sa place dans la série des générations humaines n'aurait-il pas aussi le droit au capital héréditaire qui est leur commune conquête? Personne ne doit vivre aux dépens des autres. L'homme qui n'a point démérité a le droit de vivre libre; il a droit que sa subsistance, son travail ne dépendent pas du bon plaisir des autres, et, quoique libre de sa personne, s'il ne possède de droit naturel aucune somme, aucun capital, s'il n'est pas propriétaire, comme il est homme et travailleur, ne produit et ne vit que par permission de ses semblables, il tombe dans un véritable esclavage. On a dit, et on ne saurait assez le répéter, que la propriété est une condition absolue de la

liberté. Comment donc, au lieu du droit général, en faire un monstrueux privilège ? Comment méconnaître, dans l'humanité le premier, le plus sacré des titres à la possession des choses ? » Ces principes conduisent Huet à un socialisme égalitaire très avancé qui a de grands rapports avec celui de Colin. Moins pratique que ses continuateurs posthumes d'Angleterre et d'Amérique, Huet propose que l'on fasse, chaque année, le partage des biens patrimoniaux vacants par décès, que chacun soit admis au partage, que l'hérédité soit supprimée et le testament permis, que chacun ne dispose que des biens acquis par son travail. Le capital social serait ainsi augmenté sans cesse par une source inépuisable, et le patrimoine général se composerait, avec le temps, des anciens biens patrimoniaux et de tous les biens accumulés par chaque génération, biens qui ne pourraient être transmis gratuitement qu'une seule fois. C'est là un plan d'organisation sociale assez rudimentaire, et que l'illustre philosophe spiritualiste n'a jamais pu réussir à définir clairement, ni à exposer avec une clarté suffisante.

Cependant, les catholiques belges ont toujours été et sont encore bien éloignés des idées de Huet. Le meilleur de leurs économistes, Périn, ne se sépare pas seulement ouvertement des catholiques sociaux d'Allemagne, d'Autriche, de France, c'est un défenseur convaincu de la liberté économique et un ennemi déclaré de toutes les formes du socialisme.

Le parti catholique belge, qui constitue la majorité du pays, et qui est, à cette heure, maître du gouvernement et de presque toute l'administration provinciale, s'est peu ou point occupé des questions sociales jusqu'en 1880. Plus tard, sous l'influence puissante de l'évêque de Liège et de la propagande française parmi les membres du clergé, le socialisme catholique a fini

par s'implanter, mais lentement, et non sans peine, en Belgique.

L'évêque de Liège, Mgr Doutreloux, par la protection, les encouragements qu'il a accordés à l'Œuvre des Congrès catholiques, est parvenu à faire de Liège un des principaux centres de rayonnement du mouvement catholique socialiste. Les catholiques belges ont, dès à présent, une fédération ouvrière puissante, des Sociétés coopératives, des Sociétés de patronat, une Société qui se place sous le vocable de saint Raphaël, et qui protège les émigrants, etc. Il n'y a pas dans toute la Belgique un village catholique sans son association catholique; ces associations, reliées entre elles en une vaste fédération, ont pour chef le député Woeste.

L'Union des Patrons en faveur des Ouvriers, fondée, elle aussi grâce à l'initiative de l'évêque de Liège, se propose d'étudier toutes les questions qui se rattachent à l'amélioration, au point de vue religieux, économique et moral, des conditions de la classe ouvrière, et de populariser les voies et moyens les plus propres à obtenir cette amélioration. L'Association publie un Bulletin mensuel, et est parvenue à réunir plus de 200 industriels.

Les « Gilds des Ambachten », ou Guildes des Métiers, se propagent avec une rapidité extraordinaire; encouragées par le comité de Liège et soutenues par le bienveillant appui du ministère belge, elles sont favorisées surtout par le merveilleux esprit d'association qui distingue la race flamande. Les catholiques ne négligent pas davantage, d'ailleurs, les Sociétés coopératives de production et de consommation, assez nombreuses dans la région Ouest.

Le chef du parti catholique, Woeste, qui occupe dans le parlement et dans le pays une très haute position, tout en admettant le mal fondé de bien des tendances et des préten-

tions des socialistes, trouve absurde la doctrine du « laissez-faire ». Cette fausse formule optimiste nous conduit, d'après lui, à l'inaction et aux illusions ; mais ce principe, qui devrait logiquement l'amener aux théories des interventionnistes n'ébranle point sa foi dans l'économie libérale. Et même, en ce qui touche la protection des travailleurs, il se déclare contraire à l'intervention de l'État, la gravité du mal présent lui paraissant encore préférable aux excès du césarisme.

Un ecclésiastique de beaucoup de valeur, l'abbé Pottier, dans un consciencieux mémoire présenté au dernier congrès de Liège, a voulu étudier ce qu'il y a de légitime dans les revendications ouvrières.

D'après l'abbé Pottier, le salaire est le paiement qui incombe au patron, en vertu du contrat stipulé par l'ouvrier pour prix de son travail. Si le patron paie moins que le prix convenu, il viole naturellement la justice commutative, et la loi le force à payer le prix convenu. Mais l'accomplissement de la convention, même libre, suffit-il à satisfaire la justice ? Ou bien existe-t-il des exigences qui précèdent la convention et auxquelles celle-ci doit se plier ? Non, sans doute. Le contrat de salaire est un louage de main-d'œuvre, c'est une sorte de contrat commutatif onéreux, une permutation ; l'ouvrier fournit son travail, le patron donne son salaire. Pour qu'un tel contrat satisfasse les exigences de la justice, il faut qu'il y ait une équivalence objective des choses permutées. La doctrine des économistes libéraux est donc fausse lorsqu'ils avancent que l'obligation de payer des travaux plus que le prix convenu constitue un attentat à la propriété et à la liberté.

Mais qui sera juge de cette équivalence objective ? Qui pourra fixer la valeur du travail et le déterminer de façon que la sentence prononcée constitue le critérium d'après

lequel il faudra mesurer la justice du prix ? Si ce n'est pas l'autorité qui fixe le prix du travail, l'équivalence objective devra être jugée par les ouvriers et les patrons. Cette application commune ne peut, comme le prix légal, être déterminée mathématiquement. Il y aura toujours un prix maximum et un prix minimum. La raison objective du prix du travail consiste précisément dans l'utilité du travail de l'ouvrier. Plus l'utilité procurée par le travail sera grande, plus grand aussi en sera le prix dans l'estimation commune. L'utilité du travail subit, quant à son évaluation, l'influence de l'offre et de la demande. Plus est grand le nombre de ceux qui offrent le moyen de se procurer une utilité, par rapport à ceux qui veulent se l'approprier, plus grand est le nombre de ceux qui ne peuvent être admis à la fournir. Or, pour obtenir d'être favorisés par le choix, ceux qui offrent doivent baisser leur prix. La valeur d'une chose dépend de son aptitude à être échangée. Il est évident que les choses contre lesquelles l'ouvrier entend échanger son travail sont au fond celles destinées à son entretien. C'est là la raison pour laquelle, à utilité égale, les travaux qui exigent un long apprentissage sont les plus rétribués.

C'est aussi là le motif pour lequel le travail fait exclusivement par les femmes est, à utilité égale, moins payé que le travail des hommes ; la femme est presque toujours, pour une grande partie de ses dépenses, à la charge de son mari ou de ses parents. Supposez que certains travaux exclusivement exécutés à présent par les femmes, soient attribués aux hommes, et vous verrez, par ce seul fait, le salaire se relever considérablement dans l'appréciation commune.

Pour l'entrepreneur, le bénéfice net ne peut être juste que du moment où, le capital et la direction étant pourvus, l'ouvrier aura reçu un salaire suffisant pour vivre.

Pour l'ouvrier prolétaire qui fournit tout le travail que l'on peut attendre de lui à des industries qui réalisent un bénéfice net, la justice veut qu'il obtienne un prix de travail équivalant au moins à ce qui est nécessaire pour vivre. Si la grande masse des ouvriers prolétaires enrichit ceux pour lesquels elle travaille et ne reçoit en échange qu'un salaire insuffisant pour vivre, il faut pour expliquer cela admettre une injustice réelle.

Il ne peut naturellement être question de charité. La charité peut être admise lorsqu'il s'agit d'entreprises qui ne sont pas en perte, autrement il s'agit d'un devoir de justice.

Les théologiens, à commencer par saint Thomas, n'ont au fond qu'un seul argument pour légitimer le droit de propriété, et c'est : le droit de tout homme à l'existence en pourvoyant pour l'avenir à sa subsistance propre et à celle des siens, et le droit de s'approprier non seulement le fruit de son travail, mais encore le fonds d'où il le tire. Donc, la base de la propriété n'est à l'origine que le droit d'exister qu'à tout homme. Si l'on veut refuser à l'ouvrier le seul moyen d'existence qu'il ait, il faut en conclure qu'une grande partie de l'humanité n'a pas le droit de subsister.

En admettant que dans le louage de la main-d'œuvre toute l'équité dépende de la convention des parties soumises à la seule loi de l'offre et de la demande, les économistes libéraux se mettent en opposition avec la morale chrétienne et avec le droit naturel.

D'un autre côté, la prétention des Malthusiens n'est pas moins immorale.

Quand même le travail n'aurait d'autre but que la production de la richesse, cet argument suffirait, à lui seul, à prouver combien il est désastreux d'employer l'ouvrier sans lui fournir les moyens de se reproduire largement. Il faudra

donc, pour apprécier le salaire minimum auquel l'ouvrier a droit, prendre, comme moyenne du nombre d'enfants, celui qui résulte de la fécondité réelle des mariages dans le milieu où vit l'ouvrier.

Le travail est, selon Pottier, « le moyen octroyé par Dieu à la masse des hommes pour se procurer les choses nécessaires à la vie, d'après la loi naturelle.... Donc, quand le travail total et indispensable que les ouvriers fournissent à une industrie récompense tous les facteurs de l'industrie, jusqu'à concurrence de leurs droits, l'ouvrier a le droit, lui aussi, de retirer de sa collaboration ce qui est nécessaire pour vivre ici-bas ».

Le salaire de l'ouvrier doit aussi contenir ce qui est nécessaire pour pourvoir à son entretien, d'après sa condition, et conformément à ce qu'exige la dignité humaine.

Ces théories souvent incertaines et contradictoires, qui devraient logiquement conduire Pottier à admettre le droit au travail, la détermination des salaires selon les industries et les profits, etc., l'amènent, au contraire, à ne point accepter ces conclusions qui découlent nécessairement des prémisses exposées.

Bien que Victor Brants prouve, par ses écrits sur l'économie politique, qu'il est bien plutôt un adepte de l'école libérale qu'un socialiste catholique, il accepte pourtant, en thèse générale, la détermination de la journée maximum de travail, mais il voudrait que ce fût affaire, non pas à l'État, mais à l'initiative des patrons, aux syndicats corporatifs ou aux conseils d'arbitres, et que l'on tint compte, en adoptant cette mesure, du degré de compressibilité de chaque industrie et de chaque ouvrage, du caractère de l'industrie même, des difficultés techniques, de l'intérêt de l'ouvrier et de l'industriel. Il en résulte des ménagements et des

restrictions en si grand nombre et de telle nature que l'application de ce principe est bien difficile, sinon impossible.

Mais c'est dans le dernier congrès catholique de Malines que les catholiques belges ont montré que, s'ils sont très aptes à conduire les masses électorales, ils sont, en revanche, très inexpérimentés en ce qui concerne l'économie sociale.

Les orateurs avaient fait entendre, tour à tour, des harangues bourrées de phrases où le socialisme était représenté tantôt comme la négation de Dieu, tantôt comme l'ennemi du christianisme, ou enfin comme le fléau de la société, lorsque M. Dumonceau se leva pour protester avec indignation contre tout ce verbiage : « Je n'ai pas, s'écria-t-il, à vous dire si je suis socialiste ou si je ne le suis pas. Je vous dirai seulement : avant de condamner le socialisme, étudiez-le davantage. Vous êtes en retard. C'est d'hier seulement que vous avez fait entrer dans vos préoccupations les questions que le socialisme soulève, et que les socialistes ont, eux, le mérite d'éclairer les premiers. C'est parce que vous avez négligé cette mission que Dieu l'a fait passer à d'autres ¹ ». Et comme des protestations s'élevaient de tous les bancs, l'orateur ajoutait de suite : « *Vous avez peur du mot* ».

Alors, s'engagea une discussion des plus singulières, dans laquelle furent dites des choses ne valant pas qu'on les rapporte, et à laquelle mit fin un certain M. Helleputte, en disant que les catholiques veulent bien de la démocratie, mais non du socialisme ².

« Un socialisme chrétien, conclut M. Helleputte, serait celui qui admettrait les principes que tous les socialistes rejettent ³ ».

1. V. Brants. *La Journée de Huit Heures dans le Travail industriel*. Revue générale, de septembre 1891.

2. A. Nyssens. *La Quatrième Assemblée générale des Catholiques à Malines*. Revue générale, pp. 738-739.

3. A. Nyssens, *loc. cit.*

Et le congrès applaudit frénétiquement à ce discours d'une profondeur et d'une précision dignes de Joseph Prudhomme.

En général, les catholiques belges n'approchent pas en hardiesse et initiative des autres catholiques de l'Europe centrale. Habitant un pays riche où les conditions de l'ouvrier sont particulièrement bonnes, pouvant compter sur de larges forces, disposant du gouvernement, ils sentent beaucoup moins le besoin de se lancer dans la lutte et d'envisager la question sociale sans timidité et sans préjugés. Les catholiques sont depuis plusieurs années au pouvoir, et ne montrent pas avoir, au point de vue économique, des idées plus avancées que les libéraux.

Ils ont fait faire, en 1886, une enquête qui a mis en évidence les abus et les injustices de l'industrialisme jusque dans les villes les plus florissantes du royaume, mais le ministère ne s'est servi de l'énorme majorité catholique que pour faire voter des lois sur l'ivrognerie qui ne remédient pas au mal, des lois sur l'inséquestrabilité des salaires qui ne modifient rien, des lois sur les rapports de l'industrie et du travail et sur les habitations ouvrières de bien peu d'effet, des lois, enfin, pour protéger le travail des femmes et des enfants qui ne peuvent soutenir la comparaison avec la législation sociale de l'Allemagne et de la Suisse où le parti catholique ne forme pourtant qu'une forte minorité.

CHAPITRE XI

LE PROGRÈS DU SOCIALISME CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, AMÉRIQUE, ESPAGNE ET ITALIE

Le socialisme anglais. — Le socialisme radical et ses insuccès. — Les socialistes et l'Église. — Progrès du catholicisme. — Socialisme chrétien anglais. — Le cardinal Manning et ses théories sociales. — Le socialisme de Manning; réduction et détermination des heures de travail, détermination du salaire minimum, lutte contre les abus du capital. — Le droit au travail et le droit à la subsistance d'après Manning. — Manning et la grève des docks. — Mgr Lynch et le droit à l'existence. — Le socialisme d'État de Mgr Bagshaw. — Nécessité de la réglementation du travail. — Devas. — Le clergé catholique et le socialisme agraire en Irlande. — Le socialisme américain. — Le catholicisme aux États-Unis. — Le socialisme du clergé américain. — Les *Knights of Labour* et l'abolition du système de salaire. — Histoire, organisation et vicissitudes des Chevaliers du Travail. — Le cardinal Gibbons sauve les Chevaliers du Travail de l'excommunication. — George admis par le clergé comme non contraire à la religion. — Mac Glynn et le *Labour Party*. — Mgr Ireland et la démocratie moderne. — Caractère du socialisme espagnol; ses violences et son caractère. — Les luttes sociales en Espagne. — Intempérance du clergé. — Faibles tentatives des économistes catholiques. — Les conditions du clergé en Italie. — Le clergé d'Italie et les aspirations de la Papauté. — Position des catholiques en Italie. — Le Père Curci et ses théories sociales. — Tentative de socialisme chrétien. — Le Père Liberatore — Le cardinal Capececiatro et Mgr Bonomelli. — Autres tentatives. — Le socialisme en Italie prend un caractère antireligieux.

Le socialisme s'est étendu en Angleterre avec moins de rapidité et moins d'intensité qu'en Allemagne et en France. Les tendances religieuses des ouvriers anglais, leur peu d'aptitude aux abstractions théoriques et aux songes plus ou moins chimériques des nouvelles écoles socialistes, les *Trades Unions* et les autres grandes associations, qui, tandis

qu'elles réunissent les ouvriers, les enrégimentent avec une implacable discipline, ne leur concédant qu'une liberté d'action limitée, ont été jusqu'à présent un obstacle au développement du socialisme révolutionnaire.

Si le socialisme religieux, largement initié par Kingsley, si le mouvement en faveur de la nationalisation de la terre, dont les lointaines origines remontent à Thomas Assence, qui vivait dans la seconde moitié du siècle dernier, et auquel les œuvres de George et de Wallace ont donné récemment une puissante impulsion; si le socialisme agraire de Chamberlain rencontrent un succès toujours croissant, le mouvement socialiste démocratique se poursuit lentement et à travers d'innombrables obstacles.

Les champions de la *Social Democratic Federation*, comme Hindman, Champion, Williams Hellen Taylor, et les socialistes extrêmes, comme Williams Morris, le docteur Aveling, Éleanor, trouvent dans le caractère même de l'ouvrier anglais la plus insurmontable des barrières à leur propagande.

Les *Trades Unions* se sont imprégnées de doctrines socialistes; au dernier congrès de Newcastle, ils en sont arrivés même à accepter la fixation légale de la journée de travail, mais il n'existe en Angleterre rien de comparable à la masse énorme de la démocratie sociale allemande.

Il y a bien, depuis quelque temps, lieu de constater un vague sentiment de malaise et d'inquiétude qui pousse inconsciemment les classes même les plus élevées de la société vers le socialisme. Bien plus, nulle part au monde les classes aisées ne sont aussi prédisposées au socialisme qu'en Angleterre, où des savants illustres, des membres du haut clergé et des penseurs profonds ont une tendance toujours plus marquée vers ces doctrines. Dans aucun autre

pays du monde, on ne compte dans les rangs du socialisme des savants comme Wallace, des artistes comme Morris, et une nombreuse phalange d'hommes éminents et de penseurs originaux.

Les catholiques sont en Angleterre une assez forte minorité, mais, en face de l'absence d'entente des pasteurs anglicans, ils tendent à s'étendre de plus en plus et à se multiplier. Ainsi, tandis qu'en Angleterre et en Écosse ils étaient un peu plus de 120,000 au commencement de ce siècle, suivant le dernier recensement, ils sont en Angleterre 1,058,000, et en Écosse pas moins de 320,000, c'est-à-dire qu'ils représentent le 17 1/2 p. 100 de toute la population du Royaume.

Le protestantisme fut imposé à l'Angleterre de la manière la plus odieuse et la plus violente. L'Église catholique a, par conséquent, dans tout le Royaume-Uni, des traditions démocratiques. Les économistes les plus accentués de l'école libérale, depuis Adam Smith jusqu'à Thorold Rogers, et même le socialiste Hyndman, ne nient point que la violente suppression du catholicisme et la confiscation des couvents de l'Église catholique, qui accueillaient et nourrissaient les pauvres avec amour, comptent parmi les causes principales du développement du paupérisme.

Les catholiques sont forcés de s'occuper de la question sociale d'une façon très large, et avec une grande hauteur de vues, parce qu'ils ont à lutter, dans la question des réformes sociales et des revendications ouvrières, contre la propagande des protestants.

Dans les pays où le catholicisme est la religion de l'État, comme en Italie, en Espagne, là où les églises protestantes n'arrivent pas à s'étendre, le clergé ne sent pas le besoin de s'occuper de la question sociale, tandis que dans les pays où les catholiques sont en minorité, comme en Allemagne et en

Angleterre, le clergé catholique, pour ne pas perdre l'affection des masses, doit reconnaître les besoins du peuple et souvent aussi suivre ses tendances. Nous voyons ainsi le clergé autrichien et le clergé français se tenir presque éloignés des mouvements catholiques socialistes, tandis que dans les pays où les luttes religieuses entre protestants et catholiques sont encore vives et où chacune des diverses confessions religieuses tend à se développer au détriment de l'autre, comme en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et aux États-Unis, le clergé accepte presque toujours une bonne part des théories des socialistes, et reconnaît comme légitimes les prétentions et les revendications populaires.

Les évêques catholiques d'Angleterre devront lutter contre le socialisme des pasteurs anglicans, dont quelques-uns, tels que le Révérend Stewart-Headlam, déjà arrivés à la nationalisation de la terre, sont entraînés par les nécessités de la lutte religieuse à s'occuper de la question sociale.

Ils sont en cela favorisés non seulement par leurs traditions, mais aussi par leur situation en face du gouvernement et de la riche bourgeoisie industrielle. Vivant sur les contributions volontaires des fidèles, l'Église catholique ne possède en Angleterre ni les biens considérables ni les grandes richesses de l'Église anglicane. Elle se trouve, par conséquent, dans une situation indépendante vis-à-vis du gouvernement. Tandis que les pasteurs protestants ne peuvent prendre aucune initiative contre le gouvernement, à cause de leur situation semi-officielle, l'Église catholique soutient, depuis plus d'un siècle, avec une merveilleuse énergie et malgré le gouvernement, les droits des catholiques irlandais contre les violences inhumaines des land-lords anglicans. C'est ainsi que nous avons pu voir les pasteurs anglicans se tenir à l'écart durant la grève des Docks, et l'éminent arche-

vêque catholique de Westminster, le cardinal Manning, défendre hardiment les droits des pauvres ouvriers des Docks.

Le cardinal Manning, qui jouissait même parmi ses adversaires d'un grand prestige, à cause de l'austérité de sa vie et de la fierté de son caractère, était arrivé depuis longtemps déjà aux dernières conclusions du socialisme.

Le 4 mai 1890, jour de la grande démonstration ouvrière anglaise en faveur des huit heures de travail, on voyait sur quelques drapeaux socialistes le portrait du cardinal Manning à côté de celui de Marx, et sa popularité parmi les ouvriers de Londres grandissait de plus en plus.

« Nous avons été, écrivait l'illustre cardinal de Westminster en décembre 1890 à un publiciste français, nous avons été étouffés par un individualisme excessif, et le siècle prochain fera voir que la société humaine est plus grande et plus noble que tout ce qui est individuel. Cette doctrine qui est basée sur les lois naturelle et chrétienne est taxée de socialisme par les esprits légers, par les capitalistes et les riches, mais l'avenir mettra en lumière l'état social du monde du travail. On verra alors sur quelles lois s'appuie la société chrétienne. »

Dans une grande réunion d'artisans et d'ouvriers qui a eu lieu dans la ville industrielle de Leeds, lors des célèbres conférences de 1874 sur les *droits et la dignité du travail*, le cardinal Manning affrontait dès lors hardiment les questions sociales.

L'humanité progresse dans la mesure du développement du travail, la production se multiplie et le nombre des inventions augmente. Il y a ainsi une accumulation continuelle d'activité physique, mécanique et intellectuelle.

Chaque honnête ouvrier a, par conséquent, droit au respect

dû à la dignité de sa condition, et il n'y a rien de plus injustifiable que la prétention de l'homme qui se croit au-dessus des autres moralement ou intellectuellement. Si l'État protège les droits de la propriété individuelle, il doit nécessairement protéger les droits du travail, attendu que rien ne saurait être la propriété d'un homme autant et plus que son travail.

Les économistes libéraux n'admettent pas que l'État doive intervenir dans les rapports entre capitalistes et ouvriers, mais il y a une loi d'équité qui rend cette intervention nécessaire et en fait un devoir. L'illustre cardinal disait que : « si le but consistait à multiplier les métiers à coton, et « si la gloire de l'Angleterre consistait dans la multiplication « sans limites des produits de ses manufactures, pour les « vendre au plus bas prix possible à toutes les nations du « monde, je n'aurais rien à dire. Mais si la dignité de la vie « domestique du peuple domine tout, si la paix et la pureté « des familles, si l'éducation des enfants, si les devoirs des « épouses et des mères, des époux et des pères sont sculptés « dans les lois naturelles de l'humanité; si ces choses sont « bien autrement sacrées que la liberté des échanges et du « travail, qui résultent de la vente abusive de la force et de « l'activité de l'homme et qui tend à détruire la vie domes- « tique, le soin des enfants, et qui fait des épouses et des « mères autant de machines vivantes, des époux et des pères « des bêtes de somme, qui se lèvent avant le soleil et se « couchent lorsque le soleil s'est couché, fatigués, ne pou- « vant manger qu'à la hâte et se jeter sur le lit, il n'y a plus « de vie domestique et nous ne pouvons plus continuer dans « cette voie ¹ ».

La constante accumulation des richesses dans les mains et

1. Voy. *The rights and dignity of labour*. (London, Burns and Oater, 1887 p. 21.)

au profit de certaines classes et de certains individus ne peut plus continuer,

La puissance du capitaliste est aujourd'hui si énorme et si périlleuse qu'un seul fait suffit pour l'apprécier. Sur quelques centaines de grèves survenues en Angleterre, cinq ou six seulement ont été résolues en faveur des ouvriers.

« La dépendance des ouvriers est si complète, la faim et les souffrances de leurs familles, composées de faibles femmes et d'enfants, sont tellement intolérables et impérieuses que la lutte entre le capital vivant et le capital mort est des plus inégales, et la liberté du contrat, dont se glorifie l'économie politique, n'existe pour ainsi dire pas. »

Manning reconnaissait en outre à tous les hommes le droit au travail et par conséquent à la subsistance.

Dans des lettres remarquables adressées au *Times*, il a rompu quelques lances contre les prétendus bénéficiaires de l'économie libérale, en s'appuyant sur le texte des Écritures, et, dans un mémorable article publié dans la *Fortnightly Review*, il a soutenu, comme tous les socialistes, jusqu'au droit au vol comme complément nécessaire au droit de l'existence, dans les pays où l'État n'a pas organisé ce droit.

Loin de combattre, comme tant d'autres évêques, la démonstration du 1^{er} mai, le cardinal Manning a montré qu'il en comprenait la haute signification sociale. Il écrivait à Léon Harmel à ce sujet : « Il est impossible de mettre en doute la nécessité absolue d'élever et de rendre moins pénible le travail des hommes, de telle sorte que leurs vies puissent être des vies humaines et des vies domestiques. Il est de même évident que les longues heures de travail, non seulement pour les hommes, mais aussi pour les femmes, l'incertitude d'un salaire suffisant rendent impossibles les devoirs et les affections domestiques dans nos grands centres industriels.

La société humaine n'a que faire de cet « homme économique » imaginé par les économistes politiques, elle ne reconnaît que l'être humain dans la réalité du souffle de vie qui l'anime ; elle a besoin de l'homme de la famille d'Adam, qui a été le premier travailleur doué de toutes les sympathies et de toutes les dignités de notre humanité. »

Dans une importante lettre adressée à Mgr Doutreloux, évêque de Liège, l'illustre archevêque de Westminster a poussé son programme social aux conclusions extrêmes.

« L'économie politique, disait Manning avec beaucoup d'efficacité, ne doit pas avoir pour objet seulement les valeurs et les échanges, mais elle doit avoir pour objet la vie humaine, considérée dans toutes ses nécessités et son bien-être. Le travail est une fonction sociale et doit être considéré comme tel. Il ne sera pas possible de préciser le nombre d'heures de travail nécessaires à un homme ou à une femme, pour chaque jour, tant qu'on n'aura pas déterminé le nombre d'heures qu'un homme doit consacrer tous les jours aux travaux de la vie domestique. « Faire passer le travail et le salaire avant les nécessités de la vie humaine et domestique, c'est renverser l'ordre établi par Dieu et la nature, c'est ruiner la société humaine dans son principe originel. L'économie de l'industrie est régie par la suprême loi morale qui détermine, limite et contrôle ses opérations. »

De toute façon on peut bien dire que pour les ouvriers adonnés à des travaux pénibles, comme ceux des mines, un travail de huit heures est plus que suffisant, tandis qu'une journée de dix heures suffirait amplement pour les ouvriers adonnés à des travaux plus légers. Le repos dominical, l'interdiction des travaux pénibles et insalubres pour les jeunes filles, pour les femmes et les adolescents, la limitation des heures de travail pour les mineurs et les femmes sont des

devoirs sociaux que la législation doit garantir. Mais tout cela ne donnera que des résultats insuffisants tant qu'on n'aura pas fixé, reconnu et établi un moyen efficace, une mesure juste et convenable, réglant les profits et les salaires, mesure qui devra régir tous les contrats libres entre le capital et le travail. Les valeurs étant soumises dans le commerce à des variations nécessaires, il faudrait en outre que tous les contrats libres soient soumis à une révision périodique, tous les trois ou cinq ans, de façon à pouvoir maintenir l'accord dans le contrat.

En disant que le travail est une fonction sociale, on admet que l'ouvrier devra être rétribué, non pas selon la loi de la demande et de l'offre, mais comme tous les fonctionnaires, selon l'utilité et l'importance des fonctions sociales auxquelles il est délégué. Mais, pour ce faire, ne doit-on pas aller nécessairement à l'État collectiviste ?

Naturellement Manning n'arrive pas à cela.

En demandant la détermination du *minimum* des salaires, Manning, comme la plupart des socialistes catholiques, s'est laissé séduire par une fausse analogie entre la détermination du salaire et celle de l'intérêt. Mais si l'État peut exiger que le capitaliste ne puisse prétendre plus du 5 p. 100, et adopter des mesures de rigueur pour les contrevenants, on ne sait comment il pourrait en faire autant avec les industriels et les patrons, pour lesquels le payement du *minimum* voulu par l'État serait souvent la ruine et la faillite.

Manning a été au fond un vrai socialiste. Il reconnaît non seulement la nécessité de l'intervention journalière de l'État dans les rapports entre le capital et le travail, non seulement il a voulu approuver par une lettre que les journaux de toute l'Europe ont publiée la réglementation internationale

du travail tentée par l'Allemagne, mais il a poussé ses conclusions plus loin en reconnaissant la nécessité de la protection des ouvriers et aussi le droit au travail et un salaire *minimum*. Audacieuses conclusions contre lesquelles les catholiques modérés des autres pays n'ont pas manqué de protester, et que Mgr Freppel a répudiées comme socialistes, dans un récent discours tenu à Tours aux juristes catholiques de France.

Le cardinal Manning, au cours de sa noble vie, ne s'est pas renfermé dans la majestueuse quiétude de l'archevêché de Westminster, mais il est descendu hardiment pour défendre les droits des ouvriers, lorsqu'il l'a cru de son devoir.

Dans la grève des *Docks*, qui menaçait d'affamer Londres et qui fut cause d'une si grande panique, tandis que le haut clergé protestant se tenait à l'écart, Manning a pris l'initiative d'un accord, et il fut très utile à la cause des *dockers*. Il est notoire que les ouvriers des Docks sont extrêmement pauvres. Divisés en deux grandes catégories, dont la moins nombreuse travaille avec une paye fixe, tandis que l'autre est payée à la journée, les ouvriers des Docks ont une situation instable est très incertaine à cause de la nature de leur travail. Les *dockers* sont condamnés au supplice de Tantale, en voyant passer par leurs mains la richesse de Londres, et forment une des classes les plus pauvres de la grande métropole anglaise. En assumant leur défense, lorsque tout Londres était épouvanté par une grève dont les funestes effets ne devaient pas tarder à se faire sentir, en exerçant le plus largement possible en faveur des pauvres ouvriers sa médiation rendue nécessaire, Manning a doublé sa grande popularité parmi les ouvriers, et il a augmenté le prestige des catholiques parmi le peuple anglais.

Les autres évêques catholiques anglais, ceux qui ont accepté le grand héritage moral de Manning, sauront-ils en être dignes ?

Mgr Herbert Vaughan, naguère évêque de Salford, et actuellement archevêque de Westminster, est un prélat à la fois doux et avisé. La « Salford Catholic Protection and Rescue Society », qu'il avait fondée dans son diocèse, est une institution bonne et utile, mais les idées de Mgr Vaughan sont encore peu connues, et il est peu probable, dans tous les cas, qu'il puisse ou que quelques membres du haut clergé d'Angleterre puissent exercer l'influence qu'a exercée Manning dont les actes et la figure ne manqueront pas de grandir avec le temps.

Un cardinal italien très estimé à cause de l'étendue de son savoir, S. Em. Alphonse Capeccelatro, archevêque de Capoue, dans un discours sur la question sociale et le catholicisme, a porté ce jugement remarquable : « Dans l'Europe civilisée, disait-il, je ne connais pas de socialistes catholiques (qu'on me passe l'expression) plus hardis que le cardinal Manning, socialiste très actif à l'œuvre et très audacieux dans ses vues. Il ne manifeste pas ses opinions dans de longs ouvrages, mais, comme c'est le propre des intelligences élevées et sûres d'elles-mêmes, il emploie des formules brèves et précises qui répandent sur le sujet une vive lumière. Le cardinal Manning, vivant au milieu de la libre et tenace population anglaise, n'a pas hésité à se mettre lui-même à la tête du socialisme chrétien. Ami du peuple, parce qu'il est ami de Dieu, il marche en avant et ouvre la voie aux philanthropes, économistes et philosophes modernes, dans l'étude des moyens propres à relever la dignité du peuple et à améliorer les conditions de son existence. Nul plus que lui n'est aimé et vénéré en Angleterre par les ouvriers et les agriculteurs ; en

général, les protestants l'aiment presque autant que les catholiques, les riches presque autant que les pauvres ».

Il est difficile d'imaginer une nature meilleure, plus élevée, plus austère que celle de Manning. Lorsque, dans les premiers jours de l'année 1892, ce saint homme mourut, un grand cri de douleur s'éleva sur la tombe de l'homme courageux et pur dont toute la vie avait été consacrée aux pauvres et à la foi, et il n'y eut pas un seul cœur haut placé qui ne déplorât la perte de celui que Stead appelait avec raison un saint humain (*a very human saint*).

« Nous avons été (écrivait Manning quelques années avant sa mort) étouffés par un individualisme excessif, et le siècle prochain fera voir que la société humaine est plus grande et plus noble que tout ce qui est individuel. Cette doctrine, qui a sa base dans la loi de la nature et du christianisme, est taxée de socialisme par les esprits légers et présomptueux, par les capitalistes et par les riches. »

Il ne lui a pas été donné d'assister à l'agonie de la doctrine individualiste : mais le saint vieillard a dû descendre dans la tombe avec une foi entière dans les destinées du socialisme, il dut quitter cette vie joyeux d'avoir vu, avant de mourir, se répandre les germes de la régénération future.

Certainement, celui qui voudra écrire l'histoire de l'Église catholique au XIX^e siècle ne pourra pas ne pas accorder le poste d'honneur au cardinal Manning, le premier peut-être qui ait osé indiquer la vraie mission du catholicisme, le seul certainement qui ait eu le courage de consacrer toute sa vie à la recherche d'un seul idéal : l'Église catholique porte-drapeau du socialisme et de la démocratie.

Ainsi que le dit Lynch, archevêque de Toronto, dans une lettre à l'éditeur du *Chicago Times* qui a fait sensation, l'opinion de Manning sur le droit au vol dans le cas d'extrême

nécessité est absolument d'accord avec la morale de l'Évangile.

« L'homme, dit Mgr Lynch, est forcé par la loi suprême de la nature de se conserver en vie, et celui qui l'en empêche le tue.

« Je cite les paroles de saint Augustin : *le tue*. Un homme naufragé s'empare d'une épave abandonnée sur les flots qui ne lui appartient pas. L'homme qui lui enlèverait cette planche le tuerait, à moins qu'il ne fit cela pour se sauver lui-même, sans quoi il manquerait gravement à ce premier principe de charité qui consiste à faire aux autres ce que l'on voudrait qu'on vous fit à vous-même. C'est le même crime que commet celui qui enlève à l'homme affamé sa dernière bouchée de pain. Les pauvres Irlandais qui mouraient de faim étaient absolument autorisés à s'emparer du blé qui était exporté au profit des propriétaires. L'archevêque Mac Hale a prêché ouvertement cette loi suprême de la nature.

« Quant à la maxime : nécessité n'a pas de loi, je voudrais la modifier et dire : la nécessité est une loi, cette loi est l'obligation qui incombe à tout homme de sauver sa vie, et cette loi domine nécessairement toutes les autres. Aucune loi ne mérite le nom de loi si elle empêche un homme de sauver sa vie. »

Les Jésuites anglais, à l'instar des Jésuites français, repoussent résolument l'intervention de l'État, et veulent que, dans la lutte entre capitalistes et travailleurs, l'État reste à part. La revue des Jésuites, *le Lyceum*, blâmant, il y a quelques années, les projets du comte de Mun, proclamait la liberté du travail.

L'éminent évêque de Nottingham, Édouard Bagshawe, dans des lettres pastorales célèbres et dans son discours au Congrès catholique récent, a, au contraire, non seulement accepté les

théories de Manning, mais il est allé encore plus loin, car il a formulé un vrai programme de socialisme d'État.

La situation des pauvres, d'après Bagshawe, surtout dans les grandes villes, est horrible : tous les rapports sur la condition des classes pauvres ne font que nous en décrire la désolante misère. Cet état social, contre nature et antichrétien, est le produit de la civilisation moderne, d'une civilisation qui se base sur l'individualisme odieux de l'économie politique.

Si cet état de choses ne change pas, la misère continuera à augmenter, et nous conduira, sans le moindre doute, à une terrible catastrophe révolutionnaire.

Ce qui est incontestable, c'est que la plus grande partie des moyens de faire fortune, moyens grâce auxquels des richesses énormes sont concentrées dans un petit nombre de mains, tandis qu'un grand nombre de personnes s'appauvrissent toujours plus, sont basés sur l'injustice. Personne n'osera nier que des classes entières de travailleurs sont forcées, pour échapper à la faim, de travailler avec un salaire manifestement insuffisant et inique, tandis qu'au contraire, des capitalistes et des patrons profitent de cette misère pour frustrer les travailleurs de la plus grande partie du produit équitable de leur travail.

Nous entendons chaque jour les classes riches proclamer les droits sacrés de la propriété; toute infraction à ces droits est punie par des lois d'une rigueur inhumaine. Mais, d'un autre côté, y a-t-il une voix qui rappelle les droits les plus sacrés de la propriété, le gain du pauvre, durement gagné? Les classes aisées parlent de charité, mais si elles voulaient restituer aux pauvres ce qu'elles leur doivent en justice stricte, elles verraient tout de suite que ces sommes sont infiniment supérieures à leurs prétendues charités.

Il est évident qu'une grande accumulation de richesses et

de terre donnent à ceux qui les possèdent le pouvoir d'obliger les travailleurs pauvres, poussés par la nécessité, à travailler à des conditions injustes et pénibles. A mesure que les richesses se concentrent dans un petit nombre de mains, ces conditions tendent à devenir plus dures et plus insupportables, parce que le patron ou le propriétaire peut ainsi se réserver une part plus grande des profits des locataires ou de l'ouvrier, en augmentant les loyers ou en diminuant les salaires. Or, il n'est point vrai qu'il n'y ait aucun remède contre cette puissance tyrannique du capital, si ce n'est dans les révoltes continuelles qui ruinent le commerce et donnent lieu à une nouvelle série d'injustices et de misères. L'économie politique prétend qu'il n'y a rien à faire, parce que le capital doit être complètement libre, et parce que toute entreprise doit être basée sur ce qu'on appelle la liberté des contrats.

« Au contraire, le christianisme nous enseigne que ces principes sont faux et ne sont que des prétentions égoïstes de banquiers, que les pauvres et les déshérités ne sont pas réellement libres dans leurs contrats, mais qu'ils ont besoin de protection contre les exactions des riches, que le travail doit avoir sa juste rémunération et que son droit de l'obtenir doit être protégé par la société. »

Si au contraire ce droit est méconnu, il n'y a plus de frein à la puissance absolue et énorme que l'accumulation des terres et des capitaux donne aux riches pour contraindre le peuple à travailler à des conditions injustes, en leur garantissant la plus grande partie des profits du travail, et en donnant à tout grand propriétaire foncier le pouvoir de refuser aux travailleurs de vivre sur ses terres, ce qui met à la merci de son caprice l'existence de milliers de personnes. C'est malheureusement ce qui se passe en Angleterre, « où l'État,

gouvernant exclusivement dans l'intérêt des classes élevées, leur abandonne presque sans contrôle ce pouvoir injuste et barbare ». Ainsi, nous voyons l'Irlande, désolée par des loyers excessifs et par des évictions, s'appauvrir et se dépeupler chaque jour davantage ; nous voyons des propriétaires féroces retirer toutes les années des milliers de livres sterling de terres pour lesquelles ils ne dépensent rien, et sur lesquelles la population, qui produit cette richesse, vit en haillons et meurt de faim. Nous voyons de grands manufacturiers acheter tout un commerce ou une branche d'un commerce pour ruiner des centaines de petits négociants, et les propriétaires des grands magasins absorber chaque jour les petits et toutes les affaires, ce qui contraint leurs faibles concurrents à devenir des misérables ou des salariés. D'un autre côté, presque tous les ouvriers, trop misérables, trop faibles et trop abandonnés pour s'unir contre l'oppression, « travaillent jour et nuit pour un prix dérisoire qui leur permet à peine de mener une vie sans espoir, qui peut s'appeler pour ainsi dire une existence mortelle ». La plus grande partie de ces procédés odieux est contraire à cette justice générale que l'État a le devoir de faire respecter et dont il doit assurer l'application au moyen d'une saine législation.

Un gouvernement peut-il se dire juste quand il permet que dans un pays comme l'Irlande, où les paysans languissent dans la plus dure misère par le caprice des lords, douze millions d'acres de terres soient livrées au pâturage, et que, sur vingt millions d'acres de terres irlandaises, il y en ait à peine trois qui donnent des produits aptes à l'alimentation de l'homme !

Les excès du travail, la répartition insuffisante et injuste qu'en font les capitalistes sont des abus auxquels l'État doit mettre un terme par une législation sage, car ils n'offensent

pas seulement le droit individuel, mais ils tendent à détruire la société en général. Il y a encore d'autres abus qui, tout en n'offensant pas le droit individuel strict, sont également nuisibles à la société et doivent être combattus par toute législation sage. Ainsi l'État doit protéger à la fois par des lois justes les locataires, et empêcher en même temps l'accumulation des biens territoriaux dans les mains de ceux qui n'en font pas usage pour leur propre compte ou qui ne les cultivent pas eux-mêmes. Il doit empêcher, en outre, que des emplois multiples soient réunis dans les mains d'un seul employé ou d'une compagnie, surtout si l'entreprise est fondée sur de l'argent emprunté. Nul n'a le droit d'absorber et d'accaparer les moyens d'existence des petits négociants, et de s'entourer d'ouvriers innombrables dépendant complètement de sa bonne ou de sa mauvaise fortune individuelle, ou, pis encore, de son caprice, surtout quand cet état de dépendance est aggravé par le péril quotidien de la faillite ou de la banqueroute. L'État a aussi le devoir d'empêcher toute concurrence illimitée qui conduit généralement à la surproduction, à la vente au rabais, à une rivalité égoïste entre les patrons, à une guerre désastreuse entre patrons et ouvriers, et enfin à des fraudes, des faillites, et à la ruine générale du commerce.

La situation faite aujourd'hui par le capital au travail est insupportable et odieuse. Le travail ne peut pas être assimilé à une simple marchandise dont le prix varie selon les conditions du marché. L'homme, créé à l'image de Dieu, destiné à gagner son pain quotidien, ne peut pas être dans des conditions inférieures à celles de la machine que le propriétaire est pourtant forcé d'entretenir en parfait état, lors même qu'elle ne fonctionne pas.

Lorsque le bien public l'exige, le droit particulier doit céder

le pas. Si l'État exproprie pour cause d'utilité publique, s'il subordonne à certaines conditions précises, il a certainement aussi le droit de protéger les faibles et d'assurer le sort des travailleurs. Si nous ne garantissons pas aux ouvriers un traitement équitable, si nous ne leur accordons pas une protection efficace, ils passeront dans les rangs du socialisme démocratique.

Le travail que l'ouvrier fait pour le patron vaut bien plus que l'argent qu'il en reçoit, car l'ouvrier donne toutes ses forces, corps et âme, contre une récompense assez souvent dérisoire. Or, si le contrat de travail n'est qu'une permutation, il est évident que la morale publique est violée quand l'ouvrier reçoit non seulement moins que son dû, mais encore moins que le nécessaire. La prétendue liberté du travailleur n'est qu'une dérision, car enfin l'ouvrier, s'il ne veut pas mourir de faim, est forcé d'accepter ce qu'on lui offre. L'industriel entretient ses machines et ses chevaux dans de bonnes conditions, et l'État prend même des mesures pour que les machines ne fassent pas explosion. Comment ne devrait-il pas veiller à ce que l'être humain ne soit pas surmené et usé au détriment de la société? La justice et l'intérêt général légitiment donc l'intervention de l'État. C'est une erreur de vouloir substituer l'action des corporations à celle de l'État. Si celui-ci a des devoirs imposés par Dieu, il n'y échappe pas par le fait qu'il n'est pas chrétien, et il doit les remplir pour éviter un mal qui menace non seulement chaque nation en particulier, mais la civilisation entière.

Cependant quelques catholiques anglais, qui, comme l'économiste Devas, ont admis autrefois la détermination du salaire minimum, se montrent préoccupés des dangers du socialisme d'État, et n'arrivent point aux conclusions hardies formulées par Bagshawe.

Si le clergé catholique d'Angleterre est si actif, si intelligent, souvent même si sincèrement démocrate, il faut convenir qu'il n'a su se faire respecter et aimer nulle part autant qu'en Irlande où il lutte, depuis plus d'un siècle, avec une merveilleuse énergie contre les prétentions des «land-lords», et contre la politique maladroite de l'Angleterre. Si les Irlandais, malgré la disparition presque complète de leur ancienne langue nationale, malgré le recul des anciennes populations celtiques devant l'invasion anglo-saxonne, ont conservé le souvenir de leur nationalité, ils doivent ce bienfait à l'Église catholique qui a toujours fait vivre parmi eux l'antique foi religieuse.

Rien n'est donc moins surprenant que de voir Mgr Walsh, archevêque de Dublin, et tout le clergé irlandais, lutter avec la plus grande énergie pour la défense des malheureux fermiers, et de reconnaître que dans cette lutte la force même des choses les entraîne à soutenir un véritable programme de socialisme agraire.

Dans les États-Unis de l'Amérique, le catholicisme fait des progrès beaucoup plus rapides que dans les pays de l'Europe. Tandis que dans la grande République américaine, les différentes confessions protestantes luttent entre elles, le catholicisme profite de ces discordes et croît en nombre et en puissance. Le peuple américain a des traditions très fortes, et les États de la Confédération s'efforcent très souvent, même aujourd'hui, d'aider au développement des croyances religieuses et à en encourager les progrès. Les catholiques ayant renoncé, depuis l'année 1850, aux luttes qui contrariaient leur expansion, font concurrence avec succès aux nombreuses sectes protestantes. Une émigration en masse des familles irlandaises inébranlablement attachées à la foi catholique, l'immigration toujours croissante des Italiens et des Autri-

chiens n'ont pas peu contribué au progrès du catholicisme; tandis que les confessions protestantes se subdivisent encore chaque jour en une infinité de sectes rivales qui vont du rationalisme à l'illuminisme, les catholiques conservent leur homogénéité et leur unité.

Mais dans un pays où les masses s'associent aux luttes politiques, où le socialisme a pénétré profondément dans les rangs du peuple, l'Église catholique a dû nécessairement s'occuper de la raison sociale et accepter une grande partie des revendications ouvrières.

Si les éléments de la prospérité matérielle sont des plus grands, le mépris pour la pauvreté n'est cependant nulle part dans le monde aussi grand qu'aux États-Unis. Nos vieux pays d'Europe, imbus des idées chrétiennes, produit d'un lent et séculaire atavisme, ne peuvent se faire une idée de tout ce que la misère a d'humiliant et de démoralisant aux yeux des Américains. Ce qui retient les masses, ce qui les rend encore dociles, c'est l'extrême variabilité des rapports et des conditions sociales, c'est, en un mot, la facilité et la rapidité des changements dans la situation économique. Mais lorsque les immenses richesses naturelles seront exploitées, lorsque la facilité de s'enrichir ne sera plus aussi grande, la question ouvrière ne manquera pas d'agiter et de troubler à son tour les États-Unis d'Amérique avec une violence probablement plus grande que dans les États européens.

La fièvre égalitaire a déjà, d'ailleurs, envahi les ouvriers des États-Unis, et le suffrage universel a contribué rapidement à les entraîner dans cette voie. L'immigration allemande a de plus fait pénétrer parmi eux de nombreux germes de socialisme révolutionnaire. Cependant le socialisme américain n'a pas, en général, ce caractère, et les revendications des « Knights of Labour » et du « Labour Party » ont une affinité

évidente avec celles des socialistes d'État; mais c'est précisément dans le « Labour Party » et dans les « Knights of Labour » que le socialisme américain s'incarne le plus complètement et qu'il trouve ses éléments de propagande et d'action.

Or le clergé catholique, bien loin de combattre les « Knights of Labour » et leurs revendications, s'est bien souvent rangé de leur côté. Et lorsque le Pape, mal conseillé, voulut excommunier les Chevaliers du Travail, le plus éminent des archevêques d'Amérique, le cardinal Gibbons, s'éleva pour protester et parvint à faire retirer l'excommunication.

Pour comprendre la portée du mémoire du cardinal Gibbons en faveur des Chevaliers du Travail et l'importance exceptionnelle du retrait de l'excommunication papale, il faut connaître les origines, l'histoire, les tendances de la grande association des « Knights of Labour », qui compte actuellement plusieurs centaines de milliers d'adhérents, et qui, répandue sur tout le territoire des États-Unis, exerce une influence incontestable sur le mouvement social américain.

En 1869, un tailleur de Philadelphie, Uriah S. Stephens, fonda avec de petits moyens une association de travailleurs ayant pour but d'abolir graduellement par l'éducation, la coopération et l'usage intelligent du droit de vote, le système de salaires actuel. Doué d'une énergie extraordinaire, Stephens croyait, en fondant l'association, qu'il voulut appeler le Noble et Saint Ordre des Chevaliers du Travail, que la baisse des salaires était le résultat de l'excès du travail, et il pensait qu'une organisation secrète pouvait seule faire cesser le mal. Les associés qui, le 28 décembre 1869, adoptèrent les idées de Stephens n'étaient pas plus de six. La création de l'ordre fut tenue secrète, elle affecta un caractère mystique et adopta des expressions classiques, empruntées à la langue grecque.

Chaque nouvel associé recevait les instructions suivantes : « Le travail est noble et saint. C'est une œuvre digne des hommes les plus nobles et les meilleurs que de le préserver de l'avilissement, l'affranchir des maux de toutes sortes que l'ignorance et la rapacité lui ont imposés et de délivrer les travailleurs de la tyrannie des égoïstes. Dans les branches multiples de l'industrie le capital est organisé, et, qu'il le veuille ou non, il ébranle la mâle confiance du travailleur, il ruine la pauvre humanité; nous ne tenons aucunement à entrer en conflit avec l'entreprise légitime ni à soulever aucun antagonisme contre le capital nécessaire, mais les hommes, dans leur hâte et leur avidité des richesses, aveuglés par leur intérêt personnel, oublient celui des autres et violent même les droits de ceux qui sont sans défense. Notre intention est d'entretenir l'activité du travail, d'affirmer la noblesse de ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. Nous voulons créer une opinion publique saine sur la question du travail (seul créateur des valeurs), et revendiquer une part complète et entière du capital qui l'a créé. Nous appuierons de toutes nos forces les lois faites dans le but de concilier les intérêts du capital et du travail et pour modérer l'exploitation des travailleurs. Se vouer aux intérêts du travail, acquérir la connaissance du commerce du monde, s'unir, s'organiser, coopérer dans les rangs de la grande armée du travail à la paix et à l'industrie, nourrir et soigner, élever et agrandir le temple où il vit, tel est le devoir le plus haut et le plus noble de l'homme envers les autres hommes et envers le Créateur ». Le 13 janvier 1870, l'association choisit ses chefs et leur donna des titres plus ou moins bizarres : James L. Wright devint Sage Vénérable; U. S. Stephens, Maître Ouvrier; R. W. Keen, Digne Contremaitre; W. Cook, Digne Inspecteur; J. Kennedy, Chevalier Inconnu.

Les décisions de l'ordre furent tout d'abord tenues jalousement secrètes : dans ce but les médecins furent exclus, parce que les confidences professionnelles pouvaient révéler les secrets de la Société à des oreilles hostiles; exclus également étaient les politiciens, considérés comme des personnes d'une moralité douteuse; les avocats, qui n'auraient pas de raison d'être dans une bonne organisation sociale, gagnent leur vie par des moyens non classés parmi les produits honnêtes du travail, et enfin les débitants de liqueurs fortes.

Cependant tous ces secrets rendaient assez difficiles les progrès rapides des « Knights of Labour ». En 1872, Stephens ayant refusé d'occuper le poste de Maître-Ouvrier, il fut remplacé par Robert C. Macauley. C'est précisément de ce temps que date la bonne organisation des premières assemblées locales et le progrès marqué de l'association. En 1877, la première grande assemblée générale eut lieu à Philadelphie, et Stephens y fut proclamé Grand Maître-Ouvrier. Les différentes assemblées locales y étaient représentées; elles se composaient de tailleurs, de mineurs, de cordonniers, de mécaniciens, de meuniers, de vitriers, de typographes, de tonneliers, de charpentiers et d'instituteurs. Quant à l'organisation, elle était basée sur celle du gouvernement américain; les assemblées locales représentaient les communes, celles des districts représentaient les différents États, les assemblées générales représentaient le gouvernement fédéral. Le nombre des membres était à peine de quelques milliers, lorsqu'en 1877 et 1878 plusieurs assemblées locales et régionales se séparèrent de l'assemblée générale à la suite de dissensions religieuses. Les catholiques de l'ordre ne toléraient pas le rituel des cérémonies protestantes. Ce fut alors qu'en juin 1878 l'assemblée générale, émue des dangers qui menaçaient l'ordre, prit la décision d'en faire connaître publiquement le

but et de faire disparaître les causes du conflit avec les catholiques.

En 1879, à Stéphens succéda Terence W. Powderly, homme doué d'une grande énergie, qui avait déjà pris une part des plus importantes à la propagande du « Greenback Labour Party ». En 1881, l'assemblée rendit le nom et le but de l'œuvre publics, la constitution fut révisée, et les femmes furent admises à en faire partie, avec des droits égaux à ceux des hommes. La presse commença à s'occuper des progrès des « Knights of Labour », en les exagérant et contribuant ainsi à augmenter le prestige de l'ordre. A partir de 1885 l'accroissement fut si rapide que le comité exécutif de l'ordre se vit forcé de décréter une période de suspension dans l'admission de nouveaux associés. Le 21 octobre 1886, Powderly disait en s'adressant au comité d'enquête sur les grèves : Nous n'avons pas plus de cinq cent mille associés, bien que l'on nous en attribue cinq millions.

« Ce progrès alarmant et l'esprit agressif des grands capitalistes et des compagnies (dit la déclaration de principes de l'ordre) nous conduiront inévitablement, si on n'y met un terme, à l'appauvrissement et à l'abaissement moral des travailleurs.

« Si nous désirons jouir des bienfaits de la vie, nous devons empêcher le cumul injuste et l'influence pernicieuse de la richesse.

« Ce but désiré ne peut être atteint que par les efforts réunis de ceux qui obéissent à la loi divine : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.

« Nous avons par conséquent institué l'ordre des Chevaliers du Travail, pour organiser et diriger la force des masses industrielles, et cela non point dans l'intérêt d'un parti politique, car notre ordre est au-dessus des partis et il représente

les principes et les mesures qui conviennent au peuple entier. Mais il ne faut point perdre de vue que la plus grande partie des résultats que nous espérons ne peuvent être obtenus que par des lois, et que le devoir de chacun est de ne voter que pour les candidats qui s'engagent à défendre ces mesures, sans préoccupation de parti. Toutefois, nul ne sera forcé de voter avec la majorité. Nous invitons tous ceux qui désirent obtenir « le plus grand bien par le plus grand nombre » à s'unir à nous, et nous déclarons au monde que notre but est le suivant :

« 1^o Faire de la valeur morale industrielle, et non pas de la richesse, la vraie mesure de la grandeur nationale et industrielle ;

« 2^o Obtenir pour les travailleurs la jouissance pleine et entière de la richesse qu'il crée, une aisance suffisante pour développer leurs facultés intellectuelles, morales et sociales, tous les avantages, les délassements que peut leur procurer l'association ; en un mot de les faire participer eux aussi aux bienfaits et aux progrès de la civilisation.

« Pour arriver à ce résultat nous demandons à l'État :

« 1^o La création de bureaux de statistique du travail faisant connaître exactement la situation des masses au point de vue de l'éducation, de la morale et des ressources pécuniaires ;

« 2^o Que les terrains de propriété publique, l'héritage du peuple, soient réservés à ceux qui les cultivent, qu'il n'en soit pas cédé un seul acre aux compagnies de chemins de fer et aux spéculateurs, et que toutes les terres occupées dans un but de trafic soient taxées d'après leur valeur entière ;

« 3^o L'abrogation de toutes les lois qui ne considèrent pas également le capital, le travail, et la suppression de toutes les injustices techniques, les délais et la partialité dans l'administration de la justice ;

« 4^o L'adoption de mesures protectrices de l'hygiène et de

la sécurité de ceux qui travaillent dans les mines, dans les usines, aux constructions, et la garantie d'une indemnité pour ceux qui souffrent à cause de l'absence des précautions nécessaires ;

« 5° La reconnaissance légale des « Trades Unions », des ordres et des associations organisés par les masses ouvrières pour améliorer leur situation et défendre leurs droits ;

« 6° L'établissement de lois forçant les corporations à payer leurs employés chaque semaine en monnaie légale, pour le travail de la semaine précédente, et à accorder aux travailleurs un droit réel sur le produit du travail correspondant à leur salaire ;

« 7° L'abolition du système des marchés en matière de travaux publics ;

« 8° L'adoption de lois établissant l'arbitrage entre industriels et travailleurs, rendant exécutoires les décisions des arbitres ;

« 9° L'interdiction légale de faire travailler les enfants dans les usines, les mines et les fabriques avant l'âge de quinze ans ;

« 10° D'interdire les marchés sur le travail des prisons ;

« 11° Établir un impôt progressif sur la rente.

« Nous demandons au Congrès :

« 1° L'établissement d'un système monétaire national, dans lequel la monnaie de circulation sera mise à la disposition du peuple directement, en quantité suffisante sans l'intervention des banques ; toute monnaie nationale devra avoir cours pour payer toutes les dettes publiques et privées ; le gouvernement ne garantira et ne reconnaîtra aucune banque privée, il ne créera aucune association de même nature ;

« 2° Que le gouvernement ne crée ni bons du Trésor ni

papiers de crédit, mais que l'on fournisse, lorsque le besoin s'en fait sentir, une monnaie légale ne portant pas intérêt;

« 3° Que l'importation par contrat du travail étranger soit interdite;

« 4° Que le gouvernement organise par l'intermédiaire de la poste des échanges financiers, des dépôts sûrs, des facilités pour placer les petites épargnes;

« 5° Que le gouvernement obtienne la possession, par voie d'achat, au titre du domaine, de tous les télégraphes, téléphones et chemins de fer; qu'ensuite aucune concession ne soit accordée à des compagnies pour créer ou exercer des moyens de transport des nouvelles, des passagers et marchandises.

« Ayant fait ces demandes à l'État et au gouvernement national nous associerons à notre tour nos efforts pour :

« 1° Fonder une institution qui tendra à remplacer le système du salariat par un système corporatif;

« 2° Obtenir pour les deux sexes un salaire égal pour un travail égal;

« 3° Diminuer le nombre d'heures de travail, par un refus général de travailler plus de huit heures;

« 4° Engager les industriels à accepter l'arbitrage dans tous les différends qui s'élèvent entre eux et les ouvriers, à affirmer leurs sympathies mutuelles et rendre les grèves inutiles ».

D'après la constitution de l'ordre, l'assemblée locale « a pour but de secourir les membres, d'améliorer leur condition morale, sociale et financière... Bien qu'il soit nécessaire quelquefois d'avoir recours aux grèves contre un oppresseur, il faut, autant que possible, éviter d'employer ce moyen. Les grèves ne produisent qu'une amélioration passagère; les membres doivent faire état sur l'organisation, la coopération

et l'opinion publique, pour obtenir l'abolition du système du salariat. Notre mission ne saurait s'accomplir dans un jour, dans une génération. L'agitation, l'éducation, l'organisation sont nécessaires. Les assemblées locales devront enseigner, comme une des questions les plus hautes et les plus importantes, le droit inaliénable de l'homme à l'hérédité et à la possession d'une partie du sol; le droit à l'existence implique le droit au moyen de subsister; tous les statuts qui mettent obstacle à l'exercice de ces droits sont injustes et doivent disparaître. »

Bien que les « Knights of Labour » manifestent l'intention d'atteindre l'abolition du système du salariat et l'amélioration de la condition de l'ouvrier par une propagande pacifique, bien qu'ils aient déclaré à plusieurs reprises dans leur opinion : « les moyens exempts de violence sont les plus sûrs et les meilleurs pour obtenir les réformes nécessaires », bien qu'ils aient blâmé les exagérations inutiles du socialisme radical, leur intention n'en est pas moins de renverser entièrement le régime économique actuel, et leurs conclusions et leur programme n'en sont pas moins imprégnés de l'idée socialiste.

Ce fut à la suite des grandes grèves organisées par les « Knights of Labour » que le Pape, cédant aux sollicitations dont il était l'objet, les excommunia

Tant que Stephens fut chef des « Knights of Labour », l'association conserva un caractère pacifique. Mais plus tard, consciente de sa force et de sa puissance, elle se mit à faire éclater des grèves très étendues, qui jetèrent l'effroi parmi les industriels.

« La doctrine du droit égal à l'existence et à la liberté (disait une déclaration de l'ordre) implique également le droit à l'usage des éléments nécessaires à l'existence; le système

qui oblige les citoyens à acheter à d'autres citoyens le droit de cultiver le sol qu'ils n'occupent pas, ou qui permet à des compagnies de s'attribuer la propriété des mines, des dépôts d'huile, des usines à gaz, etc., constitue une violation de la justice naturelle. »

Dans un manifeste paru en 1882 les « Knights of Labour » continuèrent à étendre leurs prétentions : les terres du domaine public, héritage du peuple, devaient être réservées à ceux qui les cultivent. Le droit de vivre, ayant pour conséquence le droit au moyen, doit entraîner nécessairement le droit de posséder une partie du sol. Ils demandaient encore que l'État mit la main sur les chemins de fer et les mines.

Les grèves allèrent en se multipliant : en 1887 il y en eut dans l'ensemble des États-Unis huit cent cinquante-sept, dont trois cent soixante-deux terminées par la victoire des ouvriers. Les quatre cinquièmes au moins de ces grèves furent l'œuvre des Chevaliers du Travail.

Ceux-ci, cependant, n'en restèrent pas aux grèves ; ils eurent recours à l'arme si dangereuse du *boycottage*. Du moment que l'association prononçait le *boycott* contre quelque industriel, aucun membre de l'immense famille des « Knights of Labour » ne pouvait travailler pour lui ni lui acheter aucune marchandise. Le *boycott* était même étendu non seulement aux individus mais encore aux maisons de commerce et aux associations.

Malgré les abus des « Knights of Labour » et leurs prétentions excessives, l'excommunication du Pape fit une mauvaise impression sur les évêques américains, qui partageaient en grande partie les idées des Chevaliers du Travail et qui avaient fait souvent cause commune avec eux. Sur soixante-quinze évêques des États-Unis, soixante et dix jugèrent l'excommunication contraire aux intérêts de l'Église. Le chef

des évêques américains, le cardinal Gibbons, de Baltimore, se rendit à Rome et présenta en personne au Pape un mémoire dans lequel il prenait très énergiquement la défense des principes socialistes des « Knights of Labour », et réussit, non sans peine, à faire retirer l'excommunication.

D'après le cardinal Gibbons, les « Knights of Labour » sont non seulement dignes du plus haut intérêt, mais il n'y a rien dans leurs statuts ni dans leur constitution qui soit contraire aux principes religieux et à ceux de la morale. Les monopoles dont jouissent non seulement des individus et même des Sociétés soulèvent chaque jour les plaintes des ouvriers et constituent un péril pour la liberté. La cupidité des capitalistes, qui cherchent par tous les moyens à accroître leurs bénéfices et à tourner la législation à leur avantage, opprime cruellement, non seulement les ouvriers appartenant aux diverses branches de l'industrie, mais même les enfants et les femmes. L'ouvrier a par conséquent le droit de résister à ces iniquités, de s'organiser pour mettre un terme aux maux qui menacent l'ordre social et la civilisation, par le fait de la rapacité, de l'oppression et de la corruption des capitalistes. Ces maux se reproduisent dans tous les pays catholiques et n'ont pas moins de gravité en Amérique qu'ailleurs.

Ainsi, la condamnation des « Knights of Labour », qui luttent de toute leur force contre les abus du capitalisme, n'est ni juste ni opportune, considérant surtout « que le fait « des souffrances des ouvriers et de l'existence de ces maux « est universellement connu du public américain ». En outre, la condamnation des « Knights of Labour » dans un pays démocratique devait nuire au prestige de l'Église et semer, en cas d'application, la discorde parmi les catholiques américains dont la majeure partie se serait rangée du côté

de l'association réprouvée. Enfin, les évêques américains, partageant les idées exposées et soutenues par les Chevaliers du Travail, avaient le droit de considérer la condamnation papale comme douloureusement attentatoire à leur autorité.

De Londres, également, le cardinal Manning fit entendre sa voix autorisée pour défendre les « Knights of Labour ». « Jusqu'à présent, écrivait l'illustre archevêque de Westminster, le monde a été gouverné par les dynasties; désormais le Saint-Siège doit correspondre avec le peuple ou au moins avec des évêques en rapports constants, directs et personnels avec le peuple. Plus cela sera reconnu et plus l'exercice de l'autorité spirituelle sera fort. A aucune époque l'épiscopat n'a été aussi affranchi du pouvoir civil, aussi solidaire du Saint-Siège et aussi uni à lui qu'à présent. Reconnaître ce fait évident et s'en servir, c'est une force; n'en pas tenir compte, ce serait tomber dans une confusion sans fin... Voilà le champ qui nous est ouvert dans le présent. De même que notre divin Seigneur vivait parmi le peuple, ainsi vit son Église. L'argumentation du cardinal sur ce point est irrésistible. J'espère qu'avant de quitter Rome il fera découvrir à tous ce nouveau monde, le monde de l'avenir. »

Le cardinal Gibbons écrivait de son côté, dans son mémoire au cardinal Simeoni, à la défense des « Knights of Labour » : « Puisqu'il est universellement reconnu que les grandes questions de l'avenir ne seront pas des questions de guerre, de commerce ou de finances, mais des questions sociales, concernant l'amélioration du sort des grandes multitudes populaires et en particulier des classes ouvrières, il est d'une importance capitale pour l'Église de se ranger constamment et avec fermeté du côté de l'humanité et de la justice à l'égard des masses qui composent la famille

humaine. L'éminent cardinal Manning l'a lui-même très sagement fait observer : « Il faut que nous acceptions de bonne volonté la mise en première ligne des questions industrielles. Je n'oserais pas tracer au Parlement sa ligne de conduite, mais c'est bien là le principe fondamental dont la législation devra s'inspirer à l'avenir. Les conditions dans lesquelles se trouvent les classes inférieures ne peuvent plus durer ; aucun édifice social ne saurait subsister sur de telles bases ». Dans notre pays surtout, c'est là le programme inévitable de l'avenir, et l'attitude qui convient à l'Église pour le réaliser est assez claire ».

Cédant aux sollicitations des évêques américains et du cardinal Gibbons, le Pape retira sa condamnation, et les Chevaliers du Travail purent continuer leur propagande parmi les catholiques sans rencontrer d'opposition de la part du clergé.

Le fait n'est pas moins significatif que toutes les pressions exercées par quelques intransigeants n'ont pas réussi à faire mettre à l'index les livres d'Henry George, car l'Église n'a pu trouver dans le collectivisme agraire des États-Unis rien de contraire à sa propre doctrine et aux principes de l'Évangile.

Dans la dernière Encyclique du Pape il y a, à la vérité, des mots qui se rapportent à la théorie de George et la condamnent. D'après le souverain Pontife, les besoins de l'humanité ont de perpétuels retours : satisfaits aujourd'hui, ils reviennent demain. Il a été, par conséquent, nécessaire que la nature mit à la disposition de l'homme un élément stable et permanent qui pût y subvenir en tout temps, et cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes. « Habent, dit Sa Sainteté, ejusque hominis
« necessitates velut perpetuos reditus ita ut hodie expletæ,
« in crastinum nova imperent. Igitur rem quemdam debet

« homini natura dedisse stabilem perpetuoque mensuram,
 « unde perennitus subsidii expectari posset. Atque istius modi
 « perennitatem nulla res præstare, nisi cum ubertatibus suis,
 « terra potest. »

George a longuement répondu à ces accusations dans un livre qui a déjà fait le tour du monde et qui résume, avec beaucoup de force, les idées et les projets du brillant écrivain.

Si le parti de l'« Antiproperty » ou « Labour Party » a rencontré assez souvent de l'aversion chez les catholiques sans être pour cela ouvertement combattu, ce n'est point à cause de ses idées économiques, mais parce que, sous la direction d'un ex-prêtre excommunié, le docteur Mac Glynn, il ne cesse de professer des idées antireligieuses et d'attaquer avec violence la « machine cléricale ». Du reste, les violences de Mac Glynn se sont attiré le blâme non seulement des catholiques, mais de tous les socialistes de bon sens, et Henry George lui-même a tenu à s'en séparer, car l'ex-prêtre Mac Glynn n'a pas même épargné à l'illustre auteur du *Progress and Poverty* ses attaques et ses accusations violentes. Mais toutes les fois que le « Labour Party » se proposait seulement la lutte contre le capitalisme et l'abolition du système du salariat, les catholiques ne dédaignaient point de faire cause commune avec le docteur Mac Glynn dans sa croisade contre la propriété individuelle de la terre et contre les abus de l'industrialisme.

J'ai fait remarquer plus d'une fois que les socialistes catholiques les plus avancés ont toujours eu des idées réactionnaires en politique ; c'est ainsi qu'on a pu voir ce contraste saisissant d'hommes ayant appuyé les doctrines sociales les plus avancées, faire de l'opposition aux réformes politiques les plus modérées.

C'est seulement dans les pays où la démocratie a de solides racines et des traditions bien établies, comme la Suisse, l'Angleterre, les États-Unis, que les socialistes catholiques sont assez souvent des démocrates sincères.

En Amérique, surtout, nous voyons et nous avons vu des archevêques et des prélats d'une haute valeur se déclarer ennemis de tout privilège économique ou social, de toute aristocratie, soit de naissance ou de richesse, partisans non seulement d'un gouvernement démocratique *ami* du peuple, mais d'un gouvernement démocratique *dans les mains* du peuple.

Dans notre vieille Europe, qui se plie docilement sous la tyrannie séculaire du privilège, aucun évêque n'oserait dire ce que répète chaque jour en Amérique Mgr Ireland, l'ardent archevêque de Saint-Paul (Minnesota), et ce que disent les membres les plus autorisés de l'épiscopat américain.

« Ne craignez point le nouveau, a dit Mgr Ireland dans une allocution restée célèbre. Les principes bien fondés seront toujours bien défendus. Mais nous vivons à une époque de nouveautés, et l'activité religieuse, pour aller de pair avec le siècle, doit prendre des formes nouvelles et de nouvelles directions. Laissez chacun agir. Pour suivre leur voie, les laïques n'ont pas besoin d'attendre le prêtre, ni le prêtre d'attendre le Pape... Nous devons vivre avec notre siècle, le connaître et nous tenir en contact avec lui... Le monde est entré dans une phase entièrement nouvelle, le passé ne reviendra plus. La réaction est un rêve d'hommes qui ne voient pas, qui n'entendent pas, qui assis aux portes des cimetières pleurent sur des tombes qui ne se rouvriront pas et oublient le monde vivant qui les entoure. Parlons donc à notre siècle des choses qu'il sent et dans la langue qu'il com-

prend... La force de l'Église dans tous les pays, mais plus particulièrement en Amérique, est le peuple même. Nous vivons à une époque essentiellement démocratique. Le temps des princes et des seigneurs de la féodalité est passé. Quant aux rois, il faut dire qu'ils n'occupent plus les trônes que pour exécuter les volontés du peuple... Malheur à la religion qui ne comprend pas ces choses. Celui qui possède les masses règne, et les masses se prennent par l'intelligence et par le cœur. Aucun pouvoir n'a d'action sur elles que celui qui s'adresse à leurs consciences libres. Nous avons une grande et terrible leçon à tirer de l'exemple de quelques pays de la vieille Europe, dans lesquels le poids des traditions enchaîne l'Église à des trônes et à des castes, ce qui lui fait perdre son influence sur le peuple. »

Quelque temps plus tard, Mgr Ireland affirmait encore les mêmes idées sous une forme plus précise :

« Le temps est venu où un ordre de choses nouveau doit remplacer l'ancien.

« Autrefois, l'Église traitait avec les cours et les dynasties. Dans une république il n'y a ni cour ni dynastie. De plus, dans les pays civilisés qui n'ont pas adopté la forme républicaine, les rois et les princes ne sont que les représentants et les serviteurs des peuples. Ce que l'on a appelé le *Droit divin*, l'absolutisme des siècles passés, n'existe plus même dans la pensée des races chrétiennes. Ainsi l'Église doit revenir en arrière pour se rapprocher du peuple, et bien que dans les monarchies les masses acceptent le souverain comme leur représentant dans l'ordre temporel, il ne l'est nullement dans l'ordre religieux... Quant à cette partie de la nation qui se distingue par des titres nobiliaires ou de la fortune, il faut dire qu'elle n'est pas le peuple, mais seulement une petite portion du peuple. Elle n'a aucun droit à

subordonner les masses à ses intérêts, comme si le peuple n'avait pas d'autre raison d'être. *La noblesse n'est rien ; la fortune n'a rien qui mérite le respect*, à moins que son but et son objectif soient le plus grand bien du plus grand nombre. N'asservissez pas les masses, laissez-leur la liberté de conquérir le droit à l'existence, à l'indépendance, au bonheur dans les bornes de la justice et de la morale ; la mission de l'Église est de tracer ces bornes telles que les a définies le Maître de la Chrétienté ».

Pour entendre tomber des lèvres d'un haut dignitaire de l'Église des paroles aussi nobles, aussi enflammées d'enthousiasme et de foi, il faut, hélas ! remonter assez loin de nous. Citoyen d'un État libre et puissant, représentant d'une religion essentiellement démocratique, Mgr Ireland a été l'un des premiers ecclésiastiques ayant eu le courage de proclamer hautement l'avenir social de la démocratie.

En passant ainsi rapidement en revue le socialisme, nous avons plus d'une fois fait observer qu'il s'est répandu, sous sa forme la plus violente et la plus intense, dans les pays où le peuple a mis le plus de temps et le plus de peine à conquérir la liberté politique et les droits électoraux. Ce qui s'est passé en Espagne fournit une des preuves les plus éclatantes de cette vérité, car il y a peu de pays où le socialisme révolutionnaire ait laissé des souvenirs aussi sanglants et aussi tragiques. Les insurrections cantonalistes de 1873 étouffées dans le sang, les émeutes d'ouvriers en Andalousie, la propriété foncière dans un petit nombre de mains, les violences de la *Main noire* ont imprimé au socialisme espagnol un caractère odieux. Déjà au congrès de la Haye les socialistes espagnols s'étaient séparés des collectivistes de l'école de Marx pour embrasser les théories criminelles de Bakounine et avaient déclaré dès lors une guerre à outrance à la famille, à

la religion, à la propriété. Aujourd'hui encore tous les orateurs populaires se bornent à prêcher l'anarchisme et la destruction, dans la forme la plus brutale et la plus odieuse. Les journaux socialistes, de même que les rares écrivains de ce parti, font preuve non seulement d'ignorance en matière économique, mais ils ne produisent généralement que des divagations inutiles et violentes contre Dieu et la propriété.

Une intempérance et une violence aussi excessives ne sont d'ailleurs pas le privilège du parti anarchique, elles sont communes à toutes les classes sociales et à tous les partis : il convient de les attribuer au caractère et à l'éducation du peuple espagnol. A leur point de vue, sauf de rares exceptions, les catholiques espagnols ne sont pas plus modérés que les anarchistes, et le dernier Congrès catholique de Saragosse fournit la meilleure preuve que le mal qui tourmente l'Espagne et qui la livre continuellement aux agitations n'est le propre ni d'une classe ni d'un groupe de personnes, mais un mal bien plus grave qui affecte tout l'organisme du pays.

Il est dès lors facile de comprendre que les catholiques espagnols préfèrent préparer des mouvements carlistes, et s'occuper du pouvoir temporel au lieu d'affronter les difficultés de la question sociale.

Néanmoins, quelques tentatives ont été faites, et quelques catholiques espagnols adoptent une partie des doctrines du socialisme. L'évêque de Madrid a, dans une de ses lettres pastorales, tenté l'étude du problème social, et les catholiques des diocèses de Tolosa et de Valence ont constitué une trentaine de cercles agricoles d'ouvriers qui comprennent environ douze mille membres, ont des caisses d'épargne, des monts-de-piété, et qui étendent leur sphère d'action parmi les paysans nécessiteux et, en général, parmi les gens pauvres.

Le mouvement corporatif a aussi rencontré quelques partisans : don Juan M. Orti a fait une traduction espagnole du livre de Hitze, *Die Sociale Frage*, et le comte de Torrearar a pris la défense de l'ancien système des corporations dont il a soutenu les avantages dans un discours à l'Académie des Sciences morales et politiques. L'évêque de Vieh, don José Morgades y Gilli, à l'occasion de quelques grèves, s'est occupé de la question ouvrière et a admis le bien fondé d'une partie des prétentions des ouvriers. Mais à des maux réels il n'a su opposer que des remèdes purement spirituels pouvant suffire à d'autres époques, mais incapables de contenter qui que ce soit et encore moins de calmer les masses.

Les comptes rendus du dernier congrès de Saragosse ont une éloquence admirable. Tandis que des centaines d'orateurs ont fait des allocutions creuses contre la révolution envahissante et lancé des injures à l'Italie, en faisant des vœux pour le rétablissement du pouvoir temporel, un bien petit nombre s'est occupé de la question sociale, et ce qui a été dit manquait de critique et n'était pas en rapport avec l'importance du sujet.

Le socialisme d'État n'a trouvé en Espagne que bien peu de partisans ; les passions sont trop intenses dans ce pays pour que le socialisme catholique, qui n'est dans le fond que l'application des principes chrétiens aux théories économiques du socialisme d'État, puisse trouver fortune.

De même en Italie où les inégalités économiques sont aussi profondes et où le dissentiment est aussi accentué, le clergé s'est tenu à l'écart du mouvement socialiste et ne s'est peu ou point occupé de la question sociale.

Dans d'autres pays d'Europe, tels que l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et l'Autriche, le parti catholique peut entrer en lutte avec le gouvernement et viser à la conquête du pou-

voir politique, sans manquer pour cela de patriotisme. Il n'y a pas un prêtre ultramontain en Belgique qui pense que le triomphe du parti clérical, par exemple, signifie le démembrement de la patrie, et sur certaines questions générales les catholiques et les libéraux peuvent s'entendre.

En Italie, au contraire, il existe un état de choses essentiellement différent. Les aspirations territoriales de la papauté, la lutte entre l'État et l'Église font que toute agitation politique en faveur de l'Église doit forcément revêtir un caractère antipatriotique et antinational. Si les principes politiques pour lesquels la papauté lutte avec une persistance extraordinaire pouvaient triompher, l'unité de la patrie serait détruite pour toujours. Il en résulte que les catholiques italiens, tout en reconnaissant dans le Pape leur chef spirituel, sont peu portés à reconnaître les vellétés de pouvoir territorial et les prétentions de l'Église.

Une autre cause non moins grave contribue encore à tenir le clergé éloigné du mouvement socialiste, et cette cause réside dans le voisinage du Saint-Siège.

Dans tous les pays où les catholiques ont dû défendre leurs principes et leur foi contre l'invasion du protestantisme, la lutte a multiplié les forces de l'Église et a accoutumé le clergé à la discussion pratique des problèmes sociaux. Le prêtre allemand, sans cesse appliqué à maintenir dans l'ordre les masses catholiques, par crainte de les voir passer dans le camp opposé, doit s'occuper des besoins du peuple et très souvent se constituer le défenseur de ses droits.

En Italie, au contraire, l'absence de conflits religieux a ôté au clergé toute vellété de lutte, l'a poussé toujours plus à ne s'occuper que de questions purement ecclésiastiques et à considérer la politique comme absolument étrangère à sa mission et à ses devoirs.

L'extrême proximité du Saint-Siège a d'ailleurs rendu impossible toute initiative individuelle importante de la part des membres du clergé. Aucun cardinal italien ne se hasarderait à prendre la défense des classes pauvres et à encourager l'agitation comme l'ont fait les cardinaux Gibbons et Manning; aucun d'entre eux n'admettra les revendications populaires d'une grande partie du socialisme, avec l'ardeur qu'y a mise Mgr Ketteler. Rendus timides par le voisinage du Vatican, les catholiques se bornent à une agitation sans but, aucun d'eux n'ose dévoiler les maux dont souffre notre société ni reconnaître la justice des aspirations démocratiques avec la même sincérité que Decurtins et Vogelsang.

Tandis que le haut clergé des villes est sceptique et faible autant qu'ambitieux, le clergé des campagnes, sans ombre d'instruction, hésitant, faible, mal dirigé, vivant comme le paysan, accessible à toutes les petites passions des bourgeois de province, n'a et ne peut avoir que des idées mesquines et un programme mesquin. Lorsque Carpi fit sa tentative d'enquête sur les conditions de la classe moyenne, le clergé italien a paru tel qu'il est en réalité, c'est-à-dire faible et ignorant.

Mgr Bagshawe et le cardinal Manning en Angleterre, le comte de Mun en France, Decurtins en Suisse, Vogelsang et Kuefstein en Autriche, Hitze en Allemagne sont de vrais socialistes d'État qui attendent de l'Église des réformes morales, mais qui pensent que l'État seul a la mission d'accomplir les grandes réformes économiques.

Les catholiques italiens, contraints par le Vatican à se désintéresser, ou tout au moins à paraître se désintéresser de la question politique, doivent non seulement ne pas désirer, mais craindre l'intervention de l'État dans les luttes économiques.

Le Père C.-M. Curci a été d'abord seul, en Italie, à adhérer

aux principes généraux du programme socialiste et à semer les premiers germes du socialisme chrétien ; il publia à cet effet, en 1885, un livre qui fit grand bruit mais qui fut peu lu, parce qu'il contenait, sous une forme grave, de nombreuses et inutiles divagations sur le duel, le suicide, la mendicité, sur la paix universelle et même sur la protection des animaux.

Selon le Père Curci, l'ouvrier a conquis aujourd'hui l'indépendance morale de sa personne, « mais, quant à ce qui regarde la part des biens qu'il a produits, on en est resté, pour le plus grand nombre, au minimum du temps de l'esclavage. La seule différence qui existe est que ce minimum était donné à l'esclavage comme nourriture indispensable pour le faire travailler, et qu'à notre ouvrier, libre citoyen, on le donne sous forme de salaire librement débattu, ce qui est beaucoup dans l'ordre moral, civil et juridique. Mais le *socialisme chrétien* nous montre sous combien de rapports cette condition est, dans l'ordre matériel, inférieure à celle de l'esclavage, qui, sauf les cruautés gratuites, avait au moins le mérite de lier l'existence et la vigueur de l'esclave à l'intérêt du patron. Et que l'on ne croie pas que cette différence en mal soit peu de chose, que les infortunés qui en sont victimes soient peu nombreux ». Cette forme moderne d'esclavage *civil*, défendu par les économistes, n'est au fond, d'après le Père Curci, pas moins injuste que l'ancienne. Acheter l'homme était un fait horrible, mais il n'est pas plus beau, comme on le fait aujourd'hui, d'acheter le travail sans contracter aucun devoir envers l'homme auquel on alloue un salaire souvent inférieur au minimum nécessaire pour vivre. Toute l'argumentation du Père Curci tourne autour de ce principe, non reconnu en économie politique, que le capital ne peut raisonnablement demander, dans la répartition de la richesse produite, au delà d'un intérêt modeste. En outre, le capital s'étant couvert des

interruptions de bénéfices et prémuni contre les dommages fortuits, n'a, d'après Curci, aucun droit au produit d'une industrie qu'il alimente mais qui est conduite par d'autres. Le Père Curci ayant accepté une grande partie des théories de Lassalle et de Marx présente un système complet de socialisme chrétien qui, comme l'a bien démontré Bodio, est en complet désaccord avec les principes et les tendances de l'économie politique, mais qui ne manque cependant ni d'originalité ni de hardiesse.

Après le livre du Père Curci, un premier réveil des études économique-sociales se manifeste dans les publications du Père Liberatore et de l'avocat Burri. Ce n'est que plus tard que parurent les lettres pastorales de Mgr Bonomelli et de l'archevêque de Capoue.

D'après le Père Liberatore, « le travail signifie pour l'ouvrier ce dont il a besoin pour sa subsistance et celle de sa famille. Par conséquent, s'il consacre son travail à son patron, il faut pour qu'il y ait égalité dans l'échange, c'est-à-dire justice, que celui-ci lui rende l'équivalent de ce travail : *Justitia æqualitatem importat*. Nous pouvons donc établir le prix naturel du travail et celui qui permet au travailleur de pourvoir à son propre entretien et à celui de sa femme avec deux ou trois enfants, théorie bien peu sérieuse et, économiquement parlant, bien inexacte ¹!...

Les idées exposées par M. Burri ne sont pas beaucoup plus claires, car, dans son traité du *Travail*, qui est bien plutôt un livre de métaphysique que d'économie politique, après avoir admis telles prémisses qui devaient l'amener à la détermination légale du salaire minimum, il échappe ensuite aux conséquences logiques de sa thèse ².

1. Liberatore. *Principes d'Économie politique*, pp. 230-231.

2. Antonio Burri. *Il Lavoro*, étude sociale (Rome, Civelli, 1888).

Quant à Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, c'est un des prélats italiens les plus instruits et un esprit des plus impartiaux.

Accessible à toutes les idées généreuses, il prêcha, il y a quelques années, la cause de la réconciliation de l'Église et de l'État italien, et déclara ouvertement que la lutte entre le Vatican et l'Italie était très nuisible aux intérêts catholiques ; mais sa tentative rencontra des obstacles partout, et le savant évêque de Crémone *laudabiliter se subjecit*.

Dans une première lettre pastorale sur le thème : *propriété et socialisme*, Mgr Bonomelli s'attardait encore aux questions du *mien* et du *tien*. Mais, dans sa dernière lettre, dont le sujet est *Capital et Travail*, il a décidément affronté l'étude de la question sociale. Cependant il persiste à croire encore que « la question sociale et ouvrière est surtout une affaire morale et religieuse » ; il base, par conséquent, une grande partie de ses jugements et de ses observations sur ce préconcep. Et, pourtant, il y a déjà près de trente ans que Mgr de Ketteler a dit au monde catholique, dans sa cathédrale de Mayence : « *La question sociale est une affaire d'estomac !* »

Le cardinal Capeceaturo, archevêque de Capoue, se contente, lui aussi, d'affirmations assez vagues. Voici quelle est pour lui la doctrine sociale chrétienne : « Bien qu'il ne soit pas possible de supprimer complètement les inégalités de fortune, correspondantes à certaines inégalités intimes entre les hommes, il peut arriver, il est juste et équitable que progressivement, par le moyen de la religion, ces inégalités diminuent. Jusqu'à quel point les litiges entre capitalistes et ouvriers, entre propriétaires et fermiers, etc., peuvent être apaisés, en avançant avec prudence sous l'égide du christianisme et de la science qui en découle, c'est ce qu'aucune

intelligence ne peut probablement prévoir ». Après tout cela le cardinal soutient, sous une forme vague, l'obligation du repos dominical, la nécessité d'une législation sociale favorable aux ouvriers, et même la fixation légale de la journée de travail. Quant à l'intervention de l'État dans les affaires économiques, il voudrait y voir recourir seulement chez les nations dont le gouvernement est catholique. La distinction n'est pas, en vérité, des plus heureuses. Gaspard Decurtins, un des plus intelligents parmi les catholiques socialistes, a dit naguère au congrès d'Aarau que la faim n'est ni protestante, ni athée, ni catholique. Ainsi il importe peu que le gouvernement soit protestant ou athée : certaines réformes économiques peuvent être acceptées ou combattues, religion à part. Nous avons en Europe nombre d'athées qui sont socialistes, et nombre de catholiques qui, dans leurs ouvrages d'économie, ne semblent préoccupés que de défendre les intérêts de la classe capitaliste ; nous avons, par contre, des socialistes qui sont en même temps des catholiques zélés, et des ultra-conservateurs athées adversaires résolus de toute concession aux classes laborieuses.

Aucun autre évêque italien ne s'est occupé, que je sache, de la question sociale ; il ne faut pas cependant oublier l'œuvre éminemment utile de Mgr Laurent Scalabrini, évêque de Plaisance, prélat très libéral, qui s'occupe, avec l'autorité que donne le savoir, de la question de l'émigration, et qui a fondé à Plaisance, sous sa direction, une Société italienne dans ce but.

Il y a lieu de mentionner encore le sénateur Alexandre Rossi qui est l'un des industriels les plus puissants du royaume d'Italie. Il a fondé dans sa fabrique de lainages de Schio, où il emploie près de huit mille ouvriers, un asile pour l'enfance ; il a aussi, moyennant quelques institutions

de prévoyance, rendu facile l'existence de ses ouvriers et fait construire pour eux des habitations commodes dont ils deviennent propriétaires au bout de quelques années. Mais il s'agit là d'un philanthrope et d'un industriel habile, plutôt que d'un socialiste, et les théories économiques du riche fabricant catholique de Schio n'ont rien de commun avec le socialisme.

Mais après la tentative du Père Curci, que le clergé ne suivit point, les catholiques se sont toujours tenus en dehors de la question sociale. Si quelqu'un d'entre eux s'en est occupé avec des idées moins étroites, si l'on voit encore quelques ecclésiastiques s'efforcer avec une constance louable d'encourager les sociétés de coopération, les catholiques italiens ne sont point favorables au socialisme. On le voit, par conséquent, revêtir en Italie un caractère de plus en plus hostile à la religion, et ses partisans continuent à considérer l'Église comme un obstacle à surmonter ou à détruire, plutôt qu'une institution favorable à leurs principes et à leurs tendances.

D'ailleurs, les rares auteurs qui ont écrit sur la question sociale n'ont aucune importance dans le mouvement ouvrier. Leurs écrits n'ont été lus presque par personne et n'ont pas réussi à troubler l'indifférence du public italien. En Italie, aucun évêque, aucun catholique ayant de l'autorité ne s'est mis ouvertement du côté des ouvriers et n'a voulu condescendre à se mettre en rapport direct avec eux. Quoi de surprenant donc si les socialistes italiens sont en général résolument athées et s'ils montrent tant de défiance à l'égard du socialisme de l'Église !

CHAPITRE XII

LA PAPAUTE ET LA QUESTION SOCIALE

Socialistes et catholiques. — Nouvelles tendances du socialisme. — Derniers congrès. — Le cardinal Manning et Liebknecht. — Les catholiques et l'État. — L'Église catholique et le socialisme. — Les idées économiques de Léon XIII. — La lettre pastorale de l'archevêque de Pérouse. — La révolte de San Lupo et David Lazzaretti. — Caractère violent du socialisme italien vers 1878. — Encyclique contre le socialisme révolutionnaire. Cause qui l'a provoquée. — Léon XIII et le socialisme. L'allocution de Léon XIII aux pèlerins français. — Idées de Léon XIII sur la question sociale. — Progrès du socialisme catholique et politique du Vatican. — Progrès et victoires de la papauté. — La prophétie de Stead. — La nouvelle tendance de la papauté. — Cause du pouvoir croissant de la papauté. — L'action de l'Église. — Le socialisme et la science. — Le socialisme contre la science. — Le socialisme et l'Église.

Au milieu de cette vaste agitation catholique et socialiste, quelle a été l'attitude du Vatican, quelles sont les idées personnelles de Léon XIII ?

Si le Souverain Pontife permet que le cardinal Manning invoque, au nom de la religion et de la justice, la nécessité de la détermination légale du salaire minimum et du maximum de la journée de travail ; s'il accorde son appui à l'Œuvre des Cercles de France et à des socialistes d'État tels que Ratzinger, Hitze, Volgelsang ; s'il permet que des catholiques comme Decurtins fassent alliance, sur la question des réformes sociales, avec des radicaux avancés ; si, à la prière du cardinal Gibbons, il retire non seulement l'excommunication aux Chevaliers du Travail, mais s'il se décide à ne pas mettre à

l'index les livres d'Henry George, cela veut dire qu'entre le socialisme évolutionniste et pacifique et les principes de l'Église, il n'existe pas de contradiction formelle.

L'évolution du socialisme dans le sens pratique et pacifique a été des plus rapides pendant ces dernières années. Dans les récents congrès socialistes, les révolutionnaires et les anarchistes ne se sont pas seulement trouvés en grande minorité, mais ils n'ont pu arriver à faire admettre leur opinion et ont rencontré partout un milieu contraire à leur inutile et criminelle violence. L'odieuse personnalité de Most est répudiée partout, même en Amérique et en Europe, le nombre des admirateurs de Bakounine va tous les jours en diminuant.

Dans les différents États de l'Europe, le socialisme tend non seulement à devenir conservateur, mais ses partisans aiment mieux, au lieu de se condamner comme anciennement à l'isolement, descendre dans l'arène politique et prendre part aux luttes parlementaires.

Le socialisme français s'est, depuis plusieurs années, éloigné de la politique violente, et tend à devenir un parti légal. En Angleterre, l'esprit pratique des Anglo-Saxons les empêche d'accepter les dangereuses folies de l'anarchisme; les socialistes anglais, soit qu'ils suivent le programme de George et de Hyndman, ou bien qu'ils s'agitent, à la faveur du Trade-Unionism, sont assez éloignés des violences des socialistes démocrates d'autres pays. Le socialisme, aux États-Unis, débarrassé des nombreux éléments révolutionnaires qui y avaient pénétré à la faveur de l'immigration allemande, devient lui aussi chaque jour plus pratique et prend les allures d'un parti légal. En Allemagne même, où, à la suite de Marx, le socialisme s'était fait révolutionnaire, l'évolution dans le sens conservateur va en s'accroissant tous les jours.

Le dernier congrès de Halle a non seulement reconnu l'inopportunité des vaines agitations révolutionnaires, mais il a prêché la liberté des cultes et a admis le gouvernement représentatif, en préconisant pour l'avenir un système analogue à celui du « referendum » suisse. Les socialistes allemands, dans l'intérêt de leur propagande, ont compris que, pour atteindre la réalisation de leur programme, la force n'est pas une méthode applicable. Le *Volksblatt*, transformé en *Voorwärts*, disait récemment : « La conquête de la souveraineté politique ne se fera pas en un instant, ne s'obtiendra pas par une révolution soudaine; elle ne se réalisera que par un travail persévérant et par la voie parlementaire. La société bourgeoise n'a pas été créée d'un seul coup, il est donc impossible de l'anéantir en un moment. C'est une forteresse avec des moyens de défense innombrables; une armée qui voudrait la prendre d'assaut ferait un acte insensé ».

On en est même arrivé à ce point, comme le fait remarquer un spirituel écrivain, que lorsqu'un des chefs du socialisme veut se débarrasser d'un collègue, il l'accuse d'être anarchiste : Anarchiste ! ... crie Bebel à Werner. — Anarchiste ! crie Liebknecht à Domela Nieuwenhuys. — Anarchiste ! ... crie Aveling à William Morris.

Si le socialisme démocratique arrive à dépouiller son caractère violent, s'il renonce, comme il paraît vouloir le faire, à ses principes antireligieux qui constituent un des plus grands obstacles à sa réussite, s'il reconnaît la nécessité du système représentatif, s'il abandonne par conséquent les violences insensées auxquelles il s'est livré jusqu'à présent, il rencontrera chez les catholiques des sympathies toujours plus grandes.

Quel que soit le programme économique des socialistes

modernes, l'Église catholique n'a, dans son origine, ses traditions et ses principes, rien qui lui soit contraire. Il y a, à certains points de vue, des écrivains et des économistes catholiques dont le programme de réformes sociales n'est ni moins entaché d'utopie ni moins dangereux que celui des socialistes démocrates, et qui veulent comme ceux-ci modifier profondément les bases de notre organisation économique. Un économiste belge, G. de Molinari, en exposant les idées de Manning sur la question sociale, s'écrie avec surprise : « M. Liebknecht lui-même ne va pas plus loin ».

Les socialistes catholiques ne représentent pas seulement une tendance ou des aspirations indéterminées, ils ont des idées claires, précises, nettes. Les premiers évêques qui acceptèrent l'idée de socialisme, et qui, comme Ketteler, se rallièrent au programme de Lassalle presque en son entier, se sont bornés à peu près à signaler le danger en indiquant le mal. Mais leurs successeurs sont allés beaucoup plus loin : ce sont de vrais socialistes d'État, comme Bagshawe, ou des partisans convaincus des revendications ouvrières. La jeune école allemande « Katheder socialisten » compte en Allemagne, comme en Autriche et en France, ses fauteurs les plus convaincus dans les rangs du clergé catholique et parmi les écrivains de la même confession.

L'un des chefs du socialisme catholique, l'ex-ministre autrichien prince Lichtenstein, disait un jour, au Reichsrath : « Le travail n'est point une affaire d'ordre privé, mais une sorte de fonction que la société délègue à chacun de ses membres. Le paysan qui cultive son champ, l'ouvrier qui travaille dans une usine, sont, pour la société, fonctionnaires au même titre que l'employé du gouvernement dans son bureau ou que le soldat sur le champ de bataille. Le travail crée, comme toute autre fonction, une série d'obligations réciproques

entre la société qui le fournit et l'ouvrier qui l'exécute. Vis-à-vis de cette conception, combien n'est-elle pas mesquine la définition qui réduit le travail à une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande¹?... »

Or, cette théorie qui fait du travail une fonction sociale e qui tente en vain à le représenter comme indépendant de la loi de la demande et de l'offre, cette théorie, qui est aussi fautive au point de vue économique qu'elle est séduisante en apparence, n'est pas une conception isolée du prince Liechtenstein, mais elle est acceptée par une grande partie du clergé catholique et par presque tous les économistes du parti. Nous avons vu récemment un prince de l'Église dont la grandeur d'âme égale l'élévation de l'esprit, le cardinal Manning, la proclamer hautement et la soutenir avec conviction.

Les catholiques qui, dans les luttes sociales, ne reconnaissent pas la légitimité de l'intervention de l'État en faveur des faibles et des opprimés, les adeptes de l'école économique, improprement appelée l'école darwinienne, sont non seulement en nombre relativement restreint, non seulement en opposition avec ce qu'a dit Léon XIII lui-même, mais ils perdent chaque jour du terrain. Au dernier Congrès catholique de Liège, ils ne formaient qu'une minorité insignifiante; quelques-uns d'entre eux furent même accueillis comme Jean Huss au concile de Constance. Les orateurs libéraux parlaient au milieu de l'inattention générale et des murmures d'impatience. Lorsque le Père Caudron voulut soutenir les idées de l'école classique et faire l'apologie de la liberté économique, son discours ne provoqua qu'une désapprobation bruyante, un vif mécontentement, voire des sifflets.

1. Voy. A. Villard. *Le Socialisme moderne. Son Dernier État* (Paris, Guillaumin, 1887, p. 255.)

Et il est à remarquer que toutes ces tendances nouvelles des catholiques ne peuvent point être considérées comme des manifestations isolées. L'Église catholique tire sa plus grande force de son organisation propre. Il n'est pas possible que le vaste mouvement catholique socialiste, qui a jeté des racines si tenaces en Europe et en Amérique, ait pu croître et se répandre sans l'appui ou tout au moins sans le consentement du Souverain Pontife. Il n'est pas possible que des cardinaux connus pour leur haute situation, des évêques, des prêtres appréciés pour leur savoir et leur caractère aient embrassé les doctrines du socialisme contre la volonté de l'Église.

Le catholicisme a habitué son clergé à une obéissance passive ; la plupart des grands schismes qui se sont produits à d'autres époques ont eu lieu précisément à cause de l'excessive intransigeance dogmatique de l'Église, qui n'a jamais voulu et ne veut pas encore déroger à son programme et à ses tendances.

Il est certain que si, dans toute l'agitation catholico-socialiste, le Pape avait vu triompher les principes contraires à ceux de l'Église, il n'en n'aurait permis en aucun cas la propagation et le succès.

Il est évident aussi que si des socialistes catholiques comme Vogelsang, Decurtins, de Mun, Hitze, Ratzinger, etc., etc., ont reçu chaque jour du Pape les preuves nombreuses de sympathie, cela signifie que l'Église n'a pas grand'chose à opposer aux prétentions du socialisme évolutionniste, et qu'elle accepte ou tout au moins ne trouve pas injuste la plupart des principes qui sont la base des revendications socialistes modernes.

Pendant le carême de 1877, Léon XIII, alors archevêque et cardinal de Pérouse, dans une lettre pastorale qui a été très

discutée, parce qu'elle contenait une invocation ardente, s'occupait de la nécessité d'une législation sociale démocratique : « Les écoles modernes d'économie politique, disait-il, ont considéré le travail comme le but suprême de l'homme, et elles font de celui-ci le cas que l'on fait d'une machine d'une valeur plus ou moins grande, selon qu'elle active plus ou moins la production. De là résulte l'absence de considération pour l'homme normal ; de là l'abus colossal que font des pauvres et des humbles ceux qui veulent les retenir dans un état de faiblesse pour s'enrichir à leurs dépens. Combien de plaintes sans cesse renouvelées n'avons-nous pas entendues, même dans les pays qui ont la réputation d'être à la tête de la civilisation, sur l'excès de travail imposé à ceux qui doivent gagner leur pain à la sueur de leur front. La vue de ces pauvres enfants enfermés dans des manufactures, que la phtisie attend au milieu de leurs travaux précoces, n'afflige-t-elle pas l'observateur chrétien, n'arrache-t-elle pas des protestations d'indignation à toutes les âmes généreuses ?

« Un si douloureux spectacle et l'écho de ces plaintes, hélas ! trop sincères, ne devraient-ils pas animer les gouvernements et les parlements à rechercher des lois pour mettre des entraves à un trafic aussi inhumain?... et sans la charité catholique qui ne cesse jamais de secourir la misère, et qui leur vient en aide avec ses subventions et ses asiles, combien de ces enfants ne resteraient-ils pas abandonnés à eux-mêmes sans défense, aujourd'hui que cette frénésie du travail arrache au foyer domestique la mère comme le père ! Oh ! mes fils bien-aimés, lorsque nous voyons de ces faits ou que nous les entendons raconter par des organes qui ne sauraient être suspectés, nous sommes impuissant à contenir l'indignation qui éclate contre ceux qui seraient d'avis de remettre entre

les mains de ces barbares les destinées de la civilisation. Et ils appellent tout cela favoriser le progrès !

« Mais il y a quelque chose de pire encore : ce travail excessif, qui énerve et consume les corps, amène la ruine des âmes et en efface peu à peu les traits de ressemblance avec Dieu ; cette rage de tenir les hommes rivés à la matière, qui les y plonge, les y absorbe, endort la vie de l'intelligence chez ces infortunées victimes du travail retournées au paganisme. Tout ce qui élève l'homme, tout ce qui fait de lui ce que Dieu veut qu'il soit, c'est-à-dire l'héritier du Ciel, disparaît à leurs yeux, tombe dans l'oubli et ne laisse en échange que l'instinct animal qui ne connaît plus alors aucun frein. En présence de ces êtres exploités dès le jeune âge par une cupidité sans entrailles, nous nous demandons si les adeptes de cette civilisation, hors de l'Église et sans Dieu, au lieu de nous faire progresser, ne nous renvoient pas en arrière de plusieurs siècles, en nous reportant à ces douloureuses époques où l'esclavage opprimait une si grande partie du genre humain, où le poète s'écriait avec tristesse : « Le genre humain ne vit que pour un petit nombre de privilégiés, *Humanum paucis vivit genus* ».

Néanmoins, une année après sa pastorale aux fidèles de Pérouse, G. Pecci, devenu pape, publia, le 28 décembre 1878, la fameuse encyclique contre le socialisme, dans laquelle il voulut « signaler la contagion mortelle qui serpente dans les fibres les plus intimes de la société, la met en péril extrême, et indiquer les moyens les plus efficaces pour lui procurer le salut et la sauver des dangers qui la menacent ».

Mais, en 1878, Léon XIII était assez mal disposé à l'égard du socialisme. Les remèdes que le Pontife indique contre « la contagion mortelle » démontrent qu'il était, à cette époque, irrité contre la démocratie socialiste, et qu'il cher-

chait plutôt à l'abattre qu'à en juger les tendances et les aspirations avec impartialité.

Léon XIII reconnaît aux rois et aux prêtres le droit de commander par délégation divine; il veut que l'école, où les jeunes générations sont élevées, soit remise à nouveau entre les mains du clergé; il soutient que l'Église catholique et le Souverain Pontife romain constituent le fondement et la base des sociétés civilisées, et que les « intérêts de la religion et de l'empire sont si étroitement liés entre eux que, lorsque celle-là vient à déchoir, la majesté du commandement en est diminuée »; il considère comme nécessaire que les ouvriers fassent retour à la religion, et, en signalant les maux du socialisme révolutionnaire, de l'anarchisme et du communisme, il prétend que les associations d'artisans soient mises « sous la tutelle de la religion ». Porté par ses idées et ses convictions à considérer qu'une grande partie des maux des nations modernes découlent de la funeste infiltration des sociétés secrètes et des sectes, Léon XIII ne cache pas sa conviction que le socialisme est lui aussi un des résultats de l'esprit sectaire du temps présent.

La lettre pastorale de l'évêque de Pérouse était sincèrement et chrétiennement démocratique. Reconnaisant les maux qui affligent les classes laborieuses, elle indiquait les dangers d'une organisation basée sur l'injustice. Cependant, une année à peine s'était écoulée, et l'encyclique de 1878, écrite de la même plume qui avait tracé la démocratique pastorale aux fidèles de Pérouse, semblait presque vouloir répudier jusqu'aux aspirations du socialisme les plus raisonnables. Or, à la suite de quels événements sociaux un changement si soudain avait-il pu se produire?

Pendant les premières années de son pontificat, l'âme de Léon XIII fut grandement contristée par quelques faits qui

troublèrent à cette époque l'ordre public et la paix sociale. Le Pontife vit avec douleur, spécialement en Italie, le socialisme révolutionnaire attenter à la sûreté de l'État et ébranler même les bases de la société. Les attentats de Barsanti et de Passanante contribuèrent aussi à lui faire juger sévèrement les agissements des sectes socialistes.

Il convient de rappeler que le socialisme révolutionnaire, transplanté en Italie par Bakounine, avait revêtu, à cette époque, dans les Romagnes, en Vénétie, à Naples, un véritable caractère nihiliste. Les programmes des sociétés anarchiques, tolérés par la faiblesse du gouvernement, parlaient non pas des revendications ouvrières ni d'aspirations légitimes, mais de destruction et de révolution. Tous les jours, de nouvelles sectes surgissaient, dont les noms étaient tout un programme; elles s'appelaient : la Main Noire, la Dynamite, Mort-aux-Bourgeois, etc. Le comité d'accusation du Congrès de La Haye avait déjà reconnu que l'alliance socialiste n'était point en Italie « une association ouvrière, mais une tourbe de déclassés, la lie de la bourgeoisie ».

Les socialistes italiens, mélange hétérogène de communisme et d'individualisme, sans culture scientifique, plus habitués aux conspirations ténébreuses qu'aux discussions sereines, prêchaient l'abolition de l'État et de l'Église, la suppression de la propriété et de la magistrature. Ils prétendaient réaliser immédiatement leurs desseins par tous les moyens.

Bakounine concevait le type du révolutionnaire comme celui d'un homme qui n'a plus ni lien ni intérêt d'aucune sorte, qui n'a ni affaires, ni sentiments, ni propriété. Le révolutionnaire, selon le criminel apôtre nihiliste, ne doit avoir qu'une unique passion : la révolution, un seul but : la destruction; il doit mépriser la morale actuelle, poursuivre la

société présente de sa haine incessante, irréconciliable. La science moderne n'est qu'une figure de rhétorique; le brigand est le vrai héros, le vengeur populaire, l'ennemi implacable de l'État. Infatué de son projet de destruction universelle, le criminel apôtre n'admettait pas d'autre activité que celle qui fait des ruines, pas d'autre but que celui de la révolution. Et pour réveiller le peuple il ne voulait pas d'une agitation loyale et honnête, mais tout un système d'attentats et d'assassinats qui pût convaincre les masses du triomphe de la révolution.

Évadé de Sibérie, c'est en Espagne et en Italie que Bakounine avait trouvé ses principaux partisans. La tendance naturelle des nations latines à l'exagération et à l'esprit de secte, les traditions de brigandage, l'extrême ignorance populaire, avaient rendu possible un progrès relatif des idées et du programme de Bakounine. Et ainsi, dans l'une comme dans l'autre des deux péninsules latines, les funestes effets de la propagande de Bakounine n'avaient pas tardé à se manifester par une série d'attentats, de violences, d'homicides. Les cercles anarchistes italiens, composés d'exaltés, sans l'ombre de culture, ne connaissaient pas d'autre programme que celui du néfaste nihiliste, qui, des déserts glacés de la Sibérie, avait apporté avec lui la fièvre de la destruction et de la haine.

Mais ce ne furent pas les agitations des anarchistes qui remplirent d'amertume le cœur du Pontife. Le clergé des campagnes, en Italie, pauvre, ignorant, ennemi du nouvel ordre de choses qui lui avait enlevé à la fois l'influence et la richesse, voyait assez souvent la plaie de l'anarchisme s'étendre sans chercher à la guérir, mais il en vint quelquefois jusqu'au point de prendre part aux insurrections anarchiques.

Dans la tentative de David Lazzaretti, qui revêtit un caractère entièrement religieux, avec les formes d'un véritable communisme mystique, deux prêtres s'enrôlèrent sous la ban-

nière du modeste prophète d'Arcidosso. Lazzaretti, quoique dominé par un idéal religieux, était néanmoins infatué d'une sorte de communisme basé sur la fraternité et le mysticisme. Dans les statuts de la Société des Familles chrétiennes il parlait expressément de la communauté des biens, il prescrivait des règles pour en distribuer le revenu, proportionnellement à la somme de travail et de capital que chacun mettait en commun. Si personnellement Lazzaretti était dominé plutôt par une pensée de réforme religieuse que de réforme économique, les principes qu'il a soutenus jusqu'au moment de sa mort tragique au pied du mont Labbre ont imprimé au mouvement dont il était le chef un caractère franchement socialiste.

Une année avant la fin misérable du pauvre prophète d'Arcidosso, survenue dans les lieux mêmes où il avait voulu créer une nouvelle religion, une tentative d'insurrection anarchique éclatait dans la province de Bénévent; deux curés de campagne de cette province prenaient une part assez active à ce mouvement insurrectionnel.

Le 5 avril 1877, une bande d'une trentaine d'anarchistes, organisée par quelques révolutionnaires romagnols, se réunissait dans une maison louée du village de Saint-Loup, près de Bénévent. Dans la nuit du 6, les gendarmes qui surveillaient la maison furent reçus à coups de fusil, et deux d'entre eux grièvement blessés. La bande s'étant formée, et marchant précédée d'un drapeau rouge et noir, s'achemina vers les monts du Matese, occupa à main armée et au nom de la révolution sociale la commune voisine de Letino, brûla les papiers et les registres de l'état civil, proclama la déchéance du roi, l'avènement de la République sociale et le partage des biens.

Un prêtre de Letino, appelé Fortini, qui était conseiller de

cette commune, annonçait, pendant que les archives brûlaient au pied de la croix édiflée au centre de la place du village, le triomphe de la justice, en présentant les insurgés comme les vrais apôtres de Dieu, voulant rétablir l'égalité sociale selon l'Évangile. Fortini, s'étant mis lui-même à la tête de la bande, la conduisit au village voisin de Gallo, aux cris de vive la *révolution sociale* ! A Gallo, les paysans accueillirent les anarchistes avec enthousiasme. Le curé Tamburini se joignit à eux, les bénit, annonçant les anarchistes comme des libérateurs, prêchant l'émancipation sociale et la fin de toutes les injustices. Les troupes étant arrivées, les insurgés s'enfuirent dans les bois du Matese, suivis par ces deux prêtres. Au mois d'août 1878, ces anarchistes parurent devant la Cour d'assises de Capoue, et, parmi les trente-sept accusés, on pouvait voir les deux prêtres de Letino et de Gallo, à côté de Malatesta, de Cafiero et d'autres internationalistes de marque.

Ce sont ces faits, ces violences extrêmes des anarchistes ne reculant devant aucun crime qui affligèrent profondément le Pape et qui l'amènèrent à publier à la fin de 1878 sa célèbre encyclique contre le socialisme. Le Souverain Pontife confondit les socialistes et les anarchistes dans une seule et même réprobation. Les anarchistes, dont l'audace avait été jusqu'à lancer de la dynamite dans les églises remplies d'une foule en prières, qui avaient attenté à toutes les lois et répandu inutilement la terreur parmi les tranquilles populations de la Toscane, devaient indisposer le Pape à l'égard de tout ce qui semblait une revendication socialiste, et dans l'encyclique de 1878 il jugea très sévèrement ceux qui « *diversis ac pene « barbaris nominibus Socialistæ, Communistæ, vel Nihilistæ « appellantur quique per universum orbem diffusi et iniquo « inter se fœdere arctissime colligati non amplius ab ocul-*

« torum conventuum tenebris præsidium quærunt, sed
 « palam fidentem que in lucem prodentens, quod jampridem
 « inierunt consilium cujuslibet civilis societatis fundamenta
 « convellendi, perficere adnituntur. Ii nimirum sunt, qui,
 « prout divina testantur eloquia, carnem quidem maculant,
 « dominationem spernunt, majestatem autem blasphemant.
 « Nihil quod humanis divinisque legibus, ad vitæ incolumi-
 « tatem et decus sapienter decretum est intactum vel inte-
 « grum relinquunt ».

Mais lorsque plus tard le socialisme, même en Italie et dans les pays latins, se fit moins tumultueux et moins violent ; lorsque, de toutes les parties du monde, l'écho du mouvement socialiste parvint aux oreilles de Léon XIII ; lorsqu'il vit que les évêques catholiques des États-Unis, de la Suisse, de la Pologne, acceptaient presque sans restriction les théories des socialistes ; lorsqu'il vit les catholiques d'Allemagne, d'Autriche et de France soutenir des projets socialistes, il comprit de suite la nécessité de ne pas abandonner l'étude de la question sociale aux mains des adversaires. C'est à partir de ce moment qu'on le voit bénir en Autriche le socialiste catholique Vogelsang, encourager en France l'œuvre du comte de Mun, prendre parti pour les paysans en Irlande ; c'est alors qu'il retire l'excommunication aux « Knights of Labour », qu'il encourage le clergé socialiste allemand, qu'il seconde en Suisse l'œuvre du cardinal Mermillod et de Gaspard Decurtins, et qu'enfin il ne met à l'index aucun des écrivains socialistes catholiques.

Le premier signal de cette nouvelle tendance fut donné par le Pape Léon XIII, au mois d'octobre 1889, dans l'allocution qu'il adressa au deuxième pèlerinage des ouvriers français. Le Pape avait d'ailleurs déjà permis, avant cette époque, que le cardinal Mermillod, alors évêque de Lausanne et de Fri-

bourg, parlât devant lui en public des abus du capitalisme et de l'esclavage des travailleurs.

Léon XIII, dans son allocution du mois d'octobre 1889 aux ouvriers français, leur adressait des paroles de paix et les exhortait à l'obéissance et au calme. Le Pape démontrait que le devoir des classes dirigeantes est de professer une bienveillance paternelle pour les pauvres, qu'il faut mettre un frein à la soif insatiable des richesses, des plaisirs, du luxe, qui tend à s'accroître tous les jours. Il prescrivait aux patrons de considérer l'ouvrier comme un frère, « d'en adoucir le sort dans la limite du possible, de veiller sur ses intérêts tant spirituels que temporels, de lui donner l'exemple d'une vie chrétienne, et surtout de ne se départir jamais de la justice, en recherchant un gain rapide et disproportionné ». Il conseillait encore aux ouvriers d'aimer leurs patrons, d'être tranquilles, de se résigner aux dures conséquences du travail. « Ce que nous demandons, disait le Souverain Pontife, c'est que l'on bâtit à nouveau cet édifice, en reprenant les doctrines et l'esprit du christianisme, en faisant revivre, sous la forme que permettent les temps modernes, les bienfaites corporations des arts et métiers. Celles-ci en effet, tout imbuës de la pensée chrétienne, s'inspirant de la sollicitude maternelle de l'Église, subvenaient aux besoins matériels et moraux des ouvriers, leur facilitaient le travail, prenaient soin de leurs économies, défendaient leurs droits, et appuyaient, dans la mesure voulue, leurs justes revendications. »

Dans le fond, le Pape, tout en reconnaissant la nécessité de ne pas procéder sans mûres réflexions à des changements précipités dans les rapports entre le capital et le travail, a été et est encore hanté par le rêve antilibéral d'un grand nombre de socialistes catholiques qui veulent à tout prix le rétablissement des anciennes corporations. Ce rêve, M. de

Bismarck lui-même l'a fait, croyant pouvoir ainsi améliorer le sort des travailleurs.

Mais si le système corporatif a pu représenter autrefois une forme d'organisation sociale très avancée, il ne peut plus décidément s'adapter au développement de la production et au progrès énorme de l'industrie moderne. Personne ne voudra croire actuellement qu'un retour aux anciennes corporations amène la paix dans le monde du travail. Presque toujours organisées au profit du patron, elles assuraient un injuste monopole, les corporations exerçaient la tyrannie la plus dure sur l'ouvrier, lui ôtaient toute liberté et ne pouvaient le soustraire entièrement à cette loi de la concurrence contre laquelle tous les socialistes s'insurgent avec une si grande violence.

Entre l'encyclique du 28 décembre 1878 dans laquelle le Pape condamnait le socialisme radical comme *lethiferam pestem*, et l'allocution aux pèlerins français dans laquelle il conseillait l'accord entre patrons et ouvriers, et constatait l'injustice des « gains trop rapides et disproportionnés », un pas en avant vers les socialistes catholiques avait été fait.

Mais bientôt les événements venaient contraindre Léon XIII à s'occuper plus directement de la question sociale.

Le Pape, en effet, l'eût-il voulu, n'aurait pas pu se désintéresser du mouvement socialiste et en abandonner la direction à la démocratie. L'écho des combats livrés dans tout le monde catholique par le clergé et les fidèles montait tous les jours jusqu'à lui. Il voyait des cardinaux comme Manning soutenir le salaire minimum, la fixation du maximum d'heures de travail, la réglementation internationale des industries ; il voyait des catholiques éminents blâmer non seulement le capitalisme et l'organisation industrielle de notre société, mais défendre, comme Decurtins, Vogelsang et Hiltze, un

véritable programme de socialisme d'État. Dans le différend qui divisait les catholiques sur la question des réformes sociales, et qui, particulièrement dans l'Europe centrale, était la cause de luttes incessantes et journalières, le Pape sentait le besoin de prononcer un mot pour endiguer le flot toujours prêt à déborder.

L'encyclique du 15 mai 1891 reflète complètement les idées du Vatican sur la question sociale. L'époque à laquelle elle a été publiée, l'état de choses qui l'ont rendue nécessaire, les circonstances dans lesquelles elle est venue à la lumière, lui donnent non seulement aux yeux des catholiques, mais aux yeux de tous ceux qui étudient les sciences sociales, une importance majeure.

La question sociale est, selon Sa Sainteté le Pape, assez difficile et dangereuse : difficile, parce qu'il est assez malaisé de fixer ce qui est juste dans les contestations entre travailleurs et patrons ; dangereuse, parce qu'elle peut être exploitée par d'audacieux perturbateurs de l'ordre social. Les ouvriers sont actuellement, dit l'encyclique, « livrés seuls et sans défense à la cupidité des patrons et à une concurrence sans frein ». L'abolition des corporations, l'usure, le monopole de la production et du commerce ont fait que « un très petit nombre d'hommes extrêmement riches ont imposé à la multitude des prolétaires un joug qui rappelle l'esclavage ».

Ayant constaté le mal avec une énergie presque égale à celle des socialistes, le Pontife blâme cependant ceux-ci de vouloir abolir la propriété privée, qui est de droit naturel. Et pour soigner les maux qui affligent notre société, « point n'est besoin de recourir à l'intervention de l'État, car l'homme est antérieur à l'État ; si bien qu'avant la formation de la société civile il a dû tenir de la nature le droit de se pourvoir lui-même ».

Il n'est pas moins dangereux que l'État intervienne dans les rapports de famille : « la vie domestique étant logiquement et historiquement antérieure à la vie civile, les droits et les devoirs doivent en être également antérieurs ».

Si la propriété privée ne doit pas être supprimée, si l'intervention de l'État doit avoir ses limites, quels remèdes peut-on donc trouver à opposer aux misères sociales ?

L'inégalité humaine est fatale, et la douleur l'est aussi ; « toute tentative contre la nature des choses demeure inutile ». L'égalité absolue, de même que le bien-être général, sont choses impossibles. La douleur ne fera jamais défaut sur la terre, parce que « l'héritage de l'homme est de souffrir et d'endurer ; quoi que l'on fasse et que l'on tente, ni force, ni science, n'arriveront à supprimer entièrement les souffrances de ce monde. Ceux qui disent qu'ils le peuvent, promettant à la foule des malheureux une vie exempte de peines, toute pleine de paix et de bonheur, trompent le peuple, l'entraînent dans une voie qui le conduit à des maux plus grands que ceux dont il souffre actuellement. Le plus sage est d'envisager les choses humaines telles qu'elles sont, et, en même temps, de chercher ailleurs, comme nous l'avons dit, le remède ».

Les classes sociales ne sont pas, après tout, ne doivent pas être nécessairement en lutte entre elles. « Elles ont besoin l'une de l'autre, car le capital ne peut pas plus se passer du travail, que celui-ci du capital. » Naturellement, pour que cet accord subsiste, il est nécessaire que les ouvriers et les capitalistes remplissent fidèlement leurs engagements. « Les engagements qui concernent les ouvriers sont les suivants : accomplir dans son entier et avec exactitude l'ouvrage qui a été consenti librement et avec justice ; ne pas causer de dommages à la propriété des patrons, ni faire offense à leurs

personnes; s'abstenir de tout acte violent dans la défense même de ses droits propres, ne jamais transformer cette défense en mutinerie; éviter la fréquentation d'hommes pervers, qui font de grandes promesses d'où ne résultent que des souffrances inutiles, des pertes ruineuses. Quant aux capitalistes et aux patrons, voici quels sont leurs devoirs : ne pas considérer les ouvriers comme des esclaves; respecter en eux la dignité de la nature humaine ennoblie par la qualité de chrétien. » Il faut donc éviter d'exploiter l'ouvrier, et n'exiger de lui que ce qui est conforme à son âge et à son sexe; il n'est pas plus permis de lui marchander un juste salaire : « La détermination équitable de ce salaire dépend de considérations nombreuses; mais, en général, que les patrons et les capitalistes n'oublient pas qu'aucune loi divine ou humaine ne permet d'opprimer, dans un but d'utilité propre, les besogneux, de faire trafic sur la misère du prochain. Quant à frustrer l'ouvrier du salaire qui lui est dû, c'est une faute si énorme qu'elle crie vengeance devant Dieu ».

Mais l'Église, dit le Pape, ne saurait se contenter d'indiquer le remède; elle doit chercher à l'appliquer elle-même.

L'État, qui est « un tout harmonieux embrassant également les hautes et les basses classes », doit avant tout s'occuper des classes ouvrières. L'ouvrier doit participer à la jouissance de cette richesse qu'il a lui-même produite... « Que l'on favorise donc autant que possible tout ce qui peut en améliorer la condition, et il est certain que cette prévoyance, loin de nuire à qui que ce soit, sera utile pour tous, l'intérêt universel étant que ceux d'où nous viennent des avantages si importants ne restent pas dans la misère. »

La loi doit être surtout protectrice du bas peuple, « qui manque d'un appui propre et qui a particulièrement besoin de trouver cet appui auprès de l'État ». Il doit par conséquent

le protéger au point de vue spirituel, en lui assurant le libre exercice des pratiques religieuses, et aussi lui procurer le bien-être matériel et extérieur. Le premier devoir est « de soustraire le pauvre ouvrier à l'inhumanité de spéculateurs avides qui, par cupidité, abusent, sans aucune discrétion, des personnes comme des choses. Il n'est pas juste d'exiger de l'homme un travail tel que l'excès de fatigue affecte son esprit ou affaiblisse son corps ». Le travail doit être proportionné au travailleur, soit homme, femme ou enfant, et « la somme du repos nécessaire à l'ouvrier doit être en raison de la somme de force consumée dans le travail, car les forces dépensées dans l'usage doivent se reconstituer par le repos ».

On croit communément que la quantité du salaire est déterminée librement par le consentement des parties, « de sorte que le patron ayant payé le salaire aurait rempli l'obligation qui lui incombe et ne serait plus débiteur d'autre chose ». Mais en jugeant de cette façon on ne considère pas le côté *personnel* que le travail humain renferme. Si l'ouvrier, « contraint par la nécessité ou par crainte de pis, accepte des conditions plus dures et qu'il est impossible de refuser aux exigences du propriétaire et de l'entrepreneur, c'est une violence contre laquelle la justice proteste ». Bien qu'il soit préférable, dans des cas semblables, d'avoir recours à la décision des arbitres, l'État pourra cependant y ajouter ses conseils et son appui.

La législation doit être favorable à la formation et au développement des petites propriétés. « La Révolution, dit le Pape, a pour ainsi dire partagé la société en deux castes entre lesquelles elle a creusé un abîme. D'un côté, une infime minorité trop puissante, parce qu'elle est trop riche, qui, en ayant en mains la production et tous les échanges, accapare toutes les sources de prospérité et exerce également une influence

très grande sur les affaires de l'État ; d'autre côté, une multitude faible et misérable, le cœur ulcéré et prête à se soulever sans cesse. Eh bien, si, dans cette multitude, l'industrie est encouragée avec l'espoir de pouvoir acquérir quelques propriétés, les deux classes se rapprocheront peu à peu l'une de l'autre, et la distance immense qui sépare l'extrême pauvreté de l'extrême richesse sera en partie franchie. »

Les institutions de prévoyance et de secours mutuels peuvent contribuer dans une large mesure à résoudre la question ouvrière ; « mais celles qui tiennent la première place, qui renferment presque toutes les autres, ce sont les corporations des arts et métiers. Les avantages de ces corporations ont été des plus manifestes dans les siècles écoulés, et elles n'ont pas seulement profité à l'espèce humaine, mais encore à la gloire et au perfectionnement des arts, ainsi que l'attestent des monuments en grand nombre ; il est vrai que les progrès de la science, les mœurs nouvelles et les besoins croissants de l'homme veulent que ces corporations s'adaptent aux conditions présentes ». Les associations ouvrières doivent se tenir éloignées des vaines agitations, avoir un esprit religieux, soigner en un mot les besoins et les intérêts des travailleurs.

« Il résultera de là, dit encore le Souverain Pontife, un autre avantage : celui de faire naître l'espérance, de faciliter le repentir chez ces ouvriers auxquels manque la foi ou la vie sans la foi. Le plus souvent, ceux-ci comprennent qu'ils ont été trompés par de fausses espérances, de vaines illusions. Ils sentent qu'ils sont trompés par d'avidés patrons d'une manière très inhumaine, et estimés tout juste à la valeur du travail qu'ils produisent ; que dans la société qui les entoure règnent, au lieu de la charité et de la fraternité, des discordes intestines, compagnes inséparables de la pauvreté

orgueilleuse et incrédule. Brisés de corps et d'âme, combien d'entre eux ne voudraient-ils pas secouer le joug d'une servitude si abjecte; ils ne l'osent, par respect humain, par crainte de la misère. Grande, certes, serait l'influence salutaire que les associations catholiques pourraient exercer sur tous ceux-ci, si, en leur facilitant la voie, les invitant à entrer dans leur sein et les voyant plus sages, elles leur accordaient aide et secours.

Tout bien considéré, l'encyclique papale, quoique blâmant les privilèges du capitalisme, quoique déplorant le sort des travailleurs, propose des remèdes qui ne sont nullement en rapport avec la profondeur des maux qu'elle constate. Léon XIII pense que la réforme doit être surtout presque exclusivement morale; il croit aussi que le catholicisme peut, par les moyens spirituels seuls, élever une digue contre le torrent impétueux du socialisme, et établir en même temps entre capitalistes et ouvriers ces rapports de justice qui peuvent seuls faire régner la paix dans le domaine du travail.

Au fond, si le Pape désire voir garantir à l'ouvrier le repos dominical, le salaire minimum, la journée de travail maximum, il prouve que ces avantages doivent être obtenus plutôt au moyen des associations que par l'intervention de l'État. Mais le fait que les corporations d'arts et métiers dépossédées des droits, des privilèges d'autrefois aient donné, par moment, en France et en Autriche, des résultats satisfaisants, ne constitue pas un motif suffisant pour penser que les formes corporatives, contraires aux principes de la science moderne et à toutes les tendances de notre vie industrielle, puissent produire les résultats dans lesquels le Pape montre une confiance si absolue.

Mais quelle est la forme corporative que le Pape voudrait voir appliquer? Désire-t-il le retour aux corporations fer-

mées, que le comte de Mun considère comme la seule planche de salut, ou bien se rallie-t-il aux idées d'un autre catholique éminent, Charles Périn, dans le sens des corporations libres ?

Dans ce grand différend qui divise les catholiques de l'Europe centrale, Léon XIII ne s'est pas prononcé, il n'a pas encore jeté dans la balance le poids de sa parole décisive, et il n'est que trop vrai que son encyclique récente, son allocution aux pèlerins français, ne contiennent que des affirmations vagues et peu définies.

Blâmer, comme l'a fait Léon XIII, tout changement dans les rapports entre le capital et le travail, est une erreur que les tendances mêmes des catholiques renient absolument. Il n'existe pas de forme d'organisation économique qui puisse résister au temps et qui ne doive se transformer par une évolution naturelle.

La transition de l'esclavage au travail libre a été une révolution économique bien plus profonde que ne le serait, en tout cas, le passage du travail salarié à la participation des ouvriers aux profits du capital. Alors, pourquoi condamner une évolution qui doit nécessairement s'accomplir et que nous ne saurions en aucune façon empêcher ?

Toutes les tendances de la législation économique et sociale moderne, que ce soit là un bien ou un mal, ont pour but de limiter le droit absolu de propriété, et que celle-ci, dépouillée de l'ancienne forme quiritaire, s'adapte mieux aux besoins de notre temps. Il n'y a aujourd'hui aucun droit de propriété qui ne soit soumis à des restrictions d'intérêt général. Or, condamner toute modification du droit de propriété, alors que précisément ce droit tend à varier, ne peut être qu'une erreur.

Une grande partie du clergé d'Allemagne, d'Amérique,

d'Angleterre, de France, a largement dépassé sur ce point les idées du Souverain Pontife, et il est peu probable qu'elle veuille revenir en arrière, quand elle verra qu'elle est allée au delà des limites tracées par l'encyclique papale.

Parmi les faits très nombreux qui corroborent cette affirmation, il suffira d'en citer deux.

Lorsque le Pape, à la suite d'engagements pris envers l'Angleterre, commanda aux évêques irlandais de désertir la cause des pauvres *tenants* et de soutenir au contraire celle des *landlords*, le clergé irlandais n'obéit pas à l'ordre reçu. Le Pape avait cédé à la nécessité d'un accord avec l'Angleterre, mais les évêques et les prêtres ne comprirent pas et ne voulurent pas comprendre la raison politique. Décidé à ne pas s'aliéner le peuple, et sachant que le Pape n'avait pas tenu compte du désir de son légat irlandais, le clergé refusa obéissance au rescrit pontifical et suivit ses tendances et ses propres sentiments.

Une partie considérable du clergé catholique des États-Unis d'Amérique suivait avec ardeur les idées d'Henri George. L'archevêque Corrigan obtint du Pape la condamnation du prêtre Mac Glynn, chef du « Labour Party », partisan déclaré, à cette époque, de George. Néanmoins, surtout à New-York, une grande partie du clergé continua à soutenir et à répandre les idées de George.

Les prêtres d'Allemagne, qui ont à lutter en champ clos avec la démocratie sociale, le scepticisme des nationaux-libéraux, les prétentions exagérées des conservateurs, doivent, pour ne pas perdre la confiance du peuple, défendre la plus grande partie de ce programme socialiste qu'ils ont soutenu jusqu'ici. D'autre part, dans des pays libres, comme la Suisse, les États-Unis d'Amérique et l'Angleterre, il est impossible que les prêtres catholiques, qui doivent lutter contre le socia-

lisme des confessions protestantes et traiter avec un public d'éducation démocratique, puissent renoncer au programme qui leur a été tracé par des hommes tels que Decurtins, Gibbons, Manning, etc.

De même que l'Église n'a entravé par le passé presque aucun des agissements du parti catholique, elle ne pourra pas davantage y apporter d'obstacle dans l'avenir. Si le Pape, dans son encyclique récente, s'est montré assez prudent et est resté en deçà des idées d'une grande partie du clergé, c'est parce que la parole pontificale a l'importance d'une véritable loi morale et religieuse pour plus de deux cent trente millions de catholiques, et Léon XIII ne pouvait pas, sans précipiter les événements, tenir le même langage que le cardinal Manning et les évêques allemands. D'ailleurs, le peu de précision même des pensées et des phrases de l'encyclique laisse au clergé et aux partis catholiques la plus grande liberté.

Il faut aussi reconnaître que le principe de l'infailibilité pontificale s'opposait à ce que le Pape tint dans son encyclique le même langage que les cardinaux Manning et Gibbons. Les pastorales des deux insignes prélats n'obligent personne, et l'on peut être catholique sans être d'accord avec eux, mais les encycliques pontificales ont pour le clergé comme pour les fidèles un caractère absolu d'obligation morale.

Néanmoins, l'Église sent toujours plus vivement le besoin d'accepter ce qu'il y a de bon et de juste dans la doctrine socialiste et de se concilier le dévouement et l'affection des classes populaires en prenant leur défense et en leur assurant l'exercice de leurs droits. Tandis que la bourgeoisie incrédule et sceptique, attachée aux doctrines du libéralisme, s'éloigne du principe de l'Église, celle-ci sent la nécessité d'accroître son influence sur les classes.

Le cardinal Manning a eu la sincérité de proclamer hautement ce besoin nouveau de l'Église. « Le monde, a-t-il dit, n'est plus gouverné par les dynasties ; le Saint-Siège doit traiter désormais directement avec le peuple. Plus ce principe sera reconnu ouvertement, plus l'exercice de l'autorité spirituelle sera libre. »

Il s'ensuit qu'un grand nombre d'évêques, guidés le plus souvent par un sentiment chrétien sincère, mais poussés aussi par la force des choses, n'ont pas craint de traiter en grand, dans un sentiment vraiment démocratique, les problèmes auxquels le peuple attache le plus d'importance et dans la solution desquels il met tout son espoir.

Les principes que l'illustre archevêque de Westminster, les évêques d'Allemagne, d'Irlande, d'Autriche, d'Amérique, soutiennent et défendent au nom de la morale chrétienne, ne sont pas, le plus souvent, moins subversifs de l'ordre social actuel que ceux qui ont cours parmi les socialistes démocrates.

L'initiative puissante prise par Ketteler en Allemagne a été des plus fécondes et a poussé le clergé vers les aspirations du socialisme. Lorsque le clergé allemand a organisé comme une armée électorale les associations catholico-sociales d'ouvriers, les sceptiques écrivains de l'école libérale d'outre-Rhin ne voulurent voir là dedans qu'un moyen d'assurer le triomphe de l'Église. Après vingt années d'expérience il n'est plus permis de porter un jugement aussi injuste, car, dans presque toute l'Allemagne, l'absolutisme catholique a fait alliance avec la démocratie égalitaire et socialiste.

Les socialistes et le clergé catholique, dans leur commune défiance pour les institutions libérales, dans leur haine commune pour l'organisation sociale actuelle, trouvent un terrain bien préparé pour agir avec ensemble.

Les socialistes n'ont plus actuellement contre l'Église cette aversion irraisonnée et violente des socialistes révolutionnaires du commencement de notre siècle. La démocratie sociale allemande considère la religion comme une affaire privée (*Privatsache*). Les chefs du parti, quoique athées pour la plupart, ne font aucune propagande antireligieuse, et s'abstiennent, dans tous les cas, de ces vulgaires insultes à la religion qui sont le privilège peu enviable des socialistes italiens et français. « Dans ma longue carrière politique, a dit le député Liebknecht, au congrès de Halle, j'ai appris que ni les outrages ni les attaques à la religion n'ont pu ébranler la foi d'un seul croyant. Nous pouvons détrôner la religion en lui opposant la science. Il faut mobiliser l'École contre l'Église, l'instituteur contre le prêtre : une éducation forte et éclairée éloigne de la religion. La lutte profite aux adversaires, et ceux d'entre nous qui livrent bataille à la religion tombent dans la même erreur que le gouvernement prussien combattant l'Église catholique, et rendent l'ennemi plus fort. »

Si les chefs du socialisme sont presque tous athées, l'athéisme ne sert pas pour cela de titre à leur programme. Il en résulte qu'en Allemagne, surtout dans les campagnes, de nombreux prêtres catholiques défendent ce programme plus ou moins ouvertement.

Selon quelques interprétations nouvelles données au Nouveau Testament par quelques Églises protestantes, la femme assise sur la bête écarlate de l'Apocalypse et vêtue de pourpre, ne serait autre chose que la papauté, qui, pour dompter les peuples et les rois, endosse la rouge livrée du socialisme et s'allie à la démocratie sociale.

Cette bizarre et invraisemblable interprétation mise à part, personne n'osera nier que le Pape soit contraint par nécessité historique à suivre une politique différente de celle qu'il a

suivie jusqu'ici, et que l'Église catholique, dont la puissance augmente chaque jour, doive, pour conserver son caractère catholique, tolérer le socialisme, qui est tout ce qu'il y a de plus catholique, c'est-à-dire de plus universel dans le monde moderne.

Il y a deux ans, un auteur anglais assez connu, Stead, a publié une révélation et une prophétie sur l'avenir de la papauté.

Le Pape, d'après Stead, pourra réaliser, un jour, son rêve séculaire dans le monde entier, mais à deux conditions seulement : qu'il se mette à la tête du mouvement démocratique-socialiste qui entraîne toutes les sociétés modernes, et que, quittant Rome, il cesse d'être italien et devienne anglo-saxon. En effet, si l'on en croit Stead, le monde de l'avenir appartiendra aux Anglo-Saxons, qui domineront dans la plus grande partie de l'Amérique, en Asie, en Afrique, en Australie.

Deux ans avant Stead, un écrivain légitimiste français, le vicomte de Vogüé, exprimait la même confiance pour l'avenir de la papauté, dans la revue libérale la plus répandue et la plus autorisée de France. Après avoir fait remarquer l'extension que le pouvoir du Pape a prise dans ces dernières années, et la tendance toujours plus grande de l'Église vers la démocratie et vers une bonne part des doctrines du socialisme, il montre que, si le Pape s'efforçait de réconcilier l'Église grecque et l'Église romaine, et s'il prenait hardiment la défense des travailleurs en suivant le courant démocratico-socialiste, il deviendrait sans doute le maître du monde, réalisant ainsi le rêve ancien de ses prédécesseurs.

Les prévisions pour l'avenir mises de côté, il est incontestable que la puissance du Pape est bien plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'a été dans les siècles passés. La chute du

pouvoir temporel, l'adoption du système parlementaire représentatif et du suffrage universel dans presque tous les États civilisés, ont donné au Pape une force merveilleuse et une influence indiscutable sur la politique du monde.

Tant que le Pape a été le petit souverain d'un petit territoire, il a dû garder l'attitude d'un souverain temporel ; il a dû, dans d'autres termes, mesurer son activité spirituelle aux besoins du petit État pontifical. L'histoire de l'Église catholique, de Charlemagne à nos jours, montre clairement que toutes les erreurs, toutes les faiblesses de la papauté ont eu pour cause le désir de conserver et d'augmenter le domaine temporel. C'est en vue des intérêts de ses États que Pie IX lui-même a abandonné les fidèles de Pologne et n'a pas fait entendre un seul mot pour la défense des catholiques d'Irlande.

Maintenant, le pouvoir temporel du Pape est fini pour toujours ; les catholiques devraient se réjouir de cette perte comme d'une victoire. La royauté ecclésiastique de Rome, après avoir longuement résisté, a été absorbée en vertu du principe des nationalités, comme le furent au moyen âge les principautés ecclésiastiques de Cologne, de Liège, de Mayence, etc. Le Pape est, de nos jours, plus indépendant qu'il ne le fut jamais. Lorsque le Pape était souverain à Rome, c'est-à-dire le chef d'un petit État, il était assez souvent victime de la violence des nations puissantes. S'il refusait de servir les projets de l'Autriche et de la France, les troupes de ces nations occupaient les États Romains. Il suffisait d'un navire de guerre à Civita-Vecchia ou d'un corps d'armée à la frontière pontificale pour contraindre le Pape à faire ce qui était contraire à ses convictions, souvent même contraire à la justice et à la morale.

Sujet ainsi à l'arbitraire et à la violence des États plus

forts, la politique papale était faible et incertaine. Aujourd'hui, au contraire, le Pape est plus libre que jamais ; il n'a pas à borner son activité ou à la plier aux nécessités de la politique. Alors que, dans d'autres temps, il suffisait d'une petite escadre, d'une petite armée pour le forcer à des concessions pénibles, il n'a plus maintenant à s'incliner devant personne et il peut faire une politique vraiment libre et forte.

Lorsque la souveraineté était un pouvoir divin et absolu, les peuples baissaient la tête, se résignaient aux volontés du souverain. Si celui-ci en avait la force, il pouvait bien, comme Henri VIII, imposer une religion nouvelle à ses sujets par la violence et par le sang. Mais, aujourd'hui, les masses ayant conquis le vote politique ne permettent pas que le souverain traite les affaires religieuses dans un sens contraire à leurs opinions.

Le système représentatif, adopté maintenant par presque tous les États civilisés, a d'ailleurs contribué largement lui aussi à accroître l'influence du Vatican. Il y a en Europe plusieurs États entièrement catholiques, comme la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Autriche, le Portugal, etc. ; il y en a d'autres où les catholiques forment des minorités puissantes, telles que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, etc.

Quand le souverain était l'arbitre absolu de la politique de son pays, il pouvait ne pas tenir compte des minorités et s'imposer même aux majorités. Dans presque tous les parlements modernes de l'Europe où les catholiques ne sont pas en majorité, ils forment une minorité importante. Or, la nature même des Parlements modernes fait que, le plus souvent, la division des partis étant donnée, une minorité compacte et disciplinée devient maîtresse absolue de la situation. Au Reichstag germanique, où la droite conservatrice est en

lutte avec les nationaux-libéraux et où les socialistes forment un groupe à part, les cent députés du centre catholique font pencher la balance du côté qui leur convient et sont les vrais arbitres de la situation parlementaire.

Dans le Parlement anglais où les forces des Tories et des Whigs sont à peu près égales, la fortune des uns et des autres dépend le plus souvent de l'attitude des catholiques irlandais qui obéissent aveuglément aux ordres de leurs évêques et aux avertissements du Vatican. Celui-ci devient donc peu à peu un des centres les plus importants de la politique européenne, et il exerce une influence d'autant plus grande que ses besoins temporels sont plus petits.

La France, en dépit de la forme républicaine, est conduite, par sa politique orientale et par le besoin de tranquillité, à ne pas faire d'opposition au Vatican. En Autriche, les catholiques en sont arrivés, contrairement à tous les principes libéraux, à faire rendre aux écoles leur caractère confessionnel et à en confier la direction au clergé catholique. En Espagne, le pouvoir des évêques est si grand que, particulièrement dans les provinces, les protestants n'osent même pas organiser des réunions publiques et faire une propagande aussi modeste qu'elle soit. En Belgique le Pape est plus puissant que le roi, et il exerce son pouvoir de la façon la plus absolue, puisqu'il dispose d'un gouvernement ultra catholique et d'un gouvernement dont la majorité est catholique.

En Allemagne les lois du *Kulturkampf*, les longues persécutions souffertes par les évêques et le clergé n'ont abouti à aucun résultat ; le gouvernement a dû céder devant la constance des catholiques, il a été contraint même à rétablir les ordres religieux et à cesser la lutte contre le clergé. Le prince de Bismarck n'a pas craint, dans les élections, de recourir à l'intervention du Pape pour assurer le triomphe du septennat

militaire, et il ne se contenta pas d'abroger les fameuses lois de mai, mais, dans la question des Carolines, il imposa la médiation papale.

La reine d'Angleterre, héritière du trône de Henri VIII et d'Élisabeth, n'a pas seulement abandonné sa politique d'opposition au Pape, mais elle a voulu, à l'occasion des fêtes jubilaires, lui envoyer un légat particulier, et, pour s'assurer l'appui du Souverain Pontife contre les revendications irlandaises, elle a été jusqu'à lui promettre la fondation d'une université catholique à Dublin.

Ce n'est qu'en Italie que, par la nature des choses, grâce aux aspirations temporelles de la papauté et à l'intransigeance aveugle du clergé, le Vatican tend à perdre du terrain chaque jour et à s'isoler de la vie nationale.

L'organisme de l'Église catholique acquiert donc tous les jours des forces au lieu de s'affaiblir. La proclamation de l'infailibilité du Pape a tranché le nœud gordien d'une question séculaire. Aux vieilles discordes entre ultramontains et gallicans, entre jansénistes et molinistes, avaient succédé les discussions sur les rapports de l'Église et de la société moderne. Le Pape n'a actuellement plus rien qui entrave sa politique ecclésiastique. Mais l'infailibilité, que Bossuet considérait comme une hérésie et un blasphème, l'infailibilité proclamée à travers tant de difficultés dans un moment si critique, n'est autre chose qu'une prérogative souveraine dont le Pape ne s'est pas, pour ainsi dire, prévalu jusqu'à présent, dont il ne fera usage, dans tous les cas, que pour cimenter l'union de l'Église. En Orient comme en Occident la force et la puissance du catholicisme croissent tous les jours davantage. Aux États-Unis les catholiques gagnent du terrain au détriment des nombreuses sectes protestantes, et l'immense continent américain est presque entièrement catho-

lique. En Orient, parmi les Slaves du rite grec, règne depuis plusieurs années une propagande des plus actives pour faire retour à l'Église catholique, qui leur accorderait peut-être assez facilement la liturgie greco-orthodoxe et le mariage des prêtres.

En conclusion, la puissance de la papauté augmente partout, sauf en Italie, et les catholiques du monde entier croissent en nombre et en influence.

Néanmoins, la doctrine catholique n'a encore fait aucun effort pour se plier aux tendances positives du siècle. Aujourd'hui encore, comme il y a deux siècles, elle prétend être l'interprète de la nature, l'arbitre de la science; elle veut aussi, aujourd'hui comme alors, que la foi aveugle soit supérieure à la raison, et les mystères au-dessus des faits; elle repousse toute critique des Écritures, elle n'admet pas d'autre interprétation que celle adoptée par les docteurs du Concile de Trente. Bien que les doctrines politiques proclamées par le Syllabus marquent un progrès considérable, elles n'en sont pas moins en opposition avec la science, et contraires à la raison.

Mais la papauté est un organisme bien plus grand et plus parfait que ne peuvent le penser les observateurs superficiels. Si l'Église est si peu disposée à faire des concessions en matière de principe, on la voit chaque jour, en pratique, se plier aux exigences des temps et des lieux. Entre les évêques espagnols si peu éclairés, si prodigues de vaines paroles et de vaines menaces, et les évêques américains, démocrates intelligents, fidèles interprètes des besoins du peuple, la différence n'est pas moins grande que celle qui sépare un curé ignorant et superstitieux d'un disciple éclairé de Luther, partisan du libre examen et s'adressant bien plus à la raison du peuple qu'à son ignorance.

L'Église a besoin maintenant de conquérir l'attachement et l'affection des classes populaires. Privée de sa souveraineté temporelle, débarrassée par conséquent des difficultés qui ont rendu, jusqu'à 1870, sa politique plus indécise, et lui ont fait commettre les plus grandes fautes, elle peut marcher en avant plus librement et plus hardiment, dans une voie toute différente de celle qu'elle a suivie dans les siècles derniers.

Tandis que la bourgeoisie, rongée par la plaie du scepticisme, a perdu même sa foi dans ces institutions libérales qui lui ont valu sa fortune; tandis que les classes riches, les classes éclairées, dédaignent de plus en plus la religion, l'Église sent toujours un besoin plus impérieux de retourner vers son point de départ, c'est-à-dire vers le peuple. Ce mouvement n'est pas parti d'en haut, il n'a pas commencé parmi le haut clergé du Vatican, il est l'œuvre, au contraire, des membres les plus modestes du clergé inférieur, qui vivent au contact des ouvriers, en connaissent les besoins et les aspirations et en partagent même souvent les passions.

Tout en déplorant la grande misère du peuple nous n'ignorons pas que les études positives ont pour résultat de prouver combien il est difficile d'y porter remède; nous savons aussi que la science économique et l'anthropologie font justice de tous ces systèmes de socialisme conçus dans les froides contrées du Nord, systèmes dont la vive lumière de la science fait ressortir le néant.

L'économiste et le statisticien voient bien les maux dont souffre notre organisme social, mais ils savent aussi que la thérapeutique révolutionnaire n'a à leur offrir qu'une phraséologie vide. Le peuple ne comprend pas notre langage, et ne voyant que les causes apparentes du mal qui l'afflige, il se méfie de notre science inaccessible qui n'a pour lui ni flatteries, ni promesses séduisantes. L'étude des congrès socia-

listes tenus ces derniers temps, nous montre l'évolution regrettable accomplie dans ce sens. On voulait d'abord concilier l'idéal des utopistes avec les résultats de la science ; mais lorsque l'union hybride entre ces deux êtres d'espèce différente a paru impossible, le socialisme révolutionnaire a dit : « La science est contre nous, eh bien, nous nous passerons d'elle ! » Les congrès et les livres socialistes récents parlent sans cesse avec mépris de la science bourgeoise et de la science universitaire, comme si la science était l'apanage d'une seule classe ou devait servir à soutenir un privilège.

Or, l'Église parle au contraire au peuple un langage qu'il comprend. Quand nous aurons démontré qu'il y a des lois naturelles que l'on ne peut enfreindre, que l'économie est renfermée dans des bornes que l'on ne peut franchir et que ses lois ne peuvent être violées, les masses ne comprendront pas et demeureront indifférentes ou hostiles.

Nous avons cherché légèrement et inconsidérément à détruire dans le cœur du peuple toute espèce de foi religieuse ; en échange, nous n'avons su lui donner qu'une liberté qui ne lui a pas toujours été profitable.

Les masses populaires qui se sont éloignées de l'Église ont une tendance fatale à se jeter dans les bras du socialisme démocratique, car le socialisme a pour les masses le même pouvoir d'attraction que la foi religieuse.

« N'avons-nous pas, dit Liebknecht au Congrès de Halle, n'avons-nous pas ce qui constitue la force de la religion : la foi dans un idéal sublime ?

« Lorsque, sous le coup de la loi contre les socialistes, nous nous sommes séparés pour longtemps de toutes nos affections de famille, afin de mieux servir notre cause, notre religion n'était pas celle du Pape, c'était celle de l'humanité. C'était la foi dans la victoire de la justice et de l'idée, la ferme con-

viction que le droit doit triompher, l'injustice avoir un terme. Cette religion ne nous fera jamais défaut, car elle ne fait qu'un avec le socialisme. Lorsque, m'adressant au Parlement, j'indiquais les maux causés par la loi contre les socialistes, et que je prophétisais la chute de celui qui en est l'auteur, le député Bamberger disait à un de ses voisins, avec un soupir : « Les socialistes ont encore la foi!... » Oui, certes, nous avons encore la foi; nous savons que nous marchons à la conquête du monde. »

Lorsque le travailleur a la conviction que les seules joies sont celles de ce monde, et que l'homme qui lutte et souffre n'aura aucune compensation, il se résigne de mauvaise grâce aux diverses conséquences du travail et il n'accepte qu'à contre-cœur les souffrances inévitables qu'entraîne le travail humain, et qu'il considère comme le produit des injustices sociales.

Certes, ce que la Révolution Française a fait de grand et de noble lui survit encore, et a laissé des traces profondes dans notre vie sociale; les idées qu'elle a enfantées perdent tous les jours de leur prestige, et les principes que la bourgeoisie révolutionnaire a répandus reçoivent tous les jours un nouveau coup.

Lorsque nous aurons enlevé au peuple toutes ses tendances religieuses, qu'aurons-nous à lui offrir pour combler le vide que nous aurons fait dans son cœur et dans son esprit? Ce n'est pas l'idéal de la Patrie, qui ne peut plus lui suffire; c'est encore moins l'idéal d'une égalité sociale, que nous considérons nous-mêmes comme impossible, que nous savons être contraire aussi bien aux lois de l'anthropologie qu'à celles de l'économie.

En présence de la vaste agitation qui se produit, l'Église ne peut rester indifférente. Dans les pays où le socialisme s'est le

plus répandu, les prêtres s'occupent depuis plus de vingt ans de la question sociale. Si la papauté suit l'impulsion donnée par une si grande partie de son clergé, si elle ne s'arrête pas dans la voie où elle est entrée, si elle a le courage de proclamer la paix nécessaire entre le capital et le travail, elle se trouvera à la tête d'un mouvement irrésistible qui pourrait peut-être conduire l'Église à la réalisation de son rêve séculaire.

Les socialistes catholiques ne sont point, comme les catholiques de l'école de Lamennais et de Lacordaire, des penseurs isolés. Ils disposent de forces nombreuses, ils ont produit une vaste agitation, et ils basent leurs critiques et leurs aspirations sur des besoins réels et des maux véritables et profonds. Si, à la différence des socialistes démocrates, ils ne comprennent pas la réforme de la société sans l'aide de Dieu, ils n'en veulent pas moins pour cela une réforme radicale et profonde, ils n'en exercent pas moins sur les travailleurs une attraction intense et irrésistible.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

SOCIALISME ET CHRISTIANISME

Le socialisme dans l'antiquité et les écrivains modernes. — Les luttes sociales des temps anciens et le socialisme. — Le socialisme et la démocratie sont des phénomènes modernes. — Les démocraties anciennes. — Les données du problème social. — Les utopistes anciens. — La Révolution Française et le socialisme. — La philosophie utilitaire et le socialisme. — La doctrine hégélienne et le socialisme. — Limites de l'économie, considérée comme science biologique. — L'évolution économique. — L'égalité sociale. — La démocratie sociale et les doctrines matérialistes. — Les écrivains libéraux. — Les causes du socialisme. — La philosophie ancienne et le socialisme. — L'idéal chrétien et le socialisme. — Erreurs de la démocratie sociale. — Le préjugé antireligieux. — En quoi l'idéal chrétien se rapproche de l'idéal des socialistes. — L'école conservatrice. — *Christianity and socialism* — Les socialistes catholiques et la démocratie sociale. — Le danger du socialisme. — Les démocraties catholiques..... 1

CHAPITRE II

LES LUTTES SOCIALES DANS L'ANTIQUITÉ, ET LE SOCIALISME MODERNE

Le socialisme ancien n'a jamais existé. — L'égalité sociale selon les philosophes anciens. — Dans les luttes sociales de l'antiquité on ne trouve pas trace de doctrine socialiste proprement dite. — La propriété collective en Grèce. — Le communisme aristocratique. — Les luttes sociales et la décadence de l'ancienne Grèce. — La démocratie et les lois de la population. — L'évolution de la propriété à Rome. — L'assimilation des propriétés *mancipi* aux propriétés *nee mancipi*, et la concentration des richesses. — Les *equites* et la bourgeoisie capitaliste à Rome. — L'économie sociale chez les Romains. — Les sociétés par actions et les abus de la propriété capitaliste à Rome. — La bourgeoisie financière à Rome. — Les banques et la république

romaine. — *Honestiores tenuiores*. — L'esclavage et les luttes sociales modernes. — Les nécessités historiques et les théories du socialisme moderne. — Mépris de la philosophie ancienne pour les classes laborieuses..... 34

CHAPITRE III

ORIGINES ÉCONOMIQUES DU CHRISTIANISME, ET TRADITIONS SOCIALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Les luttes sociales en Judée. — Motifs de ces luttes. — La propriété collective en Judée. — Transformation rapide de la propriété. — Législation de Moïse au point de vue du travail. — Les prophètes d'Israël et les théories anarchiques. — La richesse selon les Juifs. — Les luttes religieuses d'Israël étaient des luttes économiques. — Les doctrines sociales de Jésus-Christ et la critique moderne. — Le renoncement. — La richesse opposée à la religion et aux prophètes. — Les premiers compagnons de Jésus. — Le communisme des premiers chrétiens. — Transformations historiques des doctrines économiques du christianisme primitif. — L'ouvrier chrétien. — Le christianisme envisagé comme révolution économique. — Les premiers apologistes. — Les doctrines communistes des Pères de l'Église. — Le communisme forme la plus parfaite organisation sociale d'après les idées chrétiennes. — Modifications successives des théories sociales du christianisme..... 53

CHAPITRE IV

LE CATHOLICISME ET LE PROTESTANTISME DANS LA QUESTION SOCIALE

L'assistance aux pauvres « *debitum legale* » et les enseignements de l'Église. — Le socialisme catholique contemporain et ses origines naturelles. — L'individualisme économique dans la doctrine de Luther et de Mélanchton contraires au socialisme. — Luther et les paysans, insurgés contre les abus de la grande propriété. — L'œuvre sociale de Luther. — L'œuvre de l'Église au moyen âge. — Le protestantisme imposé et le paupérisme accru. — Influence des doctrines sociales du christianisme sur les premiers auteurs socialistes de notre siècle. — L'idéal du droit selon le christianisme. — Socialisme catholique et socialisme évangélique. — Raisons de l'importance supérieure du socialisme catholique. — Le clergé catholique et l'agitacion socialiste. — Les pasteurs protestants et l'individualisme économique. — Historique abrégé du socialisme évangélique. — Le socialisme évangélique en Angleterre. — L'extrême-gauche du socialisme évangélique anglican. — Les disciples de Henry George Stewart. — D. Healam. — La « *Guilde* » de Saint-Mathieu. — Les théories du Rév. E. Symes. — Le socialisme évangélique aux États-Unis. — Les disciples de George en Amérique. — Le mouvement socialiste évangélique en Suisse et en France. — Le congrès de Lyon. — C. Gide. — L'école de la solidarité. — Les socialistes évangéliques en Allemagne. — Leur activité. — A. Stœcker. — R. Todt. — L'antisémitisme et le socialisme. — La souveraineté démocratique. — La tradition de Frédéric II. — L'antiparlementa-

risme démocratique. — L'accord entre socialistes évangéliques et socialistes catholiques. — Impossibilité d'une action commune. — Importance supérieure du socialisme catholique. — Difficulté d'une entente entre les confessions protestantes, sur le terrain de la question sociale. — L'Église catholique et la question sociale. 74

CHAPITRE V

MONSIGNOR VON KETTELER ET LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

Le socialisme en Allemagne. — Socialisme allemand et socialisme français. — La défiance envers la liberté. — Les progrès du socialisme en Allemagne. — Les traditions du socialisme conservateur. — Le *Preussische Allgemeine Landrecht*. — La politique sociale de l'Allemagne. — Les traditions historiques de l'Allemagne et le socialisme d'État. — L'Église catholique en Allemagne et la question sociale. — L'invitation de Dollinger. — Les « Gesellenvereine » de Kolping. — Mgr von Ketteler. — Les doctrines de Ketteler. — La question ouvrière est une question d'estomac. — Ketteler et l'organisation industrielle moderne. — Critique du « self help ». — L'école libérale opposée au socialisme. — Les conséquences du libéralisme. — Les associations productives de Lassalle et les associations productives de Ketteler. — L'œuvre de l'État et l'œuvre de l'Église. — Les désillusions de Mgr Ketteler. 402

CHAPITRE VI

LES SOCIALISTES CATHOLIQUES ALLEMANDS ET LEURS DOCTRINES ÉCONOMIQUES

Le succès de Mgr Ketteler. — Mgr Ketteler et Lassalle. — La réunion de Crefeld. — Le Congrès de Fulde. — « Die Christlich sociale Blätter ». — Les évêques et le rôle social de l'Église. — Le programme des évêques allemands. — Le socialisme catholique et ultramontain. — Christophe Moufang. — Le crédo économique des ultramontains allemands. — Les catholiques et le « self help ». — Les sociétés coopératives de production, subventionnées par l'État. — Les catholiques et le « Manchesterthum ». — Le groupe du « Christlich sociale Blätter ». — L'abbé Hitze et la quintessence de la question sociale. — Les devoirs de l'Église d'après Hitze. — Les effets des machines. — Les corporations obligatoires. — Projets de réorganisation sociale de Hitze. — Le parti des « Jünfler ». — Propositions de Hitze et de Haberland. — Les conclusions de Hitze Hertling. — Les théories de Ratzinger. — Le comte Losewitz et l'organisation du travail. — Critique de la société actuelle. — L'économie de l'esclavage et l'économie moderne. — Le « self help » selon Losewitz. — Le droit romain et son influence pernicieuse. — Le clergé alsacien et la question sociale ; « libertistes et interventionnistes ». — Winterer et ses théories. — Le congrès d'Amberg. — Les « Staat socialisten » et les socialistes catholiques. — Points de contact. — Le système coopératif et les catholiques. — Les catholiques et l'invasion des pouvoirs de l'État. — Les adversaires des corporations. — Mgr Kopp. — Le Centre catholique et sa politique sociale. 433

CHAPITRE VII

LES SOCIALISTES CATHOLIQUES ALLEMANDS
ET LEUR ŒUVRE SOCIALE

La propagande catholico-sociale. — Journaux et revues du parti catholico-social. — Le Père Kolping et les « Gesellenvereine ». — L'action du clergé. — Les « Arbeiter Vereine », et leur programme. — Le mouvement catholique ouvrier. — Les industriels catholiques et l'*Arbeiterwohl*. — Les « Bauern Vereine » de Westphalie et le baron de Schorlemer-Alst. — Les théories sociales et le programme du baron de Schorlemer-Alst. — Importance, éredit, expansion des « Bauern Vereine ». — Les « Bauern Vereine » dans l'Allemagne catholique. — Leur influence sur l'économie agraire du pays. — La « Landshaft » catholique. — Le crédit aux petits agriculteurs catholiques. — Les « Nassauischer Bauern Vereine ». — Le clergé allemand et le mouvement catholico-social..... 185

CHAPITRE VIII

L'ANTISÉMITISME ET LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN AUTRICHE

Rapide diffusion du socialisme autrichien. — Ses causes. — Antisémisme et socialisme. — Maxen. — Le premier « Katolikentag » autrichien. — Rudolf Meyer et ses théories économiques et sociales. — Programme et tendances de Meyer. — Meyer et l'école libérale. — La morale économique contemporaine d'après Meyer. — Meyer et les corporations. — Les maux produits par le droit romain et l'école conservatrice. — Le programme des conservateurs. — Le groupe du Vaterland. — Le prince de Liechtenstein. — Critique de l'école libérale. — Le baron de Vogelsang. — La révolution de 1848 et ses conséquences. — Le triomphe de la bourgeoisie capitaliste. — Le capital et l'industrie. — Le capital de l'agriculture. — Réformes urgentes. — Succès de Vogelsang. — Rétablissement des corporations. — Législation sociale autrichienne. — Les devoirs sociaux des catholiques d'après Weiss-Blome. — Kuef Stein. — Costa Rossetti. — Les catholiques et l'État. — Congrès catholique. — Socialisme catholique et socialisme d'État. — Le socialisme allemand et le socialisme autrichien. — Causes du développement rapide du socialisme catholique..... 205

CHAPITRE IX

GASPARD DECURTINS ET LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN SUISSE

Le socialisme et la démocratie en Suisse. — Lente expansion du socialisme. — Le socialisme et les institutions démocratiques. — Catholiques et protestants. — Mgr Mermillod et le discours de Sainte-Clotilde. — Un évêque socialiste. — Les devoirs des catholiques et la question sociale. — Les socialistes catholiques et l'État. — Évolution des socialistes catholiques. — Gaspard Decurtins. — Le chef des ultramontains. — Le Secrétariat ouvrier. — Decurtins

et la réglementation internationale du travail. — Decurtins et Favon. — La Conférence de Berne. — La *Basler Volksblatt*. — Les tendances de Decurtins. — Th. de la Rive et le péril social. — Le docteur Feigenwinter. — Le Congrès de Bâle. — Associations ouvrières catholiques. — Le Congrès d'Olten. — Catholiques et démocrates. — Les catholiques suisses et la démocratie socialiste..... 242

CHAPITRE X

LE SOCIALISME CATHOLIQUE EN FRANCE ET EN BELGIQUE

Origines et tendances du socialisme français. — Caractère et évolution du socialisme français. — Influence de Marx et du socialisme allemand. — Possibilistes et impossibilistes. — Le mouvement catholique. — Le libéralisme catholique. — Le socialisme catholique. — Les deux courants du socialisme catholique en France. — Charles Périn. — L'école de Le Play. — Claude Jannet. — Le Père de Besse et l'économie libérale. — Les socialistes catholiques. — L'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers et ses tendances. — L'Œuvre et les socialistes. — Origine, histoire et programme de l'Œuvre. — Le comte de Mun. — Critique de l'économie libérale. — Le système corporatif. — Effets de la liberté, d'après M. de Mun. — M. de Mun et le socialisme. — L'œuvre de M. de Mun. — Projets de loi de M. de Mun et les socialistes catholiques à la Chambre des députés. — La protection et la réglementation du travail. — Le marquis de la Tour du Pin-Chambly. — Les corporations obligatoires et l'économie chrétienne. — Le programme social du marquis de la Tour du Pin. — Le parlementarisme, voilà l'ennemi ! — De Ségur-Lamoignon. — Critique du capitalisme et de l'industrialisme. — Le capitalisme, dissolvant social. — E. de Pascal. — Roquefeuil-Bréda. — Progrès de l'Œuvre. — Les partisans des corporations libres. — Léon Harmel. — Essais pratiques à Val-des-Bois. — Organisation et histoire d'une corporation chrétienne. — Les industriels catholiques du Nord. — L'abbé Fichaux. — Les corporations libres du Nord. — Les juriconsultes catholiques français et leur programme conservateur. — Le socialisme catholique en Belgique. — François Huet et le règne social du christianisme. — Le collectivisme de Huet. — Influence de Périn. — Organisation des catholiques belges. — Mgr Doutreloux. — L'abbé Potier et les revendications ouvrières. — Modération des catholiques belges. — L'œuvre des catholiques au pouvoir..... 267

CHAPITRE XI

LE PROGRÈS DU SOCIALISME CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, AMÉRIQUE, ESPAGNE ET ITALIE

Le socialisme anglais. — Le socialisme radical et ses succès. — Les socialistes et l'Église. — Progrès du catholicisme. — Socialisme chrétien anglais. — Le cardinal Manning et ses théories sociales. — Le socialisme de Manning ; réduction et détermination des heures de travail, détermination du salaire minimum, lutte contre les abus du capital. — Le droit au travail et le droit à la subsistance d'après Manning. — Manning et la grève des docks. — Mgr Lynch

et le droit à l'existence. — Le socialisme d'État de Mgr Bagshaw. — Nécessité de la réglementation du travail. — Devas. — Le clergé catholique et le socialisme agraire en Irlande. — Le socialisme américain. — Le catholicisme aux États-Unis. — Le socialisme du clergé américain. — Les *Knights of Labour* et l'abolition du système de salaire. — Histoire, organisation et vicissitudes des Chevaliers du Travail. — Le cardinal Gibbons sauve les Chevaliers du Travail de l'excommunication. — George admis par le clergé comme non contraire à la religion. — Mae Glynn et le *Labour Party*. — Mgr Ireland et la démocratie moderne. — Le socialisme espagnol; ses violences et son caractère. — Les luttes sociales en Espagne. — Intempérance du clergé. — Faibles tentatives des économistes catholiques. — Les conditions du clergé en Italie. — Le clergé d'Italie et les aspirations de la Papauté. — Position des catholiques en Italie. — Le Père Curei et ses théories sociales. — Tentative de socialisme chrétien. — Le Père Liberatore — Le cardinal Capecciatro et Mgr Bonomelli. — Autres tentatives. — Le socialisme en Italie prend un caractère antireligieux..... 322

CHAPITRE XII

LA PAPAUTÉ ET LA QUESTION SOCIALE

Socialistes et catholiques. — Nouvelles tendances du socialisme. — Derniers congrès. — Le cardinal Manning et Liebknecht. — Les catholiques et l'État. — L'Église catholique et le socialisme. — Les idées économiques de Léon XIII. — La lettre pastorale de l'archevêque de Pérouse. — La révolte de San Lupo et David Lazzaletti. — Caractère violent du socialisme italien vers 1878. — Encyclique contre le socialisme révolutionnaire. Cause qui l'a provoquée. — Léon XIII et le socialisme. L'allocution de Léon XIII aux pèlerins français. — Idées de Léon XIII sur la question sociale. — Progrès du socialisme catholique et politique du Vatican. — Progrès et victoires de la papauté. — La prophétie de Stead. — La nouvelle tendance de la papauté. — Cause du pouvoir croissant de la papauté. — L'action de l'Église. — Le socialisme et la science. — Le socialisme contre la science. — Le socialisme et l'Église. 367

LIBRAIRIE GUILLAUMIN & C^{IE}

Rue Richelieu, 14, à Paris.

1^{er} ET 2^e SUPPLÉMENTS AU CATALOGUE GÉNÉRAL

Novembre 1886 à Septembre 1890

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LÉON SAY

Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

ET DE

M. JOSEPH CHAILLEY

2 vol. grand in-8° raisin, prix, brochés..... 55 fr.
— — demi-reliure veau ou chagrin..... 64 fr.

COMPLÉTÉ PAR TROIS TABLES

Table des auteurs, table méthodique et table analytique.

PRINCIPAUX ARTICLES

Abondance. — Absentéisme. — Accaparement. — Agents naturels. — Lois agraires. — Agriculture. — Amortissement. — Apprentissage. — Assistance. — Association. — Assurance. — Banque. — Beaux-Arts. — Besoins. — Boissons. — Bourse. — Budget. — Balance du commerce. — Bureaux de bienfaisance. — Cadastre. — Change. — Caisse des Dépôts et Consignations. — Canaux. — Capital. — Chasse. — Chemins de fer. — Circulation. — Colonies. — Commerce. — Comptabilité commerciale et publique. — Concurrence. — Consommation. — Consul. — Contrôle des finances. — Coopération. — Corporations d'arts et métiers. — Crédit. — Crédit agricole et commercial. — Crédit foncier. — Crises agricoles. — Crises commerciales. — Culture. — Débouchés. — Dégrevements d'impôts. — Démographie. — Dépôts de mendicité. — Dette publique. — Division du travail. — Domaine national et public. — Douanes. — Droit. — Eaux et Forêts. — Economie politique. — Economie rurale. — Emigration. — Emprunts publics. — Assistance de l'enfance. — Enquêtes agricoles, commerciales, industrielles, financières et monétaires. — Enseignement agricole. — Entrepôt. — Epargne et Caisses d'épargne. — Esclavage. — Escompte. — Etablissements dangereux. — Etat. — Faillite. — Finances de l'ancien régime. — Finances de l'Angleterre. — Fortune de l'Etat. — Haras. — Hôpitaux. — Horticulture. — Hypothèques. — Impôts. — Industrie. — Inscription maritime. — Irrigation. — Jachère. — Jeu et Loterie. — Liberté des échanges. — Liberté économique. — Logements et livrets d'ouvriers. — Luxe. — Magasins généraux. — Grands magasins. — Mainmorte. — Malthus. — Marchandage. — Marchés à terme. — Matières premières. — Maximum. — Mendicité. — Métaux précieux. — Méthode. — Mines. — Monnaie. — Monopole. — Monts-de-Piété. — Morale. — Morcellement. — Mutualité. — Octrois. — Vénalité des offices. — Offre et demande. — Pacte colonial. — Taxe du pain. — Participation aux bénéfices. — Patronage. — Paupérisme. — Pêche. — Physocrates. — Polices d'assurance. — Politique. — Population. — Ports de commerce. — Positivisme. — Postes et Télégraphes. — Prairie. — Prêt à intérêt. — Prévoyance. — Prix. — Production. — Droit de propriété. — Conseils de prud'hommes. — Reboisement. — Régie. — Retraites. — Impôt sur le revenu. — Richesse. — Saint-Simon. — Science et Art. — Socialisme. — Socialisme d'Etat. — Socialisme chrétien. — Sociologie. — Statistique. — Système colonial. — Tabac. — Act Torrens. — Traités de commerce. — Transhumance. — Transports. — Travail. — Réglementation du travail. — Travaux publics. — Turgot. — Unions monétaires. — Utilité. — Vaine pâture. — Valeurs. — Valeurs en douanes. — Valeurs mobilières. — Warrants. — Zollverein.

RECUEILS — ANNUAIRES

JOURNAL
DES ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE
QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

Rédacteur en chef : M. G. de MOLINARI, correspondant de l'Institut.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

France et Algérie.	un an,	36 francs;	six mois,	19 francs.
Pays de l'Union postale	—	38	—	20
Autres pays étrangers	—	44	—	22

On ne fait pas d'abonnement pour moins de *six mois*. — Ils partent de janvier ou de juillet.

PRIX DU NUMÉRO : **3 francs 50**

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE, publié sous la direction de MM. LÉON SAY, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, et JOSEPH CHAILLEY.

Prix des deux volumes, grand in-8° jésus.	55 fr.
Demi-reliure, veau ou chagrin.	64 fr.

PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE, publiée sous la direction de M. JOSEPH CHAILLEY.

Chaque volume se vend séparément.

Prix du volume in-32, cartonné et orné d'un portrait.	2 fr. 50
---	----------

En vente quatorze volumes. (*Voir Économie politique, page 3.*)

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE, fondé par MM. GUILLAUMIN et JOSEPH GARNIER, continué par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut.
— France, Ville de Paris, Algérie et Colonies, Pays étrangers au point de vue de la population, de l'agriculture, de l'industrie, des finances, moyens de transports, etc. 1887 à 1892.
— 44° à 49° année. Prix de chaque vol. 9 fr.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, publiées sous la direction de ALPHONSE COURTOIS FILS. Tome 1^{er}, 1846-1853. — Tome 2^e, 1854-1857. — Tome 3^e, 1858-1859. Prix de chaque volume. 9 fr.

ÉCONOMIE POLITIQUE, SOCIALE ET INDUSTRIELLE

- ŒUVRES DE CHARLES DUNOYER**, revues sur les manuscrits de l'auteur. Tomes I et II, *De la Liberté du travail*. 2 vol. in-8. Prix. 20 fr.
- ESSAI SUR LA RÉPARTITION DES RICHESSES** et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions, par PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, professeur d'économie politique au collège de France. 3^e édition, revue et corrigée. 1 vol. in-8. Prix. 9 fr.
- PRÉCIS D'ÉCONOMIE POLITIQUE**, par LE MÊME. 1 vol. in-18. Prix. 2 fr. 50
- LA MORALE ÉCONOMIQUE**, par G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50
- LES LOIS NATURELLES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE**, par LE MÊME. 1 volume in-18. Prix. 3 fr. 50
- LES PROGRÈS DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE DEPUIS ADAM SMITH**, révision des doctrines économiques, par MAURICE BLOCK, membre de l'Institut. 2 vol. in-8. Prix. 16 fr.
- LES QUESTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS UNE GRANDE VILLE POPULAIRE**, (*étude et action*) avec une statistique des institutions de prévoyance et de philanthropie à Marseille, par EUGÈNE ROSTAND, lauréat de l'Académie française, président de la Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. 1 vol. in-8. Prix. 10 fr.
- LA QUESTION SOCIALE ET SA SOLUTION SCIENTIFIQUE**, par JULES EDOUARD BLONDEL. 1 vol. in-8. Prix. 9 fr.
- ÉCONOMIE SOCIALE OU SCIENCE DE LA VIE**, par l'abbé CAMILLE RAMBAUD. 1 vol. in-8. Prix. 4 fr.
- NOUVEL EXPOSÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE PHYSIOLOGIE SOCIALE**, par ADOLPHE COSTE. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
- ÉTUDE SUR L'ABOLITION DE LA VÉNALITÉ DES OFFICES**, par M. L. THEUREAU, avocat. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.
- RICHARD COBDEN**, notes sur ses voyages, correspondances et souvenirs recueillis par M^{me} SALIS SCHWABE, avec une préface par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8. Prix. 6 fr.
— Cartonné toile. Prix. 7 fr.
- CHARLES DARWIN**, par GRANT ALLEN, traduit de l'anglais par M. Paul Le Monnier. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
— Cartonné toile. Prix. 4 fr. »
- DU PONT DE NEMOURS et L'ÉCOLE PHYSIOCRATIQUE**, par G. SCHELLE, chef de Division au Ministère des Travaux publics. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50
- PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE**, publiée sous la direction de M. JOSEPH CHAILLEY. XIV volumes parus. Chaque vol. se vend séparément. Prix du volume in-32 cart. et orné d'un portrait. 2 50
- I. VAUBAN. DÎME ROYALE, par GEORGE MICHEL. 1 vol. in-32.
- II. BENTHAM. PRINCIPES DE LÉGISLATION, par M^{lle} S. RAFFALOVICH. 1 vol. in-32.
- III. HUME. ŒUVRES ÉCONOMIQUES, par M. LÉON SAY, de l'Académie française. 1 vol. in-32.
- IV. J.-B. SAY. ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. H. BAUDRILLART, membre de l'Institut. 1 volume in-32.
- V. ADAM SMITH. RICHESSE DES NATIONS, par M. COURCELLE-SENEUIL, membre de l'Institut. 1 vol. in-32.
- VI. SULLY. ÉCONOMIES ROYALES, par M. JOSEPH CHAILLEY. 1 vol. in-32.

- VII. RICARDO. RENTE, SALAIRES ET PROFITS, par M. P. BEAUREGARD. 1 vol. in-32.
- VIII. TURGOT. ADMINISTRATION ET OEUVRES ÉCONOMIQUES, par M. ROBINEAU. 1 volume in-32.
- K. JOHN-STUART MILL. PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. LÉON ROQUET. 1 vol. in-32.
- X. BASTIAT. OEUVRES CHOISIES, par M. ALF. DE FOVILLE. 1 vol. in-32.
- XI. MALTHUS. PRINCIPES DE POPULATION, par M. G. DE MOLINARI. 1 volume in-32.
- XII. FOURIER. OEUVRES CHOISIES, par M. CH. GIDE. 1 vol. in-32.
- ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE PURE ou théorie de la richesse sociale par LÉON WALRAS, professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne, 2^e édit. 1 vol. in-8. Prix..... 10 fr.
- PREMIERS PRINCIPES DE L'ÉCONOMIQUE, par ADOLPHE HOUDARD. 1 volume in-18. Prix..... 4 fr.
- DÉPRÉCIATION DES RICHESSES, *crise qu'elle engendre, maux qu'elle répand, souffrances qu'elle provoque dans les classes laborieuses*. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques de France, par M. ALPHONSE ALLARD accompagné des observations de MM. Frédéric Passy, Paul Leroy-Beaulieu, Levasseur, H. Germain, Léon Say, membres de l'Institut, suivi de l'avis de M. Emile de Laveleye, correspondant de la même Académie. 1 vol. in-8. Prix..... 6 fr.
- LA RÉPUBLIQUE DU TRAVAIL ET LA RÉFORME PARLEMENTAIRE, par GODIN, fondateur du familistère de Guise (œuvre posthume). 1 vol. in-8. Prix..... 8 fr.
- ÉTUDE SUR L'ÉTAT ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DU MOYEN ÂGE, par CH. LAMPRECHT, professeur à l'université de Bonn, traduit de l'allemand, par A. MARIIGNAN. 1 vol. grand-in-8. Prix..... 12 fr.
- LA VIE. ÉTUDE D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par VICTOR MODESTE. 1 volume in-18. Prix..... 3 fr. 50
- CAHIERS DE 1889. LES SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES, par CLÉMENT FAVAREL, pour faire suite à la *Théorie du Crédit* du même auteur. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- LA QUESTION DES MONOPOLES. — LES POUDRES ET SALPÊTRES, CONFÉRENCES DOCUMENTAIRES, par J.-A. DE SAINT-ANDRÉ. 1 vol. in-8. 2^e édition. Prix... 5 fr.
- DE L'ADMISSION ET DE L'EXPULSION DES ÉTRANGERS PAR L'ÉTAT, par M. H. PASCAUD, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry. Broch. in-8. (*Épuisé.*)
- LA FIN DE LA CRISE, par H. BOVET-BOLENS. 1 vol. in-8. Prix..... 4 fr.
- LA CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN FRANCE ET EN EUROPE, par AMBROISE CLÉMENT, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8. Prix..... 2 fr. 50
- LE VRAI REMÈDE A LA CRISE SOCIALE, exposé succinct des institutions créées en vue du bien être matériel, moral et intellectuel des classes travailleuses, par ÉDOUARD MICHAUX. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LE TRAVAIL ET LA MANIVELLE DE SISMONDI. Étude économique, par M. E. CHEYSSON ingénieur en chef des ponts et chaussées. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- L'ÉCONOMIE SOCIALE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. Communication faite au congrès d'économie sociale le 13 juin 1889, par le même; broch. in-8°. Prix... 1 fr.
- L'ASSISTANCE RURALE ET LE GROUPEMENT DES COMMUNES. Communication faite à la société d'économie sociale, le 20 mai 1886, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix. 1 fr. 50
- L'INDIVIDU ET L'ÉTAT, par M. ÉDOUARD VIGNES, membre de la Société d'Économie politique de Paris. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES FONCTIONS PUBLIQUES ET LA RÉFORME ADMINISTRATIVE, par JULES CLAYÉ. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LORD SHAFTESBURY, SA VIE ET SES TRAVAUX, par SOPHIE RAFFALOVICH. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.

- JOHN BRIGHT ET HENRI FAWCETT**, par LA MÊME. 1 vol. in-32. Prix..... 2 fr.
- L'ALCOOLISMO** sue consequenze morali e sue cause par le D^r NAPOLEONE COLAJANNI. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- LE CENTENAIRE DE PELLEGRINO ROSSI**, par ALPHONSE COURTOIS fils. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- ALLÉGORIE SOCIALE. — CAIN ET ABEL. — Légende du Pays Basque**, par J.-B. LES-CARRET, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-18. Prix..... 1 fr.
- CONTES ET ALLÉGORIES SOCIALES**, par LE MÊME. 1 vol. in-18. Prix..... 2 fr. 50
- SANITATION VERSUS MILITARISM**, by EDWIN CHADWICK, C. B. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- UN CENTENAIRE ÉCONOMIQUE 1789-1889**. Communication faite à la Société de statistique de Paris, par M. ALFRED NEYNARCK. Broch. grand in-8. Prix..... 3 fr.
- L'ÉCONOMIE SOCIALE A L'EXPOSITION DE 1889**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. Broch. in-8^o prix..... 1 fr.
- LES CONGRÈS D'ÉCONOMIE SOCIALE A L'EXPOSITION DE 1889**, par le même. Broch. in-8^o, prix..... 1 fr.
- L'ÉCONOMIE SOCIALE. SA MÉTHODE, SES PROGRÈS**, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES A LA FIN DU XIX^e SIÈCLE**, par PROSPER DELAFUTRY. Broch. in-18. Prix..... 1 fr.
- L'ÉCONOMIE SOCIALE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS EN 1889**, par ANTONY ROULLIET. Broch. in-8^o, prix..... 1 fr.

FINANCES PUBLIQUES — IMPOTS — CRÉDIT PUBLIC OCTROIS

- TRAITÉ DE LA SCIENCE DES FINANCES**, par PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, professeur au collège de France, 5^e édition. 2 forts vol. in-8. Prix.... 25 fr.
- COURS DE FINANCES. — LE BUDGET, SON HISTOIRE ET SON MÉCANISME**, par RENÉ STOURM, professeur à l'École libre des Sciences politiques. 1 vol. in-8. Prix.. 9 fr.
- L'IMPOT SUR L'ALCOOL DANS LES PRINCIPAUX PAYS**, par LE MÊME. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- LES BUDGETS CONTEMPORAINS. — LES BUDGETS DE LA FRANCE DEPUIS VINGT ANS ET LES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE DEPUIS 1870**. Développement des chemins de fer. — Navigation. — Commerce. — Forces militaires des principaux pays, par FÉLIX FAURE, député. 1 vol. in-4. Prix..... 30 fr.
- LES SOLUTIONS DÉMOCRATIQUES DE LA QUESTION DES IMPOTS**. Conférences faites à l'école des sciences politiques, par M. LÉON SAY, membre de l'Institut, sénateur. 2 vol. in-18. Prix..... 6 fr.
- MÉLANGES DE FINANCES ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET RURALE. — FINANCES**, par LE COMTE DE LUCAY, ancien maître des requêtes. 1 vol. in-8. Prix..... 5 fr.
- LE MONOPOLE DE L'ALCOOL ET LES RÉFORMES FISCALES**, par ÉTIENNE MARTIN. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- L'ALCOOL ET L'IMPOT DES BOISSONS**, par GEORGES HARTMANN. 1 vol. gr. in-8. Prix..... 5 fr.
- L'IMPOT SUR LES ALCOOLS ET LE MONOPOLE EN ALLEMAGNE**, par A. RAFFALOVICH. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50

- L'IMPOT SUR LE REVENU.** Rapport fait au nom de la commission du budget sur les questions soulevées par diverses propositions relatives à l'impôt sur le revenu, par M. YVES Guyot, député. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr. 50
- LA CRISE AGRICOLE ET L'IMPOT EN MATIÈRE D'ENREGISTREMENT**, de notariat et de procédure civile, par XAVIER CAPMAS. 1 vol. in-8. Prix..... 2 fr.
- UN NOUVEL IMPOT SUR LE REVENU**, par le docteur KÖNIG, mémoire qui a inspiré le projet du gouvernement relatif à la réforme de la Contribution personnelle mobilière déposé sur le bureau de la chambre, par M. Dauphin, ministre des finances, le 26 février 1887. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- LES IMPÔTS SUR LE REVENU EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE.** *Histoire du dixième et du cinquantième.* Leur application dans la généralité de Guyenne. Par MAURICE HOUQUES-FOURCADE, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux. 1 vol. gr. in-8. Prix..... 5 fr.
- LES RÉFORMES FISCALES.** — *Révolution pacifique par l'impôt sur les revenus.* Système de M. JACQUES LORRAIN, premier Lauréat du concours ouvert par la Société d'Études Économiques, fondée en 1878, par A. RAYNAUD, avec une préface d'AUGUSTIN GALOPIN. 1 vol. in-8. Prix..... 6 fr.
- TRAITÉ DE CRITIQUE ET DE STATISTIQUE COMPARÉE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SYSTÈME D'IMPÔTS ET RÉFORMES FISCALES DES DIVERS ÉTATS AU XIX^e SIÈCLE.** Par E. FOURNIER DE FLAIX. — Première série. Angleterre. — Canada et Dominion. — Colonies anglaises d'Afrique. — Australasie. — États-Unis. — Russie. — Empire d'Allemagne. — États Allemands. — Italie.
De nombreux tableaux sont affectés aux impôts et aux finances de chaque état. 1 vol. in-8, prix..... 15 fr.
- DE LA SUPPRESSION DES OCTROIS ET DE LEUR REMPLACEMENT**, suivi d'un résumé des taxes commerciales établies en Belgique, par ALFRED GUIGNARD, 1 vol. in-8°, prix..... 6 fr.
- LA SUPPRESSION DES OCTROIS DE LA VILLE DE PARIS**, par CHARLES CARRÉ, négociant. 1 vol. gr. in-8. Prix..... 4 fr.
- LES VALEURS MOBILIÈRES EN FRANCE**, Étude financière lue à la société de Statistique de Paris le 16 mai 1888, par M. ALFRED NEYMARCK, broch. in-4°, prix..... 2 50
- UN CONSEIL SUPÉRIEUR DES FINANCES**, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- UN PLAN DE FINANCES; DES DIFFICULTÉS ET DE LA NÉCESSITÉ DE SON APPLICATION**, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- ÉTUDE SUR LA RÉFORME DE L'ASSIETTE DE L'IMPÔT.** — *L'impôt sur le capital fixe*, (unique et proportionnel), par M. FÉLIX ROY, broch. in-4, prix..... 2 fr.
- LES FINANCES DE L'ÉTAT EN 1889**, par ALBERT AUBRY, broch. in-8, prix.... 1 50
- ESSAI SUR LES LOIS DE L'IMPÔT PROGRESSIF**, par M. JULES CARVALLO, broch. in-8, prix..... 1 fr.
- L'IMPÔT SUR LES RAFFINERIES**, question des sucres, par MARCEL POUILLIN, broch. in-8, prix..... 1 50
- LE RÉTABLISSEMENT D'UN IMPOT SUR LA PETITE VITESSE**, ses inconvénients, ses dangers, par EUGÈNE LAHAYE. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- RÉFORME DE L'IMPOT FONCIER**, par H. DELEUZE. Broch. in-8. Prix..... 75 c.
- LA RÉFORME DE L'IMPOT FONCIER ET LE PROJET DE BUDGET DE 1891**, par ALPH. VIVIER, broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- ÉTUDES D'HISTOIRE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE**, par TH. DUCROCQ, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Paris. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr.
- SUPPRESSION DES OCTROIS ET DE TOUTES LES TAXES FRAPPANT LES BOISSONS HYGIÉNIQUES, LES HUILES, ETC.**, par UN CONTRIBUABLE, — graphiques et tableaux. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 25

- DEUX RÉFORMES POSSIBLES EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES.** Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES DANGERS DE L'AUGMENTATION DES DROITS D'ENTRÉE SUR LES CÉRÉALES ET LES BESTIAUX EN FRANCE,** par PAUL PIERRARD, membre de la Société de statistique de Londres. Broch. in-8. Prix..... 60 c.

MONNAIES — CRÉDIT — BANQUES — CRÉDIT FONCIER CRÉDIT POPULAIRE

- NOUVEAU TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET MONÉTAIRE,** la Banque de France. — Renouveau de son privilège. — la lutte pour l'or, — les crises, — causes et remèdes, — tableau encyclopédique, — études comparatives des principales Banques d'émission de l'étranger, par P. DUCHATEL, 1 vol. in-4, prix..... 15 fr.
- LE CRÉDIT TERRITORIAL EN FRANCE ET LA RÉFORME HYPOTHÉCAIRE** par FLOUR DE SAINT-GENIS, conservateur des hypothèques. 1 vol. in-8, prix..... 6 50
- LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE,** Réponse à l'Économiste français, par P. F. DEGOIX, broch. in-8, prix..... 2 50
- LE CRÉDIT AGRICOLE MOBILIER,** par JULES JEANNENEY, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris. 1 vol in-8, prix..... 6 fr.
- ÉTUDE SUR LA CRISE AGRICOLE, COMMERCIALE ET OUVRIÈRE** et ses causes monétaires en Angleterre, par M. ALPHONSE ALLARD. 1 vol. in-4, prix..... 7 50
- LA CRISE SOCIALE. DISCOURS** prononcé par le même au Congrès monétaire international de Paris, 1889, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LE CHANGE FOSSEYEUR DU LIBRE ÉCHANGE,** par LE MÊME, broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LE PRÊT A INTÉRÊT DERNIÈRE FORME DE L'ESCLAVAGE,** question de droit, par M. VICTOR MODESTE. 1 vol. in-18, prix..... 3 50
- ANATOMIE DE LA MONNAIE,** par HENRI CERNUSCHI. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- LE PAIR BIMÉTALLIQUE,** notes soumises à la Gold and silver Commission, par LE MÊME. 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr.
- LA MONNAIE,** par l'abbé E. GELIN, docteur en philosophie. Broch. in-8, (Épuisé.)
- VADÉMÉCUM DES PROMOTEURS DES BANQUES POPULAIRES ET LE MOUVEMENT COOPÉRATIF,** par FRANCESCO VIGANO. Broch. in-8. Prix..... 3 fr.
- LES BANQUES POPULAIRES ET LE CRÉDIT AGRICOLE,** par A. VILLARD, avocat. Broch. in-8. (Épuisé.)
- LES CHAMBRES SYNDICALES ET LE RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE.** Observations et discours prononcés au syndicat général de l'Union du Commerce et de l'Industrie (alliance des Chambres syndicales) dans ses séances des 10 novembre, 8 décembre 1886, 9 février et 8 mars 1887, par M. ALFRED NEYMARCK. Broch. in-8. Prix..... 2 fr. 50
- DE LA NÉCESSITÉ D'UN EMPRUNT DE LIQUIDATION ET DES MOYENS D'Y POURVOIR,** par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- L'ÉPARGNE FRANÇAISE ET LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER,** classement et répartition des actions et obligations dans les portefeuilles au 31 décembre 1889, communication faite à la société de statistique de Paris, par le même. Broch. in-8. 1 fr. 50
- LES PLUS HAUTS ET LES PLUS BAS COURS DES PRINCIPALES VALEURS** depuis 1870. Première partie : Rentes françaises, actions et obligations de chemins de fer français. Banques, Sociétés de crédit françaises et étrangères. Banques coloniales, Société immobilières, Fonds d'États étrangers, par LE MÊME. 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr.

- LE DERNIER MOT SUR UNE CONTROVERSE RELATIVE A LA NOTION DE LA VALEUR.** Véritable théorie de la valeur, par HIPPOLYTE DABOS. Broch. in-8. Prix. 1 fr. 50
- LA QUESTION DES CAISSES D'ÉPARGNE,** par ADOLPHE GUILBAULT. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LE BILLET DE BANQUE FIDUCIAIRE,** sa fabrication, son mode d'émission, son rôle, sa suppression, par ARTHUR LEGRAND, député. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES MARCHÉS DE LONDRES DE PARIS ET DE BERLIN,** par ARTHUR RAFFALOVICH. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- L'EFFONDREMENT DU COMPTOIR D'ESCOMPTE,** par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LE CONGRÈS MONÉTAIRE INTERNATIONAL de 1889,** par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LA BOURSE DE PARIS ET LE MONOPOLE DES AGENTS DE CHANGE,** par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 50 c.
- LA QUESTION MONÉTAIRE EN BELGIQUE en 1889.** Échange de vues entre MM. FRÈRE-ORBAN et EM. DE LAVELEYE. 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr. 50
- LA QUESTION MONÉTAIRE EN 1889.** Discours prononcé au Congrès monétaire international de 1889. Compte rendu critique des débats. Les métaux précieux et la question monétaire. Rapport au Congrès sur les matérialien du docteur Adolphe Soetbeer, par ADOLPHE COSTE. Broch. in-8. Prix..... 3 fr. 50
- SUPPLÉMENT A LA QUESTION MONÉTAIRE EN BELGIQUE en 1889.** Observations présentées à M. Frère-Orban, par M. ROCHUSSEN, ancien Ministre, membre du Conseil d'État des Pays-Bas. Broch. grand in-8. Prix..... 1 fr.
- MONNAIES (MÉTALLIQUES ET FIDUCIAIRES) DES DIVERS ÉTATS DU MONDE** et leur rapport exact avec les monnaies, poids et mesures de France, par M. A. de MALARCE. Broch. in-4, contenant un résumé des travaux de l'auteur). Prix..... 2 fr.
- DU RELÈVEMENT DU MARCHÉ FINANCIER FRANÇAIS,** par JACQUES SIEGFRIED, ancien banquier et RAPHAEL GEORGES LÉVY, banquier 2^e édition. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- DISCOURS DE M. FRÉDÉRIC PASSY,** membre de l'Institut au Congrès *monétaire international* de 1889. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- CONGRÈS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. RAPPORT SUR L'ENQUÊTE MONÉTAIRE ANGLAISE,** par M. FOURNIER DE FLAC. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- LE PROBLÈME MONÉTAIRE — AVEC TABLEAUX,** par LE MÊME. 1 vol. in-8. Prix..... 5 fr.
- PREMIER CONGRÈS DES BANQUES POPULAIRES FRANÇAISES** (associations coopératives de Crédit), tenu à Marseille du 2 au 5 mai 1889. *Actes du Congrès.* 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr.
- CONGRÈS MONÉTAIRE INTERNATIONAL DE PARIS. SEPTEMBRE 1889,** communication de M. PEDRO S. LAMAS. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LE BIMÉTALLISME INTERNATIONAL,** par ÉMILE DE LAVELEYE, broch. in-8. (Épuisé.)

POPULATION

- LA CHARITÉ AVANT ET DEPUIS 1789** dans les campagnes de France, avec quelques exemples tirés de l'étranger, par P. HUBERT-VALLEROUX, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit. 1 vol. in-8. Prix..... 8 fr.

(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

- L'INDIGENCE ET L'ASSISTANCE DANS LES CAMPAGNES, DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS**, par G. SAUNOIS DE CHEVERT, licencié en droit, officier d'Académie. 1 vol. in-8. Prix..... 10 fr.
(Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques.)
- MALTHUS. Essai sur le principe de population**, par G. de MOLINARI, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-32. Prix..... 2 fr. 50
(Fait partie de la Petite Bibliothèque économique française et étrangère.)
- DE L'ASSISTANCE DANS LES CAMPAGNES, indigence prévoyance, assistance**, par ÉMILE CHEVALLIER, docteur en droit, Maître de Conférences à l'Institut agronomique, avec une préface de M. LÉON SAY, de l'Académie Française, ouvrage couronné par l'Institut. 1 vol. in-8. Prix..... 9 fr.
- LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER. Rapport fait à la société d'économie sociale dans la séance du 20 mai 1883**, par E. CHEYSSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI DU 23 DÉCEMBRE 1874**, présenté à M. le Ministre de l'Intérieur, au nom du Comité supérieur de *protection des enfants du premier âge*, par M. PAUL BUCQUET. Broch. in-4. Prix..... 2 fr.
- COUP D'OEIL SUR L'ASSISTANCE, PAR UN ANCIEN ADMINISTRATEUR DE BUREAU DE BIENFAISANCE.** Broch. in-18. Prix..... 60 c.

QUESTIONS OUVRIÈRES

- ENQUÊTE DE LA COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES**, nommé par M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, 3^e partie, 1 vol. in-4. Prix. 10 fr.
- LE LOGEMENT DE L'OUVRIER ET DU PAUVRE.** — États Unis. — Grande Bretagne. — France. — Allemagne. — Belgique, par ARTHUR RAFFALOVICH. 1 vol. in-18. Prix, 3 fr. 50
- DES HABITATIONS A BON MARCHÉ. — LÉGISLATION**, par ANTONY ROULLIET. 1 vol. grand in-8. Prix..... 2 fr.
- QUELQUES MOTS SUR L'HABITATION OUVRIÈRE**, par CH. LAGASSE, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES**, par le même. 1 vol. in-18. Prix..... 1 fr.
- LA QUESTION DES HABITATIONS OUVRIÈRES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.** — La situation actuelle, — ses dangers, — ses remèdes. Conférence faite à l'exposition d'hygiène de la caserne Lobau, le 17 juin 1886, par M. E. CHEYSSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LA LÉGISLATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- BIBLIOGRAPHIES DES HABITATIONS A BON MARCHÉ**, par MM. ARTHUR RAFFALOVICH ET ANTONY ROULLIET. Broch. in-8 par. Prix..... 1 fr. 50
- DEUXIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION DE FRANCE**, tenu à Lyon les 19, 20, 21 et 22 septembre 1886, au palais des Beaux-Arts. Broch. in-4. Prix..... 1 fr.
- TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION DE FRANCE**, tenu à Tours les 18, 19 et 20 septembre 1887. Broch. in-4. Prix.... 1 fr.
- CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES**, tenu au Palais du Trocadéro et au Cercle populaire de l'Esplanade des Invalides du 16 au 19 juillet 1889. *Compte rendu in extenso des Séances.* 1 vol. grand in-8. Prix..... 3 fr.
- LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, Etudes pratiques sur ce mode de rémunération du travail**, par le Dr VICTOR BÖHMERT, directeur du bureau statistique de Saxe, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur et mis à jour par ALBERT TROMBERT, avec une préface de M. CHARLES ROBERT, ancien Conseiller d'Etat. 1 vol. gr. in-8.
(Épuisé.)

- TROISIÈME CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITES**, tenu à Paris les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 juin 1889, sous la présidence de M. HIPPOLYTE MAZE, sénateur. *Compte rendu des Travaux*. 1 vol. grand in-8. Prix..... 5 fr.
- HISTOIRE DE LA COOPÉRATION A NIMES ET SON INFLUENCE SUR LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN FRANCE**, par DE BOYVE. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- LES CAISSES DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRES AU PROFIT DES OUVRIERS MINEURS**, par CHARLES GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'État. Broch. in-8. Prix. 1 fr.
- LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — LÉGISLATIONS COMPARÉES QUI LES RÉGISSENT. — REFORMES NÉCESSAIRES**, par A. VILLARD. Broch. grand in-8. Prix..... 2 fr.
- UNE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE PROVINCE. — L'Émulation chrétienne de Rouen**, aperçu historique, analytique et critique. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES SYNDICATS PROFESSIONNELS**, leur rôle historique et économique avant et depuis la reconnaissance légale. La loi du 21 mars 1884, par EMILE REINAUD, avocat à la Cour de Nîmes, docteur en droit. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr. 50
- LES SYNDICATS PROFESSIONNELS ET AGRICOLES. Le crédit agricole**, par VICTOR DU BLED, docteur en droit. Broch. in-18. Prix..... 50 c.
- LES SYNDICATS PROFESSIONNELS**, esquisse de leur législation, par PROSPER CASTANIER. Broch. in-12. Prix..... 50 c.
- LES SYNDICATS INDUSTRIELS ET EN PARTICULIER. LES SYNDICATS MINIER EN ALLEMAGNE**, par M. ED. GRUNER, ingénieur civil des mines. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- DISCOURS PRONONCÉS**, par M. FRÉDÉRIC PASSY, à la Chambre des députés, séances des 2, 9, 12 et 18 juin 1883. Première délibération sur le projet et la proposition de loi concernant la loi *sur le travail des enfants, des filles et des femmes dans les établissements industriels*. Broch. in-32. Prix..... 60 c.
- DISCOURS PRONONCÉS**, par M. FRÉDÉRIC PASSY, à la Chambre des députés, séances des 25 et 26 juin, 2, 5 et 10 juillet. Deuxième délibération sur le projet et les propositions de loi *relatifs à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail*. Broch. in-32. Prix..... 60 c.
- PROTECTION ET ORGANISATION DU TRAVAIL**, par ED. GUILLARD. 1 vol. in-18. Prix..... 1 fr. 50
- PROFIT SHARING BETWEEN, EMPLOYER AND EMPLOYEE**, a Study in the evolution of the Wages system by Nicholas Paine Gilman. 1 vol. in-18. Prix..... 10 fr.
- ÉTUDE SUR LA RÉTRIBUTION LÉGITIME DU TRAVAIL MANUEL INTELLECTUEL ET DU CAPITAL**, par J.-J.-A. CLOUZADÉ. 1 vol in-18. Prix..... 3 fr.
- DE LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL**, par M. GEORGES SALOMON, ingénieur civil des mines. Broch. in-8. Prix..... 1 fr
(Extrait des mémoires de la Société des Ingénieurs civils.)
- LA PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX BÉNÉFICES DES PATRONS**, par JEAN BOURLIER, avocat à la cour de Paris. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- HISTOIRE DES GRÈVES**, par CHARLES RENAULT, docteur en droit. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.
- LA LIBERTÉ DU TRAVAIL ET LES GRÈVES**, par A. GIBON, directeur des usines de Commentry. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET L'INDUSTRIE**, par LE MÊME. 1 vol. in-4. Prix. 3 fr.
- CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL**, par CH. MORISSEAU, directeur de l'industrie et des travaux publics. 1 vol. in-8. Prix..... 6 fr.
- LA QUESTION OUVRIÈRE A BERLIN, 1890**, par ALPHONSE ALLARD. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.

SOCIALISME

- PROGRÈS ET PAUVRETÉ**, enquête sur la cause des crises industrielles et de l'accroissement de la misère au milieu de l'accroissement de la richesse. Le remède, par HENRY GEORGE, traduit de l'anglais sur la dernière édition, par P. LE MONNIER. 1 vol. in-8. Prix... 9 fr.
- LE SOCIALISME MODERNE, SON DERNIER ÉTAT**, par A. VILLARD. 1 vol. in-18, prix..... 3 50
- L'ASSISTANCE DES INDIGENTS A DOMICILE**. Les œuvres d'initiative privée, le dispensaire général de Lyon. Étude par J.-C. PAUL ROUGIER, avocat. Broch. in-8. Prix .. 1 fr.
- L'INTERNATIONALE ET LE SOCIALISME**, par EUGÈNE GUYON, broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LA QUESTION SOCIALE. — LE CHÈQUE BARRÉ**, par ERNEST GRILLON. 1 vol. in-8. Prix..... 5 fr.
-

QUESTIONS COLONIALES

- L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE**, par PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, professeur au collège de France. 1 vol. in-8. Prix..... 8 fr.
- LA FRANCE DANS L'AFRIQUE DU NORD**, par LOUIS VIGNON, ancien chef du Cabinet du président du Conseil, ministre des finances. 2^e édition. 1 vol in-8. Prix..... 7 fr.
(Ouvrage honoré d'une récompense par l'Académie des sciences morales et politiques.)
- QUESTIONS COLONIALES. — CONSTITUTION ET SENATUS-CONSULTES**, par A. ISAAC, sénateur de la Guadeloupe. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE AFRICAIN** et la conférence de Bruxelles, par G. DE MOLINARI. Broch. in-8, Prix..... 1 fr.
(Extrait du *Journal des Économistes*, décembre 1889.)
- COLONISONS LA FRANCE**. Conférences faites à la loge « Les vrais frères » Orient de Bergerac, par M. AUGUSTE DESMOULINS, publiciste. Broch. in-8. Prix..... » 40
-

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES

- DE L'ÉTAT ANORMAL EN FRANCE DE LA RÉPRESSION EN MATIÈRE DE CRIMES CAPITALS** et des moyens d'y remédier, précédé d'un avant-propos et d'une introduction, par M. CH. LUCAS, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr.
- DE L'INDEMNITÉ ALLOUÉE AUX INDIVIDUS INDUMENT CONDAMNÉS OU POUR-SUIVIS en matière criminelle, correctionnelle ou de police**, par HENRI PASCAUD, conseiller à la cour d'appel de Chambéry, (mémoire lu au congrès des Sociétés Savantes à Paris le 24 mai 1888). Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
-

ÉCONOMIE RURALE — QUESTIONS AGRICOLES

- TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE RURALE**, Agriculture, Économie forestière, élevage des chevaux et du bétail, — industrie des châteaux et des basses-cours, — chasse et pêche d'eau douce, par GUILLAUME ROSCHER, professeur à l'université de Leipzig, traduit sur la dernière édition par CHARLES VOGEL, avec une préface de M. LOUIS PASSY, secrétaire perpétuel de la société d'Agriculture de France. 1 fort vol. in-8. Prix..... 18 fr.
(Fait partie de la collection des Économistes et Publicistes contemporains.)

- LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE**, par H. BAUDRILLART, membre de l'institut. — *Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Flandre, Artois, Picardie, Ile-de-France*, — passé et présent, — mœurs, coutumes, instruction, population, famille, valeur et division des terres, fermage et métayage, ouvriers ruraux, salaire, nourriture, habitation. 1 fort vol. in-8. Prix..... 10 fr.
- LES ENTREPRISES AGRICOLES ET LA PARTICIPATION DU PERSONNEL AUX BÉNÉFICES**, par ALBERT CAZENEUVE. 1 vol. grand in-8. Prix..... 5 fr.
- DE L'ASSISTANCE DES CLASSES RURALES AU XIX^e SIÈCLE**, par LÉON LALLEMAND, conclusions d'un mémoire couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr.
- L'AGRICULTURE DANS SES RAPPORTS AVEC LE PAIN ET LA VIANDE**, par JULES LÉCONTE (médaille d'or de la Société des Agriculteurs de France). 1 vol. in-8. Prix. 2 fr.
- CARTE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE**, au point de vue des principales productions naturelles et industrielles du sol, ainsi que des secours à distribuer par les bureaux de Bienfaisance. 1 feuille-raisin. Prix..... 1 fr. 50
Carte extraite de l'ouvrage : *L'Indigence et l'assistance dans les campagnes en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, par G. Saunois de Chevert.
- ÉTUDE D'ÉCONOMIE RURALE**. *Une ferme de 100 hectares*, d'après les données moyennes de l'enquête agricole de 1882, par ADOLPHE COSTE. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.

LIBERTÉ COMMERCIALE

- PROTECTION OU LIBRE ÉCHANGE**, *examen de la question du tarif en ce qui concerne les intérêts des classes laborieuses*, par HENRY GEORGE, traduit de l'anglais et précédé d'une préface, par LOUIS VOSSION, consul de France à Philadelphie, orné d'un portrait de l'auteur. 1 vol. in-8. Prix..... 9 fr.
- LES COALITIONS DE PRODUCTEURS et le protectionnisme** par ARTHUR RAFFALOVICH. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- DE L'ÉGALITÉ DANS LA PROTECTION DOUANIÈRE**, par E. MARTINEAU, juge d'instruction. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
(Extrait du *Journal des Économistes*, n^o mai 1888.)
- A PROPOS D'UN PROJET D'UNION DOUANIÈRE ENTRE LES ÉTATS DU CENTRE DE L'EUROPE**, par HENRI CHARDON, auditeur au Conseil d'État. Broch. in-8. Pr. 1 fr.
- LES TRAITÉS DE COMMERCE**. par M. ALFRED NEYMARCK. Broch. in-4. Prix... 1 50

STATISTIQUE

- ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE**, fondé par MM. GUILLAUMIN et JOSEPH GARNIER, continué par MAURICE BLOCK, membre de l'Institut. — Années 1887 à 1892. (49^e année), prix de chaque année..... 9 fr.
- LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE STATISTIQUE DE FRANCE**. Rapport fait au nom de la commission spéciale par M. E. CHEYSSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LES CHARGES DE L'AGRICULTURE ET LES MONOGRAPHIES DE FAMILLES**. Communication faite à la société de statistique dans la séance du 17 avril 1889, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.

- LES MOYENNES EN STATISTIQUE.** Rapport fait à la société de statistique de Paris, au nom du jury du concours des moyennes, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix.... 1 fr. 50
- LES CARTOGRAMMES A TEINTES GRADUÉES.** Système de classification rendant comparables les divers cartogrammes d'une même série, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix. 1 fr. 50
- LES MÉTHODES EN STATISTIQUE,** par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- BULLETIN ANNUEL DES FINANCES DES GRANDES VILLES.** Septième, huitième et neuvième années, 1883, 1884 et 1885, par JOSEPH KÖRÖSI. broch., in-4. Prix chacun... 2 fr.
- LA FRANCE ÉCONOMIQUE STATISTIQUE RAISONNÉE ET COMPARÉE,** territoire, population, propriété, agriculture, industrie, commerce, moyens de transports, monnaie, par ALFRED DE FOVILLE, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. Année 1889. 1 vol. in-18. Prix .. 6 fr.
- ÉTUDE STATISTIQUE SUR LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS ET LE REVENU DE LA FRANCE,** par ADOLPHE COSTE. Broch., grand in-8. Prix..... 1 fr.
- LA STATISTIQUE DES RELIGIONS — AVEC TABLEAUX,** par M. FOURNIER DE FLAIX. Broch. in-4. Prix..... 3 fr.

ADMINISTRATION

- L'ÉTAT MODERNE ET SES FONCTIONS,** par PAUL LEROY BEAULIEU, membre de l'Institut. 2^e édition. 1 vol. in-8. Prix..... 9 fr.
- LA RÉORGANISATION CADASTRALE, ET LA CONSERVATION DU CADASTRE EN FRANCE,** par JULES BRETON, ancien géomètre de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr. 50
- RÉFORME DES SERVICES DE LA TRÉSORERIE ET RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES,** par R. LEMERCIER DE JAUVELLE, directeur des contributions directes. 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr. 50
- LES TRAVAUX PUBLICS ET LE BUDGET,** par CH. GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, broch. in-8. Prix..... 1 fr.

POLITIQUE

- ÉTAT DE LA FRANCE EN 1789,** par PAUL BOITEAU. Deuxième édition, ornée d'un portrait de l'auteur avec une notice par M. LÉON ROQUET et des annotations de M. GRASSOREILLE, archiviste. 1 vol. in-8. Prix..... 10 fr.
- LA FRANCE AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION.** Les classes, les droits féodaux, les services publics, par EDOUARD OLIVIER. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr. 50
- LA NUIT DU 4 AOÛT 1789-1889,** par VICTOR MODESTE. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- LA DÉMOCRATIE,** par J.-G. COURCELLE-SENEUIL, membre de l'Institut. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- L'ÉCOLE DE LA LIBERTÉ,** conférence faite à Genève le 9 avril 1890, par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut. 1 vol. in-18. Prix..... 2 fr.
- ESSAI DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE 1887.** 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr.
- LES ÉLECTEURS PURS ET CANDIDATS. — LES ÉLUS CONSTITUANTS. — LÉGISLATEURS ET CENSEURS,** par LOUIS-JACQUES ALLARD. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr.
- LE RÔLE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE,** par DUPONT-WHITE. Broch. in-8. Prix. 1 fr.
- LE SUFFRAGE UNIVERSEL,** par LE MÊME. (Épu sé.)
- LA RÉPUBLIQUE RÉVOLUTIONNAIRE,** par F. DUHAMET. 1 vol. in-18. Prix.. 3 fr. 50

- LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL**, par M. DUPONT-WHITE.
Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- LA POLITIQUE SOCIALE EN BELGIQUE**, par A. BÉCHAUX, professeur d'Économie politique
à la Faculté de droit de Lille. Broch. in-8. Prix..... 3 fr.
- L'AFFRANCHISSEMENT DU SUFFRAGE UNIVERSEL**, par ERNEST BRELAY. Broch.
in-8. Prix..... 1 fr.
- RECHERCHE DE LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES**, par EMILE LEFEVRE, architecte.
1 vol. in-18. (Épuisé.)
- LA RÉFORME ÉCONOMIQUE ET LE RÉGIME PARLEMENTAIRE**, par A. DE LA CROISERIE.
1 vol. in-18..... 2 fr. 50
- UN CHAPITRE DES MŒURS ÉLECTORALES EN FRANCE**, dans les années 1889 et
1890, par PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, broch. in-8. Prix.... 75 cent.

DROIT, LÉGISLATION

- PRÉPARATION A L'ÉTUDE DU DROIT**. Études des principes, par J.-G. COURCELLE-
SENEUIL, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. Prix..... 8 fr.
- ÉTUDES DE DROIT PUBLIC**, par TH. DUCROcq, professeur de droit administratif à la
Faculté de droit de Paris. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr.
- L'ANCIEN DROIT CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE DE LA
SOCIÉTÉ PRIMITIVE ET AVEC LES IDÉES MODERNES**, par HENRI SUMNER MAINE,
professeur de droit à l'Université d'Oxford, ci-devant membre juriconsulte du suprême
gouvernement de l'Inde, traduit sur la 4^e édition anglaise, par J.-G. COURCELLE-SENEUIL,
membre de l'Institut. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr. 50
- LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DROIT**, par le comte de VAREILLES-SOMMIÈRES,
doyen de la faculté catholique de droit de Lille. 1 vol. in-8. Prix..... 8 fr. 50
- LE DROIT ET LES FAITS ÉCONOMIQUES**, par A. BÉCHAUX, professeur d'économie
politique à la faculté libre de droit de Lille (ouvrage récompensé par l'Institut prix
Wolowski). 1 vol. in-8. Prix..... 6 fr.
- LE SYNDIC DE FAILLITE** (fonctions et pouvoirs), par PAUL FOSSÉ, docteur en droit,
avocat à la Cour d'appel de Paris. 1 vol. in 8. (Épuisé.)
- DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE**, discours prononcé à l'hôtel de l'Union des
syndicats le 24 avril 1888, par M. ERNEST BRELAY. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE**. *Réformes fiscales projetées*, 2^e discours
prononcé à la salle des Conférences le 26 avril 1889, par LE MÊME. Broch. in-8.
Prix..... 1 fr.
- LES PROJETS DE RÉFORME DE LA LÉGISLATION SUR LES MINES**, par M. C. GOMEL,
ancien maître des requêtes au Conseil d'État. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- LE PROJET DE LOI SUR LES DÉLÉGUÉS MINEURS**, par LE MÊME. Broch. in-8.
Prix..... 1 fr.
- LES DÉLÉGUÉS MINEURS**, par ERNEST NIBAUD, ingénieur civil. 1 vol. in-18. Prix. 1 fr. 50
- OBSERVATIONS RELATIVES AU PROJET DE LOI BAIHAUT SUR LES MINES**, par
LE MÊME. 1 vol. in-18. Prix..... 2 fr.
- UNE INIQUITÉ SOCIALE. LES FRAIS DE VENTES JUDICIAIRES D'IMMEUBLES**,
par GEORGES MICHEL. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
-

DROIT DES GENS

- LE DROIT INTERNATIONAL CODIFIÉ**, par BLUNTSCHLI, traduit de l'allemand, par C. LARDY, docteur en droit, précédé d'une biographie de l'auteur par ALPH. RIVIER, secrétaire de l'Institut de droit international, professeur à l'Université de Bruxelles. 4^e édition, revue et très augmentée, accompagnée d'un portrait de l'auteur, des actes de la Conférence africaine de 1885, etc. 1 vol. in-8. Prix..... 10 fr.
- LE DROIT INTERNATIONAL THÉORIQUE ET PRATIQUE**, précédé d'un exposé historique des progrès de la science du droit des gens par CH. CALVO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Argentine, auprès de S. M. l'empereur d'Allemagne. 5 volumes grand in-8. Prix..... 75 fr.

ASSURANCES

- LE LIVRE D'OR DES ASSURANCES**, par E. LECHARTIER. Tome 2^e. Compagnie d'assurances sur la vie. 1 vol. in-8, relié. Prix..... 25 fr.
- LES RÉSULTATS DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE CONTRE LES ACCIDENTS.** (Loi allemande du 6 juillet 1884), par CHARLES MORISSEAUX. Broch. in-4^o. Prix.... 2 fr. 50
- L'ASSURANCE DES OUVRIERS CONTRE LES ACCIDENTS.** Exposé fait à la société d'Economie politique le 5 mars 1888, par M. E. CHEYSSON. Broch. in-8. Prix.... 1 fr

ÉDUCATION — ENSEIGNEMENT

- PROGRAMMES GÉNÉRAUX DES COURS D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL ET TECHNIQUE**, institués en 1857, par la ville de Lyon et la Chambre de Commerce, publiés par mademoiselle E. LUQUIN, officier de l'instruction publique. Broch. in-4. Prix..... 3 fr.
- LA QUESTION DU LATIN.** Discours prononcé par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut, député de la Seine, à la distribution des prix du lycée Janson-de-Sailly, le 3 août 1886. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- CONFÉRENCE SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN FRANCE DEPUIS 1789**, par M. CHARLES LUCAS, architecte. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES FACULTÉS DE DROIT ET L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES POLITIQUES**, par GABRIEL ALIX. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.

MORALE ET PHILOSOPHIE

- LA MORALE ÉCONOMIQUE**, par G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr. 50
(Fait partie de la collection des Économistes et Publicistes contemporains).

COMMERCE — INDUSTRIE — QUESTIONS COMMERCIALES QUESTIONS INDUSTRIELLES

- LE COMMERCE, ENSEIGNEMENT SYNTHÉTIQUE EN SEIZE TABLEAUX**, renfermés dans un carton, par M^{lle} ÉLISE LUQUIN, officier de l'Instruction publique, lauréat de l'Académie des Sciences morales et politiques. In-plano. Prix..... 30 fr.
- ÉTUDES COMMERCIALES. — COMPTABILITÉ. — TENUE DES LIVRES**; par LA MÊME. 1 vol. in-8. Prix..... 8 fr.
- DES CRISES COMMERCIALES ET DE LEUR RETOUR PÉRIODIQUE EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET AUX ÉTATS-UNIS**, par CLÉMENT JUGLAR, vice-président de la Société d'Économie politique. Deuxième édition, mémoire couronné par l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques). 1 fort vol. grand in-8. Prix..... 12 fr.
- L'INDUSTRIE MINÉRALE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER**, par M. CHARLES GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, Broch. in-8, Prix..... 1 fr.
- CONGRÈS INTERNATIONAL DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**, tenu à Paris du 23 au 28 septembre 1889 sous la présidence de M. POIRRIER, sénateur, président de la Chambre de commerce de Paris, *Rapports, discussions, travaux et résolutions du Congrès*, publiés sous la direction de M. JULIEN HAYEM, secrétaire général. Ouvrage honoré de la souscription du Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, 1 vol. in-8. Prix..... 9 fr.
- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONGRÈS INTERNATIONAL AYANT POUR OBJET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL** sous le patronage de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, de M. le Ministre de l'Instruction publique, du département de la Gironde, de la ville et de la chambre de commerce de Bordeaux. 20-25 septembre 1886. 1 vol. gr. in-8. Prix..... 5 fr.
- LA STATISTIQUE GÉOMÉTRIQUE**, méthode pour la solution des problèmes commerciaux et industriels. Conférence faite au Congrès de l'enseignement technique industriel et commercial à Bordeaux, le 24 septembre 1886, par M. E. CHEYSSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Broch. in-8°. Prix..... 1 fr. 50
- L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**, par GEORGES SALOMON, ingénieur civil des mines, conférence faite à la Bibliothèque Forney, le 31 mars 1887. Broch. in-18. Prix..... 1 fr.
- THE STANDARD WOOL-BALE and the improvement necessary in the universal wool-trade** par PAUL PIERRARD. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LA CRISE DE L'INDUSTRIE DU SUCRE EN RUSSIE**, par EDMOND DE MOLINARI. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- ESSAI SUR LE COMMERCE DE MARSEILLE. — Marine. — Commerce. — Industrie**, 1875-1884, par LOUIS BERNARD, ancien avoué, 1 vol. in-4°. (Épuisé.)
Ouvrage qui a obtenu le prix de 10 000 francs au concours fondé par le baron Félix de Beaujour.
- LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS ET LA REPRÉSENTATION COMMERCIALE**, par GEORGES HARTMANN. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.

CALCUL — CHANGES — BANQUE — COMPTABILITÉ

- TRAITÉ COMPLET D'ARITHMÉTIQUE THÉORIQUE ET APPLIQUÉE AU COMMERCE, A LA BANQUE, AUX FINANCES ET A L'INDUSTRIE**. Avec un traité des poids et mesures, un recueil de problèmes raisonnés et diverses notes et notices, par JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut. 4^e édition, avec figures, revue et augmentée. 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.

- ORGANISATION ET COMPTABILITÉ INDUSTRIELLES**, par JULES GERNAERT. 1 vol. in-4.
Prix..... 6 fr. 50
- THÉORIE ET PRATIQUE DE L'INTÉRÊT ET DE L'AMORTISSEMENT**, par E. CECIN. 1 vol. grand in-8. Prix..... 10 fr.
- FORMULAIRE COMMERCIAL DE L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION**. Comptes faits, formules, notes, tables relatives aux poids, mesures, monnaies, changes, heures des divers pays. Tables d'intérêts, d'escompte, de change, etc., par PIERRE V. AZNAVOUR. 1 vol. in-32. Prix..... 2 fr.
- THÉORIE DE LA COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE**, par un mathématicien. 2^e édition. Broch. in-4^o. Prix..... 2 fr. 50
- BARÈME DÉCIMAL OU INTÉRÊTS CALCULÉS DEPUIS 2 A 10 POUR 100. TABLES DE MULTIPLICATION ET DE DIVISION DEPUIS 1 A 2 000. — NOUVELLE MÉTHODE DE TENCE DES LIVRES EN PARTIE DOUBLE**, mise à la portée de tout le monde. — **THÉORIE DES COMPTES COURANTS**, par Ad. WILLEQUET, directeur de banque. 2^e édition. 1 vol. in-8. Prix..... 4 fr.
- LE CALCUL MENTAL**, par le système de l'unité, méthode rapide, raisonnée et facile sur la manière de calculer mentalement, par HENRI EDOM. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- CALCUL DES OBLIGATIONS**, par A. ARNAUDEAU, ingénieur civil. Broch. in-8. Prix. 2 fr.
- LA SCIENCE DES COMPTES MISE A LA PORTÉE DE TOUS. TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE COMPTABILITÉ DOMESTIQUE, COMMERCIALE, INDUSTRIELLE, FINANCIÈRE ET AGRICOLE**, à l'usage des capitalistes, des commerçants en général, de l'administrateur, des comptables et des professeurs de comptabilité, par EUGÈNE LÉAUTEY et ADOLPHE GUILBAULT, 5^e édit. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr. 50
- NOUVELLE MÉTHODE DE COMPTABILITÉ DE BANQUE ET DE BOURSE**, par E. MAIREL, directeur de banque, premier lauréat du concours de comptabilité de l'Union des Banquiers des départements. 1 vol. in-8. Prix..... 10 fr.
- COMPTABILITÉ NOUVELLE DONNANT LA PARTIE DOUBLE** par les seules écritures de la partie simple, par L. TISSOT. 1 vol. gr. in-8. Prix..... 7 fr. 50

VOIES DE COMMUNICATION

- LE TRANSPORT PAR LES CHEMINS DE FER. — HISTOIRE. — LÉGISLATION**, par ARTHUR T. HADLEY, traduit, par A. RAFFALOVICH et L. GUÉRIN, précédé d'une préface, par ARTHUR RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr.
- LE RÉGIME DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS DEVANT LE PARLEMENT 1871-1887**, par VÉRON DUVERGER, ancien Conseiller d'Etat, ancien directeur général des chemins de fer 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr.
- TRAVERSES DE CHEMINS DE FER, LEUR CONSERVATION PAR LA CRÉOSOTE**, par A. LEKEU et J. GERNAERT, ingénieurs. Broch. in-8. Prix..... 2 fr. 50
- L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS** et les systèmes de tarification des transports, par M. CHARLES-M. LIMOUSIN. Communication faite à la section d'économie politique de l'association française pour l'avancement des Sciences au congrès de Nancy (1886). Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES PRIVILÉGIÉS DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE** (une gratification de 91 millions), par LE MÊME. Broch. in-18. Prix..... 1 fr.
- ÉTUDE FINANCIÈRE. — LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, ALGÉRIENS ET COLONIAUX**, actions et obligations, leur valeur réelle, leur valeur relative, leurs garanties respectives, par P.-F. DEGOIX et J. MEYER. 1 vol. gr. in-8. Prix..... 2 fr.

- GUIDE PRATIQUE ET RAISONNÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORTS PAR CHEMINS DE FER**, en grande et en petite vitesse, comprenant tout ce qui se rattache aux transports, suivi de conseils pratiques sur les droits et les devoirs des commerçants dans les opérations de trafic, par X. CHAMAISON, 1 vol. in-8. Prix..... 2 fr. 50
- LA CRISE DES TRANSPORTS ET LES ÉCONOMIES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER**, par CH. GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- MARINE MARCHANDE ET COLONIES**, par ALPH. ROCHAUD, avec une carte des chemins de fer de l'Algérie, Tunisie, 1 vol. in-18. Prix..... 1 fr. 50
- COMMERCE EXTÉRIEUR**, par LE MÊME, broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES SUR LES TARIFS DE CHEMINS DE FER**, par A. ROUSSEAU. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- L'APPROPRIATION DES PORTS A LA GRANDE NAVIGATION**, par E. FOURNIER DE FLAIX. Broch. in-8, Prix..... 2 fr. 50
- ÉTUDE SUR LA MARINE MARCHANDE (La Crise; les Remèdes)**, par DENIS GUILLOT, avocat (ouvrage couronné par la Société havraise d'études diverses). 1 vol. in-18. Prix..... 2 fr.
- COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE. Les nouveaux paquebots à grande vitesse de la ligne du Havre à New-York et les chantiers de Penhoët.** Broch. in-4°. Prix..... 1 fr. 50
- LE PÉAGE SUR LES VOIES NAVIGABLES.** Broch. in-8. Prix..... 1 fr.

OUVRAGES RELATIFS A DIVERS PAYS

- LA RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE.** Institutions de l'Union, — États-Unis, — Institutions d'Etat, — Régime municipal, — Système judiciaire, Condition sociale des Indiens. Avec une carte de la formation politique et territoriale des États-Unis, par AUGUSTE CARLIER. 4 vol. in-8. Prix..... 36 fr.
- LE MARIAGE AUX ÉTATS-UNIS**, par LE MÊME. In-18, Paris, 1860. Prix..... 2 fr.
- DE L'ESCLAVAGE DANS SES RAPPORTS AVEC L'UNION AMÉRICAINE**, par LE MÊME. 1 vol. in-8. Paris, 1862. Prix..... 4 fr.
- L'HISTOIRE DU PEUPLE AMÉRICAIN, — ÉTATS-UNIS — ET DE SES RAPPORTS AVEC LES INDIENS DEPUIS LA FONDATION DES COLONIES ANGLAISES JUSQU'À LA RÉVOLUTION DE 1776**, par LE MÊME. 2 vol. in-8. Paris, 1868. Prix..... 8 fr.
- DE L'ACCLIMATÉMENT DES RACES EN AMÉRIQUE**, par LE MÊME. In-8. Paris, 1868. Br. in-8. Prix..... 2 fr.
- LA CONSTITUTION AMÉRICAINE ET SES AMENDEMENTS, TEXTE, NOTICES HISTORIQUES ET COMMENTAIRES**, par LOUIS VOSSON, consul de France à Philadelphie, avec une préface par JOSEPH CHAILLEY. 1 vol. in-8°. Prix..... 5 fr.
Récit du Centenaire célébré en 1887 à Philadelphie, portrait de Washington, Franklin et Cleveland et fac simile des signataires de la constitution.
- LA SUPRÉMATIE DE L'ANGLETERRE, SES CAUSES, SES ORGANES ET SES DANGERS**, par JEANS, auteur de *l'Acier, ses usages*, etc., traduit par M. BAILLE, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur. 1 vol. in-8. Prix..... 10 fr.
- LETTRES D'IRLANDE**, par M^{lle} MARIE-ANNE DE BOVET, avec une préface de VICTOR CHERBULIEZ, de l'Académie française. 4 vol. in-18. Prix..... 3 fr. 50

- ESSAI SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ESPAGNE**, par J. GOURY DU ROSLAN, chef du secrétariat de la première présidence de la Cour des comptes. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr. 50
- HISTOIRE ET ORGANISATION DE LA COOPÉRATION EN ANGLETERRE**, par DE BOVVE. *Rapport* présenté le 20 septembre 1886, au deuxième Congrès des sociétés coopératives de France à Lyon. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- THE SILVER POUND AND ENGLAND'S, MONETARY POLICY SINCE THE RESTORATION** together with the history of the Guinea illustrated by contemporary documents by S. DANA-HORTON a delegate of the United States of America to the international monetary conference of 1878 and 1881. 1 vol. grand in-8. Prix..... 20 fr.
- CONVERSION DE LA DETTE 3 % ANGLAISE**, par ARTHUR RAFFALOVICH. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- ON PRÉVENTIVE ADMINISTRATION AS COMPARED WITH CURATIVE ADMINISTRATION**, as practised in Germany by sir EDWIN CHADWICK, correspondant of the Institut. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- DE L'ADMINISTRATION PRÉVENTIVE COMPARÉE A L'ADMINISTRATION CURATIVE PRATIQUÉE EN ALLEMAGNE**, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- CIRCULATION OR STAGNATION**, being a translation of a paper by F. O. ward read at the Sanitary congress held in Brussels in 1886 on the arterial and venous system for the sanitation of towns with a statement of the progress for its completion made since then, par le même. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 25
- LA DOBROUDJA ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**, son passé, son présent et son avenir, par J. J. NACIAN, professeur à l'école de sylviculture de Bucarest. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
- DE L'IMMIXTION DE LA POLITIQUE ALLEMANDE EN ROUMANIE** et des derniers échecs de la France par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- DE LA NATURE DE LA MISSION CONSULAIRE EN GÉNÉRAL ET SPÉCIALEMENT DE LA POSITION PERSONNELLE DES CONSULS ÉTRANGERS EN ROUMANIE** et des Consuls Roumains à l'Étranger, au point de vue du droit civil et pénal, par GEORGES G. FLAISLEN, docteur en droit, juge au tribunal de Jassy. 1 vol. in-4. Prix..... 3 fr.
- LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE**, exposé de ses conditions et ressources naturelles, de son agriculture, de ses industries, de son commerce, de son crédit et de ses finances au point de vue de l'émigration et des capitaux Européens, d'après les derniers documents officiels, par M. LOUIS GUILAINE, avec une préface d'EMILE GAUTIER. 1 vol. in-8. Prix..... 7 fr. 50
- EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE**, à propos de nouvelles concessions de chemin de fer et de la loi des émissions des banques, par PEDRO S. LAMAS. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- A PANAMA. — L'ISTHME DE PANAMA. — LA MARTINIQUE. — HAITI**. Lettres adressées au *journal des Débats* par G. DE MOLINARI, rédacteur en chef du *journal des Économistes*. Illustré de 6 gravures hors texte et accompagné d'une carte coloriée. Édition populaire. 1 vol. in-18. Prix..... 1 fr.
- LES FINANCES DU CHILI**, dans leur rapport avec celles des autres pays civilisés, par EDOUARD OVALE CORREA, diplômé de l'École libre des sciences politiques de Paris. 1 vol. in-8. Prix..... 4 fr.
- LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES EN ALLEMAGNE**, par ERNEST BRELAY. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LA CONDITION DU LOGEMENT DE L'OUVRIER DANS LA VILLE DE GAND**, par le baron A. DE T'SERCLAES DE WOMMERSON, avocat à la Cour d'appel de Gand. Broch. gr. in-8. Prix..... 1 fr.
- CRÉDIT FONCIER MUTUEL A L'INSTAR DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMUNAL BELGE. PRÊTS RURAUX à 3 fr. 75 pour cent, amortissement compris**, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.

- LE MONOPOLE DE L'ALCOOL EN SUISSE, ÉTUDE SUR LA LOI FÉDÉRALE DU 25 DÉCEMBRE 1886**, concernant les spiritueux, par HENRI PASCAUD, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LES CAISSES RURALES ITALIENNES. RAPPORT POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS EN 1889**, par M. LÉONE WOLLEMBORG. Broch. in-4. Prix..... 3 fr.
- IL VÉRITAS FINANZIARIO**, Annuario delle Banche, dei Banchieri e del capitalista. Anno I. 1 vol. gr. in-8. Prix..... 20 fr.
- BATTELLO SOTTOMARINO E REGNO DI GIORDANO BRUNO**. Romanzo bizzarro di FRANCESCO VIGANO. Seconda Edizione. 1 vol. in-18. Prix..... 3 fr. 50
- NOTICE GÉOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE SUR LA TUNISIE**, par ERNEST FALLOT, rédacteur au gouvernement Tunisien. 1 vol. in-8. Prix..... 2 fr. 50
- STATISTIQUE DU COURS DU CHANGE ET DES EFFETS PUBLICS AUX BOURSES DE RUSSIE EN 1887**. Broch. gr. in-8. Prix..... 3 fr.
- LES FINANCES DE LA RUSSIE 1887-1889**. Documents officiels avec une préface, par ARTHUR RAFFALOVICH. 1 vol gr. in-8. Prix..... 2 fr. 50

MÉLANGES — DIVERS

- MÉLANGES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES**, par LOUIS PASSY, secrétaire perpétuel de la société nationale d'agriculture. 2 vol. in-8. Prix..... 12 fr.
- DISCOURS SUR LES TRAVAUX PUBLICS**, prononcés par M. ALBERT CHRISTOPHE, ministre des travaux publics. 1 vol. in-8. Prix..... 6 fr.
- CE QUE LA FRANCE A GAGNÉ A L'EXPOSITION DE 1889**. Communication faite à la Chambre syndicale des industries diverses, séance du 19 novembre 1889, par M. ALFRED NEYMARCK. Broch. in-8. Prix..... 3 fr.
- LES FORCES PRODUCTIVES DE LA FRANCE COMPARÉES 1789-1889**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. Broch. in-8. Prix..... 2 fr.
- NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE MICHEL CHEVALIER**, par ALPH. COURTOIS fils, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique. Broch. in-8. Prix.... 1 fr.
- L'EXPLOITATION DES TÉLÉPHONES**. Rapport présenté à la Chambre syndicale des industries diverses, séance du 28 février 1888, par LÉON DUCRET. Broch. in-18. Prix. 1 fr.
- RETRAITES. QUESTIONS DIVERSES**. La caisse des retraites. Mari et femme. L'enfant. Retraites scolaires. Variation du taux d'intérêt, par PAUL MATRAT. Broch. in-8. Prix. 1 fr.
- LE LANOMÈTRE OU DENSIVOLUMÈTRE** breveté en France et à l'Étranger, par PAUL PIERRARD. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LA TOUR EIFFEL**, leçon faite au Conservatoire des arts et métiers, le 20 novembre 1888, par A. DE FOVILLE. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LE PAIN DU SIÈGE**, conférence faite à l'École supérieure de guerre, par M. E. CHEYSSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Broch. in-8. Prix..... 1 fr. 50
- LES FABLES DE LA FONTAINE**, conférence faite à la mairie de Passy sous la présidence de M. LÉON DONNAT, conseiller municipal, par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- L'INSTITUT DE FRANCE**. Tableau des cinq académies au 1^{er} juillet 1887, par M. EDMOND RENAUDIN. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.

AVIS

Baisse de prix de 50 % sur les ouvrages suivants :

P. ROSSI

- Cours d'économie politique**, revu et augmenté de leçons inédites recueillies par M. A. PORÉE, avec une notice bibliographique sur les œuvres de Rossi par JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut. 5^e édition. 4 vol. in-8. Au lieu de 30 fr. 15 fr. »
- Cours de droit constitutionnel**, professé à la Faculté de droit de Paris, recueilli par M. A. PORÉE, précédé d'une introduction par M. C. BON-COMPAGNI. 2^e édition. 4 vol. in-8. Au lieu de 30 fr. 15 fr. »
- Traité de droit pénal**, avec une introduction par M. FAUSTIN-HÉLIE. 4^e édit. 2 vol. in-8. Au lieu de 15 fr. 7 fr. 50

MAC CULLOCH

- Principes d'économie politique** suivis de quelques recherches relatives à leur application et d'un tableau de l'origine et du progrès de la science, traduit de l'anglais par AUGUSTIN PLANCHE. 2^e édition. 2 vol. in-8. Au lieu de 12 fr. 6 fr. »

CIBRARIO

- Économie politique du moyen âge**, traduit de l'italien par M. BARNEAUD et précédé d'une introduction par M. WOŁOWSKI, membre de l'Institut, 2 vol. in-8. Au lieu de 12 fr. 6 fr. »

MARQUIS DE MIRABEAU

- L'Ami des hommes**, avec une préface et une notice bibliographique par M. ROUXEL. 1 vol. in-8. Au lieu de 10 fr. 5 fr. »

GROTIUS

- Le Droit de la guerre et de la paix** divisé en trois livres. trad. par PRADIER-FODÉRÉ, prof. de droit public et d'économie politique. 3 vol. in-8. Au lieu de 25 fr. 12 fr. 50
- Le même*. 3 volumes in-18. Au lieu de 15 fr. 7 fr. 50

G.-F. DE MARTENS

- Précis du droit des gens modernes de l'Europe**, augmenté des notes de PINHEIRO-FERREIRA. précédé d'une introduction par M. CH. VERGÉ, membre de l'Institut. 2^e édition. 2 vol. in-8. Au lieu de 14 fr. 7 fr. »
- Le même*, 2 vol. in-18. Au lieu de 8 fr. 4 fr. »

J.-L. KLUBER

- Le Droit des gens modernes de l'Europe**, revu, annoté et complété par A. OTT. 2^e édition. 1 vol. in-8. Au lieu de 8 fr. 4 fr. »
- Le même*. 1 vol. in-18. Au lieu de 5 fr. 2 fr. 50

LÉON FAUCHER

- Études sur l'Angleterre**. 2^e édition. 2 vol. in-8. Au lieu de 12 fr. 6 fr. »
- Mélanges d'économie politique et de finances**. 2 vol. in-8. Au lieu de 12 fr. 6 fr. »
- Le même*. 2 vol. in-18. Au lieu de 7 fr. 3 fr. 50

PAUL BOITEAU

- Fortune publique et finances de la France**. 2 vol. in-8. Au lieu de 15 fr. 7 fr. 50
- Les Traités de commerce**. Texte de tous les traités en vigueur, notamment les traités conclus avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse (Zollverein) et l'Italie. 1 vol. in-8. Au lieu de 7 fr. 50. 3 fr. 75

MARQUIS D'AUDIFFRET

- Système financier de la France**. 3^e édition, revue et augmentée. 6 vol. gr. in-8 et une introd., *Souvenirs de ma carrière*. 1 vol., ensemble 7 vol. gr. in-8. Au lieu de 50 fr. 25 fr. »

MAURICE BLOCK

- Statistique de la France** comparée avec les divers pays de l'Europe. 2^e édit., augmentée et mise à jour. 2 vol. in-8. Au lieu de 24 fr. 12 fr. »

LÉON BIOLLAY

- Les Prix en 1790**. 1 vol. in-8. Au lieu de 6 fr. 3 fr. »

Collection d'auteurs étrangers contemporains

HISTOIRE. — MORALE. — ÉCONOMIE POLITIQUE

VOLUMES PARUS

THOROLD ROGERS

Professeur d'Économie politique à l'Université d'Oxford.

INTERPRÉTATION ÉCONOMIQUE DE L'HISTOIRE

TRADUCTION ET INTRODUCTION

Par **M. CASTELOT**, ancien consul de Belgique.

1 vol. in-8°, cartonné..... 40 fr.

HOWELL

Membre de la Chambre des Communes.

QUESTIONS SOCIALES D'AUJOURD'HUI

LE PASSÉ ET L'AVENIR DES TRADE UNIONS

TRADUCTION ET PRÉFACE

Par **M. LE COUR GRANDMAISON**, député.

1 vol. in-8°, cartonné..... 7 fr.

GOSCHEN

THÉORIE DES CHANGES ÉTRANGERS

Traduction et préface de **M. LÉON SAY**, de l'Académie française.

TROISIÈME ÉDITION FRANÇAISE

SUIVIE DU RAPPORT DE 1875 SUR LE PAYEMENT DE L'INDEMNITÉ DE GUERRE

Par le Même

1 vol. in-8°, cartonné..... 9 fr.

HERBERT SPENCER

JUSTICE

Traduction de **M. E. CASTELOT**, ancien consul de Belgique.

1 vol. in-8, cartonné et orné d'un portrait..... 9 fr.

LOUIS GUMLOWICZ

Professeur de sciences politiques à l'Université de Gratz.

LA LUTTE DES RACES

RECHERCHES SOCIOLOGIQUES

Traduction de **M. Charles BAYE**

1 vol. in-8°, cartonné..... 9 fr.

PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. J. CHAILLEY

VOLUMES PARUS

I^{er} volume**VAUBAN**

DIME ROYALE

Par M. G. MICHEL

II^e volume**BENTHAM**

PRINCIPES DE LÉGISLATION

Par M^{lle} RAFFALOVICHIII^e volume**HUME**

OEUVRE ÉCONOMIQUE

Par M. LÉON SAY

IV^e volume**J. - B. SAY**

ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. H. BAUDRILLART

V^e volume**ADAM SMITH**

RICHESSE DES NATIONS

Par M. COURCELLE-SENEUIL

VI^e volume**SULLY**

ÉCONOMIES ROYALES

Par M. J. CHAILLEY

VII^e volume**RICARDO**

RENTES, SALAIRES ET PROFITS

Par M. P. BEAUREGARD

VIII^e volume**TURGOT**

ADMINISTRATION ET ŒUVRES ÉCONOMIQUES

Par M. L. ROBINEAU

IX^e volume**JOHN-STUART MILL**

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. LÉON ROQUET

X^e volume**MALTHUS**

PRINCIPE DE POPULATION

Par M. G. DE MOLINARI

XI^e volume**BASTIAT**

OEUVRES CHOISIES

Par M. DE FOVILLE

XII^e volume**FOURIER**

OEUVRES CHOISIES

Par M. CH. GIDE

XIII^e volume**F. LE FLAY**

ÉCONOMIE SOCIALE

Par M. F. AUBURTIN

XIV^e volume**COBDEN**LIGUE CONTRE LES LOIS - CÉRÉALES
ET DISCOURS POLITIQUES

EN PRÉPARATION

Karl Marx, par M. VILFREDO PARETO.**Quesnay**, par M. YVES GUYOT.**Schulze-Delitzsch**, par M. A. RAFFALOVICH.**Michel Chevalier**, par M. P. LEROY-BEAULIEU.*Chaque volume se vend séparément.*

Prix du volume in-32, cartonné et orné d'un portrait..... 2 fr. 50

TABLE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

DES 1^{er} ET 2^e SUPPLÉMENTS AU CATALOGUE GÉNÉRAL

A	PRIX	Pag.	B	PRIX	Pag.
ALLARD (Alphonse). Dépréciation des richesses. 1 vol. in-8.....	6 »	4	BLONDEL (J.-E.). La question sociale et la solution scientifique. 1 vol. in-8..	9 »	3
— Etudes sur la crise agricole commerciale et ouvrière. 1 vol in-4.....	7 50	7	BLUNTSCHLI . Le droit international codifié, traduit par C. Lardy. 1 vol. in-8.	10 »	15
— Discours sur la crise sociale. 1 vol. in-8.	1 50	7	BÖHMERT (Victor). La participation aux bénéfices, traduit par Albert Trombert 1 vol; gr. in-8.....	10 »	9
— Le change fossoyeur du libre-échange Br. in-8.....	1 50	7	BOITEAU (Paul). Etat de la France en 1789. 1 vol in-8.....	10 »	13
— La question ouvrière à Berlin 1890. Br. in-8.....	1 »	10	BOURLIER (Jean). La participation des ouvriers aux bénéfices des patrons Br. in-8	1 »	10
ALLARD (L.-J.). Les électeurs purs et candidats. 1 vol. in-18.....	3 »	13	BOVET (Marie Anne de). Lettre d'Irlande 1 vol. in-8.....	3 50	18
ALIX (Gabriel). Les facultés de droit et l'enseignement des sciences politiques. Br. in-8..	1 »	15	BOVET-BOLENS . La fin de la crise. 1 vol. in-8.....	4 »	4
Annales de la société d'économie politique . Tomes 1 à 3 prix chacun..	9 »	2	BOUYE (de). Histoire et organisation de la coopération en Angleterre. Br. in-8.	1 »	19
Annuaire de l'économie politique et de la statistique . Années 1887 à 1890, chacun.....	9 »	2	BRELAU (Ernest). L'affranchissement du suffrage universel. Br. in-8.....	1 »	14
ARNAUDEAU (A.). Calcul des obligations. Br. in-8.....	2 »	17	— Défense de la propriété immobilière Broch. in-8.....	1 »	14
AUBRY (Albert). Les finances de l'Etat en 1889.....	1 50	6	— Défense de la propriété immobilière 2 ^e discours. Br. in-8.....	1 »	14
AZNAVOUR (V.). Formulaire commercial de l'exportation et de l'importation. 1 vol. in-32.....	2 »	17	— Les sociétés coopératives en Allemagne Br. in-8.....	1 »	19
			BRETON (Jules). La réorganisation cadastrale et la conservation du cadastre en France. 1 vol. in-8.....	7 50	13
			BUCQUET (Paul). Rapport concernant l'application de la loi du 23 décembre 1874. Br. in-8.....	2 »	9
B					
BAILLE . Voy. JEANS .	»		C		
BASTIAT . Œuvres choisies par A. de Foville. 1 vol. in-32	»	4	CALVO (Ch.). Le droit international théorique et pratique. — 5 vol. g. in-8	75 »	15
cartonné.....	2 50	4	CAPMAS (Xavier). La crise agricole et l'impôt en matière d'enregistrement. 1 vol. in-8.....	2 »	6
BAUDRILLART (H.). Les populations agricoles de la France. 1 vol. in-8.....	10 »	12	CARLIER (Auguste). La République américaine. 4 vol. in-8.....	36 »	18
— Voy. (J. B.) SAY .	»		— Le mariage aux Etats-Unis. 1 vol. in-18	2 »	18
BAUREGARD (Paul). Voy. RICARDO	»		— De l'esclavage dans ses rapports avec l'union américaine. 1 vol. in-8.....	4 »	18
BECHAUX (A.). La politique sociale en Belgique. Broch. in-8.....	3 »	14	— L'histoire du peuple américain. 2 vol. in-8.....	8 »	18
— Le droit et les faits économiques. 1 vol. in-8.....	6 »	14	— De l'acclimatement des races en Amérique. Br. in-8.....	2 »	18
BENTHAM Principe de législation par mademoiselle S. Raffalovich.	»	3	CARRÉ (Charles). La suppression des octrois de la ville de Paris. 1 vol. in-8..	4 »	6
cartonné.....	2 50	3	Carte économique de la France . 1 feuille raisin.....	1 50	12
BERNARD . Essai sur le commerce de Marseille. 1 vol. in-4.....	10 »	16			
BLED (Victor du). Les syndicats professionnels et agricoles. Br. in-18.....	» 50	10			
BLOCK (Maurice). Les progrès de la science économique depuis Adam Smith. 2 vol. in-8.....	16 »	8			

	PRIX	Pag.		PRIX	Pag.
CARVALLO (Jules). Essai sur les lois de l'impôt progressif. Br. in-8.....	1	» 6	coopératives de consommation de France. Br. in-4.....	1	» 9
CASTANIER (Prosper). Les syndicats professionnels. Br. in-12.....	» 50	10	Congrès (Troisième) des sociétés coopératives de consommation de France. Br. in-8.....	1	» 9
CAZENEUVE (Albert). Les entreprises agricoles. 1 vol. in-8.....	5	» 12	Congrès international de l'enseignement technique, commercial et industriel (Compte rendu des travaux du). 1 vol. in-8.....	5	» 16
CERNUSCHI (Henri). Anatomie de la monnaie. Broch. in-8.....	2	» 7	Congrès (Premier). des banques populaires françaises. 1 vol. in-8..	3	» 8
— Le Pair bimétallique. 1 vol. in-8....	3	» 7	Congrès international de la participation aux bénéfices. 1 vol. gr. in-8.....	3	» 9
CHADWICK (Edwin). Sanitation versus militarism. Broch. in-8.....	1	» 5	Congrès (Troisième) national des sociétés de secours mutuels de prévoyance et de retraite. 1 vol. gr. in-8.....	5	» 10
— De l'administration préventive. Br. in-8.....	1	» 19	Congrès international du commerce et de l'industrie. 1 vol. gr. in-8.....	9	» 16
— On préventive, administration. Br. in-8..	1	» 19	COSTE (Adulphe). Nouvel exposé d'économie politique. 1 vol. in-18.....	3	50 3
— Circulation or, stagnation. Br. in-8....	1	25 19	— La question monétaire en 1889. (Discours). Br. in-8.....	3	50 8
CHAILLEY (Joseph). Voy. Nouveau dictionnaire d'Economie politique. — Voy. SULLY .			— Etude d'Economie rurale. Br. gr. in-8..	1	» 12
CHAMAISON (X.). Guide pratique et raisonné en matière de transport par chemin de fer. 1 vol. in-8.....	2	50 18	— Etude statistique sur les salaires des travailleurs. Br. in-8..	1	» 13
CHARDON (Henri). A propos d'un projet d'union douanière entre les Etats du centre de l'Europe. Br. in-8....	1	» 12	Coup d'œil sur l'assistance par un ancien administrateur de bureau de bienfaisance. Br. in-18.....	»	60 9
CHEVALLIER (Emile). Les salaires au dix-neuvième siècle. 1 vol. in-8.....	8	» 9	COURCELLE-SENEUIL. Préparation à l'étude du droit. 1 vol. in-8.....	8	» 14
— De l'assistance dans les campagnes. 1 vol. in-8.....	9	» 9	— La démocratie. Br. in-8.....	1	» 13
CHEVERT (G. Sannois de). L'indigence et l'assistance dans les campagnes. 1 vol. in-8.....	10	» 9	— Voy. SUMNER-MAINE .		
CHEYSSON (E.). La statistique géométrique. Br. in-8.....	1	50 16	— Voy. ADAM SMITH .		
— Les moyennes en statistique. Br. in-8..	1	50 13	COURTOIS fils (Alph.). Le centenaire de Pellegrino Rossi. Br. in-8.....	1	» 8
— Le conseil supérieur de statistique de France. Br. in-8.....	1	50 12	— Notice sur la vie et les travaux de Michel Chevalier. Br. in-8.....	1	» 20
— La question des habitations ouvrières en France et à l'étranger. Br. in-8....	1	50 9	— Voy. Annales de la société d'économie politique .		
— La question de la population en France et à l'étranger. Br. in-8.....	1	50 9	CROISERIE (A. de la). La réforme économique et le régime parlementaire. 1 vol. in-18.....	2	50 14
— Le Travail et la manivelle de Sismoodi. Br. in-8.....	1	50 4	CUGNIN (E.). Théorie et pratique de l'intérêt et de l'amortissement. 1 vol. in-8.....	10	» 17
— L'assistance rurale et le groupement des communes. Br. in-8.....	1	50 4			
— Les cartogrammes à teintes graduées. Br. in-8.....	1	50 13	D		
— Le pain du siège. Br. in-8.....	1	50 20	DABOS (Henri). Le dernier mot sur une controverse relative à la notion de la valeur. Br. in-8.....	1	50 7
— L'économie sociale à l'Exposition de 1889. Br. in-8.....	1	» 4	DANA-HORTON. The silver Pound and England. 1 vol. gr. in-8.....	20	» 19
— La législation internationale du travail. Br. in-8.....	1	» 9	DARWIN (Charles). Par Grant-Allen, traduit par Paul Le Monnier. 1 vol. in-18. Br.....	3	50 3
— Les charges de l'agriculture et les monographies de famille. Br. in-8....	4	» 13	Cartonné.....	4	» 3
— L'assurance des ouvriers contre les accidents. Br. in-8.....	1	» 15	DEGOIX (P.-F.). Le privilège de la banque de France. Br. in-8.....	2	50 7
— Les méthodes en statistique. Br. in-8.....	1	50 13	— (P.-F.) et J. MEYER Etude financière. Les chemins de fer français, algériens et coloniaux. 1 vol. in-8..	2	» 17
CHRISTOPHE (Albert). Discours sur les travaux publics. 1 vol. in-8.....	6	» 20	DELAFUTRY (Prosper). Les réformes économiques à la fin du XIX ^e siècle. Br. in-18.....	1	» 5
CLAVE (Jules). Les fonctions publiques, et la réforme administrative. Br. in-8..	1	» 4	DELEUZE (H.). Réforme de l'impôt foncier. Br. in-8.....	»	75 6
CLEMENT (Ambroise). La crise économique. 1 vol. in-8.....	2	50 4			
CLOUZARD (J.-J.-A.). Etude sur la rétribution légitime du travail. 1 vol. in-18..	3	» 10			
COLAJANNI (Napoleone). L'alcoolismo. 1 vol. in-18.....	3	» 5			
Compagnie générale transatlantique. Br. in-4.....	1	50 18			
Congrès (Deuxième) des sociétés					

	PRIX	Pag.		PRIX	Pag.
DESMOULINS (Auguste). Colonisons la France. Br. in-8.....	» 40	11			
Deux réformes possibles en matières de contributions directes. Br. in-8.....	1	» 7			
DUCHATEL (P.). Nouveau traité d'économie politique et monétaire. 1 vol. in-8.	15	» 7			
DUCRET (Léon). L'exploitation des téléphones. Br. in-18.....	1	» 20			
DUCROCQ (Th.). Etudes d'histoire financière et monétaire. 1 vol. in-8....	7	» 6			
— Etudes de droit public. 1 vol. in-8....	7	» 14			
DUHAMET (F.). La République révolutionnaire. 1 vol. in-18.....	3	50 13			
DUNOYER (Ch.). Œuvres. Tomes 1 et 2. Liberté du travail. 2 vol. in-8.....	20	» 3			
DUPONT-WHITE . Le rôle et la liberté de la presse. Br. in-8.....	1	» 13			
— Le suffrage universel.	»	» 13			
— La liberté de la presse et le suffrage universel. Br. in-8.....	2	» 14			
E			G		
EDOM (Henri). Le calcul mental. Br. in-8	2	» 17	GARNIER (Joseph). Traité complet d'arithmétique théorique et appliquée au commerce, etc. 1 vol. in-8.....	8	» 16
Enquête de la commission extra-parlementaire des associations ouvrières 3^e partie. 1 vol. in-4....	10	» 9	GELIN (E.). La monnaie. Br. in-8.....	»	» 7
Essai de réforme constitutionnelle 1 vol. in-8.....	3	» 13	GEORGE (Henri). Protection au libre-échange. 1 vol. in-8.....	9	» 12
F			— Progrès et panvreté. 1 vol. in-8.....	9	» 11
FALLOT (Ernest). Notice géographique et économique sur la Tunisie. 1 vol. in-8.	2	50 20	GERNAERT (Jules). Organisation et comptabilité industrielles. 1 vol. in-4....	6	50 17
FAURE (Félix). Les budgets contemporains. 1 vol. in-4.....	30	» 5	— Traverses de chemins de fer leur conservation par la créosote. Br. in-8.....	2	50 17
FAVAREL (Clément). Les cahiers de 1889. Les synthèses économiques. 1 vol. in-18.....	3	» 4	GIBON (A.). La liberté du travail et les grèves. Br. in-8.....	2	» 10
FLAISLEN (G.). De la nature de la mission consulaire en général. 1 vol. in-4.	3	» 19	— Les accidents du travail et l'industrie. 1 vol. in-4.....	3	» 10
FOURIER . Œuvre choisie, par M. Ch. Gide. 4 vol. in-32.	»	» 4	GIDE (Charles). Voy. FOURIER .		
Cartonné.....	2	50 4	GILMAN (Nicholas Paine). Profit sharing 1 vol. in-18.....	10	» 10
FOURNIER de FLAIX . L'appropriation des ports à la grande navigation. Br. in-8.....	2	50 18	GODIN . La République du travail et la réforme parlementaire. 1 vol. in-8.....	8	» 4
— Traité de critique et de statistique comparée des institutions financières. 1 vol. in-8.....	15	» 6	GOMEL (Charles). Les travaux publics et le budget. Br. in-8.....	1	» 13
— Congrès monétaire international. Rapport sur l'enquête monétaire anglaise. Br. in-8.....	2	» 8	— Les projets de réforme de la législation des mines. Br. in-3.....	2	» 14
— L'Économie sociale à l'Exposition de 1889. Br. in-8.....	1	» 5	— Les caisses de prévoyance obligatoires au profit des ouvriers mineurs. Br. in-8.	1	» 10
— Les congrès d'économie sociale à l'Exposition de 1889. Br. in-8.....	1	» 5	— L'industrie minière en France et à l'étranger. Br. in-8.....	1	» 16
— Les forces productives de la France comparées 1789-1889. Br. in-3.....	2	» 20	— Le projet de loi sur les délégués mineurs. Br. in-8.....	1	» 14
— Statistique des religions. Br. in-4....	3	» 13	— La crise des transports et les économies des compagnies de chemin de fer. Br. in-8.....	1	» 18
— Le problème monétaire. 1 vol. in-8....	5	» 8	GOURY du ROSLAN (J.). Essai sur l'histoire économique de l'Espagne. 1 vol. in-8.....	7	50 19
— L'Économie sociale. — Sa méthode. Br. in-8.....	1	» 5	GRANT-ALLEN . Charles Darwin. 1 vol. in-18.....	3	50 3
FOSSE (Paul). Le syndicat de faillite. 1 vol. in-8.....	»	» 14	— cartonné toile.....	4	» 3
FOVILLE (Alfred de). La France économique. Statistique raisonnée 1889. 1 vol. in-18.....	6	» 13	GRILLON (Ernest). La question sociale. 1 vol. in-8.....	5	» 11
— La Tour Eiffel. Br. in-8.....	1	» 20	GRUNER (Ed.). Les syndicats industriels. Br. in-8.....	1	» 10
— Voy. BASTIAT .			GUIGNARD (Alfred). De la suppression des octrois et de leur remplacement. 1 vol. in-8.....	6	» 6
			GUILAINE (Louis). La République Argentine physique et économique. 1 vol. in-8.....	7	50 19
			GUILBAULT (Adolphe). La question des caisses d'épargne. Br. in-8.....	1	» 8
			GUILLARD (Ed.). Protection et organisation du travail. 1 vol. in-18.....	1	50 10
			GUILLOT (Deuis). Étude sur la marine marchande. 1 vol. in-18.....	2	» 13
			GUYON (Eugène). L'internationale et le socialisme. Br. in-8.....	1	» 11
			GUYOT (Yves). L'impôt sur le revenu. 1 vol. in-18.....	3	50 6
			II		
			HADLEY [E.]. Le transport par les chemins de fer, traduit par A. Raffalovich et L. Guérin. 1 vol. in-8.....	7	» 17

	PRIX	Pag.		PRIX	Pag.
HARTMANN (Georges). L'alcool et l'impôt des boissons. 1 vol. in-8.....	5	» 5	LEFEVRE (Emile). Recherche de la meilleure des Républiques. 1 vol. in-18.	»	» 14
— La Chambre de commerce de Paris et la représentation commerciale. Br. in-8.	2	» 16	LEGRAND (Arthur). Le billet de banque fiduciaire. Br. in-8.....	1	» 8
HAYEM (Julien). Voy. Congrès international du commerce et de l'industrie.			LEMERCIER DE JAUELLE (R.). Réforme sur le service de la trésorerie et réorganisation des contributions directes. 1 vol. in-8.....	3 50	13
HOUDARD (Adolphe). Premier principe de l'économique. 1 vol. in-8.....	4	» 4	LE MONNIER (Paul). Voy. GRANT-ALLEN .		
HOUCQUES-FOURCADE (Maurice). Les impôts sur le revenu en France au XVIII ^e siècle. 1 vol. in-8.....	5	» 6	— Voy. GEORGE (Henri).		
HUBERT-VALLEROUX . La charité avant et depuis 1789. 1 vol. in-8.....	8	» 8	LEROY-BEAULIEU (Paul). Traité de la science des finances. 2 vol. in-8....	25	» 5
HUME . Œuvres économiques par Léon Say. 1 vol. in-32.	»	» 3	— Essai sur la répartition des richesses. 1 vol. in-8.....	9	» 3
Cartonné.....	2 50	3	— L'Algérie et la Tunisie. 1 vol. in-8....	8	» 11
			— Précis d'Economie politique. 1 vol. in-18.....	2 50	3
			— L'Etat moderne et ses fonctions. 1 vol. in-8.....	9	» 13
			— Un chapitre des mœurs électorales en France dans les années 1889 et 1890. Br. in-8.....	» 75	14
I			LESCARRET (J.-B.). Allégorie sociale. Cain et Abel. 1 vol. in-18.....	1	» 5
ISAAC (A.). Questions coloniales. Constitution et sénatus-consultes. 1 vol. in-18.	3	» 11	— Contes et allégories sociales. 1 v. in-18.	2 50	5
			LEVY (Raphaël-Georges). Voy. SIEGFRIED .		
J			LIMOUSIN (Ch.-M.). L'organisation générale des chemins de fer français. Br. in-8.....	1	» 17
JEANS . La suprématie de l'Angleterre, traduit par Baille. 4 vol. in-8.....	10	» 18	— Les privilèges de la navigation intérieure. Br. in-18.....	1	» 17
JEANNENEY (Jules). Le crédit agricole mobilier. 1 vol. in-8.....	6	» 7	LORRAIN (Jacques). Réformes fiscales. 1 vol. in-8.....	6	» 6
Journal des Économistes	36	» 2	LUCAS (Charles). Conférence sur l'enseignement professionnel en France depuis 1789. Br. in-8.....	1	» 15
JUGLAR (Clément). Les crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis. 1 vol. gr. in-8.....	12	» 16	LUCAS (Charles), de l'Institut. De l'état et France de la répression en matière de crimes capitaux. 1 vol. in-8.....	3	» 3
			— De l'état anormal en France de la répression en matière de crimes. Br. in-8....	3	» 11
			LUÇAY (Comte de). Mélanges de finances et d'économie politique. — Finances. 1 vol. in-8.....	5	» 5
K			LUQUIN (Mlle E.). Programmes généraux des cours d'enseignement commercial et technique. Br. in-4.....	3	» 15
KOENIG . Un nouvel impôt sur le revenu. 1 vol. in-18.....	3	» 6	— Etudes commerciales ; comptabilité, tenue des livres. 1 vol. in-8.....	8	» 16
KOROSI (Joseph). Bulletin annuel des finances des grandes villes. 7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années 1883 1884, et 1885. Chacune.....	2	» 13	— Le commerce, enseignement synthétique en seize tableaux. in-plano.....	30	» 16
			M		
L			MAIREL (E.). Nouvelle méthode de comptabilité de banque et de bourse. 1 vol. in-8.....	10	» 17
LAGASSE (Charles). Les Sociétés coopératives. 1 vol. in-18.....	1	» 9	MALARCE (A. de). Monnaies métalliques et fiduciaires des divers États du monde. Br. in-4.....	2	» 8
— Quelques mots sur l'habitation ouvrière. Br. in-8.....	1	» 9	MARIGNAN (A.). Voy. LAMPRECHT .		
LAHAYE (Eugène). Le rétablissement d'un impôt sur la petite vitesse. Br. in-8	1	» 6	MALTHUS . Principes de population par M. G. de Molinari. 1 vol. in-32, Cartonné.....	2 50	4
LALLEMAND (Léon). De l'assistance des classes rurales au XIX ^e siècle. 1 vol. in-8.....	3	» 12	MARTIN (Étienne), Le monopole de l'alcool. 1 vol. in-18.....	3	» 5
LAMAS (Pedro S.). Congrès monétaire international de Paris. 1889. Br. in-8..	1	» 8	MARTINEAU (E.). De l'égalité dans la protection douanière. Br. in-8.....	1	» 12
— Situation économique et financière de la République Argentine. Br. in-18....	1	» 19			
LAMPRECHT (Ch.). Etude sur l'Etat économique de la France. 1 vol. gr. in-8.	12	» 4			
LARDY . Voy. BLUTSCHLI .					
LAVELEYE (Emile de). Le bimétallisme international. Br. in-8.....	»	» 8			
LEAUTEY (Eug.). La science des comptes mise à la portée de tous. 1 vol. in-8.	7 50	17			
LECHARTIER (E.). Le livre d'or des assurances. Tome 2 ^e . 1 vol. in-8 relié..	25	» 15			
LECONTE (Jules). L'agriculture dans ses rapports avec le pain et la viande. 1 vol. in-8.....	2	» 12			

	PRIX	Pag.		PRIX	Pag.
MATRAT (Paul). Retraites questions diverses. Br. in-8.....	1	» 20	politique . 2 vol. gr. in-8.....	55	» 1
MEHELIN (L.). Précis de droit public du grand duché de Finlande. 1 vol. in-8.	3	50	Demi-reliure veau ou chagrin.....	64	» »
MEYER (J.). Voy. DEGOIX (P.-F.)			O		
MICHAUX (Edouard). Le vrai remède à la crise sociale. Br. in-8.....	1	» 4	OLIVIER (Édonard). La France avant et pendant la Révolution. 1 vol. in-18.	3	50 13
MICHEL (Georges). Une iniquité sociale Br. in-8.....	1	» 14	OVALE CORREA (Édouard). Les finances du Chili. 1 vol. in-8.....	4	» 19
— Voy. VAUBAN .	»	3	P		
MILL (John-Stuart). Principe d'économie politique, par M. Léon Roquet. 1 vol. in-32,	»	» 4	PASCAUD (H.).	»	» 4
Cartonné.....	2	50 4	de l'expulsion des étrangers. Br. in-8.....	»	» 4
MODESTE (Victor). La vie. Etude d'économie politique. 1 vol. in-18.....	3	50 4	— De l'indemnité à allouer aux individus indûment condamnés. Br. in-8.....	2	» 11
— Le prêt à intérêt dernière forme de l'esclavage. 1 vol. in-18.....	3	50 7	— Le monopole de l'alcool en Suisse. Br. in-8.....	1	50 20
— La nuit du 4 août 1789-1889. 1 v. in-18.	3	» 13	PASSY (Frédéric). La question du latin. Br. in-8.....	1	» 15
MOLINARI (G. de). Les lois naturelles de l'économie politique. 1 vol. in-18.....	3	50 3	— Discours au congrès monétaire international de 1889. Br. in-8.....	1	» 8
— La morale économique. 1 vol. in-8.....	7	50 3	— Discours sur le travail des enfants des filles et des femmes dans les établissements industriels. Br. in-32.....	»	60 10
— Question de l'esclavage africain. Br. in-8.....	1	» 11	— Discours sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. Br. in-32.....	»	60 16
— A Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti. 1 vol. in-18.....	1	» 19	— Les fables de La Fontaine. Br. in-8.....	1	» 20
— Voy. MALTHUS .			— L'École de la liberté. 1 vol. in-18.....	2	» 13
MOLINARI (Edmond de). La crise de l'industrie du sucre en Russie. Br. in-8.	1	» 16	PASSY (Louis). Mélanges scientifiques et littéraires. 2 vol. in-8.....	12	» 20
MOISSÉAUX (Ch.). Conseils de l'industrie et du travail. 1 vol. in-8.....	6	» 10	— Voy. ROSCHER (Guillaume).		
— Les résultats de l'assurance obligatoire contre les accidents. Br. in-4.....	2	50 15	PEAGE (Le). Sur les voies navigables Br. in-8.....	1	» 18
MULLER (Paul). Les finances de l'empire d'Allemagne. Br. in-8.....	1	»	Petite Bibliothèque française et étrangère . 14 vol. parus in-32.	2	50 21
N			I. VAUBAN . Dime royale, par Georges Michel.....		3
NACIAN (J.-J.). La Dobronjé économique et sociale. 1 vol. in-18.....	3	50 19	II. BENTHAM . Principes de législation, par M. Sophie Raffalovich.....		3
— De l'immixtion de la politique allemande en Roumanie. Br. in-8.....	1	» 19	III. HUME . Œuvres économiques, par Léon Say.....		3
NEYMARCK (Alfred). Un conseil supérieur des finances. Br. in-8.....	1	» 6	IV. J.-B. SAY . Economie politique par H. Baudrillard.....		3
— Un plan de finances. Br. in-8.....	1	50 6	V. ADAM SMITH . Richesse des nations, par M. Courcelle-Seneuil		3
— Les chambres syndicales et le renouvellement du privilège de la banque de France. Broch. in-8.....	2	50 7	VI. SULLY . Economies royales par Joseph Chailley.....		3
— Un centenaire économique 1789-1889. Br. gr. in-8.....	3	» 5	VII. RICARDO . Rente salaires et profits, par M. Paul Beauregard....		4
— Les valeurs mobilières en France. Br. in-4.....	2	50 6	VIII. TURGOT . Administration et œuvres économiques par M. Robineau.		4
— L'épargne française et les compagnies de chemins de fer. Br. in-8.....	1	50 7	IX. JOHN-STUART MILL , Principes d'économie politique, par M. Léon Roquet.....		4
— De la nécessité d'un emprunt de liquidation. Br. in-8.....	2	» 7	X. BASTIAT . Œuvres choisies, par A. de Foville.....		4
— Les plus hauts et les plus bas cours des principales valeurs. 1 vol. in-8.....	3	» 7	XI. MALTHUS . Principes de population, par M. G. de Molinari....		4
— Les traités de Commerce. Br. in-4....	1	50 12	XII. FOURIER , Œuvres choisies, par M. Ch. Gide.....		4
— Ce que la France a gagné à l'exposition de 1889. Br. in-8.....	3	» 20	PIERRARD (Paul). Le danger de l'augmentation des droits d'entrée sur les céréales et les bestiaux en France. Br. in-8.....	»	60 7
— L'Épargne française et les Compagnies de chemins de fer. Br. in-8.....	1	50 7	— The Standard wool bale. Br. in-8.....	1	50 16
NIBAUD (Ernest). Les délégués mineurs 1 vol. in-18.....	1	50 14	— Le laeuomètre ou densivolumètre. Br. in-8.....	1	» 20
— Observations relatives au projet de loi Baihaut sur les mines. 1 vol. in-18.....	2	» 14			
Nouveau dictionnaire d'Économie					

	PRIX	Pag.		PRIX	Pag.
POULLIN (Marcel). L'impôt sur les raffineries. Br. in-8.....	1 50	6	— Bibliographie. V. RAFFALOVICH .		
Q			ROUSSEAU (A.). Considérations économiques sur les tarifs de chemin de fer. Br. in-8.....	1 »	18
Question (La) monétaire en Belgique en 1889. 1 vol in-8.....	3 50	8	ROY (Félix). Etude sur la réforme de l'assiette de l'impôt. 1 vol. in-4.....	2 »	6
R			S		
RAFFALOVICH (Arthur). L'impôt sur les alcools et le monopole en Allemagne. Br. in-8.....	1 50	5	SAINT-ANDRÉ (J. A. de). La question des monopoles. Les poudres et salpêtres. 1 vol. in-8.....	5 »	4
— Le logement de l'ouvrier et du pauvre. 1 vol. in-18.....	3 50	9	SAINT-GENIS (Flour de). Le crédit territorial en France. 1 vol. in-8.....	6 50	7
— Les finances de la Russie 1887-1889. 1 vol. in-8.....	2 50	20	SAY (J.-B.). Economie politique par M. Baudrillart. 1 vol. in-32. Cartonné.....	» »	3
— Conversion de la dette 3 o/o anglaise. Br. in-8.....	1 »	19	SAY (Léon). Les solutions démocratiques de la question des impôts. 2 vol. in-18. — Voy. NOUVEAU DICTIONNAIRE D'ECONOMIE POLITIQUE .	6 »	5
— Les coalitions de producteurs. Br. in-8. — Les marchés de Londres, de Paris et de Berlin. Br. in-8.....	1 »	12	— Voy. HUME .		
— L'effondrement du comptoir d'escompte Br. in-8.....	1 »	8	SALOMON (Georges). L'enseignement professionnel, industriel et commercial. Br. in-8.....	1 »	16
— Le congrès monétaire international de 1889. Br. in-8.....	1 50	8	— De la limitation des heures de travail. Br. in-8.....	1 »	10
— La bourse de Paris et le monopole des agents de change. Br. in-8.....	» 50	8	SCELLE (G.). Du Pont de Nemours. 1 vol. in-8.....	7 50	3
— Voy. HADLEY (T.).			SCHWAIBE (Mme Salis). Richard Cobden. 1 vol. in-8.....	6 »	3
RAFFALOVICH (Arth.) et ROULLIET (Antony). Bibliographie des habitations à bon marché. Br. in-8.....	1 50	9	— cartonné toile.....	7 »	3
RAFFALOVICH (Sophie). Lord Shaftesbury, sa vie et ses travaux. Broch. in-8.....	1 »	5	SIEGFRIED (Jacques) et LEVY (Raphael-Georges). Du relèvement du marché financier français. Br. in-8.....	1 »	3
— John Bright et Henri Fawcett. 1 vol. — Voy. BENTHAM .			SMITH (Adam). Richesse des nations par M. Courcelle-Seneuil. 1 vol. in-32. Cartonné.....	» »	3
RAMBAUD (Camille). Economie sociale ou science de la vie. 1 vol. in-8.....	2 »	5	Société (une) de secours mutuels de province. Br. in-8.....	1 »	10
RAYNAUD . Les réformes fiscales. 1 vol. in-8.....	6 »	6	Statistique du cours du change et des effets publiés aux bourses de Russie en 1837. Br. gr. in-8.....	3 »	20
REINAUD (Emile). Les syndicats professionnels. 1 vol. in-18.....	3 50	10	STOURM (René). L'impôt sur l'alcool dans les principaux pays. 1 vol. in-18. — Le Budget. 1 vol. in-8.....	3 »	5
RENAUD (Charles). Histoire des grèves. 1 vol. in-18.....	3 50	10	SULLY . Economies royales par Joseph Chailley. 1 vol. in-32. Cartonné.....	» »	3
RENAUDIN (Edmond). L'institut de France au 1er juillet. 1887. Br. in-8.....	1 »	20	SUMNER-MAINE (Henri). L'ancien droit, traduit par Courcelle-Seneuil. 1 vol. in-8.....	7 50	14
RICARDO . Rente, salaires et profits par Paul Beauregard. 1 vol. in-32. Cartonné.....	» »	4	Suppression des octrois et de toutes les taxes frappant les boissons hygiéniques. Br. in-8.....	1 25	6
ROBINEAU . Voy. TURGOT .			T		
ROCHAID (Alph.). Marine marchande et colonies. 1 vol. in-18.....	1 50	13	Théorie de la comptabilité en partie double. Broch. in-4.....	2 50	17
— Commerce extérieur. Br. in-8.....	1 »	18	THEUREAU (L.). Etude sur l'abolition de la vénalité des offices. 1 vol. in-8.	5 »	3
ROCHUSSEN . Supplément à la question monétaire en Belgique en 1889. Br. in-8.	1 »	8	TISSOT (L.). Comptabilité nouvelle. 1 vol. gr. in-8.....	7 50	17
ROQUET (Léon). Voy. JOHN STUART MILL .			TSERCLAES de WOMMERSON . Les conditions du logement de l'ouvrier dans la ville de Gand. Br. gr. in-8.....	1 »	19
ROSCHER (Guillaume). Traité d'économie politique rurale. 1 vol. in-8.....	18 »	11	— Crédit foncier mutuel. Br. gr. in-8.....	2 »	19
ROSTAND (Eugène). Les questions d'économie sociale dans une grande ville populaire. 1 vol. in-8.....	10 »	3	TURGOT . Administration et œuvres économiques, par M. Robineau. 1 vol. in-32. Cartonné.....	» »	4
ROUGIER (Paul). L'assistance des indigents à domicile. Broch. in-8.....	1 »	11			
ROULLIET (Antony). L'économie sociale à l'Exposition universelle de Paris en 1889. Br. in-8.....	1 »	5			
ROULLIET (Antony). Des habitations à bon marché vol. gr. in-18.....	2 »	6			

	PRIX	Pag.		PRIX	Pag.
V					
VAREILLES-SOMMIERES (de). Les principes fondamentaux du droit. 1 vol. in-8.....			VILLARD (A.). Les banques populaires et le crédit agricole. Br. in-8.....	" "	7
VAUBAN . Dîme royale, par G. Michel. 1 vol. in-32.....	8 50	14	— Le socialisme moderne. 1 vol. in-18...	3 50	14
— Cartoné.....	" "	3	— Les Sociétés de secours mutuels. Br. in-8.....	2 "	10
VÉRITAS (il) finanziario. 1 vol. gr. in-8	2 50	3	VIVIER . (Alph.). La réforme de l'impôt foncier. Br. in-8.....	1 "	6
VERON DUVERGER . Le régime des chemins de fer français devant le Parlement (1871-1887). 1 vol. in-8.....	20 "	20	VOGEL (Charles). Voy. ROSCHER (Guillaume).	" "	
VIGANO (Francesco). Vademecum des banques populaires et le mouvement coopératif. Br. in-8.....	7 "	17	VOSSION (Louis). La constitution américaine et ses amendements. 1 vol. in-8.	5 "	18
— Battello sotto mariuo e regno di Giordani Bruno. 1 vol. in-8.....	3 "	7	— Voy. GEORGE (Henri).		
VIGNES (Edouard). L'individu et l'Etat Br.....	3 50	20	W		
VIGNON (Louis). La France dans l'Afrique du Nord. 2 ^e édit. 1 vol. in-8....	1 "	4	WALRAS . (Léon). Eléments d'économie politique pure. 2 ^e édit. 1 vol. in-8.....	10 "	4
	7 "	11	WILLEQUET (Ad.). Barème décimal ou intérêts calculés depuis 2 à 10 p. 100. 1 vol. in-8.....	4 "	17
			WOLLEMBORG (Léone). Les caisses rurales italiennes. Br. in-4.....	3 "	20

(Ouvrages au rabais, voir page 21)

En dehors des ouvrages portés sur notre Catalogue, la maison se charge de fournir tous les ouvrages qui lui sont demandés.

TABLE

DES DIVISIONS DU CATALOGUE

RECUEILS : REVUES, ANNUAIRES, COLLECTIONS, DICTIONNAIRES.

Journal des Économistes. Revue mensuelle de la science économique et de la statistique.....	1
Bulletin du Ministère des finances. — Bulletin du Ministère des travaux publics.....	84
Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique.....	4
Collection des principaux Économistes, grand in-8°.....	5
Nouvelle Collection des principaux Économistes, in-8°.....	9
Économistes et publicistes contemporains: Collection, in-8°, des meilleurs ouvrages modernes sur l'Économie politique, les Finances, la Politique, le Droit des gens, etc.	10
Bibliothèque des sciences morales et politiques: Collection, in-18.....	19
Dictionnaire de l'Économie politique.....	25
Dictionnaire universel théorique et pratique du Commerce et de la Navigation.....	27

ÉCONOMIE POLITIQUE, SOCIALE OU INDUSTRIELLE.

Ouvrages élémentaires; Traités généraux.....	29
Questions générales et spéciales. — Mélanges.....	35
Histoire économique.....	38
Entretiens.....	41

FINANCES PUBLIQUES. — IMPÔTS. — CRÉDIT PUBLIC. — OCTROIS.

Ouvrages généraux.....	42
Impôts divers: impôts sur le revenu et sur le capital; — Impôt foncier; — Contributions indirectes.....	46
Octrois.....	48

MONNAIES. — CRÉDIT. — BANQUES. — CRÉDIT FONCIER. — CRÉDIT POPULAIRE. — CAISSES D'ÉPARGNE.

Question de l'or et de l'argent. — Monnaies.....	48
Institutions de crédit. — Banques d'émission. — Billets de banque. — Banque de France.....	48
Change. — Intérêt. — Escompte. Bourse. — Agiotage.....	54
Crédit Foncier. — Crédit agricole.....	56
Crédit populaire. — Caisse d'épargne.....	56

POPULATION. — ÉMIGRATION. — COLONISATION. — Misère. — Paupérisme. — Bienfaisance. — Établissements charitables. — Enfants-Trouvés.....

58

QUESTIONS OUVRIÈRES. — Associations ouvrières. — Sociétés coopératives. — Sociétés de secours mutuels. — Unionisme. — Participation. — Grèves et coalitions.

61

SOCIALISME. — Théories sociales. — Utopies et réfutations. — Organisation du travail. — Droit au travail, etc.....

65

QUESTIONS COLONIALES. — Emigration. — Colonisation. — Algérie. — Esclavage. — Traite.....

68

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES. — Systèmes et réformes pénitentiaires. — Prisons. — Colonies pénales.....

70

ÉCONOMIE RURALE. — QUESTIONS AGRICOLES. — Histoire. — Systèmes de culture. — Cadastre et morcellement. — Économie forestière. — Viticulture. — Conservation des grains. — Enquête agricole. — Comptabilité agricole. — Question des paysans. — Servage.....	71
Commerce des grains. — Prix du pain.....	75
LIBERTÉ COMMERCIALE. — Douanes. — Système protecteur. — Histoire des tarifs. — Libre-échange. — Traités de commerce.....	76
STATISTIQUE. — Traités. — Recueils. — Études statistiques et économiques sur différents pays. — Documents officiels.....	81
ADMINISTRATION. — Droit administratif. — Histoire administrative. — Institutions administratives.....	81
POLITIQUE. — Droit constitutionnel. — Diplomatie. — Centralisation. — Guerre.	86
DROIT. — LÉGISLATION. — Philosophie du droit. — Droit pénal. — Droit de tester.	90
DROIT DES GENS. — Droit international. — Droit de la guerre. — Droit maritime.	91
DROIT COMMERCIAL. — DROIT INDUSTRIEL. — Brevets d'invention. — Propriété intellectuelle. — Sociétés. — Courtage.....	93
ASSURANCES	95
HISTOIRE	96
MORALE ET PHILOSOPHIE	97
ÉDUCATION. — ENSEIGNEMENT	98
COMMERCE. — INDUSTRIE. — QUESTIONS COMMERCIALES. — QUESTIONS INDUSTRIELLES.	
Dictionnaire du commerce. — Encyclopédie. — Manuels. — Commerce maritime. — Magasins généraux. — Warants. — Expositions. — Tarifs des douanes.....	100
CALCUL. — CHANGES. — BANQUE. — COMPTABILITÉ.	
Arithmétique commerciale. — Intérêts et Comptes-courants.....	102
Changes et arbitrages. — Opérations de banque.....	101
Comptabilité. — Tenue des livres. — Comptabilité spéciale. — Comptabilité publique. — Comptes en participation.....	104
Cours des Rentes et des Valeurs. — Tableaux, Barèmes, Manuels. — Poids, Mesures, Monnaies. — Intérêts. — Prix. — Cubage. — Jaugeage.....	106
VOIES DE COMMUNICATION. — Canaux. — Chemins de fer. — Marine marchande. — Ports. — Docks. — Postes. — Télégraphes.....	108
OUVRAGES RELATIFS A DIVERS PAYS.	
MÉLANGES. — DIVERS. — Sciences. — Arts. — Question des femmes. — Littérature. — Questions diverses.....	115
APPENDICE	117
Catalogue général par ordre alphabétique des noms d'Auteurs.....	121

LIBRAIRIE GUILLAUMIN & C^{re}

Rue Richelieu, 14, à Paris.

3^e SUPPLÉMENT AU CATALOGUE GÉNÉRAL

Septembre 1890 à Août 1893.

COLLECTION D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS HISTOIRE — MORALE — ÉCONOMIE POLITIQUE

THOROLD ROGERS

Professeur d'Économie politique à l'Université d'Oxford.

INTERPRÉTATION ÉCONOMIQUE DE L'HISTOIRE

Traduction et introduction par **M. E. CASTELOT**, ancien consul de Belgique.

1 vol. in-8°, cartonné..... 40 fr.

HOWELL

Membre de la Chambre des Communes.

QUESTIONS SOCIALES D'AUJOURD'HUI LE PASSÉ ET L'AVENIR DES TRADE UNIONS

Traduction et préface par **M. LE COUR GRANDMAISON**, député.

1 vol. in-8°, cartonné..... 7 fr.

GOSCHEN

THÉORIE DES CHANGES ÉTRANGERS

Traduction et préface de **M. LÉON SAY**, de l'Académie française.

Troisième édition française, suivie du Rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre.

Par le Même.

1 vol. in-8°, cartonné..... 8 fr.

HERBERT SPENCER

JUSTICE

Traduction de **M. E. CASTELOT**, ancien consul de Belgique.

1 vol. in-8°, cartonné et orné d'un portrait..... 9 fr.

LOUIS GUMPLOWICZ

Professeur de sciences politiques à l'Université de Gratz.

LA LUTTE DES RACES

RECHERCHES SOCIOLOGIQUES. — Traduction de **M. Charles BAYE**.

1 vol. in-8°, cartonné..... 9 fr.

HERBERT SPENCER

LA MORALE DES DIFFÉRENTS PEUPLES ET LA MORALE PERSONNELLE

Traduction de **M. E. CASTELOT**, et de **M. ETIENNE-MARTIN SAINT-LÉON**

1 vol. in-8°, cartonné..... 9 fr.

PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. J. CHAILLEY

VOLUMES PARUS

I^{er} volume

VAUBAN

DIME ROYALE

Par M. G. MICHEL

II^e volume

BENTHAM

PRINCIPES DE LÉGISLATION

Par M^{lle} RAFFALOVICH

III^e volume

HUME

ŒUVRE ÉCONOMIQUE

Par M. LÉON SAY

IV^e volume

J. - B. SAY

ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. H. BAUDRILLART

V^e volume

ADAM SMITH

RICHESSSE DES NATIONS

Par M. COURCELLE SENEUIL

VI^e volume

SULLY

ÉCONOMIES ROYALES

Par M. J. CHAILLEY

VII^e volume

RICARDO

RENTE, SALAIRES ET PROFITS

Par M. P. BEAUREGARD

VIII^e volume

TURGOT

ADMINISTRATION ET ŒUVRES ÉCONOMIQUES

Par M. L. ROBINEAU

IX^e volume

JOHN-STUART MILL

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. LÉON ROQUET

X^e volume

MALTHUS

PRINCIPE DE POPULATION

Par M. G. DE MOLINARI

XI^e volume

BASTIAT

ŒUVRES CHOISIES

Par M. DE FOVILLE

XII^e volume

FOURIER

ŒUVRES CHOISIES

Par M. CH. GIDE

XIII^e volume

F. LE PLAY

ÉCONOMIE SOCIALE

Par M. F. AUBURTIN

XIV^e volume

COBDEN

LIGUE CONTRE LES LOIS - CÉRÉALES

ET DISCOURS POLITIQUES

XV^e volume

KARL MARX

LE CAPITAL

Par M. VILFREDO PARETO

EN PRÉPARATION

Lavoisier, par M. SCHELLE.

Quesnay, par M. YVES GUYOT.

Chaque volume se vend séparément.

Prix du volume in-32, cartonné et orné d'un portrait..... 2 fr. 50

RECUEILS — ANNUAIRES

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LÉON SAY

Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

ET DE

M. JOSEPH CHAILLEY

2 vol. grand in-8°, prix, brochés..... 55 fr.
Demi-reliure veau ou chagrin..... 64 fr.

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE, fondé par M. GUILLAUMIN et JOSEPH GARNIER, continué depuis 1866 par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut, 50^e année 1893. 1 vol. in-18, prix..... 9 fr.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE publiées sous la direction de M. ALPH. COURTOIS, secrétaire perpétuel, tome quatrième, janvier 1860 à juin 1862. 1 vol. in-8, prix..... 9 fr.

Tome cinquième, juillet 1862 à juin 1864. 1 vol. in-8, prix..... 9 fr.

Tome sixième, 1865-1866. 1 vol. in-8, prix..... 9 fr.

ÉCONOMIE POLITIQUE, SOCIALE ET INDUSTRIELLE

INTERPRÉTATION ÉCONOMIQUE DE L'HISTOIRE, par JAMES E. THOROLD ROGERS, professeur d'Economie politique à l'Université d'Oxford. Traduction et introduction par E. CASTELOT, ancien consul de Belgique. 1 vol. in-8, prix cartonné..... 10 fr.

(1^{er} volume de la Collection des Auteurs Étrangers Contemporains).

NOTIONS FONDAMENTALES D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET PROGRAMME ÉCONOMIQUE, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. 1 vol. in-8, prix..... 7 fr. 50

PRÉCIS D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE MORALE, par LE MÊME. 1 volume in-18, prix..... 3 fr. 50

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. COURCELLE SENEUIL, membre de l'Institut. 3^e Édition, revue et corrigée. 2 vol. in-18, prix..... 7 fr.

Tome 1^{er} partie théorique et ploutologie.

Tome 2^e partie pratique ou ergonomique.

ÉCONOMIE SOCIALE, par M. LÉON SAY, de l'Académie française. Exposition universelle de 1889. Groupe de l'Economie sociale. Rapport général, deuxième édition. 1 vol. in-8. Prix..... 3 fr.

ÉCONOMIE SOCIALE. Section IV, Apprentissage. Rapport de M. CHARLES LUCAS, architecte. Br. in-8, prix..... 2 fr. 50

- LE PLAY. ÉCONOMIE SOCIALE** (XIII^e volume de la Petite Bibliothèque Française et Étrangère) avec introduction, par M. F. AUBURTIN. 1 vol. in-32, prix..... 2 fr. 50
- LA QUESTION SOCIALE A TRAVERS LES AGES** et les Prévoyants de l'avenir, par AUGUSTE ROYER. 1 vol. in-18, prix..... 3 fr.
- LA QUESTION SOCIALE**, l'unique solution, par CH. LECAY. 1 vol. in-18, prix. 3 fr. 50
- TRAITÉ DES MAGASINS GÉNÉRAUX.** *Des opérations auxquelles ils donnent lieu*, par L. SCANSA, docteur en droit. 1 vol. in-8, prix..... 7 fr.
- L'EXAGÉRATION DES CHARGES MILITAIRES ET LES PRIX DE REVIENT**, par ÉMILE DELIVET, ouvrage couronné par la Société d'économie politique de Paris. 1 vol. in-18, prix..... 4 fr.
- L'ÉCONOMIE POLITIQUE A LYON, 1750-1890.** Étude par J.-PAUL ROUGIER, avocat, professeur à la Faculté de droit, précédée d'une lettre à M. Auguste Isaac. 1 vol. in-8, prix..... 5 fr.
- CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE PRIX DES DENRÉES.** Compte rendu sténographique. 1 volume in-8, prix..... 3 fr.
- LE RALENTISSEMENT ACTUEL DES AFFAIRES N'EST-IL QU'UN SIMPLE ARRÊT DANS LA PÉRIODE PROSPÈRE?** par CLÉMENT JUGLAR, vice-président de la Société d'Économie politique, br. in-8, prix..... 1 fr.
- L'INTERNATIONALISME DANS LES QUESTIONS SOCIALES**, par M. E. CHEYSSON, inspecteur général des ponts et chaussées. Br. in-8, prix..... 1 fr. 50
- LES CORPORATIONS ARTISTIQUES ET LA GESTION DES THÉÂTRES NATIONAUX SUBVENTIONNÉS**, par LÉON ROQUET, ancien député. Br. in-8..... 0 fr. 50
- APHORISMES ÉCONOMIQUES ET MORAUX**, par MAURICE BLOCK, membre de l'Institut. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- CINQUANTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, 3 NOVEMBRE 1892**, discours prononcé par M. LÉON SAY de l'Académie française, l'un des Présidents de la Société d'Économie politique. Broch. in-18, prix..... 1 fr.
- LA TERRE ET L'ARGENT**, par F. NICOLLE. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- APPEL A LA BOURGEOISIE LIBÉRALE**, par EDOUARD COHEN. 1 vol. in-8, prix.. 2 fr.
- L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN FRANCE**, par JOSEPH CHAILLEY-BERT. Extrait du *Journal des Économistes*, n^o de décembre 1892. Br. in-8, prix. 1 fr.
- UNE CHAMBRE DE PAYSANS**, par L.-A. RÉMONDIÈRE, avocat. Br. in-8, prix 1 fr. 50
- LES ATTRIBUTIONS DE L'ÉTAT, LES LANGUES MORTES ET L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE**, par L. CASTANIER, avocat. Br. in-8, prix..... 1 fr.
- LES PRÉJUGÉS ÉCONOMIQUES**, *conférence faite par M. YVES GUYOT, député.* Br. in-8, prix..... 0 fr. 50
- LA QUESTION DES PATENTES ET DES GRANDS MAGASINS**, discours prononcé par M. YVES GUYOT à la Chambre des députés, le 18 février 1893. Br. in-32, prix..... 0 fr. 25
- LA SOCIÉTÉ MODERNE ET LA QUESTION SOCIALE**, par BORIN FOURNET, avocat. 1 vol. in-18, prix..... 3 fr. 50

FINANCES — IMPOTS — CRÉDIT PUBLIC — OCTROIS

- SYSTÈME FINANCIER DE L'ANCIENNE MONARCHIE**, par Louis BOUCHARD, président à la Cour des comptes. 1 vol. in-8, prix..... 12 fr.
- COURS DE FINANCES : LE BUDGET, SON HISTOIRE ET SON MÉCANISME**, par RENÉ STOURM, professeur à l'école libre des Sciences politiques. 2^e édition. Revue et mise au courant. 1 vol. in-8, prix..... 9 fr.
- SYSTÈMES GÉNÉRAUX D'IMPÔTS**, par LE MÊME. 1 fort vol. in-8, prix..... 7 fr.
- LES CAUSES FINANCIÈRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — LES MINISTÈRES DE TURGOT ET DE NECKER**, par CHARLES GOMEL. 1 vol. in-8, prix..... 8 fr.
- LES CAUSES FINANCIÈRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LES DERNIERS CONTROLEURS GÉNÉRAUX**, par CHARLES GOMEL. 1 vol. in-8, prix..... 8 fr.
- THÉORIES DES CHANGES ÉTRANGERS**, par GOSCHEN, chancelier de l'Échiquier. Traduction et introduction, par LÉON SAY, ancien ministre des finances ; 3^e édition française suivie du rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre. 1 vol. in-8, cart. prix..... 8 fr.
- (III^e volume de la Collection des Auteurs Étrangers contemporains).
- QUESTIONS FINANCIÈRES. — LE BUDGET**, ce qu'il est, — ce qu'il peut être, par M. ÉDOUARD COHEN. 1 vol. in-18, prix 3 fr. 50
- BULLETIN ANNUEL DES FINANCES DES GRANDES VILLES**. 10^e année 1886. Broch. in-4, prix 3 fr.
- LE MARCHÉ FINANCIER EN 1891**, précédé d'une étude sur les Rapports de l'État et de la Bourse, par ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. 1 vol. gr. in-8, prix 5 fr.
- LE MARCHÉ FINANCIER EN 1892**, précédé d'une préface sur le rôle de la spéculation : France, Angleterre, Allemagne, Autriche, États-Unis, Russie, Italie, Portugal, métaux précieux, conférence monétaire de Bruxelles. par ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8, prix..... 5 fr.
- LE BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE**, par ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. Br. in-8, prix..... 1 fr.
- LES MINISTRES DES FINANCES DE LA RUSSIE 1802-1890**, par M. C. SKALKOVSKY, traduit du russe par P. DE NEWSKY. 1 vol. in-8, prix..... 7 fr. 50
- LA FINANCE D'AUTREFOIS**, par ÉMILE PAZ et LOUIS GRATIEN. 1 vol. in-18, prix. 3 fr. 50
- DE LA RÉFORME DE L'IMPOT SUR LES BOISSONS**, par EDMOND TRAMUSET, préposé en chef de l'octroi d'Épernay. 1 vol. in-18, prix..... 3 fr. 25
- TABLEAU RÉSUMÉ DU BUDGET DE 1893**, par PIERRE BIDOIRE. Broch. in-8, prix 1 fr. 50
- LE PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1892 ET LES CONVENTIONS DE 1885**, par PAUL DELOMBRE. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50
- LA QUESTION DES OCTROIS**, rapport présenté le 17 juin 1870, par M. JULES MARTIN au nom de la commission municipale de Périgueux, 3^e édition. Broch. in-8, prix 2 fr.
- NOTICE SUR LA LOI DU 25 JANVIER 1889 RELATIVE A L'EXERCICE FINANCIER**, par VICTOR MARCÉ (Extrait de l'Annuaire de législation française). Broch. in-8, prix 1 fr. 50

- LE BUDGET DE LA MARINE.** — Les vices de l'organisation de la marine en France. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LES FINANCES RUSSES. — LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR,** par RAPHAEL GEORGES LÉVY. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- ÉTUDE SUR LES PLACEMENTS FAITS A L'ÉTRANGER PAR LES DIFFÉRENTS PEUPLES,** par M. GEORGES MARTIN, membre de la Société d'Économie politique. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50
- UN CHAPITRE DE NOTRE HISTOIRE FINANCIÈRE, L'ENREGISTREMENT ET LA FERME GÉNÉRALE,** par EMMANUEL BESSON, lauréat de la Faculté de droit de Paris. Br. in-8, prix..... 2 fr.
- LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA GRÈCE,** l'échéance de juillet 1893, par DEM. GEORGIADÈS. Br. in-8, prix..... 0 fr. 60
- TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE L'ÉCHELLE DES PRIMES,** par PAUL CHARTIER, 6^e édition. Br. in-8, prix..... 2 fr. 50

MONNAIES — CRÉDIT — BANQUE — CRÉDIT FONCIER CRÉDIT POPULAIRE — CAISSES D'ÉPARGNE

- LE PROBLÈME MONÉTAIRE ET SA SOLUTION,** par M. G.-M. BOISSEVAIN, mémoire qui a obtenu le 1^{er} prix au concours bimétallique de sir Meysey-Thompson Bart. 1 vol. in-8, prix..... 4 fr.
- L'OR ET L'ARGENT,** dans leurs fonctions monétaires, par J. WOLTERS. Broch. in-8, prix..... 4 fr.
- L'AVILISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ ET LA QUESTION MONÉTAIRE,** par G. DE CONTESSON. Broch. in-18, prix..... 1 fr.
- LA RÉFORME DES CAISSES D'ÉPARGNE FRANÇAISES,** par EUGÈNE ROSTAND, lauréat de l'Institut. 2 vol. in-8, prix..... 10 fr.
- NOUVELLE LOI ORGANIQUE ANGLAISE SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE,** par A. DE MALARCE. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- DU RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE,** rapport présenté à la Chambre Syndicale des industries diverses, par M. ALFRED NEYMARCK. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50
- LA RÉPARTITION ET LA DIFFUSION DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.** Le droit public financier international, par *le même*. Broch. gr. in-8, prix..... 1 fr. 50
- UNE NOUVELLE ÉVALUATION DU CAPITAL ET DU REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES EN FRANCE,** par M. ALFRED NEYMARCK, lauréat de l'Institut. Br. grand in-8, prix..... 3 fr.
- LE BIMÉTALLISME TRAIT D'UNION INTERNATIONAL,** par STANISLAS SKARZINSKI. Broch. in-8, prix..... 2 fr. 50
- ESSAI SUR LE SERVICE DES BILLETS DE BANQUE** à propos du projet de prorogation du privilège de la Banque de France, par ADOLPHE HOUDARD. Broch. in-4, prix..... 2 fr.
- LE BIMÉTALLISME MOYEN,** par G. BOISSONADE. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50
- DES INCONVÉNIENTS DE LA LIMITATION LÉGALE DU TAUX DE L'INTÉRÊT,** par EDMOND DUVAL, directeur du Mont-de-Piété de Paris. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50

- L'INTÉRÊT**, par BARTHÉLEMY REY. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- ÉTUDE SUR L'ORGANISATION COMPARÉE DE LA BANQUE DE FRANCE ET DES BANQUES DE CIRCULATION**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. Br. in-4, prix.... 2 fr.
- POURQUOI TRENTE ANS DE MONOPOLE**. Observation sur le projet relatif à la Banque de France, par ADOLPHE COSTE. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- QUELQUES CRITIQUES A PROPOS DU RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE**, par ERNEST GRILLON. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- NOTE SUR LES STOCKS D'OR DU TRÉSOR ET DE LA BANQUE DE RUSSIE**, par ARTHUR RAFFALOVICH. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE DE BRUXELLES**, par ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. Br. in-8, prix..... 1 fr. 50
- GRAPHIQUES DE LA CRISE MONÉTAIRE ET DE LA BAISSÉ DES PRIX 1830-1892**, par ALPH. ALLARD, directeur honoraire de la Monnaie. Broch. in-4, prix..... 6 fr.
- LA CHUTE DE LA SOCIÉTÉ DES DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS**, par ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- ÉTUDES MONÉTAIRES. LA QUESTION DE L'ARGENT** à la Conférence de Bruxelles, par le baron JULIEN LEYS. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE DE BRUXELLES, 1892**. Lettre adressée à ses très honorables collègues de la Conférence au sujet de la proposition transactionnelle, présentée par ALPHONSE ALLARD, délégué du Gouvernement belge. Br. in-8, prix..... 3 fr.
- LES ORIGINES DU BIMÉTALLISME. ÉTUDE SUR LA VALEUR PROPORTIONNELLE DE L'OR ET DE L'ARGENT DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE**, par THÉODORE REINACH. Br. in-8, prix..... 3 fr.
- LA QUESTION MONÉTAIRE EN BELGIQUE**, par MAURICE ANSIAUX, avocat. 1 vol. in-8, prix..... 3 fr.
- LE PROBLÈME MONÉTAIRE ET LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE DE BRUXELLES**, par JOACQUIN D. CASASUS, professeur d'économie politique. 1 vol. in-8, prix..... 3 fr. 50
- LA QUESTION DE L'ARGENT AU MEXIQUE**. Matériaux présentés à la conférence internationale monétaire de Bruxelles, par LE MÊME. 1 vol. in-8, prix..... 3 fr.
- NATIONALISATION DE LA PRODUCTION DE L'ARGENT ET AUTRES PROPOSITIONS CONCERNANT LA QUESTION MONÉTAIRE**, présentées à la Conférence monétaire de 1892 à Bruxelles, par le D^r JULIUS WOLFF. Broch. in-8, prix... 2 fr.

POPULATION — ÉMIGRATION — COLONISATION

- LA POPULATION, LES CAUSES DE SES PROGRÈS ET LES OBSTACLES QUI EN ARRÊTENT L'ESSOR**, par ÉDOUARD VAN DER SMISSEN, chargé de cours à l'Université de Liège. 1 vol. in-8, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, prix..... 8 fr.
- ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE CHARITABLE**, par CAMILLE GRANIER. 1 vol. in-8, prix..... 17 fr. 50
- L'AFFAIBLISSEMENT DE LA NATALITÉ FRANÇAISE, SES CAUSES, SES REMÈDES**, par M. E. CHEYSSON, inspecteur général des ponts et chaussées. Broch. in-8, prix. 1 fr.
- L'ÉMIGRATION ET L'IMMIGRATION PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES**, par F.-J. de SANTA-ANNA Néry. Broch. gr. in-8, prix..... 1 fr.

QUESTIONS OUVRIÈRES

- QUESTIONS SOCIALES D'AUJOURD'HUI, LE PASSÉ ET L'AVENIR DES TRADE UNIONS**, par HOWELL, membre de la Chambre des Communes, traduction et préface, par M. CH. LE COUR GRANDMAISON, député. 1 vol. in-8 cartonné, prix. 7 fr.
(11^e volume de la Collection des Auteurs Étrangers contemporains).
- LES BOURSES DU TRAVAIL**, par G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, 1 vol. in-18, prix. 3 fr. 50
- HISTOIRE D'UN CENTRE OUVRIER, LES CONCESSIONS D'ANZIN**, par GEORGES MICHEL, rédacteur au *Journal des Débats*, avec la collaboration de M. ALFRED RENOARD, ingénieur civil. 1 vol. in-18, prix. 3 fr. 50
- L'ACTION SOCIALE PAR L'INITIATIVE PRIVÉE**, avec des documents pour servir à l'organisation d'institutions populaires et des plans d'habitations ouvrières, par EUGÈNE ROSTAND, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, 1 vol. grand in-8, prix. 15 fr.
- LA PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX BÉNÉFICES ET LES DIFFICULTÉS PRÉSENTES**, par M. A. GIBON, ancien directeur des forges de Commentry, président de la Société d'économie sociale, 1 vol. in-8, prix. 3 fr.
- LA PAIX DES ATELIERS**, institutions de nature à faciliter la conciliation des arbitrages entre les patrons et ouvriers, par *le même*. Broch. in-8, prix. 2 fr.
- DES DIVERS MODES DE RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL**, par *le même*. Broch. in-8, prix. 2 fr.
- LA PARTICIPATION ET LE MALENTENDU SOCIAL**, par M. ERNEST BRELAY. Broch. in-8, prix. 3 fr.
- LES CHEVALIERS DU TRAVAIL (Knights of Labor)**, par ERNEST BRELAY, broch. in-8, prix. 1 fr. 50
- LES HABITATIONS OUVRIÈRES EN BELGIQUE**, par le baron HIPPOLYTE DE ROYER DE DOUR, lauréat de l'Académie royale de Belgique; accompagné de 17 planches et un diagramme. 1 vol. in-8, prix. 7 fr. 50
- UNE VISITE A QUELQUES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE EN ITALIE**, par M. E. ROSTAND, lauréat de l'Institut. 1 vol. in-8, prix. 5 fr.
- TROISIÈME CONGRÈS DES BANQUES POPULAIRES FRANÇAISES** (associations coopératives de crédit), tenu à Bourges du 6 au 9 août 1891, actes du Congrès. 1 vol. in-8, prix. 4 fr.
- ENQUÊTE SUR LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES D'ARTISANS ET OUVRIERS EN BELGIQUE**, par ÉMILE VANDERVELDE. 2 vol. gr. in-8, prix. 8 fr.
- PRÉVOYANCE ET MUTUALITÉ**, par CHARLES CERF, avec une lettre de M. GEORGES CARTON. 1 vol. in-8, prix. 2 fr. 50
- LES CONSEILS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES PATRONS ET DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE**. Discours prononcé à Lille le 29 janvier 1892 à l'Assemblée de l'Union de la paix sociale, par DENIS GALET, banquier à Amiens. Broch. in-8, prix. 1 fr.
- LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR L'ARBITRAGE INDUSTRIEL FACULTATIF**, par EUGÈNE D'EICHTHAL. Broch. in-8. prix. 1 fr.
- LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, FACULTATIVE ET OBLIGATOIRE**, par EUGÈNE D'EICHTHAL. Broch. in-8, prix. 1 fr.
- ALCOOLISME OU ÉPARGNE**, par ADOLPHE COSTE. 1 vol. in-32, prix. 0 fr. 60

- LES CAISSES RÉGIONALES DE PRÉVOYANCE**, observations présentées devant le Congrès des *Sociétés savantes* le 30 mai 1890, par E. CHEYSSON. Broch. in-8, prix.. 1 fr.
- L'AVENIR DE L'OUVRIER, TRAVAIL ET PRÉVOYANCE, EXPOSÉ DES MOYENS DE SE GARANTIR DE LA MISÈRE**, par M. PAUL MATRAT, 6^e édition revue et mise à jour. 1 vol. gr. in-8, prix..... 6 fr.
- BULLETIN DE LA LIGUE POPULAIRE POUR LE REPOS DU DIMANCHE EN FRANCE**, 1^{re} année 1890, 1 vol. in-8, cartonné, prix..... 1 fr.50
- SALAIRES ET SYNDICATS MIXTES**, par A. BÉCHAUX, professeur à la Faculté de droit de Lille. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50
- LA QUESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL**, par LE MÊME. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50
- DE LA MUTUALITÉ APPLIQUÉE A LA VIE MATÉRIELLE ET SOCIALE**, par COTTIN ANGAR. Broch. in-8, prix..... 2 fr.
- LE PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT SUR LA CRÉATION D'UNE CAISSE NATIONALE DES RETRAITES OUVRIÈRES**, par M. H. VERMONT, avocat à la cour d'appel de Rouen. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- CONGRÈS INTERNATIONAL DU REPOS HEBDOMADAIRE au point de vue hygiénique et social tenu à Paris au Cercle populaire de l'Exposition, du 24 au 27 septembre 1889 ; compte rendu in extenso**. 1 vol. in-8, prix..... 4 fr.
- LE REPOS HEBDOMADAIRE ET L'INDUSTRIE EN GÉNÉRAL**. Rapport par M. JULES PAGNY, industriel. Broch. gr. in-8, prix..... 0 fr. 50
- LE REPOS HEBDOMADAIRE ET LE PERSONNEL DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES**. Rapport sommaire, par G.-F. CHAMBERS, avocat. Broch. gr. in-8, prix..... 0 fr. 60
- LE REPOS DU DIMANCHE DANS LES LAMINOIRS A FER**, par ERNEST MOREL, ingénieur civil. Broch. gr. in-8, prix..... 0 fr. 20
- DU REPOS HEBDOMADAIRE DANS L'INDUSTRIE DU BATIMENT**. Rapport par MM. DUVERT et RIVIÈRE, architectes. Broch. gr. in-8, prix..... 0 fr. 50
- LE REPOS HEBDOMADAIRE ET LE PERSONNEL DES CHEMINS DE FER**. Rapport sommaire par M. W. DE NORDLING. Broch. gr. in-8, prix..... 1 fr.
- L'ESPRIT DES INSTITUTIONS OUVRIÈRES DE MARIEMONT**, par M. JULIEN WEILER, ingénieur du matériel. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- L'ARBITRAGE INDUSTRIEL DEVANT LA SCIENCE ÉCONOMIQUE**, par le même. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- LA GRÈVE DE MARIEMONT ET LES CONSEILS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE**, par le même. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- NÉCESSITÉ DE LA CONCILIATION INDUSTRIELLE**, par le même. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- LE CINQUIÈME ÉTAT DEVANT LE RÈGLEMENT DU TRAVAIL. — DEUX ÉTUDES SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES**, par le même. Broch. in-8, prix.. 0 fr. 50
- ARBITRAGE ET CONCILIATION ENTRE PATRONS ET OUVRIERS**, par le même. Broch. in-18, prix..... 0 fr. 10
- LA CONCILIATION INDUSTRIELLE ET LE ROLE DES MENEURS**, par le même. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- L'ORGANISATION DES CONSEILS D'ARBITRAGE ÉTABLIS EN ANGLETERRE**, par le même. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50

- L'ARBITRAGE ENTRE PATRONS ET OUVRIERS**, lettre à M. Frédéric Passy, par le même, ingénieur. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 25
- ÉCONOMIE SOCIALE SECTION IX. — SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION**. Rapport de M. ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut, broch. gr. in-8, prix..... 2 fr. 50
- LA SECONDE RÉVOLUTION FRANÇAISE, SOLUTION ET DÉNOUEMENT PACIFIQUE DE LA QUESTION SOCIALE OUVRIÈRE**, par M. FRANÇOIS HUSSON, préface de M. FRÉDÉRIC PASSY. 1 vol. in-18, prix..... 2 fr.
- GUIDE PRATIQUE POUR L'APPLICATION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES**, par ALBERT TROMBERT. Introduction de M. CHARLES ROBERT, ancien conseiller d'État. 1 vol. in-8, prix..... 6 fr.
- NOTE SUR LES CHAMBRES D'EXPLICATIONS INSTITUÉES AUX CHARBONNAGES DE MARIEMONT ET DE BASCOUP**, pour les ouvriers de la division du matériel, par A. DEMEURE, ingénieur. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- LA GRÈVE DE CARMAUX. DE L'ARBITRAGE LÉGAL ET DES CONDITIONS DE L'HARMONIE DANS L'INDUSTRIE**, par M. A. GIBON, ancien directeur des usines de Commentry. 1 vol. in-8, prix..... 3 fr.
- LES PRINCIPES RATIONNELS DE L'ASSURANCE OUVRIÈRE**, conséquences prochaines et éloignées du systèmes des assurances en Allemagne, par le docteur H. Schöenfeld, président du Comité des Habitations ouvrières. 1 vol. in-8, pr x..... 2 fr.
- LE CONSEIL D'USINE**, rapports sur les travaux des exercices 1888, 1889, 1890 et 1891, traduction par G. FOCCROULLE, ingénieur, de The Shop Council by Janes C. Bayles. br. in-8, prix..... 0 fr. 50
- LA LOI SUR LES BUREAUX DE PLACEMENT**, discours de M. YVES GUYOT, prononcé à la Chambre des députés le 8 mai 1893. Br. in-32, prix..... 0 fr. 25

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES

- LES CASIERS JUDICIAIRES ET UN PROJET DE CASIERS CIVILS**, par LOUIS THEUREAU. 1 vol. in-8, prix..... 5 fr.
- NOTE SUR LES CHAMBRES D'EXPLICATIONS INSTITUÉES AUX CHARBONNAGES DE MARIEMONT ET DE BASCOUP**, pour les ouvriers de la division du matériel, par A. DEMEURE, ingénieur. Br. in-8, prix..... 0 fr. 50

SOCIALISME

- LE COLLECTIVISME, EXAMEN CRITIQUE DU NOUVEAU SOCIALISME**, par M. PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, professeur d'économie politique au Collège de France, 3^e édition, revue et augmentée d'une préface. 1 vol. in-8, prix..... 8 fr.
- LA SOCIÉTÉ MODERNE ET LA QUESTION SOCIALE**, par BOBIX FOURNET, avocat. 1 vol. in-18, prix..... 3 fr. 50
- SOCIALISME, COMMUNISME ET COLLECTIVISME**, coup d'œil sur l'histoire et les doctrines, par EUGÈNE D'EICHTHAL. 1 vol. in-18, prix..... 2 fr. 50

- LE SOCIALISME CONTEMPORAIN**, par ÉDMOND VILLEY, professeur d'économie politique et doyen de la Faculté de droit de Caen. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LES SOCIALISTES ALLEMANDS.** — Le programme d'Erfarth et la Satire de M. Richter, par M. A. RAFFALOVICH. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LES PROGRÈS DU COMMUNISME D'ÉTAT**, par M. CHARLES LIMOUSIN. Broch. in-8, prix..... 0 fr. 50
- SEUL DE SON SIÈCLE. — EN L'AN 2000**, traduction et discussion du roman communiste « Looking Backward » de M. ED. BELLAMY, par le VTE COMBES DE LESTRADE, 2^e édition. 1 vol. in-18, prix..... 2 fr. 50
- RAPPORTS DU JURY INTERNATIONAL**, publiés sous la direction de M. ALFRED PICARD. — *Groupe de l'Économie sociale*, section VII. Rapport de M. LÉON CAUBERT. Broch. in-4^e, prix..... 2 fr.
- LETTRÉ AU PAPE LÉON XIII A PROPOS DE SON ENCYCLIQUE SUR LA QUESTION SOCIALE**, par VICTOR MODESTE. 1 vol. in-18, prix..... 2 fr.
- CECI EST MON TESTAMENT**, par le même. Broch. in-18, prix..... 2 fr.

QUESTIONS COLONIALES

- DE LA COLONISATION CHEZ LES PEUPLES MODERNES**, par PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, 4^e édition revue corrigée et augmentée. 1 vol. in-8, prix. 12 fr.
- EXPANSION DE LA FRANCE**, par M. LOUIS VIGNON, professeur à l'École coloniale, et à l'École des Hautes Études commerciales. 1 vol. in-18, prix..... 3 fr. 50
Le même. Édition in-8, prix..... 7 fr.
- LA COLONISATION DE L'INDO-CHINE**, *l'expérience anglaise*, par M. CHAILLEY-BERT. 1 vol. in-18, prix..... 4 fr.

ÉCONOMIE RURALE

- LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE, NORMANDIE ET BRETAGNE, PASSÉ ET PRÉSENT**, mœurs, coutumes, instruction, population, famille, valeur et division des terres, fermage et métayage, ouvriers ruraux, salaires, nourriture, habitation, par HENRI BAUDRILLART, membre de l'Institut, 1 vol. in-8, prix..... 7 fr. 50
- LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE**, par HENRI BAUDRILLART, membre de l'Institut, Les populations du Midi (Méditerranée, Alpes, Pyrénées, Massif central), Provence, Comté de Nice, Comtat-Venaissin, Roussillon, Comté de Foix, Languedoc, passé et présent, 3^e série, publiée par ALFRED BAUDRILLART, docteur es lettres, agrégé de l'Université. 1 vol. in-8, prix..... 10 fr.
- HISTOIRE DU DESSÈCHEMENT DES LACS ET MARAIS EN FRANCE AVANT 1789**, par M. le comte DE DIENNE (ouvrage couronné par la Société Nationale d'agriculture de France qui lui a attribué le prix Léonce de Lavergne, au concours de 1889). 1 vol. gr. in-8, prix..... 10 fr.
- LE CRÉDIT AGRICOLE PAR L'ASSURANCE**, par HENRI GUÉNIN, inspecteur principal au Crédit foncier de France. 1 vol. in-18, prix..... 3 fr.

- L'AVENIR DE LA RICHESSE AGRICOLE EN FRANCE, LES CONDITIONS DE SON DÉVELOPPEMENT**, par ADOLPHE COSTE, vice-président de la Société de statistique de Paris. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LA RÉFORME CADASTRALE ET LE RÉGIME HYPOTHÉCAIRE**, par A. W. van WOERDEN. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- COMMENT RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ACTUELLES.** — Deuxième série d'observations pratiques. — Études sur la situation agricole, industrielle et commerciale en France, et les moyens proposés en 1892 pour l'améliorer et conjurer la crise, par PAUL PIERRARD. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50

LIBERTÉ COMMERCIALE

- LA THÉORIE DE L'INVENTION** élaborée pour servir d'étude et de critérium en matière de brevetabilité et de contrefaçon, par TH. WIESEMAN. 1 vol. in-8, prix. 5 fr.
- LE RETOUR AU PROTECTIONNISME**, ce qu'il coûtera aux consommateurs français, ce qu'il rapportera aux producteurs étrangers, par G. de MOLINARI, correspondant de l'Institut. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- DISCUSSION GÉNÉRALE DU TARIF DES DOUANES**, discours prononcé par M. LÉON SAY, à la Chambre des députés, séances des 9 et 11 mai 1891. Broch. in-32, prix. 1 fr.
- PROTECTIONNISME ET ÉGALITÉ**, par D. ZOLLA. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LA POLITIQUE DE DÉGRÈVEMENT. — LE DÉGRÈVEMENT DE LA NAVIGATION**, par le baron JULIEN LEYS, conseiller communal d'Anvers. Broch. in-4°, prix. 1 fr.
- TARIF PRATIQUE DES DROITS DE DOUANE A L'USAGE SPÉCIAL DU COMMERCE**, par H. LE CAMUS DE MOFFET, receveur des douanes, 1 vol. in-18, prix.. 3 fr.
- ÉTUDE SUR LA RÉFORME CONSULAIRE AU POINT DE VUE COMMERCIAL**, par AMÉDÉE PRINCE. Projet adopté par la Chambre syndicale des négociants commissionnaires et par le Congrès des Chambres syndicales. Broch. gr. in-8, prix..... 2 fr.
- ÉTUDES SUR LA PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE**, par ÉDOUARD ROMBERG. 1 vol. in-8, prix..... 6 fr.

STATISTIQUE

- ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE FONDÉ EN 1844**, par MM. GUILLAUMIN et JOSEPH GARNIER, continué depuis 1866 par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut, 1893 (56^e année). 1 vol. in-18, prix..... 9 fr.
- LA STATISTIQUE DES RELIGIONS**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. Broch. in-8, prix. 3 fr.
- RECENSEMENT ET STATISTIQUE FINANCIÈRE DES USINES EN FRANCE**, par V. TURQUAN. Broch. in-8, prix..... 1 fr. 50
- LES LACUNES DE LA STATISTIQUE ET LES LOIS SOCIALES**, communication faite au congrès des *Sociétés savantes* le 30 mai 1890, par M. E. CHEYSSON. Broch. in-8, prix. 1 fr.
- ÉTUDE STATISTIQUE SUR LA RICHESSE COMPARATIVE DES DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE**, par M. ADOLPHE COSTE. Broch. in-8, prix..... 1 fr.

POLITIQUE

- VINGT ANS DE VIE PUBLIQUE**, questions municipales — travaux divers. — Rapports sur délégations en France et à l'Étranger. — Études économiques et discours parlementaires, par J. CHARLES-ROUX, député de Marseille., 1 vol. in-8, prix..... 12 fr.
- THÉORIE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT**, par BLUNTSCHLI, traduit de l'allemand et précédé d'une préface par M. ARMAND DE RIEDMATTEN, docteur en droit, 3^e édition. 1 vol. in-8, prix..... 9 fr.
- LES CHAMBRES ET LA FRANCE**, par GUSTAVE DU PUYNODE. Broch. in-8, prix. 2 fr. 50
- UNE INSTITUTION DÉMOCRATIQUE. — LE REFERENDUM**, par A. BÉCHAUX, professeur à la Faculté de droit de Lille. Broch. in-8, prix..... 1 fr.

DROIT — LÉGISLATION

- LA REVISION DU CODE CIVIL EN BELGIQUE**, par A. BÉCHAUX, broch. in-8, prix. 1 fr. 50

ASSURANCES

- LE LIVRE D'OR DES ASSURANCES**, par E. LECHARTIER. — Compagnies d'assurances contre l'incendie. Tome 1^{er}. 1 vol. gr. in-8, prix..... 25 fr.
- CHARGES PROBABLES RÉSULTANT DES PROJETS DE LOIS D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS**, par E. GRUNER, ingénieur civil des mines, secrétaire du Comité central des houillères de France, broch. in-4, prix..... 2 fr. 50
- L'ASSURANCE OUVRIÈRE DANS LES MINES ET LA RÉORGANISATION DES CAISSES DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS**, par l'ingénieur EDMOND PENY, broch. in-8, prix..... 2 fr.
- DES ASSURANCES SUR LA VIE SPÉCIALEMENT EN CAS DE DÉCÈS**, par L. FURQUIM D'ALMEIDA, avocat. 1 vol. in-8, prix..... 4 fr.

MORALE ET PHILOSOPHIE

- RELIGION**, par G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef de *Journal des Économistes*, deuxième édition augmentée d'un « APERÇU SUR L'AVENIR DES RELIGIONS ». 1 vol. in-18, prix..... 3 fr. 50
- JUSTICE**, par HERBERT SPENCER, 2^e édition, traduction de M. E. CASTELOT, ancien consul de Belgique. 1 vol. in-8 cartonné, prix..... 9 fr.
(IV^e volume de la Collection des Auteurs Étrangers contemporains).
- LA MORALE DES DIFFÉRENTS PEUPLES ET LA MORALE PERSONNELLE**, par LE MÊME, traduction de MM. E. CASTELOT, et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 volume in-8, cartonné, prix..... 9 fr.
(VI^e volume de la Collection des Auteurs Étrangers contemporains).
- LA LUTTE DES RACES. — RECHERCHES SOCIOLOGIQUES**, par LOUIS GUMPLOWICZ, professeur de Sciences politiques à l'Université de Gratz, traduction de M. CHARLES BAYE. 1 vol. in-8, cartonné, prix..... 9 fr.
(V^e volume de la Collection des Auteurs Étrangers contemporains)
- LA SOCIÉTÉ MODERNE, ÉTUDES MORALES ET POLITIQUES**, par J. G. COURCELLE SENEUIL, membre de l'Institut. 1 vol. in-18, prix..... 5 fr.
- LA RICHESSE ET LE BONHEUR**, par ADOLPHE COSTE. 1 vol. in-32, prix... 0 fr. 60

COMMERCE — INDUSTRIE — QUESTIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

- GÉOGRAPHIE COMMERCIALE**, par CH. DUFFART, membre de la Société de géographie commerciale de Bordeaux — ouvrage accompagné de 28 planches hors texte contenant 35 cartes en couleurs gravées sous la direction de l'auteur. 1 vol. in-8, prix. 10 fr.
- TRAITÉ DES MAGASINS GÉNÉRAUX, DES OPÉRATIONS AUXQUELLES ILS DONNENT LIEU** (principalement des prêts sur warrants) et de ventes publiques en gros de marchandises neuves en France et à l'étranger, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Hollande, Hongrie, Italie, Russie, Suisse (Genève et Bâle). Suivi d'un appendice contenant les lois françaises et étrangères sur les Magasins Généraux, par L. SCANSA, docteur en droit. 1 vol. in-8, prix..... 7 fr.
- LES INDUSTRIES ACCESSOIRES DU VÊTEMENT ET LES TRAITÉS DE COMMERCE**, rapports et études à propos des réponses à l'enquête ministérielle sur l'établissement des tarifs des douanes, publiés par MM. FALEIMAGNE, FARCY, HAYEM, KLOTZ, MORTIER, PARENT, sous la direction et avec préface et notes de M. JULIEN HAYEM. 1 vol. in-8, prix..... 10 fr.
- INDUSTRIES ACCESSOIRES DU VÊTEMENT. *Chemiserie et Lingerie***, Pétitions, observations et protestations adressées à MM. les Députés et Sénateurs à propos des tarifs douaniers présentés par le Gouvernement et votés par le Commission des douanes. Broch. in-8, prix..... 2 fr.
- ESSAI SUR LE COMMERCE ET SON ORGANISATION EN FRANCE ET EN ANGLETERRE**, par G. FRANÇOIS. 1 vol. gr. in-8, prix..... 8 fr.
- LA MARINE COMMERCIALE ET LES CAPITAUX COMMERCIAUX EN FRANCE**, par M. J. BASSE. Broch. in-8, prix..... 1 fr.

CALCUL — CHANGES — BANQUE — COMPTABILITÉ

- THÉORIES DES CHANGES ÉTRANGERS**, par GOSCHEN, chancelier de l'Échiquier. Traduction et introduction, par LÉON SAY, ancien ministre des finances. 3^e édition française suivie du rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre. 1 vol. in-8, cart., prix..... 8 fr.
(III^e volume de la Collection des Auteurs Étrangers contemporains).
- ÉTUDES SUR LA COUR DES COMPTES ET LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE EN BELGIQUE.** — Contrôle préventif des finances exercé par la Cour des comptes, par VICTOR MARCÉ, auditeur à la Cour des comptes. 1 vol. in-8, prix..... 4 fr.
- LE 2 1/2 POUR CENT FRANÇAIS**, par M. NEYMARCK. Broch. in-8, prix.. 1 fr. 50
- L'ARTICLE 3 ET LES AFFAIRES DANS LEURS EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ.** — Projet de réforme des articles 8, 10 et 12 du Code de commerce, par J. CLAUDEL, chef de comptabilité commerciale, professeur à l'Association polytechnique. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LA CRISE DE LONDRES EN NOVEMBRE 1890**, par ARTHUR RAFFALOVICH. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- EXTRAIT DU CARNET DU VENDEUR**, par EUGÈNE BAUDRAN. Broch. in-18, prix. 1 fr.
- ÉTUDE SUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DE REVIENT**, suivie d'un album synthétique résumant les opérations comptables au moyen de cartes industrielles, par HENRI EDMON, chef de comptabilité. Broch. in-8, prix..... 1 fr.

VOIES DE COMMUNICATION

- GÉOGRAPHIE COMMERCIALE**, par CHARLES DUEFART, membre de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, ouvrage accompagné de 28 planches hors texte contenant 38 cartes en couleurs gravées sous la direction de l'auteur. 1 volume in-8 raisin, prix..... 10 fr.
- PROJET DU CHEMIN DE FER INTERCONTINENTAL-AMÉRICAIN**, carte dressée par M. AMÉDÉE, PRINCE vice-président de la Chambre syndicale des négociants-commissionnaires, d'après les rapports officiels du Congrès des trois Amériques tenu à Washington, 1889-1890, prix..... 4 fr.
- LES DROITS DE L'ÉTAT SUR LES TARIFS DES CHEMINS DE FER**, en Angleterre et aux États-Unis, par CH. GOMEL. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- TARIFS DE CHEMINS DE FER**. — Un projet de loi, une solution pratique, par VÉRON DUVERGER, ancien conseiller d'État. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LE CRÉDIT DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS**, leur placement et amortissement, communication faite à la Société de Statistique de Paris, par ALFRED NEYMARCK, lauréat de l'Institut. Broch. gr. in-8, prix..... 1 fr. 50
- LES CHEMINS DE FER ET L'IMPOT**, sa légende des gros dividendes, communication faite à la Société de Statistique de Paris, par *le même*. Broch. in-8, prix... 1 fr. 50
- CONTRADICTION A M. CAMILLE PELLETAN**. Examen du Rapport de M. CAMILLE PELLETAN, député, sur les tarifs de chemins de fer d'intérêt général. Broch. in-18, prix..... 0 fr. 50

OUVRAGES RELATIFS A DIVERS PAYS

- LE CONGRÈS DES TROIS-AMÉRIQUES, 1889-1890**. — Avant le Congrès, d'après la presse des États-Unis. — Le Congrès, d'après la presse européenne. — Le Congrès d'après la presse des États-Unis. — Rapports officiels, traduction, d'après les documents officiels, avec une carte de l'Amérique, par AMÉDÉE PRINCE. 1 fort vol. gr. in-8, prix..... 20 fr.
- LA QUESTION SOCIALE EN BELGIQUE ET LE CONGO**. — Les lois ouvrières dans le présent et dans l'avenir, — les accidents du travail, — le Congo envisagé au point de vue de la situation économique de la question sociale en Belgique, par M. DE RAMAIX, docteur en droit. 1 vol. in-8, prix..... 4 fr.
- LES ÉTATS-UNIS EN 1830, NOTES ET SOUVENIRS**, par B. DUREAU. 1 vol. in-18, prix..... 6 fr. 50
- TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES DE L'EMPIRE RUSSE**, sanctionné par S. M. l'Empereur, le 14 juin 1891, tarif pour les marchandises importées de la Finlande; édition augmentée d'un extrait des règlements douaniers concernant toutes les formalités que les importateurs et les expéditeurs ont à remplir dans les douanes russes, par Ed. PINGAUD et N. MOERDER, édition autorisée par le département impérial des douanes. 1 vol. in-18, prix..... 7 fr. 50
- LES MINISTRES DES FINANCES DE LA RUSSIE, 1802-1890**, par M. C. SKALKOVSKY, traduit du russe par R. de NEWSKY. 1 vol. in-8, prix..... 7 fr. 50

- UNE VISITE A QUELQUES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE EN ITALIE**, par EUGÈNE ROSTAND, lauréat de l'Institut. 1 vol. in-8, prix..... 5 fr.
- LES HABITATIONS OUVRIÈRES EN BELGIQUE**, par le baron HIPPOLYTE DE ROYER DE DOUR, lauréat de l'Académie royale de Belgique, accompagnée de 17 planches et un diagramme. 1 vol. in-8, prix..... 7 fr. 50
- LES QUATRE GRANDES VILLES DE BELGIQUE, BRUXELLES, ANVERS, GAND, LIÈGE.** Situation financière et administrative en 1890. Étude statistique par MAURICE HEINS, docteur en droit, 1 vol. in-8, prix..... 3 fr.
- COUP D'ŒIL SUR LES OEUVRES DE L'INITIATIVE PRIVÉE A GENÈVE**, par le capitaine PAUL MARIN, membre de la Société d'Économie sociale. 1 vol. in-18. prix..... 3 fr. 50
- SUL MIGLIORAMENTO DELL OSTATO DEI LAVORATORI AGRICOLI**, discorso tenuto al congresso agrario di Berlino il 17 maggio 1845, par AUGUSTO CIESZKOWSKI, tradotto dal tedesco da M. A. C. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- IL MINISTERO DEL LAVORO**, proposta di FRANCESCO VIGANO. Broch. in-8, prix. 1 fr.
- CHARLES 1^{er} DE ROUMANIE**, vingt-cinq ans de règne. 1 vol. in-18, prix.. 1 fr. 50
- LA REVISION DU CODE CIVIL EN BELGIQUE**, par A. BÉCHAUX. Broch. in-8, prix 1 fr. 50
- L'ALCOOL EN SUISSE**, le monopole, son organisation et son fonctionnement, par ÉTIENNE MARTIN. 1 vol. in-8, prix..... 2 fr. 50
- LA CRISE DE LONDRES EN NOVEMBRE 1890**, par ARTHUR RAFFALOVICH. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- LE RILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE**, par ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. Broch. in-8, prix..... 1 fr.
- (Extrait du *Journal des Économistes*, n^o du 15 juin 1893).
- LA GRÈCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 1895.** Réponse à A. M. E.-F.-G. Law, délégué du gouvernement anglais, par M. DEM. GEORGIADÈS. 1 vol. in-8, prix. 3 fr.
- LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA GRÈCE, L'ÉCHÉANCE DE JUILLET 1895**, par DEM. GEORGIADÈS. Br. in-8, prix..... 0 fr. 60
- LA QUESTION MONÉTAIRE EN BELGIQUE**, par MAURICE ANSIAUX, avocat. 1 vol. in-8, prix..... 3 fr.
- LE PROBLÈME MONÉTAIRE ET LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE DE BRUXELLES**, par JOAQUIN D. CASASUS, professeur d'Économie politique. 1 vol. in-8 prix..... 3 fr. 50
- LA QUESTION DE L'ARGENT AU MEXIQUE.** Matériaux présentés par JOAQUIN D. CASASUS, délégué du Gouvernement mexicain à la Conférence internationale monétaire de Bruxelles. 1 vol. in-8, prix..... 3 fr.

TABLE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

DU 3^e SUPPLÉMENT AU CATALOGUE GÉNÉRAL

A	PRIX	Pag.	B (suite).	PRIX	Pag.
	f. c.			f. c.	
ALLARD (Alphonse). Graphiques de la crise et de la baisse des prix 1850-1892. Br. in-4.....	6	» 7	BIDOIRE (Pierre). Tableau résumé du budget de 1893. 1 vol. in-18.....	1 50	5
— Conférence monétaire internationale de Bruxelles, 1892. Propositions transactionnelles. Br. in-8.....	3	» 7	BLOCK (Maurice). Aphorismes économiques et moraux. Br. in-8.....	1	» 4
Annales de la Société d'Économie politique . Tomes 4, 5 et 6. In-8, chacun.....	9	» 3	BLUNTSCHLI . Théorie générale de l'État. 3 ^e édit. 1 vol. in-8.....	9	» 13
Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique, 1891 à 1893 . Chacun.....	9	» 3	BOISSEvain (G.-M.). Le problème monétaire et sa solution. 1 vol. in-8...	4	» 6
ANSIAUX (Maurice). La question monétaire en Belgique. 1 vol. in-8.....	3	» 7	BOISSONADE (G.). Le bimétallisme moyen. Br. in-8.....	1 50	6
AUBURTIN (F.). Voy. LE PLAY .			BORIN-FOURNET (J.). La Société moderne et la question sociale. 1 vol. in-18.....	3 50	4
			BOUCHARD (Louis). Système financier de l'ancienne monarchie. 1 vol. in-8.....	12	» 5
B			BRELAY (Ernest). Les chevaliers du travail. Br. in-8.....	1 50	8
BASTIAT . Œuvres choisies. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2	— La Participation et le malentendu social. Br. in-8.....	3	» 8
BASSE (J.). La marine commerciale et les capitaux commerciaux en France. Br. in-8.....	1	» 14	Budget de la marine (1e) . Les vices de l'organisation de la marine en France. Br. in-8.....	1	» 6
BAUDRAN (Eugène). Extrait du carnet du vendeur. B. in-18.....	1	» 14	Bulletin de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France . 1 ^{re} année 1890. 1 vol. in-8, cart.	1 50	9
BAUDRILLART (Henri). — 3 ^e Série. Population du Midi. 1 vol. in-8.....	10	» 11			
— Normandie et Bretagne. 1 v. in-8....	7 50	11	C		
BAUDRILLART (Alfred). Voy. BAUDRILLART (Henri).			CARTON (Georges). Voy. CERF .		
BAYE (Charles). Voy. GUMPLOWICZ .			CASASUS (D. J.). La question de l'argent au Mexique. 1 vol. in-8.....	3	» 7
BEAUREGARD (Paul). Voy. RICARDO .			— Le problème monétaire. 1 vol. in-8...	3 50	7
BECHAUX (A.). Salaires et syndicats mixtes. Br. in-8.....	1 50	9	CASTANIER (P.-L.). Les attributions de l'État. Br. in-8.....	1	» 4
— La question des accidents du travail. Br. in-8.....	1 50	9	CASTELOTT (E.). Voyez THOROLD ROGER .		
— Une institution démocratique. Le referendum. Br. in-8.....	1	» 13	— Voy. HERRBERT SPENCER .		
— La revision du Code civil en Belgique. Br. in-8.....	1 50	13	CAUBERT (Léon). Rapport du groupe de l'Économie sociale. Section VII...	2	» 11
BELLAMY (Ed.). Seul de son siècle en l'an 2000. 2 ^e édit. 1 vol. in-18.....	2 50	11	CERF (Charles). Prévoyance et mutualité. 1 vol. in-8.....	2 50	8
BENTHAM . Principes de législation. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2	CHAILLEY (J.). Voy. SULLY .		
BESSON (Emmanuel). L'enregistrement et la ferme générale. Br. in-8.....	2	» 6	Dito. Nouveau Dictionnaire d'économie politique.....		
			CHAILLEY-BERT . La colonisation de l'Indo-Chine. 1 vol. in-18.....	4	» 11
			— L'enseignement de l'économie politique en France. Br. in-8.....	1	» 4

C (suite).	PRIX	Pag.	C (suite).	PRIX	Pag.
	f. c.			f. c.	
CHAMBERS (G.-F.). Le repos hebdomadaire et le personnel des postes et télégraphes. Br. in-8.....	» 60	9	Congrès des banques populaires françaises (Troisième). Flourges, 1891. 1 vol. in-8.....	4	» 8
CHARLES 1^{er} DE ROUMANIE . 1 vol. in-18.....	1 50	16	Congrès international de l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées . 1 vol. in-8.....	3	» 4
CHARLES-ROUX . Vingt ans de vie publique. 1 vol. gr. in-8.....	12	» 13	Congrès international du repos hebdomadaire , tenu à Paris, 1889. 1 vol. in-8.....	4	» 9
CHARTIER (Paul). Traité de l'échelle des primes. Br. in-8.....	2 50	6	CONTENSON (G. de). L'avisement de la propriété et la question monétaire. Br. in-8.....	1	» 6
CHEYSSON (E.). Affaiblissement de la natalité française. Br. in-8.....	1	» 7	Contradiction à M. Camille Pelletan . Br. in-18.....	» 50	15
— Les lacunes de la statistique et les lois sociales.....	1	» 12	COSTE (Adolphe). Pourquoi trente ans de monopole. Br. in-8.....	1	» 7
— L'internationalisme dans les questions sociales. Br. in-8.....	1 50	4	— Alcoolisme ou épargne. 1 vol. in-32.....	» 60	8
— Les caisses régionales de prévoyance. Br. in-8.....	1	» 9	— Richesse comparative des départements de la France. Br. in-8.....	1	» 12
CIESZKOWSKI (Augusto). Sul miglioramento del ostateo dei lavoratori agricoli. Br. in-8.....	1	» 16	— L'avenir de la richesse agricole de la France. Br. in-8.....	1	» 12
CLAUDEL (J.). L'article 8 et les affaires Br. in-8.....	1	» 14	— La richesse et le bonheur. 1 vol. in-32.....	» 60	13
COBDEN . Ligue contre les lois-céramiques et discours politiques. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2	COTTIN-ANGAR . De la mutualité appliquée à la vie matérielle et sociale. Br. in-8.....	2	» 9
COHEN (Edouard). Question financière. Le budget, ce qu'il est, ce qu'il peut être. 1 vol. in-18.....	3 50	5	COURCELLE SENEUIL (J.-G.). Traité d'économie politique. 3 ^e édition. 2 vol. in-18.....	7	» 3
— Appel à la bourgeoisie libérale. 1 vol. in-8.....	2	» 4	— La Société moderne, études morales et politiques. 1 vol. in-18.....	5	» 13
Collections d'auteurs étrangers contemporains . Histoire, morale, économie politique.			— Voy. SMITH (Adam).		
I. THOROLD ROGERS. Interprétation économique de l'histoire. Traduction et introduction, par M. E. Castelot. 1 vol. in-8, cartonné.....	10	» 1	COURTOIS (Alph.). Voy. Annales de la Société d'économie politique.....		
II. HOWELL. Questions sociales d'aujourd'hui. Le passé et l'avenir des Trade Unions. Traduction et préface, par E. Le Cour Grandmaison, député. 1 vol. in-8, cartonné.....	7	» 1			
III. GOSCHEN. Théorie des changes étrangers. Traduction et préface de M. Léon Say, de l'Académie française. Troisième édition française, suivie du Rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre, par le même. 1 vol. in-8, cart.	8	» 1			
IV. HERBERT-SPENCER. Justice, traduction de M. E. Castelot. 1 vol. in-8, cartonné et orné d'un portrait.....	9	» 1			
V. GUNFLOWICZ (Louis). La lutte des races. Recherches sociologiques. Traduction de M. Charles Baye. 1 vol. in-8, cartonné.....	9	» 1			
VI. HERBERT-SPENCER. La morale des différents peuples et la morale personnelle, traduction de M. F. Castelot et M. Etienne-Martin Saint-Léon. 1 vol. in-8, cart.	9	» 1			
COMBES DE LESTRADE (vicomte). (Voy. BELLAMY.).					
			D		
			DELIUET (Émile). L'exagération des chargés militaires et les prix de revient. 1 vol. in-18.....	4	» 4
			DELOMBRE (Paul). Le projet de budget de l'exercice 1892 et les conventions de 1883. Br. in-8.....	1 50	5
			DEMEURE (A.). Notes sur les chambres d'explications instituées aux charbonnages de Mariemont et de Bascoup. Br. in-8.....	» 50	10
			DIENNE (comte de). Histoire du dessèchement des lacs et marais en France. avant 1789. 1 vol. in-8.....	10	» 11
			DUFFART (Ch.). Géographie commerciale. 1 vol. in-8.....	10	» 14
			DUREAU (B.). Les États-Unis en 1850. 1 vol. in-18.....	6 50	15
			DUVAL (Edmond). Des inconvénients de la limitation légale du taux de l'intérêt.....	1 50	6
			DUVERT et HIVIERES . Du repos hebdomadaire dans l'industrie du bâtiment. Br. in-8.....	» 50	9
			E		
			EDOM (Henri). Étude sur l'établissement des prix de revient. Br. in-8....	1	» 14

E (suite).

- EICHTHAL** (Eugène D'). Socialisme, communisme et collectivisme. 1 vol. in-18.....
- Le nouveau projet de loi sur l'arbitrage industriel. Br. in-8.....
- La participation aux bénéfices facultative et obligatoire. Br. in-8.....

F

- FOCCROULLE** (G.). Le conseil d'usine. Br. in-8.....
- FOUBIER**. Œuvres choisies. 1 vol. in-32, cartonné.....
- FOURNIER DE FLAIX** (E.). Études sur l'organisation comparée de la Banque de France et des banques de circulation. Br. in-4.....
- Statistique des religions. Br. in-8.....
- FOVILLE** (de). Voy. **BASTIAT**.
- FRANÇOIS** (G.). Essai sur le commerce et son organisation en France et en Angleterre. 1 vol. in-8.....
- FURQUIM D'ALMEIDA** (L.). Des assurances sur la vie. 1 vol. in-8.....

G

- GALET** (Denis). Les Conseils de conciliation et d'arbitrage des patrons et des ouvriers dans l'industrie. Br. in-8.....
- GEORGIADÈS** (Dem.). La situation financière de la Grèce. Br. in-8.....
- La Grèce économique et financière. 1 vol. in-8.....
- GIBON** (A.). La participation des ouvriers aux bénéfices et les difficultés présentes. 1 vol. in-8.....
- La paix des ateliers. Br. in-8.....
- Des divers modes de rémunération du travail. Br. in-8.....
- La grève de Carmaux. Br. in-8.....
- GIDE** (Ch.). Voy. **FOURIER**.
- GOMEL** (Charles). Les causes financières de la Révolution française. Les ministères de Turgot et de Necker. 1 vol. in-8.....
- Les derniers contrôleurs généraux. 1 vol. in-8.....
- Les droits de l'État sur les tarifs de chemins de fer. Br. in-8.....
- GOSCHEN**. Théorie des changes étrangers. 3^e édition. 1 vol. in-8, cartonné.....
- GRANIER** (Camille). Essai de bibliographie charitable. 1 vol. in-8.....
- GRATIEN** (Louis). Voy. **PAZ**.
- GRILLON** (Ernest). Critiques à propos du renouvellement du privilège de la Banque de France. Br. in-8.....
- GRÜNER** (E.). Charges résultant des projets de lois d'assurance contre les accidents. Br. in-4.....
- GUÉNIN** (Henri). Le crédit agricole par l'assurance. 1 vol. in-18.....

G (suite).

- GUMPOWICZ** (Louis). La lutte des races, recherches sociologiques. 1 vol. in-8, cartonné.....
- GUYOT** (Yves). La question des patentes et des grands magasins. Br. in-32.....
- Les préjugés économiques. Conférences. Br. in-8.....
- La loi sur les bureaux de placements. Br. in-32.....

H

- HAVEM** (Julien). Les industries accessoires du vêtement et les traités de commerce. 1 vol. in-8.....
- HEINS** (Maurice). Les quatre grandes villes de Belgique, Bruxelles, Anvers, Gand, Liège. 1 vol. in-8.....
- HERBERT-SPENCER**. Justice. 2^e édition. 1 vol. in-8, cartonné.....
- La morale des différents peuples et la morale personnelle. 1 vol. in-8, cart.....
- HOUDARD** (Adolphe). Essai sur le service des billets de banque. Br. in-4.....
- HOVELL**. Questions sociales d'aujourd'hui, le passé et l'avenir des Trade Unions. 1 vol. in-8, cartonné.....
- HUME**. Œuvre économique. 1 vol. in-32, cartonné.....
- HUSSON** (François). La seconde révolution française, Solution et dénouement pacifique de la question sociale ouvrière. 1 vol. in-18.....

I

- Industrie accessoires du vêtement, chemiserie, lingerie.** Br. in-8.....

J

- JUGLAR** (Clément). Le ralentissement actuel des affaires n'est-il qu'un simple arrêt dans la période prospère. Br. in-8.....

K

- KOROSI** (Joseph). Bulletin annuel des finances des grandes villes. 10^e année. 1886. Br. in-4.....

L

- LECAMUS DE MOFFET** (H.). Tarif pratique des droits de douane à l'usage spécial du commerce. 1 vol. in-18.....
- LECHARTIER** (E.). Le livre-d'or des assurances. Tome I^{er}. Incendie. 1 vol. gr. in-8.....

PRIX
f. c.

Pag.

PRIX
f. c.

Pag.

	PRIX	Pag.	N	PRIX	Pag.
	f. c.			f. c.	
I. (suite).					
LE COUR GRANDMAISON (Ch.). Voy. HOUVEL .			— Les bourses du travail. 1 vol. in-18..	3 50	8
LEGAY (Ch.). La question sociale l'unique solution. 1 vol. in-18.....	3 50	4	— Voy. MALTHUS .		
LE PLAY (F.). Économie sociale. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	4	MOREL (Ernest). Le repos du dimanche dans les laminoirs à fer. Br. in-8....	» 20	9
LEROY-BEAULIEU (Paul). Le collectivisme, examen critique du nouveau socialisme, 3 ^e édit. 1 vol. in-8.....	8 »	10	NEYMARCK (Alfred). Le 2 1/2 pour cent français. Br. in-8.....	1 50	14
— De la colonisation chez les peuples modernes. 4 ^e édit. 1 vol. in-8.....	12 »	11	— Le crédit des Compagnies de chemins de fer français. Br. gr. in-8.....	1 50	15
LEYY (Raphaël-Georges). Les financiers russes. Le passé, le présent et l'avenir. Br. in-8.....	1 »	6	— Les chemins de fer et l'impôt. Br. in-8.....	1 50	15
LEYS (Julien). Le dégrèvement de la navigation. Br. in-4.....	1 »	12	— Une nouvelle évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France. Br. gr. in-8.....	3 »	6
— Études monétaires, la question de l'argent. Br. in-8.....	1 »	7	— Du renouvellement du privilège de la Banque de France. Rapport à la Chambre syndicale des industries diverses. Br. in-8.....	1 50	6
LIMOUSIN (Charles). Les progrès du communisme d'État. Br. in-8.....	» 50	10	— La répartition et la diffusion de l'épargne française sur les valeurs mobilières. Br. in-8.....	1 50	6
LUCAS (Charles). Économie sociale. Rapport. Br. in-8.....	2 50	3	NICOLLE (F.). La terre et l'argent. Br. in-8.....	1 »	4
M					
MALARCE (A. de). Nouvelle loi orga- nique anglaise sur les caisses d'épargne. Br. in-8.....	1 »	6	NORDBLING (W. de). Le repos hebdo- madaire et le personnel des chemins de fer. Br. in-8.....	1 »	9
MALTHUS . Principe de population. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2	Nouveau dictionnaire d'Écono- mie politique , publié sous la direc- tion de M. Léon Say, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, et de M. Joseph Chailley. 2 vol. grand in-8, prix, brochés.....	55 »	3
MARCÉ (Victor). Étude sur la Cour des comptes et la comptabilité publique en Belgique. 1 vol. in-8.....	4 »	11	Demi-reliure veau ou chagrin.....	64 »	3
— Notice sur la loi du 23 janvier 1889 relative à l'exercice financier. Br. in-8.	1 50	5	P		
MARIN (Paul). Coup d'œil sur les œuvres de l'initiative privée à Genève. 1 vol. in-18.....	3 50	16	PAGNY (Jules). Le repos hebdomadaire et l'industrie en général. Br. in-8....	» 50	9
MARTIN (Étienne). L'alcool en Suisse. 1 vol. in-8.....	2 50	16	PARETO (Vilfredo). Voy. KARL MARX .		
MARTIN (Georges). Étude sur les placements faits à l'étranger. Br. in-8.	1 50	6	PAZ (Émile) et GRATIEN (Louis). La finance d'autrefois. 1 vol. in-18.....	3 50	5
MARTIN (Jules). La question des octrois. Rapport. 3 ^e édit. Br. in-8....	2 »	5	PENY (Edmond). L'assurance ouvrière dans les mines et la réorganisation des caisses de prévoyance. Br. in-8.....	2 »	13
MATRAT (Paul). L'avenir de l'ouvrier. travail et prévoyance. 6 ^e édit. 1 vol. in-8.....	6 »	9	Petite bibliothèque écono- mique française et étran- gère , publiée sous la direction de M. J. CHAILLEY.		
MICHEL (Georges). Histoire d'un centre ouvrier, les concessions d'Anzin. 1 vol. in-18.....	3 50	8	Volumes parus:		
— Voy. VAUBAN .			I. VAUBAN . Dime royale, par M. Georges Michel.....	2 50	2
MILL (J.-Stuart) Principe d'économie politique. 1 vol. in-32 cartonné.....	2 50	2	II. BENTHAM . Principes de législa- tion, par M. les Comtes de Ruffalo- vich.....	2 50	2
MODESTE (Victor). Lettre au pape Léon XIII. 1 vol. in-18.....	2 »	11	III. ILUME . Œuvre économique, par M. Léon Say.....	2 50	2
— Ceci est mon testament. Br. in-18....	2 »	11	IV. J.-B. SAY . Économie politique, par M. H. Baudrillard.....	2 50	2
MOERDER (N.). Voy. PINGAUD .			V. ADAM SMITH . Richesse des na- tions, par Courcelle Seneuil... ..	2 50	2
MOLINARI (G. de). Notions fonda- mentales d'économie politique et pro- gramme économique. 1 vol. in-8....	7 50	3			
— Précis d'économie politique et de morale. 1 vol. in-18.....	3 50	3			
— Religion. 2 ^e édit. 1 vol. in-18.....	3 50	13			
— Le retour au protectionnisme. Br. in-8.	1 »	12			

P (suite).	PRIX	Pag.	R (suite).	PRIX	Pag.
	f. c.			f. c.	
VI. SULLY. Économies royales, par M. J. Chailley.....	2 50	2	RENOUARD (Alfred). Voy. MICHEL (Georges).		
VII. RICARDO. Rentes, salaires et profits, par M. P. Beauregard...	2 50	2	REY (Barthélemy). L'intérêt. Br. in-8...	1 »	7
VIII. TURGOT. Administration et œuvres économiques, par M. L. Robineau.....	2 50	2	RICARDO . Rentes, salaires et profits. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2
IX. JOHN-STUART MILL. Principes d'économie politique, par M. Léon Roquet.....	2 50	2	RIEDMATTEN (Armand de). Voy. BLUNTSCHLI .		
X. MALTHUS. Principe de population, par M. G. de Molinari.....	2 50	2	RIVIERE . Voy. DUVERT . ROBINEAU (L.). Voy. TURGOT . ROQUET (Léon). Les corporations artistiques et la question des théâtres nationaux subventionnés. Br. in-8....	» 50	4
XI. BASTIAT. Œuvres choisies, par M. de Foville.....	2 50	2	— Voy. MILL (J.-Stuart).		
XII. FOURIER. Œuvres choisies, par M. Ch. Gide.....	2 50	2	ROMBERG (Édouard). Étude sur la propriété littéraire et artistique. 1 vol. in-8.	6 »	12
XIII. F. LE PLAY. Économie sociale, par M. F. Auburтин.....	2 50	2	ROSTAND (Eugène). L'action sociale par l'initiative privée. 1 vol. gr. in-8.	15 »	8
XIV. CORDEN. Ligue contre les loiscéréales et discours politiques.	2 50	2	— Une visite à quelques institutions de prévoyance en Italie. 1 vol. in-8.....	5 »	8
XV. KARL MARX. Le Capital, par M. V. Pareto.....	2 50	2	— La réforme des caisses d'épargne française. 2 vol. in-8.....	10 »	6
PIERRAD (Paul). Comment résoudre les difficultés économiques actuelles. 2e série. Br. in-8.....	1 50	12	ROUGIER (J.-Paul). L'Économie politique à Lyon, 1750-1890. 1 vol. in-8....	5 »	4
PINGAUD (Ed). Tarif général des douanes de l'Empire russe. 1 vol. in-18.....	7 50	15	ROUX (J. Charles). Voy. CHARLES-ROUX .		
PRINCE (Amédée). Étude sur la réforme consulaire au point de vue commercial. Br. gr. in-8.....	2 »	12	ROYER (Auguste). La question sociale à travers les âges. 1 vol. in-18.....	3 »	4
— Projet du chemin de fer international américain. Carte.....	4 »	15	ROYER DE DOUR (Hippolyte de). Les habitations ouvrières en Belgique. 1 vol. in-8.....	7 50	8
— Le Congrès des trois Amériques, 1889-1890. 1 vol. gr. in-8.....	20 »	15			
PUYNODE (Gustave du). Les chambres et la France. Br. in-8.....	2 50	13			
			S		
R			SAINT-LÉON (Etienne-Martin). Voy. HERBERT-SPENCER .		
RAFFALOVICH (Arthur). Notes sur les stocks d'or du Trésor et de la Banque de Russie. Br. in-8.....	1 »	7	SAY (J.-B.). Économie politique. 1 vol. in-32 cartonné.....	2 50	2
— La chute de la Société des dépôts et comptes courants. Br. in-8.....	1 »	7	SAY (Léon). Économie sociale. 1 vol. in-8.....	3 »	3
— Le marché financier en 1891. 1 vol. in-8.....	5 »	5	— Discussion générale des tarifs des douanes. Discours. Br. in-32.....	1 »	12
— 1892. 1 vol. in-8.....	5 »	5	— Cinquenaire de la Société d'économie politique, 5 novembre 1892. Br. in-8.....	1 »	4
— Économie sociale, section XI. Sociétés coopératives de consommation. Br. gr. in-8.....	2 50	10	SAY (Léon). — Voy. GOSCHEN . — Voy. HUME . — Voy. COBDEN . — Voy. Nouveau dictionnaire d'économie politique .		
— Les Socialistes allemands. Br. in-8.....	1 »	11	SCANSA (L.). Traité des magasins généraux. 1 vol. in-8.....	7 »	14
— La crise de Londres en novembre 1890. Br. in-8.....	1 »	14	SCHOENFELD (D. H.). Les principes rationnels de l'assurance ouvrière. 1 vol. in-8. Prix.....	2 »	10
— Conférence monétaire de Bruxelles.	1 50	7	SKALKOWSKY (C.). Les ministres des finances de la Russie, 1802-1890. 1 vol. in-8.....	7 50	5
— Le bilan de la Banque d'Angleterre. Br. in-8.....	1 »	5	SANTA-ANNA NÉRY (F.-J. de). L'émigration et l'immigration pendant les dernières années. Br. gr. in-8.....	1 »	7
RAFFALOVICH (Mlle Sophie). Voy. BENTHAM .			SKARZINSKI (Stanislas). Le bimétallisme trait d'union international. Br. in-8.....	2 50	6
RAMAIX (de). La question sociale en Belgique et le Congo. 1 vol. in-4.....	4 »	15			
REINACH (Th.). Les origines du bimétallisme. Br. in-8.....	3 »	7			
REMONDIÈRE (L.-A.). Une chambre de paysans. Br. in-8.....	1 50	4			

T	PRIX	Pag.	V (suite).	PRIX	Pag.
	f. c.			f. c.	
SMISSEN (Van der). La population. 1 vol. in-8.....	8	7	VIGANO (Francesco). Il ministero del lavoro. Br. in-8.....	1	16
SMITH (Adam). Richesse des nations. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2	VIGNON (Louis). Expansion de la France. 1 vol. in-18.....	3 50	11
STOURM (Hené). Cours de finances : Le budget, son histoire et son mécanisme. 2 ^e édit. 1 vol. in-8.....	9	5	— Édition in-8.....	7	11
— Systèmes généraux d'impôts. 1 fort vol. in-8.....	7	3	VILLEY (Édmond). Socialisme contemporain. Br. in-8.....	1	11
SULLY . Économies royales. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2			
THIEUREAU (Louis). Les casiers judiciaires et un projet de casiers civils. 1 vol. in-8.....	5	10	W		
THOROLD ROGERS . Interprétation économique de l'histoire. 1 vol. in-8, cartonné.....	10	3	WEILER (Julien). Esprit des institutions ouvrières de Mariemont. B. in-8.	» 50	9
TRAMUSET (Edmond). De la réforme de l'impôt sur les boissons. 1 vol. in-18.	3 25	5	— L'arbitrage industriel devant la science économique.....	» 50	9
TROMBERT (Albert). Guide pratique pour l'application de la participation aux bénéfices. 1 vol. in-8.....	6	9	— La grève de Mariemont et les conseils de conciliation et d'arbitrage. Br. in-8.	» 50	9
TURGOT . Administration et œuvres économiques. 1 vol. in-8, cartonné ...	2 50	2	— Nécessité de la conciliation industrielle. Br. in-8.....	» 50	9
TURQUAN (V.). Recensement et statistique financière des usines en France. Br. in-8.....	1 50	12	— Le cinquième État devant le règlement du travail. Br. in-8.....	» 50	9
			— Arbitrage et conciliation entre patrons et ouvriers. Br. in-18.....	» 10	9
V			— La conciliation industrielle et le rôle des meneurs. Br. in-8.....	» 50	9
VANDERVELDE (Émile). Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et ouvriers en Belgique. 2 vol. in-8.....	8	8	— L'organisation des conseils d'arbitrage établis en Angleterre. Br. in-8..	» 50	9
VAUBAN . Dime royale. 1 vol. in-32, cartonné.....	2 50	2	— L'arbitrage entre patrons et ouvriers. Br. in-8.....	» 25	13
VERMONT (H.). Le projet de loi du gouvernement sur la création d'une caisse nationale de retraites ouvrières. Br. in-8.....	1	9	WIESEMANN (Th.). La théorie de l'invention. 1 vol. in-8.....	5	12
VÉRON-DUVERGER . Tarifs de chemins de fer. Br. in-8.....	1	15	WOERDEN (A. W. van). La réforme cadastrale et le régime hypothécaire. Br. in-8.....	1	12
			WOLF (Jules). Nationalisation de la production de l'argent. Br. in-8.....	2	7
			WOLTERS (J.). L'or et l'argent. Br. in-8.....	4	6
			Z		
			ZOLLA (D.). Protectionnisme et égalité. Br. in-8.....	1	12

TABLE

DES DIVISIONS DU CATALOGUE

RECUEILS : REVUES, ANNUAIRES, COLLECTIONS, DICTIONNAIRES.

Journal des Économistes. Revue mensuelle de la science économique et de la statistique.....	1
Bulletin du Ministère des finances. — Bulletin du Ministère des travaux publics.....	84
Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique.....	4
Collection des principaux Economistes, grand in-8°.....	5
Nouvelle Collection des principaux Économistes, in-8°.....	9
Économistes et publicistes contemporains: Collection, in-8°, des meilleurs ouvrages modernes sur l'Économie politique, les Finances, la Politique, le Droit des gens, etc.	10
Bibliothèque des sciences morales et politiques: Collection, in-18.....	19
Dictionnaire de l'Économie politique.....	25
Dictionnaire universel théorique et pratique du Commerce et de la Navigation.....	27

ÉCONOMIE POLITIQUE, SOCIALE OU INDUSTRIELLE.

Ouvrages élémentaires; Traités généraux.....	29
Questions générales et spéciales. — Mélanges.....	35
Histoire économique.....	38
Entretiens.....	41

FINANCES PUBLIQUES. — IMPOTS. — CRÉDIT PUBLIC. — OCTROIS.

Ouvrages généraux.....	42
Impôts divers: impôts sur le revenu et sur le capital; — Impôt foncier; — Contributions indirectes.....	46
Octrois.....	48

MONNAIES. — CRÉDIT. — BANQUES. — CRÉDIT FONCIER. — CRÉDIT POPULAIRE. — CAISSES D'ÉPARGNE.

Question de l'or et de l'argent. — Monnaies.....	48
Institutions de crédit. — Banques d'émission. — Billets de banque. — Banque de France.....	48
Change. — Intérêt. — Escompte. Bourse. — Agiotage.....	51
Crédit Foncier. — Crédit agricole.....	56
Crédit populaire. — Caisse d'épargne.....	56

POPULATION. — ÉMIGRATION. — COLONISATION. — Misère. — Paupérisme. — Bienfaisance. — Établissements charitables. — Enfants-Trouvés.....

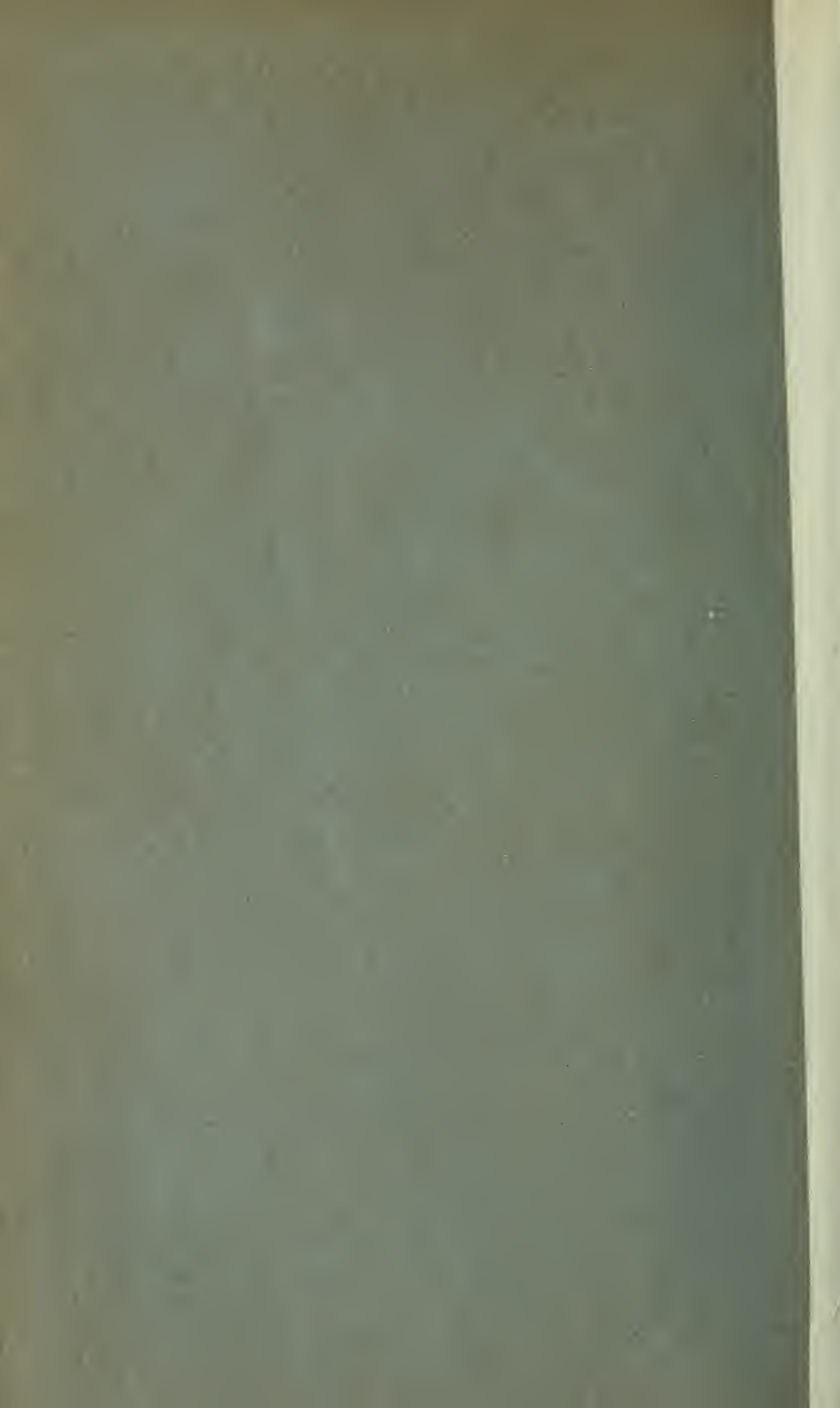
QUESTIONS OUVRIÈRES. — Associations ouvrières. — Sociétés coopératives. — Sociétés de secours mutuels. — Unionisme. — Participation. — Grèves et coalitions.

SOCIALISME. — Théories sociales. — Utopies et réfutations. — Organisation du travail. — Droit au travail, etc.....

QUESTIONS COLONIALES. — Émigration. — Colonisation. — Algérie. — Esclavage. — Traite.....

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES. — Systèmes et réformes pénitentiaires. — Prisons. — Colonies pénales.....

ÉCONOMIE RURALE. — QUESTIONS AGRICOLES. — Histoire. — Systèmes de culture. — Cadastre et morcellement. — Économie forestière. — Viticulture. — Conservation des grains. — Enquête agricole. — Comptabilité agricole. — Question des paysans. — Servage.....	71
Commerce des grains. — Prix du pain.....	75
LIBERTÉ COMMERCIALE. — Douanes. — Système protecteur. — Histoire des tarifs. — Libre-échange. — Traités de commerce.....	76
STATISTIQUE. — Traités. — Recueils. — Études statistiques et économiques sur différents pays. — Documents officiels.....	81
ADMINISTRATION. — Droit administratif. — Histoire administrative. — Institutions administratives.....	81
POLITIQUE. — Droit constitutionnel. — Diplomatie. — Centralisation. — Guerre.	86
DROIT. — LÉGISLATION. — Philosophie du droit. — Droit pénal. — Droit de tester.	90
DROIT DES GENS. — Droit international. — Droit de la guerre. — Droit maritime.	91
DROIT COMMERCIAL. — DROIT INDUSTRIEL. — Brevets d'invention. — Propriété intellectuelle. — Sociétés. — Courtage.....	93
ASSURANCES	95
HISTOIRE	96
MORALE ET PHILOSOPHIE	97
ÉDUCATION. — ENSEIGNEMENT	98
COMMERCE. — INDUSTRIE. — QUESTIONS COMMERCIALES. — QUESTIONS INDUSTRIELLES.	
Dictionnaire du commerce. — Encyclopédie. — Manuels. — Commerce maritime. — Magasins généraux. — Warants. — Expositions. — Tarifs des douanes.....	100
CALCUL. — CHANGES. — BANQUE. — COMPTABILITÉ.	
Arithmétique commerciale. — Intérêts et Comptes-courants.....	102
Changes et arbitrages. — Opérations de banque.....	104
Comptabilité. — Tenue des livres. — Comptabilité spéciale. — Comptabilité publique. — Comptes en participation.....	104
Cours des Rentes et des Valeurs. — Tableaux, Barèmes, Manuels. — Poids, Mesures, Monnaies. — Intérêts. — Prix. — Cubage. — Jaugeage.....	106
VOIES DE COMMUNICATION. — Canaux. — Chemins de fer. — Marine marchande. — Ports. — Docks. — Postes. — Télégraphes.....	108
OUVRAGES RELATIFS A DIVERS PAYS.	
MÉLANGES. — DIVERS. — Sciences. — Arts. — Question des femmes. — Littérature. — Questions diverses.....	115
APPENDICE	117
Catalogue général par ordre alphabétique des noms d'Auteurs	121



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HX
54
N714
1894

Nitti, Francesco Saverio
Le socialisme catholique

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 14 25 08 008 1